This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

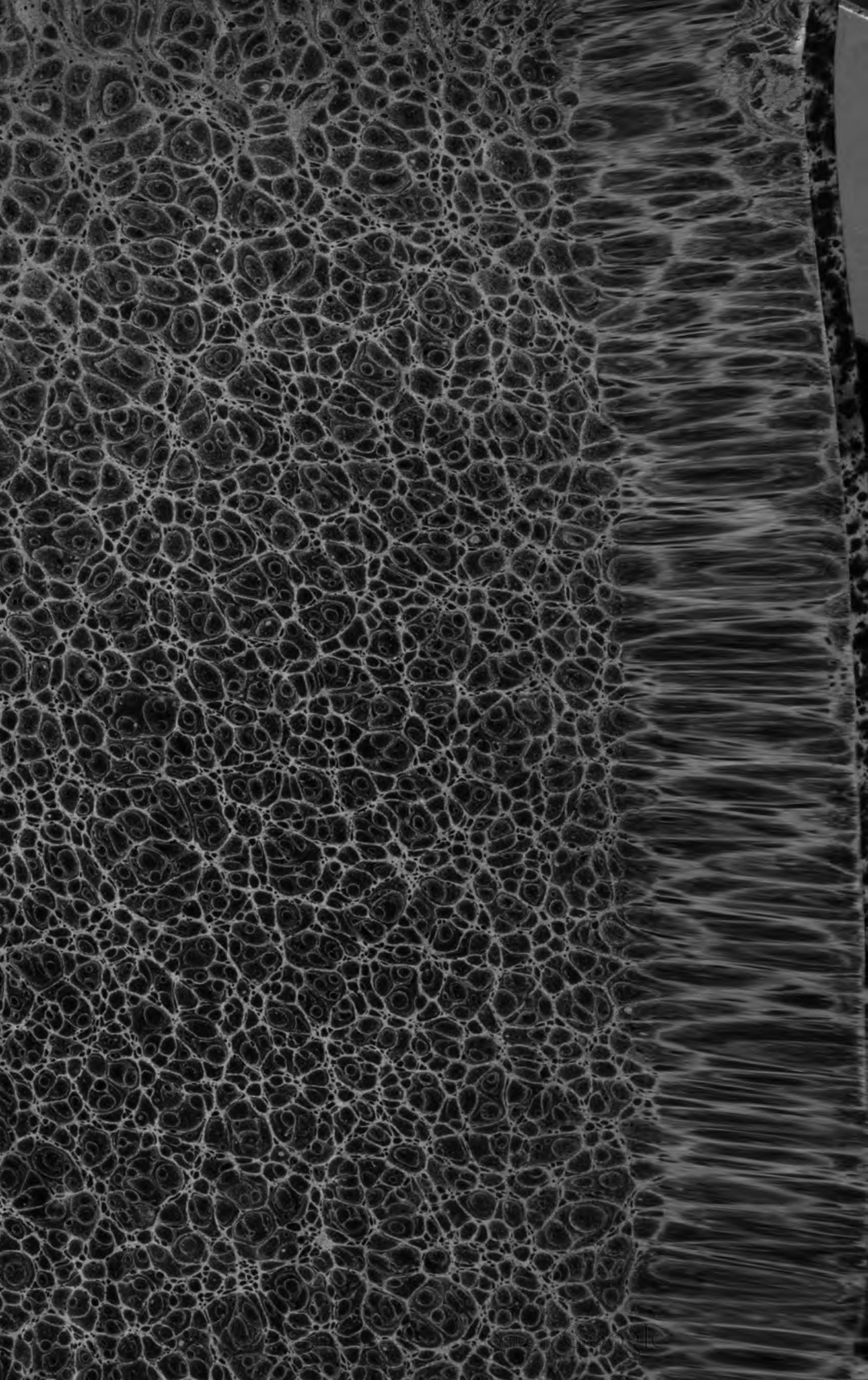

Acad. 2089 (1876,2

Digitized by Google

<36627661870015

<36627661870015

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Digitized by Google

L'administration de l'Instruction publique déclare qu'elle laisse à chaque auteur la responsabilité de ses doctrines et de ses assertions.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES

ET DES BEAUX-ARTS.

SIXIÈME SÉRIE.

TOME IV.

ANNÉE 1876. — 2e SEMESTRE.

PARIS.

IMPRIMERIE NATIONALE.

M DCCC LXXVII.

46/69/108

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA LIVRAISON DE JUILLET-AOÛT-SEPTEMBRE 1876.

ACTES OFFICIELS.

Arrêté relatif à une mention spéciale qui désormais doit être imprimée sur les ouvrages des Documents inédits, p. 1.

Arrêté qui nomme M. Davanne membre du Comité des travaux historiques, section d'archéologie, p. 1 et 2.

Arrêté qui nomme M. Ch. Louandre membre honoraire du Comité, p. 2.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 1er mai, 12 juin et 3 juillet 1876, par M. Hippeau, secrétaire, p. 3 à 17.

Section d'archéologie. — Séances des 8 mai, 19 juin et 10 juillet 1876, par M. Chabouillet, p. 18 à 30.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. de Mofras, sur les Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 31 à 34.

Rapport, par M. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 34 à 36.

Rapport, par M. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie d'Arras, p. 36 à 39.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, p. 39 à 41.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Documents inédits relatifs au Dauphiné, publiés par l'Académie delphinale, p. 41 et 42.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 42 et 43.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Publications de la Société du musée de Riom, p. 43 et 44.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 44 à 53.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société éduenne, p. 53 à 58.

Digitized by Google

Rapport, par M. de Mas Latrie, sur le Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine, p. 58 à 63.

Rapport, par M. Marty-Laveaux, sur les Mémoires de la Société d'émulation du Jura, p. 63 à 68.

Rapport, par M. Théry, sur les travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, p. 69.

Rapport, par M. Théry, sur le Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier, p. 70 et 71.

Rapport, par M. Théry, sur les travaux de l'Académie des sciences, lettres et arts de Besançon, p. 71 et 73.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, p. 73 et 74.

Rapport, par M. Hippeau, sur les Annales de l'Académie de la Rochelle, p. 74 et 75.

Rapport, par M. Hippeau, sur les Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, p. 75 à 77.

Rapport, par M. Hippeau, sur le Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, p. 77 et 78.

Rapport, par M. de Luçay, sur le Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses, p. 78 et 79.

Rapport, par M. G. Desjardins, sur les Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, p. 80 et 81.

Rapport, par M. G. Desjardins, sur les Annales de l'Académie de Mâcon, p. 81.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, p. 82 et 83.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, publié par M. le chanoine Van Drival, p. 84 et 85.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur le Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 85 à 90.

Rapport, par M. J. Tardif, sur des documents publiés par la Société de l'histoire de Normandie, p. 91 à 94.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Clément de Ris, sur le Bulletin de la Société départementale d'archéologie de la Drôme, p. 95 à 99.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, p. 99 à 102.

Rapport, par M. A. de Montaiglon, sur l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, p. 102 à 105.

Rapport, par M. A. de Montaiglon, sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 105 et 106.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur les Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, p. 106 à 109.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, p. 109 à 117.

Rapport, par M. Éd. de Barthélemy, sur les travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, p. 117 à 119.

Rapport, par M. Henri Martin, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 120 et 121.

Digitized by Google

Rapport, par M. Alex. Bertrand, sur le Bulletin de la Société de statistique des sciences naturelles et arts industriels du département de l'Isère, p. 121 et 122.

Rapport, par M. Alex. Bertrand, sur le Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses, p. 122 et 123.

Rapport, par M. Clément de Ris, sur le Bulletin de la Société archéologique de Touraine, p. 124 à 126.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur les Annales de la Société d'architecture de Lyon, p. 126 et 127.

Rapport, par M. L. Douët-d'Arcq, sur les Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 127 à 136.

Rapport, par M. Albert Lenoir, sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 136 à 140.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. Paul Meyer, sur un spécimen de dictionnaire béarnais ancien et moderne, communiqué par MM. Paul Raymond et V. Lespy, p. 141 et 142.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur les copies de manuscrits et extraits tirés des bibliothèques et archives de Gênes et de Pise, par M. Francis Molard, p. 142 à 145.

Rapport, par M. A. Chéruel, sur des Extraits du Livre-Journal des Carmélites de Pontoise. Communication de M. l'abbé Grimot, p. 145.

Texte de cette communication, p. 145 à 150.

Rapport, par M. de Mas Latrie, sur la traduction d'une bulle du pape Alexandre III (1174). Communication de M. Pouy, p. 150.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur des documents en langue italienne relatifs à l'île de Corse, p. 151.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur une lettre de l'empereur Charles-Quint. Communication de M. Charvet, p. 151.

Rapport, par M. Jules Tardif, sur le Dictionnaire topographique de la Mayenne, par M. Léon Maitre, p. 151 et 152.

Rapport, par MM. J. Desnoyers, Alfred Maury et Jules Tardif, sur le projet de publication des anciens registres de l'Hôtel-Dieu de Paris, p. 152 à 154.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur une communication de M. Albert Babeau : Un intendant de Champagne en 1620, p. 154 à 156.

Texte de cette communication, p. 156 et 157.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur une note de M. Brun-Durand relative à Charles des Astars, p. 157 et 158.

Texte de cette note, p. 158 et 159.

Rapport, par M. A. de Boislisle, sur des Documents relatifs à la Tarantaise adressés par M. l'abbé Tremey, p. 159 et 160.

Rapport, par M. G. Desjardins, sur des documents concernant diverses transactions au moyen âge, et notamment un pèlerinage par procuration et la confection d'un livre d'heures. Communication de M. Meschinet de Richemond, p. 160 à 162.

Texte de cette communication, p. 162 et 163.

Rapport, par M. G. Desjardins, sur un traité passé pour l'évacuation des mon-

Digitized by Google

tagnes de l'Auvergne (30 avril 1364). Communication de M. Aug. Chassaing, p. 163 et 164.

Texte de cette communication, p. 164 à 173.

Rapport, par M. E. de Mofras, sur deux documents italiens relatifs à la Corse, communiqués par M. Duhamel, p. 173 et 174.

Rapport, par M. de Luçay, sur des communications de MM. Éd. de Barthélemy et Fontanille, p. 174 et 175.

Texte de la communication de M. Éd. de Barthélemy : Comptes de la maison de Louis de La Trémoille pendant son séjour en Italie, p. 175 à 183.

Note de M. de Saint-Genis sur Mandrin, p. 183 et 184.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur l'entrée de Henri IV dans la ville de Rennes en 1598. Couleurs de ce prince. Communication de M. Quesnet, p. 185.

Texte de cette communication, p. 185 et 186.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les statuts de la Confrérie de Saint-Crépin à l'Isle et autres documents, adressés par M. l'abbé André, p. 186 et 187.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur des documents relatifs à la principauté de Sedan, communiqués par M. Nozot, p. 187 à 190.

Texte de deux documents : 1° ancien Collége des Apôtres à Sedan ; 2° ordonnance relative à un étudiant de cette ville, p. 190 à 192.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur des communications diverses relatives à l'épigraphie, p. 193 à 200.

Rapport, par M. Gustave Bertrand, sur des documents relatifs à l'histoire de la musique. Communication de M. Lacroix, p. 200 à 202.

Texte de cette communication, p. 202 à 204.

Rapport, par M. Alex. Bertrand, sur diverses découvertes d'antiquités gauloises. Communication de MM. Joubert, Morel, Flouest et de la Société d'archéologie de Nantes, p. 204 à 207.

Texte de la note de M. Flouest sur des pierres sculptées conservées au musée Calvet à Avignon, p. 208 à 215.

Rapport, par M. Clément de Ris, sur une médaille de pèlerinage de la Sainte Larme de Selincourt (Somme). Communication de M. Pouy, p. 215 à 218.

Rapport, par M. Clément de Ris, sur une notice de M. Grasset relative à un cadran solaire en plomb au musée de Varry, p. 218 à 220.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur le compte du fondeur de la grosse cloche de l'église collégiale de Saint-Anathoile de Salins, en 1508. Communication de M. Bernard Prost, p. 220.

Texte de ce compte, p. 220 à 222.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur la porte de l'église de Leugney (Doubs). Communication de M. Jules Gauthier, p. 222 et 223.

Texte de cette communication, p. 223 à 226.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur l'inventaire du mobilier de la chapelle dite de *Tournay*, dans l'église de Poligny (Jura). Communication de M. Bernard Prost, p. 227 à 229.

Texte de cet inventaire, p. 229 à 237.

Rapport, par M. Alex. Bertrand, sur des découvertes d'antiquités gauloises. Communication de MM. de Girardot, Tardieu, de Mellet et J. de Baye, p. 237 à 240.

Digitized by Google

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur des inscriptions du XIIIe siècle. Communication de M. l'abbé Auvergne, p. 240.

Rapport, par M. Douët-d'Arcq, sur un sceau de Henri VI, comte de Grandpré. Communication de M. Nozot, p. 240 à 244.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur des documents concernant les tapisseries de haute lisse. extraits du Registre aux bourgeois de la ville d'Arras, adressés par M. l'abbé Van Drival, p. 244 et 245.

Texte de ces documents, p. 245 à 251.

Rapport, par M. Alfred Darcel, sur l'inventaire des robes, cottes et draps de soie de la reine Éléonore d'Autriche, fait au château de Plessis-lez-Tours en 1532. Communication de M. Éd. de Barthélemy, p. 252 à 253.

Texte de cet inventaire, p. 254 à 258.

Extrait du registre des actes de l'administration de Jacques Coëne, abbé de Marchiennes (1501-1542). Communication de M. Alfred Darcel, p. 258 à 265.

Rapport, par M. d'Arbois de Jubainville, sur une inscription de Nîmes, communiquée par M. Germer-Durand, fils, p. 266 à 270.

Fouilles exécutées dans la vallée de la Come-Chaudron, par M. Bulliot, p. 270 à 277.

Note sur la mort de Philippe le Bel, à propos d'une communication de M. J. Gauthier, par M. Douët-d'Arcq, p. 277 à 280.

Texte de cette communication relative à un sceau inédit des exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel (1319), p. 280 à 282.

Note de M. Edmond Le Blant sur un sarcophage chrétien du Louvre, p. 282 à 284.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur des inscriptions du moyen âge et temps plus modernes, communiqués par MM. Vinay, de Richemond, de Backer et Chassaing, p. 284 à 287.

Rapport, par M. J. Quicherat, sur une sépulture préhistorique de Brézé (Maine-et-Loire). Communication de M. Joly-Leterme, p. 287 et 288.

Texte de cette communication, p. 288 à 290.

Rapport, par M. Douët-d'Arcq, sur une empreinte de sceau. Communication de M. Pouy, p. 291 à 293.

NÉCROLOGIE.

Notice sur M. Patin, par M. Ch. Marty-Laveaux, p. 294 à 296.

Notice sur M. Mérimée, archéologue, par M. de Guilhermy, p. 296 à 300.

Notice sur le marquis de La Grange, par M. Édouard de Barthélemy, p. 300 à 303.

BIBLIOGRAPHIE.

Liste des ouvrages offerts au Comité du 1er août 1875 au 1er août 1876, p. 304 à 319.

CHRONIQUE.

Note sur la publication des *Mémoires dressés par les intendants, en 1697, pour l'instruction du duc de Bourgogne*, p. 320.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. Bureau pour 1877 et 1878, p. 320.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. Bureau pour trois ans, p. 320 et 321.

Société historique de Compiègne. Bureau pour 1877, p. 321.

Société havraise d'études diverses. Bureau pour 1877, p. 321.

Société des antiquaires de Picardie. Bureau pour 1877, et programmes des concours de 1877 et 1878, p. 321 et 322.

Société linnéenne du nord de la France à Amiens. Bureau pour 1877, p. 322.

Société des antiquaires de l'Ouest à Poitiers. Élection du président, p. 323.

Société archéologique de Sens. Bureau pour 1877, p. 323.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

JUILLET, AOÛT ET SEPTEMBRE 1876.

ACTES OFFICIELS.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

ARRÊTE :

Désormais tout ouvrage de la collection des Documents inédits sur l'histoire de France portera imprimée au verso du faux titre la mention suivante :

Par arrêté du..... le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de la section d'..... du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, a ordonné la publication d..... par M. .....

M. ....., membre du Comité, en a suivi l'impression en qualité de commissaire responsable.

Fait à Paris, le 12 juillet 1876.

WADDINGTON.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le règlement du Comité des travaux historiques en date du 21 février 1874;

Sur la proposition de la section d'archéologie;

ARRÊTE :

M. Davanne, président de la Société de photographie de Paris,

Digitized by Google

est nommé membre du Comité des travaux historiques (section d'archéologie).

Paris, le 30 juin 1876.

WADDINGTON.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts

ARRÊTE :

M. Ch. Louandre est nommé membre honoraire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Paris, le 15 juillet 1876.

WADDINGTON.

Digitized by Google

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 1er MAI 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. l'abbé Auvergne, correspondant à Grenoble, adresse au Comité la traduction d'un document intitulé : *Élection d'un doyen de l'église de Grenoble en 1445.*

M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault: *Récit du siége de Châtellerault par le duc d'Anjou en 1569.* Ce document, qui n'a pu être lu à la dernière réunion de la Sorbonne, est remis à M. Hippeau pour être renvoyé à l'auteur.

M. le président fait remarquer à ce sujet qu'il a été lu dans cette réunion plusieurs mémoires dont les auteurs n'avaient pas rempli les formalités préalables. Après quelques observations de MM. Servaux et Bellaguet, il est décidé que cette question sera mise à l'ordre du jour, lors de la reprise des travaux du Comité, au mois de novembre.

M. Hubert, correspondant honoraire à Charleville, adresse la copie d'une charte de Chagny (Ardennes) de 1218.

Renvoi à M. J. Tardif.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne : *Copie de trois lettres de Catherine de Médicis, conservées aux archives de la ville.*

Renvoi à M. Lalanne.

M. Bertrand, vice-président de la Société historique et archéolo-

Digitized by Google

gique du Maine, signale au Comité une lettre de Henri IV, du 20 novembre 1589, qui ne figure ni au tome III de la collection des lettres missives, ni au supplément.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Gardin, à Bernay (Eure) : première partie du *journal de l'abbé Papelard, ancien curé de Ferrière-Haut-Clocher* (Eure), 1590-1627, dont le manuscrit est déposé dans les archives de cette commune.

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. Depping, en réponse à la lettre qui lui a été adressée, concernant la table de la Correspondance administrative de Louis XIV, adresse les spécimens qui lui ont été réclamés.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Charvet, correspondant à Alais (Gard) : *Le cartulaire de Remoulins.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque du Comité.

Sont désignés pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. Jourdain, Cocheris, Théry, Marty-Laveaux, Desjardins, de Rozière, Hippeau, A. de Barthélemy.

M. Georges Picot lit un rapport sur la publication de l'ouvrage sur les États généraux de la première moitié du XIVe siècle, sous Philippe le Bel, commencé par M. Stadler. Conformément aux conclusions du rapport, la section adopte la proposition de publication de cet ouvrage. M. Georges Picot est désigné comme éditeur et M. Jourdain comme commissaire devant surveiller cette publication.

M. Hippeau lit un rapport sur le projet de publication du *Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres*, par M. Beauchet-Filleau, correspondant à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres). Il sera écrit à M. Beauchet-Filleau pour l'engager à continuer ce travail, dont les spécimens envoyés sont satisfaisants.

M. le comte de Luçay lit un rapport sur le projet de publication du *Dictionnaire topographique du département de l'Oise*, par MM. Mathon et l'abbé Deladreue.

Renvoi à la commission des dictionnaires.

Digitized by Google

M. de Boislisle appelle de nouveau l'attention de la section sur les erreurs de copie qui sont contenues dans quelques-uns des documents publiés dans la *Revue*, et demande que des instructions soient adressées aux correspondants pour leur signaler les graves inconvénients de ces erreurs au point de vue de la publication des documents.

Il est décidé que les observations de M. de Boislisle seront mentionnées au procès-verbal.

M. de Boislisle remet ensuite, pour être annexée au procès-verbal, une note sur les réponses qu'il a reçues depuis la dernière séance, concernant la publication des Mémoires des Intendants.

M. de Mas Latrie fait un rapport verbal sur des documents relatifs aux expéditions militaires et au commerce de la France et de Venise au moyen âge. Conformément à la proposition de M. Mas Latrie, ces documents sont renvoyés à la commission des *Mélanges*.

Une proposition de M. A. de Barthélemy, ayant pour objet de publier dans les mélanges historiques un extrait des voyages de Du Buisson-Aubenay, médecin, de 1623 à 1650, est renvoyée à la même commission.

Des rapports sont lus par :

M. de Mofras : *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*[1] ;

M. Jourdain : 1° *Mémoires de l'Académie d'Arras*[2] ; 2° *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*[3] ;

M. Francis Wey : *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Amiens*[4] ;

M. Alfred Maury : *Mémoires d'Oudard Coquault, bourgeois de Reims, 1649-1668*, publiés par Charles Loriquet.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Marty-Laveaux lit une notice nécrologique sur M. Patin. La

[1] T. XIV, 1875.
[2] 2e série, t. VI, 1874.
[3] T. XVI, 1874.
[4] 3e série, 1er vol. 1874.

Digitized by Google

section décide que cette notice sera insérée dans la *Revue des Sociétés savantes.*

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 12 JUIN 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse au Comité la copie du *Testament de Gabriel Olivier de Lubière du Rouchet, évêque de Commings* (*16 juillet 1740*).

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Duhamel, correspondant à Avignon : deux documents en italien, relatifs à la *fondation de la colonie génoise de Chiavari* (*Corse*), 1713.

Renvoi à M. de Mofras.

M. G. Leroy, correspondant à Melun:

1° Note sur *l'ordinaire des gardes du roi Louis XIV en subsistance chez les particuliers;*

2° Extrait d'un manuscrit conservé à la bibliothèque de Melun et intitulé: *Fontaines et regards de la ville de Paris et de la campagne, en 1730.*

Renvoi de ces deux documents à M. de Boislisle.

M. Dupré, correspondant à Blois: *Documents inédits sur la criminalité et la justice criminelle dans le bailliage de Blois du XIVe au XVIIe siècle.*

Renvoi à M. Georges Picot.

M. J. Finot, correspondant à Vesoul : 1° note sur la *charte d'affranchissement accordée aux habitants de la commune de Champvans-lez-Gray* (*Haute-Saône*) *par leur seigneur Philibert de Vaudray* (*1450*); 2° note sur l'*enlèvement d'Antoine de la Baume Saint-Amour, abbé de Luxeuil, et sa mise en rançon par un parti calviniste* (*20 novembre 1605*).

Renvoi à M. Francis Wey.

Digitized by Google

M. Mireur, correspondant à Draguignan : copie d'un *privilége du pape Innocent III en faveur de la chartreuse de Montrieux.*

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. Pouy, correspondant à Amiens: extrait d'une *ordonnance de Saint-Pol, gouverneur de Picardie, concernant le costume des échevins d'Amiens.*

Renvoi à M. le comte de Luçay.

M. Clément-Simon, président de la Société des sciences, lettres et arts de Pau, adresse au Comité huit documents historiques relatifs à Jean, duc de Normandie, fils aîné du roi de France, Charles VII, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, Louis XI, Louis XII et Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

Le même M. Clément-Simon adresse en outre un fragment d'un manuscrit du *Roman de la Rose*, contenant 456 vers, dont il fait hommage au Comité.

Remercîments et dépôt à la Bibliothèque nationale.

M. Briel, ancien élève de l'école des Chartes, archiviste de l'Assistance publique, demande la publication, dans la collection des Documents inédits, de deux chartes des XIIe et XIIIe siècles, relatives à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris, et qui ont été conservées aux archives de l'administration de l'Assistance publique.

Renvoi à l'examen d'une commission composée de MM. Desnoyers, Alfred Maury et J. Tardif.

M. Ducoudray, bibliothécaire des Sociétés savantes, signale à l'attention de la section d'histoire un mémoire de M. Charles Normand, inséré dans le tome XIII du *Recueil de la Société académique de Saint-Quentin.* « Les archives de l'ancienne et puissante abbaye de Marcillac-sur-Lot, est-il dit dans ce mémoire, moisissent dans l'oubli le plus complet à la mairie du petit village de Larnagol (Lot). »

Le Comité pense qu'il suffira, pour faire cesser cet état de choses, d'en informer M. de Rozière, membre de la section d'histoire, inspecteur général des archives départementales.

Digitized by Google

Les hommages suivants sont adressés au Comité par :

M. Marchegay, membre non résidant, aux Roches-Baritaud (Vendée) : *Choix de documents inédits sur l'Anjou;*

M. Combet, correspondant à Userche (Corrèze) : la quatrième partie de son *Histoire de la ville et du canton d'Userche;*

M. René Kerviler, correspondant à Saint-Nazaire : 1° *La presse politique sous Richelieu et l'Académie de Jean Sirmond (1589-1649)*; 2° *Lefebvre de Caumartin, étude historique et biographique;* 3° *Ogier de Gombauld (1570-1666), étude biographique et littéraire sur sa vie et ses ouvrages;*

M. Pouy, correspondant à Amiens : 1° *Longpré-lez-Amiens et les Du Gard, seigneurs dudit lieu;* 2° *Testament en vers du chevalier Du Gard;*

M. Paul de la Bigne-Villeneuve, membre de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine : *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes ;*

M. de la Gorgue Rosny, à Boulogne: *L'état ancien du Boulonais.*

Ces différents ouvrages seront déposés à la bibliothèque du Comité, et des remercîments adressés à leurs auteurs.

M. le président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. Hippeau, comte de Luçay, Marty-Laveaux et de Rozière.

M. le président place sous les yeux de la section le manuscrit d'Adémar de Chabannes, prêté par la bibliothèque de l'Université de Leyde à M. Robert de Lasteyrie, et dont ce dernier propose la publication dans les *Mélanges historiques.*

Le Comité apprécie tout le mérite d'une semblable publication. Elle pourrait être augmentée de divers manuscrits d'Adémar que possède la Bibliothèque nationale et d'une notice explicative. Ne serait-il pas possible, d'un autre côté, d'obtenir la reproduction du manuscrit de Leyde, au moyen de l'héliographie?

Ces diverses questions seront examinées par la commission des *Mélanges*, à laquelle est renvoyée la proposition de M. Robert de Lasteyrie.

M. Georges Picot donne lecture de la notice nécrologique qu'il avait été chargé de rédiger sur M. Lascoux.

Digitized by Google

M. Georges Picot donne ensuite des renseignements sur les divers envois relatifs aux États généraux, qui lui ont été adressés depuis la dernière séance du Comité.

Des rapports sur des publications de Sociétés savantes sont lus par :

M. A. de Barthélemy : 1° *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*[1] ; 2° *Académie Delphinale. — Documents inédits relatifs au Dauphiné*, par M. de Montanel (3e volume); 3° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans*[2]; 4° Publication de la *Société du Musée de Riom. — Monuments historiques de l'Auvergne, abbaye royale de Mozat*, par M. Gomat[3];

M. Desnoyers: *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*[4];

M. Bellaguet : *Mémoires de la Société Éduenne*[5];

M. de Mas Latrie: *Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine*[6];

M. Marty-Laveaux : *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*[7];

M. Théry: 1° *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*[8]; 2° *Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier;* 3° *Académie des siences, lettres et arts de Besançon*[9].

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. de Rozière fait un rapport verbal sur une communication de M. François Moulenq, avocat à Valence-d'Agen (Tarn-et-Garonne): *Coutumes et priviléges accordés aux habitants de la ville d'Auvillars par Archimbault, comte de Périgord* (13 mars 1279).

Cet ouvrage sera déposé à la Bibliothèque nationale.

Divers membres de la section rappellent à ce propos que de nombreux documents manuscrits sont déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes; ils sont peu connus et fort rarement consultés. Ne vaudrait-il pas mieux que ceux de ces documents qui ont quelque

[1] 1852-1874, 5 vol. et 1re livraison.
[2] T. XV et XVI, 1873 et 1874.
[3] 1873, 1874.
[4] T. XI, années 1871, 1872, 1873, 1 vol.
[5] T. IV, 1875.
[6] VIIe volume de la 2e série; XVIIe vol. de la collection, 1875.
[7] Années 1867-1874.
[8] T. XIV, 1874.
[9] Année 1875.

Digitized by Google

valeur historique fussent déposés à la Bibliothèque nationale ? Le Comité est de cet avis, et une commission est en conséquence nommée pour examiner cette question : elle est composée de MM. de Rozière, de Boislisle et J. Tardif, auxquels se joindront, selon l'usage, les membres du bureau.

M. Paul Meyer rappelle que MM. Raymond et Lespy, de Pau, ont adressé, à titre de spécimen, une partie de la lettre A d'un dictionnaire en patois béarnais. Il a examiné ce travail, qui lui a paru consciencieusement établi et présentera un certain intérêt. Une note en ce sens sera adressée à MM. Raymond et Lespy.

M. de Mofras lit un rapport sur les communications suivantes :

1° M. Francis Molard, correspondant, chargé d'une mission en Italie : copies de *manuscrits et extraits des bibliothèques et archives de Pise et de Gênes ;*

2° M. Duhamel, correspondant à Avignon : *Documents en langue italienne relatifs à la Corse.*

Dépôt aux archives de ces documents et renvoi du rapport à la commission de la *Revue.*

M. Chéruel lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Grimot, correspondant à l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) : *Extrait du livre-journal du monastère des Carmélites de Pontoise.*

Cet extrait est renvoyé à la commission de la *Revue* d'après les conclusions du rapporteur.

M. de Mas Latrie lit un rapport sur une communication de M. Pouy, correspondant à Amiens : *Traduction d'une bulle du pape Alexandre III, concernant l'abbaye de Valoires* (1174).

M. de Mas Latrie désirant avoir sous les yeux le texte original fidèlement transcrit de cette bulle, M. Pouy sera invité à rechercher cette transcription, à défaut de l'original lui-même, et à l'envoyer au Comité.

M. Jules Tardif fait un rapport verbal :

1° Sur une communication de M. Hubert, correspondant honoraire à Charleville : *Charte de Chagny de l'an 1208 ;*

2° Sur une autre communication de M. de Sourdeval, corres-

Digitized by Google

pondant honoraire à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée) : *Donation faite en l'an 1040 par Geoffroy, vicomte de Thouars, de cent sous de rente aux moines de Marmoutiers.*

Ces deux documents seront déposés aux archives.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Beauchet-Filleau, correspondant à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), adresse au Comité la copie du catalogue de la bibliothèque de François Brisson, conseiller du roi et sénéchal civil et criminel au siége royal de Fontenay-le-Comte.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. de Fleury, correspondant à Blois : copie d'une charte du XIIe siècle qui renferme un mot de basse latinité (*Tapetum*) qui ne se trouve pas, dit-il, dans Du Cange.

Renvoi à M. Paul Meyer.

M. Gabriel Leroy, correspondant à Melun : copie, 1° de trois lettres de Louis XIV aux habitants de Melun; 2° d'une lettre du vicomte et gouverneur de Melun aux officiers du présidial; 3° d'une lettre du prince de Conti aux mêmes officiers. Ces documents sont précédés d'un mémoire explicatif intitulé : *Une ville de province au temps de la Fronde.*

Renvoi à M. Chéruel.

M. Imbert, correspondant à Niort, adresse au Comité la copie des documents suivants, conservés à Oiron (Deux-Sèvres), dans le chartrier du château et dans les archives de la cure :

1° Fragment d'une lettre écrite le 27 novembre 1454 par Guillaume Naubon à Guillaume Gouffier, chambellan de Charles VII;

Digitized by Google

2° Lettre de Guillaume Chaneau, receveur de la terre de Boisy, au même (7 septembre 1474);

3° Lettre de Guillaume Engibert, chevaucheur d'écurie du roi de France, au même (22 avril 1476);

4° Liste des gentilshommes absents à la montre de Senlis du 21 novembre 1557;

5° Lettre du P. Deruée, capucin de Thouars, à Louis Gouffier, duc de Roannais, seigneur d'Oiron (24 mai 1610);

6° Délibération du chapitre de la collégiale d'Oiron au sujet du service de Mme de Montespan (1er juillet 1707);

7° Clôture du service de Mme de Montespan dans la collégiale d'Oiron (2 juillet 1708).

Renvoi à M. le comte de Luçay.

M. Briquet, à Chasseneuil, par Jaulnay (Vienne), annonce que la table générale des Mémoires de Trévoux, dont la rédaction lui a été confiée depuis longtemps par le ministère de l'instruction publique, est entièrement achevée.

Le Comité apprécie le travail de M. Briquet; mais la section d'histoire ne saurait entreprendre la publication d'une œuvre aussi considérable sans nuire à d'autres publications également intéressantes, moins coûteuses, et arrêtées en principe depuis longtemps déjà. La table générale des Mémoires de Trévoux n'en est pas moins une œuvre qu'il pourra être fort utile de consulter. La section émet, en conséquence, le vœu qu'elle soit déposée à la Bibliothèque nationale.

M. Gardin, à Bernay (Eure), adresse au Comité son étude historique manuscrite sur Judith de Bretagne, épouse de Richard II, duc de Normandie.

Le travail de M. Gardin n'est pas un document inédit dans l'acception du mot, et le Comité n'a pas à l'examiner, quel que soit d'ailleurs son intérêt historique. Il devra être retourné à son auteur. Des explications lui seront en même temps données sur la nature des documents qu'il y a lieu de soumettre à l'examen du Comité.

M. Roman, correspondant de la Société des Antiquaires de France, au château de Picomtal, près d'Embrun, adresse au Comité une copie de trois lettres inédites de Henri IV.

Renvoi à M. de Boislisle.

Digitized by Google

M. Brun-Durand, correspondant à Crest (Drôme), fait hommage au Comité de sa brochure intitulée : *Pouillé historique du diocèse de Die en 1440 et 1450.*

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, fait hommage de sa brochure : *Liste des chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel, de 1610 à 1736.*

M. Dupré, correspondant à Blois, de sa brochure sur les *Mémoires d'un bourgeois des XVIIe et XVIIIe siècles.*

Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. le président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. A. de Barthélemy, de Boislisle, Chéruel, Desjardins, Paul Meyer, J. Tardif et Théry.

M. de Boislisle, chargé de la publication des *Mémoires des Intendants*, remet le premier fascicule de son travail. Ce premier fascicule, qui comprend la généralité de Paris, sera immédiatement adressé à l'Imprimerie nationale.

M. J. Tardif lit un rapport sur le projet de publication du *Dictionnaire topographique de la Mayenne*, par M. Maître, archiviste de la Loire-Inférieure. Il résulte de l'examen de M. Tardif que l'auteur s'est conformé aux diverses prescriptions du Comité, que son dictionnaire lui paraît consciencieusement établi, et qu'il peut être, dès à présent, livré à l'impression.

M. Paul Meyer appelle, à ce propos, l'attention du Comité sur ce fait important, que les auteurs des dictionnaires négligent, la plupart du temps, de consulter les relevés des cadastres, et que ce n'est que là cependant que les noms de lieux sont reproduits avec une scrupuleuse exactitude.

M. Léopold Delisle, tout en partageant l'avis de M. Paul Meyer, quant à la valeur des relevés cadastraux, répond que le Comité n'a pas cru devoir exiger des recherches aussi considérables; il a pensé que les auteurs reculeraient plus d'une fois devant une aussi lourde tâche, et que la publication de nos dictionnaires, dont le nombre est déjà si restreint, pourrait encore se trouver ralentie.

Digitized by Google

M. Paul Meyer se range, après quelques observations, à l'avis de M. le président et, sur la proposition de ce dernier, les conclusions du rapport de M. Tardif sont adoptées.

M. Tardif est nommé commissaire.

M. J. Tardif lit ensuite un rapport sur la publication proposée par M. Briel, archiviste de l'Assistance publique, de deux chartes des XIIe et XIIIe siècles relatives à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris et conservées aux archives de l'administration de l'Assistance publique. M. Tardif, au nom de la commission chargée de l'examen de la demande de M. Briel, propose la publication de ces documents, dont il fait ressortir tout l'intérêt.

Sa proposition est adoptée.

M. le président donne lecture de la liste des Sociétés savantes proposées par la commission pour obtenir des subventions en 1876. Cette liste est acceptée à l'unanimité par la section.

M. Jourdain propose d'ajouter à cette liste la Société académique du Var, dont il fait ressortir les travaux.

Sa proposition est adoptée.

Sur l'invitation de M. le président et conformément aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 21 février 1874, il est procédé au scrutin pour la nomination d'une commission de trois membres chargée de la présentation d'une liste de candidats pour remplir les vacances dans le Comité.

La commission, composée de MM. Desnoyers, Chéruel et Jourdain, se réunira ultérieurement.

M. le président donne ensuite lecture de la liste des documents dont la publication a été décidée dans la dernière séance de la commission des mélanges.

M. Hippeau lit un rapport sur les publications suivantes :

1° *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*[1];

2° *Annales de l'Académie de la Rochelle, sections réunies : sciences naturelles, belles-lettres*[2];

[1] 4e série, t. I, années 1870, 1871 et 1872, un volume en deux parties.
[2] Année 1874.

Digitized by Google

3° *Mémoires de la Société académique nationale de Cherbourg* [1];
4° *Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion* [2].

M. le comte de Luçay, sur le *Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses* [3].

M. G. Desjardins : 1° sur les *Mémoires de la Société littéraire et archéologique de Lyon* [4]; 2° sur les *Annales de l'Académie de Mâcon* [5].

M. Jourdain : 1° sur les *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise* [6]; 2° sur le *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Waast d'Arras*, publié par M. le chanoine Van Drival (Arras, 1875, 1 vol.).

M. Bellaguet, sur le *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois* [7].

M. Tardif, sur les ouvrages suivants, publiés par la Société de l'histoire de Normandie : 1° *Chronique de Robert de Thorigny*, publiée par M. Léopold Delisle, tome II; 2° *Histoire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel*, publiée par M. Eug. de Beaurepaire, tome II; 3° *Histoire ecclésiastique du diocèse de Coutances*, publiée par M. F. Dolbet; *Le Canarien*, publié par M. Gravier.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. de Boislisle lit un rapport sur les communications suivantes : 1° de M. Albert Babeau, secrétaire de la Société académique de Troyes : *Un intendant de Champagne en 1620;* 2° de M. Brun-Durand, correspondant à Crest : *Note complémentaire sur Charles des Astars;* 3° de M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie) : *Documents divers sur la Tarantaise.*

Renvoi des deux premières communications à la commission de la *Revue*, et dépôt de la troisième aux archives.

[1] Année 1875.
[2] Années 1873-1874.
[3] 40e année, 1873-1875.
[4] Années 1874-1875.
[5] T. XII, 1875.
[6] T. IX, première partie, 1874.
[7] T. XIII et XIV, 1874 et 1875.

Digitized by Google

M. Desjardins lit un rapport sur les communications suivantes :

1° De M. Meschinet de Richemond, correspondant à la Rochelle :

Testament et mobilier de Guillaume de Lalande, charpentier de vaisseau, etc. (1421).

Don à l'église de Saint-Sauveur de la Rochelle (1423).

Bail pour un an des revenus en deniers et en cire des reliques de l'église Saint-Nicolas, et commande d'un tableau d'autel pour ladite église (1467).

Marché pour une charpente (1468).

Livraison, par le prieur du temple de la Rochelle, d'une cloche à la municipalité de cette ville (1469).

Legs d'un bréviaire aux chapelains de l'église Saint-Sauveur de la Rochelle (1423).

Vente d'un cheval à un charretier (1423).

Indication du commencement de l'année au 25 mars.

Dépôt de tous ces documents aux archives.

Engagement d'accomplir un pèlerinage par procuration (1423).

Marché pour la confection d'un livre d'heures (1468).

Renvoi de ces deux derniers documents à la commission de la *Revue*.

2° De M. Chassaing, correspondant au Puy : Traité passé le 4 avril 1364 pour l'évacuation des montagnes d'Auvergne, du Velay et du Gévaudan.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

M. de Mofras, sur deux communications de M. Duhamel, correspondant à Avignon, relatives à la fondation de la colonie génoise de Chiavari (Corse).

Dépôt aux archives.

M. le comte de Luçay, sur les communications suivantes :

1° De M. Édouard de Barthélemy, membre de la section d'archéologie du Comité : Comptes de la maison de Louis de la Trémoille, pendant son séjour en Italie.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

2° De M. Fontanille, instituteur communal à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme) : État de nomination pour l'année 1595 des employés de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Dépôt aux archives.

Digitized by Google

M. Bellaguet, sur les communications suivantes :

1° De M. Baudot, correspondant à Dijon : Une page détachée d'un essai historique et archéologique inédit sur l'abbaye de Cîteaux.

Dépôt aux archives.

2° De M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault : Incident diplomatique auquel donna lieu l'arrestation de Mandrin en 1755.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

3° De M. Quesnet, correspondant à Rennes : Extrait des registres de la maison commune de Rennes (1598).

Renvoi à la commission de la *Revue*.

4° De M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse :

Supplément aux statuts de la confrérie de Saint-Crépin dans l'église collégiale de Notre-Dame-des-Anges en la ville de l'Isle (1557);

Mise en possession de Charles d'Orléans, grand prieur de France... du fief de la Tour de Sabran;

Indication d'un document qui donne le nom d'un abbé commendataire de Senanques, qui ne se trouve pas dans le *Gallia christiana*.

Dépôt aux archives.

5° De M. Nozot, correspondant à Sedan :

Ordonnances diverses relatives à la principauté de Sedan (1573 à 1650);

Requêtes des régents du collége de Sedan à Mgr le prince souverain (1634);

Ordonnance de Henri de la Tour, prince souverain de Sedan, relative à un étudiant de la ville (1618).

Renvoi de ces deux derniers documents à la commission de la *Revue*, et dépôt aux archives de tous les autres.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 8 MAI 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Bulliot, membre non résidant du Comité, à Autun, adresse un supplément à son mémoire imprimé dans la *Revue des Sociétés savantes* [1]. Ce supplément termine l'exploration de la Come Chaudron au mont Beuvray.

Renvoi à M. J. Quicherat.

M. le baron de Girardot, membre non résidant du Comité, à Nantes, adresse deux estampages de dalles funéraires de l'ancienne abbaye de Ferrières-en-Gâtinais.

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Hucher, membre non résidant du Comité, à la Renardière près le Mans, adresse un numéro de *l'Union de la Sarthe* qui contient un article sur la découverte, à Vallon (Sarthe), de monnaies remontant aux dernières années du XIIe siècle.

Renvoi à M. Chabouillet.

M. Blancard, correspondant à Marseille, adresse un mémoire intitulé : *Un mot sur la fosse Marienne.*

Renvoi à M. Charles Robert.

M. Jules Gauthier, correspondant à Besançon, adresse une note sur un sceau inédit des exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. le commandant Payen, correspondant à Sétif, adresse le fac-

[1] 5e série, t. VIII, p. 328.

Digitized by Google

simile de deux inscriptions latines découvertes sur le parcours de la voie romaine de Sétif à Djidjelli.

Renvoi à M. L. Renier.

M. Tholin, correspondant à Agen, adresse une note sur trois objets antiques de bronze, de la collection de M. Lavergue à Villeneuve-sur-Lot. Cette note est accompagnée d'une photographie et de deux dessins.

Renvoi à M. Al. Bertrand.

M. Rouzand, instituteur communal à Peyriac-de-Mer (Aude) informe le Ministre qu'il a en sa possession un certain nombre de médailles antiques et du moyen âge, qu'il tient à la disposition de l'Administration.

Renvoi à M. Chabouillet.

M. le secrétaire général de la Société archéologique de Limousin adresse un rapport sur les fouilles entreprises au mont Gargant et au mont Cey par un des membres de ladite compagnie, M. l'abbé Joyeux, curé de Vic (Haute-Vienne).

Renvoi à M. Quicherat.

M. Célestin Port, correspondant à Angers, fait savoir que l'on cherche à vendre la châsse de Saint-Maxenceul, conservée depuis six siècles dans l'église de Cunault (Maine-et-Loire), et appelle l'attention du Ministre de l'instruction publique sur les dangers auxquels sont exposées les œuvres d'art conservées dans les trésors de nos églises.

La communication de M. Port sera transmise au Ministre de la justice et des cultes, mieux placé que son collègue de l'instruction publique, pour savoir si les craintes du correspondant sont fondées, et pour conjurer le danger signalé, s'il y a lieu.

M. l'abbé Voisin, curé de Douadic (Indre), fait hommage d'un travail imprimé, dont il est l'auteur, sur le *Monument romain de Rochefort*. Des remercîments seront adressés à M. l'abbé Voisin.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications des

Digitized by Google

Sociétés savantes : MM. Éd. de Barthélemy, Darcel, Henri Martin, A. de Montaiglon et de Guilhermy.

M. le comte Clément de Ris lit un rapport sur le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie de la Drôme*, année 1874, liv. 28 à 31.

M. Albert Lenoir, sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, 3e série, t. III, 1873.

Ces rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. A. Bertrand lit un rapport sur des communications de M. le baron de Girardot, de M. Ambroise Tardieu, de M. le comte de Mellet, et de M. Joseph de Baye.

M. le baron de Guilhermy, sur une communication de M. l'abbé Auvergne. En outre, le même membre déclare qu'il n'y a rien d'important à signaler dans les notes adressées par M. Nozot sur diverses communes des Ardennes. Ces notes seront conservées dans les archives.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur une communication du même correspondant relative à un sceau d'un comte de Grandpré.

M. Darcel, sur une communication de MM. l'abbé Van Drival, relative à des tapisseries de haute lisse, et sur une autre de notre collègue M. Éd. de Barthélemy sur l'inventaire des robes, etc., de la reine de France Éléonore d'Autriche, dressé en 1532.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Darcel communique plusieurs documents relatifs à l'abbaye de Marchiennes, extraits du *Registre des actes de l'administration de l'abbé Jacques Coëne*.

Le rapporteur conclut à l'impression de ces documents dans la *Revue des Sociétés savantes*.

M. le président donne lecture d'un nouveau rapport de M. d'Arbois de Jubainville sur l'inscription antique trouvée récemment à Nîmes et communiquée par M. Germer-Durand fils, architecte.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

Digitized by Google

M. Edmond Le Blant entretient la section de son projet de publication des sarcophages chrétiens d'Arles, et particulièrement du mode de reproduction à employer. Notre collègue est prié de vouloir bien présenter prochainement un devis approximatif de la somme à laquelle s'élèveraient les frais des planches jugées nécessaires à cet ouvrage.

M. Darcel appelle de nouveau l'attention de ses collègues sur l'inventaire des meubles et joyaux de Charles V, roi de France. Il demande que de nouvelles recherches soient faites pour retrouver la copie de ce précieux document, dont la publication avait été confiée primitivement à feu Léon de Laborde. On écrira à ce sujet à M. le marquis de Laborde, fils de notre ancien et regretté collègue.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 19 JUIN 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le secrétaire adjoint du Comité donne lecture d'une lettre par laquelle M. Marion donne sa démission de membre de la section d'archéologie. Cette démission est acceptée.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse : 1° les dessins de deux lampes antiques de terre; l'une a été trouvée dans les ruines de Mascula, aujourd'hui Khenchela, province de Constantine; l'autre provient des fouilles de Carthage; 2° une photographie d'un sarcophage en marbre sculpté, extrait, il y a quelques années, des ruines de Thuguste (Souk-Ahrar), et que l'on conserv aujourd'hui dans le jardin public de la ville de Bône; 3° un estampage de l'épitaphe des saints martyrs trouvée aux Beni-Ziao (*Castellum Mastarense*), aujourd'hui Roaffach.

Cette communication est renvoyée à M. Ed. Le Blant.

Digitized by Google

M. de Backer, correspondant à Nordpeene par Cassel (Nord), adresse au Comité la copie de deux inscriptions des XVIe et XVIIe siècles, qui se trouvaient anciennement dans l'église de Saint-Maclou de Pontoise.

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Augustin Chassaing, correspondant au Puy, adresse la transcription de neuf inscriptions funéraires du XVIIIe siècle, relatives à des princes et princesses de la maison royale de Bourbon. « Ces inscriptions, gravées sur plaques de cuivre, sont inédites et n'ont jamais été signalées. »

Renvoi à M. de Guilhermy.

M. J. Gauthier, correspondant à Besançon, adresse une note sur la chasuble de saint Didier, évêque de Langres, qui fut martyrisé vers l'an 250 de notre ère. Des dessins représentant ce que l'on croit être des fragments de cette chasuble, ainsi qu'un morceau d'étoffe qui a servi d'enveloppe à une relique du saint, accompagnent cette note, qui sera examinée par M. Darcel.

M. Gabriel Leroy, correspondant à Melun, adresse une note sur une statuette en bois du XIIIe siècle, provenant de l'église de Féricy, arrondissement de Melun. Une photographie accompagne cette note, qui est renvoyée également à M. Darcel, ainsi que trente-cinq photographies, représentant divers objets d'antiquité ou de curiosité, avec de brèves explications.

M. Pouy, correspondant à Amiens, envoie l'empreinte d'un sceau du XIIIe siècle, trouvé dans les dépendances de l'ancienne abbaye de Bertaucourt.

Renvoi à M. Douët d'Arcq.

M. Rabut, correspondant à Chambéry, adresse deux dessins représentant : l'un, un ornement gaulois trouvé sur les berges de la Saône, à Lyon; l'autre, une tête de bronze de grandeur naturelle, dont le col est entouré d'un *torques*.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. de Richemond, à la Rochelle, annonce qu'au milieu des

Digitized by Google

ruines de la chapelle de l'abbaye de Notre-Dame-des-Châtelliers, église Saint-Laurent, commune de la Flotte (île de Ré), on a trouvé deux pierres funéraires. En même temps, le correspondant envoie le dessin de la mieux conservée de ces pierres, qui, selon lui, daterait du XIIIe siècle.

Renvoi à M. de Guilhermy.

M. le docteur Barthélemy d'Aubagne, à Marseille, adresse la copie de l'inventaire du château des Baux, au 14 octobre 1426, avec une note sur la famille des Baux.

Renvoi à M. Darcel.

M. Germer-Durand fils, architecte à Nîmes, adresse l'estampage de quatre inscriptions romaines inédites, provenant de deux villages de la vallée de Vidourle (Gard).

Renvoi à M. le président de la section.

M. le docteur Jousset, de Bellême, envoie le dessin de l'inscription romaine de la fontaine de la Herse, forêt de Bellême (Orne), et la reproduction des antiquités trouvées au camp celtique du Crochemetier (Orne). Cette communication est partagée entre MM. L. Renier et A. Bertrand.

M. Vinay, ancien député, résidant au Puy-en-Velay, adresse l'estampage d'une inscription latine gravée sur marbre, du XIe siècle, trouvée dans cette ville et qui fait partie de sa collection particulière.

Renvoi à M. de Guilhermy.

M. le président du Comité archéologique de Senlis demande une subvention qui puisse permettre à cette compagnie de compléter les fouilles par elle entreprises, et qui ont amené la découverte des arènes de cette ville, aujourd'hui classées parmi les monuments historiques.

Cette requête est renvoyée à la commission des subventions.

M. Giry, archiviste aux Archives nationales, et M. Aimé Girard adressent à M. le Ministre de l'instruction publique un projet de publication des plus importants pour l'histoire de l'art. Il s'agirait de faire un *corpus* des textes les plus anciens sur la technique

Digitized by Google

des arts au moyen âge, avec commentaires et notes dont les éléments seront fournis principalement par des expériences faites ou à faire.

Le projet de MM. Giry et Girard, qui intéresse vivement la section, est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Clément de Ris, Darcel et de Montaiglon.

M. Moutié, correspondant à Rambouillet, fait hommage de son ouvrage intitulé : *Tableaux généalogiques et sceaux des seigneurs de Chevreuse.*

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, d'une brochure intitulée : *Une sépulture aux Cordeliers de Compiègne.*

M. l'abbé Voisin, curé de Douadic, d'un volume intitulé : *Notre-Dame de la Mer-Rouge et le château du Bouchet*, et d'une brochure qui a pour titre : *Note archéologique sur Ingrandes* (Indre).

M. Foisset, correspondant à Dijon, de son travail intitulé : *Église des Jacobins à Dijon, dite des Dominicains, détruite en 1874.* C'est un tirage à part du 9e volume des Mémoires de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.

M. le président désigne, pour rendre compte de publications des Sociétés savantes : MM. Albert Lenoir, Douët d'Arcq, M. le président lui-même et MM. P. Lacroix et Éd. de Barthélemy.

M. le président désigne, pour faire partie de la commission des subventions aux Sociétés savantes : MM. A. Bertrand, Darcel, de Guilhermy, de Montaiglon, auxquels se joindront, comme toujours, les membres du bureau, MM. Léon Renier, président, J. Quicherat, vice-président, Chabouillet, secrétaire, ainsi que M. le baron de Watteville, chef de division, M. Servaux, chef de division adjoint, et Hugot, secrétaire adjoint du Comité.

M. Chéron, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, fait don au musée de Cluny, par l'intermédiaire de M. de Montaiglon et de la section, d'un jeu de cartes datant de l'époque de la Restauration. Des remercîments seront adressés à M. Chéron. Ce jeu de cartes

Digitized by Google

sera transmis à notre collègue, M. du Sommerard, directeur du musée de Cluny.

M. Darcel communique à la section divers essais de gravure typographique et photographique, transmis par M. Gauthier, correspondant à Besançon. Ces épreuves, obtenues par le procédé Gillet, sont d'un prix beaucoup moins élevé que celui des procédés employés jusqu'à présent par la section.

Renvoi à la commission de rédaction de la *Revue*.

M. le président, avec l'assentiment de la section, désigne M. Édouard de Barthélemy pour rédiger, au lieu et place de M. Marion, démissionnaire, la notice nécrologique sur M. le marquis de La Grange, le très-regrettable prédécesseur de M. Léon Renier.

M. Albert Lenoir annonce qu'il a retrouvé à l'École des Beaux-Arts deux fragments de l'inscription funéraire de Jean-François Foy-Vaillant, le célèbre numismatiste, mort en 1708, laquelle se trouvait autrefois dans l'église Saint-Benoît-le-Vicomte.

M. de Montaiglon lit deux rapports : l'un sur les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Anjou* (ancienne Académie d'Angers), nouvelle période, t. XV, 1872; l'autre sur l'*Annuaire* publié en 1872 par la Société d'émulation de la Vendée.

M. Darcel, sur les *Mémoires de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, 1870-1872, t. IV.

M. J. Quicherat, sur le *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1872, 1873, 1874.

M. Éd. de Barthélemy, sur l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon*, 1875.

M. Henri Martin, sur les *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille*, années 1874, 1876, 1 vol.

M. A. Bertrand, 1° sur le *Bulletin de la Société de statistique et des sciences naturelles et arts industriels de l'Isère*, t. IV et VI; 2° sur le

Digitized by Google

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses, 40e année, 1873; 3° sur les *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XXXII, 1re partie, 1 vol.

M. le comte Clément de Ris, sur le *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. III, année 1874.

M. Albert Lenoir, sur les *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon*, 1873.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de rédaction de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. le baron de Guilhermy fait un rapport verbal sur une communication de M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, qui a envoyé deux estampages de dalles funéraires de l'ancienne abbaye de Ferrières-en-Gâtinais. Ces estampages ont été exécutés sur papier tellement épais, qu'ils ne reproduisent que très-imparfaitement les monuments que notre collègue a bien voulu nous faire connaître; aussi n'est-il pas possible d'en tirer une description et une lecture satisfaisantes.

M. le président fait observer qu'il serait utile de rappeler aux correspondants les instructions du Comité à cet égard; il recommande l'emploi d'un papier plus fin et aussi de ne pas laisser sécher le papier sur l'inscription. Dans ce cas, le papier se tend et déforme les lettres.

M. J. Quicherat fait un rapport verbal sur les communications suivantes : 1° M. Gros, trésorier de la Société scientifique et littéraire d'Alais, a envoyé une *Note sur le pas romain considéré comme mesure itinéraire*. M. le vice-président de la section fait observer qu'il a donné, il y a près de quinze ans, dans la *Revue des Sociétés savantes* [1], l'explication proposée par M. Gros.

Il ne sera pas inutile d'ajouter que M. Gros aurait pu se dispenser d'envoyer son travail à la section, puisqu'il l'avait lu à la Sorbonne à la séance du 10 avril dernier. Le secrétaire de la Société d'archéologie a rendu compte de cette communication dans

[1] Année 1862, 2e série, t. VII, p. 353, dans un rapport motivé par un mémoire de M. Pistollet de Saint-Ferjeux.

Digitized by Google

son rapport sur les lectures de 1876, dans la *Revue des Sociétés savantes*[1].

M. Bulliot, président de la Société Éduenne, membre non résidant du Comité, à Autun, envoie un travail intitulé : *Fouilles du mont Beuvray. Exploration de la vallée de la Come Chaudron*, 1875, qui est renvoyé à la commission de la *Revue*.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur une communication de M. Gauthier, correspondant à Besançon, intitulée : *Note sur un sceau inédit des exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel.*

Renvoi, à la commission de la *Revue*, de ce rapport, qui sera accompagné d'un bois représentant ce curieux monument.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 10 JUILLET 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

Il est donné lecture d'un arrêté du ministre, en date du 30 juin 1876, par lequel M. Davanne, président de la Société de photographie, est nommé membre de la section d'archéologie[2].

M. Allmer, correspondant à Lyon, adresse les *fac-simile* de vingt-neuf inscriptions romaines du musée d'Avignon. Renvoi à M. Léon Renier.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse le *fac-simile* de six inscriptions latines du XIe au XVe siècle, relatives à la France, copiées par lui l'année dernière à Bénévent. Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Pouy, correspondant à Amiens, adresse deux dessins représentant : l'un, les fonts baptismaux de l'église de Fouencamps, à

[1] Voy. 6e série, t. III, p. 317.

[2] Voy. plus haut, p. 1.

Digitized by Google

12 kilomètres de cette ville; l'autre, un écusson sculpté sur le bénitier de la même église. Renvoi à M. le comte Clément de Ris.

M. Auguste Nicaise, président de la Société académique de la Marne, adresse une *Étude sur le tumulus de Haucourt* (Marne). Renvoi à M. Al. Bertrand.

Mme veuve Poupart, à Tulle (Corrèze), adresse la liste des médailles romaines qu'elle possède. Renvoi à M. Chabouillet.

M. le chanoine Barbier de Montault fait hommage de ses Recherches sur le corps de saint Martial, martyr, conservé à la cathédrale d'Angers. Des remercîments seront adressés à notre zélé correspondant.

M. le président désigne, pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. de Montaiglon, Éd. de Barthélemy et le lieutenant-colonel Le Clerc.

M. Léon Renier, président de la section, donne lecture de la notice nécrologique sur M. le marquis de La Grange, rédigée par M. Éd. de Barthélemy. La section renvoie cette notice à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. Servaux, chef de division adjoint, donne lecture de la liste des Sociétés savantes auxquelles la commission spéciale propose qu'il soit alloué des subventions. La section adopte la liste et la répartition proposées; en conséquence, sauf approbation du Ministre, des Sociétés savantes au nombre de 51, classées en trois catégories, recevront des subventions en 1876.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Dumont, directeur de l'École d'Athènes, relative à la mission en Asie Mineure de MM. Duchesne et Collignon. Le voyage de ces deux savants, qui touche à sa fin, a eu d'excellents résultats; non-seulement un grand nombre d'inscriptions ont été découvertes, mais on a déterminé le site de deux villes.

M. A. de Montaiglon fait un rapport verbal au nom de la com-

Digitized by Google

mission chargée d'examiner le projet de publication d'un « recueil de documents du moyen âge concernant l'histoire et la technique de l'art. » Cet ouvrage, dont les auteurs sont MM. Giry et Aimé Girard, comprendra un volume in-4° de 700 à 900 pages. Les textes et variantes seront accompagnés de la traduction placée en regard. Les notes nécessaires, mais courtes, seront placées en bas des pages; les notes développées seront renvoyées à la fin des divers chapitres. Cet ouvrage sera terminé par un glossaire.

L'examen attentif du travail de MM. Giry et Girard a démontré à la commission que ces deux savants n'ont rien négligé pour faciliter l'étude et l'intelligence des nombreux et importants documents recueillis par leurs soins, tant en France qu'à l'étranger, et que la section a entre les mains un *corpus* dont tous les éléments ont été collationnés aussi consciencieusement et aussi pertinemment que possible; en conséquence, le rapporteur en propose l'impression au nom de la commission.

La section, consultée par M. le président, adopte les conclusions de la commission et nomme M. de Montaiglon commissaire responsable chargé de surveiller la publication de MM. Giry et Girard.

M. Edmond Le Blant donne lecture d'une *Note sur un sarcophage chrétien du Louvre.* Ce travail est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur les *Mémoires et Documents* publiés par la *Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie* (t. XV, 2e partie, 1876).

M. Albert Lenoir lit un rapport sur le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* (années 1871, 1872, 1873).

Ces deux rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue.*

M. Chabouillet lit : 1° un rapport sur une communication de M. Hucher, membre non résidant, sur la découverte, dans la commune de Vallon (Sarthe), d'un grand nombre de monnaies du XIe siècle; 2° sur une communication de M. l'abbé Gross, curé de Lévignac, sur une médaille attribuée par cet ecclésiastique à Henri Ier, roi de Navarre, au XIIIe siècle.

M. Chabouillet fait ensuite un rapport verbal sur l'envoi par

Digitized by Google

M. Rouzand, instituteur communal à Peyriac-de-Mer (Aude), d'une liste de médailles antiques et du moyen âge recueillies par ce fonctionnaire. Cette lettre contenant en outre des observations d'intérêt personnel, qui ne sont pas du ressort de la section, et les médailles recueillies étant absolument dénuées d'intérêt, le rapporteur pense qu'il y a lieu de renvoyer la demande de M. Rouzand au bureau du ministère auquel ressortissent les affaires de MM. les instituteurs communaux.

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur des communications relatives à des inscriptions dues à M. de Backer, correspondant à Nordpeene (Nord); à M. Augustin Chassaing, correspondant au Puy; à M. Vinay, ancien député, au Puy, et à M. de Richemond, correspondant à la Rochelle.

M. J. Quicherat lit un rapport sur une communication de M. Joly-Leterme, correspondant honoraire à Saumur, sur une sépulture préhistorique à Brézé.

M. le vice-président de la section fait ensuite un rapport verbal sur une communication de M. Pouy, correspondant à Amiens, relative à un éperon de l'époque romaine, trouvé en 1819 dans les tourbières de Tiepval (Somme), et à un petit vase de plomb du moyen âge. Ces communications, accompagnées de dessins, seront déposées aux archives.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur une autre communication de M. Pouy, relative à un sceau du XIIe siècle, trouvé dans les dépendances de l'ancienne abbaye de Bertaucourt.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*. Les conclusions du rapport verbal de M. Chabouillet sont adoptées par la section.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XIV, Orléans, 1874.

(Séance du 1er mai 1876.)

Le quatorzième volume des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais* présente un intérêt exceptionnel par le nombre et le choix des travaux qu'il renferme, et qui comprend les neuf ouvrages couronnés aux concours de 1869 et de 1875. Au premier rang, nous devons citer deux mémoires d'un correspondant du Comité des travaux historiques, M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, dont les *Recherches historiques sur Romorantin* et l'*Étude sur les institutions municipales de Blois* témoignent d'un savant esprit d'investigation et d'une grande connaissance des chroniques locales. Le travail sur Romorantin fait une sage élimination des prétendues origines romaines de cette ville, dont les premiers âges demeurent enveloppés d'une profonde obscurité, d'où elle ne sortit que sous la troisième race de nos rois. Après avoir fait partie, comme le Blésois, du royaume éphémère d'Orléans, au VIe siècle, Romorantin et son territoire furent incorporés au comté de Blois, dès l'établissement du régime féodal. En 1308, la ville, dont les habitants étaient affranchis de toute servitude et nommaient douze bourgeois composant l'échevinage, envoya plusieurs députés aux États généraux de Tours. L'invasion anglaise, surtout celle conduite par le prince de Galles, le trop fameux *Prince Noir*, fils d'Édouard III, se fit cruellement sentir dans cette région, en 1356, malgré les efforts du roi Jean, qui se dirigeait sur Poitiers, pour livrer cette funeste bataille où il fut fait prisonnier.

En poursuivant l'histoire de Romorantin, M. Dupré signale le pas-

Digitized by Google

sage de cette châtellenie aux mains des comtes d'Angoulême, et donne des détails nouveaux sur le séjour du comte Charles, de son épouse Louise de Savoie, de leur fils, qui fut François Ier, et sur la naissance de la princesse Claude de France, qui vit le jour, le 13 octobre 1499, dans le château de Romorantin, et fut plus tard la femme de François Ier. Ce monarque affectionnait alors beaucoup cette résidence, si bien qu'en 1518, Léonard de Vinci, aussi grand peintre qu'habile ingénieur, présenta au roi des plans pour la canalisation de la Sauldre, ce qui eût amené, dès lors, l'assainissement de la Sologne. L'auteur passe en revue, en les accompagnant de documents inédits, tous les principaux événements dont Romorantin a été le théâtre, soit pendant les guerres de religion, soit au moment de la réunion des États de Blois, soit enfin à l'époque où, sous Henri IV, la seigneurie, devenue vacante, revint au domaine royal et fut annexée à l'apanage des ducs d'Orléans, dont elle fit partie jusqu'à la Révolution. En parlant de l'agriculture et du commerce du pays, M. Dupré n'a point oublié de parler de l'importance de l'élève des bêtes à laine, des filatures et de la fabrication des draps, industrie aujourd'hui si développée, que Romorantin contribue pour la part la plus considérable à l'habillement de l'armée française.

L'*Étude* de M. Dupré *sur les institutions municipales de la ville de Blois* est extrêmement complète, et s'étend depuis 925 jusqu'à l'organisation des mairies, décrétée en 1789 par l'Assemblée constituante. Bibliothécaire de la ville, l'auteur n'a pas manqué de dépouiller les archives et d'analyser les registres des délibérations des syndics et des échevins. Mais comme il serait trop long de le suivre dans cet examen, nous nous bornons à le féliciter de ses succès et à annoncer un travail spécial, qu'il publiera prochainement sur une époque très-curieuse, et qui aura pour titre : *L'administration municipale de Blois sous Louis XIV.*

M. Dupré n'est point le seul que la Société de l'Orléanais ait récompensé deux fois. Mlle de Foulques de Villaret, ancienne élève de Saint-Denis, a reçu le même honneur pour deux mémoires. L'un a trait à l'élection de Thibaut d'Aussigny au siége épiscopal d'Orléans (1448-1450). Ce mot élection pourrait sembler étrange de nos jours, mais au moment où l'évêque Jean du Gué mourut, le 14 octobre 1447, le chapitre se croyait investi du droit de choisir le chef du diocèse, en vertu des décrets du concile de Bâle qui ser-

Digitized by Google

virent de fondement à l'acte appelé *Pragmatique Sanction*, arrêté à Bourges par Charles VII, en 1438, et enregistré au Parlement le 3 juillet 1439. Thibaut d'Aussigny, chanoine de Sainte-Croix et archidiacre de Sologne, fut donc élu, à l'unanimité, le 15 décembre 1447. Informé du choix du chapitre, le nouvel évêque s'empressa d'en donner avis au roi, qui refusa de ratifier l'élection, sans fournir les motifs de sa conduite, et proposa au Saint-Siége Pierre Bureau, archidiacre de Reims et protonotaire apostolique. Après d'épineuses négociations entre le pape Nicolas V et la cour de France, Pierre Bureau fut transféré à l'évêché de Béziers, et, en 1452, Thibaut d'Aussigny prit enfin possession du siége d'Orléans, qu'il occupa dignement pendant vingt et un ans. Un nombre considérable de pièces, telles que bulles, missives, délibérations, accompagnent ce travail remarquable, qui révèle chez son auteur la plus rare érudition.

Le second mémoire de Mlle de Villaret a pour objet l'étude de *l'Enseignement des lettres et des sciences dans l'Orléanais*, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à la fondation de l'Université d'Orléans. Rappelons, en passant, qu'avant la Révolution, la France possédait vingt-trois universités, et que celle d'Orléans avait été fondée en 1305. M. Bimbenet a récemment publié un ouvrage sur cette institution, mais le travail de Mlle de Villaret tend à démontrer que les écoles établies du xe au xiiie siècle avaient déjà préparé le terrain, et qu'elles contenaient tous les germes de l'université orléanaise, qui ne fit que centraliser l'enseignement dispersé dans plusieurs foyers d'instruction monastique, depuis le viie siècle. Les fondations de Mici, de Fleury-Saint-Benoît, de Ferrières-en-Gâtinais, de Saint-Aignan et d'autres abbayes bénédictines prouvent que les lumières de la science éclairaient déjà les bords de la Loire, lorsque parurent les bienfaisants Capitulaires de Charlemagne. Les invasions des Normands, leur incendie d'Orléans en 865, retardèrent le progrès. Néanmoins, une fois la tranquillité rétablie, la réputation des écolâtres d'Orléans devint européenne, et la ville se peupla d'étudiants de toutes les nations, qui suivaient, dans les différents monastères, les cours de rhétorique, de philosophie, de mathématiques, de théologie et de droit, civil et canonique; et les lettres patentes de Philippe le Bel et la bulle de Clément V, qui constituèrent l'université, ne firent que donner un nom, que réunir en corps des institutions, peut-être isolées, mais qui contribuaient puissamment à la diffusion de l'enseignement. Pendant l'existence

Digitized by Google

de son université particulière, et depuis, l'Orléanais n'a point démérité. Aucun département ne fait plus pour l'instruction publique, et c'est avec un légitime orgueil que, parlant du cardinal de Coislin, Mgr Dupanloup a pu dire : « Je suis le successeur d'un évêque qui a fondé plus de deux cents écoles dans son diocèse. » Nous ne finirons point sans féliciter vivement et Mlle de Villaret de la double couronne que lui a décernée la Société Orléanaise, et la maison de la Légion d'honneur qui a formé une aussi brillante élève.

Ce volume contient encore des travaux très-dignes d'être mentionnés : l'*Histoire de Châtillon-sur-Loire avant 1789*, par M. l'abbé Cochard; un *Mémoire sur la condition des hommes libres dans l'Orléanais au XIIe siècle*, par M. René de Maulde; une *Étude historique sur la ville de Jargeau*, par M. de Monvel; un travail *Sur l'école de Fleury-sur-Loire à la fin du Xe siècle, et sur son influence*, par M. Cuissard-Gaucheron, et une *Monographie topographique, historique et archéologique de Troô (Loir-et-Cher)*, par M. de Salles. Tous ces mémoires, étudiés avec soin et enrichis de documents, font le plus grand honneur à leurs auteurs et à la Société savante qui a su les récompenser.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Tome XVI, 1874, Clermont-Ferrand, 1 vol. in-8°.

(Séance du 1er mai 1876.)

Nous aimons d'ordinaire à nous étendre sur les mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand. En effet, ils renferment généralement, ils renfermaient du moins dans les derniers volumes que nous avons eus sous les yeux, plusieurs mémoires qui présentaient pour nous le plus haut intérêt, soit que des points obscurs de l'histoire locale y fussent doctement éclaircis, soit qu'ils eussent pour objet la biographie de quelque personnage illustre originaire d'Auvergne. Nous n'avons pas aujourd'hui la joie de nous trouver en présence de travaux offrant le même caractère et la même portée : non que nous ayons l'intention d'adresser, sous forme de regret, aucun reproche à la savante et laborieuse Société de Clermont, qui se doit à plusieurs genres d'études, et qui se montrerait trop exclusive dans

Digitized by Google

ses travaux, si elle n'entendait et n'admettait dans ses recueils que des lectures historiques; mais vis-à-vis de la section d'histoire et de philologie qui l'a renvoyé à notre examen, c'est un devoir pour nous de constater que le volume de 1874 comprend des travaux scientifiques ou archéologiques qui ne sont pas de notre compétence, et quelques essais poétiques, genre de littérature sur lequel nous ne sommes pas dans l'usage d'insister; que nul mémoire à proprement parler historique n'y figure, et que nous pouvons seulement y glaner quelques pages sur *L'origine de la justice d'après Cicéron*, par M. l'abbé Chardon, et sur *Les lettres de Pline*, par M. E. Fabre.

Cicéron, objet de l'admiration de nos pères, a trouvé de nos jours des détracteurs qui se sont autorisés de quelques défaillances passagères pour le représenter comme un caractère faible et indécis. M. l'abbé Chardon ne partage pas ce sentiment. Il fait ressortir chez Cicéron un amour inébranlable de son pays et de la justice. Il cite les beaux passages du livre de la *République* dans lesquels la loi humaine, trop souvent mobile et capricieuse, est rattachée à une loi supérieure, universelle et immuable, qui a sa source en Dieu. Et comme les divinités du paganisme n'offraient pas cet idéal de pureté et de perfection qui est la raison dernière de toute loi, comme elles présentaient au contraire l'image scandaleuse de tous les genres de désordres, M. l'abbé Chardon en conclut que Cicéron, ne trouvant pas dans le paganisme le type de sainteté dont il avait la claire notion, a dû entrevoir la nécessité d'une religion plus haute, divinement révélée à la faible humanité. Que telle soit la conséquence de quelques-unes des doctrines les plus chères à la grande âme de Cicéron, nous ne le contredirons pas; mais qu'il ait aperçu la portée des prémisses posées par lui-même, nous avons quelque peine à le croire, en l'absence d'un texte précis qui témoigne de cette interprétation de sa pensée.

Le mémoire de M. Fabre sur *Les lettres de Pline* ne touche pas à d'aussi graves problèmes. C'est un travail qui glisse légèrement sur le sujet traité. On y trouve une suite de citations qui se lisent avec plaisir; car c'est Pline même qui parle, avec sa rectitude et sa délicatesse habituelles, non exemptes de quelque recherche. Assurément de pareilles études ne sont pas déplacées dans une académie : elles y entretiennent, avec la tradition du goût, le souvenir de l'antiquité, qu'il ne faut jamais perdre de vue; mais, l'avouerons-nous, à ces études sans conclusion, et qui ne font faire aucun pas à la science,

Digitized by Google

nous préférons la discussion d'un texte précis ou d'une question controversée, comme celle de l'authenticité de la lettre de Pline à Trajan, au sujet des chrétiens, point de critique et d'histoire si bien traité, il y a quelques mois, dans la *Revue archéologique*, par M. Boissier, membre de l'Académie française et professeur au Collége de France.

JOURDAIN,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE D'ARRAS.

Tome VI, 2e série, Arras, 1874, 1 vol. in-8°.

(Séance du 1er mai 1876.)

Nous sommes, depuis plusieurs années, chargé de rendre compte des *Mémoires de l'Académie d'Arras*, et chaque fois qu'un nouveau volume passe par nos mains, nous avons en général à y signaler des travaux d'un véritable intérêt pour les études historiques. Aujourd'hui encore, dans le volume qui nous a été envoyé, et qui date déjà de loin, car il répond à l'année 1873, nous avons eu la bonne fortune de trouver, indépendamment des rapports sur les concours ouverts par la compagnie, trois mémoires importants : *Arras et l'Artois sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie (1598-1633)*, par M. G. de Hautecloque ; *La trahison de Robert d'Artois*, par M. E. Lecesne; *Les administrations municipales des campagnes dans les derniers temps de l'empire romain*, par le même auteur. Ajoutons-y la notice consacrée, par M. l'abbé Robitaille, à l'abbé Proyart, ce fidèle et impuissant défenseur de l'ancienne monarchie, dont le nom est à peine connu de la génération actuelle, mais qui, dans les années qui ont immédiatement précédé et suivi la Révolution, s'était acquis quelque célébrité par ses nombreux ouvrages historiques et moraux : *L'écolier vertueux; Le modèle des jeunes gens; Histoire de Stanislas, roi de Pologne; Louis XVI détrôné avant d'être roi; Louis XVI et ses vertus aux prises avec la perversité de son siècle*, etc. L'abbé Proyart était né aux environs d'Arras, et il est mort dans cette ville, avec le titre de chanoine de la cathédrale. On ne saurait donc s'étonner de l'hommage, mérité d'ailleurs, que sa mémoire a obtenu dans le sein d'une académie où siégent ses compatriotes.

Mais arrivons au mémoire de M. de Hautecloque, dont nous devons surtout nous occuper. Ce mémoire remplit près de 300 pages;

Digitized by Google

c'est à proprement parler un livre sur une des époques les plus curieuses de l'histoire de l'Artois.

L'infante Isabelle-Claire-Eugénie, née en Espagne le 22 août 1566, était fille de Philippe II et d'Isabelle de Lorraine. Peu de temps avant de mourir, son père, qui avait un instant rêvé pour elle la couronne de France, lui donna pour mari un fils de l'empereur Maximilien II, l'archiduc Albert, et il leur céda à tous deux, du consentement de l'infant d'Espagne, celui qui devait bientôt s'appeler Philippe III, la souveraineté des Pays-Bas. Vers le milieu de l'année 1599, les nouveaux époux quittèrent l'Espagne pour se rendre à Bruxelles, et après avoir visité quelques villes de la Flandre et du Brabant, le 13 février 1600, ils firent leur entrée dans la cité d'Arras. M. de Hautecloque a heureusement retrouvé un récit des fêtes qui eurent lieu à cette occasion, et bien que le document fût un peu long, il l'a transcrit textuellement, en y ajoutant la reproduction de plusieurs gravures du temps, qui représentent les arcs de triomphe et amphithéâtres élevés alors sur plusieurs points de la ville. Ces réjouissances publiques furent le prélude d'une administration prospère. Le traité de Vervins avait rétabli la paix entre la France et l'Espagne; et bien que les hostilités continuassent avec la Hollande, les provinces qui composaient les Pays-Bas, l'Artois surtout, étaient en grande partie délivrées des maux de la guerre. Comment l'archiduc Albert et l'infante Isabelle profitèrent-ils de ces années de calme et de sécurité pour le bien de leurs États? Nous n'avons pas à le raconter et ne pouvons que renvoyer nos lecteurs au mémoire même de M. de Hautecloque. Ce qui est constant, ce sont les regrets qui éclatèrent dans le pays en 1621, à la mort d'Albert, et en 1633, à la mort d'Isabelle; ce sont les louanges décernées par tous les historiens aux qualités morales de ces excellents princes. Mais nous n'avons encore indiqué que la moindre partie du travail de M. de Hautecloque. La situation de l'Artois, et en particulier de la ville d'Arras, pendant la première moitié du XVIIe siècle, a été pour lui l'objet des recherches les plus approfondies, dont il a consigné les résultats dans une série de chapitres : sur les églises et couvents, sur les colléges et écoles, sur les établissements charitables; sur l'industrie, le commerce et l'agriculture; sur les mœurs et coutumes du pays; sur le conseil d'Artois, sa composition et sa compétence; sur la législation civile et criminelle; sur les personnages importants, jurisconsultes, prélats, écrivains, que l'Artois a

Digitized by Google

produits au temps d'Albert et d'Isabelle; sur les monnaies alors en usage; sur les médailles qui furent alors frappées. Parmi ces aspects divers, sous lesquels M. de Hautecloque envisage la situation de l'Artois de 1598 à 1633, nous ne savons auquel donner la préférence, et nous n'aurions pas d'ailleurs le droit de contester, en quelque point que ce fût, les assertions de l'auteur. Ce que nous pouvons dire, c'est que ce tableau de l'Artois à une époque si voisine de celle où cette province fut réunie à la France nous a vivement intéressé, que tous les traits nous en ont paru puisés à de bonnes sources, et qu'un pareil travail fait, selon nous, le plus grand honneur à l'écrivain qui l'a tracé et à la Société savante dans les *Mémoires* de laquelle il a trouvé place.

Bien qu'il soit aussi question d'un comte d'Artois dans la dissertation due à M. Lecesne, elle nous reporte bien loin du temps et des personnages qui viennent de nous occuper. C'est une existence bien connue, quoique diversement jugée par les historiens, que celle de Robert d'Artois. Fils du comte Robert II, percé de trente coups de pique à la bataille de Courtray, il semblait que, par le droit de sa naissance, le comté d'Artois dût lui appartenir à la mort de son père; mais sa tante Mahaut ayant élevé des prétentions sur ce comté et ayant obtenu gain de cause devant la cour des pairs du royaume, Robert, qui s'était d'abord résigné, mit dans la suite tout en œuvre pour rentrer en possession de son héritage, et, repoussé par le roi de France, finit par se jeter dans les bras du roi d'Angleterre, donnant ainsi l'exemple d'une trahison que le connétable de Bourbon devait un jour imiter. Il invoquait, comme preuve de son bon droit, des actes aux termes desquels son aïeul aurait assuré à ses héritiers mâles le comté en litige, et Mahaut elle-même aurait renoncé à en revendiquer la possession. Mais ces actes étaient-ils authentiques? Robert ne put le prouver; et bien loin de là, la procédure suivie au Parlement de Paris sembla démontrer qu'ils étaient l'œuvre d'un faussaire. Nous ne saurions entrer dans l'analyse de cette controverse embrouillée, très-bien racontée par M. Lecesne. Toujours est-il que, malgré l'arrêt du Parlement de Paris qui repoussa les requêtes de Robert, malgré le jugement de l'histoire qui a confirmé la sentence du Parlement, Robert a trouvé de nos jours un très-habile défenseur en la personne du savant éditeur de Froissart, M. Kervyn de Lettenhove. Suivant M. Kervyn de Lettenhove, le Parlement de Paris se serait trompé; l'authenticité des actes in-

Digitized by Google

voqués par Robert serait certaine, et Mahaut aurait usurpé un domaine qui ne lui appartenait pas. C'est pour combattre ces conclusions que M. Lecesne a pris la plume. Son mémoire est bien fait et très-intéressant. Nous avouerons qu'il a porté la conviction dans notre esprit, et qu'après cette lecture, Robert d'Artois nous a paru ne mériter nullement la réhabilitation tentée en sa faveur. Quoi qu'il en soit, et dût l'avis exprimé par M. Lecesne trouver de nouveaux contradicteurs, son travail n'en méritait pas moins d'être signalé à l'attention des érudits familiarisés avec l'histoire du XIVe siècle.

Il nous resterait à parler du mémoire de M. Lecesne sur *Les administrations municipales des campagnes dans les derniers temps de l'empire romain.* Le sujet assurément est un des plus neufs et un des plus curieux qui puissent tenter l'érudition. Mais comment le traiter avec quelque succès, et je dirai même avec quelque clarté, sans entrer dans des développements et sans apporter des citations que nous devons nous interdire? Qu'étaient-ce que les *pagi*, les *vici*, les *civitates*, les *metrocomiæ?* M. Lecesne montre assez bien, ce semble : 1° que le *pagus* était une division du territoire de la *civitas;* 2° que le *vicus* était une portion du *pagus* sur laquelle se trouvaient réunis un certain nombre de colons; 3° que les *vici* étaient de différentes classes; 4° que les *metrocomiæ* étaient des *vici* plus considérables, de grands bourgs qui exerçaient à l'égard d'autres bourgs une certaine prééminence, comme le chef-lieu de canton a, chez nous, aujourd'hui une certaine prééminence à l'égard des autres communes du même canton; 5° que la *civitas* était le centre auquel se rattachaient, par les liens d'une dépendance plus ou moins étroite, les *pagi*, les *vici*, les *metrocomiæ*. Ces conclusions, que nous nous bornons à énoncer, nous paraissent résumer à peu près fidèlement le mémoire de M. Lecesne; mais c'est à ce mémoire qu'il faut se reporter pour prendre connaissance des textes qui les justifient.

JOURDAIN,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DES CÔTES-DU-NORD.

1852-1874. Cinq vol. et une livraison, in-8°.

(Séance du 12 juin 1876.)

A la dernière réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, un prix était décerné par la section d'archéologie à la

Digitized by Google

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, à cause de ses remarquables travaux. Les succès mérités de cette dernière Société ne doivent pas faire oublier les services rendus à l'histoire par sa sœur aînée, la Société archéologique, qui, dans un cadre d'études beaucoup moins large, sait cependant justifier son titre.

Parmi les travaux publiés dans les *Mémoires de la Société d'archéologie* nous signalerons : une *Histoire des évêques de Saint-Brieuc*, par M. Ch. Guimard; cet ouvrage, fait avec soin et critique, a le double mérite d'avoir été composé longtemps avant l'apparition du tome XIV du *Gallia christiana*, dans lequel il a été employé, et d'avoir obtenu une mention très-honorable au concours des antiquités nationales de 1851; *Les monstres de l'évêché de Tréguier en 1441*, celles *des nobles du comté de Goëllo en 1469 et en 1543*; ces documents, jusque-là inédits, sont indispensables pour étudier et connaître l'histoire féodale de cette région; *Les notes et correspondances du marquis de La Coste, relativement à l'extinction du protestantisme dans les diocèses de Saint-Brieuc, de Tréguier et de Quimper*, par M. Sigismond Ropartz. — *Huit lettres inédites de la duchesse Anne*, par M. Gaultier du Mottay. — Une *Histoire du couvent des Cordeliers de Saint-Brieuc*, par M. Hipte Raison du Cleuziou. — *Essai d'iconographie et d'hagiographie bretonne*, par M. Gaultier du Mottay; ce travail, qui nécessitera certainement une seconde édition, est déjà très-utile à consulter; nous voudrions que dans chaque province on en fît de semblables. — Une analyse de l'*Histoire de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Meen*, de D. Germain Morel, prieur de Saint-Mélaine de Rennes, par M. S. Ropartz. — Le *Dictionnaire héraldique de Bretagne*, par M. Paul de Courcy; le nom de l'auteur, qui connaît si bien toutes les anciennes familles bretonnes, suffit pour recommander ce travail, qui forme à lui seul un volume. C'est un répertoire alphabétique de tous les signes héraldiques, renvoyant aux familles qui les portent dans leurs écussons, de telle sorte qu'avec ce livre il est facile, en présence d'un écusson, de retrouver le nom de celui à qui il a appartenu.

Le tome IV est exclusivement consacré à des documents relatifs à la bataille de Saint-Cast, dans laquelle les volontaires bretons repoussèrent, avec le courage et la ténacité de leur race, l'invasion étrangère; à cette époque de désastres, la victoire de Saint-Cast arrêta le découragement général. Citons enfin, car nous ne pouvons pas tout rappeler, les *Épigrammes de Marbode, évêque de Rennes au XIe siècle*, traduites en vers français par M. S. Ropartz; la *Correspon-*

Digitized by Google

dance et les travaux inédits du chanoine Ruffelet, chroniqueur briochin, par M. Dubois de La Villerabel; enfin une étude biographique et critique sur *Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne*, par D. Plaine, bénédictin de l'abbaye de Ligugé.

Cet aperçu des travaux de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord pendant vingt-deux ans prouve que ses publications sont du nombre des livres qu'il faut avoir sous la main pour consulter les documents importants qu'elle a su recueillir. Nous l'engageons vivement à persévérer dans cette voie, et à mettre à la portée des travailleurs les richesses historiques que renferment les archives départementales et celles des familles.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

ACADÉMIE DELPHINALE. DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS AU DAUPHINÉ.

IIIe volume, contenant la Topographie militaire de la frontière des Alpes, par M. de Montanel; édité par les soins de M. A. de Rochas d'Aiglun, 1875, in-8°.

(Séance du 12 juin 1876.)

M. de Montanel, capitaine au régiment d'infanterie de Chartres, puis ingénieur-géographe du roi, fut chargé, au milieu du siècle dernier, des opérations sur le terrain ordonnées pour lever les plans de la frontière du Dauphiné. Sur les cinq parties dont se compose le travail relatif à la frontière de la France du côté des Alpes, l'Académie Delphinale en publie trois : ce sont les deux versants des Alpes depuis le petit Saint-Bernard, et les places fortes de ces régions.

Ce mémoire peut être très-utile pour donner une connaissance exacte de la topographie de cette partie de la France à la fin du XVIIIe siècle, et aussi pour comprendre les récits des faits militaires qui s'y sont accomplis. Montanel connaissait parfaitement le pays, les routes, les sentiers, les moindres ruisseaux comme les plus modestes mouvements du terrain; il décrit l'aspect des lieux, au point de vue stratégique d'attaque et de défense, avec un soin minutieux. Il semble que, si jamais des faits militaires se passaient par là, le livre de Montanel devrait être entre les mains de chaque officier supérieur. Certaines voies de communication peuvent avoir subi des

Digitized by Google

modifications; mais la science de la guerre en rase campagne et la topographie restent aussi invariables l'une que l'autre.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS D'ORLÉANS.

Tome XV et XVI, 1873 et 1874, in-8°.

(Séance du 12 juin 1876.)

Les travaux publiés par la Société d'agriculture d'Orléans, durant les deux années qui viennent de s'écouler, contiennent plusieurs mémoires qui rentrent dans le cadre des études de la section d'histoire; ils sont exclusivement dûs à M. Bimbenet, dont le nom vous est bien connu.

M. Bimbenet a fait des recherches sur l'origine, l'enseignement et la pratique de la médecine en France, particulièrement à Orléans; l'idée de ce travail lui a été suggérée par l'examen de trois registres tenus par le Collége de médecine d'Orléans, et donnés à la Société par M. le docteur Thion. Cette étude vient à propos au moment où l'École de médecine de Paris consacre à l'histoire de cette science un enseignement officiel.

Les registres tenus par le procurateur des étudiants allemands à l'Université d'Orléans ont fourni au même érudit une chronique historique qui va du règne de Louis XI à celui de Louis XIV. Le procurateur de la nation germanique était revêtu de ses fonctions pendant une année d'abord, puis pendant un trimestre dans la suite. A la fin de sa gestion, il devait résumer les faits qui intéressaient ses compatriotes; mais, heureusement pour les curieux d'aujourd'hui, il se laissait aller parfois à noter les événements importants qui se passaient en France. Au fait, pendant les guerres civiles et les coups de main des religionnaires, les cours étaient suspendus, les étudiants, dispersés, réduits au nombre de trois ou quatre auditeurs; que pouvait faire de mieux le procurateur, si ce n'est de s'occuper de ce qui se passait à Orléans et aux environs? Il n'est pas sans intérêt de connaître les appréciations d'étrangers sur notre histoire. Aussi nous recommandons la lecture du travail de M. Bimbenet à tous ceux qui s'occupent du XVIe et du XVIIe siècle.

Digitized by Google

Constatons, ce qui n'est pas un reproche, que les Allemands se faisaient remarquer par un grand patriotisme, poussé jusqu'à ce que nous appelons aujourd'hui le chauvinisme.

J'ai eu un grand plaisir à lire les pages consacrées par M. Bimbenet à la rectification d'une erreur historique d'autant plus répandue que des auteurs très-sérieux ont contribué à l'accréditer. Suger dit que les bourgeois d'Orléans, sous prétexte d'établir une commune, s'étaient élevés à une telle présomption qu'ils semblaient être en révolte contre le roi. Sur ce simple récit, Aug. Thierry et M. Henri Martin ont affirmé que la commune fut établie insurrectionnellement à Orléans, et presque aussitôt abolie. M. Bimbenet, par une étude attentive et judicieuse des textes, rétablit les faits sous leur vrai jour. Les officiers royaux ayant abusé de la patience des Orléanais par leurs vexations, ceux-ci se seraient plaints au roi; les officiers s'excusèrent en alléguant une prétendue révolte communale; les bourgeois jurèrent le contraire, et le roi conclut en leur faveur en augmentant encore leurs franchises. Un passage d'une charte de Louis VII, de 1137, vient à l'appui de la thèse soutenue par M. Bimbenet. « Nos sergents, dit ce texte, grevaient les bourgeois et les rançonnaient, alléguant qu'à la mort de notre père ils avaient juré une commune. Mais ceux-ci nous affirmèrent par serment qu'ils ne l'avaient pas fait, et nous ne donnâmes aucune suite à cet incident. » C'était du reste, à peu près, l'opinion de M. Guizot.

Anatole de Barthélemy,

Membre du Comité.

Publications de la Société du Musée de Riom.

Monuments historiques de l'Auvergne. Abbaye royale de Mozat, par H. Gomat, secrétaire de la Société. 1873-1874, in-8°.

(Séance du 12 juin 1876.)

L'abbaye de Mozat, de l'ordre de Saint-Benoît, à l'histoire de laquelle ce livre est exclusivement consacré, date de la fin du VIIe siècle; restaurée cent ans après sa fondation par Pepin, elle resta indépendante jusqu'en 1095, date de sa soumission à Cluny : l'abandon de la discipline avait rendu cette mesure indispensable. Comme la plupart des abbayes, Mozat, à dater de 1516, commença à déchoir sous des abbés commendataires, et cette décadence

Digitized by Google

marcha rapidement. Ce ne fut plus bientôt qu'un immeuble de rapport, dont les détenteurs disputaient les revenus au bénéficiaire nommé par le roi. En 1790, on y comptait six moines seulement, qui tous, à une exception près, quittaient un an après l'habit religieux.

Le travail de M. Gomat comprend deux parties : l'une historique, qui est un résumé intéressant de l'histoire du monachisme; l'autre archéologique, concernant les ruines de l'abbaye et les débris de son trésor. Quelques pièces justificatives sont réunies à la fin et font regretter que l'auteur n'ait pas recueilli plus de documents, au moins jusqu'au XIVe siècle.

L'histoire de l'abbaye, telle qu'elle nous est présentée ici, est particulièrement intéressante pour le pays au milieu duquel elle se trouvait; elle ne laisse guère apercevoir d'épisodes qui aient une certaine originalité ou un intérêt général. J'ai cependant noté un fait qui aurait pu être traité avec plus de détail par l'auteur, c'est l'influence de l'école de Mozat sur l'instruction publique en Auvergne. M. Gomat affirme qu'à la fin du XIIIe siècle, l'abbaye comptait trois cents élèves, et il parle de nombreux titres de donations faites par les particuliers pour assurer l'éducation de leurs enfants.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Tome XI, années 1871-1872-1873. 1 vol. in-8° de 42 pages.

(Séance du 12 juin 1876.)

La Société des antiquaires de Picardie tient, à bon droit, un des premiers rangs parmi les sociétés françaises d'histoire et d'archéologie. Elle a figuré honorablement dans plusieurs des concours annuels soumis à l'appréciation du Comité historique, et la continuité régulière de ses travaux est un mérite qui s'ajoute à leur intérêt. Vingt-deux volumes de Mémoires, huit volumes de Documents inédits et onze volumes de Bulletins, publiés périodiquement, en fournissent le meilleur témoignage. Cependant, depuis plusieurs années, cette activité semble s'être un peu ralentie, ou du moins le Comité n'en a pas reçu de témoignages aussi manifestes qu'autrefois. En effet, depuis le XXIIe volume de ses *Mémoires*, publié en 1868,

Digitized by Google

dont j'ai présenté l'analyse il y a plusieurs années, et depuis le VIIe et le VIIIe volume (in-4°) des *Documents*, publiés en 1869 et 1872, et comprenant le grand ouvrage publié par M. Darsy sur les *Bénéfices du diocèse d'Amiens*, dont il a été aussi rendu compte au Comité, nous n'avons à signaler qu'un seul volume de ses *Bulletins*, le XIe, qui comprend les années 1871, 1872 et 1873. Des livraisons ultérieures, publiées en 1874 et 1875, ont cependant vu le jour; mais elles ne seront soumises à l'examen du Comité que lorsque le volume sera achevé, c'est-à-dire à la fin de 1876, chaque volume comprenant habituellement trois années.

En nous bornant à l'analyse succincte des travaux signalés ou publiés dans le XIe volume de ses *Bulletins*, nous n'aurons donc qu'un témoignage très-incomplet de l'activité et du dévouement de la Société des antiquaires de Picardie.

On y voit les dernières mentions des difficultés pécuniaires et administratives contre lesquelles cette compagnie savante a dû lutter pendant plusieurs années, sinon pour la possession, qui est devenue municipale, du moins pour la direction du Musée des antiquités et des beaux-arts de la ville d'Amiens, direction qui lui est définitivement acquise. Elle aura doté cette ville, par la voie d'une loterie qui a eu un grand retentissement, d'un des plus beaux musées provinciaux, qu'elle tend à enrichir, chaque jour, par des dons et des acquisitions. Après l'histoire de ces embarras, dont l'un des résultats regrettables paraît avoir été de diminuer passagèrement l'étendue de ses publications et d'occasionner quelques malentendus entre plusieurs de ses membres, la Société reprend son ancienne activité. Toutefois, la plus grande partie de ce volume est remplie par l'exposé de la vie pour ainsi dire intérieure et de famille de la Société, par des extraits des analyses d'ouvrages, des rapports de commissions, des discours de réception et de présidence, dans lesquels sont indiquées plusieurs questions historiques, par des correspondances, des notices biographiques, dont les plus importantes, rédigées par son dévoué secrétaire perpétuel, M. Garnier, font connaître les nombreux travaux archéologiques de M. Woillez (p. 161-173) et de M. Souquet (p. 23-32). On voit, cependant, pendant les trois années 1871, 1872 et 1873 auxquelles se rapporte ce volume, de nombreux témoignages de l'activité de ses membres. Notons-en les principaux résultats.

M. Tilloy (p. 47-50), au nom d'une commission instituée à cet

Digitized by Google

effet, a rédigé une circulaire qui devait être adressée aux fonctionnaires et notables de la partie de la Picardie envahie par les Prussiens, afin de recueillir tous les renseignements possibles sur les faits de la dernière guerre, et de préparer ainsi des matériaux pour les futurs historiens de cette province.

M. Charles Desmaze (p. 68-90) a lu un mémoire sur les *Livres brûlés à Paris pendant l'insurrection de 1871*, et sur les *Manuscrits français conservés dans les bibliothèques de Stockholm et de Copenhague.*

Quoique l'auteur ne cite peut-être pas assez clairement les sources auxquelles ont été puisées les indications qu'il a rassemblées, on reconnaît que celles-ci sont dignes de confiance. Quelque succinctes qu'elles soient, elles présentent l'énumération des documents les plus importants, non pas de ceux qui ont été détruits, mais de ceux qui ont été conservés, dans les dépôts de l'administration de l'Assistance publique et de la préfecture de police. La seconde partie de la notice de M. Desmaze énumère les manuscrits français, intéressant surtout l'histoire de la Picardie et d'autres provinces, conservés dans les bibliothèques publiques de Stockholm et de Copenhague. M. Desmaze ne dit pas s'il a vu lui-même ces documents, et il se borne à citer en note les intéressants travaux de M. Bascle de Lagrèze et de M. Verdier de Flaux. On est surpris de voir omis l'ouvrage bien plus important de M. Geffroy, publié en 1856, sur les manuscrits des bibliothèques et des archives de Suède, de Danemark et de Norwége[1]. Au nombre de ces documents manuscrits, inédits pour la plupart et datés surtout des XIIe et XIVe siècles, on remarque les suivants dans la bibliothèque de Stockholm :

Charte donnée à la ville d'Amiens, en 1209, par Philippe le Bel, et confirmée, en 1215, par Louis le Hutin. — Usage de la chité d'Amiens. — Usages du prevost d'Amiens. — Ordenanche des plais de la ville d'Amiens. — Autres statuts de Philippe le Bel. — Un manuscrit des *Établissements le roi de France, que li prevost de Paris et d'Orliens tiennent en lor plais* (probablement un des nombreux manuscrits des Établissements de saint Louis). — Un Coustumier de Bretaigne. — *Stilus curiæ parlamenti*, par Guillaume de Breuil, et daté de 1256. — D'anciennes coutumes de plusieurs provinces. — Des

[1] M. Demarsy (p. 157) ajoute aux indications de M. Desmaze la mention, dans la bibliothèque de Copenhague, de l'importante *Histoire de la conquête de Constantinople*, par Robert de Clari, Amiénois, dont M. le comte Riant avait préparé une édition.

Digitized by Google

Instituta Normannia de l'année 1300, et d'autres documents plus modernes.

M. Desmaze cite aussi de nombreux romans de chevalerie, des recueils de ballades, ainsi qu'un grand nombre d'autres documents dont la provenance française est bien connue. Dans la bibliothèque de Copenhague, il rappelle l'existence de plusieurs autres documents de pareille origine, non moins intéressants pour l'histoire et la littérature de la France.

Le même membre a publié (p. 123-125) trois documents originaux de 1302, de 1308 et de 1347, concernant la province de Picardie. Le plus important est la convocation par Philippe de Valois, en 1347, d'une assemblée des trois États de la province de Reims à Montdidier, sur la requête de plusieurs prélats, de nobles et non nobles de la province, « pour certaines grosses besoignes touchant le fait des présentes guerres. » Cette pièce est intéressante parce qu'elle montre l'initiative d'une réunion provinciale, occasionnée par l'entrée d'Édouard III à Calais. Un des deux autres documents, daté de 1302, est écrit en dialecte picard.

Sous le titre de *Notes sur diverses localités des cantons de Chaulnes, de Nesle et de Rosière*, M. Lefèvre-Marchand (p. 16-23) a décrit des fonts baptismaux d'origine fort ancienne, des inscriptions tumulaires des XIIIe, XVe et XVIe siècles, des inscriptions de cloches des XVe et XVIIIe siècles.

M. l'abbé Henocque (p. 112) a fait très-succinctement connaître les résultats de ses longues recherches tendant à reconstituer les *Annales de l'abbaye royale et de la ville de Saint-Riquier*. Il a rassemblé, dans ce but, la plus grande partie en originaux, plus de cinq cents pièces authentiques, pour la plupart inédites, telles que bulles de papes, chartes et priviléges de rois, de seigneurs et d'abbés, des lettres, des contrats. Son travail sera divisé en dix-huit livres, dont les treize premiers racontent, siècle par siècle, l'histoire des abbés depuis saint Riquier jusqu'à la Révolution. Le quatorzième livre est consacré aux domaines et droits seigneuriaux de l'abbaye; le quinzième, à l'histoire de l'Hôtel-Dieu; le seizième, au château de la Ferté et à différentes familles seigneuriales; le dix-septième, à l'abbaye de Foresmontier, dépendante de Saint-Riquier; le dix-huitième, à l'église actuelle et au petit séminaire. Il est très-probable que ce travail considérable, dont l'auteur indique seulement le plan, sera l'objet d'une des prochaines publications de la Société.

Digitized by Google

M. Janvier a composé (p. 113 et 251) une *Histoire de Boves et de ses seigneurs et de la fondation de l'abbaye du Paraclet*, dont il a lu le premier chapitre, traitant des origines de ce village et de sa condition sous les Gallo-Romains et sous les premiers rois francs.

M. de Calonne (p. 114) a consigné quelques renseignements biographiques sur Catherine de Carenci, dont un sceau du XIIIe siècle avait été présenté à la Société par feu M. Pouy.

M. de Bracquemont (p. 125-129) a décrit un exemplaire du *Nobiliaire de Picardie* par Haudicquier de Blancourt, annoté par Pierre d'Hozier, exemplaire que possède la Bibliothèque nationale. Plusieurs des notes manuscrites de d'Hozier étant des rectifications d'opinions émises par Haudicquier, généalogiste de très-médiocre valeur, quoique souvent cité dans les recherches historiques sur la Picardie, d'Hozier prend soin de recommander aux lecteurs de ne pas croire qu'il les ait faites par aucun sentiment « d'envie, de haine, de vengeance ou de médisance contre son collègue ès sciences héraldiques, mais seulement pour désabuser la postérité contre ce ramas de généalogies, et lui donner à connaître un homme dont le travail n'a eu d'autre but que de la tromper par toutes les faussetés qu'il a estimé devoir être favorables aux familles populaires dont il parle. »

Deux sceaux des cures de Becquigny et de Mericourt ont été décrits par M. Garnier.

M. Pouy (p. 105-107) a décrit et offert à la Société cinq empreintes de sceaux prises sur les matrices en bronze : l'un est un sceau rond du XIe siècle; un autre est d'un duc de Brabant; les deux autres paraissent être du XIIIe et du XIVe siècle. M. Darsy, qui a aidé à la lecture des inscriptions, a dû en faire plus complétement mention dans les recherches de sigillographie, qui lui sont familières.

M. Ch. Salmon, qui s'est beaucoup occupé de l'histoire ecclésiastique et hagiologique du diocèse d'Amiens, a donné (p. 129-139) une analyse de l'ouvrage de M. l'abbé Roze, intitulé : *L'Eglise d'Amiens de 1734 à 1856, ou simples notes pour servir à la continuation du Gallia christiana.* L'auteur a surtout étudié, à l'aide de documents nouveaux et peu connus, la persécution de l'Église pendant la Terreur, son administration pendant cette période et la vie et les œuvres des évêques d'Amiens depuis le Concordat. L'éloge que M. Salmon fait de cet ouvrage, très-consciencieusement rédigé, est accompagné

Digitized by Google

de quelques rectifications peu nombreuses, dont l'auteur pourra profiter dans la reproduction projetée de la partie du *Gallia christiana* (avec traduction française) relative au diocèse d'Amiens, dont il s'occupe en collaboration avec M. Garnier, et qui doit être continuée jusqu'à nos jours.

Deux notices de M. Van Robais (p. 121-122 et p. 139-147), sur trois *deniers des comtes de Ponthieu* Gui II (1053-1100) et Guillaume III (1191-1221), et sur une *petite scille en bois* recouverte de cuivre repoussé, trouvée dans le cimetière, dit *mérovingien*, de Miannay (arrondissement d'Abbeville), sont plutôt du ressort de la section d'archéologie. Je rappellerai cependant que l'auteur, qui mentionne justement les recherches et les découvertes, en Normandie, de notre regrettable confrère M. l'abbé Cochet, et les opinions de M. l'abbé Haigneré, paraît avoir ignoré la découverte, déjà ancienne, et l'existence, dans le musée de Boulogne, de plaques de cuivre repoussé, représentant les mêmes sujets (Adam et Ève tentés par le serpent dans le paradis terrestre, et Daniel dans la fosse aux lions), qui ornaient pareillement la seille funéraire découverte à Miannay, lieu anciennement nommé *Melnaca*, qui paraît avoir été aussi une station gallo-romaine, avant d'être un lieu de sépulture à l'époque mérovingienne.

M. A. Danicourt a décrit (p. 196-202) une découverte de *monnaies romaines* faite, en 1868, à Falvy, près Péronne, où l'on trouve fréquemment des vestiges d'antiquités. Ces monnaies, contenues dans deux vases de terre grise, étaient au nombre de six mille environ, toutes en bronze, de moyen et petit modules, de types très-peu variés, depuis Probus jusqu'à Constantin.

L'*Histoire de l'origine des orgues de la cathédrale d'Amiens* a fourni à deux membres de la Société, M. Dubois (p. 202-206) et M. Darsy (p. 210-227), le sujet de recherches et d'opinions contradictoires.

Depuis longtemps les historiens de la ville et de la cathédrale d'Amiens, de la Morlière, Pagès, Rivoire, le père Daire, Gilbert, et en partie M. Dusevel, étaient d'accord pour attribuer à Alphonse Lemire, valet de chambre du roi Charles VI, bourgeois et receveur des aides de la ville, et à sa femme, Massine de Henaut, la part principale dans l'établissement de ces orgues, vers le commencement du xve siècle (1422). M. Dubois, ayant découvert dans un des registres aux comptes de la ville la mention, entre autres legs pieux, du don d'une somme assez importante (80 couronnes d'or ou écus

Digitized by Google

d'or à la couronne) fait, en 1424 et 1426, à ce même bourgeois Lemire, conformément aux volontés manifestées en 1420, peu de temps avant son décès, par un autre bourgeois de la ville, Jacques Frérot, pour l'établissement « de grandes et notables orgues dans l'église Notre-Dame, » M. Dubois, dis-je, en a conclu que le véritable fondateur des orgues de la cathédrale était ce même Jacques Frérot, et non point Alphonse Lemire. M. Darsy a répondu qu'un don particulier fait entre les mains de celui que la tradition constante, d'autres textes et une inscription tumulaire dans la cathédrale même, sous les orgues dont il s'agit, désignaient pour le véritable créateur de ces dites orgues, ne pouvait contredire cette attribution immémoriale. Il ne faudrait en tirer qu'une conséquence certaine, c'est que Jacques Frérot devait figurer parmi les principaux donateurs, probablement fort nombreux, qui avaient contribué à la dépense de ces orgues, dont la construction, qui dura sept années, avait été confiée au receveur des aides, Alphonse Lemire. M. Darsy a reproduit les principales mentions historiques et de nombreux textes originaux confirmant cette tradition ; il a aussi donné l'épitaphe de Lemire et de sa femme, inscrite sur une grande plaque de cuivre, où ils étaient tous deux représentés « soutenant des mains un orgue, » et qui était placée près de la tombe de l'évêque Évrard. Deux dessins sont joints au mémoire de M. Darsy. L'un, copié dans un ancien nécrologe, représente les orgues de 1422 avec trois tourelles ou clochetons; et l'autre, la reconstruction qui en fut faite plus tard sur le même modèle, mais avec une ornementation plus compliquée [1]. Ces textes et les commentaires qui les accompagnent nous semblent confirmer pleinement l'ancienne tradition, et laisser au bourgeois Lemire l'honneur de cette œuvre de musique ecclésiastique, qui doit figurer dans l'histoire de la célèbre cathédrale d'Amiens, mais qui n'était certainement pas des plus anciennes, et qui avait été précédée, dans plusieurs autres grandes cathédrales, par des monuments analogues, sinon plus parfaits.

M. Dubois (p. 101 et 207) a aussi publié une courte notice dont le but est de rectifier une erreur relative au fondateur, à Amiens, en 1759, des frères des Écoles chrétiennes. Ce n'est pas le chanoine

[1] Une restauration complète de ce jeu d'orgues (musique et buffet) a été faite en 1835. On peut voir, dans le *Dictionnaire de l'architecture* de M. Viollet-le-Duc, au mot *Buffet d'orgue*, l'histoire de ces monuments de musique ecclésiastique.

Digitized by Google

Villeman, comme l'ont avancé plusieurs historiens de cette ville, mais J. B. Pingré, écolâtre de la cathédrale, de 1688 à 1751.

Le mémoire le plus étendu de ce volume des *Bulletins de la Société des antiquaires de Picardie* est celui de M. l'abbé Henocque (p. 325-351), intitulé : *Observations à propos de l'Étude sur Nithard de M. l'abbé Carlet.* La question du mariage, réel ou supposé, de saint Angilbert avec la princesse Berthe, fille de Charlemagne, a beaucoup occupé depuis plusieurs années quelques membres de cette savante compagnie, et particulièrement MM. les abbés Henocque et Carlet. Celui-ci a soutenu la réalité du mariage, d'après de nombreux textes, contemporains ou à peu près. Le premier a combattu cette opinion par l'interprétation des mêmes textes et par d'autres arguments. Dans des études précédentes sur saint Angilbert et sur Nithard (*Bulletins* de 1865, de 1866 et de 1870), M. l'abbé Henocque avait déjà combattu très-chaudement la réalité de ce mariage. De son côté, M. l'abbé Carlet a soutenu aussi vivement l'opinion contraire dans deux mémoires, en 1869 et 1870. Si l'on avait à faire l'histoire des incertitudes dont cette étude de mœurs, qui a été fort agrandie au point de vue ecclésiastique, a été l'objet, il faudrait remonter, comme l'ont fait ces deux savants ecclésiastiques, non-seulement aux chroniqueurs du IXe siècle, Éginhard, Nithard, Alcuin, Hariulfe, et à plusieurs hagiographes du temps, mais aussi à tous les commentateurs de l'histoire ecclésiastique de cette période, Mabillon, Lecointe, Luc d'Achery, Ruinart, Ursin, Durant et d'autres, qui, pour la plupart, ont admis la réalité du mariage, et dont les opinions sont laborieusement citées et diversement interprétées par les deux savants adversaires. Cette question vaut-elle le luxe d'érudition et la vivacité de contradiction dont elle a été l'occasion? On peut le croire d'autant moins, tout en reconnaissant les consciencieuses recherches dont elle a été l'objet de part et d'autre, que l'incertitude reste la même, et qu'on ne voit pas très-clairement les conséquences de l'une ou de l'autre opinion pour l'histoire de la discipline ecclésiastique et la biographie des membres de la famille et de la cour de Charlemagne.

Sous le titre de *Trois reines chez les Carmélites d'Amiens* (p. 351-376), M. Ch. Salmon a retracé, dans un récit rapide et intéressant, d'après des documents originaux et d'après l'ouvrage de M. Hous-

Digitized by Google

saye sur *Le cardinal de Bérulle et les Carmélites de France*, l'histoire abrégée de l'institution des religieuses de la réforme de sainte Thérèse, introduite en France, en 1604, par les soins de Mme Acarie (la bienheureuse Marie de l'Incarnation), de Pierre de Bérulle et de plusieurs membres de la haute noblesse; la propagation rapide de cet ordre religieux et son établissement à Amiens, en 1608. Il rappelle à combien d'illustres personnages de la ville, et surtout de la cour, les carmélites de Paris, pendant tout le siècle de Louis XIV, et même pendant le siècle suivant, fournirent un refuge. M. Cousin, dans son *Histoire de la jeunesse de Mme de Longueville* et dans plusieurs de ses autres ouvrages sur le XVIIe siècle, a retracé le tableau des relations fréquentes des princesses et d'autres grandes dames avec les humbles carmélites du faubourg Saint-Jacques de Paris. Le monastère des carmélites d'Amiens, quoique n'ayant pas renfermé dans son enceinte autant de noms illustres, n'en mérite pas moins une mention dans les annales ecclésiastiques. M. Salmon n'a pas prétendu en faire l'histoire complète; il s'est borné à raconter, d'après des récits contemporains, la réunion passagère à Amiens, au mois de juin 1625, de la jeune reine Henriette-Marie, fille de Henri IV, qui venait d'épouser Charles Ier, roi d'Angleterre, et partait pour Londres, de la reine mère Marie de Médicis et d'Anne d'Autriche, la reine régnante. Une suite nombreuse, comprenant ce que la France et l'Angleterre possédaient de plus brillant, accompagnait les trois reines. Le corps de ville, invité par une lettre de Louis XIII, leur fit la réception la plus brillante, dont les auteurs contemporains et les historiens de la ville ont retracé le récit, que rappelle M. Salmon. Celui-ci raconte avec plus de détails, et d'après les meilleures sources, les relations des trois reines, pendant leur séjour à Amiens, avec le couvent des carmélites, dont elles connaissaient plusieurs des religieuses originaires de grandes familles. Mme Acarie, la sainte fondatrice de l'ordre, était morte depuis plusieurs années, lorsque Marie de Médicis et Anne d'Autriche, qui avaient eu pour elle la plus grande estime, visitèrent les carmélites d'Amiens; mais Pierre de Bérulle, qui prit une si grande part à la fondation de cet ordre et à l'établissement d'Amiens, était présent à cette visite; il accompagnait la jeune reine Henriette-Marie, dont il avait été nommé confesseur, et qu'il devait suivre en Angleterre. M. Salmon retrace, dans un récit intéressant, les relations que les reines eurent, pendant leur séjour, avec Pierre de Bérulle et avec les principales

Digitized by Google

dames des carmélites; il raconte la vie de plusieurs d'entre elles, et reproduit des lettres inédites du cardinal aux religieuses carmélites et à la mère Anne du Saint-Sacrement. Ce mémoire est, je le répète, un des plus intéressants du volume dont je viens de donner l'analyse.

Il resterait encore à mentionner plusieurs notices de peu d'étendue, mais faisant toutes connaître des faits dignes d'attention, telles que : la liste des édifices du département de la Somme dont la conservation devait être proposée à la Commission des monuments historiques (p. 390-395); — une description de l'église collégiale de Douriers, par M. de Calonne (p. 395-398); — l'indication de prix et de récompenses accordés, dans des concours jugés en 1873, à une *Histoire de l'abbaye de Dommartin et de l'abbaye de Saint-André-aux-Bois*, par M. de Calonne; à un *Mémoire sur Senarpont et ses seigneurs*, par M. l'abbé Lefèvre, et enfin à un mémoire intitulé : *L'archéologie préhistorique*, par M. Eugène de Morgan.

Je terminerai ce compte rendu en rappelant le témoignage d'estime et de reconnaissance rendu par la Société des antiquaires de Picardie à M. Garnier, qui, pendant plus de trente ans de fonctions de secrétaire perpétuel, a si puissamment contribué, par son dévouement aux intérêts de la Société, à la bonne direction de ses travaux. La Société lui a fait hommage, dans la séance du 12 août 1873, d'une réduction en bronze de la statue de Du Cange élevée sur une des places de la ville d'Amiens, d'après l'initiative de la Société dont les études ne sauraient être placées sous un plus digne patronage.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société Éduenne.

Nouvelle série, tome IV, 1875.

(Séance du 12 juin 1876.)

Sur cinq cents pages dont se compose ce volume, plus de quatre cents sont occupées par des sujets d'histoire locale :

1° *Annales historiques du prieuré de Mesvres en Bourgogne et de ses dépendances*, par M. Anatole de Charmasse.

Mesvres est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Autun. Il existait dans ce village un temple antique, sur

Digitized by Google

l'emplacement même où fut bâti plus tard le prieuré. La première mention qui soit faite de ce prieuré remonte à l'année 843, et se trouve dans un diplôme de Charles le Chauve, confirmant l'autorité de l'Église d'Autun sur cet établissement. Il fut cédé, en 994, à l'abbaye de Cluny. M. Anatole de Charmasse a suivi, autant qu'il lui a été possible, d'après des documents interrompus par d'assez nombreuses lacunes, la succession des prieurs de Mesvres. On remarque parmi eux Pierre Roger de Beaufort, neveu du pape Clément VI, qui fut lui-même élevé au pontificat, sous le nom de Grégoire XI, en 1370, reporta le saint-siége à Rome en 1377, et mourut l'année suivante. Antoine de Chalon, qui fut évêque d'Autun, occupait le prieuré en 1470. Il fut le premier qui le posséda en commende, et depuis cette époque les titulaires n'y résidèrent plus que rarement; un d'entre eux, Pierre de Morey, qui fut pourvu du prieuré de Mesvres en 1677, étant encore enfant, ne s'y rendit pour la première fois qu'en 1696, et n'y séjourna guère plus de trois ans.

La vie des derniers prieurs étant plus connue que celle de leurs prédécesseurs, M. Anatole de Charmasse a pu, à partir du commencement du XVIIe siècle, recueillir sur chacun d'eux des renseignements moins incomplets. C'est ainsi qu'il nous a donné quelques détails intéressants sur Claude de Toulonjon, abbé de Saint-Satur en Berry, qui fut prieur de Mesvres en 1625. Son frère, Antoine de Toulonjon, avait épousé Françoise de Rabutin-Chantal, fille de sainte Jeanne de Chantal, et, après sa mort, qui eut lieu en 1633, Claude fut chargé de l'administration des affaires de sa belle-sœur et de l'éducation de ses enfants : double tâche dont il s'acquitta d'une manière peu satisfaisante, car il était, dit-on, processif, brouillon et dépensier. Il contribua beaucoup à la décadence et à la ruine du prieuré. Il eut pour successeur, en 1644, Louis Roger Dansse, conseiller et aumônier du roi, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris et abbé de Saint-Nicolas de Bar-sur-Aube, dont le souvenir se rattache à celui du comte de Bussy-Rabutin. Mesvres était à peu de distance du château de Chaseu, dans la paroisse de Laizy, où Bussy passa la plus grande partie de son exil, et le prieur y séjournait plus volontiers que dans son bénéfice. La correspondance de Bussy a conservé des traces de l'intimité qui existait entre les deux voisins. On y trouve ce passage à la date du 1er janvier 1669 : « Le premier jour de l'an, Toulonjon, sa femme et l'abbé Dansse se trouvoient chez moi à Chaseu, et je

Digitized by Google

leur proposai d'envoyer des étrennes à la comtesse de la Roche, jeune veuve de la maison de Fresselière, qui avoit de l'esprit et qui demeuroit dans notre voisinage; nous nous avisâmes de lui envoyer chacun une jolie bourse et chacun un madrigal. L'abbé Dansse fit le sien fort bien. » On lit encore dans une autre lettre de Bussy, du 2 janvier de l'année suivante, à Mme de la Roche : « Nous faisons mille contes, l'abbé Dansse et moi, dont nous rions fort [1]. » L'abbé Dansse était un bel esprit et un gai commensal. C'est lui que Boileau, assurent les commentateurs, a désigné dans son *Lutrin*, en sa qualité de chanoine de la Sainte-Chapelle, sous le nom d'Évrard :

Le seul chanoine Évrard, d'abstinence incapable,
Ose encor proposer qu'on apporte la table.

Il résigna son bénéfice en 1677 et mourut à Ivry, près Paris, en 1699.

Marie-Joseph-Antoine-Laurent de la Rivoire de la Tourette, vicaire général de Reims, fut le dernier prieur de Mesvres. Après la suppression de son bénéfice, où il n'avait jamais paru, en 1791, il se

[1] A propos de la correspondance de Bussy-Rabutin, M. A. de Charmasse fait remarquer que les six volumes publiés sur le manuscrit même de l'auteur, par notre collègue M. Ludovic Lalanne, sont loin de contenir toute la correspondance à laquelle Bussy consacrait de longues heures de son exil. Il pense qu'il resterait encore des découvertes à faire, et il cite à ce sujet une lettre inédite que Bussy adressait de Chaseu le 28 septembre 1690 à M. Denis Coulon, curé de Laizy, sa paroisse. Cette lettre autographe, encore munie du cachet aux armes de Bussy, fait partie d'un petit volume in-12 qui, après avoir appartenu à M. Antoine Delatoison, avocat à Autun, dont le sieur Denis Coulon, mort chanoine de la cathédrale d'Autun, était le grand-oncle, est aujourd'hui la propriété de M. Eugène Abord, membre de la Société Éduenne. Ce volume contient la copie d'un grand nombre de lettres de Bussy qui se trouvent dans les éditions de sa correspondance. Nous croyons devoir transcrire ici la lettre à M. Denis Coulon :

« Mes pescheurs d'Arroux, m'étant venus payer dernièrement le prix de leur amodiation, me dirent qu'ils avoient une plainte à me faire de ce que vous peschiés fort souvent, Monsieur, et même au filet. Je leur répondis que je ne croyois pas que vous abusassiez de la permission que je vous avois donnée de pescher quelques fois à la trouble, que vous étiés un honnête homme qu'ils devoient être bien aises d'obliger. Ils me répondirent qu'ils seroient bien aises de vous faire plaisir si cela n'alloit pas trop loin, que, quand ils vous en avoient parlé, vous leur aviés répondu qu'ils vous fissent appeller en justice. Je leur dis que je vous en parlerois. Madame la comtesse et ma fille l'ont fait, Monsieur, et vous avés été surpris des plaintes de mes pescheurs, disant qu'ils ne vous en ont pas témoigné en être mal satisfaits, et parlant sur ce qui me regarde avec beaucoup d'honnêteté. Sur cela, je vous diray, Monsieur, que non-seulement la pesche, mais tout ce qui dépend de moy est à votre service, parce que je vous estime et je vous ayme infiniment. »

Digitized by Google

retira à Tournon, sa ville natale, où il exerça les fonctions d'officier municipal; rentré, en 1801, dans la carrière ecclésiastique, il devint vicaire général du diocèse de Mende, puis évêque de Valence en 1819, et mourut en 1840 à soixante et dix-huit ans.

2° *Notice historique sur la paroisse de Couches*, par M. l'abbé F. Péquegnot, ancien curé de Couches, chanoine théologal d'Autun.

Après quelques renseignements sur les antiquités celtiques et romaines de Couches, qui sont du domaine de l'archéologie, M. l'abbé Péquegnot passe à l'histoire de l'abbaye, du prieuré, de la paroisse, de la collégiale, de l'hôpital, de la seigneurie et de la commune. Cette histoire consiste en quelques notes qui concernent l'origine et l'existence de ces établissements, mais qui ne rappellent aucun fait important. M. l'abbé Péquegnot a terminé sa notice par l'énumération d'un grand nombre de familles anciennes et notables existant à Couches aux XVe, XVIe et XVIIe siècles.

3° *Mémoires de Claude, Jacques et N. Dusson, pour servir à l'histoire de Couches au XVIIe siècle*, publiés par M. Harold de Fontenay.

Ces Mémoires, dont le manuscrit original appartient à M. l'abbé Péquegnot, auteur de la notice précitée, s'étendent, sauf des lacunes de quelques années, de 1658 à 1703. Ils ressemblent, à beaucoup d'égards, à ces registres ou livres de raison que l'on tenait autrefois dans certaines familles de la noblesse et de la bourgeoisie, et où l'on consignait les actes principaux qui les concernaient, l'état de leur fortune, les événements heureux ou malheureux survenus dans leur intérieur ou dans leur localité. Ce que ceux-ci ont de particulier, c'est qu'ils émanent de gens du peuple, d'humbles ouvriers, peu soucieux en général des souvenirs du passé. Claude Dusson, son frère Jacques et le troisième Dusson, que M. Harold de Fontenay suppose être leur neveu, étaient tisserands au hameau de Chalencey, paroisse de Couches.

Les Mémoires du premier, qui sont les plus étendus, pourraient s'appeler Mémoires météorologiques. Car, si l'on excepte quelques mentions des incidents locaux et des bruits, vrais ou faux, qui circulaient dans le pays, quelques allusions à des nouvelles politiques arrivées du dehors, ils ne renferment guère que des observations sur les variations atmosphériques ou les phénomènes célestes, sur l'état des biens de la terre, l'abondance ou la pauvreté des récoltes et le prix des denrées. Les actes relatifs à la famille et à l'administration de ses modestes intérêts n'y tiennent que peu de place. Ces

Digitized by Google

notes intimes révèlent néanmoins, malgré leur sécheresse, une instruction et un bon sens qui sont faits, selon la remarque de M. Harold de Fontenay, pour dérouter ceux qui ne connaissent les paysans du temps de Louis XIV que par le portrait qu'en a tracé la Bruyère.

Les Mémoires des deux autres Dusson n'ont souvent, pour objet, que des faits déjà relatés dans ceux de Claude. Ce sont, pour la plupart, en dehors de ces redites, des actes de baptême, mariages et sépultures concernant presque exclusivement la famille Dusson, ou des indications généalogiques d'un intérêt très-secondaire. Aussi M. H. de Fontenay n'en a-t-il publié que des extraits. Il a eu soin, du reste, d'accompagner sa publication de notes propres à éclaircir les faits les plus notables dont parlent les auteurs, et à expliquer certains termes particuliers au pays.

4° *Saint-Sernin-du-Bois et son dernier prieur, J. B. Augustin de Salignac-Fénelon*, par M. l'abbé Sébille.

La partie la moins connue de la vie de ce petit-neveu de l'illustre archevêque de Cambrai est celle qu'il passa au prieuré de Saint-Sernin-du-Bois, dans l'arrondissement d'Autun, et dont l'abbé Sébille a essayé de nous retracer le récit. Ce fut en 1745 que l'abbé de Salignac-Fénelon fut nommé prieur de Saint-Sernin-du-Bois et qu'il quitta la cour, où il remplissait les fonctions d'aumônier de la reine Marie Leczinska, pour aller s'enfermer dans cette solitude et travailler à l'amélioration matérielle et morale de pauvres villageois. Ses prédécesseurs n'avaient presque jamais résidé dans leur prieuré; aussi trouva-t-il toutes choses dans un triste état. Nous ne saurions entrer, comme a pu le faire M. l'abbé Sébille, dans le détail des efforts et des actes de dévouement, de bienfaisance et de charité accomplis par Fénelon pour le bien de la population d'artisans et de laboureurs au milieu de laquelle il séjourna, sauf quelques années d'absence, pendant près de trente ans. Pénétré de ses devoirs de seigneur temporel aussi bien que de ceux de prieur, il travailla, autant qu'il put, aux progrès de l'agriculture et de l'industrie, et y contribua par l'ouverture de nouvelles voies de communication avec Saint-Sernin, par l'exploitation des mines et par la fondation de forges qui furent, en quelque sorte, le berceau du grand établissement du Creuzot. On lui dut aussi la création d'une école et d'un hôpital. Lorsqu'il retourna à Paris, il prit la direction de l'Œuvre des petits Savoyards, à laquelle il se consacra tout entier. Il fut de

Digitized by Google

ceux qui refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé. Arrêté et conduit au palais du Luxembourg, il comparut devant le tribunal révolutionnaire, fut condamné à la peine de mort, et exécuté le 7 juillet 1794. On sait que les petits Savoyards avaient adressé, mais vainement, à la Convention une pétition en faveur de leur bienfaiteur.

M. l'abbé Sébille a joint à sa notice plusieurs pièces justificatives, parmi lesquelles nous avons remarqué un inventaire, fait en 1790, des papiers du prieuré de Saint-Sernin-du-Bois.

Outre les quatre articles historiques dont nous venons de rendre compte, le tome IV des *Mémoires de la Société Éduenne* contient la suite des *Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les états généraux de 1789*, dont la première partie a été publiée par M. A. de Charmasse dans le tome précédent.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique de Constantine.

VIIe vol. de la 2e serie. XVIIe vol. de la collection. Constantine, 1875.

(Séance du 12 juin 1876.)

En signalant l'intérêt du mémoire intitulé *Le Sahara de la province de Constantine*, publié par la Société archéologique du département de Constantine dans le seizième volume de son recueil, je ne pensais pas devoir annoncer bientôt à la section la mort de l'auteur, jeune encore, qui eût pu devenir un utile et digne correspondant du Comité.

M. Ragot, capitaine au 3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, né à Verdun en 1837, est mort à Bône le 23 janvier de l'année dernière. A peine sorti de l'école de Saint-Cyr, et sans manquer jamais à aucun des devoirs de ses fonctions militaires, M. Ragot prit l'habitude de donner tout le temps dont il put disposer aux études historiques, en explorant, avec une intelligente curiosité, les archives et les bibliothèques de toutes les villes où il séjournait durant ses garnisons et ses voyages. Une *Notice historique et militaire sur la ville de Montmédy* fut le premier résultat publié par lui de ses recherches

Digitized by Google

historiques. Appelé ensuite en Afrique et attaché au bureau arabe de Batna, il subit l'influence et l'attrait qui se sont fait sentir dans les rangs les plus divers de notre colonie, et considéra dès lors l'Algérie comme une seconde patrie. Afin de mettre à profit les exigences de sa résidence habituelle, il laissa à d'autres les régions du Nord, où se trouvent Bône, Guelma, Constantine et Sétif, pour s'occuper de préférence de la partie méridionale de la province : tâche moins facile, moins intéressante en apparence, mais dans laquelle son ardeur pour le travail et les recherches trouva, par les difficultés même de l'exploration et de l'étude, un intérêt particulier. Il regardait comme son domaine tout le pays depuis Batna et Tebessa jusqu'au grand désert et à la régence de Tunis, vaste région où les sables et les rochers le disputent incessamment à la culture, et où, au milieu d'espaces arides, se trouvent les belles oasis de Biskra, les pays du Hodna et de Bouçada, et les oasis du Ziban.

Il aurait intitulé son ouvrage : *Histoire générale du Sud de la Numidie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.*

Le temps ne lui a pas permis de réaliser son projet, bien qu'il y ait consacré huit années de labeur non interrompu, dont les trois dernières ont été traversées par les cruelles atteintes de l'affection à laquelle il a succombé. Il a laissé du moins des fragments considérables de l'œuvre générale, qui témoignent de son aptitude d'observation et de critique et qui lui marquent une place honorable parmi ces officiers d'Afrique doublement chers au pays par leur science et leur bravoure. L'*Étude sur la géographie ancienne du Sud de la Numidie* avait été insérée dans le Recueil de Constantine de 1873. Le volume qui nous parvient renferme la fin de l'Étude sur le Sahara de Constantine, dont le commencement avait paru en 1874.

Le même volume nous donne, sous le titre de *Bibliographie carthaginoise*, un répertoire dû à M. de Sainte-Marie, premier drogman du consulat général de France à Tunis, et membre de la Société de Constantine. Il est fâcheux que l'auteur n'ait pas eu connaissance de l'*Essai de bibliographie tunisienne* publié à Arras, en 1869, par M. Arthur de Marsy. Ce catalogue lui eût fourni des renseignements très-utiles; car, au fond, et malgré la diversité des titres, les deux répertoires bibliographiques ont le même objet. D'après les ouvrages indiqués par M. de Sainte-Marie, on voit que son intention n'est pas de borner ses indications aux écrits concernant l'histoire ou les antiquités de Carthage, mais bien de donner une bibliographie gé-

Digitized by Google

nérale de l'ancienne province d'Afrique, de la ville et de la régence de Tunis entière; ce dont il faut le louer. Mais, dès lors, M. de Sainte-Marie nous permettra de lui soumettre quelques avis sur le plan de son travail et de lui indiquer quelques-unes des nombreuses et sérieuses lacunes qu'il présente.

M. de Sainte-Marie pense-t-il qu'il soit vraiment nécessaire, à propos de la seconde croisade de saint Louis, de citer quelques-unes de nos histoires générales de France? Mais s'il en était ainsi, pourquoi ne pas les citer toutes, et, dès lors, quelles proportions n'atteindrait pas, sans grand profit, un tel catalogue, exécuté dans toutes ses parties sur une telle dimension? Bien loin d'engager M. de Sainte-Marie à poursuivre et à refaire son œuvre dans des vues semblables, nous croirions qu'il serait préférable, lors de la réimpression très-probable qu'il en effectuera, de ne citer, même parmi les histoires particulières, comme les histoires de saint Louis, et nous en avons d'excellentes, que celles-là seules où se trouveraient, soit dans les propres observations de l'auteur, soit dans les sources par lui employées, des notions directement utiles à la connaissance des monuments ou de l'histoire de la ville de Tunis ou de son royaume.

De préférence, nous l'engagerions à supprimer dans son nouveau travail presque toutes les indications d'histoires ou collections générales étrangères, pour s'en tenir à l'indication séparée des monuments ou des documents anciens. Ces sources, ces monuments originaux, il les mentionne quelquefois, mais trop rarement. Et puisqu'il cite Guillaume de Nangis, il aura nécessairement à indiquer, sans parler de Primat, qu'on peut ne pas connaître encore en Afrique, Saba Malespina, Barthélemy de Nicastro, les continuateurs de Nicolas de Jamsilla, et un grand nombre d'autres historiens de la Sicile au moyen âge, depuis longtemps publiés, sans parler de Caffaro, de Stella, de Villani et de Sanudo.

M. de Sainte-Marie n'indique aucune de ces chroniques, et il mentionne en quelques lignes les collections et les œuvres de Muratori, ce qui est superflu, tandis qu'il n'indique, ce qui lui incombe par voie de conséquence, ni la collection de dom Bouquet, ni la collection de M. Pertz, ni le recueil des *Monumenta patriæ* de Turin, dont plusieurs volumes renferment des documents relatifs à la république de Gênes et à ses relations avec tout le Maghreb.

S'il peut être bon de mentionner d'une manière générale Raynaldi et les Bollandistes, il faudra ne pas oublier les Annales des

Digitized by Google

Mineurs de Wadding, ni les histoires ou les bullaires des Prédicateurs et des ordres de la Merci et de la Rédemption des captifs de Saint-Pierre Nolasque et de Saint-Jean de Matha, dont les voyages et les œuvres tiennent une place considérable et des plus honorables dans l'histoire des relations de l'Europe avec l'Afrique maugrabine au moyen âge.

Quant à la vie des saints eux-mêmes, l'indication générale des recueils des Bollandistes et de Ruinart est presque superflue; mais, au contraire, combien de vies particulières seraient utilement signalées, comme les vies de saint Agape et saint Secondin, martyrs à Constantine et à Lambèse, au IIIe siècle, écrites par un contemporain; la vie de saint Posidius, évêque de Guelma; la vie de saint Fulgence, évêque de Ruspe, morceau capital pour l'histoire et la géographie de la Proconsulaire et de la Byzacène, dans lequel sont mentionnées plusieurs villes, probablement épiscopales, dont les titulaires, n'ayant pas souscrit aux conciles d'Afrique, sont omis dans le savant ouvrage de l'*Africa christiana* de Morcelli.

En refaisant et complétant son catalogue, M. de Sainte-Marie n'oubliera pas surtout la vie du bienheureux Raymond Lulle, écrite par un contemporain et insérée par les Bollandistes au 30 juin. Raymond Lulle, l'infatigable théologien, propagateur de la civilisation et de la religion chrétienne, est mort à Tunis en 1314, en un temps où il restait encore quelque culture littéraire dans les royaumes berbères, dont les rois fondaient des colléges et des bibliothèques à Tunis et à Bougie.

Combien d'autres ouvrages devront prendre place dans ce répertoire tunisien, où l'on cherche vainement et la chronique de Raymond Muntaner, dont les chapitres 248 et suivants renferment l'histoire de la conquête et de l'administration des îles de Gerba et de Kerkeni par les Catalans; et la chronique de Bernard d'Esclot, indispensable pour les temps antérieurs à Muntaner; les chapitres d'Uzzano et de Pegolotti concernant le commerce d'Afrique, et les inappréciables documents publiés par Capmany dans son *Histoire de Barcelone*.

Enfin, que M. de Sainte-Marie nous permette de lui indiquer deux sources de documents originaux se rattachant immédiatement à son sujet et à l'histoire des Hafsides de Tunis, et qui cependant paraissent être peu connues encore de nos savants d'Afrique. Ce sont : le recueil des *Diplômes arabes*, imprimé par M. Amari à Flo-

Digitized by Google

rence en 1863 [1], et un recueil analogue publié à Paris en 1866 et 1872 [2].

Mais hâtons-nous de dire qu'il n'y aurait ni convenance ni équité à trop insister sur les lacunes de la *Bibliographie carthaginoise*. Il faut savoir gré à M. de Sainte-Marie, et l'en remercier, d'avoir donné la première base, déjà très-utile, d'un travail qui pourra être étendu et complété. S'il n'est encore qu'une ébauche, la faute en est à l'insuffisance et au dénûment de nos bibliothèques de Constantine et d'Alger, insuffisance que nous ne cesserons de signaler à la sollicitude de l'administration supérieure et à l'attention des municipalités d'Afrique.

Pour terminer avec le volume renvoyé à notre examen, si riche d'ailleurs d'inscriptions et de dissertations archéologiques, nous devons signaler l'*Étude sur l'oasis de Négrine*, de M. Baudot, lieutenant d'état-major, et la dissertation de M. le capitaine Parisot sur les *Ruines romaines de Bir Mohammed Ben Iounès*. Ces travaux concernent plutôt la section d'archéologie, mais leurs résultats généraux donnent quelques notions nouvelles à l'histoire.

L'oasis de Négrine ou Neguerin, la plus orientale du Sahara algérien, située près de la frontière de Tunis, à peu près à la hauteur de Gafsa, passait pour le point le plus éloigné vers le sud de la Numidie qu'ait atteint l'occupation permanente des Romains. Dès les premiers siècles de la conquête, ils avaient fondé, dans le voisinage de Négrine, au lieu dit Besseriani, une ville avec une citadelle assez considérable, aujourd'hui totalement détruite, mais dont il reste encore des vestiges très-reconnaissables et des inscriptions de la belle époque. C'est la position d'*Ad Majores*. M. le capitaine Parisot, en exécutant une récente exploration de la région du Souf, a retrouvé un poste romain fortifié, moins important que celui d'*Ad Majores*, mais encore plus avancé de quelques lieues vers le grand désert. Il se trouve au S. O. de Négrine, en un lieu et près du puits d'eau sulfureuse que les Arabes appellent aujourd'hui *Enchir El Bir Mohammed Ben Iounès*, « Ruines du puits de Mohammed Ben Iounès. » Ainsi voilà des témoignages d'un établissement définitif et complet, fondé et entretenu à 50 lieues au sud de Constantine, à sept ou huit jour-

[1] *Diplomi arabi del regio archivio fiorentino*. Firenze, 1863, grand in-8°.

[2] *Traités de paix et de commerce et documents divers concernant les relations des chrétiens avec les Arabes de l'Afrique septentrionale au moyen âge*, publiés par M. de Mas Latrie. Paris, chez Plon et Baur, 1866 et 1872.

Digitized by Google

nées de la côte. C'est un argument, tiré des précédents, qu'on aurait pu opposer autrefois aux défenseurs des avantages, bien contestables, de l'occupation restreinte.

L. DE MAS LATRIE,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU JURA.

Années 1867-1874.

(Séance du 12 juin 1876.)

En laissant de côté, dans ces huit années des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura*, tout ce qui ne se rattache pas à nos études, nous nous trouvons en présence de travaux importants, qui tirent une espèce d'unité de la communauté des sujets, et semblent des chapitres détachés d'une vaste histoire de la Franche-Comté.

Les plus anciens documents que nous offrent ces *Mémoires*, sur l'histoire générale de la province, sont trois recez inédits des états de Franche-Comté.

Quand les états avaient tenu leurs séances, le greffier recueillait les recez des procès-verbaux dans trois registres différents : l'un de ces registres appartient à la Bibliothèque nationale; un autre à la bibliothèque de Besançon; M. Tiboudet, membre de la Société d'émulation du Jura, en possède un troisième, d'où il a tiré les pièces intéressantes qu'il nous communique et qui avaient échappé à M. de Troye lors de la publication faite par lui en 1847. Ces trois recez appartiennent aux années 1498, 1507 et 1538.

M. Girard nous a donné, sous ce titre : *Un diplomate franc-comtois sous Marguerite d'Autriche*, une étude intéressante sur Mercurin de Gattinara, Piémontais de naissance, mais Franc-Comtois d'origine, qui fut tour à tour conseiller de Savoie, professeur à l'université de Dôle, président du parlement de Franche-Comté, puis chancelier de l'empereur d'Allemagne, et qui fut chargé de remplir en France près du roi Louis XII, dans le cours des années 1508 et 1509, après le traité de Cambrai, une mission assez délicate, qui avait pour objet d'en assurer la complète exécution.

Une enquête contemporaine donne sur la *Reddition de la ville de Lons-le-Saunier* des détails curieux et précis.

Un *Mémoire sur la lutte entre les gouverneurs de Franche-Comté et le*

Digitized by Google

parlement, par M. Philippe Perraud, montre les empiétements successifs de cette compagnie, dans le domaine de la politique, amenant des soulèvements populaires, racontés un peu plus loin, sous le titre d'*Émeutes en Franche-Comté*. Enfin le même érudit, revenant avec plus de développements sur les sujets qu'il avait déjà étudiés, publie en 1873 un volume de près de 400 pages, intitulé : *Les états, le parlement de Franche-Comté et la conquête de 1668*, dans lequel il nous raconte les rapides et faciles victoires de Louis XIV et la réunion de la province à la France.

Un nombre infini de pièces de vers a été publié à cette occasion. M. Perraud n'a reproduit dans son Appendice que celles qui lui ont paru ou inédites ou peu connues. La Bibliothèque nationale lui a fourni[1] un premier état des stances de Corneille sur ce sujet, qui, jusqu'alors, n'avait pas été utilisé ; il contient un certain nombre de variantes et une stance entière, la seconde, qui, supprimée plus tard par l'auteur, était demeurée inédite. Nous la reproduisons, en la recommandant à l'attention des futurs éditeurs de Corneille.

Nous savons qu'un héros, dans les champs de Bellone,
Couvre aisément son front de lauriers toujours verts;
Mais jusqu'à ce grand coup nous n'avions vu personne
Qui sût l'art d'en cueillir au milieu des hivers.

Le texte primitif des *Cahiers de doléances du bailliage de Salins* aux états généraux contient l'expression de certains vœux qui aujourd'hui semblent fort étranges. L'article 44 est ainsi conçu : « Défense d'enclore son terrain; il en résulte que le propriétaire mange seul le produit de son enclos, et fait, sans réciprocité, pâturer le fond de ses voisins. »

L'article 48 est encore plus surprenant : « Tous les hauts fourneaux, forges, martinets, de nouvelle création, seront supprimés comme causes de disette et cherté du bois, vu surtout la grande consommation nécessaire à la fabrication des fromages. »

C'est principalement par les détails relatifs à la Révolution que se recommandent les *Souvenirs d'un octogénaire de province*, autobiographie un peu trop minutieuse de M. Désiré Monnier, ancien président de la Société.

Tous ces travaux forment un ensemble intéressant, auquel vient

[1] *Recueil Thoisy*, matières historiques, t. XIII, p. 43.

Digitized by Google

se joindre utilement une publication de M. Prost, archiviste du Jura : *Documents inédits relatifs à la Franche-Comté.* Parvenue à sa troisième série dans les volumes que nous avons sous les yeux, elle renferme entre autres pièces importantes : les *Statuts du collége ecclésiastique de Saint-Jérôme de Dôle*, les *Ordonnances politiques de la ville de Salins*, quinze *chartes françaises du XIIIe siècle* et plusieurs *chartes de franchise.*

Si nous passons aux monographies renfermées dans ces *Mémoires*, nous en trouvons plusieurs qui sont relatives aux établissements religieux de la province et aux priviléges dont ils jouissaient. Nous mentionnerons : un *Essai historique sur les origines de Baume-les-Moines*, par M. Prost, qui a transcrit dans son recueil de *Documents inédits*, dont nous venons de parler, le *Manuale administrationis* de cette abbaye ; puis la *Dissertation sur l'authenticité de la charte attribuée à Charlemagne et accordant les terres du haut Jura à l'abbaye de Saint-Claude*, par M. Jules Finot ; enfin la *traduction d'un fragment de procès-verbal de réforme fait en 1563 au couvent des Cordeliers de Lons-le-Saunier.*

Dans l'histoire spéciale des localités, il faut citer particulièrement les *Tablettes historiques, biographiques et statistiques de la ville de Saint-Amour*, par M. Corneille S. Marc.

Quant au travail de M. Toubin sur les *Cadastres des communes du Jura*, il est plus important encore par les études philologiques qu'il contient que pour la topographie du département ; c'est un catalogue des mots les plus habituels et les plus significatifs employés dans la désignation des lieuxdits.

« Chaque appellation se cantonne, dit M. Toubin, et comme il existe des bassins hydrographiques, il est des régions linguistiques...

« Si à quelques kilomètres au sud de Lons-le-Saunier, vous tracez une ligne allant de l'est à l'ouest, vous aurez divisé notre arrondissement en deux contrées bien différentes au point de vue de l'étude qui nous occupe maintenant ; au sud, dans les cantons d'Orgelet, d'Arinthod, de Beaufort, de Saint-Julien, de Clairvaux et de Saint-Amour, abonde la terminaison *a* (Orbagna, Soucia, Bissia, etc.) ; au nord, cette désinence est aussi inconnue que dans les arrondissements de Poligny et de Dôle. Prolongez cette ligne à travers la circonscription de Saint-Claude, et elle divisera cet arrondissement comme elle divise le nôtre. Moirans et Saint-Laurent vous offriront le même antagonisme qu'Orgelet et Voiteur.

Digitized by Google

« Au nord de cette ligne, vous trouvez les mots *baume*, *chauffaux*, *pontot*, *rènardière;* au sud, leurs équivalents, *balme*, *chaffois*, *pontet*, *vulpillière*. »

Dans cette étude, si abondante en faits curieusement observés, M. Toubin s'est montré très-réservé quant aux étymologies, et il a tenu à cœur d'amasser de bons matériaux, sans se piquer d'en tirer prématurément des conséquences hasardées. Il a apporté le même esprit d'érudition prudente et sagace dans son petit *Supplément au Dictionnaire des patois jurassiens*, destiné à compléter les vocabulaires donnés par M. Monnier dans les annuaires de 1857 et 1859. On peut néanmoins lui reprocher d'avoir recueilli comme propres au patois jurassien quelques archaïsmes appartenant à la langue générale, tels que *condouloir*, *conjouir*, *maishuy*, et un certain nombre d'expressions populaires : *dégoter*, *dégouliner*, *mastoc*, *avoir la flemme* pour « avoir peur, » qu'on entend un peu partout, mais plus particulièrement dans les faubourgs de Paris.

Certains articles ne sont point placés sous le mot où il serait le plus naturel de les trouver : « *aller gendre*, aller demeurer chez le père de sa femme, » est classé à *gendre*, mal à propos suivant moi. En effet, ce n'est point *gendre* qui est employé ici dans un sens particulier, mais *aller* qui est pris d'une façon fort elliptique, pour *aller en qualité de*, *aller comme;* ce verbe est, du reste, fréquemment employé de la sorte avec des compléments très-différents, et dans des contrées fort diverses. Dans *la Mare au diable*, Mme Sand dit : *Aller bergère*, ce qui indiquerait que la locution est courante dans le Berry. On la trouve dans nos anciens auteurs, et elle appartenait autrefois à la langue générale.

Une interprétation que je n'accepte pas volontiers, c'est le mot *part* expliqué par *viande*. L'exemple sur lequel elle est fondée, loin de me convaincre, ne fait qu'augmenter ma défiance : « *Donner sa part au chat*, dit M. Toubin, pour *sa langue aux chiens*. » Si l'auteur eût poussé son raisonnement jusqu'au bout, il eût même prouvé que *part* signifie *langue;* mais l'assimilation des deux expressions n'est nullement fondée : l'une signifie qu'on n'abandonne point volontiers sa part d'une chose, l'autre qu'on renonce à trouver la solution d'une difficulté proposée.

Malgré ces légères critiques, nous apprécions fort ce travail, en regrettant qu'il ne nous donne pas tout ce qu'il nous fait seulement entrevoir; les chansons patoises, les proverbes locaux, y pa-

Digitized by Google

raissent parfois, de manière à montrer que l'auteur les connaît bien.

Tel est ce dicton injurieux qu'il cite aux mots *chougne* et *mule* :

Montagnon la rougne,
Quatre pieds de chougne,
La mule aux talons,
Crave, crave, montagnon.

Il n'est pas sans analogie avec cette énumération burlesque placée par Rabelais dans le nouveau prologue de son *quart livre* :

Les mules au talon,
Le petit cancre au menton,
La male toux au poulmon,
Le catarre au gavion.

Ce rapport a échappé à M. Toubin.

Telle est encore la dénomination de *rouge-gailla*, appliquée par raillerie aux habitants de Lemuy, qui se plaisaient à manger du cheval. En patois, *gaillard* ou *gailla* signifie une rosse.

On voit figurer dans ces *Mémoires* divers procès contre des sorciers; le plus récent porte la date de 1658. Une des accusées, Gasparde Falain, âgée de soixante-six ans, femme d'un vigneron, se fait remarquer par ses réponses pleines de bon sens et de naïveté :

« Interrogé si elle scait que le bruit est par ceste ville qu'elle est sorcière,

« Respond quouy et que c'est à raison quelle est vieille...

« Interrogé si se voyant tourmenté... par son... marry elle a jamais eu la volonté de le quitter,

« Respond que non et que tant plus il la battoit tant plus elle l'aymoit.

« Interrogé si son mary avoit quelque bien quand il l'espousa,

« Respond qu'il n'avoient rien ni l'un ni l'autre et qu'il fallut que Jeanne Desdain qu'elle avoit servi leur envoyat une miche de pain le lendemain de leurs nopces.

« Respond que, quand elle avoit du pain, elle en mangeoit et quelle vivoit des aumosnes des bonnes gents.

« Interrogé si elle a point perdu de bien pendant les guerres,

« Respond quelle nen pouvoit point perdre n'en ayant point. »

Le rapport extrêmement favorable que fait à la Société M. Ernest Girard, professeur, sur l'*Instruction primaire dans le Jura*, est de nature à faire espérer que les superstitions populaires ont fini leur temps,

Digitized by Google

et que les paysans du Jura ne songent plus à demander des prodiges à de pauvres malheureuses, ni surtout à les rendre responsables des calamités dont ils sont frappés.

Les nouvelles méthodes se sont propagées avec une grande rapidité dans le département.

La salle d'asile de Lons-le-Saunier a un *jardin d'enfants* qui peut être considéré comme un modèle en ce genre, et la méthode Frœbel paraît donner les meilleurs résultats.

L'enseignement des sourds-muets commence à être pratiqué avec succès dans les écoles ordinaires.

Les conférences d'instituteurs, les retraites pédagogiques, entretiennent l'émulation des maîtres.

Cette émulation n'a pas seulement pour objet les progrès de l'instruction primaire; elle tend plus haut et plus loin et s'applique à tout ce qui touche à la dignité de l'homme et à l'honneur de la profession.

«Dans beaucoup de communes, dit M. Girard, l'attitude énergique des instituteurs a imposé à nos ennemis eux-mêmes. Dans le cours des désastres qui ont accompagné l'invasion, plusieurs ont prodigué leurs soins aux soldats blessés ou malades; leur abnégation a été sans bornes : ils ont sacrifié jusqu'à leurs dernières ressources; ils l'ont fait simplement, sans bruit, sans éclat; ou nous nous trompons fort, ou ce dévouement a été bien près de l'héroïsme.»

Ce résumé rapide, ou plutôt cette table des matières à peine développée, ne peut donner une idée complète des sept volumes dont nous venons de vous entretenir, mais nous espérons en avoir assez dit pour bien constater qu'en dépit de certaines inexpériences et de quelques faiblesses, l'ensemble de ces *Mémoires* n'en demeure pas moins fort satisfaisant, et répond bien à ce qu'on peut et à ce qu'on doit attendre aujourd'hui de l'initiative intelligente de nos Sociétés de départements.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.

Tome XIV, 1874.

(Séance du 12 juin 1876.)

Le Bulletin de la Société de Poligny pour 1874 ne contient guère que des renseignements intéressant la science agricole.

On y trouve cependant les statuts et règlements inédits du *jeu de l'arc*, communiqués par M. Prost, archiviste du Jura, qui complète ainsi ses communications précédentes, dont j'ai déjà eu l'occasion d'entretenir le Comité.

Il est à propos de mentionner, en outre, des lettres inédites provenant du couvent des Capucins de Salins, et communiquées par M. Charles Baille, président de la Société. Ces lettres, analysées par M. Perraud, professeur au lycée de Lons-le-Saunier, intéressent l'histoire de la Franche-Comté en 1668, c'est-à-dire à l'époque où Louis XIV en préparait la conquête. Il est curieux de voir comment les Franc-Comtois, alors sujets de l'Espagne, essayent d'engager quelques troupes suisses à leur service, parce qu'ils se défient des projets de la France, et comment M. de Moustiers, résident de France auprès des cantons suisses, diplomate froid et habile, décourage ces vélléités en faisant craindre aux Franc-Comtois le mécontentement de Louis XIV, qui les soupçonnerait de vouloir soutenir le duc de Lorraine, ennemi déclaré de la France. Les Suisses font sonner très-haut leur droit de conclure des alliances avec qui bon leur semble; mais ils n'osent passer des paroles aux actes, et, moyennant une forte somme d'argent, le roi les détache des intérêts de la Franche-Comté, qui, dès lors, se trouve privée de tout moyen de résistance.

C'est encore cette histoire de la Franche-Comté, conquise par les armes françaises, qui fournit à M. Vayssière l'occasion d'une publication intitulée *Huit ans de l'histoire de Salins.* Ce sont des *Mémoires contemporains* inédits dont le présent Bulletin contient seulement les premières pages, et qui seront continués dans le bulletin suivant après une courte introduction que nous annonce M. Vayssière.

Théry,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'émulation du département de l'Allier.

Tome XII, 1872.

(Séance du 12 juin 1876.)

Après avoir écarté de notre analyse les articles du Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier qui intéressent exclusivement les sciences et l'archéologie, nous en trouvons quatre qui demandent soit un compte rendu, soit une mention plus rapide.

Le plus sérieux est un travail considérable de M. Chazaud, archiviste de l'Allier, qui a pour titre : *Une campagne de Louis XI; la Ligue du Bien public en Bourbonnais (1465)*. Cette savante étude historique occupe 160 pages sur les 550 qui composent le XIIe volume des Bulletins, celui de l'année 1872.

Dans un récit fort dramatique, mais exempt de toute emphase, et qui doit son intérêt à l'habile mise en œuvre de documents variés, M. Chazaud nous fait assister aux premières scènes du règne de Louis XI, dur envers tous ceux qui avaient joui de la faveur de son père, ingrat envers ses plus anciens partisans, aimant à s'entourer uniquement de serviteurs à lui, trop obscurs pour lui porter ombrage. La violence et la ruse inaugurent le nouveau règne. Mais les ressentiments s'amassaient dans les cœurs; la noblesse regrettait amèrement ses priviléges, confisqués par un despote, et, il faut le dire, toutes ces petites tyrannies féodales qu'on ne peut guère reprocher à Louis XI d'avoir voulu détruire. L'Église, blessée à son tour dans ses priviléges, partagea l'irritation commune; la haute bourgeoisie fit chorus avec l'Église et la noblesse. Le roi n'eut plus pour lui que les petites gens des villes et les paysans, qui lui savaient gré de passer le niveau sur les situations élevées. Un soulèvement paraissait inévitable. Les ducs de Bourgogne et de Bourbon donnent le signal. Une coalition redoutable se forme, et prend le titre significatif de *Ligue du Bien public*. La guerre est déclarée à l'ennemi commun.

Après cette vive entrée en matière, M. Chazaud raconte en détail les adroites manœuvres, les patientes temporisations, les négociations nouées et rompues, les succès balancés d'abord, mais qui, en fin de compte, tournaient toujours à l'avantage du roi, au moyen desquels Louis XI parvint à dissoudre cette ligue formidable.

L'auteur a soin de concilier l'intérêt général du récit avec les

Digitized by Google

détails particuliers qui regardent le Bourbonnais et qu'il tient surtout à mettre en lumière.

De nombreuses pièces justificatives, dont plusieurs sont inédites, ajoutent au prix de ce travail.

Les trois autres pièces que j'ai dû examiner sont loin d'avoir la même importance.

La première est l'historique de l'ancienne Académie de musique fondée en 1736, à Moulins, par M. Pallu, intendant du Bourbonnais. Cette institution fut très-populaire. Elle rehaussait l'éclat de toutes les grandes cérémonies, tant religieuses que civiles, et ce fut, dit M. l'abbé Mélin, rédacteur de cette notice, dans le bon accord constant de ses membres que l'Académie de musique de Moulins puisa sa force et trouva sa durée.

La seconde pièce a pour titre *L'Église triomphante*. C'est l'analyse faite par M. Faure d'un poëme, moitié épique, moitié didactique, du XVIe siècle, qui ne contient pas moins de onze mille vers. Il est peu connu, et ne mérite guère de l'être. C'est une espèce de mauvaise *légende des siècles*, pleine de fatras et d'obscurité. La philologie pourrait en tirer quelque parti dans un glossaire de la langue du XVIe siècle. C'est là le seul profit, assez douteux d'ailleurs, qu'il soit possible d'en recueillir.

Enfin M. Cazaud fait connaître quelques rapports des *commissaires observateurs* envoyés par la Convention, en 1793 et 1794, dans le département de l'Allier, pour étudier l'état des esprits et les améliorations à introduire dans les diverses industries. Ces documents sont incomplets, mais ils renferment des détails assez intéressants sur les procédés administratifs de cette époque, et, si ces détails ont quelque chose de banal, ils prouvent cependant que des préoccupations utiles pouvaient se faire jour à travers les mesures excessives et les vagues déclamations du temps.

THÉRY,

Membre du Comité.

ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE BESANÇON.

1875.

(Séance du 12 juin 1876.)

J'ai déjà eu l'occasion de faire remarquer que l'Académie de

Digitized by Google

Besançon concentre volontiers ses travaux dans le compte rendu de ses réunions semestrielles publiques.

On pourrait craindre que cette forme de communication ne fût moins favorable que des lectures de mémoires à la solidité des études qu'on attend d'une Société savante. Des discours spirituels, éloquents même, figurent à merveille dans la rapide histoire d'une ou deux séances; mais des appréciations historiques dignes d'être recueillies par la science réclament plus d'espace et imposent plus de détails.

Je dois convenir cependant que le volume comprenant les comptes rendus des séances publiques de l'Académie de Besançon, pour les 28 juillet et 25 août 1875, renferme plusieurs pièces qui méritent d'être mentionnées ici, et qui, si elles n'ont pas toujours le poids des mémoires spéciaux développés à loisir, contiennent cependant des indications d'une certaine valeur.

Cet éloge restreint ne suffirait pas pour caractériser une étude de M. le marquis Terrier de Loray, intitulée *La Croisade de 1366.*

L'auteur retrace, dans un intéressant récit, l'expédition provoquée et dirigée par Amédée VI, comte de Savoie, connu sous le nom du *Comte Vert.* Il nous montre les croisés, presque tous Bourguignons, aux prises avec les finesses, les hésitations, l'incapacité de l'empereur grec, Jean Paléologue, chassant les Turcs de Gallipolis, après une lutte acharnée, s'emparant de plusieurs autres villes, et reçus à Constantinople comme des libérateurs.

L'absence ou la rareté des témoignages historiques jettent sur cet épisode des croisades une obscurité que M. de Loray avoue et qu'il s'est efforcé de dissiper.

Une notice de M. Estignard sur Weiss et ses amis fait ressortir l'érudition variée du savant bibliothécaire. Il associe à sa biographie celle de plusieurs littérateurs renommés, et, en première ligne, de Charles Nodier, son ami de cœur. Il y a là des portraits vivants, qui forment une galerie très-agréable.

M. le vicomte de Chiflet, président annuel, dans un morceau qui est plutôt un exercice d'imagination qu'une étude historique, cherche à mettre en lumière les services rendus, il y a quatorze siècles, à la vieille cité de *Vesontio*, par un évêque, successeur de saint Célidoine. Il raconte, sous une forme dramatique, le sac de la ville par les Huns, fuyant devant Aëtius, et fait entrevoir la re-

Digitized by Google

naissance assurée et prochaine qui sera due à l'initiative du pieux évêque.

Des études sérieuses d'archéologie terminent ce volume; elles ne sont pas à notre adresse.

THÉRY,

Membre du Comité.

RECUEIL DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ LIBRE D'AGRICULTURE, SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE L'EURE.

Tome I, 4e série, années 1869, 1870, 1871 et 1872.
1 vol. en deux parties (1873-1875).

(Séance du 3 juillet 1876.)

La première partie de ce volume est consacrée à des discours, des rapports, des extraits de procès-verbaux et des comptes rendus de distributions de prix. La seconde partie contient une *Notice historique sur Navarre*, par M. Izarn. Les rapports et les discours sont en général relatifs aux concours agricoles et à l'introduction de l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires. Après avoir subi en 1865 un temps d'arrêt, les travaux de la Société ont reçu depuis une vive impulsion, grâce aux efforts de quelques-uns de ses membres pendant plusieurs années. Elle a appelé à Évreux des historiens, des savants et des littérateurs renommés, pour y faire des conférences qui ont eu beaucoup de succès. Ayant moi-même pris en 1863 l'initiative de ces conférences, j'ai quelques droits à me féliciter de leurs heureux résultats.

La *Notice historique* de M. Izarn est un travail fort étendu sur l'ancienne commune de Saint-Germain-lez-Évreux, qui, réunie à Évreux en 1791, a perdu son nom, échangé contre celui de Navarre. Ce dernier nom, que porte aujourd'hui un modeste village, lui est venu du château qu'habitaient au XIVe siècle les comtes d'Évreux, rois de Navarre, et qui n'existe plus depuis longtemps. Un nouveau château élevé vers la fin du XVIIe siècle par les ducs de Bouillon, habité au XIXe par l'impératrice Joséphine, n'a pas trouvé grâce devant la pioche des démolisseurs. L'histoire de Saint-Germain-lez-Évreux a été déjà l'objet d'une longue notice due à M. d'Avannes. M. Izarn a appliqué à la sienne la méthode rigoureuse dont il a trouvé des modèles dans les travaux d'Auguste Le Prevost et les savantes monographies des communes du département par M. l'abbé Lebeu-

Digitized by Google

rier. Des fouilles sur le terrain et des recherches dans les archives privées et publiques ont fourni à M. Izarn les matériaux qu'il a mis en œuvre, et il en est résulté une œuvre complète, accompagnée à chaque page de notes et de pièces justificatives qui ne laissent aucun doute sur le soin scrupuleux qui a présidé à ce très-estimable travail. Outre l'intérêt local que présentent ces sortes de monographies, elles fournissent des renseignements utiles, surtout lorsqu'il s'agit de manoirs qui, comme celui de Navarre, ont été le séjour de personnages ayant eu à jouer un rôle important dans l'histoire. Tels sont en particulier les détails relatifs au duc de Bouillon, Maurice de la Tour, frère de Turenne, et à la reine Joséphine.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Annales de l'Académie de la Rochelle, sections réunies, sciences naturelles, belles-lettres.

Année 1874.

(Séance du 3 juillet 1876.)

La dernière partie de ce volume, la seule dont nous ayons à nous occuper, contient un choix des pièces lues aux séances dans la section des lettres. Elle a été, en 1875, l'objet d'un tirage à part. Ce sont d'abord douze pièces de vers signées des noms de MM. Chatonet, Boffinet et Gaudin. Vient ensuite un mémoire de M. L. de Richemond, correspondant du Ministère de l'instruction publique, sur les archives départementales de la Charente-Inférieure. Il en retrace l'historique, la dispersion, la translation à Saintes, le retour à la Rochelle, les améliorations successives dont leur collection a été l'objet, jusqu'au vote du conseil général en 1873, par suite duquel a dû être construit l'édifice destiné à recevoir cet important dépôt et à en assurer la conservation.

M. de Richemond, parcourant ensuite les diverses séries dans lesquelles on a dû les classer conformément aux prescriptions du gouvernement, expose brièvement les principaux documents que contient chacune d'elles et fait ainsi ressortir leur importance. De pareilles indications ne peuvent que faciliter les recherches des travailleurs, et il serait à désirer que les Sociétés savantes suivissent cet exemple. « C'est à l'aide des archives, comme l'a dit M. Guizot,

Digitized by Google

que l'on peut vraiment pénétrer dans les régions inconnues de l'histoire. »

Le savant secrétaire de l'Académie de la Rochelle, M. Delayant, s'étant aperçu que le VIIIe volume des *Lettres de Henri IV*, publiées dans la collection des Documents inédits, contient parmi les lettres supplémentaires un grand nombre de lettres de Henri IV écrites de la Rochelle, a eu la pensée de les recueillir. Il y a joint ce qu'ont pu lui fournir sur le même sujet les documents épars dans les écrits publiés par M. Jourdan ou dans ses notes, afin de donner, année par année des indications précises sur le séjour à la Rochelle de Henri de Navarre.

Ce prince n'avait pas cinq ans lorsqu'en 1558, il vint pour la première fois à la Rochelle. Dix ans après, il répondait à un discours qui lui avait été adressé, par quelques paroles qu'on lui avait fait apprendre par cœur; puis il ajoutait de lui-même « de gaillardise, de cœur et de gentillesse d'esprit, » dit un historien du temps : « Si je n'ai assez bien dit ce que je voulais dire, je le ferai mieux; car je sçay beaucoup mieux faire que dire. » Je ne suivrai pas M. Delayant dans tous les détails de son intéressante analyse. Il y a consigné sans doute un grand nombre d'historiettes dans lesquelles figure le prince aux amours faciles, mais il a mis aussi en lumière, après les avoir soumis à sa critique pénétrante, des faits relatifs à l'histoire générale, ce qui lui a permis d'apprécier le rôle politique et religieux de Henri IV. Il s'arrête à l'époque où commencent les relations des Rochelais avec ce prince, devenu roi de France.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg.

Année 1875.

(Séance du 3 juillet 1876.)

Les articles contenus dans ce volume sont nombreux, et les sujets qui y sont traités, fort variés. Ce sont des notices biographiques sur des personnages plus ou moins célèbres du pays, des pièces de vers, des études littéraires, telles que celles de M. Büchner *Sur Lord Byron*, sur *La seconde interdiction du Tartufe*, par M. Édouard Thierry,

Digitized by Google

La morale dans les Fables de La Fontaine, par M. de La Chapelle; *Deux misanthropes, Timon et Alceste*, par M. Ch. Frigoult. L'histoire particulière de Cherbourg a donné lieu à quelques notices intéressantes.

M. L. Delisle, notre savant collègue, a communiqué à la Société un acte qui fait partie des manuscrits de la Bibliothèque nationale et qui est relatif à Jacques Cœur, le conseiller et l'argentier de Charles VII. Ce fut lui qui conclut, au mois d'août 1450, le traité par lequel les Anglais, maîtres de Cherbourg, consentirent, moyennant la somme énorme de 40,000 écus, avancés par Jacques Cœur lui-même, à retourner en Angleterre.

Une note de M. le marquis de Caligny donne des renseignements sur la fondation de l'ancien port de Cherbourg, d'après les plans de Caligny-Langrune, successeur de Huë de Caligny, son frère, dans le poste de directeur général des fortifications, des places fortes et des ports de Normandie, en 1728. Le mémoire le plus étendu et le plus important du volume a pour titre *Le vieux Cherbourg, d'après les archives du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle*, par M. l'abbé Leroy, curé de Valognes. Après avoir donné la topographie de l'ancien Cherbourg, M. Leroy présente le tableau général des naissances, des mariages et des décès depuis 1629 jusqu'en 1875. Il fait remarquer, à l'honneur de Cherbourg, qu'au XVIe et au XVIIe siècle, il n'y avait en moyenne, d'après les actes de baptêmes rédigés pendant soixante ans, que cinq naissances illégitimes en deux années, en sorte que, sur soixante-deux naissances, une seule était illégitime, tandis que depuis quatre-vingts ans la proportion est de une sur dix naissances. Les mariages étaient alors plus féconds que de nos jours : on comptait en moyenne six naissances par famille, tandis que l'on en compte seulement quatre aujourd'hui. La population fixe de Cherbourg, qui était en 1774 de 6,257, a atteint en 1872 le chiffre de 26,939. Elle était en 1861 de 28,870; elle a donc subi une diminution de 1,931. L'auteur du mémoire donne ensuite une liste détaillée des gouverneurs et autres officiers de la ville et du port de Cherbourg, des divers fonctionnaires appartenant à la justice, à la guerre, à la marine, aux eaux et forêts, des intendants, des médecins, des tabellions et de divers personnages de qualité ayant habité Cherbourg.

Nous avons remarqué plusieurs particularités relatives au voyage de Louis XVI en 1786, à Dumouriez, commandant de Cherbourg,

Digitized by Google

et au duc de Beuvron, frère du duc d'Harcourt, gouverneur de la Normandie. Le dernier acte du duc de Beuvron est la lettre suivante, qu'il écrivit le 1er octobre 1789 aux officiers du corps municipal : « Désirant, Messieurs, contribuer dès à présent aux secours dont l'État a un si pressant besoin, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'indiquer un dépôt où je puisse faire remettre dans la journée toute ma vaisselle d'argent. C'est vous, Messieurs, que regarde le soin de faire parvenir ces contributions volontaires à leur destination. » Ce don se composait de 148 pièces, pesant 441 marcs.

Le duc de Beuvron et Dumouriez quittèrent après quelques jours la ville de Cherbourg, le premier pour rentrer dans la vie privée, le second pour remplir un rôle commencé d'une manière si brillante, et si tristement terminé.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion.

Années 1873 et 1874.

(Séance du 3 juillet 1876.)

La situation de notre intéressante colonie de la Réunion ne permet guère aux membres de la Société des sciences et des arts de se livrer à ces recherches et à ces travaux d'érudition qui sont surtout du ressort de notre section d'histoire et de philologie. Les articles dont se compose le *Bulletin* de cette Société sont, à peu d'exceptions près, de pures dissertations littéraires, qui se distinguent plutôt par l'élégance de la forme que par la nouveauté des aperçus. Elles attestent la persistance, dans l'élite de la population, d'un goût prononcé pour les lettres et les arts; elles ont, à ce titre, droit à nos sympathies. J'ai eu occasion de signaler quelques travaux qui, par leur spécialité, étaient de nature à attirer l'attention des savants de l'île de la Réunion : les *Notes sur Nossi-Bé*, le *Voyage chez les Indiens de la Guyane*, l'*Immigration africaine*, des *Études sur l'île de Madagascar*. La science ne pourrait que gagner à de pareilles études.

Les deux livraisons dont j'ai à rendre compte sont presque exclusivement littéraires; on y trouve : une *Esquisse sur les Géorgiques de Virgile*, par M. Jantet; *Des divers essais de métrique française et des causes de leur insuccès*, par M. Bon (année 1873); *Hobbes et Bossuet considé-*

Digitized by Google

rés dans leurs doctrines politiques; l'Examen de l'opinion de Fénelon sur l'usage de la mémoire dans la prédication, par M. Henri Cinget; et les *Refrains populaires à la Réunion*, par M. de Cordemoy (année 1874). Dans une nouvelle étude sur l'île de Madagascar, par M. Vinson, je relève un détail assez curieux. L'auteur faisait partie de la députation que la France envoya au couronnement de Radama XI. En approchant de Tananarive, il vit avec étonnement cette ville étrange couverte de paratonnerres et offrant sur le ciel et sur les demeures toutes ces pointes hérissées, qui produisent l'effet des extrémités de mâts dans un port rempli de navires. « C'est peut-être, dit M. Vinson, de tous les contrastes le plus singulier que celui d'une ville sauvage et barbare, sur laquelle se trouve répandue à profusion l'invention la plus avancée, une des plus précises et, à coup sûr, la plus solennelle que les sciences modernes aient jamais rencontrée. » C'est qu'il y a peu de contrées au monde qui soient plus fréquemment tourmentées par les orages, et plus éprouvées par les explosions de la foudre.

Or, c'est un Français, M. Laborde, naufragé sur la côte ouest de Madagascar, qui a fait don aux Hovas du paratonnerre. Amené prisonnier à Tananarive, il s'appliqua à conquérir les bonnes grâces de la reine Ranavalo, en cherchant à introduire chez son peuple un grand nombre de nos industries et de nos inventions utiles. Une des plus importantes certainement est l'ingénieux appareil qui sert à préserver les habitants des désastreux effets de la foudre, dans un pays où l'on prétend qu'elle fait en moyenne une victime par jour.

C. Hippeau,

Membre du Comité.

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses.

40e année (1873). Le Havre, 1875, gr. in-8° de 599 pages.

(Séance du 3 juillet 1876.)

La part faite par la Société nationale havraise à l'histoire et à la littérature semble avoir été, en 1873, relativement restreinte. Le recueil qui contient les travaux de sa 40e année fournit peu de mémoires à notre compte rendu, et ce compte rendu ne saurait comporter de développements.

Digitized by Google

C'est d'abord, sous le titre *Quinze jours en Bourgogne*, le récit d'une excursion faite par M. Devaux de l'embouchure de la Seine aux contrées où ce fleuve prend sa source. L'auteur a examiné et sait décrire en connaisseur les diverses localités qu'il a visitées. Vézelay et Dijon surtout ont fixé son attention, et, en communiquant à ses confrères de la Société havraise ses impressions de touriste, il les a accompagnées d'indications archéologiques et historiques généralement empruntées aux meilleurs ouvrages qui ont traité ces sujets, si souvent abordés déjà.

Puis vient la reproduction d'un document judiciaire d'un intérêt tout local. Une contestation ayant surgi, dans le cours du XVIIIe siècle, entre les habitants de la paroisse de l'Heure et Mme de Melmont, dame D'Orcher, relativement à la propriété d'un marais formé par alluvion sur les bords de la rivière la Lézarde, à l'endroit où cette rivière se réunit à la Seine pour tomber peu après avec elle dans la mer, les parties se pourvurent devant le parlement de Rouen, qui ordonna une visite des lieux. C'est le mémoire à consulter, imprimé en 1763 à cette occasion par les propriétaires et habitants de l'Heure, qui est aujourd'hui publié. Le plan y annexé fournit d'utiles points de repère pour le tracé de l'enceinte militaire de la ville de Honfleur au moyen âge.

Nous trouverons encore à mentionner dans le recueil de 1873 :

Un *Essai d'analyse grammaticale d'un texte en langue maya*, œuvre de M. de Charencey, à l'égard de laquelle nous ne pouvons qu'avouer notre complète incompétence;

Les *Ballades galantes* de M. Le Minihy de la Villehervé;

Et les pages consacrées par M. le docteur Maire à la délicate question de l'*Organogénie*. Nous n'avons pas à apprécier ici les théories émises dans le cours de ce travail; nous ne parlerons que des conclusions, auxquelles ses *zigzags philosophiques* ont amené l'auteur et qui nous semblent mériter d'être reproduites en leur entier : « En combattant le scepticisme avec ses propres armes, j'ai voulu lutter contre les doctrines dissolvantes qui menacent l'état social, essayant de justifier, une fois de plus, l'axiome de l'illustre chancelier : Peu de philosophie conduit à l'athéisme, beaucoup de philosophie ramène à la Divinité. »

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Années 1874 et 1875.

(Séance du 3 juillet 1876.)

Le nouveau volume des *Mémoires* de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon contient : une Notice sur les familles chevaleresques du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais, par M. Vachez; une Étude étymologique sur les mots *Maures* et *Sarrasins* appliqués, en France et en Savoie, à quelques localités et à un grand nombre de constructions, par M. le baron Raverat; des Recherches de M. Léon Charvet sur le réfectoire de l'abbaye des dames de Saint-Pierre à Lyon et sur deux familles d'artistes lyonnais, les Stella et les Martellange, à l'appui desquelles l'auteur cite de nombreux documents inédits puisés aux meilleures sources; enfin un important travail de M. Guigues, archiviste de la ville de Lyon.

L'auteur de ce dernier mémoire démontre que c'est à tort qu'on a cru jusqu'à ce jour à l'existence d'un pont à Lyon sur le Rhône à l'époque de la domination romaine. Ce pont ne remonte pas au delà de l'an 1182. M. Guigues fournit les détails les plus curieux sur les péripéties de la construction de cet ouvrage, sur les frères pontifes qui l'élevèrent, sur les moyens employés pour réunir l'argent nécessaire à l'achat des matériaux et au payement des ouvriers. Le Rhône enlevait les arches au fur et à mesure qu'elles sortaient de l'eau. La lutte avec le fleuve dura six siècles. Il fut enfin vaincu par les ruines mêmes qu'il avait successivement accumulées. Enfouies profondément dans son lit, elles forment d'une rive à l'autre un radier d'une résistance telle que les eaux, devenues cependant plus rapides par suite de la construction des quais, n'ont plus aujourd'hui la force d'entamer les fondations. Il résulte en outre des documents que le grand Hôtel-Dieu de Lyon, dont on avait attribué l'établissement à Childebert, ne date que de l'époque de la construction du pont, c'est-à-dire de 1182, et que c'est Notre-Dame de Lyon de la Saunerie ou Saint-Éloi qui a été fondée au VIe siècle par le roi mérovingien. M. Guigues présente l'histoire de ces deux maisons. Elle est accompagnée de la reproduction de plusieurs plans anciens, qui ajoutent à l'intérêt de cette savante dissertation.

La Société littéraire, historique et archéologique de Lyon a pris,

Digitized by Google

l'année dernière, une résolution dont l'exécution est commencée et qui mérite d'être signalée à l'attention du Comité. Par une délibération du 27 janvier 1875, elle a décidé de publier un Recueil des documents historiques les plus importants sur l'histoire du Lyonnais. Quelques mois après, paraissait le premier volume préparé par M. Guigues. Il est consacré au texte du Polyptyque de Saint-Paul de Lyon (1285). L'impression est faite en format grand in-4°. Des notes sobres, mais substantielles, des tables très-détaillées et une introduction accompagnent et éclairent le texte, qui est édité avec le plus grand soin. Ce volume sera suivi de plusieurs autres, qui comprendront :

1° Le Cartulaire d'Étienne de Villeneuve;

2° Le grand Cartulaire d'Ainay;

3° La grande pancarte ou cartulaire de l'île Barbe;

4° Le *Lugdunum sacroprophanum* de Bullioud.

La Société Lyonnaise me paraît mériter les félicitations et les encouragements du Comité.

C. Desjardins,

Membre du Comité.

Annales de l'Académie de Mâcon.

Tome XII, 1875.

(Séance du 3 juillet 1876.)

On ne trouve dans les *Annales* de l'Académie de Mâcon aucun mémoire qui soit de nature à intéresser la section d'histoire et de philologie. Je dois y signaler cependant quelques rapports relatifs à des fouilles exécutées sur divers points du département de Saône-et-Loire. Les découvertes auxquelles elles ont donné lieu étant de la compétence de la section d'archéologie, c'est à cette dernière qu'il convient d'en laisser l'appréciation.

C. Desjardins,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Tome IX, 1re partie. Beauvais, 1874.

(Séance du 3 juillet 1876.)

La première partie du tome IX des *Mémoires* de la Société académique s'ouvre par un savant travail, qui sera plus d'une fois consulté, les *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvoisis, du XIe au XIIIe siècle*, par M. G. de Lépinois. La livraison qui nous a été renvoyée ne renferme que les premiers chapitres de ce solide ouvrage : mais nous avons eu sous les yeux le manuscrit de l'ouvrage tout entier, comme membre de la commission de l'Académie des inscriptions et belles-lettres chargée de décerner le prix fondé par M. La Fons-Melicocq en faveur du meilleur ouvrage sur l'histoire et les antiquités de la Picardie et de l'Île-de-France, Paris excepté. Le prix fut décerné aux *Recherches* de M. de Lépinois; nous ne doutons pas que le jugement de l'Académie ne soit confirmé par celui du public. « Ce n'est pas impunément, dit l'auteur dans son avant-propos, ce n'est pas impunément que l'on aime les vieux papiers. Celui que cette passion possède ne peut s'arrêter un instant dans une ville sans frapper à la porte de la bibliothèque et à celles des archives municipales. La curiosité est d'abord son seul mobile : il veut savoir ce que fut ce pays, sur l'histoire duquel il n'a que des données générales. Il lit les imprimés, dévore les manuscrits, épuise les ressources locales; puis il s'adresse aux archives du département et des départements voisins, à celles de l'État, à la Bibliothèque nationale, partout, en un mot, où il peut trouver un aliment à ses innocentes convoitises. Chemin faisant, il a pris des milliers de notes qui vont s'amonceler dans un tiroir. Y resteront-elles toujours? Pourquoi celer au public ses petites découvertes? Le *Gallia christiana* s'est trompé sur la durée de l'administration de tel abbé; l'*Art de vérifier les dates* n'a pas enregistré la mort de tel prince; l'alliance de celui-ci a été mal indiquée par Duchesne; celui-là possédait un fils dont le P. Anselme a négligé l'état civil... Un mot remettrait l'ordre dans ces généalogies incomplètes depuis huit cents ans, et nous le tairions! Ce silence ne serait-il pas une complicité morale? Donc il faut écrire : la probité l'exige. Les notes sont exhumées, classées, pesées, pressurées, et se transforment un beau matin en un volume de 500 pages, avec

Digitized by Google

appendice et pièces justificatives... C'est, continue M. de Lépinois, l'histoire de nos recherches historiques sur l'ancien comté de Clermont.» En effet, avant de prendre la plume, M. de Lépinois avait exploré toutes les sources qui pouvaient lui fournir d'utiles informations sur le Beauvoisis. A Beauvais et dans le département de l'Oise, où il résida dix années, dans les départements voisins, enfin à Paris, il avait à plusieurs reprises fouillé les bibliothèques et les archives avec la patiente sagacité d'un érudit habitué à de pareils travaux; et de ses explorations il avait rapporté d'abondants matériaux, qui lui ont permis d'écrire un livre plein de faits nouveaux sur la topographie, l'histoire, les mœurs et coutumes, les monuments même de l'ancien comté de Clermont. L'ouvrage se termine par un Appendice que la Société académique de l'Oise voudra sans doute publier, et qui ne renferme pas moins de deux cents documents, les uns intégralement reproduits, les autres seulement analysés, mais la plupart inédits. M. de Lépinois s'était déjà fait connaître par deux publications importantes : une *Histoire de Chartres*, qui a paru de 1854 à 1858, et qui fut mentionnée honorablement au concours des antiquités de la France; et le *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, qu'il publia en collaboration avec M. Lucien Merlet, et qui remporta en 1866 le prix décerné par notre Comité. Les *Recherches sur le comté de Clermont* ne marquèrent pas le terme des travaux de M. de Lépinois : il prit encore une part très-active à la fondation de la Société de l'histoire de Normandie, qui a déjà rendu, sous l'impulsion de notre confrère M. Léopold Delisle, de si précieux services aux études historiques; mais lorsque l'érudition française avait encore beaucoup à attendre de son savoir et de son zèle, il fut atteint par la mort dans la force de l'âge; sa perte a causé d'universels regrets à ceux qui l'ont personnellement connu, et en offrant ici à sa mémoire cet hommage trop tardif, nous sommes certain de répondre à la pensée de tous nos collègues de la section d'histoire.

Outre le mémoire de M. de Lépinois, nous signalerons dans le volume qui est sous nos yeux trois notices, savoir : sur *L'église collégiale de Saint-Laurent de Beauvais*, par M. Deladreue; sur *M. l'abbé Barraud*, chanoine de la cathédrale de Beauvais, par M. Danjon; sur *La commune de la Bosse*, par M. Barré.

C. Jourdain,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, publié par M. le chanoine Van Drival.

Arras, 1875, 1 vol. in-8°.

(Séance du 3 juillet 1876.)

La section d'histoire et de philologie a reçu de M. le chanoine Van Drival et elle a renvoyé à notre examen un Cartulaire de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, publié par M. Van Drival, au nom de l'Académie d'Arras. Ce cartulaire a été rédigé dans la seconde partie du XIIe siècle, sous l'administration et sur la demande de l'abbé Martin, par un moine que les manuscrits nomment indifféremment Guimann, Wimann ou Viman. Il se compose de deux parties, qui sont, à proprement parler, deux ouvrages distincts. La première partie est une histoire du monastère, entremêlée de pièces authentiques, chartes des rois, bulles des papes, actes divers, qui ajoutent singulièrement à la valeur du récit. La seconde partie est un état des biens mobiliers et immobiliers de la riche abbaye de Saint-Vaast : on y trouve l'inventaire des objets précieux qui composaient son trésor, l'état de ses propriétés et celui des redevances qu'elle percevait sur un assez grand nombre de maisons de la ville, quartier par quartier et rue par rue; ce qui fournit, pour la topographie d'Arras à la fin du XIIe siècle, une foule de renseignements précieux que M. Van Drival a mis à profit avec habileté. Ce Cartulaire de Guimann, qui fut regardé, au moyen âge, comme une merveille, conserve donc pour nous une sérieuse valeur. Suivant D. Brial, qui a consacré quelques lignes à l'auteur dans le tome XV de l'*Histoire littéraire de la France*, c'est le recueil le plus intéressant que nous ayons, non-seulement pour la ville d'Arras, mais encore pour la province d'Artois. Cependant on ne le connaissait que par le témoignage de quelques érudits qui l'avaient eu entre les mains, lorsque l'Académie d'Arras a eu la bonne pensée d'en ordonner la publication et de la confier à M. Van Drival. Nous ne saurions trop féliciter de cette double décision la savante compagnie; M. Van Drival, qu'elle compte depuis de longues années dans ses rangs, et dont nous avons eu si souvent à constater ici même l'activité et la science, était mieux préparé que personne dans Arras à la tâche qu'il a bien voulu accepter. La base nécessaire de son travail était deux manuscrits du Cartulaire Guimann, dont l'un se trouve aux archives

Digitized by Google

départementales du Pas-de-Calais, et dont l'autre appartient à l'évêché d'Arras. Ces deux manuscrits se complètent et se corrigent l'un par l'autre; mais comme notre auteur a reproduit littéralement, ainsi que nous l'avons dit, un grand nombre de pièces authentiques qui ont déjà été publiées, ou dont nous possédons même soit l'original, soit une ancienne transcription, on voit que, pour arrêter le texte de l'édition présente, il fallait se reporter à ces pièces elles-mêmes, et en prendre la meilleure leçon là où elle se trouvait. C'est la marche que M. Van Drival a suivie, comme il nous l'apprend dans sa préface, et comme on aurait pu s'en convaincre en lisant les notes placées au bas des pages. Toutes les fois que, dans les deux manuscrits qu'il avait sous les yeux, le texte d'un document lui a paru incomplet ou incorrect, il s'est reporté au document lui-même, et il a ainsi corrigé la leçon du manuscrit. Il est ainsi arrivé à donner du Cartulaire de Guimann un texte qu'il est permis de qualifier de texte critique, et que les historiens de l'abbaye de Saint-Vaast, ceux même de l'Artois, consulteront avec fruit. Il y a joint trois études : la première, sur les priviléges concédés à l'abbaye par Thierry III et Charles le Chauve; la seconde, sur les noms des villages cités par Guimann; la troisième, sur la topographie d'Arras au XIIe siècle. Il a terminé son travail par un Dictionnaire des noms de lieu cités dans le volume qu'il donnait au public. Nous aurions désiré qu'il y eût ajouté une table comprenant à la fois les personnes et les choses; car un index méthodique et complet nous paraît la conclusion indispensable de toute publication historique. A part cette lacune, que M. Van Drival nous permettra de regretter, le docte éditeur n'a rien négligé pour répondre à l'attente de l'Académie d'Arras et aux conditions d'une critique judicieuse et d'une saine érudition.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.

Tomes XIII et XIV, 1874 et 1875.

(Séance du 3 juillet 1876.)

Ces deux volumes ne contiennent aucun travail de longue haleine, mais les matières en sont assez variées.

Digitized by Google

Dans un mémoire inséré au XIIIe volume, M. Auguste de Trémault a essayé de reconstituer, d'après les documents inédits et les ouvrages imprimés, l'histoire de l'église et des chapelles de la paroisse de Lunay[1]. La tradition fait remonter l'origine de cette église jusqu'à saint Thuribe, deuxième évêque du Mans. Mais il en est fait mention pour la première fois dans une charte de l'année 989 de l'abbaye d'Évron au Mans, qui possédait un prieuré à Lunay. Les documents parvenus jusqu'à nous à travers la suite des temps ne se succédant qu'à des intervalles longs et irréguliers, les renseignements recueillis par M. Auguste de Trémault sont interrompus par de nombreuses lacunes. On y voit, entre autres faits notables, que, sous le règne de Philippe le Bel, des contestations s'élevèrent entre ce prince et l'évêque du Mans sur les dîmes à percevoir dans la paroisse de Lunay; qu'au xve siècle, l'église se trouvait trop petite pour l'affluence des fidèles et qu'on dut l'agrandir; que la jouissance des droits honorifiques dans cette église fut l'objet de difficultés souvent renouvelées depuis le xve siècle jusqu'au xviiie. Les chapelles situées sur le territoire de la paroisse de Lunay étaient au nombre de cinq; il n'en subsiste plus que deux, l'une, dite *du grand cimetière*, sous l'invocation de Notre-Dame de Pitié, l'autre, celle du château de la Mézière, sous le patronage de sainte Radegonde. Les trois autres chapelles se trouvaient au Breuil, à Asnières et à Beauregard. Le mémoire de M. A. de Trémault renferme quelques indications intéressantes sur ces chapelles.

Le même volume contient une étude sur *Le grand hiver de 1709 à Vendôme et aux environs*, par M. E. Nouel, professeur de physique au lycée de Vendôme. L'hiver de 1709 fut un des plus désastreux dont les temps modernes aient conservé le souvenir en France et généralement dans toute l'Europe. C'est à l'occasion d'une note manuscrite rédigée sur cet hiver par un curé de Saint-Bienheuré de Vendôme, nommé Maignan, et trouvée dans un des registres de la mairie, que M. Nouel a entrepris cette étude, à la fois historique et scientifique. Des recherches attentives faites par lui dans d'autres documents originaux et dans diverses publications, et qu'il a étendues au Blésois, à l'Orléanais et aux contrées environnantes, lui ont permis de rendre son travail plus complet. Il examine et discute les causes et les effets de ce grand hiver, qui fut suivi d'une famine et

[1] Commune du canton de Savigny, arrondissement de Vendôme (Loir-et-Cher).

Digitized by Google

d'une misère presque sans exemple dans le pays. Il termine par quelques considérations d'économie politique et de morale, qui contribuent à relever l'aridité de son sujet.

Dans le tome XIV, M. Sabatier a raconté, sous le titre d'*Aperçu historique sur le séjour du duc de Mercœur, cardinal de Vendôme, gouverneur de Provence, dans la ville d'Aix*, divers incidents relatifs au gouvernement de ce prince, petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées. C'est en 1652 que Louis de Vendôme fut pourvu de ce gouvernement. L'aperçu de M. Sabatier se borne à quelques détails sur l'entrée du duc à Aix, sur ses relations avec Lucrèce de Forbin, veuve de Henry de Rascos du Canet, premier consul d'Aix en 1652, et surnommée la belle du Canet, sur son élévation au cardinalat, sur certaines particularités de sa vie privée et sur sa mort.

M. A. de Rochambeau a publié deux pièces historiques intéressantes pour le Vendômois, qui ont été retrouvées parmi de vieux papiers par M. Delagrange, notaire à Blois, et offertes par lui à la Société. L'une est un mandat de payement délivré par les échevins de Vendôme à Philippe Fleurin, receveur municipal, pour le payement des frais occasionnés par le passage de Charles IX à Vendôme, où il fit son entrée le 23 janvier 1562. Les habitants lui présentèrent, comme hommage de bienvenue, des poires de bon-chrétien, des pommes de court-pendu et une douzaine de paires de gants, dont quatre paires brodées d'or. Les poires de bon-chrétien étaient à cette époque un don fort apprécié, et les gants de Vendôme avaient une certaine célébrité. L'autre pièce est un procès-verbal des délibérations des échevins de Vendôme relatives à l'entrée de Charles IX.

Nous signalerons aussi à l'attention du Comité plusieurs autres pièces inédites insérées dans les tomes XIII et XIV du *Bulletin* de la Société archéologique :

1° Par M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois :

Cinq documents sur l'église Saint-Laurent de Montoire, tirés des archives départementales de Loir-et-Cher, et ayant pour objet une permission accordée en 1491 par un comte de Vendôme aux paroissiens de Saint-Laurent de construire une nouvelle église dans l'intérieur de la ville; un don fait par le même comte, en 1492, d'une somme destinée à l'acquisition d'un terrain pour cette construction; l'institution, en 1520, d'une confrérie de Saint-Jacques dans la nouvelle église; une ordonnance épiscopale de 1640 sur la

Digitized by Google

célébration de la fête patronale, et une enquête judiciaire concernant la même église en 1647.

2° Par M. Ch. Bouchet, secrétaire-archiviste de la Société :

Cinq lettres des rois de France Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, et une de Gabrielle d'Estrées, comprises entre les années 1599 et 1664, toutes adressées ou relatives aux habitants de Vendôme. Elles proviennent des archives de la bibliothèque communale. M. Bouchet a fait précéder chacune de ces lettres d'explications sommaires propres à en faire connaître l'importance.

3° Par le même M. Bouchet :

Six lettres relatives à la famille des Du Mesnil-Simon, seigneurs de Parassis, appartenant à Mme Bozérian et dont elle a fait hommage à la Société. Ces lettres sont signées de François II, de Charles IX, de Henri III et de Henri de Lorraine, duc de Guise. La famille Du Mesnil-Simon est souvent citée par le P. Anselme, et l'on y voit qu'au xve siècle, Blanchet d'Estouteville, fils d'un seigneur du Mesnil-Simon, épousa Marguerite, fille de Robert de Vendôme, vidame de Chartres, et de Jeanne de Chartres.

4° Par M. Nouel :

Journal de François Lattron, vigneron au Bois-aux-Moines (paroisse de Naveil), 1756-1810[1].

Ce journal porte pour titre : *Mémoire fait par moi François Lattron du comportement des années.* Outre l'enregistrement annuel, tenu très-régulièrement, de l'état des saisons et des récoltes, source d'informations utiles pour la météorologie, on y trouve sur le prix du blé et du vin pour chaque année des renseignements précieux pour la statistique, et çà et là, soit en interligne, soit en marge, de brèves indications sur les dates de sa naissance et de son mariage, sur les naissances et les décès de ses enfants. Il n'y est fait aucune mention des événements publics, sauf une seule, qui fait allusion à la révolution de 1789, et qui est ainsi conçue : « Dans cette année, on fit dans la France le renouvellement de l'État; ce fut un grand troublement. » M. Nouel a accompagné ce journal d'observations judicieuses et de notions ou d'éclaircissements sur les anciennes mesures du Vendômois, ainsi que sur certains usages et certaines locutions du pays.

[1] M. Nouel a dû la communication de ce document aux descendants de François Lattron, qui l'ont conservé.

Digitized by Google

5° Par M. A. de Rochambeau :

Une lettre de recommandation pour Ronsard, adressée à Charles IX, par Marguerite de France, duchesse de Savoie et fille de François Ier. M. de Rochambeau pense que cette lettre, qui est complétement inédite et sans date, et dans laquelle Marguerite « supplie humblement le roi de vouloir donner à Ronsard quelque bonne abbaye, afin qu'il ne pense plus à autre chose qu'à écrire ses louanges et à perpétuer son nom, » doit être attribuée à l'année 1564; car c'est en cette année que Ronsard, selon le *Gallia christiana*, obtint l'abbaye de Bellozane. M. de Rochambeau avait déjà publié en 1868, dans son livre sur *La famille Ronsard*, une lettre de la même princesse à Catherine de Médicis en faveur du poëte vendômois.

Il est bien rare, du reste, que la Société archéologique du Vendômois n'ait à mentionner, dans ses publications, quelque particularité nouvelle, au point de vue bibliographique ou littéraire, sur son poëte favori, dont la célébrité lui tient fort au cœur. C'est ainsi que, dans le tome XIII, quelques pages avant la lettre que nous venons de citer, nous trouvons une dissertation de M. Dupré sur les relations du Tasse avec Ronsard. Ces relations se rattachent à un voyage que Le Tasse fit en France, en 1570, où il accompagna le cardinal Louis d'Este en qualité de gentilhomme et de littérateur. M. Dupré a puisé les principaux renseignements sur cet épisode dans la *Vita di Torquato Tasso* de l'abbé Serassi. « Les poésies de ce grand homme, y est-il dit en parlant de Ronsard, plurent infiniment au Tasse, ravi de voir qu'elles avaient été composées dans le goût très-noble des Grecs, des Latins et de nos meilleurs maîtres italiens. » Il y est dit aussi que les deux poëtes se communiquèrent mutuellement, avant la publication, quelques parties de leurs ouvrages. Le Tasse, se trouvant dans la gêne pendant son séjour en France, aurait, d'autre part, emprunté à Ronsard la somme de deux écus, qu'il lui aurait remboursée aussitôt après son retour en Italie, ainsi que le prouve une note de la main du Tasse, qui porte ces mots : « Lasciati in Roma al signor Maurizio, per l'eccellentissimo signor Ronsard, scudi due. »

Nous trouvons encore, au tome XIV, une note de M. Blanchemain, contenant : 1° la description d'un volume ayant appartenu à Ronsard et portant sa signature et quelques lignes de sa main en marge; 2° des remarques sur un passage de l'oraison funèbre de

Digitized by Google

Ronsard, qui se trouve dans l'édition originale, et qui a été supprimé dans les éditions subséquentes; 3° une pièce de vers inédite du célèbre poëte, sur la victoire obtenue contre les rebelles par Mgr le duc d'Anjou, près de Moncontour, le 3 octobre 1569. M. Blanchemain admire beaucoup cette pièce de vers; mais elle ne nous paraît pas de nature à ajouter un fleuron de plus à la couronne du poëte.

Nous ne terminerons pas ce compte rendu sans dire deux mots du projet formé, sur la proposition de M. de Rochambeau, par la Société archéologique du Vendômois, de réunir et de centraliser tous les renseignements et documents qui pourraient être recueillis sur l'invasion allemande de 1870-1871 dans l'arrondissement de Vendôme, pour servir de matériaux à une histoire exacte et complète de l'invasion dans cet arrondissement. Ce projet a déjà reçu un commencement d'exécution. Une circulaire adressée à cet effet par l'entremise du sous-préfet aux maires, aux curés et aux instituteurs de toutes les communes, a déjà produit d'utiles résultats. Il a été répondu à cet appel sur plusieurs points, et trois communications intéressantes ont été publiées dans le *Bulletin* de la Société, sous les titres suivants :

L'invasion allemande à Mondoubleau et la bastonnade d'Épuisay, par M. Gohier;

Rapport sur l'invasion allemande dans le Perche en novembre 1870, extrait du registre des délibérations de Saint-Agil;

Histoire de la mobile de Vendôme, par M. de Maricourt, ex-capitaine de la 8e compagnie, 2e bataillon de la mobile de Loir-et-Cher.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des événements contemporains. Mais nous applaudissons à la pensée qui a inspiré à la Société de Vendôme cette œuvre patriotique. C'est un procédé des plus sûrs pour arriver à la complète connaissance des faits et à l'exactitude historique.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE NORMANDIE.

Chronique de Robert de Thorigny, publiée par M. Léopold Delisle. — *Histoire du Mont-Saint-Michel de D. Huynes*, publiée par M. Eug. de Beaurepaire. — *Le Canarien*, publié par M. Gravier. — *Histoire des évêques de Coutances de Toustain de Billy*, publiée par M. F. Dolbet.

La Société de l'histoire de Normandie ne compte que quelques années d'existence, et les publications déjà nombreuses qui se sont produites sous ses auspices l'ont signalée parmi les plus actives et les plus méritantes de nos sociétés savantes. Les fondateurs de cette Société se sont proposé pour but non-seulement de publier des documents inédits, mais encore de donner des éditions nouvelles des chroniques et mémoires qui se rapportent à l'histoire de leur province. L'importance de la *Chronique de Robert de Thorigny*, l'abondance et l'exactitude des renseignements qu'elle fournit sur l'histoire de la Normandie au XIIe siècle ont engagé la Société à publier de nouveau cette chronique, bien qu'il en existe de nombreuses éditions. Les soins apportés par M. Delisle à cette publication, les nombreux documents inédits dont il l'a enrichie, lui ont donné l'attrait d'un livre nouveau. Le savant éditeur, après avoir étudié dix-huit manuscrits de la *Chronique*, manuscrits décrits avec le plus grand soin dans des notices détaillées, a rétabli le texte sous la dernière forme que lui avait donnée son auteur.

Les observations présentées dans la préface du premier volume et les nombreuses notes qui accompagnent le texte fournissent l'indication des emprunts faits par Robert de Thorigny à des ouvrages antérieurs, la rectification des erreurs qui ont pu lui échapper et la solution des principales difficultés de chronologie et de géographie que présente la *Chronique*. Dans cette publication l'éditeur a tenu à faire connaître l'œuvre entière de Robert de Thorigny, en y réunissant tous les opuscules historiques qui peuvent lui être attribués; il y a joint en outre divers fragments inédits, rédigés presque tous au XIIe siècle, dans des abbayes normandes, par des religieux qui essayaient de continuer et de compléter la chronique de l'abbé Robert, en y intercalant la mention des faits qui intéressaient particulièrement l'histoire de leurs églises. Une addition importante y fut faite vers 1160 par un moine de l'abbaye du Bec. Cette continuation se rapporte aux années 1157-1160, et n'est pas inférieure, pour l'abondance et l'exactitude des détails, au récit fait sur cette

Digitized by Google

même période par l'abbé du Mont-Saint Michel. M. Delisle a constaté le véritable caractère de ce travail, qui avait été méconnu par les continuateurs de D. Bouquet et les collaborateurs de M. Pertz. Parmi les opuscules qui peuvent être attribués à Robert de Thorigny, on doit signaler les *Annales du Mont-Saint-Michel*, écrites de 1171 à 1173 et conservées à la bibliothèque d'Avranches. C'est aussi dans ce dépôt que se trouve le Cartulaire du Mont-Saint-Michel, précieux manuscrit dont l'éditeur a extrait un certain nombre de pièces intéressantes sur Robert de Thorigny et un récit détaillé des premières années de son administration. L'histoire de Robert de Thorigny est liée de la façon la plus étroite à celle de la célèbre abbaye qu'il gouverna pendant de longues années. L'édition donnée par M. Delisle et surtout les utiles compléments qu'il a réunis à la *Chronique* pourront être consultés avec fruit par les futurs historiens du Mont-Saint-Michel.

En attendant qu'il se produise de nouveaux travaux sur cet important sujet, la Société de l'histoire de Normandie a confié à M. Eug. de Beaurepaire la publication de l'*Histoire générale de l'abbaye du Mont-Saint-Michel* rédigée au XVIIe siècle par D. Jean Huynes. « C'est, dit M. de Beaurepaire, un écrivain consciencieux jusqu'au scrupule, exact jusqu'à la minutie, et d'une absolue sincérité. Son sens critique est quelquefois en défaut; on peut lui reprocher avec raison d'accorder une trop grande confiance aux documents écrits, du moment qu'ils sont anciens. Mais la fraude lui est antipathique; il s'opposa avec beaucoup de force contre tous les écrits apocryphes que d'imprudents faussaires proposaient à la crédulité publique. » Il existe deux manuscrits de cette histoire de D. Huynes à la Bibliothèque nationale; un troisième, conservé à la bibliothèque d'Avranches, est l'œuvre d'un autre religieux, D. Louis Decamps. L'étude comparée de ces manuscrits a fait reconnaître à l'éditeur une grande différence de style, qui trahit dans certaines parties de la copie de Decamps une œuvre toute personnelle. M. de Beaurepaire a reproduit le texte de l'un des manuscrits de la Bibliothèque nationale, qui contient la rédaction définitive du travail de D. Huynes, en le complétant à l'aide d'une chronique latine du même auteur, qui éclaircit le texte français, et d'additions faites par D. Decamps et D. Étienne Jobart.

Une autre publication de la Société de l'histoire de Normandie, *Le Canarien*, offre un intérêt bien différent de celui que présentent les

Digitized by Google

deux ouvrages dont nous venons de rendre compte. *Le Canarien* est le récit de la conquête et de la conversion des Canaries par Jean de Bethencourt, gentilhomme cauchois, récit fait par ses deux chapelains, Pierre Boutier et Jean Le Verrier.

Ce livre était peu connu et méritait d'être remis en lumière; l'unique édition donnée en 1630 par Bergeron était devenue introuvable. Jean de Bethencourt, d'après l'éditeur, n'est pas le premier qui ait conçu le projet de conquérir les Canaries. Déjà, vers 1275, un marin génois dont la famille était d'origine française, Lancelot Maloisel, avait conduit une expédition dans une de ces îles, à laquelle il donna son nom. Plusieurs autres expéditions suivirent celle de Lancelot, et les Canaries servirent pendant longtemps de point de mire aux pirates. Jean de Bethencourt, ayant résolu de prendre possession de ces îles et de les convertir à la foi chrétienne, partit de la Rochelle le 1er mai 1402, avec une troupe d'aventuriers gascons et normands. Bien qu'il se fût établi sans difficulté à Lancerote, son entreprise n'aurait sans doute pas réussi, s'il n'était allé se placer sous la protection du roi de Castille et lui faire hommage des îles. Don Enrique lui donna en retour de l'argent et des vaisseaux et reconnut le titre de roi des Canaries que Jean de Bethencourt s'était attribué. En quelques années, la colonisation de plusieurs de ces îles fit de très-grands progrès; et la plus grande partie de la population indigène a embrassé le christianisme. Jean de Bethencourt quitta en 1405 les Canaries, où l'on garda longtemps le souvenir de sa valeur, de son affabilité, de son esprit de justice et de sa bienveillante administration. Il revint dans son pays natal, où une mort obscure attendait le roi des *Isles de Canare*.

La nouvelle édition du *Canarien* a été faite sur le manuscrit original resté entre les mains des descendants de Jean de Bethencourt. L'éditeur, M. Gravier, a ajouté au texte qu'il s'est chargé de publier des cartes et des notes nombreuses et très-développées, qui complètent et éclaircissent souvent d'une manière fort utile le récit des deux chapelains. L'introduction contient des dissertations très-intéressantes sur les expéditions qui ont précédé celle de Bethencourt et qui ont été dirigées sur les côtes occidentales de l'Afrique. C'est l'œuvre d'un savant qui a fait de ces questions l'objet de recherches spéciales. Nous nous contenterons de les signaler aux lecteurs, ce genre d'études nous éloignant un peu de l'histoire de Normandie.

Digitized by Google

Nous y rentrons avec le livre publié par M. Dolbet, l'*Histoire des évêques de Coutances*. L'auteur, Toustain de Billy, est connu par de bons travaux sur l'histoire de Normandie, particulièrement par l'*Histoire du Cotentin*. L'ouvrage qu'il a consacré aux évêques de Coutances est fait avec savoir et conscience. Bien des points pouvaient sans doute être complétés ou rectifiés. L'éditeur s'est chargé de ce soin dans des notes que l'on doit peut-être regretter de ne pas voir plus nombreuses. Nous reviendrons sur ce travail quand il aura été complété par la publication du second volume.

JULES TARDIF,

Membre du Comité

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Bulletin de la Société départementale d'archéologie de la Drôme.
Année 1874. Livraisons 28, 29, 30 et 31.
(Séance du 8 mai 1876.)

J'ai relevé dans ces livraisons, comme dignes d'être signalées à l'attention de la section, les études suivantes: *La citadelle de Valence*, par M. Dupré de Loire; *Recherches sur les pierres mystérieuses et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné*, par M. Henri Vaschalde; *Médailles dauphinoises*, par M. Gustave Vallier.

Sans être bien difficile, on pourrait demander aux deux premières une valeur archéologique plus accentuée. Elles rentrent toutefois dans les attributions de la section d'archéologie plutôt que dans celles de la section d'histoire.

Située au N. O. de Valence, sur le sommet du mamelon qui domine la petite rivière du Bourg, la citadelle, dont les derniers vestiges ont disparu au moment où j'écris ces lignes, pour faire place au nouveau quartier d'artillerie, ne remonte pas à une époque bien reculée. Elle fut construite en 1581, sous la lieutenance de Maugiron, non pas pour protéger la ville contre les attaques du dehors, mais dans le but hautement avoué de contenir les ennemis du dedans, les protestants, qui une première fois s'étaient rendus maîtres de Valence et l'avaient soustrait à l'autorité royale. Aussi les défenses sont-elles accumulées du côté de la ville, et les murs qui regardent la campagne absolument morts.

L'érection des murs et l'établissement des glacis nécessitèrent la démolition du quartier dit *du Tourdéon*, dont ils occupent l'emplacement. Grâce à un plan cadastral datant de 1547, et dont il donne la reproduction, M. Dupré de Loire a pu reconstituer tous les îlots de maisons et toutes les rues que les ingénieurs de 1581 durent faire disparaître pour établir leurs fondations.

Les constructions ne subirent aucun changement important jusqu'en 1680. A ce moment, on demanda à Le Nôtre de dessiner le plan des jardins qu'on établissait sur la place d'armes pour l'agrément du gouverneur de la ville, qui habitait la citadelle. Plus tard, en 1720, la maison d'habitation fut reconstruite de fond en comble.

Digitized by Google

Elle était encore dans son état primitif lorsque le pape Pie VI y fut emprisonné sous le Directoire. Il y mourut le 29 août 1799.

La citadelle, je le répète, vient de disparaître pour faire place à un grand établissement militaire. Le travail de M. Dupré de Loire, le dernier auquel il ait mis la main, en conservera le souvenir.

M. Henri Vaschalde étudie les pierres talismaniques que l'on rencontre fréquemment chez les paysans du Dauphiné et du Vivarais. La plupart n'ont aucune valeur; quelques-unes sont d'une matière rare; toutes passent pour posséder des vertus thérapeutiques; leurs possesseurs les conservent précieusement, les louent à des voisins crédules et tirent de cette location d'assez beaux bénéfices. Elles sont connues sous des noms correspondant aux vertus qu'on leur attribue: *pierre des yeux*, employée contre les ophthalmies; *pierre à serpent*, qui guérit de la morsure des reptiles; *pierre à brebis*, souveraine contre la clavelée et le suint; *pierre du sang*, qui suspend ou facilite les hémorragies; *pierre des femmes*, qui aide aux accouchements. A propos de la persistance de la foi dans l'efficacité de ces grossiers talismans, l'auteur cite ce fait curieux d'un procès intenté en 1874 par le propriétaire d'une *pierre des yeux* à un malade, qui, après en avoir fait usage, l'avait égarée. Le propriétaire réclama d'abord 500 francs, puis rabattit ses prétentions à 100 francs. L'emprunteur, un peu plus malade après qu'avant, se prétendit dupé et refusa énergiquement de payer. L'intervention du juge de paix ne put mettre les parties d'accord, et au moment où M. Vaschalde écrivait, l'affaire devait être plaidée en première instance.

Ce travail est précédé d'une explication, pour le moins superflue, des termes *dolmen*, *menhir*, *cromlech*, *lichaven*, *tumulus*, *alignements*.... En second lieu, l'auteur invoque, pour justifier l'intérêt qui de tout temps s'est attaché à certaines pierres, des abstractions métaphysiques tout à fait étrangères à l'archéologie, et dont en outre la justesse est fort contestable. Je souhaite que les historiens, les théologiens ou même les philosophes acceptent facilement les assertions de M. Vaschalde, quand il dit que *les pierres branlantes ont un rapport évident avec le dieu des Druides, qui est ce que rien ne fait pencher d'un côté ou d'un autre*, ou quand il prétend que *la pierre de l'équilibre est le symbole du Dieu-Liberté*. Que deviendraient les études archéologiques si l'examen et la discussion d'assertions semblables y trouvaient place? On ne peut qu'engager les membres des sociétés savantes de la province, dont la bonne volonté, l'ardeur et la science

Digitized by Google

ne peuvent être mises en doute, à appliquer leurs efforts à l'examen de questions plus précises et à des solutions plus directes.

Le dernier travail, *Médailles dauphinoises*, présente au contraire un caractère archéologique bien déterminé et bien délimité. Il est important en ce sens qu'il apporte de nouveaux éléments d'information à la numismatique dauphinoise. Je regrette seulement, et l'auteur, M. Gustave Vallier, regrettera plus encore que moi, que notre secrétaire, M. Chabouillet, n'en ait pas rendu compte. Sa compétence et son savoir eussent mis en valeur mieux que je ne puis le faire tout ce que ce travail contient d'intéressant.

Lors d'un voyage en Allemagne exécuté en 1873, M. Vallier a rencontré dans les cabinets de Stuttgard et de Munich quatre médailles qui manquent à notre cabinet de Paris. Trois d'entre elles offrent aux numismatistes dauphinois le grand mérite de sortir de l'atelier monétaire de Romans. Ce sont des pièces dites *de plaisir*, que les municipalités faisaient frapper à l'occasion d'un grand événement (naissance ou mariage d'un roi, passage d'un prince, conclusion d'une paix), et qui étaient offertes en don gracieux (*xeniolum*) au prince et à son entourage. La belle pièce gravée par Nicolas et Jean de Saint-Priest, et frappée à Lyon en 1499 pour l'avénement de Louis XII, peut servir de type de ces médailles.

La première fait partie du cabinet de Munich. Elle est en bronze doré et représente: sur la face, la reine Anne de Bretagne tenant sur ses genoux le petit dauphin Charles Orland, mort peu de temps après; sur le revers, un écu écartelé aux armes de France et de Dauphiné suspendu à un ormeau (armes de Vienne). Elle est datée de 1494, et ne porte pas de *différent* qui permette de reconnaître l'atelier d'où elle sort. Suivant M. Vallier, le coin aurait été gravé en Allemagne, et la médaille frappée à Vienne lorsque la reine s'y arrêta en août 1494, en revenant de Grenoble, où elle avait accompagné le roi Charles VIII partant pour son expédition d'Italie.

La gravure sur bois qui accompagne l'article ne confirme pas l'hypothèse de M. Vallier. Si cette gravure est fidèle, le travail de cette médaille paraît absolument français. Je ne vois rien là d'allemand. En tant qu'hypothèse d'une pièce française exécutée par des artistes étrangers, M. Vallier peut invoquer le précédent de la belle pièce de Charles le Téméraire gravée par un artiste italien de l'école de Sperandio ou de Matteo de' Pasti[1].

[1] *Notice des objets de bronze, cuivre, etc. du musée du Louvre*. Paris, 1874, p. 44.

Digitized by Google

La seconde et la troisième figurent, l'une dans le cabinet de Stuttgard, l'autre dans celui de Munich. Toutes deux sont en argent et ont été frappées en 1533, à l'occasion du passage à Romans du roi et de la cour (20 novembre) revenant de conclure à Marseille le mariage du second fils de François Ier, Henri (depuis, Henri II), avec Catherine de Médicis.

La seconde sort incontestablement de l'atelier de Romans. Le *point secret* sous la seconde lettre du mot *Franciscus*, qui constitue le *différent* de cet atelier, ne laisse pas de doute à cet égard.

L'hésitation sur le lieu d'origine est permise pour la troisième, qui ne porte pas de *différent* et que son épaisseur inusitée à cette époque (4 millimètres) peut faire regarder comme un pied-fort. Mais l'auteur fait justement remarquer que c'est le même faire et le même style que la seconde, et l'examen des gravures confirme son assertion. Le revers porte les armes de Montélimart (de gueules au globe crucifère d'argent).

Enfin la quatrième, en argent, fait partie du cabinet de Munich. Elle est datée de 1537, et porte sous l'R du mot *Franciscus* le *point secret* de Romans. La face montre le buste de François Ier de profil à gauche. M. Vallier se demande « pourquoi la tête semble courbée par la tristesse et l'abattement ou absorbée par la réflexion; » et il répond à cette question par un rapprochement de dates. Le dauphin François, fils aîné de François Ier, mourut à Tournon, à l'âge de dix-neuf ans, le 10 août 1536. L'atelier monétaire de Romans « aura voulu fixer ce triste souvenir par un monument analogue à ceux qu'il avait fait frapper en 1533 dans des moments plus heureux. » De là ce caractère de tristesse que M. Vallier croit découvrir dans la tête de François Ier. Je crains qu'ici l'imagination de l'auteur n'ait égaré son jugement et ne l'ait entraîné un peu loin, en lui faisant découvrir une intention qui n'est ni dans le caractère du temps ni dans les usages de la numismatique, là où il n'existe qu'une exécution imparfaite et mal habile. La tête du roi est tout simplement mal gravée. Il faut se défier de l'imagination en archéologie.

Sauf cette légère tache, le travail de M. Vallier est excellent. Il apporte à l'étude des documents que notre cabinet des médailles, cependant si riche, ne pourrait fournir à l'histoire métallique du Dauphiné. Les gravures ont été exécutées sur les dessins de l'auteur lui-même, qui a fait preuve d'un talent remarquable et d'une fidélité scrupuleuse. A en juger d'après ces gravures, les pièces retrouvées dans les

Digitized by Google

cabinets de Munich et de Stuttgard sont très-élégantes et d'une conservation remarquable.

L. Clément de Ris,
Membre du Comité.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.

3e série, tome III.

(Séance du 3 mai 1876.)

Des ateliers monétaires de la ville d'Amiens.

M. Bazot, président de la Société, a lu en séance publique et publié un mémoire intéressant sur les ateliers monétaires de la ville d'Amiens, depuis l'époque gauloise jusqu'au règne de Louis XV. L'auteur pense, sans cependant l'affirmer, que les *Ambiens* ont pu frapper monnaie à Amiens, leur capitale, comme cela eut lieu dans plus d'une cité autonome de la Gaule; il s'appuie sur l'opinion de M. de Saulcy, qui attribue aux Bellovaques et aux Ambiens plusieurs quarts de statère trouvés à Abbeville.

Nous nous arrêterons à l'époque romaine uniquement pour faire observer qu'il n'y a rien de plus invraisemblable que l'existence d'un atelier monétaire romain à Amiens. A la vérité, M. Bazot s'appuie sur des savants dont les noms étaient faits pour l'entraîner, mais il est de notre devoir de le déclarer : cette hypothèse téméraire n'a pas été acceptée et n'était pas acceptable. Cela dit, nous arrivons au moyen âge.

Cette époque présente d'abord à M. Bazot les monnaies épiscopales. L'évêque d'Amiens, Foulques, deuxième du nom, dont l'épiscopat fut de 1036 à 1058, a laissé un denier d'argent qui a fourni à M. de Longpérier le sujet d'un mémoire. Parallèlement à cette époque, les comtes d'Amiens faisaient frapper monnaie; on possède un denier d'argent de Gauthier III, et plusieurs de ceux qu'on doit à Simon le monnayeur, qui travaillait à Amiens sous le comte Philippe d'Alsace, de 1182 à 1215.

La municipalité de la ville battit aussi monnaie en son nom, concurremment avec les comtes. M. Bazot en donne un exemple; c'est une maille sur laquelle, d'un côté, avec les lettres $\frac{A}{MB}$ ainsi disposées dans le champ, on lit la légende CIVIVM, et, de l'autre,

Digitized by Google

la légende MONETA, avec une croix cantonnée de quatre *S*[1]. On fait remonter cette pièce de 1161 à 1183.

Les rois ont établi des ateliers monétaires sur les points les plus importants du royaume; la ville d'Amiens fut du nombre dès l'époque mérovingienne. M. le marquis de Lagoy cite un tiers de sol trouvé aux environs de Genève, avec cette légende: *Ambiones, Medovaltus*[2]. Ce dernier mot est le nom de l'un des officiers monétaires d'Amiens, dont six autres sont connus et que cite l'auteur du mémoire, pour rappeler l'habitude de placer ces noms sur les pièces de monnaie, ainsi que l'effigie du roi et l'indication du lieu de leur fabrication.

Les monnaies carlovingiennes d'Amiens sont rares; on n'en connaît que de Pepin le Bref, de Charlemagne et de Charles le Chauve; on y voit le nom du roi, une croix ou une représentation d'église; on y inscrivit aussi le nom d'un saint, au lieu de celui de la ville où l'on fabriquait; de là un denier de Pepin avec le nom de saint Firmin, d'un côté le monogramme du roi R. P., de l'autre, SCI FIRM.

Sous les Capétiens, l'hôtel royal des monnaies ne fut officiellement établi à Amiens que par un édit de Louis XII daté du 24 juillet 1498; il y est dit: «qui autrefois a été en notre ville d'Amiens, située et assise en Picardie.»

En 1435, le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, possesseur de cette ville par suite du traité d'Arras, y fit frapper à son profit des monnaies d'or et d'argent au nom et aux armes des rois de France Charles VII et Louis XI. Sous la domination anglaise, un agneau était le symbole gravé sur la monnaie d'Amiens.

M. Albert Barre, graveur général des monnaies, a publié en 1867 une notice intéressante sur les graveurs généraux et particuliers des monnaies de France; il donne les noms de dix des graveurs monétaires de la ville d'Amiens depuis l'année 1515 jusqu'à 1765. M. Bazot reproduit cette liste dans son mémoire.

L'auteur de l'intéressant travail que nous analysons cite les di-

[1] Voy. Poey d'Avant, *Monnaies féodales de France*, pl. XLIX, n°s 23 et 24. Le Cabinet des médailles de la B. N. ne possède pas un seul spécimen de ces rares monnaies, que je n'ai jamais vues en nature. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

[2] Où? Cette légende est-elle exactement reproduite? Le Cabinet national possède deux tiers de sol de l'époque mérovingienne frappés à Amiens; on y lit: 1° AMBEANIS et MEDOALOO M; 2° AMBIANIS et BERTOAL... (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

verses modifications qui furent apportées dans les ateliers monétaires d'Amiens par les rois François Ier, Henri II, Henri III. Henri IV, assiégeant Paris, fit transporter à Compiègne les fabriques de monnaies d'Amiens et de Paris, au lieu nommé *la Tour des Forges;* l'emplacement désigné ne pouvant contenir les deux ateliers, le roi indiqua le château, où ils demeurèrent jusqu'à la réduction de Paris, en 1594.

Ce fut en Picardie, à Péronne, qu'en 1641 Louis XIII signa l'édit qui changea tout le système monétaire admis antérieurement. Ce fut la base du monnayage de France qui a été conservé jusqu'à la fin du siècle dernier.

Essai sur les châteaux royaux, villas royales, ou palais du fisc des rois Mérovingiens et des Carlovingiens, avec plans des vestiges de ces châteaux ou de leurs annexes, par M. Martin-Marville.

L'auteur de ce mémoire, avant d'entrer dans le sujet de son travail, a cherché dans les textes de Varron, de Columelle, de Vitruve, dans les courtes descriptions de J. César, d'Ausone, de Fortunat, quels étaient les principaux caractères qui distinguaient les villas et les palais de l'époque romaine de ceux de la conquête des Gaules par les Francs, et des édifices qui furent élevés plus tard. Par de nombreuses excursions opérées dans l'étendue du delta formé par le cours de l'Oise, de l'Aisne et de la Serre, il a reconnu un grand nombre d'enceintes environnées de fossés larges et profonds, de levées de terre, de mottes rondes ou carrées, qu'il pense avoir fait partie des villas royales des premiers siècles de la monarchie, s'appuyant d'ordonnances, de chartes et de mentions de ces localités conservées dans les recueils de diplomatique et autres. Il traite d'abord de la position donnée aux palais et villas royales des Francs et des Germains, en la comparant à celle que Varron et les autres auteurs de l'antiquité recommandaient aux Romains qui voulaient construire à la campagne. C'était sur la pente des coteaux, au pied des montagnes et dans le voisinage des cours d'eau, loin des marais, qu'on devait se placer alors. Les Francs, au contraire, suivant l'usage admis en Germanie, auraient presque toujours choisi le voisinage des forêts et des étangs. Procope, Sidoine Apollinaire, les qualifient de *paludicoles*. Dans la plupart des cas observés par M. Martin-Marville, cette coutume aurait été conservée jusqu'au xe siècle.

Une carte du territoire exploré par l'auteur permet de le suivre sur tous les lieux où il a rencontré des vestiges de travaux considé-

Digitized by Google

rables, formant de larges canaux ou fossés, alimentés par des eaux du voisinage, et entourant des espaces assez étendus pour avoir contenu les cours et basses-cours, les constructions, généralement faites de bois, ainsi que les dépendances des habitations royales.

Trente plans, cartes et profils exécutés en lithographie accompagnent ce long mémoire, et chacune de ces planches est précédée d'une légende reproduisant les textes sur lesquels s'appuie l'auteur pour motiver l'application qu'il fait des localités décrites à des villas royales, à des palais; les documents reproduits sont empruntés à Mabillon, à dom Doublet, à Pardessus ou à d'autres auteurs.

Les plans recueillis par M. Martin-Marville sont très-variés dans leurs formes et leur étendue; ils procèdent du carré, du parallélogramme, du cercle; des mesures en mètres ou en pas déterminent leurs dimensions, et des lettres de renvoi en font connaître les diverses parties. On y a joint les coupes des terrains; elles sont tracées sur une planche spéciale. Quant aux origines, doit-on les croire aussi anciennes que le pense l'auteur du mémoire, qui mentionne lui-même, dans plusieurs exemples, des seigneurs occupant les lieux à des époques diverses, et pouvant avoir modifié, sinon créé, quelques-uns de ces plans pour établir leurs demeures féodales?

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE.

Dix-neuvième année, 1872. La Roche-sur-Yon, 1873, in-8° de 230 pages.

(Séance du 19 juin 1876.)

Non-seulement les Comptes rendus des Comices, mais les travaux historiques de M. de la Boutetière sur les *Possessions des ordres religieux et militaires en bas Poitou*, et de notre collègue M. Paul Marchegay, membre non résidant du Comité, sur les *Anciens seigneurs de Tiffauges*, sont en dehors des objets dévolus à notre examen. A côté d'eux, l'*Annuaire de la Vendée* offre d'abord une notice de M. Léon Ballereau, l'architecte de Luçon, sur un crucifix de cuivre autrefois doré, trouvé dans la rivière du Lay en juin 1863, entre Mareuil et la Couture. La croix, haute de 15 centimètres et large de 10, est pattée et garnie en haut d'un anneau en même temps que d'une douille en bas, ce qui permettait de l'employer à deux fins et de la suspendre au-dessus de l'autel quand elle n'était pas portée pendant l'office ou

Digitized by Google

dans une procession. Elle avait du reste une importance exceptionnelle, car sa partie postérieure offrait au centre un reliquaire qui, par la présence du Christ sur la face antérieure, ne pouvait être consacré qu'à une relique se rapportant au Sauveur. La figure est très-barbare, mais la forme de la barbe, la séparation des pieds sur la tablette, et surtout la présence du jupon allant de la ceinture aux genoux, accusent évidemment le XIIe siècle.

M. l'abbé Baudry a continué dans cet Annuaire son travail sur les antiquités celtiques de la Vendée et les souvenirs superstitieux qui s'y rattachent. Ce volume contient les arrondissements de Fontenay-le-Comte et de la Roche-sur-Yon. C'est un travail des plus curieux et des plus méritoires, fondé sur une connaissance très-approfondie et très-familière du pays, mais si abondant en détails locaux qu'il échappe à l'analyse. On me permettra cependant d'y relever deux détails relatifs au roman de Rabelais, et qui me paraissent encore le suivre et non le précéder, être une trace de sa popularité, et non pas une tradition plus ancienne faisant partie de ses sources populaires. A la Mulatière, au sabbat trimestriel de *la croisée Marteau*, les sorciers, qui mangeaient des charrettes ferrées et des moulins à vent, ne trouvaient de difficile à digérer que les sergents et les procureurs. Ils avaient meilleur estomac que le grand géant Bringuenarilles, qui digérait très-bien les moulins à vent, mais qui mourut pour avoir, à leur défaut, avalé les poêlons, chaudrons, lèchefrites et marmites du pays. Là il peut n'y avoir que ressemblance, et la plaisanterie populaire peut être antérieure, mais la chose n'est pas possible dans le second exemple.

A Rosnay-sur-Yon les deux *pierres folles de follet* viennent de Gargantua. Pour se débarrasser des importunités de chiens qui lui mordaient les talons, il laissa tomber ces deux *minches*, mit le pied sur la plus grosse, et de là successivement sur la flèche de Luçon, sur celle de Fontenay-le-Comte, et enfin sur celle de Niort. Il paraît plus que difficile de voir là une légende relative à la victoire du christianisme sur la population riveraine de l'Yon. Si ce sont trois belles enjambées, les flèches sont bien peu anciennes, et en particulier celle de Fontenay-le-Comte n'a été construite que sous Louis XIII. Comme dans le conte les flèches sont précisément la partie indispensable, il a été inventé après et d'après Rabelais. C'est la mention qu'il a faite du dolmen voisin de Poitiers qui a rendu ses souvenirs plus fréquents dans l'Ouest que partout ailleurs, et en général il ne faut ac-

Digitized by Google

cepter comme antérieures des mentions de ses héros que quand elles ont une date certaine, ce qui leur manque à peu près toujours. Le *Gargantua à la face de plâtre* qui se trouve dans la Légende de Pierre Faifeu, imprimée par Charles de Bourdigné en 1532, le *Penthagruel* qui figure à l'état de diable et de suivant de Lucifer dans le Mystère anonyme de saint Louis, qui est de la seconde moitié du xve siècle et qui a été publié en 1871 par M. Francisque-Michel pour le Roxburghe-Club de Londres, sont, en somme, jusqu'à présent, les seules mentions des noms rabelaisiens qui aient l'authenticité d'une antériorité chronologique certaine. L'un est un farceur enfariné; l'autre est un diable de théâtre, dont le rôle est joué par un acteur; ni l'un ni l'autre ne sortent donc de la taille humaine ordinaire. Comme les *Chroniques de Gargantua* sont de Rabelais, on n'a donc rien d'antérieur à lui qui soit réellement son modèle ou, pour mieux dire, son point de départ. Qu'il y ait eu une légende populaire, on peut le supposer et on doit même le croire, mais nous ne la connaissons d'aucune manière.

J'aurai fini avec le volume de l'*Annuaire de la Vendée* quand j'aurai indiqué le travail de M. Delidon sur Saint-Gilles-sur-Vie. Les détails sur l'exploitation des moules sur les deux rives de la Vie ne sont pas seulement intéressants au point de vue de l'alimentation actuelle, mais ont droit d'être signalés ici parce qu'il y est en même temps question de leur culture et de leur exploitation au moyen âge. D'autres faits dans ce mémoire sont d'ailleurs plus réellement archéologiques. M. Delidon y relate des découvertes non-seulement de poteries romaines, mais de fours de fabrication. Le numéro trois de sa planche représente la partie supérieure d'une statue en pierre de la Vierge, qui est donnée dans la légende comme devant avoir été faite avec les restes d'une statue antique. Un peu plus de détails eût été nécessaire pour justifier cette assertion. Les ornements du corset en cuirasse, qui s'arrête sous les seins et qui convient mieux à une sainte qu'à la Vierge, toujours habillée plus simplement et en draperie, ne sentent absolument que le xvie siècle. Enfin l'un des faits les plus curieux signalés par M. Delidon, c'est la découverte, dans une sépulture de l'église de Givrand, d'une bague d'argent qu'on peut attribuer au vi^e ou au viie siècle.

Les bagues mérovingiennes en argent sont plus rares qu'en or, et celle-ci, outre l'ornementation caractéristique des trois points qui rattachent la verge au chaton, offre de plus un monogramme bâti sur

Digitized by Google

l'arcade ordinaire. Mais ces monogrammes sont encore une énigme. Avitus, au commencement du vi^e siècle, écrivait qu'on les employait pour ne pas être compris. Il y aurait maintenant à réunir par la gravure tous ceux que l'on peut connaître, et par leur réunion il serait peut-être possible d'en trouver, sinon l'explication complète, au moins les habitudes et les lois. MM. Jules Quicherat et Benjamin Fillon les connaissent mieux que personne, et s'en sont préoccupés depuis longtemps. C'est à eux qu'appartient ce travail, et cette bague de Givrand est une occasion naturelle de leur demander de le faire.

ANATOLE DE MONTAIGLON,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS (Ancienne Académie d'Angers).

Nouvelle période, t. XV. Angers, 1872, in-8° de 466 pages.

(Séance du 19 juin 1876.)

Parmi les choses contemporaines, qui tiennent la plus grande part de ce volume, j'indiquerai, comme touchant à l'histoire de l'art et des artistes, trois notices. L'une, de M. Henry Jouin, est consacrée à la statue de marbre de Bernard Palissy, due à M. Ferdinand Taluet, et inaugurée à Saintes le 2 août 1868. Les deux autres notices se rapportent à David d'Angers. Non-seulement son origine, mais l'admirable musée de ses œuvres, qui est l'un des honneurs de sa ville natale, en font un sujet toujours nouveau et toujours intéressant pour les Mémoires de la Société d'Angers. M. Victor Pavie a écrit non pas une biographie, mais, à propos d'un voyage à Weimar, des souvenirs communs sur Goethe et sur la vie et les opinions du sculpteur français. M. Henry Jouin a commencé sous une forme courte, mais très-précise et très-complète, avec les renvois à toutes les collections où les morceaux qu'il indique se trouvent à l'état d'originaux, de répétitions ou de reproductions, M. Jouin, dis-je, a commencé à cataloguer les ouvrages d'un des grands sculpteurs de notre temps, et ces *Documents pour servir à l'histoire de David d'Angers* seront sa meilleure histoire, puisqu'ils nous donnent la série de ses travaux dans l'ordre chronologique, en nous présentant à la fois le développement de sa valeur et les évolutions de son inspiration. La partie comprise dans ce volume, allant de 1806 à 1825, n'atteint pas encore l'époque de sa véritable popularité, mais elle nous montre

Digitized by Google

à la fois son ardeur au travail et la montée de son talent. C'est un excellent catalogue; j'y insisterais si le sujet n'en était pas si moderne, mais il y aurait eu injustice à ne pas le rappeler.

Une seule notice de ce volume, celle de M. Louis Rondeau sur la découverte de bains romains à Angers, se rapporte aux matières qui ressortissent véritablement au Comité. Leurs substructions se sont trouvées aux Belles-Poitrines, le long du chemin de la Baumette, mais elles n'ont rien offert de particulier. La découverte des aqueducs, des bassins, des canaux de sortie et des puits d'absorption constitue un fait intéressant à relever au point de vue de la carte romaine d'Angers, mais n'ajoute aucun fait à l'archéologie générale. Je ferai seulement deux remarques de détail. La figure du revers de la médaille de Claude n'est pas un gladiateur. Selon Eckhel, ce n'est qu'un jeune homme; suivant M. Cohen (t. I, p. 164, n° 74), ce serait une Pallas casquée; M. Chabouillet inclinerait à penser que ce serait plutôt la Constance personnifiée. Ailleurs (p. 438), l'auteur parle d'une médaille de la famille Mamilia, où il lit : « Caius Mamilius Lemean; » ce qui n'a pas de sens. C'est la pièce cataloguée par Cohen, planche XXV des médailles consulaires et page 197. Il y a un *t* conjugué avec l'*a*, et il faut dire *Limetanus*, surnom donné à Mamilius parce qu'il avait fait une loi sur les limites des champs. C'est, comme on voit, une preuve de plus de la nécessité où l'on est toujours, à propos de monnaies romaines, de recourir à l'ouvrage de M. Cohen. Souvent même, il suffirait d'y renvoyer très-exactement; on gagnerait à cela plus d'exactitude à la fois et de la place, en ne répétant pas inutilement, à propos de chaque découverte, ce qu'il est facile de trouver chez lui.

ANATOLE DE MONTAIGLON,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE BOULOGNE-SUR-MER.

1870-1872, t. IV.

(Séance du 19 juin 1876.)

Le IVe volume des Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer est presque entièrement consacré à un *Essai sur l'histoire de Boulogne pendant la première moitié du XVIIIe siècle*, par M. Édouard Magnier.

Digitized by Google

Nous n'y relevons qu'un détail intéressant quelque peu l'archéologie, et encore de très-loin, c'est celui des fagots, des perches et de la paille qui constituaient un feu de joie officiel en 1708. Ce spectacle coûtait 40 livres.

Le vin qu'on distribuait aux principaux dignitaires coûtait la moitié de ce prix aux fêtes ordinaires, mais il grevait de 175 livres le budget municipal le jour de Saint-Marc, jour anniversaire de la délivrance de la ville de l'oppression anglaise, en 1550.

M. Éd. Magnier ne donne aucun détail sur la reconstruction de l'hôtel de ville en 1734 et la consolidation du beffroi.

Le rapport de M. le docteur E. T. Hamy sur les fouilles du tumulus dit de la *Tombe-Fourdaine*, exécutées aux frais de la Société, est rédigé avec soin, et accompagné de trois planches. L'une donne le plan du tumulus après son ouverture. Les deux autres représentent les rares objets de fabrication humaine qu'on y a trouvés.

Ce tumulus est, ou plutôt était, un monticule à peu près elliptique, mesurant 30 mètres sur 25, s'élevant de 2 mètres sur le plateau d'Équihem, qui domine Boulogne au sud, et sur lequel on a déjà découvert de nombreux vestiges des époques préhistoriques.

Les terres de ce monticule recouvraient une enceinte à peu près continue de grosses pierres plates, posées de champ et absolument brutes.

A l'extérieur de l'enceinte ont été trouvées des armes de fer fortement oxydées : glaive avec des empreintes de son fourreau de bois, fers de lance munis d'une douille, et couteaux, peut-être; un vase de terre grise en forme d'urne évasée, et une perle de verre opaque noire et blanche. Cette perle, dont les émaux mélangés dessinent des rubans à la surface, est analogue à celles que l'on rencontre parfois dans les tombes mérovingiennes de France, ainsi que dans les tumulus des pays scandinaves. Aussi trouvons-nous que M. le docteur Hamy, se fondant trop exclusivement sur l'identité de la perle de la Tombe-Fourdaine avec celles que conserve le musée de Copenhague, s'aventure quelque peu en voyant, dans la tombe qu'il a découverte, celle d'un guerrier scandinave, inhumé dans le tumulus postérieurement à sa construction. En tous cas, ces armes sont semblables à celles que donnent les cimetières gaulois.

Dans la couche de terre meuble qui recouvrait le tumulus sur une épaisseur de $0^m,30$ à $0^m,50$, ont été trouvées quelques tombes provenant d'incinérations, placées sous des dalles brutes. Mais nous

Digitized by Google

ne voyons pas bien clairement quel rapprochement M. le docteur Hamy établit entre elles et les Scandinaves.

Au-dessous de la terre meuble superficielle, la nature du terrain change. On rencontre un mélange de sable et d'argile très-dur, et disposé par lits stratifiés.

A un mètre de profondeur a été découverte une logette en pierres brutes, ne contenant rien; mais à côté l'on a trouvé trois fragments d'une poterie à pâte fine, mais non tournée, espèce de gamelle de $0^m,15$ à $0^m,16$ de diamètre.

A un niveau inférieur de $0^m,50$, on mit au jour une autre logette elliptique de pierres brutes recouvertes d'une pierre plate, brisée en plusieurs morceaux, qui renfermait un mélange de cendres et de matières grasses. Aucun objet ne s'y est trouvé qui pût caractériser cette sépulture. Les résidus d'un bûcher funéraire furent reconnus sur la pierre recouvrant ces cendres.

Plus bas encore, au niveau du sol vierge et des terres rapportées, fut découverte une autre logette en argile pure, recouverte de pierres qui avaient servi de foyer à un bûcher allumé sur la tombe que recouvraient ces pierres. Des fragments de squelette d'homme adulte ont été reconnus dans une position telle que le corps devait avoir été inhumé assis. A côté étaient trois fragments d'un vase de terre fine et homogène, mais mal cuite, rouge à la surface, brune dans le centre. Des zones de points faits par l'impression d'une pointe décorent ce vase, de forme évasée.

Au même niveau que cette tombe, mais non à son intérieur, on a trouvé des silex taillés à grandes facettes avec retouches sur les bords, et un second vase, une urne évasée décorée sur sa panse d'espèces de strigiles irréguliers.

Ainsi, en résumé, le tumulus de Tombe-Fourdaine recouvrait une enceinte de pierres dans laquelle avaient été inhumés d'abord des hommes qui, s'ils semblent n'avoir connu que la pierre taillée, faisaient usage de poteries déjà décorées. Ils étaient inhumés assis, et au-dessus de leur tombe un rite funéraire faisait allumer un bûcher.

Au-dessus furent inhumés les restes d'hommes dont les corps avaient été soumis à l'ustion, que des poteries seules accompagnaient lorsque l'on a découvert ce qu'il en reste. Un bûcher avait aussi laissé ses traces au-dessus de la dalle qui recouvrait leurs cendres.

Au-dessus encore, en dehors de l'argile et du sable stratifiés qui remplissaient l'enceinte de pierres, des hommes qui avaient des

Digitized by Google

armes de fer, et qui étaient entrés en relation avec les peuples civilisés, ce dont témoigne la présence d'une perle de verre émaillé, avaient été inhumés. Nous croyons comprendre que l'ustion des corps précédait l'inhumation. Sauf ce défaut de précision dans le passage du rapport de M. le docteur Hamy, celui-ci indique très-clairement les phases successives de la fouille, ainsi que la nature du terrain et des objets qu'on y a trouvés.

Le mémoire d'un savant suédois, M. H. d'Hofberg, sur les vestiges de l'âge de pierre en Égypte termine la série des pièces relatives à l'archéologie dans les Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, qui fait peut-être une place bien grande à l'étude des époques dites préhistoriques.

ALFRED DARCEL,
Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ POLYMATHIQUE DU MORBIHAN.
Années 1872, 1873 et 1874.
(Séance du 19 juin 1876.)

La composition de ces derniers cahiers annonce un heureux retour de la Société du Morbihan aux travaux qui sont le plus de sa compétence. Je regrettais dans mon dernier Rapport, dont la publication date déjà de trois ans [1], que les recherches sur les anciennes sépultures, si actives avant la guerre, eussent été à peu près abandonnées. Elles ont été reprises, et le groupe des anciens travailleurs s'est recruté de sujets nouveaux dans lesquels il est permis d'espérer de dignes émules de leurs devanciers.

Un petit tertre de $1^{m},50$ de relief, duquel sortaient deux pointes de granit, a révélé à M. Fouquet, qui l'a fouillé, un spécimen de tumulus circonscrit par un cercle de pierres brutes. C'est au milieu du cercle ou *cromlech*, comme l'appellent nos archéologues bretons, que les deux pierres saillantes étaient plantées. Ce tumulus différait de tous ceux de la même forme qui ont été déjà signalés, par la grosseur des pierres employées pour faire le cercle. Elles avaient en moyenne 2 mètres de long sur 1 mètre de haut. La terre ayant été accumulée seulement dans leur intérieur, pour compléter le talus à l'extérieur, il y avait un remblai circulaire de pierraille.

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. IV, p. 401.

Digitized by Google

Au fond du tertre, la terre était mélangée de cendre et de charbon. Il s'est présenté là une petite hache celtique en silex pyromaque, éclatée d'un côté, polie de l'autre. Louons M. Fouquet de ce qu'il ne s'est pas autorisé de cette circonstance pour établir une classe de produits de transition entre l'âge de la pierre brute et l'âge de la pierre polie.

C'est près de la Haye-en-Saint-Gravé qu'a été faite cette intéressante exploration.

Deux autres tumulus, également cerclés de pierres, mais bien différents du précédent par leur contenu, ont été explorés par M. L. Galles sur la commune de Plougoumelan, près de l'embouchure de la rivière d'Auray.

Le premier de ces tumulus, de $11^{m},50$ de diamètre, avait son cromlech taluté de pierraille au dedans aussi bien qu'au dehors. Cet entourage était interrompu de la largeur de 1 mètre sur un point où s'ajustait un appendice extérieur ressemblant à un petit dolmen ruiné. C'était le débouché d'une galerie ou ruelle étroite entre deux rangs de pierres, qui pénétrait jusqu'au centre du tumulus, et se terminait là par deux pierres debout. Le sol, au fond de cette galerie, consistait en une terre noire et visqueuse, dans laquelle on a recueilli : 1° un petit silex taillé; 2° un fragment de vase; 3° une bague de cuivre; 4° un *torques* de bronze formé d'un gros fil rond; 5° deux groupes de douze bracelets chacun, se rapportant au type du bracelet à tige massive pommettée. Par la position dans laquelle se présentèrent les deux groupes, il fut évident pour M. Galles qu'ils avaient formé la garniture de deux bras croisés l'un sur l'autre.

Le second tumulus de Plougoumelan, moins grand que l'autre, car son diamètre ne mesurait que $7^{m},50$, était parementé de pierres qui formaient enveloppe sur la totalité de sa superficie. La sépulture était à $1^{m},70$ en contre-bas du sol, dans une fosse oblongue, de 3 mètres sur $1^{m},45$. On a trouvé dedans un vase de cuivre, de la forme d'une urne conique, qui reposait sur une couche de charbon de bois. Il contenait des os reconnus pour des os d'homme, quoiqu'ils eussent subi la combustion, plus un petit crampon de fer et une lame, également de fer, munie de deux rivets. Un bassin de même métal que le vase avait été posé sur l'orifice en guise de couvercle.

Voilà donc un exemple fourni par la Bretagne de ces tumulus recouvrant des fosses, comme on en a découvert plusieurs en Cham-

Digitized by Google

pagne dans ces derniers temps. Cela démontre qu'il ne faut pas se hâter de localiser les pratiques funéraires d'après un genre de sépulture trouvé dans tel ou tel département; car rien ne dit que la même chose ne se rencontrera point dans un autre département, à cent lieues et plus de celui-là. A plus forte raison doit-on s'abstenir des systèmes historiques qui n'auraient pour fondement que des conclusions de cette espèce.

L'inconvénient des conclusions précipitées se fait sentir dans deux petites dissertations du même M. L. Galles sur la diversité d'origine des dolmens et sur les auteurs présumables de ces monuments en France. Ce sont là des questions rebattues et qui ne pourraient être rajeunies que par l'étendue des informations et par l'exactitude extrême des faits allégués. On ne reconnaît pas le résultat d'une étude assez approfondie de la matière dans les propositions qui servent de prémisses au savant morbihannais. Ainsi, par exemple, il n'est pas juste de dire que jusqu'à ce jour on a attribué l'érection des dolmens à un peuple préhistorique, autochthone ou nomade, car le plus grand nombre de ceux qui ont écrit sur les dolmens les ont considérés comme l'œuvre des Gaulois, et ce n'est que depuis une vingtaine d'années que, concurremment avec cette opinion, a été émise celle qui fait intervenir un peuple inconnu.

Il n'est pas juste non plus d'établir en principe que le dolmen est l'œuvre de toute société naissante; car dans les relations de voyages qui se multiplient de jour en jour avec une publicité qu'on peut dire populaire, nous avons la peinture d'une foule de sociétés naissantes où il ne se fait rien qui ressemble aux dolmens. Et lorsque M. Galles ajoute que tous les peuples se sont livrés à ce genre de construction du moment qu'ils ont eu la pensée de préserver la cendre des morts, il n'a pas tenu compte des témoignages contraires qui nous sont parvenus de l'antiquité : comme, par exemple, celui de Tacite à l'égard des Germains, qui tenaient pour insupportable aux morts le poids de toute construction élevée sur la sépulture; celui de Silius Italicus à l'égard des Celtibères, qui croyaient que l'homme n'était reçu par les dieux, après le trépas, que si son corps avait été abandonné en proie aux oiseaux. Et la coutume des anciens Perses, observée encore aujourd'hui par les Parses, n'était-elle pas de laisser aussi aux oiseaux ou aux agents atmosphériques le soin de détruire le cadavre ?

Enfin je contesterai cette autre proposition, que dans les dolmens

Digitized by Google

de la Bretagne on n'a jamais trouvé d'objets de bronze. Nous avons à Paris, dans notre musée des Thermes, tout un assortiment de bijoux d'or et d'armes de bronze qui proviennent du dolmen de Carnhoët, fouillé en 1843. La *Revue archéologique* de 1868 (p. 364) a publié une notice de cette découverte. Un autre dolmen, situé à Plésidy, dont l'exploration est relatée dans les Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord, a fourni deux lames de poignard.

Quant à la doctrine de M. L. Galles, qui est que les Gaulois pourraient bien avoir été les constructeurs des dolmens, je crois qu'elle pourrait être fondée sur une raison plus probante que celle qu'il allègue; car son principal argument est la ressemblance de quelques-uns des signes gravés sur les pierres de certains dolmens avec les symboles des monnaies gauloises.

Il y a plus de précision et plus d'habitude des procédés scientifiques dans une monographie des haches de pierre composée par M. de Closmadeuc. Ce travail ne concerne que les pièces du musée de Vannes, celles qu'il a été possible et loisible à l'auteur d'examiner à tous les points de vue. Une collection comme celle-là offrait en outre cet autre avantage bien précieux pour l'étude, qu'on sait la provenance des objets. M. de Closmadeuc était certain de n'avoir devant lui que des pièces recueillies dans le département du Morbihan, et, pour plus de sûreté encore, il a éliminé toutes celles à l'égard desquelles il n'avait pas la preuve qu'elles eussent été fournies par les dolmens.

Les remarques les plus intéressantes de M. de Closmadeuc sont les suivantes :

Sur 186 pièces, 171 sont en pierres étrangères à la Bretagne. Il y en a 133 en fibrolite de l'Auvergne ou du Forez, et 36 en jadéite ou chloromélanite, supposées de provenance asiatique.

Le travail de ces dernières est incomparablement plus parfait que celui des autres. Au dire des experts en minéralogie, elles n'ont pu être exécutées qu'à l'aide d'instruments en métal. De ce témoignage M. de Closmadeuc infère très-légitimement que le même peuple qui fournissait ces haches aux habitants de nos contrées a dû leur fournir aussi des instruments de métal, et que par conséquent il serait téméraire d'affirmer que le bronze ou même le fer furent inconnus aux hommes dans la sépulture desquels on ne trouve que de la pierre sans métal.

Les haches qui proviennent des tombeaux sont toutes neuves.

Digitized by Google

Quand elles y furent déposées, elles n'avaient servi à aucun usage. Quelques-unes, qui se présentent avec des cassures, ont été visiblement abîmées à dessein.

Il n'y a pas d'apparence qu'elles aient été jamais emmanchées. Un trou dont un petit nombre sont percées au talon (le musée de Vannes n'en possède que huit qui soient dans ce cas) n'a pu servir qu'à passer une cordelette pour suspendre l'objet.

L'hypothèse qu'elles auraient pu être employées comme instruments de sacrifice ne se justifie pas par l'expérience. M. de Closmadeuc a essayé en vain de faire une section anatomique avec la mieux affilée de celles qu'il avait à sa disposition.

On lit dans plusieurs ouvrages d'archéologie qu'aujourd'hui encore les Bretons tirent parti des haches de pierre en les entant sur un arbre, dans une branche vive qu'ils coupent après une année révolue. Ce fait, dont la *Géographie* de Malte-Brun paraît être la source, se trouve, après enquête, n'être qu'une assertion erronée. Si quelques campagnards bretons ramassent, pour les conserver, les instruments de ce genre, c'est comme amulettes, comme préservatifs des maléfices et de la foudre; et en cela l'opinion des Bretons ne diffère pas de celle des paysans de tant d'autres contrées de l'Europe et de l'Asie. Le nom même qu'ils donnent à ces objets est le même qu'on retrouve dans toutes les langues : ils les appellent *mengurun*, qui veut dire « pierres de foudre. »

Voilà des propositions d'une grande netteté, et dont la science ne peut que faire son profit. Il est à regretter que le savant qui a traité la question avec cette rigueur de méthode ait cru devoir, par respect pour un usage tout local, conserver à la hache de pierre le nom de *celtæ*. A la vérité, il confesse que c'est une mauvaise expression, mais il lui trouve l'avantage d'être brève et de n'avoir pas de sens déterminé. Pour brève, elle l'est sans doute, mais elle a un sens très-précis, puisqu'elle est le nom d'un peuple et que Cambry, qui l'a le premier introduite dans l'archéologie, ne l'avait adoptée qu'à cause de l'opinion où il était que les Celtes, seuls de tous les anciens peuples, avaient fabriqué des haches de pierre. D'ailleurs la raison ne réprouve-t-elle pas qu'un mot latin à terminaison plurielle serve à désigner en français un objet que l'on mentionne aussi souvent au singulier qu'au pluriel? En rendant les armes à la routine sur ce point, M. de Closmadeuc me semble avoir usé de trop d'indulgence.

Digitized by Google

Le même auteur, dans un autre mémoire du deuxième cahier de 1874, a dit le dernier mot sur un monument qui depuis un siècle jette la perturbation dans la géographie ancienne du pays Venète. Il s'agit de piles qui existent au fond de la rivière d'Auray, entre la pointe de Rosnarrho et celle de Kerisper, lesquelles ont été considérées jusqu'ici comme les ruines d'un pont romain, et ce pont nécessairement aurait relié ensemble les deux sections d'une voie établie entre Vannes et Locmariaquer. Mais de cette voie aucun vestige n'a jamais pu être constaté.

M. de Closmadeuc établit d'abord que ce prétendu pont, appelé aujourd'hui *pont de César*, portait au siècle dernier le nom de *pont des Espagnols*, ce qui, il est vrai, ne change rien au caractère de la construction. Les ruines, qu'on aperçoit encore aux eaux basses, sont bien des ruines romaines; mais voici ce qui prouve que ce ne sont pas celles d'un pont.

Des travaux de nivellement exécutés en 1874 sur le territoire de Rosnarrho mirent à découvert une suite d'autres piles, construites aussi à la romaine, équidistantes entre elles, et se raccordant exactement avec celles de la rivière. Il n'y eut pas à douter pour M. de Closmadeuc, témoin de cette découverte, que ce ne fussent les substructions d'un aqueduc. Une conduite d'eau traversait donc la rivière, et bien qu'on n'en ait pas encore déterminé le point d'arrivée, il n'en reste pas moins acquis qu'il faut dès à présent rayer du vocabulaire archéologique du Morbihan le nom de *pont de César*, et de toutes les cartes figurant l'état ancien du pays, y compris la Carte des Gaules, la voie romaine de Vannes à Locmariaquer.

Le sujet d'un troisième mémoire de M. de Closmadeuc est un ancien crucifix trouvé, il y a quarante ans, dans l'île de Gavrinnis, sur l'emplacement d'une chapelle détruite de temps immémorial. Cette pièce, dont on ne connaissait pas d'analogue dans le pays, a été, à cause de sa rareté, l'objet d'une attention toute particulière. La plupart des archéologues bretons en ont parlé, et toujours avec inexactitude. Afin de fixer l'opinion sur ce point, M. de Closmadeuc a donné de ce crucifix une gravure accompagnée de la description la plus minutieuse.

Le Christ est en bronze, la croix en cuivre avec ornements de gravure. Elle a 28 centimètres de haut. Rien de plus commun que cet ouvrage. La figurine est romane; la croix, d'un travail différent, que M. de Closmadeuc croit plus ancien, et que je regarde au contraire

Digitized by Google

comme plus moderne. Elle ne me paraît pas remonter plus haut que la fin du XIIIe siècle ou même le commencement du XIVe. Ce qu'il y a d'étrange dans le style des ornements gravés tient tout bonnement à la maladresse de l'ouvrier qui les a faits.

Autrement curieux est un coffret peint du XIIe siècle, sur lequel a disserté M. l'abbé Chauffier.

Un inventaire des reliques de la cathédrale de Vannes dressé en 1637 mentionne déjà cette boîte, qui était renfermée avec d'autres reliquaires dans une grande châsse dressée sur une colonne, derrière le maître-autel de cette église. A la Révolution, la châsse fut envoyée à la Monnaie de Paris, mais la boîte laissée à Vannes comme objet sans valeur. Elle contenait de petits ossements en très-grand nombre, chacun avec son authentique. Recueillie par l'évêque constitutionnel de Vannes, elle fut visitée en 1796 et vidée de ses reliques. Cette opération donna lieu à un procès-verbal où le coffret est spécifié comme «boîte peinte à la chinoise.» L'inventaire de 1637 l'avait jugée peinte «à la façon de Flandres.» L'état de vétusté de cet objet le fit reléguer dans le dépôt des archives du chapitre. C'est là que M. Chauffier l'a retrouvé.

C'est une boîte oblongue en chêne, de 51 centimètres sur 23, haute de 21. Le couvercle est un ais fixé par de doubles pitons engagés l'un dans l'autre et faisant office de charnières. Il y a dessus une anse en fer.

A l'intérieur de la boîte est collée une grosse toile écrue. Le dehors est revêtu de parchemin, recouvert d'un enduit sur lequel ont été exécutés à la gouache des sujets historiés. Le couvercle ayant été peint aussi bien que les côtés, cela donne cinq panneaux entourés chacun d'une bordure d'ornement et divisés en deux tableaux. On y voit : un groupe de chevaliers au galop; un chevalier montant en selle devant la porte d'un château, pendant qu'une dame lui tend son écu par une fenêtre; deux combattants, qui n'ont pas d'autre armure qu'un heaume, un écu et une épée; un jongleur jouant de la viole devant une dame, qui l'écoute; un roi couronné, à cheval, en costume de chasse; une tente des deux côtés de laquelle se tiennent debout une dame et un varlet, le faucon sur le poing; enfin un moine tenant par la main une dame, à laquelle il semble faire violence pour l'emmener.

M. Chauffier a cherché en vain à quel roman avaient pu être empruntés ces sujets. Il en a fait ressortir l'importance comme monu-

Digitized by Google

ments de l'imagerie profane, et en a rapporté judicieusement l'exécution à la seconde moitié du règne de Louis VII. Les costumes, en effet, sont ceux qui précédèrent la mode du temps de Philippe-Auguste.

Quant au travail, il est incontestablement français.

Il est à souhaiter que M. l'abbé Chauffier ait souvent l'occasion de faire des découvertes de cette importance, et d'exercer la critique dont il a donné la preuve en rendant compte de celle-ci.

Un cercueil de pierre du cimetière de Noyal-Pontivy, qui passe pour celui de saint Mériadec, a été de la part de M. l'abbé Eugenot l'objet d'une note dont il y a à louer aussi l'esprit critique.

Le coffre de ce cercueil est entaillé en forme de momie. D'après les analogues observés jusqu'à ce jour, M. Eugenot ne pense pas que l'on puisse faire remonter ce monument funèbre plus haut que le XIIe siècle. Or, saint Mériadec est un évêque de l'époque mérovingienne.

Un acte de 1671, signalé par M. Jégou, met sur la voie de l'attribution à donner à une statue funéraire reléguée aujourd'hui dans un coin de la chapelle Notre-Dame du Bas-Pontscorff, et mentionnée dans le Répertoire archéologique de M. Rosenzweig.

Les gens du pays appellent cette statue *la dame de Tronchâteau.* Le papier dont il s'agit est une protestation faite par-devant notaire par le chapelain de Notre-Dame contre un gentilhomme du lieu qui avait fait poser un banc dans ladite chapelle, et s'acheminait par là à la revendication du droit de patronage sur une fondation qui était du domaine ducal de Bretagne. Afin d'établir ce dernier point, le chapelain rapporte les origines de sa chapelle, telles qu'il les avait apprises par la tradition. « Pour laquelle chapelanie, est-il dit dans l'acte, les ducs ont eu tant d'attache, tant pour la grande dévotion qu'ils avoient à Nostre-Dame que parce qu'ils y ont des sépultures et enffans, comme il se voit par la tombe enlevée, qui est au milieu du chœur, et statue au-dessus de quelqu'une de la famille ducale. »

Ainsi les anciens bénéficiers de la chapelle tenaient cette statue pour celle d'une princesse de Bretagne. Le nom populaire de *dame de Tronchâteau* n'est pas en désaccord avec cette attribution. Il s'explique par le nom d'un membre de la châtellenie de Pont-Callec, à laquelle se rattachait la chapelle Notre-Dame. D'après cela, M. Jégou se demande si cette princesse ne serait pas Marie de Limoges,

Digitized by Google

première femme du duc Artus II, qui mourut en 1291; et cette conjecture a pour elle toutes les apparences de la vérité.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Année 1875, un volume in-8° de 240 pages avec planches.

(Séance du 19 juin 1876.)

Nous ne trouvons dans ce volume que des discours académiques et un long rapport sur la restauration de l'arc de triomphe dit Porte-Noire, par M. Marnotte, ancien architecte de la ville de Besançon, où est situé, comme on sait, le célèbre monument.

La Porte-Noire, construite par les Romains, servait jadis de soubassement à une grosse tour se rattachant à l'ancienne clôture du cloître métropolitain. Lors de la construction de cette tour, pour prévenir un écrasement de ce monument on le consolida par un remplissage de maçonnerie, en laissant seulement un passage de $3^m,32$ de longueur sur $4^m,70$ de hauteur, allant de l'église Saint-Jean au chapitre : cette porte fut en outre surmontée de deux fenêtres pour éclairer le premier étage de la tour, et une des colonnes de l'arc reçut, comme réparation, une base gothique. La tour, destinée à servir de beffroi, avait $21^m,30$ d'élévation, sans compter le toit, mesurant en outre $7^m,30$: elle fut démolie en 1819 et une commission fut chargée d'étudier un travail de restauration complète, qui fut confié à l'auteur du mémoire que nous analysons, après toutefois que l'avis d'une démolition pure et simple eut été bien près de prévaloir. L'honneur d'avoir écarté ce danger appartient tout entier au préfet d'alors, le comte de Milon, et à l'Académie, qui protesta énergiquement le 1er avril 1823.

M. Marnotte rend rapidement compte du travail exécuté avec un véritable succès par lui : il employa la pierre des carrières d'Avrigney, auxquelles les Romains avaient emprunté les matériaux de la Porte-Noire. Il décrit ensuite le monument en homme qui le connaît à fond pour lui avoir consacré une partie notable de sa vie.

L'arc de Porte-Noire se compose d'une seule arcade, dont les pieds-droits sont flanqués de colonnes superposées et se terminent par un

Digitized by Google

vaste encadrement, qui recevait dans sa frise une inscription en caractères de métal, actuellement disparue. Du côté de la ville, de forts pilastres ayant 78 centimètres portent une archivolte de même largeur et de même nature : deux sont ornés de cinq bas-reliefs, dont les sujets sont trop frustes pour être très-sûrement expliqués : deux d'entre eux cependant indiquent la richesse des fruits et la vendange du pays. Les colonnes de l'ordre inférieur portent également des bas-reliefs étagés, séparés chacun par une frise. Ils sont malheureusement à peu près effacés; les chapiteaux sont d'un riche style composé.

Dans l'entre-colonnement un piédestal, non encore restauré, porte une figure de femme drapée, enchaînée avec des enfants près d'une vasque qui supporte Hercule, Mars et Minerve.

Du côté opposé, faisant face à l'église Saint-Jean, les bas-reliefs, présentant naturellement une disposition analogue, sont mieux conservés. Il y en a six : l'un d'eux représente la toilette d'une jeune femme; un autre, un jeune homme la coupe en main et entouré de bacchantes. Dans l'entre-colonnement, est une belle figure d'Hébé avec l'aigle à ses pieds, reposant sur un piédestal où est sculptée l'image d'une femme tenant une corne d'abondance. Ajoutons que le tympan au-dessus de l'archivolte était orné de chaque côté de deux belles Victoires ailées, découvertes par les soins de M. Marnotte, qui les a soigneusement dessinées quand il a fallu, vu l'état de calcination du mur, rétablir le contre-mur qui les recouvrait et qui existe encore en ce moment. Ces Victoires, sculptées dans un très-beau style, tiennent d'une main une palme, et de l'autre une guirlande de fruits.

L'entre-colonnement supérieur de la porte était richement décoré; l'artiste y a représenté l'armée victorieuse par ses chefs de légions; celui qui fait face à la ville est un homme nu, tenant la haste et le glaive court enveloppé dans son baudrier. On a cru y reconnaître un Hercule, prenant ce glaive pour une massue et la draperie qui tombe à terre pour une peau de lion. M. Marnotte n'admet pas cette explication, et voit tout simplement dans cette magistrale figure la représentation de l'armée victorieuse. On reconnaît des traits de figures semblables dans les entre-colonnements supérieurs. L'entablement du haut se compose d'une architrave couverte de sculptures, d'une frise qui portait l'inscription dédicatrice et une corniche.

Digitized by Google

Les pieds-droits à l'intérieur de l'arc ne sont pas moins richement décorés; de chaque côté on reconnaît trois étages de bas-reliefs séparés par des frises où sont sculptés des trophées d'armes. Ces bas-reliefs semblent représenter spécialement des scènes de la conquête. La voûte est ornée de caissons octogones, et carrés sur les pans coupés, encadrés par un rang de perles et renfermant chacun une petite figure; deux caissons seuls, à peu près intacts, ont pu être recueillis par M. Marnotte et déposés au musée, pour servir à la restauration à venir.

M. Marnotte fait remarquer que la Porte-Noire ne ressemble à aucun autre arc de triomphe connu; l'arc d'Adrien seul, en plus petit, présente une certaine analogie.

Reste à savoir en quel honneur a été élevé ce monument. M. Marnotte énumère les divers savants qui ont traité cette question : Chifflet, Dunod, l'abbé Bullet, Perreciot, MM. Mathy de Latour, l'abbé Gousset, Ravier, le président Clerc et Castan, qui ont successivement proposé Aurélien, Crispus César, Julien, Vespasien, et Marc-Aurèle. M. Marnotte ne croit pas pouvoir se permettre de mettre en avant une nouvelle attribution; il se borne à parler comme artiste; sous le rapport de l'architecture, M. Marnotte constate dans la Porte-Noire une décadence complète, tant par les mauvaises disposition et proportion de ses ordres, que par celles de ses entablements et surtout de son profil. Il en énumère les détails et en arrive à conclure dans le sens qui rallie d'ailleurs le plus grand nombre d'adhérents, c'est-à-dire en faveur de l'époque de Marc-Aurèle.

L'auteur termine en revendiquant avec un légitime orgueil l'honneur d'avoir consolidé la Porte-Noire et de l'avoir ainsi préservée de la ruine certaine qui la menaçait; il émet le vœu qu'une restitution complète puisse être enfin entreprise. Nous ne pouvons certainement que nous associer tous à ce patriotique souhait.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

Années 1874-1876.

(Séance du 19 juin 1876.)

Ce volume contient une notice et la suite d'un mémoire qui concernent l'archéologie.

1° Notice sur quelques monnaies et médailles acquises par le Musée numismatique de Marseille de 1870 à 1874, par M. Laugier, membre de la classe des beaux-arts. — Lecture faite dans la séance du 30 juillet 1874.

Un très-grand nombre de ces médailles appartiennent à l'histoire de la Provence et complètent une collection très-intéressante. Diverses pièces étrangères, pour la plupart regardant l'histoire moderne, sont curieuses et rares. Parmi les pièces provençales, dont le plus grand nombre remonte au moyen âge, nous en citerons une, tout à fait moderne, qui concerne l'histoire de la Révolution dans le Midi. C'est la médaille d'argent de l'association royaliste d'Arles, dite *La Chiffonne* (1791) : elle représente un serpent qui se mord la queue; au milieu, une fleur de lis.

Les pièces qui nous ont paru mériter d'être particulièrement signalées appartiennent à l'antiquité. L'une est le troisième exemplaire connu de la monnaie massaliote qui porte l'inscription ΛΑΚΥΔΩΝ, le nom antique du port de Marseille[1]. On croit que la tête qui y est représentée personnifie le port Lacydon. Une seconde pièce, drachme d'Avignon, fort rare, porte à la face la tête laurée d'Apollon, au revers un sanglier courant, et, au-dessous, un croissant. Cette association de l'Apollon au sanglier gaulois est attribuée par le rédacteur de la notice à l'influence massaliote. Il importe de remarquer cependant que le type d'Apollon a été adopté sur la plus grande échelle par la numismatique gauloise, imitatrice des statères macédoniens, et que cette imitation a dépassé de beaucoup les régions où pénétrait l'influence de Marseille.

Nous citerons encore une pièce d'or de Constantin, frappée à Arles vers l'an 313, et dont le revers représente le dieu Mars, quoiqu'à cette époque Constantin eût déjà embrassé le christianisme.

[1] Les deux autres sont conservés à la Bibliothèque nationale. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

A la suite de cette intéressante notice, nous en citerons pour mémoire une autre, dont le sujet est trop moderne pour appartenir à l'archéologie; mais ce sujet est curieux. C'est une médaille du dernier grand maître français de l'ordre de Malte, Emmanuel de Rohan (1793). L'auteur de la notice, feu M. l'abbé Boyer, appartenait lui-même à l'ordre de Malte.

2° *Le Bâton*, par M. A. Laforêt, membre de la classe des belles-lettres.

C'est le quatrième chapitre d'un mémoire fort étendu dont les premières parties ont paru dans le volume précédent de l'Académie de Marseille. L'auteur entreprend l'histoire du Bâton comme signe d'autorité et de puissance, d'abord dans l'ordre religieux. Il y a, dans ce travail, beaucoup de recherches curieuses, mêlées de quelque peu de fantaisie, et de nombreuses citations, anciennes et modernes, en vers et en prose. Nous en extrairons un seul fait, qui ne se rattache que bien indirectement à l'histoire du Bâton (chapitre du *Bâton cantoral*). On sait que Charlemagne, lors de son voyage à Rome en 789, ayant trouvé la méthode de chant des Italiens préférable à celle des Gallo-Francs, demanda au pape deux chantres romains, chargés d'introduire de ce côté des Alpes le chant grégorien. Le pape Adrien Ier remit deux antiphonaires à ces deux chantres. L'un des deux tomba malade en route et ne put dépasser l'abbaye de Saint-Gall. Le secrétaire perpétuel de la Société des Amis de la musique de Vienne retrouva, en 1827, dans la bibliothèque de Saint-Gall, le précieux manuscrit dans un étui d'ivoire richement ciselé.

HENRI MARTIN,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, DES SCIENCES NATURELLES ET ARTS INDUSTRIELS DU DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE.

2e série, t. IV, 1875; t. VI, 1876.

(Séance du 19 juin 1876.)

Les deux derniers volumes publiés par la Société sont les tomes IV et VI. Le tome VI a paru le premier, en 1876. Il contient une série de *Documents historiques inédits*. Rien n'y relève de la section d'archéologie. Le tome IV, portant la date de 1875, est presque uni-

Digitized by Google

quement composé d'articles scientifiques. Je n'y trouve que quatre pages à noter, sous le titre de : *Notes pour servir à l'archéologie du département de l'Isère*, par M. E. Caillemer. Il y est rendu compte de la découverte de plusieurs vases romains recueillis à Entraigues dans le cours du mois de mai 1872. Un de ces vases, en terre rouge vernissée, est signé d'un nom déjà connu, MARTIALIS. M. Caillemer signale en outre deux inscriptions latines provenant de Villette, commune de Saint-Laurent-du-Pont. Elles étaient enfouies dans les soubassements d'une vieille église déblayée en 1867. La municipalité de Grenoble a fait des démarches dans le but de les faire entrer au musée de cette ville. Ces démarches ont été infructueuses : les inscriptions sont restées à Villette, où il faut espérer que l'on a pris des mesures pour leur conservation. Elles sont, dit M. Caillemer, en caractères de la belle époque, hauts de 12 centimètres. L'une porte :

QVIRINO AVG
SACRVM

L'autre[1] :

QVIRINO AVG
COTVS MODES
TVS ET IVL MA
CRINVS EX R P.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

RECUEIL DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE HAVRAISE D'ÉTUDES DIVERSES.

40e année, 1873.

(Séance du 19 juin 1876.)

Au milieu de nombreux articles de science et de littérature, nous rencontrons dans ce volume trois notes archéologiques :

1° Notice sur quelques mesures de pierre qui se trouvent au musée d'Amiens, par M. E. Borély ;

[1] Il est à regretter que le Comité ne possède pas un estampage de cette inscription, et particulièrement de la dernière ligne. EX RP. est une formule inusitée, qu'il y aurait intérêt à vérifier sur l'original.

Digitized by Google

2° Note sur les antiquités gauloises de Caudebec-en-Caux, par M. le docteur Ernest Guéroult;

3° Note sur un vase romain, par M. Bourdet.

N° 1. Les vases de pierre mesures-étalons possédés par le musée d'Amiens sont au nombre de cinq : trois simples, un double, un quadruple; les trois premiers, de capacités diverses, sont des mesures à deux anses. Ils paraissent avoir été employés plus tard comme bénitiers. M. Borély a rendu service en les signalant à l'attention des archéologues. Il est malheureux qu'il n'ait pu en déterminer exactement la capacité et comparer ces vases aux vases semblables déjà connus, la mesure de pierre de Longueville, la mesure de Guingamp, la mesure d'Arques, déposées avec quelques autres au musée de Rouen, et dont il fait mention, ainsi que de celle de Brelevenez (Côtes-du-Nord), qui sert aujourd'hui de bénitier, mais dont l'inscription : *Hæc mensura bladii nunquam peritura*, détermine, sans aucune contestation possible, le véritable caractère. M. Borély ne connaît pas leur contenance. Cette lacune est à combler [1].

N° 2. La note sur Caudebec-en-Caux est un appendice à l'opuscule lu à la Sorbonne par M. le docteur Guéroult en avril 1866. On y trouve l'énumération d'un certain nombre de découvertes faites dans le canton de Caudebec. Ces découvertes n'apportent aucun élément nouveau important pour la solution des questions discutées par M. Guéroult. Nous renvoyons donc à son premier mémoire.

N° 3. Le vase romain décrit par M. Bourdet a été trouvé au Havre, rue de la Cavée, près de l'ancien cimetière Sainte-Hélène, à deux mètres de profondeur. « Il est fait d'une terre commune, rougeâtre, très-poreuse et s'attachant au doigt. Il ne peut se tenir que très-difficilement debout, la base étant très-étroite : hauteur, 325 millimètres; diamètre, 165 millimètres. » Ce vase était isolé. Il est de forme commune. Un vase tout semblable avait été trouvé en 1856 dans la cavée de Sanvie. Ce sont autant de témoignages de l'influence romaine sur ces côtes.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

[1] On sait que le musée de Cluny possède de beaux spécimens de mesures du moyen âge. (Note du secrétaire de la section d'archéologie.)

Digitized by Google

Bulletin de la Société archéologique de Touraine.
Tome III. Année 1874.

(Séance du 19 juin 1876.)

Dans un travail très-bien fait sur les souterrains du château de Loches, M. Gautier, qui s'est consacré à l'étude des monuments de la ville, a développé et confirmé l'opinion qu'il émettait déjà en 1869, à savoir «que ces souterrains sont des lieux de refuge antérieurs aux constructions les plus anciennes.» Il appuie son opinion sur l'observation suivante :

Le mamelon que dominent les constructions et la vaste enceinte du château est sillonné d'excavations naturelles, de fissures, de couloirs qui, dans certains endroits, comprennent deux et trois étages (sous le cachot de Ludovic Sforce, notamment). Comme ces souterrains ne *tracent* pas uniquement sous le mamelon du château, mais se continuent de l'autre côté de la contrescarpe, comme les orifices se correspondent exactement des deux côtés du talus indiquant que le fossé a coupé les souterrains pour passer, M. Gautier en tire cette conclusion toute naturelle que «le souterrain a été creusé lorsque le sol était encore dans son état primitif, c'est-à-dire avant l'établissement de la ville. De l'enceinte du château plusieurs galeries passent sous les rues, dans des jardins, et vont aboutir à des maisons particulières. Ainsi nos souterrains sont indépendants du château dans leur but et dans leur étendue, qui dépasse considérablement son périmètre. Nous avons là une véritable ville souterraine antérieure à toute construction.»

Mais ces excavations offraient des ressources trop nombreuses et trop importantes pour que les ingénieurs du XIe, du XIIIe et du XVe siècle n'en n'aient pas profité. Ils en ont fait des chemins de ronde, qui contournent les murailles; des magasins, des silos, des dépôts d'armes, des prisons, peut-être des glacières, des boyaux de retraite débouchant en dehors de la contrescarpe. Suivant les modifications apportées par chaque siècle à la défense des places, tantôt ils ont continué à coups de pic le couloir naturel quand il s'arrêtait d'une façon inopportune, tantôt ils l'ont comblé pour donner de la cohésion et de la résistance au sol qu'ils destinaient à supporter de lourdes constructions. L'examen des lieux, les preuves fournies par l'auteur, donnent à ses assertions le caractère de l'évidence.

Digitized by Google

En outre, des traces d'habitation identiques, retraits, auges, râteliers, se retrouvent dans chaque portion de ces grottes. Elles ont donc été habitées d'une façon permanente et régulière. Le fait est incontestable. A quelle époque? Ici les obscurités commencent, les éléments d'information apportés par M. Gautier n'étant pas suffisants pour établir des hypothèses plausibles. Faut-il y voir le castellum troglodytique, la caverne de l'agglomération lochoise antérieurement à la conquête romaine? C'est possible, mais ce n'est qu'une conjecture. En outre elles sont devenues des cachettes pour les populations menacées lors de toutes les invasions: romaine, francke, sarrasine, normande, anglaise, et, plus tard, pendant la Révolution. « Tout dernièrement encore, dit l'auteur, ils ont abrité bien des objets contre la rapacité allemande. » Il est donc bien difficile de fixer une date à ces traces d'habitation, et il est fort probable qu'il faudrait en fixer plusieurs. Mais, dit justement l'auteur en terminant : « L'étude de ces monuments a une importance qui me paraît n'avoir point encore été signalée, au moins en ce qui concerne l'époque à laquelle on doit faire remonter les souterrains refuges. »

Je regrette que M. Gautier n'ait pas joint à son travail un plan teinté des trois étages de souterrains. L'intérêt en eût été doublé. Il a, il est vrai, essayé de le faire pour quelques portions de l'écheveau, mais ces plans partiels sont insuffisants. Ce qui eût intéressé, c'est un plan d'ensemble accompagné de profils et de coupes indiquant la position des constructions extérieures relativement à telle ou telle partie souterraine.

Il serait à souhaiter que la Société archéologique de Touraine, partageant l'avis de M. Gautier sur l'importance de ces explorations, pût en entreprendre de semblables dans les mamelons que couronnent les donjons de Chinon, de Langeais, de Montbazon, de Montrichard. Si, comme on peut le présumer, ces explorations conduisaient à des conclusions identiques à celles de M. Gautier, si, comme à Loches, il était démontré que ces donjons se sont élevés sur des excavations aménagées pour l'habitation précédemment à toute construction extérieure; l'ensemble de ces faits n'apporterait-il pas une confirmation d'une portée considérable à l'opinion que, aussi loin qu'on puisse remonter dans l'histoire des races humaines, on acquiert la preuve que les populations, guidées par les mêmes instincts, ont toujours pris les mêmes lieux pour centres

Digitized by Google

d'agglomération? Ce serait un honneur pour la Société de contribuer à élucider cette question.

L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Annales de la Société académique d'architecture de Lyon.

1873.

(Séance du 19 juin 1876.)

Le tome troisième des Annales de la Société académique d'architecture de Lyon ne contient qu'un travail d'archéologie. M. George, architecte, a publié un mémoire accompagné de onze dessins gravés sur bois et relatifs aux monuments attribués à la période antéhistorique. L'auteur commence par des considérations générales sur l'unité des conceptions de l'esprit humain dans ses premiers essais; il s'appuie sur le vaste ensemble que présentent les monuments qui furent longtemps attribués aux Celtes, et dont toutes les parties de l'ancien monde, et même plusieurs points de l'Amérique, présentent des exemples.

Comme on l'a fait depuis longtemps, M. George classe ces monuments en tombelles ou tumulus, en pierres posées de diverses manières, soit debout et isolées, soit élevées les unes au-dessus des autres, en grottes, en salles exposées à l'air ou recouvertes de monceaux de terre, en alignements droits ou circulaires. L'auteur voit, dans la plupart de ces constructions primitives, une destination funéraire; ce qui est confirmé par les fouilles qu'on y opère. Bien qu'on ait considéré aussi les cercles de pierres comme des sépultures, il pense qu'on pourrait y voir des enceintes limitant des lieux de réunion, et cite à ce sujet une légende des Kabyles, qui agissaient ainsi lorsqu'ils assemblaient les chefs de tribus. La grande construction circulaire du Stone-Henge, de Salisbury, lui semble avoir été un temple, dont il essaye la restitution par un dessin.

L'expression impropre de *monuments mégalithiques* est employée par M. George pour désigner ces assemblages de pierres brutes; les matériaux de grande dimension ont partout et toujours été mis en œuvre pour assurer la durée des ouvrages: les murs de Tirynthe, ceux du Pnyx à Athènes, les enceintes du grand temple d'Héliopolis, aujourd'hui Balbek, présentent les plus gros blocs de pierre; le pont de Neuilly auprès de Paris est limité sur ses appuis laté-

Digitized by Google

raux par des morceaux de 7 et 8 mètres de longueur. Toutes ces constructions seraient mégalithiques, aussi bien que celles que l'on considère comme datant de la période antérieure aux temps historiques.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

Tome XV, 2e partie. Chambéry, 1876, in-8° de 330 pages et trois planches.

(Séance du 10 juillet 1876.)

En dehors du compte rendu des séances, ce volume s'ouvre par un intéressant travail de M. François Rabut, intitulé : *Méreaux de la Sainte-Chapelle de Chambéry et de l'église de Belley*. L'auteur commence par dire un mot des méreaux ecclésiastiques. Les méreaux, en latin *maralli* et *merelli*, étaient des sortes de jetons de présence, de cuivre ou de plomb, mais le plus souvent de ce dernier métal, si bien qu'on leur donnait quelquefois simplement le nom de *plombs*. C'est ainsi qu'on lit dans une charte de 1480 : *Item, idem cantor sive præsidens plumbos interessentibus Horis distribuet*[1]. Il y en avait aussi en cuir, comme le prouve ce passage de la *Revue numismatique* de l'année 1836, p. 217 : « Si l'existence des monnaies de cuir doit rester encore problématique, celle des méreaux de même matière ne saurait être contestée; » et plus loin, p. 363 : « M. Auguste Grasset possède, dans le riche musée qu'il a formé à la Charité-sur-Loire, trois méreaux de cuir. » M. Rabut dit qu'il y en a eu en carton, en papier et en cire. Il n'a rencontré la mention des méreaux dans les textes qu'à partir de l'année 1401; avec cette réserve toutefois, qu'ils remontent certainement plus haut. Et, en effet, on lit dans un compte de l'abbaye de Saint-Denis pour l'année 1229, qu'il a été payé à un Me Girard, orfévre, vingt sous parisis, pour avoir fabriqué le sceau de l'abbé, plus dix sous pour les méreaux des pauvres : « Magistro Girardo, aurifabro, pro sigillo domini abbatis faciendo xx s., et pro merellis pauperum faciendis x s.[2]. » Il est souvent question de méreaux dans les registres capitulaires de

[1] Du Cange, au mot *Merellus*.

[2] *Arch. nat.* LL. 1240, fol. 1 B.

Digitized by Google

l'église Notre-Dame de Paris. Par exemple, dans le chapitre tenu le 13 novembre 1367, il est porté qu'Hébert, receveur des méreaux des Heures canoniales, rendra chaque mois à Jean de Sens, officier des Heures, le compte des méreaux qu'auront reçus les chanoines : « Hebertus, receptor merellorum Horarum, tradat, quolibet mense, merellos quos lucrabuntur domini (les chanoines) J. de Senonis, officiario Horarum, ad finem quod dictus dominus J. possit scire statum numeri merellorum quolibet mense lucratorum[1]. » Cet officier des Heures rendait ses comptes chaque année devant deux chanoines. En effet, au chapitre tenu le 5 novembre 1397, il est dit : « Domini A. de Putheolis et Jo. Rolandi deputati sunt ad taxandum merellos officii Horarum de anno preterito, et audiendum compotum officiarii de illo anno[2]. » En 1398, le distributeur des méreaux, qui se nommait Nicolas de Dôle, recevait huit livres parisis pour son office, dans lequel on lui promettait de le conserver s'il s'y conduisait bien. « Et si bene faciat, remanebit[3]. » Cette année les méreaux doubles valaient cinq sous parisis, et les simples, deux sous huit derniers. « Valeant merelli duplices v solidos, et simplices duos solidos cum octo denariis[4]. » Dans un compte de l'office des matines de la même église Notre-Dame, qui est de l'année 1390, on voit que la distribution des méreaux pour les messes est de 3767 méreaux et demi. Celle pour les vicaires et autres officiers de l'église monte à 5718 méreaux et demi. Le total du compte porte 9566 méreaux. Chaque méreau est apprécié à huit deniers parisis[5]. Inutile de pousser plus loin ces citations. M. Rabut dit avec raison qu'on donnait quelquefois des méreaux comme des espèces de bons aux ouvriers. En voici une preuve, tirée d'une lettre de rémission de l'année 1390 : « Ledit Gaultier, qui estoit maistre du pont dudit Vernon, avoit fait monter deux navées de buche au-dessus dud. pont, et baillé à plusieurs personnes qui en ce l'avoient aidié à monter, à chascun un méreau. Et depuis les avoit paiez[6]. »

Les méreaux de la cathédrale de Belley que publie M. Rabut font partie de sa collection. Ils sont au nombre de trois, en cuivre

[1] *Arch. nat.* LL. 62, fol. 210.
[2] *Ibid.* LL. 211 B, p. 294.
[3] *Ibid.* p. 401.
[4] *Ibid.* p. 401.
[5] *Ibid.* p. 461.
[6] *Tr. des Chartes*, JJ. 154, n° 87.

Digitized by Google

et fondus. Le plus grand a 30 millimètres de diamètre. Il n'en donne pas le dessin, parce qu'il a été publié par M. de Fontenay. Ces trois méreaux portent d'un côté une main avec le pouce et les deux premiers doigts ouverts. M. Rabut y voit la main droite de saint Jean-Baptiste (page 160). C'est tout simplement une main bénissante, type qui se rencontre si fréquemment sur les monnaies et sur les sceaux, et nous ne voyons pas pourquoi M. Rabut le conteste à M. de Fontenay; car la chose est hors de doute. Le n° 1 de la planche représente, à la face, cette main bénissante avec la légende *Ecclesia Bellicen*[*sis*], et, au revers, une tête de profil à droite, celle de saint Jean-Baptiste, comme le prouve la légende S·IOAN·BAPTISTÆ, sous-entendu *caput*, ainsi que le remarque M. Rabut. Le n° 2 de la planche répète, à la face, le type et la légende du n° 1, mais le revers est différent. C'est un agneau portant une croix, type symbolique du Christ, qui a été appliqué aussi au Précurseur. Légende : S·IOANNIS·BAPTISTÆ.

Les deux méreaux qui suivent, et qui portent sur la planche les n°s 3 et 4, sont ceux de la Sainte-Chapelle du château de Chambéry. Ils sont tirés du médaillier de Turin. Le premier, de 26 millimètres de diamètre, a pour type à la face un écu arrondi, aux armes de *Savoie*, parti de *France*. La légende porte les mots IOLANT·PALOCTÆ·SANCTÆ, et se continue au revers par les mots CAPELLÆ·SABAVDIÆ. Sur ce revers est une croix tréflée, cantonnée des quatre fameuses lettres F·E·R·T, qu'on a interprétées, soit par *Fortitudo Ejus Rhodum Tenuit*, du secours qu'Amé V, comte de Savoie, porta en 1308 aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, assiégés dans l'île de Rhodes par les Turcs; soit, et c'est l'interprétation du fantaisiste auteur du *Théâtre d'honneur et de chevalerie*, Favin, par ces mots : *Frappés. Entrés. Rompés Tout.* Le savant auteur de l'Histoire généalogique de la maison de Savoie résume la question en ces termes : « Ainsi nos princes adoptèrent le FERT pour leur devise, que chacun interprétera comme il lui plaira, car j'avoue en cela mon ignorance, croyant qu'il serait aussi difficile d'en rendre raison que de l'ancienne devise du marquis de Saluces, composée de ces quatre lettres N·O·C·H· qu'on a expliquée *Non Omnes Capiunt Hoc*, qui n'est pourtant pas sa véritable signification[1]. » On pourrait encore ranger au nombre de ces énigmes que certains personnages

[1] Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*, t. I, p. 142.

Digitized by Google

semblent s'être plu à léguer à la postérité la devise composée des lettres A·E·I·O·V· que l'empereur Frédéric IV a mise sur ses sceaux et sur ses monnaies, et qu'on a interprétée *Austriæ Est Imperare Orbi Universo*[1]. Pour en revenir à nos méreaux, celui du n° 4 n'est, pour le type et pour la légende, que la reproduction en petit du n° 3, avec cette différence pourtant que la croix du revers, au lieu d'être cantonnée des quatre lettres F·E·R·T·, l'est de quatre étoiles. Quant à la légende, il faut la lire : *Yolande. Palocte de la Sainte-Chapelle de Savoie.* Le mot *palocte* doit être ici considéré comme synonyme de méreau[2]. M. Rabut attribue ces méreaux à Yolande de France, sœur de Louis XI et femme d'Amédée IX, comte de Savoie. Yolande mourut en 1478.

Dans la collection de plombs historiés trouvés dans la Seine, de M. Arthur Forgeais, et dont il a commencé la publication en 1862, une première série est composée de plus de cent méreaux des corporations des métiers de la ville de Paris. Ils sont tous en plomb, et reproduits sur bois très-exactement; quelques-uns sont datés. Il y a des revers curieux : nous citerons celui des *oubloyeurs* de Paris. On y voit des espèces de brioches et trois cornets en pâtisserie, qui montrent que les *oublies* ont donné naissance à ces cornets d'une pâte saine et très-légère, chers aux enfants, qu'on appelle *plaisirs* et qui tendent à disparaître.

Des méreaux aux jetons la transition est presque insensible. « Les jetons, disent les auteurs de l'*Histoire du jeton*, sont en quelque sorte dans la numismatique ce que les anecdotes sont dans l'histoire[3]; » rapprochement ingénieux et vrai. M. Vincent Promis, conservateur de la bibliothèque du roi d'Italie à Turin, a publié dans le volume dont nous rendons compte une *Notice sur les jetons de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Savoie*, accompagnée d'une *Complainte imprimée à Malines, à l'occasion de sa mort, en 1530*. Marguerite, fille de Maximilien Ier et de Marie de Bourgogne, née à Bruxelles en 1479, fut fiancée au dauphin (Charles VIII) en 1482,

[1] Heinneccius, *De Sigillis*, etc. p. 110 et 111.

[2] « Pallocta et Pallota, *tessera suffragii, calculus*, gallice *ballotte.* » (Du Cange, cité par M. Rabut.) Voici l'explication que Furetière donne du mot : « petit Ballote, bulletin ou pois, ou petite balle de plusieurs couleurs, qui sert à tirer au sort dans les élections qu'on remet au hasard. »

[3] *Histoire du jeton au moyen âge*, par Jules Royer et Eugène Hucher. Paris et le Mans, 1858, in-8° de 177 pages et XVIII planches. Avant-propos.

Digitized by Google

puis mariée en premières noces à Jean, prince de Castille, qui mourut en 1498, et en secondes noces, en 1501, à Philibert II, duc de Savoie, qui mourut sans enfants, en 1504. C'est elle qui, sur le point de faire naufrage, écrivit, sur un billet qu'elle attacha à son bras, ces deux vers :

Ci gît Margot la gentil Damoiselle
Qu'a deux maris, et encore est pucelle [1].

M. Promis nous donne une médaille et onze jetons de cette princesse. La médaille a 50 millimètres de diamètre. M. Promis n'en indique pas le métal. Il nous apprend qu'elle a été publiée une première fois dans un ouvrage fort rare de Van Mieris. Elle représente, à la face, Marguerite d'Autriche ou de Bourgogne vue de trois quarts à mi-corps, la tête tournée à gauche, richement vêtue et tenant à chaque main des marguerites, emblème de son nom. Légende : MARGAR·CAROLI·VIII·REG·FRA·ET·PHIL·SABAVD·D·V· (*Margareta, Caroli VIII Regis Franciæ et Philiberti Sabaudiæ Ducis vidua*); «indication fausse, dit M. Promis, car elle fut seulement promise, à l'âge de deux ans, au dauphin Charles, et épousa ensuite Charles (*sic*) [2], puis Philibert de Savoie. Au revers est un arbre frappé de la foudre, avec la légende : *SPOLIAT MORS FUNERE NOSTRO* (page 183). Il est bien singulier que sur cette médaille il ne soit pas question de Jean de Castille, son premier mari [3]. De ses onze jetons gravés, deux seulement la représentent en buste; les autres sont armoriaux ou à devises; plusieurs sont datés. Au reste, en voici la description sommaire : n° 2 de la planche (le numéro 1 étant occupé par la médaille) est un jeton armorial, ayant pour légende, à la face, *Margarita Augusta archidux*, et au revers *Karolus, princeps Hispaniæ, archidux Austriæ.* — N° 3. Armorial. Légende de la face : *Getoirs pour la saunerie de Salin;* du revers : *Ma fiance est telle.* — N° 4. A la face, Marguerite couronnée, en buste à droite. Légende : *Margarita Cesarum Austriæ unica filia et amita.* Revers armorial avec la légende : *Gettons po. la chambre des compte, à Lille.* — N° 5. Armorial. Légende à la face : *Margarita Augusta archidux;* au revers : *Cuncta mensura, numero et ordine. 1520.* — N° 6. Armorial à la face et même légende qu'au numéro précédent. Au revers, une main étendue sur

[1] Voyez Guichenon, t. II, p. 187.
[2] C'est une faute d'impression. Il faut lire Jean, comme à la page 179.
[3] Cette médaille est-elle authentique? (Note du secrét. de la sect. d'arch.)

Digitized by Google

un bouquet de trois marguerites, avec la légende : *Manus Domini protege me. 1520.* — N° 7. Armorial à la face, avec la légende : *Sub umbra alarum tuarum protege me.* Au revers, une main étendue sur une seule marguerite, et la légende : *Manus Domini protege me. 1524.* — N° 8. Variété du précédent, mais le revers sans date. — N° 9. Armorial à la face, avec la devise FERT et deux lacs d'amour. Légende : *Margareta Augusta archidux.* Au revers, une Foi (deux mains jointes), et au-dessus la colombe du Saint-Esprit, avec la légende : *Dieu maintiengne la Foy en paix. 1526.* — N° 10. Variété du précédent, à la date de 1529. — N° 11. A la face un bouquet de marguerites. Légende : *Fortune. Infortune. Fortune. 1529.* Revers armorial, avec la légende : *Jettons de Messeurs des Finanses de l'(Empereur).* — N° 12. A la face la duchesse en buste, couronnée, de profil à droite, avec la légende : *Pacis ego studiosa quater bella horrida pressi.* « Allusion assez claire, dit M. Promis, à sa sage administration comme gouvernante des Pays-Bas. » Au revers, Ananie et Saphire frappés par la main de Dieu. Légende : *Libera me Domine a calumpniis hominum. Ps. David. 1530.*

Au moyen âge, le mot *jetons* s'écrivait *gectouers* et *gectons.* Dans un inventaire de Louise de Savoie, de l'an 1531, on lit : « Une bourse de veloux vert, plaine de gectouers d'argent[1]. » On disait *gecter* et *geter* pour dire « compter avec des jetons. » C'est ainsi que dans un compte de l'an 1401 on lit le passage suivant : « Dont lad. Dame (la reine) a veu le compte et les parties, et icelles fait corriger et geter par aucuns de ses gens[2]; » dans un compte de l'an 1455 : « La somme de x s. III. d. t. pour ung cent de gectons... pour gecter et à sommer la recepte et despence desd. mynes[3]. » Il est à remarquer que la forme *geter,* qui au premier abord paraîtrait postérieure à la forme *gecter,* lui est pourtant antérieure. C'est là une des mille preuves de la nécessité d'une reproduction scrupuleuse des textes anciens dans leurs variations les plus anomales de certains mots.

Le savant bibliothécaire de Turin a donné encore, dans ce volume, un document curieux, intitulé : *Inventaire fait au XVe siècle des meubles, ornements religieux, vaisselle, tapisserie, etc., empruntés par le pape Félix V à l'hôtel de la maison de Savoie.* Amédée VIII, duc de Sa-

[1] *Arch. nat.* J. 947, n° 2, fol. 11 v°.
[2] *Arch. nat.* KK. 42, fol. 12 v°.
[3] *Ibid.* KK. 329, fol. 126 v°.

Digitized by Google

voie, fut élevé à la papauté par le concile de Bâle en 1439, et prit le nom de Félix V. Pour donner plus d'éclat à son couronnement, il fit venir à Bâle une partie de ce que nous appellerions le garde-meuble des ducs de Savoie. On en dressa un inventaire, en latin, qui est divisé en trois parties : 1° les reliques et ornements de chapelle; 2° les tapisseries; 3° la vaisselle plate et les joyaux. Il est daté du 30 juillet 1440. Mais il ne faut pas perdre de vue, en le lisant, que dans ces sortes d'inventaires bien des objets peuvent être d'une date beaucoup plus reculée que celle du document lui-même.

Dans la première partie de celui-ci on trouve : une statue ou, comme on disait au moyen âge, une image de la Vierge avec l'enfant Jésus, d'argent doré et pesant 26 marcs; une image de saint Antoine avec son tau (*cum baculo*), d'argent doré, sans reliques, pesant 36 marcs; une autre, de saint Laurent, tenant un reliquaire à la main; une de saint Jean-Baptiste, pareillement avec un reliquaire; une de saint Maurice, tenant un étendard, et avec un heaume à ses pieds. C'est, comme on sait, le grand saint de la Savoie. L'ordre de Saint-Maurice fut institué en 1434 par Amédée VIII. Passons aux vases sacrés et aux reliquaires : Un calice avec sa patène, d'argent doré, aux armes de saint Antoine et du duc et de la duchesse de Savoie [1]. Deux encensoirs, deux navettes, deux cuillers à encens, le tout d'argent doré; deux burettes (*ydrias*), une lampe d'argent blanc, deux mors de chape à émaux aux armes de Savoie : « Duo emaux armata armis Sabaudiæ, ad ponendum in pluviali [2]. » Une boîte ronde, d'argent doré, avec un émail de Dieu le Père sur le couvert (*cum magestate inmalliata super cohopertorium*); une belle

[1] Les premières armes de Savoie étaient l'Aigle, qui fut porté par les anciens comtes de Maurienne. Amédée III, comte de Savoie, mort à Nicosie le 1er avril 1149 (Guichenon, t. I, p. 228), y substitua la croix. Les armes récentes de Savoie sont de gueules à la croix d'argent. Ici, pour les armes du duc, quel qu'il soit, il n'y a pas de doute, c'est la croix. Il n'en est pas de même pour ce qui est des armes de la duchesse. Si le calice est du temps d'Amédée VIII, ce sont les armes de Bourgogne, puisqu'il épousa Marguerite de Bourgogne. Mais s'il est antérieur à Amédée VIII, ce qui est possible, comme nous en avons fait la remarque, on n'a plus de moyens d'investigation.

[2] M. Promis a fort bien vu que le pluvial est la chape. Cependant il convient de remarquer, qu'ici comme en bien d'autres cas, l'étymologie du mot n'est pas tout à fait d'accord avec l'emploi de la chose. Ainsi, il est évident que *pluviale* vient de *pluie*, un vêtement, un manteau pour garantir de la pluie. Or, une chape n'est pas faite pour garantir de la pluie. Seulement, comme c'est un vêtement qui enveloppe le corps à la manière d'un manteau, on lui en a donné le nom.

Digitized by Google

croix d'or (*auream*), pesant 3 marcs 3 onces, enrichie de quatorze saphirs, de quinze rubis balais, de trois diamants et de quarante-deux perles, posée sur un pied d'argent doré pesant 17 marcs, sur lequel sont sculptées les images de la Vierge et de saint Jean-Baptiste.

Les Reliquaires. La tête de saint Étienne pape, d'argent doré; celle de saint Épipode, un des quarante-cinq martyrs lyonnais; le bras *sancti Theodoli* (?) et de saint Grégoire, tous deux pareillement d'argent doré.

Les Chapelles. Ce mot se prenait dans trois acceptions différentes, tantôt pour un petit monument isolé (*capella sub dio*), tantôt pour une chapelle faisant partie d'une église, tantôt enfin pour l'ensemble des vêtements sacerdotaux et des ornements d'autel, destinés au service d'une chapelle. Ici nous en trouvons six, dont cinq aux couleurs lithurgiques, qui : sont le blanc, le rouge, le vert, le violet et le noir.

Une chapelle blanche, une perse[1], une rouge, une noire, une violette et une verte.

Les Livres. Deux missels; un épistolier; les Évangiles; un psautier; un graduel; deux antiphonaires et un Propre des saints.

L'inventaire des Tapisseries commence par les chambres (*camere*). On comprenait par le mot chambre l'ensemble des tentures du lit, comme ciel, dociel, couvertoir, etc., et de la chambre elle-même, tels que rideaux ou courtines, carreaux ou coussins, tapis de pied et de muraille, etc.[2]. Ici il y en a six : une chambre de satin cramoisi, trois de tiercelin (sorte de taffetas renforcé[3]), *cameram tercellini rubei* (p. 310), une de tapisserie et une de satin pers.

Suivent les tapisseries, au nombre de six : de Clovis, de Charlemagne, de l'histoire de Thésée, du duel (*duelli*) des deux enfants de Raymond de Montauban, de grands personnages, comme l'a fort bien compris M. Promis (*tapissium grossarum gentium*, page 311); enfin de l'histoire de sainte Marguerite[4]. Puis d'autres tapisseries dites de chasses, de volerie, et celles qu'on appelait *des verdures* (*tapisseria nemorum, venacionum et vollayrie*, page 312).

La troisième partie comprend : les *caduli*, barils et nefs; les *pithalfi*,

[1] Le *pers* était proprement un bleu couleur de mer (*cæruleus*).

[2] « Une chambre à daulphins, garnie de ciel, dossiel, coustepoints et trois courtines. » (*Compte de 1404*, KK. 43, fol. 104 v°.)

[3] De trois fils, *tercii lini*.

[4] Celle-ci pouvait avoir été achetée par la duchesse Marguerite de Bourgogne.

Digitized by Google

barils ou mieux flacons; les plats et les écuelles, les coupes ou mieux hanaps (*ciphi*), et les gobelets, les aiguières, les salières (*sallerie*) et drageoirs, enfin les cuillers et fourchettes.

La fameuse devise de la maison de Savoie se trouve trois fois mentionnée dans cet inventaire, savoir; à la page 306 : « Unum pannum album, cum Annunciacione, et nodis, FERT » (un parement d'autel blanc, où est brodée l'Annonciation, avec des lacs et le mot *fert*); à la page 315 : « Unam salleriam esmaillatam ad laqueos Sabaudie cum verbo FERT; » à la page 321 : « Unum magnum dragerium, deauratum, ad arma Domini, laqueum et verbum FERT. »

Dans les textes de la nature de celui-ci, on rencontre une foule de mots d'une interprétation difficile. M. Promis en explique quelques-uns, avec plus ou moins de réussite. Par exemple, à la page 314, où on lit : *duos lectos de media moysone*, il met en note : « *Moiso*, *onis*, est une mesure souvent mentionnée dans les chartes de la Bourgogne. » Le mot *moison* ne s'applique pas à une sorte de mesure; il se prend pour le substantif lui-même, « mesure. » Aussi rencontre-t-on à chaque pas dans les comptes des expressions comme celles-ci : draps de Bruxelles de la *grant moison*, draps de la *petite moison*. Donc les mots *duos lectos de media moysone* signifient simplement « deux lits de moyenne grandeur. » M. Promis a fort bien interprété par *fourchette* le mot latin *brocheta*, qui se trouve bien dans Du Cange, mais avec des significations différentes : l'une d'un poids ou d'une mesure; l'autre d'une broche à tirer le vin. *Duodecim coclearia cum duodecim brochetis deauratis* (page 321) sont « douze cuillers avec douze fourchettes dorées. » A la page 316, on lit : *duas cadulas veriatas ad arma Sabaudie*. M. Promis met en note, pour le mot *veriatas*, « vergées. » Ce n'est pas là le sens. Il s'agit de deux barils vérés, aux armes de Savoie; mais qu'est-ce que le *véré?* Le voici. C'était lorsque sur une pièce d'argenterie on traçait, au moyen de la dorure, tels ou tels sujets, tels ou tels ornements ou *souages*. Dans les comptes, il est à tout moment question d'argent véré, qui y tient le milieu entre l'argent doré et l'argent blanc. Leur prix, bien entendu, était différent, comme il appert clairement par un compte de l'an 1404, où l'argent blanc est estimé à 112 sous parisis le marc, l'argent véré à 6 livres 4 sous, et l'argent doré à 7 livres 4 sous[1]. Voici, au reste, le passage d'un compte de 1394 qui

[1] *Arch. nat.* KK. 43, fol. 81 et 82.

Digitized by Google

donne bien le sens du mot *véré* : « Forgié tout de nuef un eaubenoistier avecques l'aspergès, d'argent, *véré* tout au tour des bors, et féru (poinçonné) au fons d'un escu aux armes de France... et pour painne, sallaire et façon dud. orfèvre, d'avoir fait et forgié lesdis nuefs eaubenoistier et aspergès d'argent, *et pour or à vérer*, 4 livres 16 sous parisis[1]. » Quant à l'étymologie du mot, on peut la tirer ou du substantif *verre*, ou de l'adjectif *varié*. Car on le trouve quelquefois écrit de cette dernière manière, par exemple, dans un compte de 1395 : « Deux grands bassins pour la chapelle de la Royne, *vairez*, et esmailliez au fons[2]. »

L'original de l'Inventaire se trouve aux archives de Turin. M. Promis n'a pas ponctué son texte. Il ne faut pas se le dissimuler : tout ce qui s'adresse à l'histoire de la technologie du moyen âge présente et présentera longtemps encore de nombreux *quærenda*, qu'on ne parviendra à élucider qu'en étudiant avec soin les textes originaux, comme celui qui fait l'objet de l'intéressante publication du savant bibliothécaire de Turin.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.

Années 1871, 1872 et 1873.

(Séance du 10 juillet 1876.)

Le numéro de l'année 1871 du *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie* contient une note lue dans la séance du mois de décembre, par laquelle M. de Roquemont fait connaître les mutilations exercées par les Prussiens sur les sculptures des antiques monuments de Champlieu. L'auteur rappelle la lettre adressée, le 21 septembre précédent, au journal *Le Gaulois*, par M. l'abbé Testory, chanoine de Saint-Denis, sur la profanation de tombeaux dans la basilique de cette ville, et la mutilation d'un retable de la Vierge et de statues décoratives du même édifice. M. de Roquemont, stigmatisant ces actes, exprime le vœu que Mme veuve Edmond de Seroux, qui a contribué à la découverte des antiquités de Champlieu,

[1] *Arch. nat.* KK. 24, fol. 191 v°.
[2] *Ibid.* KK. 41, fol. 107 v°.

Digitized by Google

et les a réunies dans son parc de Lamotte, commune de Béthisy-Saint-Pierre, en fasse don à la Société des antiquaires de Picardie, qui les préserverait de la destruction dont elles sont menacées, la place qu'elles occupent présentant les conditions les plus défavorables, puisqu'elles s'y altèrent chaque jour. Le *Bulletin* de l'année 1872 contient une lettre de Mme de Seroux, par laquelle elle fait connaître qu'elle aurait offert les sculptures de Champlieu au musée d'Amiens, si la gelée ne leur avait fait perdre toute valeur. M. Peigné-Delacourt communique des photographies des ruines de Champlieu, prises avant l'invasion prussienne.

M. Lefèvre-Marchand a donné, dans le même numéro du *Bulletin* de l'année 1871, des notes archéologiques sur diverses localités des cantons de Chaulnes, de Nesle et de Rosières.

Auprès du village de Puzeaux, dont l'origine est ancienne, on voit les restes d'un canal qui déversait les eaux de sources nombreuses dans l'Ingoud. L'église, dédiée à saint Waast, est peu remarquable; des restaurations en ont modifié l'architecture, mais elle contient des fonts baptismaux de l'époque romane primitive; ils sont composés d'une grosse colonne, cantonnée de quatre plus minces; elles supportent une table quadrangulaire, au milieu de laquelle est creusée la cuve. On doit la conservation de ce monument à l'intérêt que lui portent les habitants du village, qui s'opposèrent formellement à son remplacement.

A l'entrée du chœur de l'église, on voit la pierre tumulaire du sieur Gilles de Puchesianes, qui trépassa en l'an de l'Incarnation 1270. Ce seigneur de Puzeaux était inconnu jusqu'ici, et M. Tailliar, dans sa publication d'un fragment du *Cartulaire* de Philippe-Auguste, cite Gautiers de Pucheseaus, homme lige de Jean de Nesle (*Joannes de Neele*). L'auteur désire que cette pierre, qui est parfaitement conservée, soit relevée et placée contre un mur de l'église pour la garantir contre le frottement qui pourrait l'altérer.

L'église de Marché-le-Pot possède un magnifique clocher de 30 mètres de hauteur et construit en 1529, ce que constate une inscription.

Les cloches de Marquet ou Marchais, ancien nom de ce village, ont été fondues en 1451; ce qu'on lit en caractères gothiques sur l'un des contre-forts de la façade de l'édifice.

Le village de Hallu, situé dans le canton de Rosières, possède dans son église des fonts baptismaux de l'époque romane, et sous

Digitized by Google

l'abat-voix de la chaire une curieuse sculpture en bois, de style flamand, représentant le crucifiement; ce bas-relief proviendrait des dames chanoinesses de Maubeuge, qui, avant la Révolution, avaient la seigneurie du pays; ce que confirme la pierre tumulaire d'un fermier de ces dames, qui se trouve dans la chapelle de sainte Anne; elle date de 1558.

Une cloche de l'église de Misery, village du canton de Nesle, porte la courte inscription suivante :

J'ai été bénite par Charles Lhomond, prêtre curé de Misery, en 1744.

Ce Charles Lhomond était frère de Louis Lhomond, notaire, père du célèbre grammairien, qui passa les premières années de son enfance auprès de ce prêtre, son oncle.

Le *Bulletin* du premier trimestre de l'année 1872 mentionne la découverte faite au village de Broyes, canton de Bohain, d'une pierre sur laquelle sont entaillées des fossettes symétriquement disposées, et que M. Peigné-Delacourt considère comme ayant servi à un jeu analogue à celui qu'on connaît de nos jours. Le même membre de la Société communique ses travaux sur les voies gauloises et des dessins des anciens monuments de la province de Reims.

M. l'abbé Corblet a fait connaître la découverte d'un cimetière mérovingien à Argœuves par M. l'abbé Poiré, curé d'Ailly-sur-Somme; les fouilles ont mis au jour quelques objets précieux. A Caix on a découvert des armes, des boucles de l'époque mérovingienne.

Le village de Miannay (arrondissement d'Abbeville) a fourni la découverte d'une petite seille en bois, recouverte de cuivre repoussé, une de celles que l'abbé Cochet considérait comme ayant contenu de l'eau bénite et qu'on plaçait auprès de certaines tombes. Celle-ci mesure de 11 à 12 centimètres de hauteur sur autant de largeur. Une gravure accompagne la description donnée par M. Van Robais.

Cette seille, qui a été décrite par M. E. Le Blant, est de l'époque mérovingienne. Le sujet central représente le Christ assis sur un siége à montants ornés de pommettes; la tête est nimbée à six branches; un arc encadre la figure, et un serpent est à ses pieds. A la gauche du Christ, est tracée la scène d'Adam et d'Ève, auprès de l'arbre qu'entoure le serpent. Du côté opposé est un personnage debout, les bras étendus; auprès de lui se dresse un lion : c'est

Digitized by Google

Daniel dans la fosse; plus loin, dans des proportions moindres, est figuré le prophète Habacuc, avec son panier d'une main et un poisson de l'autre; il apporte la nourriture à Daniel; un ange accompagne cette figure, auprès de laquelle sont des inscriptions.

M. Pouy a présenté cinq épreuves de sceaux, prises sur les matrices de bronze :

1° Un sceau rond, équestre, de grand module (9 centimètres de diamètre); légende : *Sigillum ducis Brabantiæ*, etc.

2° Un sceau rond (5 centimètres de diamètre); légende : *Roma caput mundi*, etc.

3° Un sceau de forme carrée (6 centimètres $\frac{1}{2}$); champ : saint Pierre entouré de fleurs de lis; à ses pieds, l'écu de France à trois fleurs de lis; légende : *Sigillum indulgentiarum, Ecc. sci. Petri*, etc.

4° Un sceau ovale (9 centimètres sur 6 $\frac{1}{2}$); champ : un calvaire à double croix; donateur agenouillé; légende : *J. h. s. x. p. s. Christe fili Dei vivi. Miserere michi. Nicolao pecatori.*

5° Un sceau ovale (9 centimètres sur 6 $\frac{1}{2}$), XIIIe siècle. Champ : dame en tunique, la main droite levée; oiseau planant. Légende : *S. Catharinæ. D. Carenchi de Moriavme* (?). (Carenci est un fief d'Artois, arrondissement d'Arras.)

Une maison d'Amiens située rue du Quai, et vendue pour être démolie, a fourni la découverte d'une sculpture représentant saint Nicolas; sur la demande du président de la Société, la ville fera, dans ces sortes de ventes, une réserve en faveur des objets d'art qui pourraient se trouver dans l'immeuble.

M. l'abbé Corblet a communiqué l'empreinte d'un sceau du commencement du XVe siècle, et sur lequel on lit : S. 1. *Nicolaï Bonelette in officio stæ inquisitionis.* On y voit un saint personnage dont une hache frappe le crâne; c'est peut-être saint Pierre de Vérone; au-dessous, un homme à genoux semble invoquer le saint; c'est sans doute Nicolas de Bonelette.

M. Sauzel, d'Amiens, a offert une épée trouvée dans la cave de sa maison; on pense qu'elle est d'origine espagnole, et daterait du siége d'Amiens, sous Henri IV.

La découverte de fragments de peinture à fresque, de couleur rouge alternant avec des bandes noires et blanches, a été faite auprès de l'entrée de l'ancienne chapelle des Feuillants, à Amiens. Dom Grenier, dans l'*Histoire de Picardie*, en signale aux châteaux de Beaulieu, près de Saint-Quentin, et de Vendeuil, près de Breteuil;

Digitized by Google

on en a recueilli auprès du bourg de Gamache, dans une ruine romaine; des découvertes analogues ont été faites lors de la construction du musée d'Amiens, et sur les terrains de la gendarmerie et des Ursulines.

M. Janvier, membre de la Société, signale la découverte d'un bas-relief qui a fait partie d'un monument funèbre élevé, en 1501, à la mémoire de la dame Claire de Flourens, donatrice de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, à Amiens, laquelle, au XVIIe siècle, devint le couvent des Célestins. Au milieu du bas-relief, qui mesure 70 centimètres de longueur sur 64 centimètres de haut, est représentée la Vierge, assise et portant l'enfant Jésus; à sa droite, agenouillée devant elle, Claire de Flourens lui est présentée par sainte Claire, sa patronne. Sur le fond du compartiment, sont deux fenêtres à ogives. Une figure mutilée est placée debout, à la gauche de la Vierge, auprès d'une tour crénelée; au-dessus de sa tête, un écusson porte le créquier et le maillet des sieurs de Disquemne et de Mailly, époux de la dame de Flourens, dont l'inscription funèbre est gravée au bas de la sculpture. Ce monument, offert par le propriétaire de la maison située n° 49, rue Porte-Paris, où il a été découvert, est placé dans le musée d'Amiens.

ALBERT LENOIR,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Rapport sur un spécimen de dictionnaire béarnais ancien et moderne, communiqué par MM. Paul Raymond et V. Lespy.

(Séance du 19 juin 1876.)

M. Paul Raymond, archiviste du département des Basses-Pyrénées, et M. V. Lespy, l'auteur d'une *Grammaire béarnaise* justement appréciée des savants, ont entrepris la composition d'un Dictionnaire béarnais ancien et moderne. Désireux de donner à leur travail toutes les améliorations dont il est susceptible (ce sont les expressions mêmes de leur lettre d'envoi), ils ont adressé au ministère la lettre A de ce Dictionnaire, appelant sur ce spécimen les observations du Comité.

J'ai examiné avec soin cette première lettre, qui ne laisse pas d'être un morceau fort étendu, et j'ai rapporté de cette lecture l'impression la plus favorable. Le Dictionnaire béarnais est bien ce que doit être un ouvrage de ce genre. Ce n'est pas, comme trop souvent, un prétexte à des recherches aventurées sur l'étymologie des mots et leur histoire. Les sens des mots m'ont paru convenablements classés, les explications sont précises et exactes. Les exemples arrivent à propos, en nombre suffisant et sans excès.

La notation des sons est une des difficultés les plus grandes que présente toute étude d'un patois. A prendre les choses dans leur rigoureuse exactitude, il faut même dire que cette difficulté ne peut jamais être entièrement surmontée. Car nos vingt-cinq lettres et leurs combinaisons, employées par un Français, ne peuvent servir à exprimer clairement que les sons existant en français. Dès qu'on cherche à les appliquer à des sons qui nous manquent, on s'impose

Digitized by Google

l'obligation de créer tout un système, et on s'aperçoit qu'il est malaisé d'établir clairement aux yeux du lecteur la valeur de chaque lettre. Pour le béarnais, une circonstance heureuse réduit notablement la difficulté. Cet idiome n'a pas, sans doute, une orthographe arrêtée, qui est la propriété exclusive des langues ayant une existence officielle, mais il a du moins des traditions orthographiques, puisque, à la différence de tous les patois de notre pays, il n'a pas cessé d'être écrit depuis le XIIIe siècle jusqu'à notre époque. Le lexicographe n'a donc qu'à se conformer à ces traditions orthographiques, sauf à les régulariser et à leur faire subir les faibles modifications qu'exige l'état actuel de l'idiome, état qui ne peut avoir éprouvé depuis le dernier siècle de bien notables altérations. C'est ce que MM. Lespy et Raymond m'ont paru avoir fait, ayant du reste soin de distinguer nettement aux yeux les mots ou formes recueillis dans les textes, d'avec ceux ou celles qu'a fournis l'usage contemporain.

En somme, il ne m'a pas paru qu'il y eût aucune critique générale de quelque importance à présenter aux auteurs du Dictionnaire béarnais. Sur nombre de points isolés on pourrait proposer de petites modifications : ici un autre classement des sens, là une nouvelle interprétation, ailleurs indiquer un rapprochement, ou au contraire désapprouver la citation d'un livre ou d'une opinion sans valeur. Ce sont là des détails qui m'ont suggéré un assez grand nombre de remarques, dont il me paraît d'autant plus inutile d'entretenir le Comité, que l'ouvrage auquel elles se rapportent est encore inédit et même en voie de correction. Je joins donc ces remarques au spécimen, qui devra être renvoyé par les soins du ministère à MM. Lespy et Raymond.

PAUL MEYER,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR LES COPIES DE MANUSCRITS ET EXTRAITS ENVOYÉS À M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET TIRÉS DES BIBLIOTHÈQUES ET ARCHIVES DE GÊNES ET DE PISE.

Communication de M. Francis Molard, chargé d'une mission en Italie.

(Séance du 12 juin 1876.)

Le nombre des documents relatifs à la Corse et tirés des archives de Pise et de Gênes par M. Francis Molard est considérable, et

Digitized by Google

témoigne d'un zèle très-laborieux, ainsi que vient de le constater M. le baron de Watteville dans son excellent Rapport sur les missions scientifiques et littéraires, récemment adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Le premier travail de M. Molard est un inventaire des pièces conservées dans le dépôt de la Chartreuse de Pise, et qui comprennent des bulles du pape Alexandre II, de 1070; de Grégoire VII, de 1074, confirmant au monastère de Sainte-Marie de la Gorgone les biens qu'il a acquis ou acquerra sur le continent ou dans les îles de la mer Tyrrhénienne, et qui consistèrent, plus tard, en diverses églises et dépendances situées sur le territoire du cap Corse, telles que celles de Santa Maria, de San Sisto et de Saint-Nicolas. Ces documents sont suivis de cent quatre-vingts brefs ou bulles traitant de divers objets, et arrivant jusqu'au pontificat de Benoît XIV, en 1751.

La Chartreuse contient, en outre, des pièces relatives aux républiques de Pise et de Florence, aux princes d'Italie, au roi d'Espagne, à l'empereur d'Allemagne Maximilien Ier, et environ deux mille lettres touchant la France et les rois Charles VIII et Louis XII, de 1494 à 1502. Cette collection, de dix-huit gros volumes, porte le nom de *Registres des lettres des Anciens de Pise.*

A Gênes, M. Molard s'est trouvé en présence de trois dépôts publics plus considérables encore : le Palazetto, annexe du Palais Ducal, les archives des Notaires, et celles de la Banque de Saint-Georges. Au Palazetto sont réunis : tous les documents les plus anciens de la capitale de la Ligurie jusqu'en 1805, époque où commença la domination française; les papiers de notre administration de 1805 à 1814, et ceux du gouvernement sarde ou italien, à dater de 1814 jusqu'à nos jours. L'ensemble de ce dépôt comprend trente mille liasses, layettes ou registres. Les vingt mille liasses de l'*Archivio Notarile* sont aussi dans le Palazetto. Les trente-cinq mille layettes ou registres de la Banque de Saint-Georges sont entassés dans les combles de l'édifice de la Douane. Dans aucun de ces trois dépôts il n'existe de catalogue; mais on a commencé, à Saint-Georges, un triage qui a permis de mettre à part dix mille pièces relatives à la Corse, et qui vont de 1453 à 1500.

La section dénommée *Archivio del Magistrato di Corsica*, au Palazetto, forme une série de documents très-importante, en ce qu'elle commence en 1502 et se prolonge jusqu'en 1768 et même 1769, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la domination génoise et aux premiers

Digitized by Google

moments de la prise de possession de la Corse par la France. M. Molard ne pouvait avoir la prétention de dépouiller des milliers de dossiers; il s'est borné à envoyer des copies de quelques pièces capitales tirées des archives et des bibliothèques publiques ou privées de la ville de Gênes :

Une *Description de la Corse*, par Mgr Giustiniani, évêque de Nebbio, aujourd'hui Saint-Florent, en 1530, manuscrit existant à la Bibliothèque civique, mais dont une version plus complète se trouve au Vatican;

Le *Livre Rouge* de Bonifacio, collection des franchises et priviléges concédés par la république de Gênes à la ville de Bonifacio, en Corse, et dont le maire de cette ville a demandé une copie;

Un travail sur les *Annales* d'Antonio Roccatagliata, auteur du *Bellum Cyrnicum*, chronique de la guerre des Français en Corse de 1553 à 1559, dont M. Lantelli, de Bastia, avait déjà pris connaissance en 1852. Cette même guerre a eu un autre historien, Giovanni Cibo Recco, patricien génois, dont M. Molard a fait une étude particulière, ainsi que des papiers spécialement relatifs à la France qui se trouvent réunis au Palazetto;

La liste des ambassadeurs génois, les instructions qu'ils recevaient en partant, et les relations qu'ils remettaient à leur retour, et dont plusieurs figureraient dignement à côté de celles de leurs collègues de la sérénissime république de Venise;

Enfin une série de lettres des rois de France, adressées aux doges, et se terminant par une lettre de Louis XVI, du 12 juin 1792.

En résumé, les documents envoyés par M. Molard sont la preuve d'un travail très-considérable et de patientes recherches. Pour les rendre plus fructueuses, il faudrait peut-être que l'auteur lui-même, à la fin de sa mission, procédât à un classement plus méthodique, et surtout que, par une étude très-approfondie des collections récentes publiées en Italie, il pût désigner les pièces ayant un caractère inédit bien authentique. Il reconnaît que plusieurs figurent dans des histoires modernes, par exemple dans le beau recueil de Turin : *Historiæ patriæ monumenta;* mais il ne parle pas des nombreux volumes publiés à Gênes, à Paris, à Bastia, à Ajaccio, sur la Ligurie et la Corse. C'est là un contrôle que nous désirons voir

Digitized by Google

exercer par M. Molard, et qui nous semble devoir ajouter à la valeur de ses documents.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Extraits du Livre-Journal des Carmélites de Pontoise.

Communication de M. l'abbé Grimot, correspondant du Ministère.

(Séance du 12 juin 1876.)

M. l'abbé Grimot, curé de l'Isle-Adam, correspondant du Ministère, a adressé au Comité des *Extraits du Livre-Journal des Carmélites de Pontoise.* Ces documents me paraissent utiles à un double point de vue : 1° ils servent à fixer l'itinéraire de la reine Anne d'Autriche et de Louis XIV pendant les années 1648 et 1649; 2° ils confirment ce que disent les mémoires contemporains de l'influence de la supérieure des Carmélites de Pointoise, Jeanne Séguier, sur la reine Anne d'Autriche; ce fut Jeanne Séguier qui sauva son frère, le chancelier, de la disgrâce dont il était menacé au commencement de la Régence.

En conséquence, j'ai l'honneur de proposer l'insertion dans la *Revue des Sociétés savantes* des *Extraits*, d'ailleurs très-courts, *du Livre-Journal des Carmélites de Pontoise.*

A. Chéruel,

Membre du Comité.

La reine Anne d'Autriche et son fils Louis XIV au monastère des Carmélites de Pontoise.

Je viens de prendre communication du Livre des fondations du second monastère des Carmélites réformées, établi à Pontoise, au commencement du XVIIe siècle[1], par les diligences et largesses de M. l'abbé de Bretigny, de la noble famille de Quintana Duenos, originaire de Burgos, en Castille; du cardinal de Bérulle, de M. de Marillac, intendant des finances, de Mme la duchesse de Joyeuse et surtout de la bienheureuse Marie de l'Incarnation, Mme Acarie[2].

[1] Le premier monastère a été établi à Paris, dans les vastes enclos du prieuré de Notre-Dame des Champs, en 1604, et celui de Pontoise quelques années après.

[2] Née à Paris le 1er février 1566, fille de Nicolas Avrillot et de Marie Lhuiller Sa famille était alliée aux Nicolaï, aux Sillery, aux Molé. Mariée à M. Acarie, maître des comptes; veuve en 1613, ses six enfants étant établis, elle entra aux Carmé-

Digitized by Google

Ce Livre des fondations, tout récemment transcrit à nouveau, est un manuscrit en 2 volumes in-4°. Il contient, année par année, depuis l'origine du monastère jusqu'à la Révolution, époque de sa dispersion, tout ce qui peut intéresser cet établissement. Le style en est simple, quelque peu mystique et parfois incorrect; mais la lecture en est attachante : il sort de ces pages naïves un parfum de piété qui ravit.

La rédaction de ce journal de famille me semble n'avoir été commencée que vers le milieu du XVIIe siècle; mais les origines de cet établissement religieux sont rapportées avec détail et précision, ce qui indique des documents authentiques.

J'ai osé transcrire moi-même quelques lignes de ce journal qui révèlent plusieurs circonstances de la vie intime de la reine Anne d'Autriche et de l'enfance de son fils Louis XIV. J'accompagnerai ces extraits de notes brèves, mais utiles pour l'intelligence du texte.

J'obéirai religieusement à cette recommandation, mise en tête du nouveau manuscrit : « Par ordre formel de l'obéissance on a dû, en transcrivant cet ouvrage, ne changer aucune expression inusitée, et laisser toutes les fautes d'orthographe et de style qui se trouvent dans le manuscrit original. »

N° 1. — Année 1648.

Cette année nous est remarquable pour les bienfaits que nous y avons reçus de la Reine, Anne d'Autriche, pour lors régnante et régente, qui, en toute occasion, témoignoit sa grande piété, et sa dévotion particulière envers notre Bienheureuse Sœur et l'affection tendre qu'elle avoit pour notre révérende mère Jeanne de Jésus[1] nous l'attirèrent souvent chez nous[2]. Elle y passa, cette année, la fête de notre Ste Thérèse, avec une dévotion digne de sa royale piété, et plusieurs fois nous la vîmes à genoux en prière sur le tombeau de notre grande Sainte, où Dieu voulut récompenser sa confiance en cette sienne servante, en lui faisant sentir ses miraculeuses odeurs[3].

lites d'Amiens, et mourut le 18 avril 1618, au monastère de Pontoise, où son corps repose. Pie VI l'a béatifiée le 24 mai 1791.

[1] Mlle Séguier, fille de l'intendant criminel de Paris, et sœur de Pierre Séguier, chancelier de France.

[2] Il existait dans le monastère de Pontoise, une cellule dite « l'appartement de la reine, » ce qui indique ses fréquentes visites.

[3] Maintes fois il a été constaté que du tombeau de la bienheureuse Acarie il s'échappait un parfum suave qui embaumait tout le monastère; c'était une manifestation des faveurs de la bienheureuse.

Digitized by Google

M. et Mme la Chancellière[1] reçurent la Reine chez nous, faisant nos honneurs à merveille, et même M. le Chancelier lui fit un magnifique repas, où rien ne fut épargné. La Reine en témoigna beaucoup de satisfaction; et comme elle savoit l'affection toute particulière qu'il portoit à sa chère sœur, la révérende mère Jeanne de Jésus, pour lui faire plaisir, il lui accorda les grâces qu'il souhaitoit pour cette communauté. Elle lui fit donc expédier des lettres patentes pour renouveler et confirmer la qualité de fondation royale dont le feu Roi Louis XIII avoit ci-devant honoré notre maison, y ajoutant plusieurs priviléges, entre autres l'amortissement de nos biens acquis et à acquérir; et comme la communauté en témoignoit sa reconnaissance à la Reine, elle dit à notre bonne sœur Marguerite de St Joseph, très-sainte et très-simple sœur du voile blanc, que la Reine affectionnoit beaucoup : Eh! bien, ma sœur Marguerite, êtes vous contente, ne vous manque-t-il plus rien? Madame, lui répondit-elle, il nous faudroit un peu de sel pour saler notre marmite, afin que notre Mère ne dise plus que nous en employons trop. Oui, ma bonne sœur, lui dit la Reine, vous aurez du sel afin que vous priiez Dieu pour moi: et aussitôt elle donna ordre qu'on nous donnât notre franc-salé, à la charge que la communauté s'obligeroit à quatre messes et deux processions, tous les ans, pour demander à Dieu la santé et la prospérité du Roi, son fils, et de toute la maison royale. Ces processions se font exactement les jours de St Louis et de Sainte Anne.

Un jour le Roi, étant en notre récréation, s'amusoit à badiner à un loquet de la porte, du côté de l'infirmerie, sans dire mot, ni répondre à tout ce que les Dames lui disoient. La Reine lui dit, en lui fesant la guerre : Voyez qu'il fait beau voir le Roi qui boude, qui badine et qui ne dit mot. Le Prince, piqué de ce reproche, dit, en fronçant le sourcil, et frappant du pied : Je ne dis mot! je parlerai quelque jour si haut que je me ferai entendre. La suite de son règne a bien vérifié cette parole.

N° 2. — 1649.

Cette année la cour étant à Pontoise[2] la Reine venait souvent à vêpres et au sermon chez nous. Elle s'entretenoit avec la mère Jeanne des affaires de la Régence, estimant beaucoup ses conseils. Elle disoit souvent, lorsqu'elle l'avoit entretenue, qu'elle n'avoit jamais connu de filles avoir tant d'esprit que la mère Jeanne; mais elle n'admiroit pas moins sa modestie et sa parfaite religiosité, qui lui faisoit référer tout à notre révérende Mère Prieure,

[1] M. et Mme Séguier.

[2] Les premiers troubles de la Fronde venaient d'éclater; la cour, retirée d'abord à Saint-Germain, allait parfois à Pontoise; la reine y était surtout attirée par la mère Jeanne. La cour logeait dans le vieux château fort bâti sur le mont Bélien, au sommet de la roche. C'est là que saint Louis se croisa pour la première fois, à la suite d'une grave maladie (1244). Joinville se trompe en disant que saint Louis tomba malade à Paris; ce fut à Pontoise. Le vieux donjon s'écroula de vétusté en 1742.

Digitized by Google

la sœur Marie, avec une humilité respectueuse qui doit servir d'exemple à la postérité.

Le Roi et Monsieur se divertissoient à faire des processions à tous nos hermitages[1] avec nos deux jeunes demoiselles de Sully et du Bény[2], et souvent ils prenoient ma sœur Marguerite de St Joseph pour grossir leur troupe. Et la Reine lui disoit après : Eh! bien, ma sœur Marguerite, êtes-vous bien contente? Oh! oui, Madame, vous avez deux beaux enfants : oh! qu'ils sont jolis, Madame! Nos mères lui disoient : Qu'est-ce que c'est que cela, ma sœur Marguerite; vous ne parlez pas assez respectueusement à sa Majesté? Elle dit bien, laissez la dans son naturel. Eh! bien, ma sœur, que pensez-vous du Roi; sera-t-il un bon Prince? Oh! oui, Madame, répondit-elle; vous verrez qu'il sera bon, bon, et *milieur* que pas un.

La Reine avoit tant d'estime pour cette bonne sœur qu'elle écoutoit ses paroles avec une confiance extraordinaire; et quand il lui arrivoit quelque bon succès elle disoit : Ce sont les prières de ma bonne sœur Marguerite qui m'ont attiré cette grâce de Dieu.

N° 3. — 1651.

Cette année la cour étant en cette ville (Pontoise) la Reine Anne d'Autriche fit baptiser en notre église la fille de la Princesse Palatine[3], à laquelle elle servit de marraine : M. le cardinal Mazarin fut le parrain[4]. C'est la Princesse d'à présent, qui a épousé le Duc d'Enghien. Ce fut M. Soret, curé de St Maclou[5], qui fit la cérémonie; et la Reine fit de grandes aumônes aux pauvres; elle donna son nom d'Anne à cette jeune Princesse.

N° 4. — 1662.

Le jour de St Jean, la Reine Mère Anne d'Autriche, toujours pleine de bonté pour notre révérende mère Jeanne, lui amena la jeune Reine Marie-Thérèse d'Autriche; leurs deux Majestés furent longtemps en prière au tombeau de notre Bienheureuse[6].

[1] Ces ermitages étaient de petites chapelles construites dans le jardin. Les Carmélites aimaient à visiter ces oratoires.

[2] La première était fille du duc de Sully, et la seconde était fille du marquis de Renty. Ces jeunes enfants étaient mises dans le monastère pour leur éducation, et aussi pour faire naître en elles le goût de la vie religieuse.

[3] Seconde fille d'Édouard de Bavière, prince palatin du Rhin, et d'Anne de Gonzague-Clèves.

[4] Cette cérémonie dut avoir lieu au commencement de cette même année, avant le départ du cardinal pour Cologne.

[5] Ce baptême a dû être administré par Jacques Delacroix, curé de Saint-Maclou de Pontoise de 1642 à 1663. Mellon Soret n'a été curé de Saint-Maclou que depuis 1691 jusqu'à 1696. Il y a évidemment erreur.

[6] M. de Marillac, garde des sceaux et bienfaiteur insigne du monastère, fit

Digitized by Google

Notre révérende mère présenta à la jeune Princesse un petit cœur d'or plein de reliques de cette servante de Dieu, dont sa Majesté lui témoigna beaucoup d'estime et de reconnaissance.

N° 5. — 1663.

En cette année, la Reine Anne d'Autriche vint exprès en carême visiter notre révérende mère Jeanne, qu'elle aimoit beaucoup. Elle lui promit sa royale protection et faveur pour les affaires de notre saint ordre, dont elle avoit déjà reçu beaucoup de secours. Elle fit ses prières avec sa piété ordinaire au tombeau de notre Bienheureuse. Mme la Chancellière (Mme de Séguier) la traita magnifiquement, en beau poisson, particulièrement des macreuses en quantité, dont les restes étant demeurés pour nous, on les servit aux sœurs le lendemain au réfectoire, sans dire mot. Mais les pauvres Carmelites, qui, pour la plupart, ne connaissoient pas cette sorte de viande, bien différente de celle du hareng, ne savoient que penser. Chacune croyoit voir des poulets fricassés dans son plat, ne savoit deviner ce que cela vouloit dire, et, n'osant toucher, ni manger cette viande, crainte de rompre l'abstinence de carême, chacune remettoit son plat au bord de la table en souriant. Il fallut que la Prieure parlât tout haut pour assurer la conscience de ses filles.

N° 6. — 1664.

La Reine Anne d'Autriche, continuant ses grandes bontés envers notre révérende mère Jeanne, ne se contenta pas de lui avoir amené la jeune Reine, elle voulut encore lui faire voir Monsieur, son petit Dauphin, qu'elle trouva beau comme un ange. Elle lui donna une figure en cire de l'enfant Jésus debout, qui lui présentoit le sceptre et la couronne[1], avec un petit sonnet latin, composé par M. Langlois (leur confesseur), estimé très-élégant. Les Reines en parurent très-satisfaites et commandèrent que l'on conservât bien ce petit présent jusqu'à ce que le prince soit en état de le conserver lui-même, que sa grande jeunesse ne lui permettoit pas encore; car il étoit si vif que Mme la maréchale de La Motte, sa gouvernante, avoit assez de peine de le retenir.

Elle le mena voir notre chère mère Claire, laquelle ayant encore l'esprit vif présent, en sa 98e année, étoit en effet une rareté à montrer. Le Prince lui fit mille caresses et se recommanda à ses prières. La mère Claire le

ériger un mausolée en marbre blanc pour recevoir le corps de la bienheureuse; Marie de Médicis enrichit ce mausolée d'une statue de grandeur naturelle qui représente Marie de l'Incarnation dans l'attitude de la prière.

[1] J'ai tout lieu de croire que je possède moi-même le type de ce petit enfant Jésus. C'est une statuette en bois de poirier, haute de 21 centimètres, posée sur un socle de 7 centimètres. Cette œuvre, du commencement du XVIIe siècle, est d'une naïveté ravissante. Elle provient du monastère des Carmélites de Pontoise.

Digitized by Google

reçut fort respectueusement, même agréablement et lui dit : Je prie Dieu, mon Prince, que vous ayez autant de grandeur au ciel que vous en avez sur la terre, et que vous soyiez aussi bon que vous êtes beau.

Mme la maréchale de Lamotte et plusieurs autres Dames prirent plaisir à entretenir cette vénérable ancienne, qui leur parla de Dieu avec une si grande présence d'esprit qu'elles en restèrent également surprises et édifiées.

La Reine Mère ayant entretenu seule à seule notre révérende mère Jeanne, et la jeune Reine ayant achevé l'heure d'oraison qu'elle s'étoit réglée de faire chaque jour devant le très-saint sacrement, en quelque lieu qu'elle fût, s'en retournèrent le même jour.

Pour copie conforme :

L'abbé Grimot.

Correspondant.

Traduction d'une bulle du pape Alexandre III (1174).

Communication de M. Pouy, correspondant à Amiens.

(Séance du 12 juin 1876.)

M. Pouy, correspondant à Amiens, communique à la section la traduction, exécutée en 1806, d'une bulle du pape Alexandre III, de l'an 1174, concernant l'abbaye de Valloires au diocèse d'Amiens. Sans avoir sous les yeux le texte latin de ce document, il est facile de constater que la traduction ne peut qu'en être extrêmement fautive. Les formules, les souscriptions, la rédaction des dispositions nous paraissent tout à fait inexactes. On se trompe même sur le premier nom de l'abbaye de Valloires, qui s'appela d'abord non *Balances*, comme il est dit, mais *Bonances*, *Bonantiæ*. L'intérêt chronologique et diplomatique des pièces du pontificat d'Alexandre III donnerait cependant quelque prix au texte original fidèlement transcrit de cette bulle; et nous proposons à la section de demander à M. Pouy de chercher à se procurer cette transcription, à défaut de l'original même, et à l'envoyer à M. le Ministre.

L. de Mas Latrie,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Documents en langue italienne relatifs à l'île de Corse.

Communication de M. Duhamel, correspondant à Ajaccio.

(Séance du 12 juin 1876.)

M. Duhamel, correspondant à Ajaccio, a récemment adressé au Comité un certain nombre de pièces relatives à l'histoire de Corse, antérieures à la réunion de cette île à la France. Un envoi précédent de M. Duhamel avait fourni quelques documents relatifs à la colonie grecque établie à Cargese, qui ont paru dignes d'être insérés dans le tome VII de la *Revue des Sociétés savantes*. La même faveur ne nous semble pas pouvoir être accordée à cette nouvelle remise de pièces. En effet, elles ne présentent qu'un faible intérêt, et de plus le texte italien, copié évidemment par des expéditionnaires qui ne savent pas cette langue, offre des obscurités qui nuisent à l'intelligence du sens. Néanmoins ces documents peuvent être déposés aux archives, où les érudits seront à même de les consulter.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Copie d'une lettre de l'empereur Charles-Quint.

Communication de M. Charvet, correspondant à Alais.

(Séance du 12 juin 1876.)

La lettre, en français, de l'empereur Charles-Quint au roi François Ier, envoyée au Comité par M. Charvet, correspondant à Alais, n'est qu'une copie faite sur une autre copie, qui ne porte ni l'orthographe du temps ni la signature, et n'a dès lors aucun des caractères de l'authenticité. Cependant, comme simple renseignement, et comme pouvant servir peut-être à un contrôle, à une vérification, nous proposons, comme pour les pièces de M. Duhamel, des remercîments pour l'envoi et le dépôt aux archives.

E. de Mofras,

Membre du Comité.

Dictionnaire topographique de la Mayenne, par M. Léon Maitre.

(Séance du 3 juillet 1876.)

M. Maitre, archiviste de la Loire-Inférieure, a adressé à M. le

Digitized by Google

Ministre le manuscrit d'un *Dictionnaire topographique de la Mayenne*, dont l'examen a été renvoyé au Comité. M. Maitre était archiviste de la Mayenne, lorsqu'il a entrepris ce travail, et avait à sa disposition la plus grande partie des documents qui pouvaient être utilisés pour la rédaction de ce Dictionnaire. La nomenclature moderne, qui paraît très-complète, a été rédigée non-seulement à l'aide des tableaux de recensement, mais encore avec des statistiques officielles et divers travaux exécutés par les soins des fonctionnaires de l'administration des postes et des ponts et chaussées. Quant à la partie historique, elle paraît un peu moins développée qu'elle ne l'est dans quelques-uns des dictionnaires précédemment publiés. Les archives du département de la Mayenne ne sont pas riches en documents anciens. L'auteur a essayé de suppléer à l'insuffisance de ces archives en recueillant dans les départements de la Sarthe, de Maine-et-Loire, de la Vienne, aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale, et dans des collections particulières, tous les renseignements qui pouvaient l'aider à compléter son travail. M. Maitre paraît avoir consulté tous les documents qui nous ont conservé quelques détails sur la topographie du département de la Mayenne. On pourrait donc autoriser la publication de ce travail, en demandant à l'auteur de supprimer ou réduire certaines parties de l'introduction, qui s'éloignent un peu du plan suivi par les rédacteurs des dictionnaires publiés jusqu'à présent par les soins du Comité.

JULES TARDIF,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UN PROJET DE PUBLICATION DES ANCIENS REGISTRES DE L'HÔTEL-DIEU DE PARIS.

(Séance du 3 juillet 1876.)

M. Brièle, archiviste de l'Assistance publique, a adressé à M. le Ministre une demande tendant à être autorisé à publier, dans les *Documents inédits*, une collection d'anciens titres provenant des archives de l'Hôtel-Dieu. Grâce au dévouement et à la prévoyance de M. Brièle, une grande partie du précieux dépôt confié à sa garde a pu échapper à l'incendie de 1871. Parmi les documents les plus importants qui ont été conservés, on doit signaler trois registres du

Digitized by Google

XIIIe siècle, contenant les priviléges et titres de propriété de l'Hôtel-Dieu. M. Brièle sollicite la publication de ces trois recueils.

Le premier est un registre in-4° de 179 feuillets, rédigé au commencement du XIIIe siècle; les actes les plus anciens contenus dans ce manuscrit sont du milieu du XIIe siècle; ils sont disposés dans un ordre méthodique : les diplômes royaux sont placés en tête; puis viennent les chartes des évêques, des abbés, des doyens, etc. Un certain nombre des pièces dont se compose ce registre ont été reproduites dans les deux autres, qui sont de format in-folio. Rédigés à la fin du XIIIe siècle, ils contiennent des actes assez nombreux de la seconde moitié du XIIe siècle.

Le nombre des pièces contenues dans ces trois cartulaires est d'environ 1,300; quelques-unes seulement ont été imprimées. La publication que propose M. Brièle pourrait se renfermer dans un volume, s'il était imprimé à deux colonnes avec les caractères dont l'emploi a été adopté récemment pour plusieurs publications des *Documents inédits*. Les actes que renferment ces registres seraient réunis dans une seule série chronologique; chacun d'eux serait précédé d'une analyse rédigée en français, qui pourrait être assez développée dans certains cas pour suppléer au texte des pièces qui offriraient peu d'intérêt.

Il serait inutile d'insister sur l'importance des renseignements que peuvent fournir les nombreux titres de propriété de l'Hôtel-Dieu, au point de vue de la topographie et de l'histoire des institutions. Un intérêt particulier s'attache aux documents qui montrent par quels moyens on venait en aide aux malades et à tous les individus qui trouvaient un asile à l'Hôtel-Dieu. De pauvres écoliers y étaient logés et nourris, et se faisaient remarquer par leur indiscipline. Plus d'une fois des mesures sévères durent être prises contre eux par le doyen du chapitre de Notre-Dame, qui exerçait, au nom des chanoines, la juridiction spirituelle et temporelle sur l'Hôtel-Dieu. La direction était confiée à un maître et à des frères qui, bien qu'institués par le chapitre, se montraient quelquefois très-indépendants; on voit même, plusieurs siècles avant que l'Hôtel-Dieu reçût une organisation laïque, des bourgeois appelés, en vertu de lettres royales, à prendre une certaine part à l'administration de ses revenus.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans plus de détails pour démontrer l'utilité de cette publication, qui assurerait la conservation de

Digitized by Google

documents d'autant plus précieux qu'une grande partie des pièces originales dont ils sont la transcription n'existent plus.

La commission chargée d'examiner la proposition de M. Brièle demande au Comité d'adopter en principe le projet de publication des *Anciens registres de l'Hôtel-Dieu.*

J. Desnoyers, Alfred Maury, Jules Tardif,

Membres du Comité.

Un intendant de Champagne en 1620.

Communication de M. Albert Babeau, secrétaire de la Société académique de l'Aube.

(Séance du 3 juillet 1876.)

Le très-court document envoyé par M. Albert Babeau, secrétaire de la Société académique de l'Aube, fait connaître l'existence d'un intendant de justice en Champagne dès l'année 1620, et donne les noms et qualités de cet intendant, qui était Baptiste de Bermond, maître des requêtes [1]. Comme le fait remarquer notre correspondant, l'étude si connue de M. d'Arbois de Jubainville sur l'intendance de Champagne n'avait pu remonter plus haut que l'année 1633, où Laffemas fut envoyé à Troyes par le cardinal de Richelieu. Depuis M. d'Arbois, M. Auguste Nicaise avait retrouvé le nom de Jacques Le Prévôt d'Herblay [2], intendant en juillet 1629; mais on voit que l'installation de Baptiste de Bermond est antérieure d'une dizaine d'années à la date du plus ancien intendant qu'eussent connu jusqu'ici les historiens champenois. Il est probable, certain même, que d'autres découvertes compléteront jusqu'au XVIe siècle la liste de ces hauts fonctionnaires, car on ne saurait plus douter que l'intendance de justice fût instituée en Champagne

[1] Baptiste de Bermond, seigneur du Tremblay, fils d'un marchand bourgeois de Paris, avait été conseiller au grand conseil avant de se faire recevoir maître des requêtes, en 1608; il exerça cette seconde charge vingt-deux ans, la résigna en octobre 1630, et mourut le 12 janvier 1631. (Continuation inédite de l'*Histoire des maîtres de requêtes* de Blanchard, par Chassebras de Bréau.)

[2] Jacques Le Prévôt, seigneur d'Herblay, fils d'un conseiller au parlement, reçu conseiller lui-même le 11 février 1617, maître des requêtes le 28 septembre 1624. Après avoir occupé l'intendance de Champagne, il eut celles de Lyon en 1637, d'Orléans en 1639, et mourut en 1653.

Digitized by Google

dès le temps d'Henri III, comme dans la plupart des autres provinces du royaume. Je crois en voir la preuve dans ce fait, qu'en l'année 1589, les ligueurs demandèrent à la chambre des comptes de Paris de leur fournir un conseiller pour diriger les finances en Champagne, et que, conformément à cette demande, le maître des comptes Michel Le Tellier, aïeul du chancelier, fut envoyé avec le titre d'intendant de justice, et le conserva tout au moins jusqu'en 1591. Après Henri IV, sous la Régence, en 1615, nous trouvons encore un intendant, également maître des comptes, Guillaume de Marescot; mais il n'était qu'intendant militaire à la suite de l'armée de Champagne, tandis que Michel Le Tellier semble avoir exercé des fonctions à la fois judiciaires et financières, qui sont bien, à proprement parler, celles de l'intendant.

On a eu longtemps le tort de croire et de répéter que l'intendant était une création de Richelieu. Le titre et les fonctions étaient connus depuis un demi-siècle environ : une recherche attentive dans les archives des provinces finira par nous livrer la suite des noms; mais, dès à présent, nous en possédons un certain nombre, soit dans les listes locales qu'ont déjà publiées quelques archivistes ou certains historiens de l'administration, soit dans les documents généalogiques et dans la Continuation de l'*Histoire des maîtres des requêtes* de Blanchard. Point essentiel à noter, c'est dans ce corps des maîtres des requêtes que les intendants sont recrutés dès l'origine. Je ne donnerai pas ici la liste des noms que j'ai relevés à l'occasion de la présente communication; il me suffira de dire que ces noms répondent aux provinces d'Auvergne, Béarn, Berry, Guyenne, Bourbonnais, Bourgogne, Bretagne, Normandie, Champagne, Dauphiné, Languedoc, Aunis et Saintonge, Limousin, Lyonnais, Orléans, Picardie, Poitou, Provence, Touraine, c'est-à-dire à presque toute la France, y compris même les pays d'États; quant aux dates, on croit pouvoir remonter d'une façon certaine jusqu'à 1570, et même, paraîtrait-il, jusqu'à 1550.

Mais les fonctions de ces intendants de justice de la première période étaient-elles les mêmes que celles des intendances définitivement instituées et organisées à partir de 1635? Il est incontestable que cette institution, comme tout ce qui touche à l'administration, n'eut pas tout d'abord son entier développement; et je ne prétends pas contester au cardinal de Richelieu le mérite d'avoir déterminé et basé les attributions des intendants, telles à peu près

Digitized by Google

qu'elles devaient subsister jusqu'à la fin de l'ancien régime. Il est vrai aussi que les intendants de justice antérieurs à 1636 étaient tout particulièrement des commissaires aux fonctions temporaires, souvent restreintes à un point spécial ou motivées par un incident, une difficulté administrative; cependant leurs attributions, moins générales, moins universelles qu'elles ne le deviendront par la suite, présentent, dès les premiers temps du règne de Louis XIII, une remarquable conformité avec celles qu'auront leurs successeurs, maîtres des requêtes comme eux, mais intitulés *intendants de justice, police et finances*, ou *commissaires départis pour le roi dans les généralités*. C'est ce qu'il est facile de constater sur les commissions dont le texte nous a été conservé. Pour n'en citer qu'une, celle de Pierre Séguier, envoyé comme intendant de justice en Auvergne le 27 avril 1621, lui donne pouvoir, non-seulement de procéder à la réformation de la justice, mais aussi « d'informer de l'ordre et état de la police et de l'administration des affaires des communautés, pourvoir aux plaintes des sujets du roi ou les renvoyer à qui de droit, informer semblablement de la disposition, ordre et état des affaires et services du roi, pour le repos et la tranquillité de la province[1]. » Il y a là en germe, sous une forme plus concise, presque tous les éléments du pouvoir qui prendra tant d'extension sous Louis XIV et donnera, il faut le proclamer hautement, les résultats les plus heureux pour l'unification du royaume, pour le succès de la centralisation administrative.

A. de Boislisle,

Membre du Comité.

Ce jourd'huy, à l'audience du bailliage et présidial de Troyes, nous, Baptiste de Bermond, conseiller du roy en son conseil d'Estat et mestre des requestes ordinaire de son hostel, y scéans, et requérant le procureur du roy desditz siéges, par advocat de sa Majesté, lecture auroit esté faicte de l'édict du roy pour le revente de son domaine alliéné et délaissement à perpétuité à tiltre de fief ou cens, avec deniers d'entrée, de fondz et propriétée des boys et grurye, grairie, segrairie, tiers et danger des forestz et buissons de son royaulme, donné à Paris au mois de mars mil six cens dix-neuf, publié en parlement le dousiesme dudit mois, en la Chambre des comptes le trentiesme avril audit an; ensemble la commission à nous

[1] Papiers de M. de la Reynie, vol. XI, fol. 158. (Bib. nat.)

Digitized by Google

adressente pour l'exécution dudict édit, donnée à Paris le trentiesme décembre mil six cens dix-neuf; et d'aultre commission du roy par laquelle nous sommes commis et ordonné intendant de la justice ès provinces de Champagne et Brye, bailliages, sénéchaussées, siéges présidiaulx et prévostez, et tous autres siéges et juridictions establies èsdits pays, donné à Paris le vingtiesme janvier dernier; et de la lecture octroyé acte, et ordonné que lesdits édicts et commission seront registrés ès registres du greffe de ce siége, pour y avoir recours, publyés et affichés par ceste ville et autres lieux que besoing sera, et envoyés par les chastelenies du ressort; octroyant acte des protestations faictes par les maire et eschevins et habitans, comparans par maistre Edme Mérille, leur advocat, que ce que l'on a mis par lesdites commissions la province de Brye auparavant la Champagne ne puisse préjudicier à la préeminence et dignité du comté de Champagne, chef et capital du gouvernement. Faict à Troyes, le lundy deulxiesme mars mil six cens vingt.

Pour copie conforme :

ALBERT BABEAU,

Secrétaire de la Société académique de l'Aube.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR CHARLES DES ASTARS.

Communication de M. Brun-Durand, correspondant du Ministère, à Crest.

(Séance du 3 juillet 1876.)

Une note informe que j'avais fournie à notre honorable collègue M. Desnoyers a été imprimée, sans que j'en fusse averti, à la suite d'un rapport sur la communication de M. Chassaing relative à Charles des Astars, familier et favori de Louis XI[1].

Cette note ayant attiré l'attention de quelques-uns de nos correspondants, M. Brun-Durand nous adresse un mémoire intéressant, dont les éléments principaux lui ont été fournis par l'inventaire de la chambre des comptes de Dauphiné. J'en propose l'insertion dans la *Revue*, en ajoutant simplement à la biographie du conseiller de Louis XI un fait qui m'a été récemment révélé par deux documents venus de Gaignières[2]. Louis XI, dès son avénement au trône, confia à Charles des Astars la charge de maire et comptable de

[1] *Revue*, année 1875, 1er semestre, p. 528 et 529.

[2] Bib. nat. ms. fr. 20580, nos 23 et 24.

Digitized by Google

Bordeaux[1]. Le 7 novembre 1467, il lui abandonna tout le reliquat des produits de la comptablie, en récompense des services que le maire lui avait rendus en France ou à l'étranger, et pour l'indemniser des sommes qu'il avait avancées à l'entreprise de la fortification des côtes de Guyenne.

A. DE BOISLISLE,

Membre du Comité.

NOTE SUR CHARLES DES ASTARS, SEIGNEUR DE PIERRELATTE.

Charles des Astars, que Pithon-Curt appelle Astarce ou d'Astarce[2], n'était encore que notaire et secrétaire du roi lorsqu'il obtint, en 1461, l'importante charge de bailli du Vivarais, auparavant occupée par Louis de Taulignan, seigneur des Barres (1458-1461), et dans laquelle il fut remplacé par Jean d'Apchier (1465). L'année suivante, ou pour mieux dire en 1462, épousant « Ysabeau Gassies, damoyselle de Bourdeaulx, » le roi Louis XI lui donna, en considération de ce mariage, la terre de Pierrelatte, puis celle de Baume-de-Transit, confisquées l'une et l'autre sur Gabriel de Bernes, et cela non pour reconnaître les faveurs d'Isabeau, que M. Desnoyers croit être une des nombreuses maîtresses du prince, mais bien pour récompenser les services du père de cette dernière; car l'inventaire de la chambre des comptes de Grenoble, dont toutes les indications concordent exactement du reste avec les documents publiés par M. Chassaing, dit en termes formels : « Don de Pierrelatte à Charles des Astars, en faveur de son mariage avec Isabeau Gassies, fille de Bertrand, écuyer, *lequel avoit fourni au roy plusieurs chevaux, rendu divers services et presté 4000 es*[3]. »

Dans le cours de ses querelles avec le roi Charles VII son père, Louis XI avait emprunté un peu partout, et, devenu roi, il trouva que le plus facile moyen de rembourser ses créanciers et de récompenser ses partisans était de leur donner les biens de ses adversaires. Ainsi passèrent les biens de Guillaume, bâtard de Poitiers, à François d'Eurre, valet de chambre du roi ; ceux de Guillaume de

[1] Le *comptable* de Bordeaux recevait pour le roi et pour la ville les droits de *comptablie*, dont l'origine et la nature sont indiquées dans un article de l'*Encyclopédie méthodique des finances* (1784), t. I, p. 348.

[2] *Histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin*, III, 272; IV, 150.

[3] *Inv. de la chambre des comptes*, aux arch. de la Drôme, v° *Pierrelatte*

Digitized by Google

Roussillon et de Falques de Montchenu à Imbert de Batarnay, favori de ce prince; et nous pourrions citer vingt exemples semblables, dans notre seule province. Ajoutons que, du reste, ces fortunes subites, fruit de la faveur royale, disparurent le plus souvent avec celle-ci, Louis XI, en homme pratique et peu scrupuleux, trouvant bon d'enrichir le favori du jour avec les dépouilles de celui de la veille. Gabriel de Bernes, seigneur de Targes, après avoir obtenu de la munificence royale les terres de Pierrelatte et de Baume-de-Transit (29 juin 1452), se les vit confisquer, dix ans après, au profit de Charles des Astars [1], qui, prévoyant sans doute un semblable retour, vendit en 1465 la Baume-de-Transit à Pierre de Gruel, seigneur du Saix, président au parlement de Grenoble. Malheureusement pour lui, il ne fit point de même pour la terre de Pierrelatte, qui, sous prétexte qu'il avait insulté un secrétaire delphinal, du nom de Guillaume Galiset, lui fut enlevée le 14 juillet 1477, pour être donnée quelque temps après à Guillaume de Villeneuve, châtelain du lieu, nouvelle créature du fils de Charles VII [2].

Terminons en disant que, dans l'intervalle qui sépare la date de la donation de celle de la confiscation, Charles des Astars avait gratifié les habitants de Pierrelatte d'une charte de franchises municipales, et que le Mirandol dont il est qualifié seigneur, dans la prestation d'hommage du 26 juin 1471, n'est autre que Mérindol, petite commune de l'arrondissement de Nyons (Drôme) [3].

J. Brun-Durand,

Correspondant du Ministère.

Documents divers sur la Tarantaise.

Communications de M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie).

(Séance du 3 juillet 1876.)

M. l'abbé Tremey ayant fait successivement deux envois analogues l'un à l'autre, notre collègue M. Jules Tardif m'a remis le second dossier, qui lui avait été réservé, et m'a autorisé à faire un rapport

[1] Guillaume de Bernes fut mis en prison, et ne sortit de la Bastille qu'en juin 1477; le chancelier Doriole fut chargé de le relaxer. (A. B.)

[2] *Inv. de la chambre des comptes*, v^is *Baume-de-Transit* et *Pierrelatte*.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

collectif sur l'ensemble de ces communications. Tout d'abord, je dois dire que la surabondance des documents, ou plutôt des indications de documents, la diversité des matières, le défaut d'ordre dans les copies ou les répertoires, les incorrections des transcriptions, tout concourt à rendre fort difficile l'examen des dossiers. Je crois cependant reconnaître que notre zélé correspondant a tiré un certain nombre de copies, soit des riches archives de M. le marquis de Costa de Beauregard, soit des documents conservés dans certaines églises, soit enfin de quelques collections particulières. Mais ces copies ne sont faites que de seconde ou de troisième main, d'après d'autres transcriptions, que M. l'abbé Tremey déclare lui-même très-imparfaites. Il serait impossible de les utiliser, alors même que les documents seraient intéressants et inédits, ce dont l'auteur de l'envoi paraît douter. Quant aux répertoires de documents, édités ou non édités, que M. l'abbé Tremey a dressés sous forme de tableaux, il faut attendre, pour juger de leur valeur, les nouveaux envois qu'on nous annonce, et qui contiendront peut-être les explications nécessaires pour que nous puissions en tirer quelque profit.

Il est vraiment regrettable que la méthode manque complétement dans ces communications, qui pourraient avoir d'autant plus d'intérêt qu'elles se rapportent à une portion nouvelle et mal connue du territoire de la France. M. l'abbé Tremey, quoique peu familiarisé avec nos historiens, peut et semble être beaucoup plus instruit en ce qui touche le pays de Tarantaise, l'histoire du Saint-Bernard, de Tamié, etc.; il suffirait sans doute, pour que son concours nous devînt utile, que le Comité posât en termes bien précis les instructions qu'il doit à ses correspondants sur l'ordre et la forme à suivre dans leurs communications.

A. DE BOISLISLE,

Membre du Comité.

DOCUMENTS CONCERNANT DIVERSES TRANSACTIONS AU MOYEN ÂGE, ET NOTAMMENT UN PÈLERINAGE PAR PROCURATION ET LA CONFECTION D'UN LIVRE D'HEURES.

Communication de M. Meschinet de Richemond, correspondant à la Rochelle.

(Séance du 3 juillet 1876.)

M. Meschinet de Richemond, archiviste du département de la Charente-Inférieure, a trouvé dans les registres des notaires de la

Digitized by Google

Rochelle : Boutin et Noyreau (1421-1469), une série de pièces dont il envoie copie ou extraits.

1° Testament et inventaire du mobilier de Guillaume de La Lande, charpentier de vaisseau et bourgeois de la Rochelle, partant pour lever en Écosse des troupes en faveur du dauphin de France, depuis Charles VII, qui n'a de remarquable que la qualité du testateur et la circonstance dans laquelle il a été rédigé. 17 juin 1421.

2° Don à l'église de Saint-Sauveur de la Rochelle, par sire Jehan Le Boursier, écuyer, maire de la ville, d'une image de Notre-Dame d'Abondance, en argent, destinée à être placée sur l'autel de Notre-Dame des Reliques, avec 40 écus d'or pour les frais d'installation, moyennant le droit de sépulture près de l'autel du Saint-Sépulcre. 22 décembre 1422.

3° Bail pour un an du revenu, en deniers et en cire, des reliques de saint Nicolas, passé par la confrérie de Saint-Antoine, de service en l'église de Saint-Nicolas de la Rochelle, à Jean Faivre, curé de Saint-Nicolas, moyennant un loyer de 6 livres tournois. De plus ledit curé, par dévotion, donne 55 sous pour faire un tableau à l'autel de saint Nicolas. 18 janvier 1467 (v. st.).

4° Marché de la fourniture du bois nécessaire à la charpente d'une maison, moyennant 66 livres tournois, payables, pour 27 livres 17 sous 6 deniers, en argent, et pour le reste, en trois tonneaux de vin blanc valant 9 écus d'or. 7 novembre 1468.

5° Livraison, par le prieur du Temple de la Rochelle à la municipalité de cette ville, d'une cloche pesant 1000 livres à employer à la fonte du gros zinc que l'on veut fondre à la Monnaie. 19 septembre 1469.

6° Legs fait par messire Guillaume Garreau à la compagnie des chapelains de l'église Saint-Sauveur de la Rochelle «d'un sien breviayre, de gros volume, à l'ordinaire de Xainctes, qui fu à mess. Jehan Garreau, prestre, son oncle, compaignon de ladite compaignie, à son vivant... pour icellui bréviaire tenir et exploicter par lesdits chappellains compaignons et leurs successeurs en ladite compaignie et aussi par ledit mess. Jehan Garreau, tant seulement pour eulx en aider et issuir en cuer de ladite église,» etc.

Dans d'autres actes des mêmes notaires, M. de Richemond a relevé : le prix, au 20 juillet 1423, «d'un grant cheval bayart à longue queue, pour le charroi de 35 tonneaux de vin de Laleu» d'un lieu quelconque, à la volonté de l'acquéreur, jusqu'à la Rochelle; —

Digitized by Google

le prix d'un autre cheval avec les « ouseau et esperons » pour 42 sous 11 deniers tournois; 26 novembre 1468; — le prix d'une paire de souliers pour hommes à 6 sous, pour femmes à 3 sous 4 deniers, en 1424; — l'indication du commencement de l'année au 25 mars (Annonciation) par ces mots inscrits dans les mêmes registres notariaux à cette date : *mutatio anni*; — la mention de l'entrée à la Rochelle, le 6 juillet 1469, de Charles, duc de Guyenne, par la porte Saint-Nicolas, « vestu d'une robe courte de damas blanc fourrée de martres, monté sur un cheval bayart, et fut la ville parée. »

J'ai gardé pour la fin deux pièces qui me paraissent assez curieuses pour être insérées dans le Bulletin du Comité. Ce sont : 1° l'engagement d'accomplir un pèlerinage par procuration, moyennant 10 écus d'or, moitié de poids et moitié « assez compettans, » le 29 mai 1423; — et 2° un marché pour la confection d'un livre d'heures avec vignettes et initiales d'or et d'azur, au prix de 6 livres tournois. 3 juin 1468.

G. Desjardins,

Membre du Comité.

Pèlerinage par procuration. (29 mai 1423.)

Heliot Dujardin, marinier, bourgois de la Rochelle, a prins à faire un voyage à Saint-Sauveur d'Esture et à Saint-Jaques en Galice pour Pierre Rideau de Panprou, pour le priz de dix escuz d'or, moitié de poix et moitié assez compettans; dont il a receu huit escus, et les 11 promet paier incontinent qu'il aura fait ledit voyage, par moien ce qu'il sera tenu d'apporter certifficacion souffisante d'avoir fait ledit voyage, obligeant biens l'un à l'autre, etc. Présens Hugues Gauduceau et Jehan Painparé, le xxixe jour de may, l'an mil iiij^c xxiij.

Sub signo (lettres doubles).

(Bibliothèque de la Rochelle. — Minutes du notaire royal Héliot Boutin, folio 21, recto.)

Pour copie conforme :

De Richemond,

Archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant du Ministère.

Marché pour la confection d'un livre d'Heures avec vignettes et initiales d'or et d'azur. (3 juin 1468.)

Personnellement establis Jehan Pastoureau marchant demourant en la

Digitized by Google

Rochelle, d'une part, et Jehan Martin clerc escripvain aussi demourant en ladite ville, d'autre part, ont fait certain marché ensemble d'unes heures en la manière qui suist. C'est assavoir que icelui dict Martin a promis, doit et sera tenu de faire lesd. heures, bailler le parchemin, escriptes en lettre bastarde, à xiij histoires, e à chacune histoire la lettre et vignette, les petites lettres d'or et d'azur, et à toutes les commencements de chacune *Introït* des heures lettres d'or et vignetes, les quelles ledit Martin doit rendre prestes à ses propres cousts et despens, excepte le fermoir, dedans la Nostre Dame d'aoust prochain venant, pour le priz et somme de six livres tournois, etc. dont ledit Martin en a confessé avoir en argent comptant la somme de LIj s. vj d. t' par avant ceste en telle manière qu'il s'en est tenu pour bien contant, renonce, etc. et le surplus de ladite somme ledit Pastoureau a promis paier la besoigne faite, et icelle prendre ledit Pastoureau bien fera en la manière dessus dite, obligeant ses biens, etc.

Renonçant, etc., à peine d'excommunication soubz le juge de l'archipresbtré, etc. Fait en la Rochelle, présens Clément Cadot, clerc, et Clément Dereiglat, pasticier de l'archiprestre, le iij de juing mil iiij^c lxviij.

(Bibliothèque de la Rochelle. — Minutes du notaire royal Noyreau, verso 5a.)

Pour copie conforme :

De Richemond,

Archiviste de la Charente-Inférieure,
correspondant du Ministère.

Traité passé pour l'évacuation des montagnes de l'Auvergne, le 4 avril 1364.

Communication de M. Aug. Chassaing, juge au Puy, correspondant du Ministère.

(Séance du 3 juillet 1876.)

M. Chassaing, correspondant au Puy, a envoyé copie d'un traité, passé le 4 avril 1364, pour l'évacuation des montagnes d'Auvergne et de Velay et de la partie du Gévaudan relevant du Dauphiné d'Auvergne, par Séguin de Badefol, Bérard d'Albret et autres capitaines des compagnies de Brioude et de Varennes.

Les excès de ces bandes y sont énumérés : attaque de châteaux forts, incendie, capture des habitants allant, venant et demeurant en ces pays, vol de bétail, etc.

On achète leur départ par la promesse de leur payer 40000 florins d'or et 1000 marcs d'argent et de leur faire obtenir l'absolu-

Digitized by Google

tion du pape et le pardon du roi. Le payement doit se faire en trois termes : 15,000 florins en vidant les lieux, 12,500 florins, avec les 1000 marcs d'argent, à Noël suivant, et le reste à la Toussaint de 1365. En attendant parfait payement, on leur donne pour gages les châteaux de Crèvecœur, de Taravelle (Cantal) et de Granges (Puy-de-Dôme).

Il faut noter des détails intéressants sur la valeur comparative des monnaies courantes. On stipule que le payement aura lieu en florins d'or ou autre monnaie d'or ou d'argent, selon le cours du jour dans le pays, « en baillant 12 gros de flourin pour ung flourin, et ung franc ou ung guianois per XV gros, ung réal per XIII gros, ung escut vielh per XVI gros, ung mouton per XVII gros, ung escut de Philippe per XIIII gros, XXIIII clavenches ou compaignos pour ung flourin, et quatre perpalholas ou vaillans pour 5 clavenches, et toutes autres monois d'or et d'argent à l'avenant. »

Le traité avait été négocié par Arnaud Amanieu, seigneur d'Albret, entre les capitaines, d'une part, et les gouverneurs du duc de Berry et d'Auvergne, le comte de Boulogne et d'Auvergne, le dauphin d'Auvergne et les gens du pays d'Auvergne, d'autre part. Il fut ratifié par les députés des bonnes villes d'Auvergne le 30 avril 1364.

G. Desjardins,

Membre du Comité.

Ratification, par les députés des bonnes villes du pays d'Auvergne, du traité conclu, le 4 avril 1364, par la médiation d'Arnaud Amanieu, seigneur d'Albret, entre les gouverneurs du duc de Berry et d'Auvergne, le comte de Boulogne et d'Auvergne, le dauphin d'Auvergne et les gens du pays d'Auvergne, d'une part, et Séguin de Badefol, Bérard d'Albret et autres capitaines des compagnies de Brioude et de Varennes, d'autre part, pour que lesdites compagnies évacuent le pays et cessent toutes hostilités dans les montagnes d'Auvergne et de Velay, et dans la partie du Gévaudan relevant du Dauphiné d'Auvergne.

30 avril 1364.

In nomine Domini amen. Anno ab Incarnatione ejusdem millesimo trecentesimo sexagesimo quarto, indictione secunda, et die Martis ante festum Adcencionis Domini [1], apud Montem-ferrandum [2], pontifficatus sanc-

[1] En 1364, Pâques tomba le 24 mars, et l'Ascension le 2 mai.

[2] Montferrand, ville annexée en 1731 à Clermont, qui depuis s'est appelé Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

tissimi patris et domini nostri domini Urbani, divina providencia pape quinti, anno secundo, per hoc presens publicum instrumentum cunctis appareat evidenter ac etiam sit manifestum quod, in mei notarii publici auctoritate apostolica infrascripti et testium subnotatorum presencia, personaliter constituti Guillelmus de Buxis, Ludovicus Boutonis, de Claromonte, pro se et ut procuratores et nomjne procuratorio habitancium civitatis Claromontis, ut dicebant, Bartholomeus de Las Ayas, consul ville d'Ayguesparsa[1], pro se et nomine consulatus dicte ville d'Ayguesparsa, et sponte, scienter ac provide confessi fuerunt et in veritate recognoverunt, presente ad hec magnifico et potenti viro domino Arnaldo Amanerii (*sic*), milite, domino de Lebreto, et confessionem et recognitionem hujusmodi et omnia et singula in presentibus litteris contenta, presenti publico instrumento contenta, recipiente et sollempniter stipulante, quod, cum nuper tractatum et adcordatum exstiterit per dictum dominum de Lebreto et dominos gubernatores domini ducis Biturie et Arvernie[2], ac magnificos Bertucatum de Lebreto et alios capitaneos et societates Brivatenses Varenarumque, ex parte altera, super eo quod ipsi debent evacuare et voydare totam patriam, absque eo quod nunquam in dicta patria revertantur, pro faciendo guerras nec dampnum in dicta patria dando, nec in partibus Montanorum (*sic*) Arvernie, Vallavie, et in terris domini comitis Delphini de Javalda, prout predicta et plura alia contenta et declarata in quodam rotulo papiri, scripto, concesso, laudato et approbato per dictum dominum de Lebreto et dictos dominos comites, gentes Arvernie, et dominum Seguinum de Badafol[3], Bertrandum de Lebreto et Bertucatum de Lebreto, capitaneos societatum Brivatensium et Varenarum, coram Hugone Claromontis notario publico infrascripto; cujus siquidem rotuli tenor sequitur et est talis :

C'est le trattiés et accors faitz pour Monsieur de Lebret entre Messeigneurs gouverneurs de Monsieur le duc de Berri et d'Auvergne, les contes de Bouloigne et d'Auvergne[4], le dauphin d'Auvergne[5], et les gans des païs

[1] Aigueperse, chef-lieu de canton, arrondissement de Riom (Puy-de-Dôme).

[2] Jean de France, second fils du roi Jean le Bon; le Berry et l'Auvergne avaient été érigés en duché à son profit en 1360, pour l'indemniser de la perte du comté de Poitou, devenu anglais par le traité de Brétigny.

[3] Ce célèbre chef de routiers s'appelait de son vrai nom Séguin de Gontaut, seigneur de Badefol (en Périgord). (P. Anselme, *Gr. off. de la couronne*, t. VII, p. 318; le chᵉʳ de Courcelles, *Hist. généal. des pairs de France*, t. II, *Gontaut* et *Hautefort*, p. 82.)

[4] Jean I, comte d'Auvergne et de Boulogne. (Baluze, *Maison d'Auvergne*, t. I, p. 138.) Le comté de Boulogne était entré au XIIIᵉ siècle dans la maison d'Auvergne par le mariage d'Alix de Brabant avec Guillaume X, comte d'Auvergne. (*Id. ibid.*, t. I, p. 84.)

[5] Béraud II le Grand, comte de Clermont, dauphin d'Auvergne et seigneur de Mercœur, l'un des otages donnés au roi d'Angleterre en exécution du traité de Bré-

Digitized by Google

d'Auvergne, d'une part, et Monsieur Seguin de Badafol, Berart de Lebret et les autres capitaines et compaignes de Briode[1] et de Varenes[2], d'autre part, sur ce qu'il devient (*sic*) voyder touz les diz païs, sanz y jamays retourner pour fère guerre ne pour oucun domatge, ne aux païs des montaignes d'Auvergne et de Velay, et des terres de Monsieur le conte Daulphin, tant en domayne que en fieux et royre-fieux du païs de Javalda[3].

Premièrement, les dis capitaines et compaignes voideront du tout et mettront ou deslivre la dicte ville de Briode et lieu de Varenes, et toutes autres villes et fors que ylh tienent ou pourroient tenir ès-dis païs, et yceuls du tout encontinant que l'en leur fara le premier paiement de la somme declarée sydessoubz, sans y fère ne demourer[4] oucun domatge d'oures en avant aux personnes des dis païs et demourans en yceulx, par service autrement ne en leurs biens; et se oucune chouse fasoyent au contraire depuys le iiij[e] jour de cest present moys d'avril que le dit trattié fust comensiés et abstinances furent prises pour les parties, ylh sera mis et retourné ou premier estat, à la ourdenance dudit Monsieur de Lebret ou de ces depputés en la dicte ville de Briode, [laquelle] demerra (*sic*) en la main du Chapitre[5] dudit lieu avecques les reliques, thesaur et autres chouses de ladicte yglise; et en cas quel (*sic*) y auroit oucun debat entre les dis capitaines et compaignes et ledit Chapitre de Briode, les dis capitaines bailleront la dicte ville en la main de Monsieur le duc dessus dit ou de cez gouverneurs.

Item, touz prisonners pris durant le temps de cest trattié pour lez dis capitaines et compaingnes seront mis ou deslivre sans aucune rançion ou coustement.

Item, les dis capitaines et compaingnes ne feront guerre ès-dis païs, ne

tigny; il se trouvait alors en Angleterre, où il resta treize ans. (Baluze, *Maison d'Auvergne*, t. I, p. 199.)

[1] Brioude, chef-lieu d'arrondissement (Haute-Loire). Séguin de Badefol s'était emparé par escalade de cette ville le 13 septembre 1363. (*Petit Thalamus de Montpellier*, p. 363.)

[2] Cette localité doit être identifiée, selon toutes les apparences, avec le village de Varenne, aujourd'hui commune de Férussac, canton de Pinols, arrondissement de Brioude. On y voit les restes d'un vieux château.

[3] Les seigneuries du Gévaudan que les dauphins d'Auvergne avaient recueillies dans l'héritage de l'ancienne maison de Mercœur, éteinte en 1321 dans la personne de Béraud VII de Mercœur, connétable de Champagne, étaient celles de Saugues (aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement du Puy, Haute-Loire), d'Esplantas (aujourd'hui chef-lieu de commune, canton de Saugues), du Malzieu (aujourd'hui chef-lieu de canton, arrondissement de Marvéjols, Lozère), et de Verdezun (commune du Malzieu). (Baluze, *Maison d'Auvergne*, t. II, p. 314.)

[4] *Lisez :* démener.

[5] Le chapitre noble des chanoines-comtes de Saint-Julien de Brioude avait la seigneurie de cette ville.

Digitized by Google

aux gans demourans et habitans en ycelles (*sic*), ne prandront fors, prisoners, ne bouteront feu, ne donront ne feront domages sur les païs dessus dis pour quelcunque cause et manière que se soit, par marque ne autrement, senon que li roys d'Anglaterra, et ces enfans, ou leurs droytureyrs seigneurs, ou le contez d'Arminhat, ou le Sires de Lebret feissent juste guerre en chief sur lez dis païs.

Item, les dis capitaines et compaignes exstant sur les dis païs dessus dis, en attendant leur premier paiement declaré sidessouz, ne feront oucune guerre sur lez dis païs ne appresoneront personne, quelle qu'elle soit des dis païs ne de hors, allant et venant et demourant par les dis païs, ne pauront chavaux, jumans, anes, mules, bœufs arans, ne aucunes autres chouses, fors seullement vivres de bouche raysonablement, sans ce qu'il en puissent riens vendre ne transpourter dedans ne dehors les dis païs, ne ne prandront aucun lieu ou fourteresse, ne bouteront feux, ne donront oucun domatge sur les dis païs; et se il fasoient oucun, il seront tenu de rendre tous les fraux et domages qu'il auront donné, au reguart dudit Monsieur de Lebret ou de cez depputés, et leur sera desduit du premier paiement et dez autres payements dont mencion est fayte cidessouz.

Item, lez dis capitaines et compaignes quittont, remettont tous les debtes que ylh demandent aux dis païs, et touz frays et despans faitz à cause dez dis debtes, et toutes actions et demandes, questions, debatz et touz autres drois quelcunque que il pourroient avoir, conjunctement ou divisement, sur lez dis païs et habitans d'iceulx, pour quelcunque cause ou manière que se soit, pour marque ou autrement, et en toutes les autres terres dudit Monsieur le duc, et rendront toutes les obligacions et autres qu'il ont ou deivent avoir de touz lez debtes dont yl font demande audit païs; et veullent que ycelles letres ci et desghà soient casseez et de nulle value; ne aussi par cause de la demande que li dis Monsieur Seguin fait à Monsieur de Cozant pour la vicomté de Villamur ou autremant, yl ne fasse guerre ne donra domatge pour soy ne pour autre aux dis païs ne aux gans d'iceux païs et habitans en yceulx aucuniement, car ledit fait ne le toucha point en riens, et dudit debte du Senhor de Couzant et dez autres debtes dehus particulièrement que yl demandent, il sera à la ordenance de Monsieur de Lebret et du Seigneur de Mussidan, ou de leur depputés, que leur en faront rayson dez demandes que lez gans dudit païs faront particulièrement aux dis capitaines et compaignes. Et ledit Monsieur Seguin de Badafol a pris en main et promis de acquiter lez dis païs de tout ce que leur peut demander le Sirez de Chastelneuf et tuit autre à causa dez dictes debtes.

Item, pour cause de cest present trattié par voider et mettre ou deslivre lez villes, lhieux et fors dessus declarés et touz lez autres que lez dis capitaines et compaignes tenoient ou peuvoient tenir aux païs dessus dis et ès autres païs et terres dudit Monsieur le duc et pour toutes actions, demandes, questions et debbatz quelcunques que eulx ont ou pourroient

Digitized by Google

avoir conjunctement ou devisement sur lez dis païs pour quelcunque cause ou manière que se soit, per marca[1] ou autrement, comme dessus est dit. et que d'ourez en avant yl ne feront jamais guerra ni pourteront domage aux dis païs ne aux demorans en yceulx païs, ne feront pourteyr par autre; les gens dudit païs paieront quarante mille florins d'or ou la value en autre monoie d'or ou d'argent, cellon le commun cors que elles ont ou jour d'ui aux dis païs, en baillant xij gros de flouring pour ung florin, et ung franc ou ung guianois per xv gros, ung réal per xiij gros. ung escut vielh per xvj gros, ung mouton per xvij gros, ung escut de Phelipe per xiiij gros, xxiiij clavenches ou compaignos pour ung flourin, et quatre perpalholas ou vaillans pour v clavenches, et toutes autres monois d'or et d'argant à l'avenant. Laquelle somme se paiera oudit Monsieur de Lebret ou à son certain commandement, recevant pour les capitaines et compaignes pour lez termes qui s'ensuivent, c'est assavoir : xv mille flourins en faisant la deslivrance dez lieux, dez villes et fors dessus declarés, et en voidant du tout le païs dessus dit; et le remanant de ladite somme, qui sont xxv mille flourins, se paieront à deux termes par égal pourcions, la moitié à la feste de Noël prouchain venant, et l'autre moitié à la feste de la Totzsains amprès prouchain ensuant (*sic*), que l'en dira mil ccc soixante et cinq; et veullent et ouctroient lez dis capitaines et compaignes que li dis Messire de Lebret ou son certain commandement puissient recevoir pour eulx ladicte somme et donner lettre de quittance de ce qu'il recevront. Par mi lezquelles lez dis païs demorent quittes envers lez dis capitaines et compaingnes et envers Monsieur de Lebret; et à ce se consentent lez dis capitaines et compaignes; les quieus deputés ou à depputer ou aïens especial mandement ou pouvoir de li par ces letres, pourront demander, recevoir et quitter lez dis paiemens tout en la fourme et manière que il feroient en leur propre personne, et faire lez autres chouses touchant ledit fait que pour li leur seront commises.

Item, en faisant ledit premier paiement de xv mille flourins oudit Monsieur de Lebret ou à son certain commandement, les dis capitaines compaignes voyderont encontinant du tout [le] royalme, et de fait et sans aucune fraude, lez lieux, villes et fourtaresses dessus declairées, et autres se eulx lez tenoient aux dis païs, et touz lez païs dessus dis, sans demourer aux dis villes et fors et lieux journée ne hore, et que dedans viij jours amprès le paiement, eulx aient voidé lez dis pais, sans y fère oucun domage ne souffrir estre faitz en oucune manière aux personnes dez dis païs et demourans en yceulx par service ou autrement, ne en leurs biens, et sans y retourner jamais pour fère guerre ne donner oucun domage, comme dessus est dit.

Item, pour ce qu'il conviendra necessayrement lez gans dez dis païs

[1] Marque, représaille.

Digitized by Google

aler et venir et demourer en plusieurs et divers [lieux] du royalme de France, de la duchée de Guiane [et] d'ailleurs, pour pourchasser la finance dessus dicte par diverses voies et momens (*sic*), pour mener et remener diverses danrées et merchandises, et autrement par plusieurs faitz touchant lez dis païs et habitans en yceulx conjunctement ou divisement, que lez dis capitaines et compaignes ne donnent ne puissiont prandre ne empescher ez gans et habitans dez dis païs ne aucuns d'iceux ne leurs merchandisez ou autres biens, quelque part qu'il soient, pour quelcumque cause que ce soit, pour marqua ou autrement, ne aucuns aventurers ou autres gans portans ou condusans dez dictes gans danrées, marchandises ou autres biens.

Item, que pour attendre et acomplir le payement dez dis XL mille flourins pour les termes dessus declarés, emprès ce que le paiement dez XV mille flourins aura esté faitz et complis audit Monsieur de Lebret ou à son certain commandement, et voidé premièrement et mis au deslivre par lez dis capitaines et compaignes lez villes, lieux et fourtaresses dessus declarées que il tienent ou tenront oudit païs, et touz yceulx païs, à plain et sans fraudre (*sic*), l'om baillara en la maing de Monsieur de Lebret ou de son certain commandement troys chastiaux en gatge, c'est assavoir : Crevequer[1] qui est dudit Monsieur le duc, Granges[2] qui est de Monsieur le conte de Bouloigne, et Taravelle[3] qui est dudit Monsieur le conte Dauphin; les quieux troys chastiaux ledit Monsieur de Lebret tendra en sa main et fara guarder et gouverner par telles gans comme yl li playra. Les quieux paiemens faitz et acomplis comme dit est, les dis troys chastiaux seront mis au deslivre et randus chescun chastiaux à son dit seigneur; et à ce se oblige li dis Seigneur de Lebret et a promis en bonne foy. Et au cas que li dis darreniers paiemens ne seront acomplis, eulx seront tenus de bailler houstages pour la somme que restera à paier, et se par avant lez dis termes lez dis paiemens estoient acomplis, lez dis chastiaux seront mis au deslivre et rendus aux dis seigneurs de qui lez chastiaux sont.

Item, que pour causa dez paiemens non faitz et acomplis ès termes dessus dis, lez dis capitaines et compaignes ou aucuns d'eulx ne donnent ne puent fère guerra ne pourter ou fère oucun domage aux dis païs ne ès

[1] Crèvecœur, ancien château ruiné (aujourd'hui commune de Saint-Martin-Valmeroux, canton de Salers, arrondissement de Mauriac, Cantal); c'était le siége primitif du bailliage, transféré depuis successivement à Saint-Martin-Valmeroux et à Salers.

[2] Granges, commune et canton de Tauves, arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme). Cette seigneurie avait appartenu d'abord à la maison de Montgacon, avant d'entrer dans la maison des comtes d'Auvergne. (Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, p. 253.)

[3] Tanavelle, aujourd'hui chef lieu de commune, canton et arrondissement de Saint-Flour (Cantal).

Digitized by Google

gans et habitans d'icelx (*sic*) ou demoutrans en iceulx, pour retardement d'oucuns dez dis termes, durant iceulx termes, mès en ce cas lez dis troys chastiaux demoreront en la main dudit Monsieur de Lebret par la manière que dit est, juques (*sic*) à tant que lez dis paiemans seront acomplis.

Item, se par aucune manière aucunes compaignes estoient ou venoient oudit pays, faisant guerre si fort qu'il corussent lez places durant le temps dez termes dessus declarés, pour quoy lez gans dez dis païs fussent empaichiés de lever ou assembler la dicte finance, que de tant de temps que lez païs demourent empachés (*sic*) par ycelles compaignes, lez dis termes fussent prolongiés, sans aucun domage ne coustement au regard de Monsieur de Lebret et dudit Monsieur Seguin, de commun accort, veullent ester.

Item, pour cest present tractié, le pati qu'il demandent à Messire de la Tour[1] ne en sa terra demora quictes du tout par ourdenance faite par Monsieur de Lebret.

Item, lez dis capitaines et compaignes doivent avoir, oultre les chouses dessus dictes, M^e^ marx d'argant ou terme de Noël prouchain venant, qui ce paieront oudit Monsieur de Lebret ou à son certain commandement, comme dessus est dit, de la somme principal, dont le Chapitre et habitans de Briode paiera le tiers, et lez dis païs lez deux pars.

Item, lez paiement dez sommes dessus dictes et aux termes dessus dis se feront oudit Monsieur de Lebret ou de son certain commandement, ès villes de Clarmont ou de Montferrant.

Item, si lez compayngnes dez dis capitaines ou aucuns d'iceux fazoient le contrayre des chouses dessus dictes, lez capitaines ci-dessus nommés jureront sur leur foys et loiautés et sur les euvangiles de Dieu, de estre avecques ledit Monsieur le duc et les gans dez dis païs en faisant guerra à cellui que fera le contrayre, quelque part qu'il seront trovés, ez despans dudit Monsieur le duc et des gans des dis païs.

Item, pour attendre et acomplir de point en point cest present tractié et accourt, lez dessus nommés capitaines, pour eulx et les autres compaignes et capitaines, pour lez quieux il prandront en main Gandon de Mons, Attonet de Badafol et d'autres juques au nombre de xx de ceux que lez gouverneours nommeront, se obligèrent et jurèrent sur le precieux corps sacré de Nostre-Sire et sur l'autier de Monsieur saint Anthoine manuelement touchié, que eulx ne souffriront estre fait le contrayre dez chouses contenues en cest present tractié, ne d'aucunez d'icellez, ne de leur circumstances, et veullent et auctroièrent, se eulx ou aucun d'eux fasoient ou procurerent (*sic*) le contrayre, que ceulz que ainssi le feront soient tenus, d'oures en avant à touzjoursmais, pour faux et mauvais, et atains de trayzon

[1] Bertrand II de la Tour, seigneur de la Tour-d'Auvergne, marié à Isabelle de Lévis. (Justel, *Maison d'Auvergne*, p. 151.)

Digitized by Google

et de foy mentie, en toutez cors et davant totz seigneurs, et comme tieux veullent estre punis.

Et pour attendre et acomplir interement toutez lez chouses cidessus declarées et chescunes d'icelles, sans faire ni venir au contrayre, lez dessus nommés et chescun d'eulx en leur propres noms comme au nom de Monsieur Seguin de Badafol et dez autres capitaines et compaignes pour les quieux il prandront en main, comme dit est, se submetant (*sic*) à la juridiction, compulcion et contrainte de la chambre du Pape, du roy de France, du roy d'Angleterre, du prince des Gales, de Monsieur le duc de Berri et d'Auvergne, et de Monsieur de Lebret, et de touz autres jutges seculers et ecclesiastiques qui aux dis gouverneurs et gans des dis païs plaira et leyra elire, par sentence de escommuniment ou autrement; et veullent que de ce fassent letres ou publis instrumens, un ou plusieurs, par conseilh de saiges, non muée la substance, sur lez seaux dez curés des yglisez et dudit Monsieur le duc, ès quieux vidimus de cez presentes letres seront donné ausi plaine foy comme ez letres originelles. Et pour plus de fermeté, lez dessus nommés capitaines et lez dis nombre de xx ont scellé cest presentes letres de leurs propres seaux, et le Sire de Mussidan, en absence dudit Monsieur Seguin de Badafol, promet et prant en main pour ledit Monsieur Seguin de attendre lez chauses dessus dictes, à son loial pouvoir, et a pauzé son seel en cez presentes letres.

Item, Monsieur de Lebret et lez seigneurs de Mussidan et de Corton [1] promettont en leur leutés et bonne foy, de fayre, attendre et acomplir par les dis capitaines et compaingnes lez chouses dessus dictes à leur loial pouvoir; et ce (*sic*) yceuls capitaines et compaignes ou oucuns d'eulx font le contrayre du contenu en cest present trattié, les dis seigneurs de Lebret et de Corton promettont estre al secours et aide dudit Monsieur le duc et dez dictes gans dez dis païs, senon que eulx fussent occupés par leurs propres guerres ou de ceulx de leur liance ou de leur droeturey senhor.

Item, lez dis gouverneours ont pris en mis en main, ou nom dudit Monsieur le duc, de pourchasser et avoir aux dis capitaines et compaignes de la dicte ville de Brioude absolucion du Papa et perdonnance du Roy nostre sire et de Monsieur le duc de Berri et d'Auvergne, à leur loial pouvoir.

Que hodie prefati constituentes superius declarati omnia et singula in dicto rotulo contenta voluerunt, laudaverunt, approbaverunt et ratifficaverunt specialiter et expresse, et contenta in dicto rotulo attendere et solvere et complere promiserunt, sub obligacione omnium bonorum suorum, et cum juramento, et in quantum quemlibet ipsorum tangit et tangere potest hujusmodi negocium, et pro rata sua dicto domino de Lebreto vel ejus certo mandato, et secundum numerum focorum dictarum villarum et non ultra, prout in dicto rotulo est expressum et declaratum. Et ad predicta

[1] Ce seigneur de Curton s'appelait Serebin, comme on voit ci-dessous.

Digitized by Google

attendenda, facienda et complenda et observanda, dicti constituentes, nominibus quibus supra, compelli viriliter et rigide voluerunt et concesserunt omni via juris et etiam rationis, privilegio cessante quocumque, per cameram domini nostri Pape, per dominum regem Francie, per dictum dominum Biturie et Arvernie ducem, per dominum regem Anglie, per dominum principem Guallacensem et ducem Acquitanie, et per vires parvi sigilli Montispessulani, et per quemcumque alium judicem ecclesiasticum seu secularem, ad solam et nudam obstencionem presentium litterarum sive hujusmodi publici instrumenti, ad electionem dicti domini de Lebreto. Et [ad] attendenda premissa et solvenda predicta contenta in dicto rotulo, dicti constituentes se submiserunt cohercioni et compulcioni camere dicti domini nostri Pape ac etiam aliorum dominorum predictorum. Super et de quibus omnibus et singulis sic peractis, prefatus dominus de Lebreto et dicti constituentes petierunt sibi per me, notarium publicum infrascriptum, fieri hoc presens instrumentum, videlicet prefatus dominus de Lebreto unum pro se, et dicti constituentes alium pro qualibet villa dictarum villarum et locorum, testes ybidem adstantes invocando.

Acta fuerunt hec sub anno, die et loco, indictione et pontifficatu predictis, presentibus nobilibus viris Ymbaldo du Peyssin[1], gubernatore dicti domini ducis Biturie et Arvernie, domino Serebinno, domino de Cortonio[2], venerabili viro domino Johanne Fornerii, vicario Claromontensi, domino Gisberto de Mercenaco, domino Gauffrido de la Boria, milite, discreto viro domino Guillelmo Guitar, cantore de Rofliaco[3], Ganton de Mons, Rotberto de Riomo et plurimis aliis ad premissa vocatis et specialiter rogatis ac etiam presentibus.

Et ego, Hugo Claromontis, de Yssiodoro, Claromontensis diocesis, auctoritate apostolica et imperiali publicus notarius et domini regis juratus, premissis omnibus et singulis, dum, ut prefertur, facta, concessa, promissa, laudata, approbata et ratifficata fuerunt, una cum prenominatis testibus presens fui, et cum occupatus aliis negociis ad supradicta scribenda vaccare nequirem, idcirco supradictum conscribi feci per Johannem de Serra, notarium juratum, tamen hanc presentem subscriptionem manu mea scripsi et in hanc formam publiquam reddegi, signoque meo solito signavi, locatus ad hec et requisitus per habitantes et procuratores eorum, nomine de civitate Claromontis, in quantum pro ipsis supradicta faciunt.

[1] Imbaud du Peschin, favori du duc de Berry et qui avait un grand pouvoir sur l'esprit de ce prince, fut l'un des seigneurs que le roi et le duc de Berry gratifièrent des biens confisqués sur Robert Dauphin III, seigneur de Saint-Ilpize et de Combronde. (Baluze, *Maison d'Auvergne*, t. I, p. 223.)

[2] Curton, seigneurie près de Bordeaux (Gironde).

[3] Roufliac, chef lieu de commune, canton de la Roquebrou, arrondissement d'Aurillac (Cantal).

Digitized by Google

Quadruplex est istud instrumentum. Ista littera est pro dictis habitantibus Claromontis.

(Signet du notaire ayant la forme d'un ostensoir.)

(Archives de la ville de Clermont-Ferrand, division A, section *a*, chap. 1, expédition originale en parchemin, jadis scellée.)

Pour copie conforme :

AUGUSTIN CHASSAING,

Correspondant au Puy.

RAPPORT SUR DEUX DOCUMENTS ITALIENS RELATIFS À LA CORSE.

Communication de M. Duhamel, correspondant.

(Séance du 3 juillet 1876.)

Les deux documents envoyés par M. Duhamel, correspondant, sont extraits du fonds génois des Archives générales de la Corse, mais ils ont été rédigés à Gênes les 8 et 13 décembre 1713. L'une de ces pièces est un consentement collectif à émigrer, donné par les habitants des trois communes génoises de Castagneto, Valle Piana et Perlezzi, formant la paroisse de Santa Maria di Prato, dans la juridiction de Chiavari, et que la stérilité de leur territoire et l'impossibilité d'y trouver leur subsistance obligeaient à s'expatrier. Sur le rapport de l'autorité supérieure et du gouverneur général de la Corse, le doge et le sénat de la république de Gênes, par un document en date du 13 décembre 1713, assignèrent à cent vingt familles, formant un groupe de sept cents personnes, le territoire de Coti, compris, non loin d'Ajaccio, entre les deux tours de garde de l'Isoletta et de Castagna et les communes de Quasquara, Frassetto et Zicavo. Cette agglomération constitue aujourd'hui la commune de Coti-Chiavari, canton de Santa Maria, et Sicche, arrondissement d'Ajaccio. Les mesures les plus convenables furent prises en faveur des émigrants, conduits par un chapelain. Ils furent transportés aux frais de l'État, trouvèrent des logements à Ajaccio et des bois de construction à Coti pour y élever des baraques. Un règlement détermina la répartition des terres, du bétail, des semences, des vivres, l'usage des forêts et des prairies communales, l'exemption ou la péréquation des impôts et la dénomination des charges qui devaient peser plus tard sur les habitants pour l'érection d'une

Digitized by Google

église, avec école et presbytère. Ces deux pièces présentent un certain intérêt, et nous proposons de les joindre aux documents déjà si nombreux envoyés par notre correspondant pendant son séjour en Corse, et qui sont déposés dans nos archives.

De Mofras,

Membre du Comité.

Rapport sur deux documents manuscrits.

Communications de MM. Éd. de Barthélemy et Fontanille.

(Séance du 3 juillet 1876.)

Le Comité a bien voulu renvoyer à mon examen, dans sa séance du 3 avril dernier, deux documents manuscrits communiqués, l'un par M. le comte Éd. de Barthélemy, membre du Comité pour la section d'archéologie, l'autre par M. Fontanille, instituteur à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme).

De ces deux documents, le premier est sans contredit le plus important comme le plus considérable. Notre laborieux et érudit collègue a eu la bonne fortune d'être admis à compulser les archives du château de Thouars. Il y a trouvé plusieurs des comptes mensuels des dépenses de la maison de Louis II de la Trémoille, vicomte de Thouars, prince de Talmont, pour les années 1494, 1495 et 1499, c'est-à-dire à l'époque où cet illustre capitaine commandait en Italie. Les extraits de ces comptes qu'il soumet aujourd'hui au Comité apportent d'utiles et curieux éléments pour l'appréciation de la fortune privée sur la fin du xve siècle. Ils contiennent en outre, pour les années 1494 et 1495, quelques courtes notes historiques inscrites au courant de la plume par le maître d'hôtel, Odet de Chazerac, et qu'avec raison M. de Barthélemy a soigneusement recueillies. Je propose le renvoi à la Commission des impressions, qui jugera s'il convient de donner place aux documents, dont il s'agit, soit dans la *Revue*, soit plutôt dans le volume des *Mélanges*.

Le document adressé par M. Fontanille nous ramène à un ordre de choses beaucoup plus modeste. C'est l'état pour l'année 1595 de nomination des employés de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, tiré des comptes consulaires de ladite année. Ces employés appartiennent à des catégories distinctes. Il y a d'abord « maistre Ferrand

Digitized by Google

Chaix, qui ha esté restenu pour estre regant de l'escolle en ceste ville, pour ung année, au prys de douze escus (ainsi qu'il) appert par obligation par Me Luys Ayme,» puis le barbier, qui sans doute cumulait alors, comme ses confrères parisiens, avec les devoirs de sa profession certaines fonctions chirurgicales, et se trouvait à ce titre inscrit au budget communal. Son traitement égalait celui du régent des écoles, et avait été de même l'objet d'une convention par-devant Me Luys Ayme. Après eux venaient cinq agents subalternes et essentiellement ruraux : les gardes des terroirs Jehan Guillet et Jehan Saillard, «au prys de 20 et 5 escus le chacun d'eux,» le garde des vaches communes, celui des chèvres communes, et celui des pourceaux communs, qui touchaient par tête de bétail, l'un 4 sous, l'autre 3 liards, et le dernier 6 cavadiers (?).

Le personnel des employés municipaux de Saint-Paul-Trois-Châteaux comportait-il en 1595 d'autres noms que ceux des personnes qui précèdent et dont l'engagement était annuel? La communication de M. Fontanille ne s'explique pas sur ce point, mais je serais porté pour la négative. Car cette ville se trouvait alors depuis près de cinquante ans sous le joug des hérétiques, qui avaient ruiné ses églises et chassé son clergé (Moréri, v° *Saint-Paul-Trois-Châteaux*), et déjà commençait pour elle la période de décadence qui, au dire du géographe Bruzen de la Martinière, l'avait réduite à l'état de simple village au commencement du XVIIIe siècle, malgré l'évêché dont elle était devenue le siége dès le second siècle de l'ère chrétienne et qu'elle conserva jusqu'en 1789.

Je propose le dépôt aux archives du document transmis par M. l'instituteur de Saint-Paul-Trois-Châteaux, auquel le Comité voudra sans doute qu'il soit en même temps adressé une lettre de remercîments.

Cte DE LUÇAY,

Membre du Comité.

COMPTES DE LA MAISON DE LOUIS DE LA TRÉMOILLE PENDANT SON SÉJOUR EN ITALIE.

(Séance du 3 avril 1876.)

Louis de la Trémoille, vicomte de Thouars et prince de Talmont, celui-là même qui avait mérité le surnom de «chevalier sans re-

Digitized by Google

proche,» a été l'un des personnages considérables de la cour sous Charles VIII et sous Louis XII. Les archives de sa famille renferment un certain nombre de comptes de dépenses de sa maison, et il nous a paru curieux de faire connaître au moins sommairement les documents relatifs à la période durant laquelle il commanda en Italie. Nous ne prétendons nullement raconter sa vie : quelques lignes suffiront pour mettre nos lecteurs au courant.

Louis II de la Trémoille se fit connaître en gagnant, en 1488, la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier contre le duc de Bretagne : il commanda ensuite à la bataille de Fornoue, et reçut en récompense le gouvernement du Poitou. C'est à son sujet que Louis XII, devenu roi, et qui avait été fait prisonnier par lui à Saint-Aubin, dit la phrase fameuse : «Le roi de France ne venge pas les injures du duc d'Orléans.» Il l'employa activement au contraire en 1500 dans le Milanais, en 1503 contre Naples ; en 1509 Louis II décida le gain de la bataille d'Agnadel, et fut battu, en 1519, à celle de Novare. Nous le retrouvons ensuite à Marignan. En 1522-1529, il défendit avec succès la Picardie contre l'armée anglo-impériale. Il fut tué à la bataille de Pavie.

Louis de la Trémoille paraît avoir tenu sa maison avec un ordre parfait. Les comptes étaient dressés jour par jour par son maître d'hôtel et formaient chaque mois un gros cahier in-quarto : à la fin de chacun, étaient réunies les dépenses diverses autres que celles de la table.

Les archives de Thouars possèdent les comptes pour les mois de janvier, février 1494; mars, mai, juin, juillet, août, septembre 1495 ; septembre 1499. Nous allons les examiner rapidement.

Disons d'abord que chaque journée, comprenant la nourriture de M. de la Trémoille et des personnes de sa suite, dont le nombre est toujours soigneusement indiqué, est signée par le maître d'hôtel : pour l'année 1494-1495, c'est Odet de Chazerac; pour l'année 1499, c'est Jean Charpin. Toutes ces journées se ressemblent absolument; nous en relaterons seulement deux, prises au hasard, l'une pour un jour ordinaire, l'autre pour un jour maigre, car on observait très-exactement les règlements de l'Église chez lui, même en campagne, les vendredis et samedis.

Mercredy xxve jour de feurier (1494). Monseigneur tout le jour à

Digitized by Google

Napples et son train avec luy, XII hommes d'armes et tant archiers de sa compaignie.

Pain à Perrot..... XXXVII^{s} VI^{d}
A Pierre Lochet une voie vin, XL carlins..... VI^{ff} V^{d}
Audict Perrot, II barils vin..... XVIII^{s} VI^{d}
Et pour la veisture..... IX^{s} IIII^{d} I^{ob}

Cuisine :

A Jehan Palu : bœuf, XXV^{s}; ung moton et ung quartier, XLV^{s} X^{d}; ung cochon, III^{s} VI^{d}; six poles, XVIII^{s} IX^{d}; lart, III^{s} I^{d} I^{ob}; en (*sic*) porc, XII^{s} VI^{d}; cincq livres chandelle, III^{s} I^{ob}..... VI^{ff} I^{s} III^{d}
A Pierre Lochet, pruneaux en garnison, XV^{s} VI^{d} I^{ob}; en ris, XX livres, XV^{s} VII^{d}; II torches, XXXI^{s} X^{d}..... LIII^{s} I^{d}
A Georges de la Rivière, herbes, III^{s} I^{d}; en sel, III^{d}; huille d'olive, IIII^{d}..... VI^{s} V^{d}

A l'escurie :

Journée entière de XXXVII chevaulx : fein, XXXVI^{s}; orge despense huit tombes et IIII picotins; en garnison VII^{xx} XIII tombes et VII picotins.

Vendredy penultième jour de feurier (1494), Monseigneur tout le jour à Napples et son train avec lui.

Pain à Perrot..... XXXVII^{s} VI^{d}
Pour III pièces de vin et l'arrangement (en garnison), à XXVI carlins l'une..... XIII^{ff} II^{s} VI^{d}

Cuisine :

A Georges de la Rivière, IIII merluz, XII^{s} VI^{d}; poix, XVIII^{d} I^{ob}; oignons, espinars, III^{s} I^{d}; huille d'olive, VI^{s} III^{d}; pommes, IX^{d}; farine, III^{s} IX^{d}; orange, II^{d}..... XLV^{s} X^{d} I^{ob}
A Eug. Mosson en poisson fraiz..... IX^{s} IIII^{d}
A Jehan Pallu quatre livres beurre..... XVI^{s} VIII^{d}
Au même, œufs..... XVIII^{s} IX^{d}

Quand on était en campagne, l'ordinaire devenait des plus simples. Ainsi nous choisissons au hasard un des jours de la semaine qui suivit la bataille de Fornoue :

Le vendredy X^{e} jour de juillet, Monseigneur et tous ses gens au camp devant le castel Saint Jehan.

A Pierre Lochet qu'il a païé à l'ost pour beurre et huille... 37^{s} 5^{d}
A Georges de la Rivière : pain, 5^{s} 8^{d}; en fromage, 9^{s} 4^{d}, beurre, 6^{s} 1^{d}

Digitized by Google

Le dimanche xiie jour de juillet. Monseigneur à la ville de la Marquise et tout son train avec luy.

A l'oste, pain : viii^xx xvi pains	37^s 6^d
Au dict oste lxv boucatz, à xii^d l'un	67^s 8^d
Plus xi boucatz vin blanc	9^s 2^d
Pour les malades ii boucats	2^s 1^d
A Eug. Mosson, vin	4^s 2^d
A Jehan Pallu ung mouton	61^s 8^d

Les dépenses mensuelles varient peu pour le chapitre ordinaire.

Janvier 1494, passé entièrement à Rome et à Velletri, avec 32 chevaux, 6 mulets et 19 personnes de diverses conditions, donne un total de 813^tt 6^s 8^d.

Février, passé à Florence, Bahours, Saint-Germain et Naples, 428^tt 6^s 28^d.

Mars 1495, à Naples, 373^tt 10^s 6^d.

Mai, à Naples jusqu'au 20, puis à Rome, 470^tt 8^s 11^d.

Juin, à Rome, Pise, Villefranche, Lucques, 418^tt 9^s.

Juillet, au camp de Fornoue, Verceil, 392^tt 8^s 9^d.

Août, à Turin, 430^tt 8^s 7^d.

Septembre, à Turin, Verceil, 514^tt 14^s 1^d.

Septembre 1499, à Lyon, Grenoble, Turin, Novare et Vigesne. 307^tt 5^s 5^d.

Les chapitres extraordinaires sont naturellement plus curieux. Nous allons en donner les totaux, en extrayant les articles les plus intéressants au point de vue du prix des objets à cette époque.

I. Janvier 1494. La dépense s'élève à 398^tt 2^s 2^d.

Étrenne au sainct homme	35^s 3^d
Un bout à l'épée de Monseigneur	9^s 4^d
Pour la fourbir	6^s 3^d
Sept aunes de satin cramoisy pour faire un pourpoint à Monseigneur	17^tt 10^s 4^d
A Casenove, arbalétrier, pour frais de son voyage de Rome à Thouars	10 écus soleil.
Neuf messes dites à Sainte-Catherine-de-Sienne pour Madame, et pour les cierges	105^s

Digitized by Google

A l'apothicaire du roi, pour une boîte de pilules blanches baillées par lui à Monseigneur 3s 4d

Au même, pour une emplâtre à mettre sur l'estomac de Monseigneur, à lui ordonnée par le médecin de la reine 15s

Pour un clystère, ordonné à Monseigneur à cause du mal de son genou 12s 6d

Une demi-aune de satin noir pour faire un chaperon à Monseigneur 34s 4

II. Février 1494. Somme totale, 986ff 16s 2d.

III. Mars 1495. Somme totale, 2129ff 17s 7d.

Au jeu du flux en plusieurs fois 1472ff

(Un jour la perte monte à 353 livres.)

Aux gens de sa compagnie blessés 18ff 2s 1d

Pour blanchir le linge de table de Monseigneur et celui des lits de ses gens 16s 1d

A l'apothicaire du roi, pour drogues aux gens de Monseigneur blessés au mont Saint-Jean et pour les quatre jours qu'il fut à les panser . . . . . 7ff 5s.

Pour blanchir le linge de la chapelle de Monseigneur 9s 1d

Pour le louage du bateau et des marins pour Artur de Charget, que Monseigneur envoya le 12e mars à l'entour du château de l'OEuf 7ff 5s

Pour 4 aunes de velours rouge pour doubler une robe de satin noir de Monseigneur 36ff 5s

Au saint homme qui a baillé à Monseigneur pour Dieu 3s 1d

IV. Mai. Somme totale, 558ff 12s 5d.

A Artur de Charget pour aller poursuivre la confiscation du château de Monfridoigne, que le roi a donné à Monseigneur, où il fut l'espace de sept semaines 154ff 14s 3d

Une douzaine de gants pour Monseigneur 36s 8d

A un lombard qui a prêté à Mgr pour jouer à la luche . . . 38ff 2s 3d

A Adenet Tannin pour la conduite et la dépense de sept juments envoyées de Naples en France 35ff 53s

Pour la dépense de Guillaume de la Rue qui porta un oiseau là où le roi devoit aller, ce qui dura sept jours 8ff 8s

Pour la dépense de l'oiseau 4s 8d

A Georges Dore pour sa dépense pendant deux mois pour aller de Naples à Ascoli chercher 15,000 livres que les gens dudict lieu devoient au roi 72ff 10s

Digitized by Google

V. Juin. Somme totale, 177ff 17s 2d.

Pour un cheval à la place de la Caraque malade..... 32ff 12s 6d
Pour une messe à Gênes..... 3s 4d

VI. Juillet. Somme totale, 124ff 2s 15d.

VII. Août. Somme totale, 299ff 19s 5d.

Un coquemard de cuivre pour Monseigneur..... 24s
Un fourreau d'épée pour Monseigneur..... 10d
Clef pour le coffre..... 15d
Aux trois médecins qui ont soigné la Pallue..... 12ff 36s 3d
Deux épées achetées à Turin..... 10ff 10s
Huit aunes de toile de Hollande pour faire quatre chemises à Monseigneur..... 9ff
Façon des chemises..... 8s
Un harnois de jambe..... 27ff 3s 9d
Façon et doublure de deux paires de chausses écarlates.... 36s 3d
Drogues pour la Pallue, juleps, huiles, poudres, cordiaux, pâte royale, etc..... 11ff 7s 8d

VIII. Septembre. Somme totale, 595ff 15s 9d.

Trois mains de papier..... 9s
Une paire d'étriers et un mors pour le cheval de Monseigneur 34s 4d
Une paire de chausses..... 43s
Une paire de souliers pour le laquais..... 7s
Seize aunes de camelot pour faire une robe de nuit pour Monseigneur..... 30ff 16s 3d
Seize aunes de velours pour faire une robe courte pour Monseigneur..... 103ff 6s 3d
Un manteau de martres..... 68ff 17s 6d
Pour les oiseaux..... 15s
A la Pallue pour retourner en France..... 4 écus soleil.
Un harnois de velours cramoisy pour le grand cheval..... 7ff 5s
Pour plumes et plumet pour mettre ès chaffrais du cheval de Monseigneur..... 18ff 2s 6d
Deux paires de pantoufles..... 60s
Une paire de souliers à armes où il y a cinq semelles et une de feutre..... 40s
Une paire de brodequins..... 35s
Façon d'une robe de drap d'or et velours cramoisy pour le harnois de Monseigneur, fait à Plaisance..... 100s

Digitized by Google

Six aunes de satin noir pour une jaquette..... 20# 3s 9d
Trois aunes trois quarts satin écarlate pour doubler cette jaquette et faire un petit chaperon..... 24# 18s 1d
Trois douzaines et demie de peaux de lombardes pour une robe à chevaucher en velours..... 27#
Gages de la Pallue pour un mois..... 50s
Gage du varlet du muletier pour un mois..... 25s
Un pavillon acheté à Casal pour le camp, y compris le voyage et l'envoi..... 35# 5s 3d
Six écuelles, huit plats d'étain pour la cuisine..... 72s 6d

IX. Septembre 1499. Somme totale, 446# 1s 1d.

Deux aunes de taffetas pour ceintures et cornette pour Monseigneur..... 4# 7s 6d
Une pièce de ruban de Sainte-Anne..... 30s
Deux aunes de satin cramoisi pour faire un pourpoint à armes ..... 18# 2s 6d
Deux aunes et demie de satin broché noir pour border une robe à chevaucher de velours cramoisi..... 19# 5s

Odet de Chazerac a inséré dans ses comptes de cuisine quelques courtes notes historiques que nous avons soigneusement recueillies.

Janvier 1494. Pendant ce mois, M. de la Trémoille avait constamment avec lui MM. de l'Hospital, Caxias, Nogent, Tabrat et vingt à trente hommes d'armes ou archers.

Le vendredy 16e. Ce jour là le pape et le roy parlèrent ensemble.

Le 20e, le pape chanta où le roy oyt sa messe et fut servy par le dict seigneur; après la réception du *corpus domini* luy bailla l'eau et le vin, et donna ledict jour le pape la solution et rémission plenière à tous ceulx qui estoient présens.

Le dimanche 25e. Ce jour mena le pape le roy à Saint-Paul, et y avoit vingt cardinaux, trente deux evesques et estoient les gentilshommes et gens du roy avec eulx.

Le 28e, le roy partit de Rome pour aller à Naples et menant le cardinal de Valence et le Turq avec luy.

Février 1494.

Le 9e, le siége fut mis à Montjouan et ce jour entra Monseigneur

Digitized by Google

avec son guidon le premier en la place, et son enseigne d'Apremont par l'autre brescho, et furent à jour plusieurs hommes d'armes et autres de Monseigneur morts ou blessés. Et fut ladicte place prise d'assaut, le roy présent [1].

Le 10e, ledit jour le duc de Calabre sceut la prise dudit Mont-Saint-Jouan : incontinent deslogea de Saint-Germain et se retira à Cuxo (?) et avoit avec luy 7 à 8,000 hommes.

Le 12e. Ce jour là le roy deslogea de Bahours pour aller à Saint-Germain.

Le 17e, le roy deslogea de Capo et s'en est allé à Naples et le s' Virgile et le conte de Petill . . . . . lui habandonna et s'en sont allés une autre part.

Le 23e. Ce jour mourut le Turc.

Juin 1495.

Le 22e. Ce jour le roy retint les Pisains à luy et les osta de servitude des Florentins.

Juillet 1495.

Le 6e [2]. Ledict jour Monseigneur perdit un mullet, cinq coffres, une robe de drap d'or, deux pannes de martre, ses ordres, son linge de lit, ses robes de velours, satin et autres menues choses nécessaires à sa chambre, son bassin à barbe et coquemart d'argent, la saincture de son espée d'or, sa licorne de pointe, ses petites pierres et ses reliques que Madame lui avoit baillées.

Jour de la bataille du roy de France contre les Vénitiens et tous les Italiens gaigés par le roy contre lesdicts Vénitiens.

Les provisions cy-devant faictes perdues ce jour.

[1] La dépense de nourriture est curieuse à noter pour cette journée :

Vin au matin porté au siége, XXXIII bocatz, plus que porté au dict siége que à la souppée LX bocatz, à xd l'un	27s 6d
12 douzaines de pains, à xxd la douzaine	20s
A Jehan Pallue : un porc	28s 1d
quatre poles	16s 8d
plus une pole	3s 1d
trois oyes	15s 7d
2 chevraux	9s 4d
Foin pour les chevaux	12s 6d
Orge	55 s

[2] Bataille de Fornoue.

Digitized by Google

Odet enregistre ce qu'il fallut acheter ce jour-là; Jehan Pallue en fut chargé, et le compte porte :

un veau	37s 6d
un demi-mouton	18s 9d
14 poulets	20s 7d
3 poules	7s 6d
un chevreau	8s 4d

Le 8e, jour que le roi partit de son camp pour venir à Fevroncelle (?).

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

VOTE SUR MANDRIN, À PROPOS DU RAPPORT SUR LES MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE INSÉRÉ À LA PAGE 379 DU TOME IV DE LA 5e SÉRIE DE LA REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (1872-1873).

(Séance du 15 juin 1876.)

M. Bellaguet, en rendant compte des recherches savantes de M. Harold de Fontenay sur *Mandrin et les contrebandiers à Autun* (1754 à 1762), fait ressortir la gravité des désordres auxquels donnèrent lieu les courses de ces pillards célèbres, et insiste sur la nature des mesures de sûreté publique prises et renouvelées maintes fois pour calmer l'anxiété des populations.

Le procès de Mandrin n'offre qu'un intérêt secondaire; cependant, l'étendue du théâtre où il se signala par des exploits de tout genre, la popularité dont il jouissait en Dauphiné, les embarras sérieux qu'il suscita à la cour, méritent qu'on ne néglige aucune des circonstances, aucun des détails authentiques de nature à préciser ce qu'il y avait de réel dans sa légende.

C'est à ce point de vue, et pour compléter, s'il y a lieu, des études appréciées, que je prends la liberté de signaler au Comité des documents inédits, que j'ai trouvés en 1868 dans les archives du sénat de Savoie, à Chambéry, et qui jettent quelque lumière sur l'arrestation de Mandrin et sur *un incident diplomatique* qui en fut la conséquence.

Le massif montagneux de Novalaise, entre le Guiers, le Rhône et le lac du Bourget, servait de refuge aux hardis contrebandiers qui couraient le Dauphiné et la Bourgogne, depuis Valréas jusqu'à

Digitized by Google

Autun. Lorsque Mandrin se trouvait serré de trop près par les troupes royales, il se réfugiait sur la terre de Savoie.

Il fallait en finir. Le gouverneur du Dauphiné, sur l'ordre de la cour, risqua un grand coup. Dans la nuit du 11 mai 1755, cinq cents hommes du régiment de la Merlière, en garnison au Pont-de-Beauvoisin, vont saisir Mandrin au château de Rochefort, sur la paroisse de Sainte-Marie d'Alvey. Le 17 mai, le roi Charles-Emmanuel écrivait au sénat de Savoie pour se plaindre que ses officiers de justice ne l'eussent pas arrêté plus tôt.

« Il est malséant, disait-il, que notre royal voisin ait eu la peine de veiller au repos de nos sujets sur notre propre territoire, et c'est à vous et non à d'autres que j'ai commis le soin de ces affaires. »

Il termine en donnant l'ordre d'instruire contre les adhérents et complices de Mandrin aux Échelles et à Saint-Genis-d'Aoste, ainsi que de faire estimer *les dégâts et ennuis* causés par les troupes françaises dans le bailliage de Novalaise.

Le sénateur Dichat fut chargé de l'enquête et de l'expertise. Le procès-verbal rédigé par lui abonde en détails piquants; il est curieux de voir comment, à cette époque déjà, on s'entendait à grossir les chiffres d'indemnité et à exploiter l'occasion [1].

Le comte de Noailles fut envoyé à Turin, en ambassade extraordinaire, pour s'excuser *sur l'intérêt public* de la violation du territoire de la Savoie. Le cabinet sarde voulut bien accepter ces excuses; mais le gouvernement français fut obligé de payer *trente-cinq mille livres* de dommages à douze particuliers d'Avressieux et de Rochefort, dont les soldats avaient *froissé les récoltes* ou *heurté rudement la porte*.

Cet incident diplomatique hâta les négociations du traité du 24 mars 1760, qui rectifiait la frontière de Savoie sur les limites du Dauphiné et dans les vallées de l'Isère et du Rhône. Un siècle plus tard, jour pour jour (24 mars 1860), la Savoie redevenait tout entière française [2].

VICTOR DE SAINT-GENIS,

Conservateur des hypothèques à Châtellerault.

[1] Il existe également aux archives de la préfecture d'Annecy un dossier relatif à cette affaire. Il y est dit que Mandrin fut roué vif, à Valence, le *26 août* 1755. Selon le mémoire de M. Harold de Fontenay, le supplice de Mandrin aurait eu lieu le *26 mai* 1755. (V. *Mémoires de la Société Éduenne*, t. I de la nouvelle série, p. 161.) [Note du secrétaire de la section d'archéologie.]

[2] *Histoire de Savoie*, t. III, p. 83, édition de 1869.

Digitized by Google

Entrée de Henri IV dans la ville de Rennes en 1598. Couleurs de ce prince.

Communication de M. Quesnet, correspondant à Rennes.

(Séance du 3 juillet 1876.)

M. Quesnet a envoyé au Comité un *Extrait des registres de la maison commune de Rennes*, contenant une délibération relative à l'entrée de Henri IV dans la ville de Rennes en 1598. Il fut décidé, entre autres dispositions concernant cette entrée, qu'on ferait faire un certain nombre d'enseignes de taffetas aux couleurs du roi, c'est-à-dire gris blanc, incarnat et vert. C'est là le point sur lequel M. Quesnet a voulu appeler l'attention du Comité. Il ne semble pas que les couleurs du roi aient été les mêmes pendant tout le temps du règne de Henri IV. Au siége de Pontoise, en 1589, les laquais du roi étaient vêtus de rouge, de blanc et de bleu. Un extrait des comptes de 1591, cité par M. Jal, indique les trois mêmes couleurs.

M. Gustave Desjardins, dans son récent ouvrage sur *Les drapeaux français*, etc., consacre un article aux couleurs de Henri IV. Il démontre que le drapeau de ce prince était tricolore par bandes verticales, rouges, blanches et bleues. Mais il mentionne, d'après Favyn, un passage du procès-verbal des obsèques de Henri IV, duquel il résulte que les quatre drapeaux des quatre compagnies des archers de la garde du roi étaient de quatre différentes couleurs, à savoir : rouge, verte, bleue et grise. M. G. Desjardins pense que ces quatre couleurs pourraient bien remonter jusqu'à Charles IX, qui les porta successivement.

Bien que la question des livrées royales ne soit que secondaire, il ne serait peut-être pas sans intérêt de publier dans la *Revue des Sociétés savantes* le document communiqué par M. Quesnet, qui pourra être mis en comparaison avec d'autres documents de même nature.

L. Bellaguet,
Membre du Comité.

Extrait du registre de la maison commune de Rennes.

A esté, de la part de Me Ollivier Richart, sieur de Breon, premier huissier en la cour de Parlement de ce pais, remonstré que, partant de la ville de Nantes poor venir en ceste ville, le sieur de Montbaro, gouverneur d'icelle, l'auroict chargé de advertir les habitans de la certaine venue du Roy en ceste dicte ville, affin qu'ils eussent à donner ordre à ce qu'il estoict necessaire de faire pour la d. entrée, entre aultres faire faire numbres d'ensai-

Digitized by Google

gnes, par les cinquantaynes de ceste d. ville, de taffetas des coulleurs du Roy. A quoy il a requis estre advisé. Sur quelle remonstrance ayant esté deliberé et prins les advis des dicts habitans particulièrement, a esté conclud et arresté qu'il sera promptement faict six ensaignes de taffetas gris blanc, incarnat et vert, coulleurs du Roy, lesquelles seront faictes à ondes, pour estre baillées à la venue du Roy, savoir quatre es cinquantaynes de ceste d. ville, qui seront mynses en quatre quantons; une à ceulx des forsbourgs, et l'aultre sera mynse, lorsque le Roy arrivera, sur la porte de Toussainctz, qui sera armoyée d'un costé des armes du Roy simples, et de l'aultre costé des armes de France et de Navare et aultres ensaignes; y sera myns au mytan de chaque quartier des croiz une H couronnée. Et pour faire les dilligences requises pour le dict effect et mesmes faire la levée du taffetas et aultres ettoffes, ont esté et sont commins Mr Patry Boudet, procureur des habitans, honorables personnes Jan Deshaieres commins à controller les deniers communs et d'octroy de ceste ville en la presante année, Jan Merault, sieur du Val, et l'un des mynseurs. Et enjoinct et commandé à Mr Estienne Guillou et sire Georges Chesnot, mynseurs et receveurs des deniers communs en la presante année, faire touz et chacuns les fraiz qui y seront requis et necessaires, et la somme à quoy le tout de la d. despance ce poura monter estante deubmant controllée et certifiée par le d. commins à controller les deniers communs et dud. Merault, elle leur sera allouée au compte qu'ilz tiendront de leur charge, et seront Messieurs des Comptes en se pais suppliez ainsin l'ordonner. Faict et conclud en la congregation et assemblée des nobles bourgeois et habitans de ceste ville de Rennes tenue en leur maison commune en la forme et manière acoustumée, où presidoit le sieur de La Marqueraie, l'un des connestables, le 2e jour du may 1598.

Pour copie conforme :

E. Quesnet,
Correspondant à Rennes.

Statuts de la confrérie de Saint-Crépin à l'Isle, et autres documents.

Communications de M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse.

(Séance du 3 juillet 1876.)

1° Supplément aux statuts de la confrérie de Saint-Crépin ou Saint-Crépinien dans l'église collégiale de Notre-Dame-des-Anges, en la ville de l'Isle : pièce du 26 octobre 1557, trouvée dans les minutes de l'étude d'un notaire de la commune de Lagnes[1].

[1] L'Isle est un chef lieu de canton du département de Vaucluse, arrondissement d'Avignon, 6,480 habitants. Lagnes est une commune du même arrondissement et du canton de l'Isle, 930 habitants

Digitized by Google

Ce supplément contient diverses prescriptions imposées à ladite confrérie, telles que l'obligation d'assister tous les jours à la messe dans la chapelle consacrée à saint Crépin, de porter tous les lundis le pain bénit chez certains membres de la confrérie, etc.

Classement aux archives du Comité.

2° Document de 1588, trouvé, comme le précédent, dans les minutes du même notaire, et ayant pour objet la mise en possession du prince frère Charles d'Orléans, grand prieur de France, etc., du fief de la Tour de Sabran, près de Lagnes, dépendant de la Chaise-Dieu, dont le prince était abbé.

M. l'abbé André convient que ce document n'a pas beaucoup d'importance; mais il le croit utile, à cause des dates et des titres du prince.

Classement aux archives.

3° Envoi d'une ordonnance de Jean-Amédée Cavallier, vicaire général et official de l'évêque de Cavaillon, en date de 1556, trouvée dans les minutes du notaire de Lagnes, de laquelle il résulte que l'abbaye de Sénanques posséda en 1550 un abbé commendataire, nommé Bencey, qui n'est pas mentionné dans le *Gallia christiana*, et qu'il faut placer entre César Trivulce, évêque d'Apt, abbé de Sénanques en 1546, et Elzéar de Rastellis, évêque de Riez, qui est indiqué comme abbé en 1566.

Il est inutile de publier cette ordonnance; il suffira d'en faire mention dans la *Revue*.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Documents relatifs à la principauté de Sedan.

Communication de M. Nozot, correspondant à Sedan.

(Séance du 3 juillet 1876.)

Les communications adressées au Comité par M. Nozot, en 1874 et en 1875, consistent, comme les précédentes, en documents recueillis par lui un peu au hasard et au fur et à mesure qu'ils se rencontrent sous sa main dans le dépouillement des archives de Sedan, auquel il se livre depuis plusieurs années.

Nous ne reviendrons pas sur l'inconvénient, que nous avons déjà

Digitized by Google

signalé à diverses reprises, de ces envois de pièces éparses et en quelque sorte dépareillées, qui, si elles étaient réunies avec ordre et méthode, pourraient former un ensemble intéressant, et qui, ainsi disséminées, perdent beaucoup de leur valeur. Celles dont nous avons à rendre compte aujourd'hui au Comité sont comprises entre les années 1573 et 1650. Toutes ces pièces, à l'exception de deux, que nous ferons connaître plus loin, se rapportent à des mesures ou à des règlements de police de diverses natures, émanées de la souveraineté de Sedan, et n'offrent pour la plupart qu'un médiocre intérêt. Ce sont des ordonnances relatives, soit à la vente et à la libre circulation des vins et à la culture de la vigne, soit au battage et à l'exportation des grains, à l'intervention de l'autorité dans les démêlés entre les laboureurs et les manœuvres, soit à l'interdiction de glaner dans les champs avant la levée des récoltes, de charrier et de travailler le dimanche, de porter des arquebuses hors de la ville, d'entrer dans les garennes de Monseigneur, de faire des dégâts dans les bois, etc.

Il en est une, de 1595, qui prescrit aux avocats et aux procureurs, sous peine d'amende et même de suspension et de privation complète de l'exercice de leurs fonctions, de «plaider modestement et avec crainte et révérence leurs causes les unes après les aultres sans s'interrompre en leurs plaidoyers,» et leur défend «d'user d'invectives ou mots picquans les uns à l'encontre des aultres, ny user de plainctes et murmures à l'encontre des arrests et jugements qui seront rendus.» Nous en citerons aussi une, de 1637, qui contient une série de dispositions très-sévères à observer en temps de contagion, et une autre, de 1636, qui n'est qu'un rappel d'une ordonnance de 1620, enjoignant «à tous bourgeois, manans et habitans de la ville et des fauxbourgs de Sedan, en la maison desquels viendra à decéder quelques personnes, soit hommes, femmes ou enfants, estrangers ou aultres, de porter ou envoyer dans vingt quatre heures après l'enterrement d'yceulx à M. Samuel Mozet, régent au collége de ceste ville et chanstre de ceste esglize, un billet contenant les nom, surnoms, aage, lieu de la naissance, jour et heure du décedz du deffunct, pour en faire par luy registre, qu'il sera tenu de porter par chacune année au greffe du bailliage pour y avoir recours quand besoing sera,» etc.

Parmi les ordonnances précitées, nous avons remarqué particulièrement celles qui concernent la culture de la vigne, parce qu'elles

Digitized by Google

tendaient, tant par une exemption spéciale d'impôts, que par certaines facilités données aux vignerons pour l'exploitation et la vente du vin de leur cru, à encourager cette culture dans un pays peu riche en vignobles. L'ordonnance qui enjoint aux laboureurs d'employer des ouvriers pour le battage de leur blé nous a aussi paru digne d'être notée. « Sur ce qui nous a été représenté, y est-il dit, que l'avarice de plusieurs laboureurs est telle qu'ils ne veullent employer aulcun manœuvre pour les aider à surbattre leurs grains, et pour en espargner la despense se contentent de travailler seulement quelque peu de temps par jour audict surbattement lorsqu'ils sont de retour de la charrue, nous ordonnons que tous les manœuvres des villages seront distribués aux laboureurs sellon et à proportion de la quantité de gerbes qu'ils auront recueilly, affin qu'elles soient promptement surbattues. Et en cas que lesdicts laboureurs ne veuillent employer lesdicts manœuvres, ils ne laisseront de leur payer leurs journées tout ainsy que s'ils avoient estés par eux employez audict surbattement. Et oultre ce, les grains desdicts contrevenans à nostre ordonnance seront irrémissiblement confisquez. Et affin que les maires tiennent la main que ce présent ordre soit promptement exécuté, nous ordonnons qu'eux-mesmes payeront les journées des manœuvres qu'ils n'auront point distribuez aux dicts laboureurs. »

Cette ordonnance, datée du 15 août 1650, porte la signature de Fabert, alors gouverneur de Sedan.

Les deux pièces que nous avons mentionnées plus haut comme ne rentrant pas dans la même catégorie que ces dernières ont pour objet, la première, du 16 janvier 1618, la concession d'une bourse ou subvention annuelle allouée par Henri de la Tour, prince souverain de Sedan, au fils d'un bourgeois de cette ville, nommé Jacques Sauvage, « affin de luy donner moyen et courage de continuer ses études; » la seconde, une requête adressée au prince, en 1634, par les régents des classes inférieures du collége de Sedan, pour faire augmenter leurs émoluments; requête suivie d'une délibération du conseil des modérateurs, de l'octroi d'une gratification aux pétitionnaires et du récépissé de la somme accordée. Ce document renfermant quelques renseignements curieux sur la situation des régents du collége de Sedan à cette époque, nous pensons qu'il pourrait être utilement publié dans la *Revue des Sociétés savantes*. Nous

Digitized by Google

proposons le classement des autres pièces dans les archives du Comité et des remercîments à M. Nozot.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Ancien collége des Apôtres à Sedan.

Dans les renseignements que j'ai adressés sur Sedan, au Comité des travaux historiques, le 7 décembre 1861 (*Sedan au point de vue archéologique*), on voit qu'en 1576, l'hôpital des Douze-Apôtres fut converti en un collége destiné aux jeunes gens appartenant aux familles protestantes, et que ce nouvel établissement fut placé sous la direction d'un principal, le sieur Berchet, et de trois régents.

Ces fonctionnaires « avoient alors pour eulx quatre une pension de 700 liures. »

Lorsque la souveraineté de Sedan fut réunie à la France, sous Louis XIII, le collége des Apôtres devint plus important, et, au moment où le gouverneur Fabert recevait, au nom de Louis XIV, le serment de fidélité des habitants de la souveraineté, en 1644, il y avait sept régents, « non compris le principal, Jean Brazy, professeur en langue grecque et premier régent. »

Dix années auparavant, c'est-à-dire en 1634, Jean Brazy, ministre de la religion réformée, était déjà principal dudit collége.

A en juger par la pièce que je vais rapporter, les régents *avoient aussy peu d'émoluments*, du moins dans les classes inférieures, que ceux qui exerçaient à l'époque de la fondation du collége.

Requeste des Regens du college de Sedan à Monseigr le Prince souverain.

Monseigneur.

Les Regens de vostre college soubsignés vous remonstrent en toute humilité que, depuis plusieurs années qu'ils rendent seruice a vostre Estat auec peu d'émolument, ils n'auroyent neant moins iamais importuné leurs Princes pour auoir auleune recompense de leur tranail, mais qu'à present les années de contagion aiant de beaucoup diminué leurs escholages, au lieu de profiter à vostre seruice, ils auroyent esté, et sont encor à present contraints de manger le leur, au grand preiudice de leurs familles, à cause de la rareté de leurs escholiers, dont le plus grand nombre est ordinairement es classes superieures et dont les Regens n'ont point le mesme subiect

Digitized by Google

de plaintes que les supplians, pour auoir les gages et les escholages plus grands, et les emoluments de plusieurs conditions ensemble[1], et tous les pensionnaires qui coulent tous chez eux, à cause de leurs grandes commodités et de leurs charges plus hautes, qui leur ont acquis de la faueur et de la cognoissance partout, oultre ce qu'ils sont à present obligés à paier six escus chacun par an pour leurs gardes, ne pouuant pas s'y trouuer en personne sans manquer à leur debuoir, ce qui diminue grandement de leurs gages, qui ne montent à quelques uns qu'à cent liures, et de leurs escholages, dont quelques uns d'eux ne tirent que quatre liures par mois.

Par ces considerations les supplians ont recours a Vostre Grandeur, pour la supplier que, suiuant sa bonté et debonnaireté accoustumee à recompenser ses seruiteurs vexés en leurs charges, il luy plaise leur donner soulagement par tel moien que bon luy semblera, aux grands frais qu'ils ont soufferts et souffrent encor à present par la grande diminution des escholiers, qui paroist manifestement au college et surtout aux classes inférieures, et les supplians continueront de prier Dieu pour la prosperité et santé de toute vostre illustre maison.

Signé : Claude Sonnet, Charles Paré et Samuel Mozet.

A la suite de cette requête, on lit ce qui suit :

1° Le Conseil des moderateurs, après auoir sceu la volonté de Madame, ordonne au s^r Deniset receueur commis de bailler et de liurer aux s^rs Sonnet, Paré et Mozet à chacun la somme de trente et six liures, dont pour les consideraôns mentionnees en la requeste de lautre part led. Conseil les a voulu gratifier, et rapportant la pñte avec quittance la somme de cent huict liures, à laquelle monte pour le mois lad. gratificaôns sera passée et allouee aux comptes dud. Denizet sans difficulté. Faict à Sedan le premier jour daoust 1634. Signé : Chadirac.

2° Nous soubsignés Regens au college, porteur par la presente requeste et decret y appuyé, confessons auoir receu de Monsieur Deniset, recepueur des deniers ecclesiastiques, chacun la somme de trente six liures tournois à nous octroies par Messieurs du Conseil des moderateurs aggrees par Madame, comme est porté par le decret cy debsus faict ce 5 apuril 1634.

Signé : Charles Paré, C. Sonnet et Samuel Mozet.

Pour copie conforme :

Nozot,

Correspondant.

[1] Ces régents remplissaient, en même temps, les fonctions de ministres de la religion réformée.

Digitized by Google

Ordonnance de Henry de la Tour, prince souverain de Sedan, relative à un étudiant de la ville.

Du 12 janvier 1618.

Monseigneur estant aduerty de lauancement aux estudes du fils de M. Jacques Sauuage, bourgeois de ceste ville, et du peu de moien que son pere peult auoir por lassister, et affin de luy donner moien et courage de continuer sesd^t estudes, ordonne son Ex^ce au R^r des biens ecclesiastiques [1] payer, par chascun an, de quartier en quartier, aud. Sauuage la somme de quarante liures tz, sauf a augmenter, s'il y eschoit, le premier quartier escheant à payer au premier jour de mars prochain, et en tant et si longuem^t q^l plaira à son Ex^ce, laquelle somme sera allouée à la despence dud. Re^r par les auditeurs de ceulx ausquels Monseigneur mande aussy le f^t rapportant la peñte p^r une fois seullem^t et les quitances seront suffisantes. F^t à Sedan ce xiie januier mil six cent dix huict. — HENRY DE LA TOUR.

Cette pièce est signée de la main du prince de Sedan.

Pour copie conforme :

NOZOT,

Correspondant.

[1] Les traitements des régents et des professeurs du collége et de l'académie étaient payés sur les biens ecclésiastiques de la souveraineté de Sedan et Raucourt, d'après un compte annuel arrêté par le Conseil des modérateurs dudit collége.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Communications diverses. Épigraphie.

(Séance du 10 avril 1876.)

M. le chanoine Barbier de Montault, lecteur minutieux de la *Revue des Sociétés savantes*, semble s'être donné mission de dresser l'*errata* de cette publication. Nous ne demandons pas mieux, pour notre part, que d'obtempérer aux observations qu'il nous adresse.

5e série, t. VII, p. 537. Note de M. l'abbé André sur la découverte des restes du cardinal Sadolet, à Carpentras.

Le savant cardinal fut d'abord inhumé à Rome, dans l'église de Saint-Pierre-in-Vincoli, d'où son corps a été transféré plus tard en la cathédrale de Carpentras. L'épitaphe posée sur sa nouvelle sépulture reproduisait à peu près une première inscription qui ne se trouve plus à Saint-Pierre, mais qu'on peut lire dans le *Recueil des monuments de l'épigraphie romaine*, par Forcella.

Même série, t. VIII, p. 500. Tout le monde se trompe de temps en temps, même M. de Montault, qui du moins cette fois prend soin de se rectifier lui-même. Il craignait qu'un *tau* abbatial, découvert dans un tombeau de l'ancienne abbaye de Saint-Cyprien-lez-Poitiers, ne fût perdu pour les religieux qui occupent aujourd'hui l'emplacement de ce monastère. Le *tau*, donné en communication à un archéologue, a été fidèlement restitué à qui de droit.

6e série, t. I, p. 573-578. Mémoire de M. l'abbé Arbellot sur une épitaphe anonyme attribuée à un cardinal de Talleyrand-Périgord, du XIVe siècle. On croyait cette inscription perdue. M. de Montault, qui connaît Rome mieux que personne, nous apprend qu'elle existe encore à Saint-Pierre-in-Vincoli. Si nous avions recouru à des notes, que nous n'avons jamais eu le loisir de classer, d'un voyage en Italie, nous y aurions retrouvé, en effet, la copie par nous prise du monument commenté par M. Arbellot.

A l'occasion de quelques inscriptions mentionnées dans la *Revue*, M. le chanoine de Montault réclame la priorité pour des communications par lui faites, il y a déjà deux ou trois lustres. Notre mémoire, quelque tenace qu'elle puisse être, ne suffirait pas en vérité à

Digitized by Google

garder la trace de tant d'objets divers. Chaque communication nouvelle d'un même monument nous apporte d'ailleurs des renseignements qui complètent ceux que nous avions déjà pu recevoir. Les monuments appartiennent à tout le monde; personne n'a le droit d'en réclamer le monopole.

Le Comité applaudissait tout récemment à la lettre pastorale adressée par Mgr l'évêque de Tarantaise à son clergé pour la conservation des édifices et des objets anciens que possède encore son diocèse [1]. M. le chanoine Barbier de Montault n'a pas été étranger à la formation d'un musée religieux à Moutiers, le chef-lieu de cet évêché. Voici l'indication des pièces qui composent le premier fonds de la collection :

Tau en ivoire sculpté de saint Pierre II, d'abord abbé de Tamié, puis archevêque de Tarantaise, de 1138 à 1174;

Le psautier de Pierre III, mort en 1283, le sixième successeur de saint Pierre II;

Des gants pontificaux du xve siècle;

Une pyxide et une petite châsse en cuivre émaillé, un coffret en vermeil orné de filigranes, de perles et de pierreries; xiiie siècle;

Un volume imprimé à Rome en 1571, relié aux armes de saint Pie V, à qui il a appartenu;

Une mise au tombeau, dont les personnages sont plus grands que nature : sculptures en bois, de la Renaissance;

Plusieurs statuettes, la plupart en bois peint, des xiiie et xviie siècles, etc.

Des photographies, au nombre de six, représentent les objets les plus intéressants.

Une vieille armoire recouvrait, dans la cathédrale de Moutiers, une inscription du ixe siècle, d'une authenticité incontestable.

M. le chanoine Barbier de Montault a obtenu le déplacement du meuble, et nous adresse la primeur de cette rareté épigraphique :

+ SVB hoc lapide
conditvr theotrani
epi corpvs qvi per
annos XLIII epis
copalem cathedram
pio rectitvdinis

[1] Voyez, dans la *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. II, p. 485, un rapport de M. Chabouillet sur la lettre pastorale de Mgr Turinaz.

Digitized by Google

zelo rexit cvivs
anime qvi legis
dic miserere devs
obiit vii idvs martii
indictione tertia.

Théotran gouverna l'Église de Tarantaise de 842 à 885. Son épitaphe, gravée sur une table de marbre, est appliquée à la muraille du transept de la cathédrale. Les caractères, mêlés de ligatures et d'enclaves, appartiennent à la majuscule romaine. Les mots se suivent sans intervalles.

Quelques copies d'inscriptions recueillies dans le même diocèse complètent l'envoi de M. de Montault. Nous nous contenterons d'en signaler deux, qui nous ont surtout intéressé; mais les autres n'en devront pas moins être mises en réserve en prévision d'un travail d'ensemble sur l'épigraphie savoisienne. La plus ancienne nous apprend que la façade de la cathédrale fut construite, telle qu'elle existe encore, en 1461, par maître François Cirgat, maçon (*latomus*), pour qui le chapitre était tenu de célébrer un anniversaire de quatre messes le lendemain de la fête de la Chaire de Saint-Pierre à Rome (19 janvier). La femme du maître, nommée Jaquemette, devait avoir part aux prières ainsi fondées. La seconde inscription rappelle la consécration, en 1614, par saint François de Sales, de l'église des Capucins de Moutiers, aujourd'hui chapelle du petit séminaire.

M. l'abbé Tremey, à Aime en Savoie, se livre aussi à des recherches sur les inscriptions du pays qu'il habite. Nous ne saurions assez l'engager à poursuivre le travail qu'il a commencé. Son premier envoi ne comprend que des inscriptions des deux derniers siècles, d'un intérêt secondaire; avec de la persévérance, il en trouvera de plus anciennes et de plus importantes. La mauvaise saison est venue l'interrompre dans ses excursions. Espérons que, cette année, il fera quelque découverte heureuse dans les abbayes e dans les villes épiscopales de la Savoie. On nous assure que le seu prieuré de Saint-Martin, à Aime, renferme encore des monuments épigraphiques dignes d'une sérieuse étude.

Le Comité sait combien la ville de Vence et son territoire sont riches en inscriptions de l'époque antique et du moyen âge. Un jeune archéologue, M. Edmond Blanc, s'est imposé la tâche laborieuse de les recueillir et de les commenter. La première en date

Digitized by Google

de celles que nous venons de recevoir se lit sur le tombeau qui renfermait le corps de saint Lambert, évêque de Vence de 1114 à 1154, et qui forme le massif de l'autel placé sous son invocation; elle est ainsi conçue :

Discat : qvi : nezcit : qvod : episcopvs : hic : reqiescit :
nomine : lambertvs : mvlta : bonitate : refertvs :
qviqve. qvaterdenis. hvic sedi prefvit annis :
non hvnc. erexit. res blanda nec aspera flexit :
parcat. peccatis : illivs fons. pietatis :
et lvcescat. ei. lvx perpetvæ reqviei :

La copie de M. Blanc est un fac-simile qui permet de publier ici l'inscription avec une correction qui ne laisse plus d'incertitude. Elle est écrite en capitale gothique du XIIe siècle, avec les enclaves et ligatures d'usage. La lecture du dernier mot du quatrième vers a paru douteuse ; à notre avis, elle ne l'est pas. Il faut lire non pas *fexit*, mais *flexit*, par suite de la confusion de la lettre L avec la lettre E. On a voulu dire que le saint évêque ne se laissait point éblouir par la bonne fortune et ne fléchissait pas sous les coups de la mauvaise.

Un autre autel de la même cathédrale recouvre un tombeau plus ancien, mais dépourvu d'inscription. C'est un sarcophage romain en marbre, du troisième siècle environ, qui changea de destination pour servir à la sépulture de saint Véran, quatrième évêque de Vence, mort en 492. Deux panneaux sculptés de strigilles, les bustes de deux époux placés dans une niche en forme de coquille, et plusieurs petites figures de génies décorent la partie antérieure de ce beau monument, dont un dessin, exécuté avec soin, est mis sous nos yeux.

Douze autres copies d'inscriptions, du XIIe au XVIIIe siècle, font aussi partie des derniers envois de M. Blanc. Des notes intéressantes expliquent les textes. Une de ces copies reproduit en fac-simile l'inscription du XIIIe siècle qui est attribuée à la reine d'Aragon, Garsinde de Sabran, et qui se trouve déjà mentionnée dans la *Revue des Sociétés savantes* [1]. M. Blanc nous permettra de l'engager à procéder méthodiquement dans son exploration du département du Var, afin d'arriver à un résultat complet. Nous possédons dans nos archives beaucoup de travaux partiels, mais bien peu qui embrassent une circonscription tout entière.

[1] 6e série, t. I, p. 583.

Digitized by Google

M. Vallentin, juge d'instruction à Montélimar, correspondant.

Une épreuve photographique de l'épitaphe de Gaucerand, abbé de l'Île-Barbe, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (marbre blanc, hauteur 0m 39, largeur 0m 46). Gaucerand, quarante et unième évêque de Saint-Paul, siégea, d'après le *Gallia christiana*, de 1206 à 1210. On croyait qu'il avait été inhumé dans l'église abbatiale de l'Île-Barbe. On ignore absolument comment la plaque de marbre qui porte l'inscription aura été apportée dans l'ancienne cathédrale de Saint-Paul, où elle s'est retrouvée, il y a environ vingt ans, au pied de l'escalier de la crypte. Nous l'avons vue, en 1863, dans un placard de la sacristie. L'inscription commence par cette formule, peu usitée dans l'épigraphie des Gaules : *VI ides maii deposicio domini Gauceranni*, etc.

M. Brun-Durand, correspondant, à Crest (Drôme).

Fragment d'une remarquable inscription, du XIIe ou XIIIe siècle, qui relatait une fondation d'anniversaire. Le nom du donateur a disparu. Les caractères sont très-beaux, en majuscule gothique. Une bordure de rinceaux accompagnait le texte. Ce marbre a été découvert sur le territoire de Piégrus (Drôme); on pense qu'il provient d'un ancien monastère de Saint-Médard. M. Durand nous adresse un fac-simile calqué sur l'original.

M. Charvet, architecte, professeur à l'école des beaux-arts de Lyon.

Tous ceux qui, à Lyon, ont visité le palais des Arts, ancienne abbaye de Saint-Pierre, se sont arrêtés, dans la galerie méridionale du cloître, devant la grande et curieuse tombe de l'abbesse Françoise de Clermont, morte le 4 novembre 1599. La défunte est représentée en habit religieux avec la crosse, insigne de sa dignité, et les armoiries si connues de sa famille, de gueules à deux clefs d'argent adossées et passées en sautoir. Deux religieuses, de moindres proportions, accompagnent l'effigie principale : l'une est Marguerite de Clermont, sœur de l'abbesse; l'autre n'est pas connue. Nous devons à M. Charvet un estampage de cette dalle, et une notice qui en fait ressortir l'intérêt.

Le caveau creusé sous la tombe a été ouvert en 1845. On y trouva trois squelettes dans des cercueils de bois tout vermoulus; ils étaient encore recouverts de quelques lambeaux de vêtements qui tombaient

Digitized by Google

en poussière. Il ne s'y rencontra d'ailleurs aucun insigne, ni aucun objet de piété. La dalle historiée fut relevée contre le mur voisin; une simple pierre la remplaça sur l'ouverture du caveau.

M. le commandant Mowat, correspondant, à Rennes.

Les anciens évêques de Saint-Malo possédaient une résidence rurale dans le village de Saint-Malo-de-Beignon. M. le commandant Mowat décrit trois tombes épiscopales conservées dans le chœur de l'église de cette paroisse. La première, dépourvue d'inscription, mais revêtue d'armoiries, appartient à François Thomé, soixante-dixième évêque, mort en 1591. Les deux autres portent les épitaphes, l'une en latin, l'autre en français, de Jean du Bec, soixante-douzième évêque, de 1599 à 1610, et de Sébastien du Guémadeuc, soixante-dix-septième évêque, de 1671 à 1702. Une autre tombe sculptée en relief, posée sur la sépulture de Guillaume Hamon, recteur (curé), décédé en 1412, présente un dessin d'une forme singulière. On y a figuré une fenêtre gothique, divisée par un meneau en deux ogives polylobées, avec un tympan ajouré. Une des baies contient l'épitaphe; l'autre, les armoiries et le calice du défunt.

M. le comte de Mellet, correspondant, à Chaltrait (Marne).

De l'ancienne église de l'abbaye de Pontlevoy, épitaphe, en français, de Louis Baron, religieux, d'abord infirmier, puis aumônier, mort en 1633, et de Jean Malpenée, bailli et grand vicaire du monastère, mort en 1645.

M. Houdoy, correspondant, à Lille.

Recherches sur les tombeaux des comtes de Flandre Baudouin V et Louis de Male : procès-verbal de la suppression du monument de Baudouin V, en 1762; marché passé, en 1453, pour le tombeau de Louis de Male. D'après la déclaration faite par notre correspondant que ces pièces importantes sont inédites, nous proposons de les insérer dans la *Revue*[1].

M. Nozot, correspondant, à Sedan.

Les notices de notre correspondant sur les paroisses de Sorbon et de Wadelincourt sont plutôt du ressort de la section d'histoire que de celle d'archéologie. Les monuments de ces localités n'offrent

[1] Voir tome III, p. 39 et 517.

Digitized by Google

que peu d'intérêt. M. Nozot y a relevé seulement deux inscriptions : l'une de 1674, au-dessous d'une niche qui contenait une statue de la Vierge; l'autre de 1788, sur une cloche.

M. Nozot joint à cet envoi le dessin du caveau où reposent les restes du maréchal de France Abraham Fabert, mort en 1662. Cet illustre guerrier fut inhumé au couvent des Capucins de Sedan, aujourd'hui hôpital militaire. La crypte, voûtée en pierre et décorée de colonnes doriques, renferme un autel et un tombeau sur lequel on lit une longue inscription latine, relatant les exploits du défunt. A cet éloge, rédigé d'ailleurs en beau style, qui ne préférerait les admirables paroles gravées sur un autre monument du maréchal à Metz? « Si, pour empêcher qu'une place que le roi m'a confiée ne tombât au pouvoir de l'ennemi, il fallait mettre sur la brèche ma personne, ma famille et tout mon bien, je ne balancerais pas un instant à le faire. »

M. l'abbé Paris-Jallabert, membre de la Société d'archéologie d'Ille-et-Vilaine, à Vitré.

Par un hasard étrange, l'épitaphe du cardinal de Fleury, premier ministre de Louis XV, est passée de l'ancienne église de Saint-Louis du Louvre au château du Rocher-Portail (commune de Saint-Brice-en-Coglès). Un amateur de vieux meubles acheta, il y a déjà quelques années, à Paris, une commode de style Pompadour. Quand il voulut la faire réparer avant de la transférer en Bretagne, il remarqua, sur le revers de la table de marbre blanc qui en formait le recouvrement, une inscription latine, gravée avec le plus grand soin; c'était l'épitaphe du célèbre cardinal. Un trait de scie a seulement fait disparaître quelques lettres aux extrémités des cinq lignes les plus longues; mais rien n'est plus facile que d'y suppléer. Cette inscription importante a sa place marquée dans le *Recueil épigraphique de la France.* Nous demandons qu'il soit écrit à M. l'abbé Paris-Jallabert afin d'obtenir soit une empreinte, soit une copie figurée, avec indication des mesures.

M. l'abbé Poquet, correspondant, à Berry-au-Bac (Aisne).

L'église de Nampcel (canton d'Attichy, département de l'Oise) renferme plusieurs épitaphes de personnages qui ont occupé un rang considérable dans les pays de Laon et de Soissons. M. l'abbé Poquet en a choisi trois des plus intéressantes, et le Comité accueil-

Digitized by Google

lerait avec empressement la continuation de ses recherches. Les deux premières, l'une en français, l'autre en latin, sont consacrées à la mémoire de Robert d'Aumale, des anciens comtes de ce nom, seigneur de Nampcel, Cambronne et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, mort à Calais, en 1639, des suites d'une blessure reçue à l'attaque du château de Ruminghem. La troisième se lit au-dessus de la sépulture de Louis Douglas, capitaine au régiment de Picardie, décédé en 1594, et de Louise d'Aumale, sa femme. Louis Douglas appartenait à une illustre famille écossaise, venue en France au XVIe siècle, dont il existe deux monuments à Paris, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés. M. l'abbé Poquet joint aux textes qu'il nous adresse des notes explicatives qui en doublent le prix.

M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie)[1].

Quelques notes sur une statue de chevalier provenant d'un tombeau, et retrouvée enfouie dans le cimetière paroissial de Seez. La description donnée me semble indiquer un monument du XIVe siècle. Une inscription existe sur un côté de la tombe; on la dit illisible, à cause du badigeon qui en remplit les caractères. Tant qu'on ne l'aura pas déchiffrée, on ne pourra que se livrer à des conjectures à peu près inutiles sur l'identité de ce personnage, auquel il s'agit d'imposer un nom.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

DOCUMENTS RELATIFS À L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Communication de M. Lacroix, archiviste du département de la Drôme.

(Séance du 10 avril 1876.)

M. Lacroix, archiviste de la préfecture à Valence, adresse à M. le Ministre de l'instruction publique les copies de deux actes intéressant l'histoire de l'enseignement de la musique en France, « les deux seuls de ce genre, dit-il, qu'il ait rencontrés dans le grand nombre de documents administratifs et communaux déjà classés par lui au dépôt des archives départementales de la Drôme. »

L'un de ces actes est un contrat d'apprentissage, passé le 28 décembre 1683, entre Pierre Figuet, maître joueur de violon à Trenieu,

[1] Voir ci-dessus, page 195.

Digitized by Google

et le jeune Pierre Farquet, mineur assisté de son beau-père, contractant pour lui. « Ledit Figuet promet d'instruire et aprendre de tout son pouvoir audit Farquet son art et profection de joueur de violon et autres instruments et sciences qu'il peut avoir et sçavoir, sans luy rien celer, » pendant six années consécutives. Le maître fournit les instruments pour le cours de l'apprentissage. Pour les petites conventions de la vie matérielle et familiale comprises dans le contrat, nous renvoyons au document même, dont nous proposons la publication dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Les communications relatives à l'histoire et à l'archéologie musicales sont trop rares pour que nous ne nous empressions pas de les encourager de toute manière.

L'autre document communiqué par M. Lacroix, de Valence, est une requête du sieur Ledos, maître de musique, à messieurs du bureau de l'élection de Romans, à la date de 1762. Le requérant affirme que, dans toutes les villes où il a exercé sa profession, il a toujours été exempté des charges publiques, et qu'il en est même plusieurs qui l'ont pensionné, celle de Nîmes entre autres. Quoiqu'il n'ait aucune possession dans la ville de Romans ni aux environs, et qu'il donne tous ses soins à l'instruction de la jeunesse dans les choses dépendantes de son art, on n'a pas laissé depuis quelques années de le comprendre aux rôles de la capitation et de l'industrie. Il rappelle que l'intendant l'a déchargé déjà de sa cote de capitation, et que le bureau de l'élection l'a pareillement dispensé du payement de la cote d'industrie, en l'année 1761; mais comme il n'était pas dit que le bénéfice de l'exemption dût s'étendre, à plus forte raison, sur les années précédentes, le collecteur est allé rechercher la cote de 1760 pour en réclamer le montant au sieur Ledos. Contre quoi celui-ci proteste.

Le bureau de l'élection, sur l'avis conforme du procureur du roi, du maire et des consuls, fit droit à la requête du maître de musique.

Si nous proposons la publication de la requête du sieur Ledos, c'est d'abord pour le même motif qui nous a fait demander cette faveur pour le contrat d'apprentissage de Pierre Farquet. D'autre part, si minimes que soient les chiffres ici débattus, ce petit document nous semble offrir un intérêt tout particulier et qui n'est pas de simple curiosité. Aujourd'hui que les artistes musiciens se plaignent des impôts d'exception qui les frappent et se surajoutent pour eux aux charges de droit commun, il n'est jamais inopportun

Digitized by Google

de rappeler combien l'ancienne France, au contraire, avait d'indulgences libérales et d'immunités pour les arts et les artistes.

GUSTAVE BERTRAND,

Membre du Comité.

I. — *Contrat d'apprentissage* (*1683*).

L'an mil six cent quatre vingt et trois et le 28e decembre avant midy, devant moy notaire et tesmoins bas nommés sont establys en leurs personnes Pierre Figuet, fils de feu Charles, maitre joueur de violon, du lieu de Trenieu[1], mandement d'Auterrive[2], d'une part, et Pierre Farquet, fils de feu Philibert, assisté de Pierre Teurc, dit Massit, son beau père et procédant de son authorité et conseil, tous deux habitans d'Anneyron[3], comté d'Albon, d'autre part, lesquelles parties, de leurs grés ont faict les pacbes et conventions d'aprentissage suivant, scavoir que le dit Figuet promect d'instruire et aprendre de tout son pouvoir audit Farquet son art et profection de joueur du violon et autres instrumens et sciences quil peut avoir et scavoir, sans luy rien celer, pendant le temps et terme de six années consecutifves, qui commenceront a courir aux festes de Pasques prochaines et à semblable jour finiront, pendant lesquelles ledit Figuet prendra ledit aprantif à son pouvoir, lentretiendra de sa vie et alliment aveq luy et luy fournira un habit de drap commun dans quatre ans, et pour tout le surplus ledit Teurc se charge de lentretenir dhabits et vestement tant seullement. Le present passé pour le prix et somme de 24 livres, laquelle somme ledit Teurc sera tenu comme il promect de payer audit Figuet, en diminution et à bon compte des biens dudit Farquet, scavoir 6 livres ausdites festes de Pasques prochaines, 9 livres dans 3 années après et les autres 9 livres à la fin desdites 6 années; et de pact convenu entre les parties qu'en cas de mort dudit Farquet ou deffaut de service, ledit Teurc ne sera tenu que de la susdite somme de 24 livres, comme aussi en cas que ledit Farquet ne se pleut audit mestier, il pourra sen departir à Noel prochain et ce faisant le present cessera, et pour toutes prétentions dudit Figuet il lui appartiendra 6 livres qu'il doibt avoir receu audit temps. Ainsi lont icelles parties passé promis et juré observer, à payne de tous despens dommages et interests, et se charge icelluy Figuet de fournir lesdits instruments audit Far-

[1] Trenieu, c'est aujourd'hui Treigneux, succursale et section de la commune d'Hauterives, canton du Grand-Serre (Drôme).

[2] Auterrive, Hauterives, en latin *Alta ripa*, dans la vallée de la Galaure, s'appelle encore ainsi dans le langage vulgaire : *Aouterrivo;* d'autres localités prononcent *Aoutariva*.

[3] Anneyron, commune du canton de Saint-Vallier (Drôme).

Digitized by Google

quet pour le cours dudit apprentissage, soubs obligations et soubmissions de tous leurs biens presents et advenir, et par expres ledit Teurc ceux dudit Farquet et des siens propres a toutes cours, leur ordinaire, en forme avec deube renonciation. Faict et passé audit lieu d'Anneyron, maison de moy notaire, presents Jean Paulin, marchand, Anthoine Mayol et s^r Jean Hours, maitre chirurgien dud. lieu soubsigné avec led. Paulin, non led. Mayol ny parties pour estre illiterez, enquis et requis.

Signés : Paulin, Hours, Gauthier, notaire recevant.

(Archives départementales de la Drôme, E 2222.)

II. — *Requête au Bureau de l'élection de Romans* (1762).

A Messieurs du Bureau de l'élection de Romans,

Suplie humblement sieur de Ledos, maître de musique, habitant audit Romans.

Le supliant, dans toutes les villes où il a exercé sa profession, a toujours été exempt des charges publiques; il en est même plusieurs qui l'ont pensionné, celle de Nismes entre autres.

Quoiqu'il n'ait aucunes possessions dans celle-cy ni aux environs, et qu'il donne tous ses soins à l'instruction de la jeunesse dans les choses dépendantes de son art, on n'a pas laissé depuis quelques années de le comprendre aux rolles de la capitation et de l'industrie.

Il a plu à Monseigneur l'intendant, sur les justes représentations du supliant, de le décharger du payement de sa cotte de capitation.

Vous avés bien voulu, Messieurs, par les mêmes considerations le décharger de celui de l'industrie de l'année 1761.

Aujourd'hui le collecteur lui demande la somme de 2 livres 2 sols 6 deniers pour sa cotte d'industrie au rolle de 1760, art. 906, dont le supliant avoit oublié de vous demander à estre déchargé dans sa précédente requête; c'est pourquoi il recourt.

A ce qu'il plaise au Bureau MM. décharger le supliant du payement de ladite somme de 2 livres 2 sols 6 den. pour laquelle il est compris au rôle de l'industrie de l'année 1760, ordonner qu'elle sera donnée en reprise au sieur receveur des tailles de cette ville, et sera justice.

Vu, la présente soit montrée à MM. les consuls et maire de Romans et successivement à M. le procureur du roi ceans. Au Bureau le 19 may 1762. — Hours.

Nous maire et consuls de la ville de Romans n'avons moyen d'empêcher que le supliant soit déchargé de la cotte d'industrie dont s'agit. Fait à Romans en l'hôtel consulaire le 21 mai 1762. — Bonnot de St Marcellin, maire. — Mortillet, 1er consul.

Digitized by Google

N'empêchons les fins de la présente requête. Délibéré au parquet, led. jour et an. — Bossard, procureur du roy.

Vu la presente requête, les conclusions du procureur du roy et la réponse de MM. les maire et consuls, le bureau a dechargé et decharge sans consequence le supliant de sa cotte d'industrie pour 1760, montant 2 livres 2 sols 6 den. et ordonne la reprise dans le compte du premier receveur en exercice en 1760, en raportant la requête et la presente ordonnance. Au bureau le 21 may 1762. — Signé : Hours.

Un mémoire de 1762 assure que dans la ville de Romans il y avait de quatorze à quinze cents contribuables à la capitation et environ cinquante cotes privilégiées.

(*Inventaire sommaire des archives départementales*, E 3645.)

Pour copie conforme :

Lacroix,

Archiviste de la Drôme, à Valence.

Diverses découvertes d'antiquités gauloises.

Communications de MM. Jaubert, E. Morel, Flouest, et de la Société d'archéologie de Nantes.

(Séance du 10 août 1876.)

Cavernes de Gréoulx (Basses-Alpes).

M. le Dr Jaubert, médecin inspecteur des eaux thermales de Gréoulx, signale dans les environs de cette localité diverses cavernes où il a constaté la présence d'objets travaillés par l'homme, ainsi que de nombreux ossements humains. La grotte *Brunnias*, explorée par un maçon du même nom, lui paraît particulièrement riche. M. le Dr Jaubert demande si le ministère ne pourrait pas allouer des fonds pour continuer les fouilles, dont il accepterait volontiers la direction.

Œnochoé de Somme-Bionne (Marne) et sa couronne.

Notre correspondant, M. Morel, de Châlons-sur-Marne, envoie au Comité une dissertation de son frère, M. E. Morel, curé de Sampigny (Meuse), où ce dernier essaye de prouver que la feuille d'or découverte dans la tombe de Somme-Bionne, à côté des débris d'un char gaulois, d'une œnochoé en bronze et de la coupe peinte étrusque signalée, l'année dernière, à la réunion des Sociétés savantes, doit être considérée comme une couronne ou un diadème destiné à l'œnochoé. La thèse de M. le curé de Sampigny est sou-

Digitized by Google

tenable. On sait que des bandeaux ou couronnes semblables ont servi d'ornement à des casques. Des amphores grecques de la belle époque sont ornées de couronnes d'or. Mais nous ne saurions suivre M. Morel dans les développements auxquels l'entraîne la question qu'il veut élucider. Il en fait, selon nous, une question beaucoup trop générale, pour la solution de laquelle sont successivement cités des passages non-seulement d'Athénée, de Plutarque, d'Ovide, de Virgile, mais d'Homère, d'Anacréon, d'Hérodote, de Plaute, de Tertullien et de saint Jérôme, dont l'autorité était au moins inutile en pareille matière. M. E. Morel aurait pu se contenter de constater, ce qu'il affirme, que sur l'œnochoé de Somme-Bionne une bande dépolie indiquait la place où la bande d'or était fixée. Une photographie reproduisant ces traces matérielles, ou, à défaut, un dessin teinté, eût été une démonstration beaucoup plus concluante que les développements historiques dans lesquels est entré l'auteur du mémoire et même les textes qu'il s'est donné la peine de réunir. Je propose le dépôt de cette dissertation aux archives.

Fouilles de monuments antiques dans la Loire-Inférieure.

M. le président de la Société archéologique de Nantes voudrait obtenir de M. le Ministre de l'instruction publique une somme de *cinq cents francs*, à l'effet de continuer les fouilles entreprises sous le patronage de cette société par M. le baron de Wismes, dont les explorations ont été couronnées d'un plein succès. La Société avait mis à la disposition de M. le baron de Wismes une somme de *trois cent cinquante francs*, qui a épuisé ses ressources. « Il serait regrettable, dit M. Charles Marionneau, que des fouilles si bien commencées fussent interrompues. » Les notes, croquis et calques que nous mettons sous les yeux du Comité justifieraient pleinement la demande de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, si des fonds étaient mis à votre disposition pour un semblable usage. M. le baron de Wismes a fait de la somme très-restreinte mise à sa disposition l'emploi le plus fructueux. Un énorme tumulus des environs de Pornic, ne contenant pas moins de cinq chambres sépulcrales mégalithiques, a été exploré avec le soin le plus minutieux, et a été pour l'explorateur l'occasion d'une étude qui promet d'être intéressante. La Société nantaise se propose de publier dans son Bulletin ce travail, encore en ébauche. Nous n'avons donc aujourd'hui à vous en parler que pour en faire l'éloge, sans entrer

Digitized by Google

dans une exposition prématurée des faits. Je me permettrai seulement de renouveler le vœu exprimé déjà à plusieurs reprises par le Comité, c'est que des fonds spéciaux soient affectés à l'encouragement des recherches de ce genre, qui intéressent à un haut point notre histoire nationale.

Note sur des pierres sculptées de l'époque gauloise conservées au musée Calvet, à Avignon.

Les pierres sur lesquelles M. E. Flouest attire l'attention du Comité sont, en effet, fort remarquables et méritent d'être publiées. Le rapprochement qu'il établit entre ces pierres, la figure sculptée du vallon de Maya et les statues de la *Roque-Pertuse de Velaux* nous semble parfaitement justifié, Sans vouloir présumer d'avance à quelle conclusion l'étude de cet ensemble de monuments pourra conduire, nous croyons pouvoir affirmer qu'il est utile de leur donner la publicité de la *Revue*. Le rapport de M. Flouest est, comme on devait s'y attendre, fort bien fait, très-net, à la fois très-précis et très-modéré du côté des conjectures. M. Flouest, toutefois, nous paraît se hâter un peu trop, en évoquant, à propos de ces monuments, les noms des Ibères et des Ligures, dont *la population*, dit-il, *était très-homogène dans la Provence actuelle*. Nous ne pensons pas qu'il faille chercher de ce côté la solution du problème. Nous croyons, au contraire, que notre correspondant a parfaitement raison, quand il voit dans la décoration du vêtement des statues de Velaux une des formes du *swastika* sanscrit (le Nandavarta). Nous avons signalé, depuis longtemps, l'importance de ce signe hiératique (brahmanique et bouddhiste) en Gaule, en Italie, en Grèce et en Asie Mineure. Le nombre des monuments qui le portent dépasse, à notre connaissance, déjà plus de deux cents, que nous avons fait dessiner, sans que cette réunion de faits nombreux nous ait permis de conclure. L'attitude des statues dessinées par M. Flouest achève de donner une haute vraisemblance à l'hypothèse d'une influence orientale. M. Flouest aurait pu ajouter que les statues de la *Roche-Pertuse* ne sont pas les seules découvertes en Gaule qui aient ainsi les jambes pliées à l'orientale. Une statue du musée d'Épinal, provenant du village de Sommérícourt, présente la même particularité, accompagnée d'un curieux détail : la déesse (il semble que l'on ait affaire à une femme) tient sur ses genoux un bassin orné de godrons ou un vase rempli de fruits, au milieu des-

Digitized by Google

quels repose la tête de bélier d'un monstre dont le corps est un serpent, qui, rampant sous le bras gauche et le long du dos de la divinité, vient s'enrouler autour de son cou. Cette statue est, je crois, inédite. Une petite statuette découverte près d'Autun, inédite également, présente, avec le même serpent à tête de bélier et le même petit vase posé sur les genoux du dieu, la même attitude assise, les jambes repliées en tailleur. Au col est un *torques*. Sur le crâne, trois petites têtes appliquées font rentrer la statuette dans la catégorie des tricéphales. Ce sont là de nouveaux faits à rapprocher de ceux que M. Flouest a relevés en Provence, et qui ne peuvent s'expliquer par aucune influence ligurienne ou ibérique, surtout à l'époque avancée à laquelle appartiennent ces monuments, que l'on peut difficilement faire remonter au delà du siècle d'Auguste. Nous croyons devoir rappeler également que le swastika ou croix gammée se rencontre assez fréquemment sur des stèles de travail romain des vallées des Pyrénées, et particulièrement de la vallée de la Neste. Nous possédons au musée de Saint-Germain le moulage de six de ces petits monuments. Je mets une de ces stèles sous vos yeux. Vous serez convaincus, en la voyant, que ce signe est loin d'être insignifiant. Comme on ne saurait accumuler trop de preuves en pareille matière, je joins également à ce rapport le dessin de deux vases provenant de cimetières italiens de la plus antique époque, la nécropole de Poggio-Renzo, près Chiusi, d'un côté, celle de Cœre, de l'autre, et enfin, pour lever les derniers doutes dans l'esprit des moins préparés à cet ordre d'idées, le calque de fresques d'une tombe de Capoue, samnite selon Minervini, et remontant au IVe siècle avant notre ère, où figure d'un côté un guerrier à cheval portant le casque à cornes, et de l'autre un personnage lauré ayant en pleine poitrine un swastika très-reconnaissable. Ces rapprochements suffiront, je pense, à démontrer l'intérêt qui s'attache à la communication de M. Flouest. Je conclus donc à l'insertion de sa note *in extenso*, avec bois représentant les monuments de la Provence. Je pense qu'il y aurait grand profit à y joindre une planche où figurerait une partie des dessins que j'ai eu l'honneur de soumettre à mes confrères. Je n'entrerais dans plus de détails que si le Comité le désirait.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Note sur des pierres sculptées de l'époque gauloise conservées au musée Calvet, à Avignon.

Communication de M. Flouest, correspondant du Ministère, à Lyon.

(Séance du 10 avril 1876.)

Il existe au musée Calvet, à Avignon, dans un obscur recoin de la salle à laquelle une belle série de stèles funéraires grecques donne tant d'intérêt, sept pierres qui méritent l'attention des archéologues en quête de vestiges de l'époque gauloise. Leur aspect est peu engageant; on les prendrait aisément, au premier abord, pour de vulgaires moellons oubliés en ce lieu. Il faut les examiner de près pour apercevoir la singulière configuration qu'une de leurs surfaces doit à un travail assez grossièrement exécuté. J'ai l'honneur d'adresser au Comité un croquis de cinq de ces pierres, fait à la chambre claire sur des estampages que j'ai relevés moi-même.

Ces pierres montrent toutes, dans des proportions et d'après des combinaisons variables, des entailles ornementales se rattachant à ce motif *du chevron*, qui a joui, dans la haute antiquité, d'une faveur que plusieurs siècles n'ont point épuisée. Peu profondes, très-rapprochées les unes des autres et fort sommairement tracées, ces entailles me paraissent faire remonter les pierres qu'elles décorent à cette phase encore mal définie de l'époque gauloise qui confinerait plus aux temps dits préhistoriques qu'à ceux de la conquête romaine. Au point de vue de l'effet général, il n'y a aucune différence sensible entre ces séries de chevrons juxtaposés et celles qui ornent la panse de tant de vases noirs ou bruns retirés soit des tumulus franc-comtois et bourguignons, soit des cités lacustres de Suisse et de Savoie.

L'examen approfondi de ces pierres donne lieu aux remarques suivantes :

Elles appartiennent à ce calcaire marno-siliceux dur, à pâte fine et à cassure esquilleuse, que les habitants de la contrée appellent *pierre froide*, et dont il existe de nombreuses carrières dans les étages supérieurs de la formation néocomienne.

Toutes ont été brisées d'une manière identique, laissant supposer une destruction intentionnelle et simultanée, du genre de celle qui atteint les emblèmes d'un ordre de choses longtemps prépondérant, le jour où une réaction violente prétend en effacer la trace. Leur

Digitized by Google

physionomie actuelle est exactement celle de ces ex-voto, de ces statuettes et autels de laraires qu'on recueille mutilés et déshonorés sur tous les emplacements où le tumultueux élan d'ardents néophytes substitua jadis la religion chrétienne au paganisme.

Le coup qui a déterminé la brisure semble avoir été dirigé vers la partie médiane, d'où la conséquence que, dans leur intégrité originelle, ces pierres avaient probablement une hauteur de 50 à 60 centimètres, sur une largeur moindre de moitié ou des deux tiers, avec une épaisseur moyenne de 15 à 18 centimètres.

C'est en vain qu'en les rapprochant, on cherche à en reconstituer une : toutes semblent n'être plus qu'une moitié de ce qu'elles

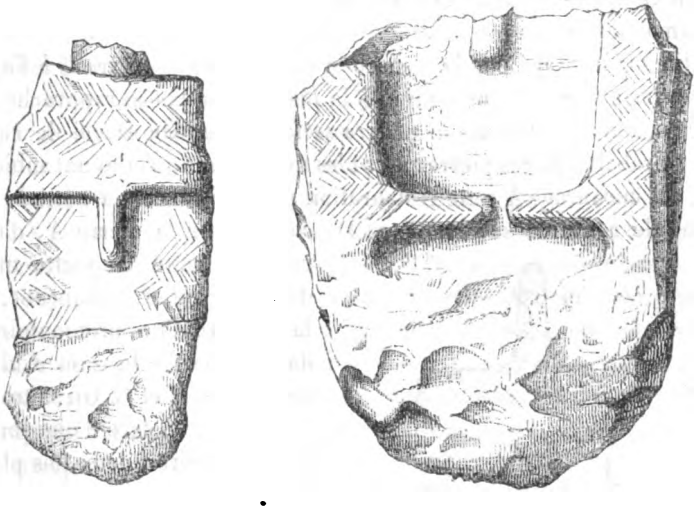

furent jadis. L'autre moitié a-t-elle été, lors de leur dévastation, transportée au loin, afin de rendre impossible la restauration de symboles détestés? A-t-elle tout simplement échappé aux investigations de l'auteur de la découverte?... Toutes les conjectures peuvent devenir vraisemblables, quand il s'agit de vestiges déjà passés à l'état de ruines il y a deux mille ans.

Trois des pierres de mon croquis, A, D, E[1], représentent la moitié que j'incline à considérer comme l'inférieure, à cause de l'état fruste de leur extrémité arrondie. L'absence de tout travail ayant pour but d'en régulariser la surface donne lieu de penser qu'il y

[1] Il a été nécessaire de se borner à la reproduction par la gravure de quelques-uns seulement des éléments de ce croquis.

Digitized by Google

avait là une base destinée à n'être pas vue : elle devait s'enfoncer en terre, ou rester noyée dans un milieu quelconque.

Les deux autres, B, C, constituent des moitiés supérieures. Elles se terminaient carrément, et l'ornementation chevronnée les avait envahies jusqu'à leur arête extrême, se prolongeant même sur une petite quille centrale, dont la pierre B montre encore l'amorce en B'. Je n'ai pas, il est vrai, remarqué de traces de cette quillet terminale sur la pierre C, mais son rebord est trop dégradé pour qu'il soit possible d'affirmer qu'elle n'y a jamais existé.

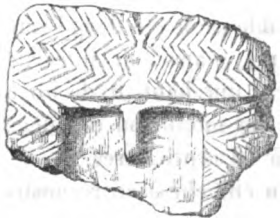

En superposant par la pensée la pierre B ou la pierre C à l'une des trois autres, et notamment à la pierre D, qui s'en rapproche le plus par la décoration, on pourra se faire une idée exacte de l'aspect probable de ces pierres avant les mutilations qu'elles ont subies. On est encouragé à cette restauration par l'existence, au bord de la ligne de rupture, sur la pierre D, comme sur la pierre A, d'un reste de cette languette médiane en relief, s'avançant, à la manière d'un promontoire, dans la partie lisse et évidée des pierres B et C. On se trouverait ainsi en face d'une sorte de stèle environ deux fois plus longue que large, sensiblement équarrie dans ses parties apparentes, et supportant au milieu de son bord supérieur un appendice en forme de pointe. Le centre de sa face principale serait occupé par une sorte de cartouche subquadrangulaire, obtenu par un évidement assez soigneusement pratiqué pour que toute son aire, devenue lisse, contraste par là même avec l'exubérante ornementation des bords adjacents. Cet espace central, probablement caractéristique

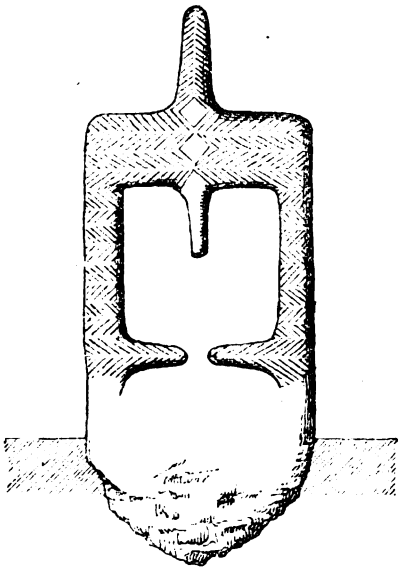

Digitized by Google

de la destination de la stèle, pourrait être comparé au plan figuratif d'une enceinte, dont le tracé donnerait sujet de remarquer tout d'abord trois espèces de chaussées saillantes, allongées et étroites, qui y pénètrent, en contribuant à la délimiter, et qui se soudent par leur extrémité initiale, aux parties marginales de la stèle.

Sensiblement égales entre elles, ces levées sont en outre symétriquement disposées. Deux, en bas, sont affrontées dans le sens transversal, laissant entre elles un étroit pertuis servant d'entrée à l'enceinte. Dans le haut, la troisième s'y avance par le fond, de manière à la diviser en deux parties égales et à faire exactement face à l'entrée. Par la situation réciproque de ces trois levées, la superficie totale de l'enceinte serait ainsi composée de trois compartiments ou sections, dont la plus grande représenterait assez exactement la somme des deux autres.

Le hasard ou le caprice d'un lapicide ne pouvant suffire à expliquer de semblables combinaisons, il ne paraît pas irrationnel d'y voir le résultat d'un calcul inspiré par des préoccupations hiératiques. Ce que l'on sait déjà des tendances du génie gaulois en ces matières ne s'opposerait pas à cette supposition. En beaucoup de circonstances, il s'est montré fortement imbu de ce mysticisme des nombres qui jouait un si grand rôle dans les doctrines de provenance orientale qu'on a appelées pythagoriciennes. Le nombre *trois*, que je viens d'avoir à plusieurs reprises sujet de mentionner, y était le symbole de l'harmonie parfaite, en raison des mystères sublimes auxquels il était censé correspondre. Je ne puis toutefois méconnaître que la pierre B ne se prête pas aussi aisément que les autres à la reconstitution proposée. Si elle montre le fond de l'enceinte avec sa levée centrale se projetant en avant, elle ne porte plus aucune trace des côtés, ni des levées inférieures opposées l'une à l'autre. L'acharnement de ceux qui l'ont brisée lui a peut-être fait perdre la plupart de ses éléments distinctifs : mais il restera toujours place au doute, puisque les chevrons décoratifs y pénètrent dans la partie de l'enceinte qui est absolument vide chez ses congénères. Cette particularité peut n'être pas de grande portée, elle n'en devient pas moins un second élément de dissemblance susceptible d'influencer l'appréciation à faire de la valeur de ces curieux débris.

Si l'on me concède pour ces pierres le caractère de stèles religieuses, caractère que je crois confirmé par ce qu'il est permis d'augurer des conditions dans lesquelles elles ont été détruites, n'y

Digitized by Google

aurait-il pas dans leur physionomie générale, et notamment dans leur cartouche médian, quelque chose d'oriental? J'hésite beaucoup à émettre cette idée; n'ayant pas à ma disposition les ouvrages consacrés aux contrées lointaines d'où les races indo-européennes ont successivement émigré vers l'Occident, je ne puis y chercher des éléments de comparaison. Mais, si mon soupçon a quelque raison d'être, ne conviendrait-il pas de rapprocher les pierres du musée Calvet de cette sculpture d'un type asiatique si prononcé, qui se voit dans le vallon de Maya (un nom déjà bien remarquable), aux environs de Montauroux (Var), et surtout de ces grandes statues, encore si peu connues et si intéressantes, que M. J. Gilles, de Marseille, a recueillies dans l'arrondissement d'Aix, à la Roque-Pertuse, à Velaux, et transportées dans sa propriété d'Eyragues, entre Avignon et Tarascon (voir croquis ci-après)[2].

La *marrido mino* de Maya[1].

Ce rapprochement deviendrait d'autant plus naturel, que tous ces vestiges d'une antiquité très-reculée se sont rencontrés dans un même milieu régional habité par un même peuple à l'époque où l'histoire commence à en faire mention. Ils ont tous été découverts dans les limites de la Provence actuelle, hantée jadis par une population probablement ligurienne et très-homogène. Les pierres du musée d'Avignon sont, en effet, originaires des Bouches-du-Rhône. Une étiquette, que son encre jaunie ne laissait plus déchiffrer aisément, m'a appris qu'elles ont été *trouvées à Orgon en 1838*. Or la localité ainsi désignée est un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arles situé sur la rive gauche de la Durance, à environ 35 kilomètres de son confluent avec le Rhône.

S'il était important de connaître la provenance de ces pierres, il l'était bien davantage de savoir dans quelles conditions s'en était

[1] En provençal : *la laide figure de Maya*, en relief sur une pierre encastrée dans une bastide du petit vallon de Maya, près Montauroux (Var). — Calque d'une gravure sur bois insérée, d'après un croquis du Dr Olivier, dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, publiés par M. Em. Carthailhac. Paris, Ch. Reinwald et Cie, rue des Saints-Pères, 15. 11e année, 2e série, t. VI, p. 140, 3e livraison de 1875.

[2] Les statues de la Roque-Pertuse de Velaux ont fait l'objet d'une communication de M. Gilles à la Sorbonne, en 1873. (Voy. *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. V, p. 339.) — Note de la commission de rédaction de la *Revue*.

Digitized by Google

opérée la découverte. J'ai fait, en vue de ce résultat, mais sans succès, de très-soigneuses recherches; j'ai constaté seulement que les sept débris ont été rencontrés, en 1838, par feu M. Renaux, architecte du département de Vaucluse, *sur la montagne d'Orgon*, dans son domaine de *la Péagère* ou *Pugère du Rocher*, et donnés par lui, en deux fois, au musée Calvet, en 1842 et en 1849.

Cette indication a sa valeur. En jetant les yeux sur la 222e feuille de la Carte du dépôt de la guerre, on voit que la ferme de la Péagère est située sur l'extrême bord d'un de ces plateaux élevés et d'un abord difficile où les populations primitives aimaient à s'établir. Elle domine la plaine sous-jacente de près de 200 mètres, et le regard y embrasse, du côté du Rhône et de la Durance, un immense horizon. A peu de distance de la ferme, s'élève une antique chapelle dédiée à saint André, que son isolement et sa position rattachent à toute une série de petits sanctuaires construits sur les fondations d'édicules païens. Elle est, en outre, voisine de ruines gisant sur un terrain de forme triangulaire et délimité par deux dépressions du sol se dirigeant à la rencontre l'une de l'autre, d'une façon si peu normale au point de vue géologique, qu'on est tenté d'y voir une œuvre accomplie de main d'homme dans un intérêt de défense, plutôt qu'un vallonnement naturel.

Désignées, dans le pays, sous le nom de *Vieux-Sénas*, ces ruines ont fourni, au dire de quelques écrivains locaux, des antiquités dont la nature n'a pas été suffisamment précisée. Il est permis d'y voir les restes d'un oppidum gaulois. Or, c'est sur le territoire qui s'étend alentour, et dont elles sont comme le centre, que le Mis de Lagoy, de la Saussaye et Walkenaër fixent la demeure des *Samnagenses* cités par Pline (*Hist. nat.* III) dans sa description de la Narbonnaise. Le véritable ethnique de cette peuplade paraît avoir été ΣΑΜΝΑΓΗΤΑΙ; c'est en effet le nom qu'on lit sur des monnaies imitées des deniers massaliotes trouvées, non loin de là, à Saint-Remy. Néanmoins une inscription lapidaire nîmoise publiée par Gruter, et à laquelle il faut manifestement restituer, comme lettre initiale, le S qu'un accident lui a fait perdre, porte AMNAGENSIBVS, qui est la forme donnée par Pline. (Voir *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, par M. de la Saussaye, p. 101.)

Les pierres recueillies par M. Renaux et offertes par lui au musée Calvet viennent ajouter aux indications qui signalent le Vieux-Sénas comme l'un des oppidums du groupe de population que la

Digitized by Google

mention du grand naturaliste a sauvé de l'oubli. Elles n'en deviennent que plus intéressantes : on a la certitude de ne se point

L'une des deux grandes statues découvertes à la Roque-Pertuse de Velaux [1].

méprendre en les considérant comme des monuments franchement

[1] Ces statues, en pierre blanche à grain fin, ont jadis été peintes : le rouge dominait. — La figure qui en est ici donnée provient du calque d'une gravure insérée dans une brochure de M. J. Gilles, intitulée : *Les Saliens avant la conquête romaine : Velaux, Sainte-Eutropie et les deux statues de la Roque-Pertuse*, in-8°, Marseille et Paris, 1873. Thorin, libraire, rue de Médicis, 7. — Le dessinateur dont M. Gilles a emprunté le crayon a assez exactement rendu les caractères généraux de cette statue. Il n'en est pas de même pour les menus détails. Il n'a pas reproduit avec une fidélité rigoureuse les motifs décorant la tunique et le scapulaire ou pectoral à compartiments carrés et décroissants. On y voit bien des grecques constituant probablement des croix gammées ou swastika assez compliqués, mais elles ne forment pas une série continue; elles alternent avec une sorte de damier à carrés de saillie inégale. Je ne me rappelle pas non plus, avec le caractère que lui donne le dessin, la rangée de croix à branches égales qui apparaît au-dessous. La configuration cruciforme me paraît résulter plutôt d'évidements carrés fouillés sur les bords d'un rectangle central maintenu en relief. L'ornement losangé qui termine la jupe au-dessus de sa frange en occupe toute l'étendue par séries décroissantes jusqu'à la ceinture.

Digitized by Google

gaulois. N'est-ce pas un nouveau motif pour souhaiter de connaître ce qu'elles ont été et le rôle qu'elles ont joué avant leur mutilation?

Il serait dès lors fort utile de savoir si des pierres présentant une configuration analogue ont été rencontrées ailleurs. C'est dans l'espoir de fournir l'occasion de quelque rapprochement révélateur, que j'ai l'honneur de soumettre mes remarques à la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Ed. Flouest,

Correspondant du Ministère.

Médaille de pèlerinage de la Sainte Larme de Selincourt (Somme).

Communication de M. Pouy, correspondant, à Amiens.

(Séance du 10 avril 1876.)

Cette communication contient la photographie d'une médaille

Digitized by Google

commémorative d'un pèlerinage qui avait lieu tous les ans à l'abbaye de Saint-Pierre-de-Selincourt en l'honneur d'une relique qu'on y vénérait sous le nom de la *Sainte Larme de Selincourt*.

D'après notre correspondant, les exemplaires de cette médaille seraient extrêmement rares. Celui dont sa communication donne une reproduction photographique a été récemment découvert par le possesseur actuel. Il est de cuivre et de forme ovale. M. Pouy le dit exécuté par le procédé de la frappe. Autant que j'en puis juger, je le crois coulé, et coulé d'après le même procédé que les médailles de la Sainte Larme de Vendôme et dans un moule semblable à celui reproduit dans la communication de M. de Rochambeau[1]. Il mesure 20 millimètres de hauteur, sur 17 millimètres de largeur, et est armé, à la partie supérieure, d'un petit anneau dans lequel passait le lacet servant à le suspendre autour du cou. Les médailles de dévotion actuelles sont absolument semblables. Celle reproduite par M. Pouy offre sur la face la tête de saint Pierre de profil à gauche, les clefs dans la main gauche, avec ces mots en exergue : S. PIER LE SELINCOVR; sur le revers, une larme, avec ces mots : LACRIMA CRISTI.

M. Pouy attribue l'exécution de cette médaille à la première moitié du XVIIe siècle; et l'examen de la photographie jointe à la communication confirme cette opinion. Je ne saurais suivre l'auteur dans l'hypothèse qu'il émet qu'elle aurait été gravée en 1642 par l'orfévre Pierre Gatte, d'Abbeville, lorsqu'il exécuta « le beau reliquaire d'argent enrichi de figures ciselées et de pierreries pour y placer le vaisseau de cristal qui renfermait une Sainte Larme de Jésus-Christ. » Qu'elle ait été gravée à cette occasion, le type de la tête de saint Pierre et la forme des caractères en exergue ne contredisent pas cette opinion; mais qu'elle l'ait été par l'orfévre dont le nom est venu jusqu'à nous, je le répète, c'est une hypothèse, et je n'ai pas à la discuter. D'ailleurs cette médaille ne ferait pas honneur à Pierre Gatte.

Avant d'avoir pris connaissance du travail de M. Pouy, j'ignorais, je l'avoue, l'existence de la Sainte Larme de Selincourt. Je me suis empressé de combler cette lacune, grâce au *Gallia christiana*, à la *Description du département de la Somme* par MM. Dusevel et Scribe[2], et à une brochure assez rare publiée en 1707 par le chanoine Le

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. II, p. 117.
[2] Amiens, 1836. T. II.

Digitized by Google

Mercier et rééditée dernièrement par M. de Beauvillé[1]. Grâce à ces éléments, j'ai pu me rendre compte de ce qu'étaient l'abbaye de Saint-Pierre-de-Selincourt et la Sainte Larme qui en a fait un but de pèlerinage très-fréquenté pendant six cents ans. Je demande à la section la permission de lui faire part d'une science si rapidement acquise.

Selincourt est une commune du département de la Somme, canton d'Hornoy, située entre Hornoy et Molliens-le-Vidame. En 1131, Gautier Tireau ou Tirel, seigneur de Poix, y fonda une abbaye de Prémontrés sous le vocable de saint Pierre, et lui fit don de tout son fief depuis Selincourt jusqu'à Hornoy : *Totum feodum suum a territorio Selincurtis usque ad territorium de Hornio*, dit le *Gallia christiana* (t. X, p. 1366).

En 1209, Bernard de Soissons, seigneur de Moreuil, revenant de la croisade, rapporta la Sainte Larme de Constantinople et en fit don à l'abbaye de Selincourt.

Au point de vue matériel, qu'était cette relique? Sans doute un morceau de cristal fumé (le père Martène dit qu'il était rouge de couleur), dans lequel était enfermée une bulle d'air glissant dans une goutte d'eau. La présence de reliques du même genre n'était pas circonscrite à la Trinité-de-Vendôme et à Saint-Pierre-de-Selincourt. L'abbé Thiers, dans le mémoire qu'il rédigea en 1699 pour contester l'authenticité de ces reliques, cite d'autres chapelles qui en possédaient de semblables et tiraient de beaux revenus des pèlerinages dont elles étaient l'occasion. Toutes ces *Saintes Larmes* passaient pour des larmes versées par N. S. Jésus-Christ sur le cercueil de Lazare, recueillies par la Magdeleine, venues entre les mains des premiers évêques de Rome, transportées par les empereurs chrétiens à Constantinople, où elles furent données en cadeau aux principaux chefs des croisés, et rapportées par eux à diverses abbayes. Toutes avaient le privilége de guérir les maladies d'yeux.

Le morceau de cristal contenant cette larme avait été enchâssé dans un premier reliquaire, qui disparut au xve siècle pendant l'occupation anglaise; puis dans un second, exécuté en 1642 par Pierre

[1] *Histoire de la Saincte Larme de N. S. J. C. révérée dans l'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt.* Amiens, Caron Hubault, 1707, in-12. M. Pouy a bien voulu me communiquer la reproduction de M. de Beauvillé avec un empressement dont je ne saurais trop le remercier.

Digitized by Google

Gatte, l'orfévre d'Abbeville dont j'ai déjà parlé. Ce reliquaire fut jeté au creuset en 1794, ainsi que le constate un extrait du registre des délibérations de la commune de Selincourt, publié par M. Pouy. L'auteur ajoute que la relique même de la Sainte Larme fut sauvée à l'époque de la Révolution, remise en 1791 par des mains pieuses à Pierre de Tascher de la Pagerie, dernier abbé commendataire de Saint-Pierre-de-Selincourt; passa de M. de la Pagerie à l'abbé Ridoux, et en dernier lieu à M. le curé de Saint-Remy d'Amiens, qui la possède aujourd'hui, ou qui du moins possède, ce sont les propres expressions de notre correspondant, « un vase qui passe pour être l'original. »

Le *Gallia christiana* donne la liste des abbés de Saint-Pierre-de-Selincourt depuis Gautier de Poix jusqu'au seigneur de la Grange, abbé commendataire en 1731. Il ajoute que la collégiale passait pour la plus belle église du diocèse, après celle d'Amiens. Elle fut démolie en 1793.

Je propose le dépôt de cette communication dans nos archives.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Notice sur un cadran solaire en plomb au musée de Varzy (1629).

Communication de M. Grasset, correspondant, à Varzy.

(Séance du 10 avril 1876.)

Dans la séance du 14 juillet 1873, j'ai eu l'honneur de rendre compte à la section d'une communication de M. Grasset, devenu depuis notre correspondant à Varzy (Nièvre), relative à un cadran solaire de 1514, qui figure dans le musée de la ville.

La nouvelle communication de notre correspondant a rapport à un second cadran solaire dont le même musée vient d'augmenter ses collections. Celui-ci présente moins d'intérêt que le précédent. Le premier portait le millésime de 1514, le second est daté de 1629.

Il est gravé sur une lame de plomb carrée mesurant 13 centimètres de côté. Le cadran proprement dit mesure 6 centimètres de rayon. La circonférence est bordée par trois bandeaux circulaires. Le plus rapproché du centre contient les chiffres horaires.

Digitized by Google

Dans les deux bandeaux excentriques, on lit cette inscription en capitales romaines :

COMME VN COVLANT RVISSEAV DE SA SOVRCE ARGENTINE
DROIT AV SEING DE THÉTIS PRÉCIPITE SON COVRS
SEMBLE NE SE CHANGER ET SE CHANGE TOVIOVRS
AINSY LHOMME SANS CESSE A LA MORT SACHEMINE
COMME LON ENTRE AV MONDE IL FAVLT QUE LON EN SORTE.

Les gnomons de la Navarre vous avertissent de la brièveté du temps d'une façon plus nette et plus grave : *Vulnerant omnes, ultima necat.*

Au centre du cadran, un écusson ovale dont les émaux ne sont pas indiqués, portant un chevron surmonté de deux croissants et accompagné d'un coq en pointe. J'imagine que ce sont des armoiries de fantaisie et que le coq n'est placé là que comme emblème du réveille-matin ; peut-être des armoiries de corporation. Autour de l'écusson, l'inscription : *daniel iovfroy à besançon.* De chaque côté de l'écusson, les lettres M C.

Si l'intérêt de cette pièce ne s'adresse pas au département de la Nièvre, il est possible que les archéologues bisontins trouvent dans le nom qui y est inscrit matière à exercer leurs recherches. Elle offre d'ailleurs un certain mérite d'art. Son ornementation est sobre et gracieuse. On peut facilement s'en rendre compte par la très-exacte et très-habile reproduction jointe au texte de M. Grasset, et due au crayon de M. Émile Masson, élève maître à l'École normale de Varzy.

M. Grasset semble vouloir entreprendre au musée de Varzy, dont il est conservateur, une collection d'horloges solaires. L'idée est bonne. Toutes les collections sont intéressantes quand le temps et le goût ont présidé à leur formation. Qu'il me permette de lui signaler sur cette question assez neuve le rapport de notre collègue M. Darcel sur une communication de M. Charles Roessler relative à une horloge solaire du département de la Seine-Inférieure[1], les travaux de M. Syer Cuming en Angleterre, et de nombreuses lettres publiées par le journal *l'Intermédiaire.*

Je demande à la section de vouloir bien adresser des remerci-

[1] Voir *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. I, p. 117.

Digitized by Google

ments à M. Grasset, et autoriser le dépôt de sa communication dans nos archives.

Comte L. Clément de Ris,

Membre du Comité.

Compte du fondeur de la grosse cloche de l'église collégiale de Saint-Anatholle de Salins, en 1508.

Communication de M. Bernard Prost, archiviste du Jura, correspondant du Comité.

(Séance du 10 avril 1876.)

Le compte adressé au Comité par M. Bernard Prost, son correspondant, n'a d'autre intérêt que celui de montrer que, suivant les usages de l'ancienne industrie, le fondeur de la cloche de Salins n'était qu'un ouvrier à façon. Il pouvait fournir une partie des métaux nécessaires, mais il mettait surtout en œuvre ceux qu'on lui fournissait.

Ces derniers provenaient en grande partie d'une cloche antérieure, qui était rompue, et de collectes, tant en cuivre qu'en étain, faites auprès des habitants de la ville et de ses autorités municipales.

En résumé, on opéra sur 10,978 livres de métal; mais il est difficile de savoir combien coûta l'opération, le prix de la façon étant stipulé en même temps que celui d'une certaine quantité de métal fournie par le fondeur.

Si ce métal était de même qualité et de même prix qu'une autre fourniture que l'on trouve évaluée à 14 francs les 100 livres, cette façon aurait été de 170 francs, plus une gratification de 50 francs et une robe de 10 francs, en tout 230 francs.

Nous proposons la publication de ce document, qui d'ailleurs est fort court.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

C'est le compte de maistre Pierre Montereul, clouchetier, de ce que la grosse cloche de Saint-Anathoille[1] a cousté de faire, laquelle a estée faicte

[1] Église de Salins (Jura).

Digitized by Google

la grand sepmaine l'an xv^c et sept [v. st.] (et deppuis a esté refaicte à la fin de juillet xv^c xi).

Il est dehu à Pierre Montereux, clochetier, citien de Besançon, par messieurs du chappitre de l'église collégial de Saint-Anathoille de Salins les parties suivantes pour la grosse cloiche par lui faicte en lad. église :

Premièrement: pour la façon de lad. cloiche et pour ung millier de métal qu'il devoit fournir à icelle... y comprins cinquante livres de métal pour la deschéance dud. millier, la somme de trois cens et dix francs monnoye; pour ce..... iii^c x fr.

Item, pour la valeur de sept cens de métal oultre ce que dessus, au feur de quatorze frans le cent, qu'est de reste de ix^c dud. métal, dont l'on luy a rendu deux cens, vaillent..... iiii^c xviii fr.

Plus, pour la valeur de huit cens et demi de cuyvre, au pris de neuf frans le cent..... lxxvi fr. demi.

Plus, pour trois cens d'estain fin pour lad. cloiche, au feur de xxi frans le cent, vaillent..... lxiii fr.

Item, à luy baillié en récompense la somme de cinquante frans monnoye, avec le viez potin estant ou viez trésor, pour cecy seulement lad. somme de..... l fr.

Item, pour la valeur du drapt d'une robe à luy accordée..... x fr.

Somme toute..... vi^c vii francs demi.

Le métal de la grosse cloche rompue et de la petite, tout mis ansamble, poise trois mille huit cens quatre-vings-cinq livres; pour ce, métal fin..... iii^m viii^c iiii^xx v livres.

Le métal affiné que bailla maistre Pierre Montereux, clochetier, montant dix-neuf cens demi au pois de Besançon; pour ce..... xix^c demi.

Le cuyvre que bailla led. maistre Pierre, y compris trois cens sept livres qu'il envoya querre devers Benoy Bigot, montant, tout mis ansamble, huit cens cinquantes livres; pour ce..... viii^c l livres.

L'estaing que bailla led. maistre Pierre, non compris celluy qu'il a fourni pour ceulx de la ville, montant trois cens livres; pour ce, estaing. iii^c livres.

La vielle matière que l'on a prins ou viel trésor, qu'estoit bonne pour fondre, et que l'on a fondu, montant deux cens quatre livres; pour ce..... ii^c iiii livres.

La matière que l'on a receuilli par la ville le xviie jour d'avril avant Pasques l'an xv^c et sept, montant cinquante-quatre livres, et l'estaing fin que l'on a recuilly, montant trante deux livres, les deux mis ansamble montant quatre-vings-six livres; pour ce..... iiii^xx vi livres.

Le métal que l'on acheta des habitans de Montaigny[1], montant quatre cens trois livres; pour ce..... iii^c iii livres.

[1] *Montigny-les-Arsures*, commune du canton d'Arbois (Jura).

Digitized by Google

Le métal que ont fourni messieurs les maire, eschevins et aultres de la parroche... tant par Benoy Bigot comme par led. maistre Pierre que bailla l'estaing, montant tout ansamble trois mille trois cens; pour ce. iii^m iii^c liv.

Somme ..... x^m ix^c lxxviii livres de métal.

(Archives du Jura. Série G, fonds de l'église collégiale de Saint-Anatoile de Salins, pièce cotée dans l'ancien inventaire K 16.)

Pour copie conforme :

BERNARD PROST,

Archiviste du Jura, correspondant.

La porte de l'église de Leugney (Doubs).

Communication de M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, correspondant du Ministère.

(Séance du 10 avril 1876.)

M. Jules Gauthier, notre correspondant à Besançon, a découvert, dans un modeste hameau d'un village reculé des hauts plateaux du Doubs, une église romane qui a subi l'outrage d'un agrandissement au xviiie siècle, et dans cette église une porte dont il envoie le dessin. Ce dessin nous montre une garniture de fragments de scies, de serpes, de faux, de faucilles, d'étrilles et de fers de cheval, cloués non pas sur de vieux ais, mais sur une menuiserie relativement moderne, plus moderne en tout cas que les ferrailles qui les décorent.

Les vieilles gens du pays parlent avec respect des *anciens* qui ont mis là ces fragments, et en termes qui ont fait supposer que ces souvenirs de pèlerinage se rapportaient à quelque tradition antique sur le fer, symbole de l'immortalité.

M. Jules Gauthier rappelle à ce sujet le célèbre *Stock im Eisen* de la Stephan-Platz, à Vienne, dont il envoie un dessin, arbre transformé en une masse de fer à cause de la quantité de clous qu'y ont fichés tous les compagnons forgerons qui, depuis un temps immémorial, ont passé par là; il rappelle aussi les fers de chevaux cloués sur les portes de la cathédrale d'Embrun, cités par notre collègue M. J. Quicherat dans son étude sur *La question du ferrage des chevaux en Gaule*[1].

[1] Voir *Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. VI, p. 250 et *passim*.

Digitized by Google

Nous nous rappelons nous-même en avoir vu, sans avoir eu soin de noter le pays et l'église, mais nous croyons que c'est à Bar-le-Duc.

Il nous semble que ces exemples sont fréquents, l'Église ne s'étant jamais refusée à bénir les animaux agricoles, et la croyance populaire ayant même attribué à certains saints une influence particulière sur eux. Aussi, sans nous refuser à reconnaître la persistance traditionnelle de certaines pratiques antiques à travers le moyen âge, nous pensons que c'est plutôt du côté de la légende chrétienne que du côté des légendes du polythéisme qu'il faut chercher la raison de certains usages religieux populaires. Il faudrait prouver, au moins, que les unes et les autres ont commune origine.

Une note de M. J. Gauthier nous apprend qu'une image de la Conception, figurée par une Vierge ouvrante, de façon à laisser voir l'enfant Jésus sous forme d'un petit homme barbu, existait dans l'église de Leugney, d'où elle a disparu naguère, vendue par un curé à un prédicateur de passage.

Cette image était l'objet d'un pèlerinage qui peut expliquer la présence des singuliers ex-voto cloués sur la porte de l'église, plutôt que ne le peut faire l'existence d'un cimetière voisin.

M. J. Gauthier nous semble s'être trop souvenu ici du rapprochement qu'a fait M. Quicherat, dans le mémoire que nous venons de citer, des fers votifs trouvés dans les sépultures antiques et de certains monuments du moyen âge.

Sous la réserve de ces observations, nous proposons de publier la communication de M. J. Gauthier sur la porte de l'église de Leugney, en la faisant accompagner d'une gravure de la porte qui la motive.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

La porte de l'église de Leugney (Doubs).

Guidé par l'espoir de quelque trouvaille, je visitais dernièrement le hameau de Leugney[1], perdu dans un des recoins les plus ignorés des hauts plateaux du Doubs. J'avais souvent rencontré dans les

[1] Commune de Bremondans, canton de Vercel.

Digitized by Google

chartes des XIe et XIIe siècles le nom de *Ludiniacum*, *Luniacum* parmi les lieux les plus anciennement habités de nos montagnes. Leugney avait déjà une mère-église dont la paroisse embrassait une vaste région, quand, en 1045, l'archevêque Hugues le Grand, dont la mère l'avait reçu dès 1028 du dernier roi rodolphien de Bourgogne, donna ce sanctuaire à l'abbaye Saint-Paul de Besançon, pour y installer une obédience ou prieuré de l'ordre de Saint-Augustin. Éloigné de toute grande route et de tout grand centre, le vieux prieuré, oublié au milieu des grands bois qui lui font une ceinture, pouvait avoir conservé d'intéressants souvenirs du passé.

Un clocher roman, dont l'étage supérieur est percé de baies à trois arcades soutenues de colonnettes à chapiteaux historiés, est de bon augure, quand on aperçoit de loin l'église de Leugney; c'est malheureusement la seule partie vraiment ancienne de l'édifice. Les murs de la nef, éclairée naguère de petites baies cintrées dont quelques-unes subsistent noyées dans la maçonnerie, ont été éventrés pour faire place à de larges fenêtres du style *rococo*, et dès le XVIe siècle le chœur et les deux chapelles qui le flanquent ont été rebâtis sur les fondations de l'ancien presbytère. Après avoir examiné le mobilier de l'église : deux tombes du XVe siècle, une douzaine de statues des XIVe, XVe et XVIe siècles, en pierre ou en bois, polychromées, presque reléguées dans les combles ou la sacristie, je me retirais, désappointé quand, en ouvrant une porte latérale donnant sur le porche voisin du cimetière, je m'aperçus qu'elle était complétement garnie de vieux morceaux de fer rouillé, cloués au hasard sur ses panneaux. C'étaient des fragments de faux, de faucilles, d'étrilles, de scies, de fers, de chevaux groupés sans aucune symétrie et sans aucune pensée d'ornementation, non plus que dans le but de renforcer la solidité de la fermeture, suffisamment assurée par d'épais vantaux de chêne. En examinant de plus près cette ferraille, je m'aperçus aisément qu'elle était de date plus reculée que la porte elle-même (qui date de Louis XV), et que, détachée d'une porte plus ancienne, elle avait été replacée sur ces panneaux modernes par la religion du souvenir. Je me trouvais donc en présence d'une tradition populaire et d'une pratique religieuse, dont l'origine devait être des plus lointaines. Je me rappelais, en regardant et en dessinant cette porte bizarrement ornée, d'avoir, en 1867, remarqué une ornementation analogue sur la porte de l'église de Saint-Romain, un des plus vieux sanctuaires du Jura; je pensais, en retrouvant parmi ces ferrailles

Digitized by Google

des fers de chevaux, à l'étude que mon savant maître, M. Jules Quicherat, publiait récemment dans la *Revue des Sociétés savantes* [1] et

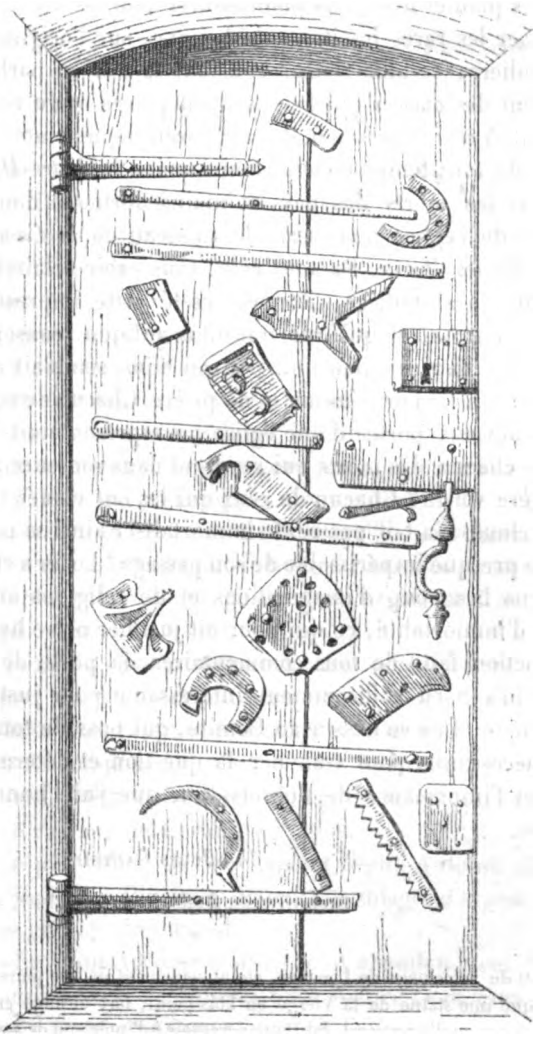

Église de Leugney (Doubs). Porte collatérale de droite (partie intérieure).

aux fers de chevaux cloués sur les portes des vieilles cathédrales d'Embrun, etc.; enfin je me souvenais d'avoir vu naguère en Au-

[1] 5e série, t. VI, p. 250 et suiv.

Digitized by Google

triche, à Vienne, sur la *Stephan-Platz*, l'arbre de fer (*Stock im Eisen*) où tous les compagnons allant chercher fortune sont venus pendant des siècles planter des clous pour assurer leur destinée. J'eus beau questionner les rares habitants de Leugney sur l'origine de ces *ex-voto* singuliers; les plus vieux secouaient la tête en parlant respectueusement des *anciens* qui les y avaient placés et du respect qu'on leur devait. A ceci ils mêlaient de vagues renseignements sur les pèlerins qui de tout temps étaient venus prier la *Notre-Dame de Leugney*[1], sur les morts des pays lointains dormant dans la petite presqu'île de l'église qu'enserre le ruisseau de *la Creuse* et qu'on nomme l'*île des Dreux*. De tout cela, sans avoir éclairci le sens de cette pratique singulière, il m'est resté cette impression que je venais de rencontrer quelque tradition antique, conservée par le christianisme dans un lieu qui, par son nom, semblait avoir été de tout temps un lieu de réunion et de prière. Chacun de ces morceaux de fer cloués aux portes d'une église ne représenterait-il pas l'offrande de chacun des morts qui reposent dans son enceinte ou dans le cimetière voisin? Chacun de ceux qui les ont cloués ou pour qui on les a cloués n'a-t-il pas voulu immortaliser ainsi sa mémoire par une trace presque impérissable de son passage? Le fer a été, croyons-nous, dans beaucoup d'imaginations et de religions antiques, un symbole d'immortalité, ce qui pourrait justifier notre hypothèse.

Abstraction faite de tous commentaires, la porte de l'église de Leugney m'a paru suffisamment intéressante pour justifier l'envoi de cette note et de ce dessin au Comité, qui possède toutes les lumières nécessaires pour trancher la question et déterminer le caractère et l'importance de l'observation que j'ai l'honneur de lui soumettre.

Jules Gauthier,

Archiviste du Doubs, correspondant, à Besançon.

[1] L'objet du pèlerinage de Leugney, éteint seulement de nos jours, a été jusqu'à notre époque une statue de la Vierge en bois peint, fort étrange en ceci, qu'elle s'ouvrait au moyen d'un ressort, laissant apercevoir à l'intérieur de son corps la conception de l'Enfant-Dieu, sous forme d'un petit homme barbu et presque nu fixé à ses entrailles. Cette statuette fort curieuse a été emportée il y a cinq ou six ans par un prédicateur, qui l'a obtenue du curé de Leugney, moyennant le cadeau d'un surplis. Ainsi s'en vont tous les vieux monuments et tous les vieux souvenirs les plus intéressants et les plus précieux.

Digitized by Google

Inventaire du mobilier de la chapelle dite de Tournay, dans l'église de Poligny (Jura).

Communication de M. Bernard Prost, archiviste du Jura, correspondant du Comité.

(Séance du 10 avril 1876.)

La chapelle dont l'inventaire fait l'objet de la communication de M. Bernard Prost, correspondant du Comité, fut érigée dans l'église Saint-Hippolyte de Poligny par Jean Chevrot, évêque de Tournay, en l'honneur de saint Antoine. Aussi trouve-t-on, parmi les objets qu'elle possède et dont l'inventaire fut fait en 1517, quelques objets qui, sans emploi pour son service, sont conservés comme souvenir du donateur. Tels sont : une crosse, une mitre, trois anneaux, quatre fermaux de chape à ses armes, deux paires de gants et..... deux éperons dorés. Peut-être les coutumes de l'église de Tournay pourraient-elles nous renseigner sur la signification de ces ustensiles si peu épiscopaux.

La première pièce du trésor de la chapelle Saint-Antoine est un reliquaire de son patron; mais l'image du saint est mobile et peut être remplacée par un verre garni d'argent, destiné à exposer le *corpus Domini*.

Nous croyons, de plus, trouver un autel portatif dans « ung mabre de jaspres bordez d'argent, assis sur un siege de cuyvre.... » equel renferme des reliques de quelques apôtres.

A propos de reliques singulières, nous noterons un morceau de la peau de saint Barthélemy et de la verge de Moïse, qui ont échappé au catalogue railleur de Collin de Plancy.

Le trésor particulier de la chapelle Saint-Antoine était assez fourni de reliquaires. Plusieurs étaient des images d'argent, d'autres des gemmes garnies de vermeil.

La chapelle Saint-Antoine était riche et abondamment fournie de calices, de canettes et de cuillers pour mettre l'eau dans le calice, avec un encensoir et une lampe, le tout d'argent.

Parmi ces objets, nous trouvons « une cruxille de perles bordée d'argent doré, estaublie à mectre et tenir au cous, assise sur trois piedz d'argent dorez d'or, » que nous croyons être un crucifix qui tantôt pouvait être porté au cou, tantôt était assis sur trois pieds qu'on en pouvait détacher.

Digitized by Google

Un article qui vise une custode de cuir bouilli, c'est-à-dire un étui, nous indique que la croix de l'autel y était apportée chaque jour pour la messe, et n'y restait point à demeure.

Un autre donne la forme « esteufz » à un étui de calice.

D'ailleurs l'inventaire qui nous occupe, et qui est d'une orthographe douteuse, pose quelques problèmes qu'il nous a été impossible de résoudre.

Ainsi nous notons « ung petit relicquaire en maniere de toussot à quatre quarrés, où il y a plusieurs petites pierres. »

Nous ne trouvons dans aucun des glossaires que nous avons pu consulter rien qui, de près ou de loin, puisse nous indiquer la signification du vocable « toussot », qui appartient peut-être à un patois franc-comtois.

Il en est de même du mot « empais », que nous rencontrons dans cet article : « Deux grands chandeliers de cuyvre assis sur l'empais. »

Parmi ces chandeliers il en est un que nous devons noter, car il est du genre de ceux qu'au moyen âge on appelait un tref. Il se composait d'une poutre de laiton portée sur deux colonnes de même métal, qui traversait toute la chapelle. Ce genre de luminaire, contemporain des premiers temps de l'Église, se trouve encore noté au XVIIIe siècle par Le Brun Desmarettes.

L'aigle était aussi une pièce importante de cuivre et une œuvre de dinanderie flamande, probablement envoyée de Tournay par le donateur.

Les vêtements sacerdotaux se composent d'aubes et d'amicts parés, de chapes, de chasubles, de tuniques et dalmatiques en assez grand nombre. Nous rapprocherons une chapelle (chasuble, tunique et dalmatique) de velours noir, d'aubes et d'amicts parés du même satin noir dont sont faits les deux étoles et les trois manipules.

L'inventaire note deux oreillers de velours violet de même étoffe qu'une chape. Il indique qu'ils sont garnis de boutons de fil d'or et de soie. Ces boutons servaient probablement à fixer l'enveloppe de velours sur une première enveloppe de drap de Damas, cendré et figuré, qui apparaissait sans doute sur les côtés, ainsi que nous le montrent quelques représentations. Ces oreillers devaient recevoir le missel sur l'autel.

Pour la première fois dans un inventaire, nous trouvons aussi clairement spécifiées les « custodes à corporaux. »

Digitized by Google

L'autel était garni de parements et de couvertures dont le nombre est assez considérable.

Un de ces parements de toile blanche de « lin gaulchier en façon de toile d'Épinal » était peint en noir de différents emblèmes de la Passion, à ce que nous croyons comprendre. Il était composé de deux pièces, l'une pour couvrir le tableau de la chapelle, c'est-à-dire le retable, à ce que nous supposons, l'autre pour envelopper l'autel lui-même.

Des courtines complétaient la décoration, avec des tapis de Turquie pour couvrir le marchepied, et d'autres tapis pour parer les bancs, avec des carreaux de tapisseries de Flandres aux armes du donateur et garnis de duvet.

Les nappes d'autel sont façonnées, les unes à l'ouvrage de Damas, d'autres à l'ouvrage de Venise.

L'évêque de Tournay avait été généreux, on le voit, en dotant la chapelle qu'il avait fondée contre l'église de Poligny, et il nous semble intéressant de publier le détail de ce qui la garnissait encore en 1518, après que M. Bernard Prost aura précisé la date de cette fondation et qu'il aura indiqué les motifs qui doivent en être l'origine. Ces recherches utiles nous semblent un complément nécessaire de sa communication.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Inventaire du mobilier de la chapelle dite de Tournay, *fondée au XVe siècle dans l'église de Poligny (Jura), par Jean Chevrot, de Poligny, évêque de Tournay*[1]. (1517.)

Inventoire des relicques, sainctuaires, chappes, ornemens et aultres joyaulx appartenans à la chappelle de feu révérand père en Dieu maistre Jehan Chevrot, à son vivant évesque de Tournay, fondée et instituée prez et joignant à l'église de Sainct-Ypolite de Poligny en l'onneur et révérance de mons^r sainct Anthoine, baillez et délivrez à discrète personne messire Guy Chanot, prebstre, par vénérables et discrète (*sic*) personnes maistres Jehan Tourmond, Jehan et Pierre Feuvriers, prebstres, chanoines de lad. église Sainct-Ypolite de Poligny, commis et depputez par les vénérables du chappitre de lad. église en ceste partie, pour de tout en rendre par

[1] Sur cette chapelle et sur l'évêque Jean Chevrot, voir Chevalier, *Histoire de Poligny*, t. II, p. 111-113, 322-324. — L'église de Poligny ne possède aujourd'hui aucun des objets mentionnés dans cet inventaire.

Digitized by Google

led. Chanot bon et loyal compte, selon led. inventoire, à la charge et obligacion de ses biens et de ceulx des caucion (*sic*) qui par led. messire Guy Chanot sont estées baillées ou chappitre dud. Poligny ausd. vénérables le mardi vingt-deuxième jour du présent mois de jung quinze cens et dix huit, receue par G. Clousier et F. Jobelin, notaires publicques... le tout en suyvant l'adjudicacion de la provision naguères adjugée en la court du bailliaige d'Aval au siège dud. Poligny, et l'exécucion faicte de lad. provision en une cause pendant en la court dud. bailliaige présentement dévolue par appel en la court souveraine du parlement de Dole, touchant le possessoire de la secrétanerie de lad. chappelle entre led. messire Guy Chanot, prebstre, comme impétrant en matière de nouvelleté, d'une part, et messire Pierre Soyer, aussi prebstre, chanoine de lad. église St-Ypolite dud. Poligny, comme opposant, d'aultre part, lesquels relicquiaires, joyaulx, sainctuaires et autres habis de lad. église sont estez restituez et renduz par led. messire Pierre Soyer, auquel ilz avoient estez baillez par lesd. vénérables par inventoire, avant le commancement dud. procès, ainsi que le contenoit son inventoire, et qu'ilz sont cy-après inventorizez et déclairez.

Livres.

Premièrement : ung missel à l'usaige de Besançon, enluminez d'or et d'azu.

Item, un aultre missel en deux volumes bien enluminez d'or et d'azu, à l'usaige que dessus.

Item, ung aultre livre d'orgain, escript en parchemin.

Item, ung petit greal, auquel sont notées les messes sollempnées de l'année et les messes ordinaires de lad. chappelle.

Relicques et relicquiaires.

Premièrement : ung relicquiaire d'argent, ouquel a dessus ung saffifz [1] ouquel a une croix d'or garnie de quatre grosses parles, une ymaige de saint Anthoine et plusieurs relicques, ensemble la fourniture d'argent dorée et verrire pour pourter ou lieu de l'imaige sainct Anthoine *corpus Domini*. Et nota que le saffy est cheu de dessus led. relicquiaire et est demouré ès mains dud. marrillier.

Item, une châsse d'argent dorée ès bors, le long, d'ung pied et demy, armoyée sur le foicte des armes de mond. s^r^ de Tournay [2], et sur lequel a trois boutons d'argent font d'azu; en laquelle châsse a plusieurs sainctes relicques, c'est assavoir : de sainct Simphoriain, St Moris, Ste Katherine, Ste Barbe et plusieurs autres en grant nombre. Et nota que le bouton au mylieu est cheu et est ès mains dud. marrillier.

[1] Saphir.

[2] «D'or au chevron d'azur chargé en cime d'une croisette ancrée d'or.» (Chevalier, *Histoire de Poligny*, t. II, p. 324.)

Digitized by Google

Item, ung mabre de jaspres bordez d'argent, assis sur ung siège de cuyvre doré d'or à trois quarrés, ouquel a des billectes rondes de cuyvre dorées d'or, ouquel a des relicques de sainct Andrey et St Phelippe, de St Bartholomey et de sainct Jaques, appostres.

Item, ung aultre relicquiaire d'argent doré, fait en manière d'ung coffre à quatre quarrés, et à ung chascun quarré a ung ange d'argent doré et les esles d'iceulx emmaillées d'azu, et y a plusieurs sainctes relicques.

Item, ung aultre relicquiaire d'argent, en façon de sainct Michiel, le pied duquel relicquiaire est fait de cuyvre doré d'or, ouquel a des relicques de la peaul St Bartholomey et de la verge Moyse et des unze mille vierges.

Item, ung aultre ange d'argent doré assis sur ung siège d'argent, moitié doré led. siège, led. ange tenant ung petit relicquiaire de cristal, ouquel a une dent de St Anthoine, et aussi oud. ange pend à une chanete d'argent dorée ung petit relicquiaire de cristal, en façon de boutaille, enchassée en argent doré bien ouvré, garnie de sept parles, deux pierres parces et deux rouges; en laquelle boutaille a du bois de la croix Nostre S^r et des cheveulx de Nostre Dame.

Item, une ymaige de Nostre Dame, grande, pourtant sur sa teste une couronne d'argent dorée, garnie de parles et aussi de plusieurs pierres tant rouges que parses, icelle ymaige assise sur ung siège d'argent dourez, armoyez des armes de mond. s^r de Tournay.

Item, une croix d'argent que l'on porte cotidiennement sur l'aulter, quant l'on dit la grant messe.

Item, une paix bien estouffée, en laquelle a une ymaige de Nostre Dame dedans garnie de cristal.

Item, une aultre paix d'argent verrée, et a ung ange au millieu tenant véronicque, pesant ung marc et trois trézeaulx.

Item, une aultre petite paix d'argent dorée, garnie de relicques, pesant quatre onces trois tréseaulx. Et est à noter qu'il n'y a point de pied en lad. paix.

Item, ung barrillot ouquel y a des relicques de mons^r sainct Piat en ung vassellot de cristal garnir d'argent dorez.

Item, une couppe faicte de couleur de pierre sanguynes, dedans coulourée de vermeil, garnie dessus de bordure et le pied d'argent.

Calices et aultres joyaulx.

Item, ung calice d'argent doré d'or, armoyer au pied des armes de mond. s^r de Tournay, pesant trois marcs une once et demye.

Item, ung aultre calice d'argent, doré d'or, armoyer au pied des armes de mond. s^r de Tournay, pesant [1] . . . . .

Item, ung aultre calice d'argent doré.

[1] Laissé en blanc dans le manuscrit.

Digitized by Google

Item, ung ancensier d'argent, garny de quatre chainnes d'argent, armoyé sur le pied desd. armez. Nota que le bout de l'ung des pillier (*sic*) est rompu, lequel est ès mains dud. secrétain.

Item, une lampe d'argent estant ou millieu de lad. chappelle.

Item, une cruxille [1] de parles, bordée d'argent dorée, estaublie à mectre et tenir au cous, assise sur trois piedz d'argent dorez d'or.

Item, deux chanettes [2] d'argent dorées, armoyées comme dessus, pesans ung marc quatre onces sept trézeaulx.

Item, deux aultres chanettes d'argent, pesans ung marc sept trézeaulx.

Item, deux chandeliers d'argent, pesant sept mars deux onces.

Item, deux cuilliers d'argent, pesant environ deux onces, données par feu messire Humbert Soyer, jaidis marrilier de lad. chappelle.

Item, deux grans chandeliers de cuyvre assis sur l'empais.

Item, deux paires de fer à faire hostiers pour chanter messe, dont l'ung fut donner par feu messire Humbert Soyer.

Item, une petite cuillier d'argent, qu'est pour mectre l'eaue dans le calice.

Item, ung petit relicquiaire en manière de toussot à quatre quarrés, où il y a plusieurs petites pierres.

Chasubles, tunicques, dramatiques, estolles, maniples, aulbez et amictz.

Premièrement : une chasuble, tunicque, dramaticque [3], qu'est de drapt d'or ausurez, garnies d'offroy d'ymaiges et brodez de parles, garnies de custodes de toille.

Item, une aultre chasuble garnie d'estolle et maniple de drapt de velour figurée de rouge et d'or.

Item, une chasuble de drapt damas noir, garnie d'estolle et maniple, qu'est très-fort usée.

Item, une aultre chasuble de drapt de soye rouge, figurée de couleur verde et d'or, garnie d'estolle et maniple, fort usée.

Item, une aultre chasuble, tunicque et dramatique de draps de velours noir, garnie d'offrois et fourez de toille rouge.

Item, trois aulbes de toille de lin, garnies d'amictz et de courroyes, et aussi lesd. aulbes et amictz garniz de paremens de satin noir, aussi garniz de deux estolles et trois maniples.

Item, deux aultres chasubles de futainne figurez l'une vermeille et l'aultre verde, garnies d'estolles et maniples paroilles ausd. chasubles. Et nota que la verde, ensemble de l'estolle, du maniple et de la courroye, a esté laissé à l'aulté de Pierre Faulquier à sainct Jaques.

[1] Petite croix en forme de crucifix.

[2] Burettes.

[3] Dalmatique.

Digitized by Google

Item, une aultre chasuble de futainne noir, une aulbe et ung amictz, garniz de parremens de drapt de soye sanguin.

Item, une chasuble de drapt damas blanc, garnies (*sic*) d'offrois, d'estolle et maniple, le tout fourez de toille rouge.

Item, une chasuble, estolle et maniple vermeilles à diverses couleurs blanches et rouges, garnie d'offrois fourrez de toille parce.

Item, trois aulbes et paremens. Et nota que en l'inventoire signé de H. Soyer, ouquel y avoit quatre aulbes, les trois garnies de drapt de soye figuré de verd et rouge, et l'aultre est sans parremens.

Item, une chasuble de boncassin blanc doublé de noir, et a une croix rouge devers le blanc et une croix parce devers le noir, garnie d'estolle et de maniple.

Item, une chasuble vielle, de diverses couleurs rouges, garnie d'offrois, esquelx a plusieurs souloilz et une ms (*sic*).

Chapes, oroilliers et cuetodes de corporaulx.

Premièrement : trois chappes de drapt d'or ouvrées de velour asurées, garnies d'offrois font d'ymaiges, garnies de tabernacles, lesd. ymaiges garnies de plusieurs et diverses couleurs.

Item, une aultre chappe de velour azurée, bordée d'or, garnie d'offoier de plusieurs ymaiges et de plusieurs et diverses couleurs.

Item, une aultre chappe de velour vyolete brochée d'or eslevez et velotez, garnie d'offrois comme dessus.

Item, trois aultres chappes de velour noir, garnie d'offrois ouvrez d'ymaiges de diverses couleurs.

Item, une petite chappe garnie d'offrois esquelx a plusieurs flours de lys.

Item, deux oureilliers de semblable drapt que lad. chappe vyolete, garniz de boutons faiz de filz d'or et de soye et d'ung coustel faiz de drapt damas sendrez et figurez.

Item, une custode de corporaulx de drapt damas rouge, et une couverture de Nostre Dame, armoyez desd. armes, garnis de sept boutons de parles, garnis de corporaulx.

Item, une aultre custode de corporaulx de drapt de velour rouge, armoyez desd. armes, garnie de corporal.

Item, une aultre custode de satin plain rouge, garnie de boutons de soye verde, garnie de corporal.

Item, une aultre custode de satin blanc plain, et a dessus ung lion et des flouretes rouges et border de vert.

Item, deux cortines de serge rouge et verde, quatre pans pour mectre à l'entour de l'aultel.

Digitized by Google

Draps et cortines à parelz (*sic*) l'aultel.

Premièrement : deux draps d'or brodez de franges et soye dessautez, l'ung vert et l'aultre rouge.

Item, une couverte d'aultel verde, ouvrée en manière de tappisserie, garnie de franges et de plusieurs couleurs, doublée de toille noire, sur laquelle a une croix faicte de toille rouge, ladite couverte d'environ trois quartiers de large.

Item, une aultre couverte de semblable tappisserie establie de mectre devant l'aultel de lad. chappelle, frangée comme dessus, contenant une aulne et trois quars, en laquelle a une croix faicte de toille rouge, laquelle est aussi doublée de toille noire.

Item, une aultre couverte d'aultel de serge verde et rouge, doublée de toille blanche, bordée de franges blainches, rouges et pars, contenant deux aulnes de long et de large une aulne et demye.

Item, ung aultre parement d'aultel du long et du large du tableal de lad. chappelle, fait de toille blainche de lin gaulchier, en façon de toille d'Espinal, garnie de franges blainches, ouquel a une croix painctes (*sic*) de couleur faicte au pinceal, garnies de robes de Nostre S^r^, du mistère de la passion Nostre S^r^ et plusieurs aultres choses en couleur noires.

Item, ung aultre drapt de semblable sorte à mectre ou bas et devant led. aultel, ouquel drapt est incript en grosses lectres noyres ouvrées *Jhesus Maria*, garni par dessoubz ès deux flans de franges blanches.

Item, deux cortines de sendal vert, garnies de franges de soye par dessoubz et de boucles.

Item, un sepulcre de toille ouquel y a plusieurs ymaiges.

Item, deux aultres cortines de toille de lin blanches garnies de boucles, contenant chacune de long une aulne deux tiers et de trois toilles et demye de large.

Item, deux draps de damas blanc a parer l'aultel de lad. chappelle, garnie d'un fontal, et en l'ung d'iceulx draptz a ung visaige de Nostre S^r^ en purtrature.

Aultres draps et tappisserie à mectre sur les sièges et marchiepiedz d'icelle chappelle.

Premièrement : ung tappis de Tourquie, estably à mectre devant l'aultel de lad. chappelle sur le marchepiedz.

Item, ung aultre tappis de Tourquie, de couleur rouge de Tourquie, ouvrez et figurez à l'entour de plusieurs autres couleurs, estably à mectre sur ung siège de oratoire, estant auprès la petite porte de lad. chappelle.

Item, ung tappis de couleur vert et plusieurs aultres couleurs, ouvrez, à mectre sur les sièges de lad. chappelle, contenant environ deux aulnes et demye.

Digitized by Google

Item, ung aultre tappis de drapt de lainne vert ouvrez d'abres de plusieurs couleurs, establi à mectre sur les bancs de lad. chappelle, contenant environ quatre aulnes et demye. Et nota que le semblable tappis a esté perduz et robez en lad. chappelle du temps que feu messire Symon Faulquier estoit marrillier de lad. chappelle. Pour ce... Nichil.

Item, ung aultre tappis de semblable tappisserie non mye si large que le dessusd., contenant cinq aulnes et ung tier.

Item, deux aultres tappis de semblable moison, estably à mectre sur les sièges à dames estant emprès la porte de lad. chappelle, contenant ung chacun une aulne et demye.

Item, ung aultre tappis de semblable façon et couleur et plus grande largeur que les deux cy-devant, contenant une aulne et trois quars.

Item, six carreaulx de tappisserie de Flandres, armoyez aux armes de mond. s^r. de Tournay, garniz de plumes de duvet.

Touailles et servietes.

Premièrement : une nappe de soye ouvrée figurée pour mectre sur l'aultel.

Item, trois nappes à mectre sur l'aultel à ouvraige damas et filz de lin.

Item, une aultre nappe de lin à ouvraige de Venise.

Item, deux aultres nappes de chenesve à ouvraige commun.

Item, quatre touailles de lin à ouvraiges damas, contenant chacunes trois aulnes et demye.

Item, deux serviettes de lin à mectre sur l'aultel, bien usées.

Item, six serviettes communes à servir sur l'aultel, tant bonnes que meschantes.

Aultres menues choses estans en lad. chappelle.

Premièrement : un beaul chandelier de louthon prenant le travers de lad. chappelle, estant devant l'aultel sur deux gros pilliers de louthon [1].

Item, deux chanetes d'estain.

Item, une aigle de louthon jaulne estably pour ung leterin [2] à mectre livres, assavoir sur ung dragon estant sur une bille ronde sur un pillier de louthon, assavoir sur ung siège rond ouvrez, assis sur trois lyons de louthon jaulne, estant au millieu de lad. chappelle.

Item, deux aultres petis chandelliers de louthon aussi pour mectre sur l'aultel.

Item, une crosse de louthon, une mictre d'évesque, trois aneaulx dourelz, garniz de pierres de verres, l'une parce, l'aultre rouge et l'aultre verde, et deux esperons dourez et deux paires de gans de lainne.

[1] Tref.
[2] Lutrin.

Digitized by Google

Item, une chauldière tenant environ deux gréaulx, pour tenir l'uille de la lampe, donnée par feu messire Humbert Petiot, alias Soyer. Nota que lad. chauldière n'y est pas, bien il en y a une qui tient environ dix pintes ou lieu de la dessusd.

Item, ung coffre de noyer bien ferrer, estant en la secrétairie d'icelle chappelle.

Item, une petite archete de sappin, donnée par led. messire Humbert Soyer.

Item, une custode de cuyr boly pour mectre la croix que l'on porte tous les jours à la messe, armoyée des armes de mond. sr. de Tournay.

Item, une châsse de bois à mectre relicquiaires. Et nota que il y avoit ung esteufz[1] pour mectre calices, que l'on dit que a Pierre Faulquier.

Item, une chasuble, tunicque et dramatique de drapt d'or blanc, garnie d'offrois, doublé de taffetatz rouge, fourny de custode de toille de chenesve.

Item, de ced. drapt deux estolles et trois maniples doublé de mesme, franges d'or et verde.

Item, une chasuble damas blanc, garnie d'offrois, doublé de toille rouge, garnie d'aube de lin et de parement blanc, fournie d'estolle et maniple de mesme drapt.

Item, une chasuble de velour noir, garnie d'offrois, doublé de taffetatz rouge, fournie d'estolle et maniple de mesme drapt frangez de soye rouge et noire.

Item, une autre et ung amy de chenesve, garnie de parement de satin noir.

Item, une de camelot noir doublé de toille noire, garnie d'offrois blanc, escript de *Jhesus* de fil d'or et garnie d'estolle et maniple de ce mesme drapt.

Item, sont ès mains dud. marrillier quatre fermeaulx bien dorez d'or, armoyez des armes dud. évesque.

Tous lesquelx sainctuaires, relicques, habis, joaulx et aultres choses dessus inventorizées, sont estez baillez et délivrez aud. messire Guy Chanot, prebstre, présent et acceptant, par lesd. commis devant nommez, soubz l'obligacion de tous ses biens et de ceulx desd. caucions, pour les régir, garder et gouverner et en rendre bon et loyal compte et relicqua ausd. vénérables ou à aultres, quant il appartiendra. Aud. Poligny, en lad. chappelle, vingt-cinqième jour dud. mois de jung l'an mil cinq cens et dix-sept, en présence dud. messire Pierre Soyer, prebstre, chanoine que dessus, damoiselle Philiberte de Laubépin, dame de Quemenailles, maistre Jehan Coillot,

[1] Étui.

Digitized by Google

messires Pierre Martelet, Claude Soyer, prebstres, Moingin, Jobelin, et plusieurs aultres tesmoings.

(Archives du Jura. Série G, fonds de l'église collégiale de Poligny, cote II 5 de l'ancien inventaire. — Cah. in-4°, pap., 14 ff.)

Pour copie conforme :

BERNARD PROST,

Archiviste du Jura, correspondant.

DÉCOUVERTES D'ANTIQUITÉS GAULOISES.

Communications de MM. de Girardot, Tardieu, de Mellet et J. de Baye.

(Séance du 8 mai 1876.)

Le Comité a renvoyé à mon examen quatre communications. Des trois premières, je n'ai qu'un mot à dire. Nos correspondants nous signalent des faits nouveaux dont il est bon de prendre acte, mais qui, chacun pris à part, ne peuvent donner lieu à aucune réflexion. Ainsi M. de Girardot nous apprend qu'une hache de silex, d'une belle patine jaune et mesurant 15 centimètres sur 9 dans sa plus grande largeur, a été trouvée à Escoublac, canton de Guérande (Loire-Inférieure). Cette hache appartient à la série de la *pierre éclatée*.

M. Ambroise Tardieu, membre de l'Académie de Clermont-Ferrand, signale la découverte de deux haches de pierre polie, l'une en basalte, l'autre en granit. La première mesure 21 centimètres sur 11; la seconde 18 centimètres sur 8. Ces deux haches ont été trouvées à Hermont (Puy-de-Dôme).

M. le comte de Mellet vous fait savoir qu'il a repris les fouilles de la grotte de Saint-Léon-de-l'Isle (Dordogne). Il a constaté que cette grotte avait servi de sépulture à l'époque de la pierre polie, mais qu'elle avait aussi, et probablement à plusieurs reprises, servi d'asile aux populations dans des temps beaucoup plus récents. Les terres y ont été remaniées : les objets ne sont plus en place. Il ne faut pas attendre grand résultat de ces fouilles.

La quatrième communication touche à une époque beaucoup plus intéressante pour nous, et mérite une mention particulière. Il s'agit de vingt-trois tombes gauloises fouillées par M. Joseph de Baye, à Flavigny (canton d'Avize). C'est la constatation d'une *soixante-douzième*

Digitized by Google

commune où se rencontrent des tombes gauloises dans les limites du seul département de la Marne. La découverte, faite il y a deux ans, dans un de ces cimetières, celui de Somme-Bionne, d'une coupe en terre peinte, de caractère étrusque incontestable et de date à peu près certaine, a beaucoup accru l'importance et l'intérêt de ces champs mortuaires. L'époque où l'on y enterrait nos pères, fixée maintenant en moyenne au IIe ou au IIIe siècle avant notre ère, en fait un des plus précieux éléments de notre histoire nationale avant la conquête romaine.

Nous allons analyser brièvement le rapport de M. de Baye sur les sépultures gauloises de Flavigny.

Vingt-trois tombes ont été successivement fouillées dans le courant de 1875. Les fouilles ont donné les résultats suivants :

Tombe n° 1. Une épée, une lance, quatre anneaux et un bracelet : le tout de fer.

L'*épée* a la forme ordinaire des épées de la Marne. C'est la petite épée à pointe et à double tranchant, analogue à l'épée romaine. La *lance* se fait remarquer par l'ornementation de ses rivets dont la tête est émaillée. Le musée de Saint-Germain possède, sous le n° 4866, une lance de provenance analogue (cimetières des environs de Châlons), qui présente la même particularité. Si la pâte employée est bien de l'émail, comme le croit M. de Baye, et comme cela est très-probable, le fait a droit à toute notre attention.

Tombe n° 2. Une fibule de fer, un bracelet de jais.

Tombe n° 3. Une épée de fer, une chaîne de fer.

L'épée, comme toujours, était placée à droite du squelette. La chaîne, composée de deux parties d'inégale longueur, était évidemment destinée à soutenir l'épée. Ces chaînes de suspension ont été déjà signalées dans les sépultures de la Marne. On peut en voir deux très-belles, une de fer et une de bronze, au musée de Saint-Germain sous les nos 14733 (fer), 20933 (bronze). Comme celles de M. de Baye, elles vont en diminuant graduellement du point d'attache à la ceinture jusqu'au crochet qui soutenait le glaive. Ce détail de l'armement du guerrier gaulois est d'ailleurs conforme à ce que nous apprend Diodore de Sicile (V, 30) : « L'épée gauloise, nous dit-il, était suspendue par une chaîne de fer ou d'airain » (*σπάθας ἔχουσι μακρὰς σιδηραῖς ἢ χαλκᾶις ἁλύσεσιν ἐξηρτημένας*).

Tombe n° 4. Une épée, une chaîne et un umbo de fer, plus *de nombreux fragments de fer creusés en gouttière d'un côté et arrondis de l'autre.* Ce

Digitized by Google

guerrier, comme plusieurs autres de ses compagnons, avait donc été enterré avec son bouclier, qui le recouvrait en partie. Il est regrettable que notre correspondant n'ait pas reconnu que les fragments de fer creusés en gouttières étaient la garniture, ou, si l'on aime mieux, la bordure du bouclier. Il aurait peut-être pu en mesurer les contours.

Tombe n° 5. Cette tombe ne contenait qu'une fusaïole en terre.

Tombe n° 6. Six anneaux de bronze, une fibule de fer, un *torques* de fer.

Tombe n° 7. Un bracelet et une fibule de fer.

Tombe n° 8. Une lance.

Tombes n°s 9, 10, 11, 12, 13. Ne contenaient que des ossements, bien qu'elles aient paru intactes à M. de Baye.

Tombes n°s 14 et 15. N'ont rien donné. Peut-être avaient-elles été fouillées antérieurement.

Tombe n° 16. Une ceinture de bronze.

Cette ceinture était dans un merveilleux état de conservation. Elle mesure 95 centimètres de longueur, et est artistement ciselée. Les différentes parties qui la composent sont harmonieusement disposées et alternent de manière à présenter une agréable variété, tout en laissant subsister dans la composition l'unité de dessin qui est indispensable dans un semblable objet de parure... Nous attirerons particulièrement l'attention sur les dix-sept pièces émaillées qui en font partie. L'émail est de couleur rouge. La teinte sur quelques points en est un peu atténuée sous l'influence de l'oxyde de cuivre. Quinze ou vingt ceintures de bronze sont déjà sorties des tombes de la Marne. Aucune n'est aussi remarquable.

Tombe n° 17. Un *torques* en bronze.

Tombes n°s 18, 19, 20. Aucun objet n'avait été déposé dans la tombe à côté des morts.

Tombe n° 21. Une paire de forces ou ciseaux.

Tombe n° 22. Une fibule de fer.

Tombe n° 23. Une ceinture de fer de 76 centimètres de long. Cette ceinture était en place : « placée par le milieu sous l'épine dorsale, elle avait ses extrémités sur le devant encore accrochées et comme soudées par l'oxydation. »

Le rapport de M. de Baye est, vous le voyez, fort intéressant. Je me permettrai cependant d'y signaler quelques lacunes. Il m'est impossible de croire, par exemple, que dans ces vingt-trois tombes

Digitized by Google

ne se soit pas rencontré un seul fragment de vase. J'ai fouillé ou fait fouiller dans trois localités différentes de la Marne, Saint-Étienne-au-Temple, Bussy et Suippes, *soixante-dix tombes*. Toutes les tombes intactes contenaient un ou plusieurs vases. Si les tombes de Flavigny n'en contiennent pas, il eût été important de le constater, et si elles en contenaient, même très-fragmentés, il n'était pas inutile de les recueillir. Je suppose aussi que M. de Baye, s'il assistait aux fouilles faites sous sa direction, aurait pu mesurer les épées en place. Les traces de l'oxyde permettent presque toujours de prendre ce renseignement au moment où la tombe vient d'être ouverte. Enfin M. de Baye ne nous parle pas de l'état des squelettes, et ne nous dit pas s'il a recueilli de nouveaux crânes augmentant sa belle collection. Il est désirable que, dans son prochain rapport, il veuille bien nous donner ces renseignements.

Le rapport de M. de Baye est accompagné de huit planches de dessins à la plume qui pourront être consultés avec fruit.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

INSCRIPTIONS DU XIIIe SIÈCLE.

Communication de M l'abbé Auvergne, correspondant à Grenoble.

(Séance du 8 mai 1876.)

M. l'abbé Auvergne signale au Comité deux inscriptions intéressantes du XIIIe siècle, concernant des donations de rentes en argent ou en nature à des établissements religieux.

La plus ancienne, datée de 1266, se trouve encastrée dans un mur de la basse-cour du couvent des sœurs de la Providence, à Corbolin (Isère).

La seconde, un peu moins ancienne, gravée en caractères d'une remarquable beauté, provient de l'abbaye de Saint-Chef; elle est aujourd'hui déposée dans le presbytère d'une paroisse voisine.

Remercîments à M. l'abbé Auvergne, en l'engageant à poursuivre ses recherches.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Rapport sur un sceau de Henri VI, comte de Grandpré.

Communication de M. Nozot, correspondant du Ministère, à Sedan.

(Séance du 8 mai 1876.)

M. Nozot, correspondant du Ministère, à Sedan, a envoyé au Comité le dessin d'un sceau du XIIIe siècle, de Henri VI, comte de Grandpré. Grandpré est une petite ville de Champagne, du département des Ardennes, arrondissement de Vouziers. Elle a été le siége d'un comté qui a eu des comtes propres, à partir d'Herman, vers 1060, jusqu'à Henri de Hans, IIe du nom, mentionné en 1480. La généalogie s'en trouve dans le P. Anselme, tome II, page 315. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qui ont consacré un article à ces comtes de Grandpré [1], disent que leur comté faisait partie des sept comtés et pairies de Champagne. Les armes des comtes de Grandpré sont : un burelé d'or et de gueules de dix pièces. On sait qu'en blason, lorsque les fasces atteignent le nombre de dix sur un écu, elles prennent le nom de burelles. Il faut aussi se rappeler qu'en blason, l'adjectif s'applique au cas où sur un écu les pièces se trouvent en nombre pair. Par exemple, ici le burelé de dix pièces d'or et de gueules veut dire que l'écu présente cinq burelles d'or sur cinq intervalles du champ, qui est de gueules. Le dessin du sceau qu'envoie M. Nozot est accompagné d'une note explicative, sur laquelle nous aurons quelques observations à faire. Il y est dit qu'Henri VI possédait la seigneurie de Livry, et qu'il avait des droits sur l'abbaye de Montfaucon.

1° Cette seigneurie de Livry n'est pas, comme on serait porté à le croire, celle de Livry du département des Ardennes, arrondissement de Vouziers, mais bien celle de Livry-en-Launoy, département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Gonesse. Le comte Henri VI y avait des droits du chef de sa mère, Marie de Garlande, fille de Guillaume de Garlande, Ve du nom, seigneur de Livry [2].

2° Montfaucon était une très-ancienne abbaye du diocèse de Reims, fondée au VIe siècle, par un prêtre nommé Baudry, sous l'invocation de saint Germain d'Auxerre. Mais elle avait cessé d'être

[1] *Art de vérifier les dates*, t. II, p. 630.

[2] P. Anselme, t. II, p. 318.

Digitized by Google

une abbaye dès le IXe siècle, époque à laquelle elle fut transférée à des clercs réguliers ou chanoines [1].

M. Nozot ajoute : « On a retrouvé le sceau de Henri VI. Le comte est représenté armé de toutes pièces, le casque fermé, tenant son épée haute de la main droite, et de la gauche un bouclier aux armes de Grandpré, et monté sur un cheval au galop, bardé aux armes de Joinville [2]. La légende porte : *S. Henrici de Grandiprato, militis, domini de Livriaco.*

Les deux dessins ci-joints ont été copiés sur un sceau incomplet, en très-mauvais état, apposé au bas d'un titre rongé, mouillé et rempli de taches, qui paraît remonter à l'époque où vivait ledit seigneur. Sur le revers du sceau, on remarque, au centre, un triangle traversé par des lignes parallèles, accouplées deux à deux. Quant aux lettres de la légende, elles sont à peine visibles. Sur quoi nous remarquerons deux choses. 1° Il est de toute impossibilité que Henri VI, comte de Grandpré, ait mis sur la housse de son cheval les armes de Joinville, qui n'appartenaient qu'à sa sœur, Adélaïde de Grandpré, qui avait épousé le sire de Joinville, le chroniqueur. 2° La légende montre qu'il ne s'agit pas du comte, mais de son fils, appelé Henri comme son père, et qui lui succéda sous le nom de Henri VII, comte de Grandpré. Ce qui a induit en erreur M. Nozot, c'est la généalogie donnée par le P. Anselme, où l'on a effectivement confondu le sceau du père avec le sceau du fils. Pour en revenir au dessin, quant aux légendes on ne lit sur la face que *S. Hanri*[*ci*]... et sur le revers, que *secre*[*tum*]...

La collection des Archives nationales possède trois sceaux qui peuvent servir à faire disparaître cette confusion introduite dans la généalogie des comtes de Grandpré donnée par le P. Anselme. En voici la description, tirée de l'inventaire de la Collection publié par la Direction générale des Archives. N° 578. Sceau équestre de Henri V, comte de Grandpré, de l'an 1213. Légende : *Sigillum Henrici, comitis de Grandiprato.* Au contre-sceau, un écu fascé de six pièces. Légende : *Secretum est.* Ce sceau, rond, de 63 millimètres de diamètre, est appendu à une charte datée de Meaux, du mois de décembre 1213, où le comte de Grandpré se porte garant pour Blanche, comtesse de Champagne, vis-à-vis de Philippe-Auguste.

[1] *Gallia christiana*, IX, 177.

[2] D'azur à trois broies d'or en fasce, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules.

Digitized by Google

N° 579. Second sceau du comte Henri V. Équestre, le bouclier aux armes. Légende : *Sigillum comitis Henrici de Magno prato.* Au contre-sceau, un écu burelé de douze pièces. Légende : *Secretum est.* Ce sceau, rond, de 80 millimètres de diamètre, est appendu à un accord entre le comte de Grandpré et Jean, comte de Beaumont-sur-Oise, passé à Compiègne, au mois d'août 1217. On remarquera ici : 1° que dans le court espace de quatre ans le comte Henri V a eu deux sceaux; 2° qu'au premier les armes sont un fascé de six pièces, et au second un burelé de douze pièces; que ces secondes armes même ne s'accordent pas avec les armoriaux, qui donnent, comme on l'a vu, un burelé de dix pièces.

Au reste, il n'est pas rare de rencontrer en sigillographie de ces sortes d'anomalies héraldiques. Mais on sent que les blasons donnés par les sceaux doivent primer, comme authenticité, ceux donnés par les armoriaux, soit imprimés, soit même manuscrits. Le troisième sceau est celui de Henri de Grandpré, seigneur de Livry-en-Parisis, de l'an 1274. C'est un sceau rond, de 80 millimètres de diamètre. Il est équestre, aux armes. La légende porte : ✠ **S. HCNRICI... NDI • PR... S DOMI... IACO** (*Sigillum Henrici de Grandiprato, militis, domini de Livriaco*). Dans l'inventaire imprimé, on lit *domini de Cociaco.* C'est une erreur, qu'il faut corriger; de même qu'au premier sceau du comte Henri V on lit « un fascé de huit pièces, » au lieu de « un fascé de six pièces. » Le contre-sceau d'Henri de Grandpré porte un écu burelé de douze pièces, au franc canton d'un plein. Ce franc canton est une brisure, pour le distinguer de son père, qui était le comte Henri VI, et qui portait les armes pleines. La légende de ce contre-sceau est : *Contrasigillum domini Henrici de Grandiprato.* Ce sceau, rond, de 80 millimètres de diamètre, est appendu à un amortissement accordé à l'abbaye de Saint-Victor par *Henricus de Grandiprato, dominus Livriaci castri, Parisiensis diocesis,* et Isabelle sa femme, *ejusdem loci domina,* daté de Paris, l'an 1274. Ce sceau est un très-bon spécimen de type équestre.

Observons, en finissant, que dans le dessin envoyé par M. Nozot le contre-sceau est du même diamètre que le sceau; ce que nous appelons un revers. Or ces sortes de contre-sceaux sont plus anciens que les contre-sceaux proprement dits. Comment donc se fait-il que le comte Henri VI ait eu un contre-sceau d'une forme plus ancienne que celui de son père Henri V, qui est de la forme ordinaire, c'est-à-dire sensiblement plus petit que la face? Si M. Nozot a été exact

Digitized by Google

en dessinant son contre-sceau absolument de la même grandeur que la face, nous ne voyons pas de solution à ce petit problème sigillographique.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Documents concernant les tapissiers de haute lisse, extraits du Registre aux bourgeois de la ville d'Arras.

Communication de M. l'abbé Van Drival, correspondant du Ministère.

(Séance du 8 mai 1876.)

Le document adressé par M. l'abbé Van Drival est une liste de tapissiers «hautelicheurs» dont il a trouvé les noms dans les registres où étaient inscrits ceux qui étaient reçus bourgeois d'Arras ou qui renouvelaient leur acte de bourgeoisie.

Elle commence en 1423, se termine en 1534, et comprend soixante et dix noms.

Nous ne croyons pas qu'elle puisse être d'un très-grand usage, mais elle pourrait servir cependant à retrouver l'origine d'une pièce dont un document indiquerait le vendeur.

Ainsi les *Ducs de Bourgogne*, de Léon de Laborde, donnent l'indication de plusieurs pièces de tapisseries achetées à Arras, avec le nom du vendeur, qu'il eût été intéressant de retrouver dans la liste donnée par M. l'abbé Van Drival. On en aurait pu conclure que certains haute-lissiers d'Arras n'étaient point seulement des ouvriers, mais aussi des entrepreneurs tenant boutique.

Mais aucun des noms que Léon de Laborde a fait connaître ne fait partie de la liste qui nous occupe. Nous ne trouvons rien non plus dans les *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, par M. A. Lecoy de la Marche.

Cependant, en étudiant cette liste, afin d'en tirer quelque chose, nous y avons trouvé, en 1455, un Jenyot de la Planque, et, en 1470, un Willefran de la Planque, qui nous ont fait songer au Raphaël de la Planche, fils de tapissiers flamands établis aux Tournelles par Henri IV en 1607, qui est cité, dans l'édit de fondation de la manufacture des Gobelins par Louis XIV, comme ayant travaillé antérieurement dans cette maison avec Charles de

(ans.

Digitized by Google

Il est très-probable que ce tapissier était un descendant des anciens haute-lissiers d'Arras au xve siècle, dont la famille avait continué la profession.

A cause de ce que d'autres, plus heureux que nous, pourront trouver un jour d'utilité dans la liste que M. l'abbé Van Drival a adressée au Comité, nous en proposons la publication.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Documents concernant les tapisseries de haute lisse, extraits du Registre aux bourgeois de la ville d'Arras.

(Archives municipales, 9 vol., 1423-1791.)

Le premier volume commence en 1423. Il porte d'abord la mention qui se reproduira au commencement de chaque année, et dont voici le sens général : « En l'an ....., dans la nuit de la Toussaint, dernier jour du mois d'octobre, la Loi (c'est-à-dire l'administration) a été renouvelée, et voici les noms de ceux qui ont été élus..... » Puis, à la suite de cette formule, on donne les noms de ceux qui sont reçus bourgeois ou qui renouvellent leur bourgeoisie. C'est parmi ces noms que nous avons glané ceux des *hautelicheurs* ou *haultelicheurs*, appelés plus tard *tapissiers*.

En l'an mil iiij^c et xxiij, nuit de Toussains, derrain jour dottobre, etc.

Page 1. Paroisse St Jehan : *Pier Blassel* hautelicheur, fil de feu Jehan Blassel, a recréanté le bourgage du xxix de novembre devant Messieurs plain plaid.

Page 3. Paroisse Ste Croix : Hanotin Godeffroy, fil *Jehan Godeffroy* hautelicheur, m^e bourg. a recréanté le bourgage... etc.

Page 11. Paroisse St Nicolas : *Jehan Coulerier* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel...

1424. En lan de grace mil iiij^c et xxiiij, nuit de Toussains, derrain jour dottobre... etc.

Page 14. Paroisse St Aubert : *Jehan de le Porte* tappissier a esté receu a bourg. nouvel...

1425. En l'an de grace mil iiij^c et xxv, nuit de Toussains, derrain jour dottobre... etc.

Page 17. Paroisse Ste Croix : *Jacotin Bertran* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel, moyennant le somme de viij...

Digitized by Google

Page 19. Paroisse St Jehan : *Jehan Lermite* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel... etc.

Page 20. Paroisse St Nicolas : *Guyot de Relly* hautelicheur, fil Tasset de Relly, a recréanté le bourgage du xxiij dottobre... etc.

Paroisse St Meurisse : *Regnaudin de Canleur* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel... etc.

1426. En l'an mil iiij^c et xxvi... etc.

Paroisse St Jehan : *Hanotin Godin* hautelicheur (et son frère) enfants de, etc. ont recréanté... etc.

Paroisse Magdalene : *Hanotin Robicquel* hautelicheur, fil Pier, maistre bourgeois, a recréanté... etc.

1427. En lan de grace mil iiij^c et xxvij, nuit de Toussains... etc.

Paroise St Jury (Saint-Géry) : *Robert de Chernay* hauteliceur (*sic*) a esté receu a bourg. nouvel... etc.

1428. En l'an mil iiij^c et xxviij, nuit de Toussains... etc.

Paroisse Ste Croix : *Bertran de Lattre* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel... etc.

Paroisse de le Cappelette : *Henriet de Bavaincourt* hautelicheur, fil de Jehan de Bavaincourt maistre bourgeois, a recréanté le bourgage... etc.

Paroisse Ste Croix : *Jehan Patequin* hautelicheur a esté receu a bourgois nouvel... etc.

Paroisse N^tre Dame : *Vinchen de Bourgogne* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel,.. etc.

1429. En l'an de grace mil iiij^c et xxix... etc.

Paroisse St Meurisse (Saint-Maurice) : *Baudin de Chocques* hauteliceur a esté receu a bourg. nouvel... etc.

1430. En lan de grace mil iiij^c et xxx... etc.

Paroisse Ste Croix : *Andrieu Paiien* hautelicheur a esté receu a bourgois nouvel... etc.

Paroisse St Estève (Saint-Étienne) : *Gillot Beghuin* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel... etc.

1431. En lan de grace 1431... etc.

Paroisse Ste Croix : *Tassart Boucaut* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel... etc.

1432. Paroisse St Nicolas : *Loyet Truye* hautelicheur, fil Noel Truye m. bourg.

Paroisse Ste Croix : *Lucas Bernart* hautelicheur, fil inlegitime de feu Miguel Bernart, a esté receu a bourgois nouvel.

Paroisse Ste Croix : *Willès Doisemont* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel par recreantement comme fil de Thiremant Doisemont... etc.

Digitized by Google

1433. Paroisse Ste Croix : *Hanotin le Fiel* hauteliceur (*sic*), fil de feu Alaine (?) le Fiel orphevre... etc.

Paroisse Ste Croix : *Hanotin Camp* hautelicheur, fil de Mathieu Camp...

Paroisse Ste Croix : Anne de Bomy vefve de feu *Jehan Wion* hautelicheur maistre bourgois...

Paroisse St Obert (Saint-Aubert) : *Hanotin Creppin* hautelicheur, fil inlegitime de feu Gille Creppin, a esté receu a bourg. nouvel.

Paroisse St Obert : *Jehan Monstoille* hautelicheur a esté receu a bourg. nouvel...

1434. Paroisse Ste Croix : *Jehan Maulone* hautelicheur, fil de Regnault, m^e bourg.

1435. Paroisse Ste Croix : *Pier Troncquel* hautelicheur, fil de feu Pierot Troncquel, m^e bourg.

Paroisse St Aubert : *Pier Testart* hautelicheur, fil de Gillot Testart, m^e bourgois.

Paroisse St Aubert : *Caisin Bracquet* hautelicheur, fil Mahieu Bracquet.

Paroisse St Jehan : Jehan Lermitte... *Hanotin Lermitte* fil dudit Jehan. *Nich. Jacotin du Mur* hautelicheur.

Paroisse St Nicolas : *Quentinet* (?) *Sorel* hautelicheur, fil Jehan Sorel cordewanier, m^e bourgois.

Paroisse St Jury (Saint-Géry) : *Colin le Camus* hautelicheur, fil de feu Jaquemart le Camus...

Paroisse de la Magdalene : *Jacotin du Mur* hautelicheur, fil de feu Simon du Mur de Melcastel, m^e bourg.

1436. Paroisse St Jehan : *Jehan Julien* hautelicheur, fil de *Jeh. Julien* hautelicheur, m^e bourg.

1437. Paroisse St Nicolas : *Remy Truye* hautelicheur, fil de *Noel Truye* hautelicheur (mis plus haut sans désignation, année 1432).

1438. Paroisse Ste Croix : *Mahieu Joly* dit *le Vert* hautelicheur a esté receu a bourgaige sans finance... etc.

1439. Paroisse St Nicolas : *Aubert de St Ylaire* haultelicheur (*sic*) a esté receu a bourg. sans finance...

1440. Paroisse Ste Croix : Demiselle de Caucourt, vefve de feu *Jaqm. Cosset* haultelicheur, a recréanté... etc.

1441 et 1442[1].

1443. Paroisse Ste Croix : ...*N^e* (?) *Fere* hautelicheur bourg.

Paroisse St Jehan : *Nicaise le Personne* hautelicheur.

1444 et 1445.

[1] Cette absence *apparente* de réception de «hautelicheurs» dans ces deux années, comme plus bas aux années 1444, 1445, 1449, 1453, 1456-1458, 1460, 1463, 1464, 1466, 1468, 1469, 1471-1477, 1479, 1486, 1488-1492, 1494-1501, 1510-1513, 1515-1523, ne prouve rien : car, à partir de 1441, on ne met plus aussi régulièrement la *profession* des récipiendaires qu'on l'avait fait jusqu'alors.

Digitized by Google

1446. Paroisse Ste Croix : Gillot Fere, fil de feu *Jehan Fere* haultelicheur en son vivant bourg. a recréanté... etc.

L'année 1447 manque.

1448. Paroisse N^tre Dame : Martinet de Choques, filz de *Baudin de Choques* hautelicheur bourg. a recréanté le bourgoisie... etc.

Paroisse de le Magdelaine : Jehan de Laire (?), filz de *Bertran de Laire* (?) hautelicheur bourg. a recréanté... etc.

1449.

1450. En lan de grace mil iiij^c L, fut la loy renouvellee et furent nommes Guillaume le Fevre maieur, Pierre de Moncheaux, Robert le Fevre, *Jehan Cosset*, Martin Hollande...

1451. Paroisse St Jury : *Jehan Larguete* haultelicheur, fils de feu Baudin, a recréanté .. etc.

1452. Paroisse N^tre Dame : *Anthonin Coine* haultelicheur, fil de feu Piere Coine bourg.

1453.

1454. Paroisse St Aubert : Colin de Gamans, fils de *Jehan de Gamans* haultelischeur (*sic*), a recréanté... etc.

1455. Paroisse Ste Croix : *Robert de Fampoux* hautelicheur a esté recu a bourgoys... etc.

Paroisse St Jury : *Jenynot de le Planque* hautelicheur, filz de Jehan de le Planque, en son vivant caucheteur, bourg. a recréanté... etc.

1456, 1457 et 1458.

1459. Paroisse N^tre Dame : *Brisset Despaigne* haultelicheur (avec deux autres) ont esté receus en la bourgoisie... etc.

1460.

1461. Paroisse N^tre Dame : *Jacquet de Dours* haultelicheur (et deux autres) ont esté receus en la bourgoisie par finance... etc.

1462. Paroisse Ste Croix : *Jehan Mauloe* haultelicheur, fils de Jehan Mauloe bourgois...

Ibid. Gabriel de Cotignyes haultelicheur a esté receu... etc.

1463 et 1464.

1465. Paroisse N^tre Dame : *Henry de Lannoy* hautelicheur (et un autre) ont esté receus en la bourgoisie... etc.

1466.

1467. Paroisse Ste Croix : *Jacquemin Wyon* haultelicheur a esté receu... etc.

1468 et 1469.

1470. Paroisse Ste Croix : *Willefan de la Planque* haultelicheur a esté receu...

Paroisse de le Cappellette : Martinot de Fampoux, filz de feu *R^t de Fampoux* haultelicheur (voir plus haut, année 1455), a recréanté... etc.

1471 et 1472, absence *apparente* de réception, de même pour 1473, 1474, 1475, 1476 et 1477.

Digitized by Google

1478. Paroisse St Esteve : Marie de Beaucamp, vefve de feu *Riflart Gallebran* haultelicheur, a recréanté... etc.

1479. 1480 et 1481 manquent. 1482 n'a qu'une demi-page. C'était l'époque lamentable d'Arras, la persécution de Louis XI.

En 1483, au lieu de la formule ordinaire et du nom d'Arras, on lit : «au mois de 7bre... cette ville de *Franchise,*» nom nouveau imposé par Louis XI. Plus de titre dans ces trois années, désordre complet.

En 1484, la loi est renouvelée le «second jour de may...» et la ville a repris son nom d'Arras.

1485. Paroisse Ste Croix : *Reynaudin de Mailly* haultelicheur a esté receu a la bourg.... etc.

1486.

1487. Paroisse St Esteve : *Loyset de Queant* haultelisseur, fils de feu... de Queant, a recréanté... etc.

1488 à 1492.

1493. Paroisse Ste Croix : Petit Jehan de Vilers sayeteur, filz de feu *Jaques de Vilers* haultelicheur, a recréanté... etc.

1494 à 1501.

1502. Paroisse Ste Croix : Jehanne Danner, vefve de feu *Jehan de Saint Vlaire* haultelicheur (différent de celui qui est cité plus haut, ce qui prouve que *tous* n'y sont pas), a recréanté... etc.

Dans les années qui suivent, on ne met presque jamais plus la *profession* de ceux qui se font recevoir ou «recréanter.» On se contente de mettre : *un tel fils d'un tel,* ou plus souvent, *natif de tel endroit, a esté receu...* etc. C'est une forme de rédaction toute différente de celle d'autrefois. Il n'y a guère d'exception que pour la profession de *sayeteur,* qui est très-souvent mentionnée.

1509. Paroisse St Géry : Martin de Villers sayeteur (*sic*), de *Robert* haultelisseur, a recréanté... etc.

1510 à 1513.

1514. Paroisse St Aubert : Demizelle Jehenne du Carme vefve de feu *Jehan Walois* en son vivant haultelisseur.

1515 à 1523.

Tout ce qui précède est tiré des deux premiers volumes du Registre aux bourgeois.

Dans le troisième volume, qui va de 1524 à 1568, je n'ai trouvé que les deux noms qui suivent :

1529. *Pasquier de Mailly* tapissier.

1534. *Thomas Sarrazin* tappisier.

Digitized by Google

Au reste, il n'y a presque plus d'indication de profession. C'est de plus en plus un registre *à finances*, sans ordre, sans esprit de suite, sans caractère historique. Il m'a semblé assez peu utile de voir les suivants, qui continuent le même système. J'ai vu seulement le dernier, tome IX, qui va depuis le 13 janvier 1775 jusqu'au 12 avril 1791. Il n'y a plus de profession indiquée, plus de mention de rien, si ce n'est, par-ci par-là, une chose insignifiante. C'est purement et simplement un livre *de finances*. A la marge, les indications anciennes de la paroisse sont remplacées par ces mots : *gratis*, ou bien : 6#, 12#, 18#, etc. C'est d'un positivisme parfait.

En résumé, pour un siècle ou environ, bien qu'avec des lacunes nombreuses, nous avons pu dresser une liste authentique, officielle, de soixante et dix artistes, maîtres reçus bourgeois, ce qui suppose une quantité considérable d'ouvriers et apprentis à Arras et dans les environs, car on sait que tout autour d'Arras on s'occupait de ces travaux, à quinze et vingt kilomètres à la ronde. Cette liste pourra servir de point de départ pour des études ultérieures, pour des constatations de provenance, par exemple. Donnons-la sous une forme facile, la forme alphabétique.

B

Bavaincourt (Henriet de).
Beghuin (Gillet).
Bernart (Lucas).
Bertran (Jacotin).
Blassel (Pier).
Boucaut (Tassart).
Bourgongne (Vinchen de).
Bracquet (Caisin).

C

Camp (Hanotin).
Canleur (Regnaudin de).
Chernay (Robert de).
Chocques (Baudin de).
Choques (Baudin de).
Corne (Anthonin).
Cosset (Jaqm.).
Cosset (Jehan).
Cotygnies (Gabriel de).
Coulerier (Jehan).
Creppin (Hanotin).

D

Despaigne (Brisset).
Doisemont (Willes).
Dours (Jacquet de).

F

Fampoux (Robert de).
Fampoux (R^t de). Sans doute le même.
Fere (Jehan).
Fere (N^t).

G

Gamans (Jehan de).
Godeffroy (Jehan).
Godin (Hanotin).
Gullebran (Rifflart).

Digitized by Google

J

Joly (Mahieu), dit *le Vert*.
Julien (Jehan), le père.
Julien (Jehan), le fils.

L

Laire (Bertran de).
Lannoy (Henry de).
Larguete (Jehan).
Lattre (Bertran de).
Le Camus (Colin).
Le Fiel (Hanotin).
Le Personne (Nicaise).
Lermite (Hanotin).
Lermite (Jehan).

M

Mailly (Pasquier de).
Mailly (Raynaudin de).
Mauloe ou Maulone (Jean), le père.
Mauloe ou Maulone (Jehan), le fils.
Monstoille (Jehan).
Mur (Nich. Jacotin du).
Mur (Jacotin du), fils du précédent.

P

Paiien (Andrieu).
Patequin (Jehan).
Planque (Jenynot de le).
Planque (Willefan de le).
Porte (Jehan de le).

Q

Quéant (Loyset de).

R

Relly (Guyot de).
Robicquel (Hanotin).

S

Saint-Ylaire (Aubert de).
Saint-Ylaire (Jehan de).
Sarrazin (Thomas).
Sorel (Quent.).

T

Testart (Pier).
Troncquel (Pier).
Truye (Loyet).
Truye (Noel).
Truye (Remy).

V

Vilers (Jacques de).
Vilers (Robert de).

W

Walois (Jehan).
Wion (Jacquemin).
Wion (Jehan).

Ces documents ont été extraits des archives municipales de la ville d'Arras par le soussigné.

L'abbé E. Van Drival,

Chanoine titulaire, correspondant du Ministère, officier de l'Instruction publique.

Digitized by Google

Inventaire des robes, cottes et draps de soie de la reine Éléonore d'Autriche, fait au château de Plessis-lez-Tours en 1532.

Communication de M. Éd. de Barthélemy, membre du Comité.

(Séance du 8 mai 1876.)

On trouve dans cet inventaire, très-détaillé quant à la désignation des pièces, toutes celles que Rabelais indique dans la composition du costume des dames de l'abbaye de Thélème.

M. J. Quicherat, après avoir transcrit ce passage dans son *Histoire du costume en France*, spécifie la nature de chaque partie de ce vêtement et en décrit l'usage.

Le document trouvé par M. Éd. de Barthélemy en indique la matière, de sorte que le chapitre du roman, le commentaire de l'historien du costume et l'inventaire se complètent.

La *vasque* de l'inventaire doit être la même chose que la basque ou basquine, qui était un corps destiné à donner au buste la forme d'entonnoir, si caractéristique dans les portraits et les images de l'époque.

Les deux que cite l'inventaire sont, l'une de satin cramoisi rouge brodé d'or, l'autre de velours cramoisi.

La *vertugalle*, qui était quelque chose d'analogue à la crinoline d'aujourd'hui, également en forme d'entonnoir, était ou de taffetas, ou de toile d'or.

La *cotte* ou robe de dessus, qui se réduit quelquefois à un *devant de cotte*, était sans pli et se posait sur la *vertugalle*.

Celle-ci devait pouvoir être apparente lorsque le devant de cotte la recouvrait seulement à sa partie antérieure.

Les nombreuses cottes d'Éléonore d'Autriche étaient de toile d'or frisé d'argent, violet, changeant, de toile d'argent, de velours, de satin, de serge de soie, de damas et de taffetas de diverses couleurs, généralement brodés d'or.

L'inventaire note que plusieurs de ces cottes sont faites avec de vieilles robes.

La *robe*, dont le corsage était coupé carrément, de façon à dégager la poitrine et les épaules, avait une jupe ouverte, de façon à laisser voir antérieurement la cotte ou le devant de cotte, qui se réduisait à une pièce triangulaire dont le sommet était à la ceinture.

Digitized by Google

Les robes sont de drap et de toile d'or frisé d'argent, ainsi que le dit Rabelais, surtout de velours et de satin, puis de damas. Leurs parements sont, ou de fourrures ou d'étoffes faisant disparate avec celle de la robe; soit toile d'or ou d'argent pour le velours, soit velours pour le satin ou le damas.

Nous arrivons maintenant aux vêtements de pardessus.

Les *manteaux* sont en nombre et faits de velours, généralement noir, ou de damas de même couleur, mais quelquefois blanc.

La *merlocte*, marlotte dans Rabelais, serait, d'après notre collègue M. J. Quicherat, le pardessus ouvert sur le devant; elles sont, dans le document, de satin cramoisi ou tanné, ou de taffetas, garnies de parements d'autre étoffe, mais de même couleur.

La *bergue* est sans doute la *berne* de Rabelais, qui serait une marlotte sans manches. La seule qui existe dans la garde-robe de Plessis est des Indes et à double face.

Enfin la *mantille*, dont ne parlent ni Rabelais, ni M. J. Quicherat, est tantôt de camelot de soie, tantôt de damas blanc brodés autour.

L'imagerie du XVIe siècle montre plusieurs espèces de vêtements de dessus auxquels peut convenir le nom de mantille. L'un est un simple collet, qui, en 1565, ne descend guère plus bas que la ceinture. L'autre, qui semble d'un tissu plus léger, se pose sur la tête et enveloppe tout le corps. Si l'on s'en rapporte à l'acception moderne, c'est à ce dernier genre que s'appliquerait l'article de l'inventaire de 1532.

Ces rapprochements montrent l'intérêt du document communiqué par M. Éd. de Barthélemy; aussi nous concluons à ce qu'il soit publié.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

ORIGINAL DE L'INVENTAIRE DRESSÉ EN 1532 DE LA GARDE-ROBE DE LA REINE ÉLÉONORE D'AUTRICHE.

Communication de M. Éd. de Barthélemy.

(Séance du 8 avril 1876.)

Nous avons trouvé, dans le volume n° 2952 du supplément français à la Bibliothèque nationale, l'inventaire original, dressé en 1532, de la garde-robe de la reine. Ce document nous a paru assez curieux pour être placé sous les yeux du Comité. On y voit, en effet,

Digitized by Google

avec quel soin était tenue la garde-robe de Plessis-lez-Tours, et comme on savait utiliser jusqu'aux vieilles toilettes.

Éléonore d'Autriche, fille de Philippe Ier, roi d'Espagne, veuve d'Emmanuel, roi de Portugal, et sœur de Charles-Quint, épousa le 17 juillet 1530 François Ier. On sait que cette princesse mourut en 1558 sans postérité.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

I

Inventaire des robes et cottes et draps de soye estant ès garderobbe de la Royne, faict au Plessis de Tours le 1er jour de juilliet mil cinc cent et trante deux.

Une robbe de drapt d'or frizé frizenée et lamée d'argent.

Une aultre robbe de toille d'or frizée frizenée traict, les paremens fourrés de luzcenes et le demourant doublé de taffetas blanc.

Une aultre robbe de drapt d'argent frizé, les paremens fourés d'ermynes qui ont esté obsté d'une robbe de damas blanc que la royne fit desfourer à Marmy pour mectre en ceste dicte robbe, le bas doublé de taffetas blanc.

Une aultre robbe de velloux noir, les paremens doublés de toille d'or frizeure d'argent et le bas doublé de taffetas blanc.

Une aultre robbe de velloux noir, les parements en toille d'argent frizé, le bas doublé en taffetas blanc.

Une aultre robbe de velloux cramoisy faicte les paremens et entours de broderye de fil d'or et velloux cramoisy couppé, et le champ de taffetas d'argent, le bas doublé de taffetas blanc.

Une aultre robbe de velloux cramoisy, les paremens fourrés de martres, le bas doublé de taffetas tanné.

Une aultre robbe de velloux cramoisy, les paremens fourrés d'ermynes, le bas doublé de taffetas blanc.

Une aultre robbe de velloux cramoisy, les paremens doublés de mesme, le reste doublé de taffetas rouge à huict fils qui a esté despécé le vie de juilliet pour pour faire une cotte à la dicte dame et le taffetas est dans la garde robbe.

Une aultre robbe de velloux noir, les paremens fourrés d'ermynes, le reste doublé de taffetas blanc.

Une aultre robbe de velloux noir, les paremens fourrés aussi d'ermynes, le reste doublé de taffetas blanc.

Une aultre robbe de velloux noir, les manches et paremens fourrés d'ermynes, le bas doublé de taffetas blanc.

Une aultre robbe de velloux noir, les paremens fourrés de louserviez, le reste doublé de taffetas blanc.

Digitized by Google

Une aultre robbe de velloux noir, les paremens fourrés de louserviez, le reste doublé de taffetas noir.

Une aultre robbe de velloux noir, les paremens fourrés de peu de nyer, le reste doublé de taffetas noir.

Une aultre robbe de velloux noir, les manches fourrées, le reste doublé de taffetas noir.

Une aultre robbe de velloux gris, les manches fourrées et les paremens de martres, qui auparavant estoit faicte à la françoise et doublée de drapt d'or, et depuis y a esté mis un cors à la castillane.

Une aultre robbe de satin cramoisy viollet, les paremens fourrés de..... noire, le reste doublé de taffetas tanné.

Une aultre robbe de satin cramoisy rouge, les paremens fourrés de martres, le reste doublé de taffetas tanné.

Une aultre robbe de satin blanc, les paremens fourrés de satin noir, le reste doublé de taffetas noir.

Une aultre robbe de satin blanc faicte à la francoise, les paremens fourrés de louserviez, le reste doublé de taffetas blanc.

Une aultre robbe de satin noir, les paremens fourrés de louserviez, le reste doublé de taffetas blanc.

Une aultre robbe de satin gris, les paremens fourrés de louserviez, le reste doublé de taffetas gris.

Une aultre robbe de satin cramoisy rouge, les paremens fourrés de louserviez, le reste doublé de taffetas rouge.

Une aultre robbe de satin noir, les paremens doublés de velloux noir, le reste doublé de taffetas noir.

Une aultre robbe de satin blanc, qui est à manches découpées à boutons d'or et de perles.

Une aultre robbe de damas cramoisy rouge, les paremens fourrés de louserviez, le reste doublé de taffetas blanc.

Une aultre robbe de damas gris brodé à ung bor ron de velloux gris.

Une aultre robbe de damas cramoisy rouge brodé à ung bor ron de velloux cramoisy.

Une aultre robbe de damas noir à ung bor ron de velloux noir.

II

Inventaire des cottes estants ès garderobbe de la Royne, faict au Plessis de Tours le 1er jour de juilliet mil cinc cent et trante deux.

Une cotte de toille d'or frizé d'argent, taffetas jaune.

Une aultre cotte de toille d'or viollet, l'entour doublé de satin viollet.

Une aultre cotte de toille d'or changeant, l'entour doublé de satin rouge.

Une aultre cotte de toille d'argent.

Digitized by Google

Une aultre cotte de drapt d'or frizé, champ de noir et doublé ; l'entour de satin noir à ung ron de velloux noir.

Ung devant de cotte de drapt d'or frizé, l'entour de satin noir à ung ron de velloux noir.

Ung aultre devant de cotte de velloux noir brodé d'or traict, semé de perles, le derrière de taffetas noir.

Ung aultre devant de cotte de velloux noir, tout brodé de fil d'or traict sur taffetas d'argent.

Ung aultre devant de cotte de satin cramoisy rouge faict à petis cordons de fil d'argent.

Ung aultre devant de cotte de satin blanc faict sur le mestier à fil d'or que Lucresse fist à la Fère, le derrière en taffetas blanc.

Ung aultre devant de cotte de velloux cramoisy viollet à broderye de cordons d'argent.

Ung aultre devant de cotte de velloux noir, faict à broderye de petit cordon d'or, doublé de taffetas noir.

Une cotte de velloux cramoisy rouge a ung bor ron de taffetas rouge.

Une aultre cotte de velloux noir à ung bor ron de taffetas noir.

Une aultre cotte de satin cramoisy rouge à ung bor ron de taffetas rouge.

Une aultre cotte de même.

Une aultre cotte de satin blanc à ung bor ron de taffetas blanc.

Une aultre cotte de sarge de soie blanc doublée de toille.

Une aultre cotte de satin cramoisy viollet à ung bor ron de velloux noir.

Une aultre cotte de satin jaune.

Une aultre cotte de satin gris.

Une aultre cotte de satin blanc faicte à broderye de velloux bleuf et cordon d'or.

Une aultre cotte de damas cramoisy rouge.

Une aultre cotte de satin noir.

Cinc aultres cottes de taffetas blanc à ung bor ron de velloux blanc.

Une aultre cotte de taffetas rouge.

Une aultre cotte de velloux cramoisy faicte d'une robbe de velloux cramoisy que la mareschalle a faict défaire.

Une vasque de satin cramoisy rouge où estoit une broderye d'or traict autour qui a esté hostée pour l'entrée de Rouen.

Une aultre vasque de velloux cramoisy rouge.

Deux verdugalles de taffetas gris.

Une aultre verdugalle de toille d'or.

Une aultre verdugalle de taffetas tanné.

Digitized by Google

III

Inventaire des manteaux estants ès garderobbe de la Royne, faict au Plessis de Tours le 1er jour de juilliet mil cinc cent trante et deux.

Ung manteau de velloux cramoisy doublé d'ermynes.

Ung aultre manteau de velloux noir, doublé d'ermynes.

Ung aultre manteau de velloux noir, doublé de connins noirs.

Ung aultre manteau de taffetas blanc, doublé de martres.

Ung aultre manteau de velloux noir, les paremens doublés de taffetas noir.

Ung aultre manteau de velloux noir.

Ung aultre manteau de velloux noir, doublé de satin, faict à petit collet par dessus, avec deux boutons d'or audict collet.

Un aultre manteau de satin cramoisy viollet, les paremens doublés de velloux cramoisy à broderye de fil d'or.

Ung aultre manteau de taffetas noir où il y a des boutons d'or aux manches, quatre à chaque.

Ung aultre manteau de damas noir à deux bandes de velloux noir.

Ung aultre manteau de mesme.

Ung aultre manteau de damas blanc.

Ung petit manteau de taffetas noir.

Une merlocte de satin cramoisy viollet, les paremens doublés de velloux cramoisy.

Une aultre merlocte de satin cramoisy rouge à deux bandes de velloux cramoisy.

Une aultre merlocte de satin tanné, les paremens doublés de velloux tanné, le reste de taffetas noir.

Une aultre de taffetas blanc.

Une aultre de taffetas noir.

Une bergue des Indes à deux endroictz.

Une mantille de camellot de soie noire.

Deux mantilles de damas blanc, l'une brodée à l'entour de velloux blanc, l'aultre de damas blanc.

IV

Inventaire des draps de soye estants ès garderobbe de la Royne, faict au Plessis de Tours le 1er jour de juilliet mil cinc cent trante et deux.

Une pièce de drap d'or entière.

Une aultre pièce de velloux tanné.

Deux pièces de satin blanc.

Une aultre pièce de taffetas blanc.

Digitized by Google

Un reste de pièce de satin blanc.
Un demeurant de pièce de satin cramoisy viollet.
Un demeurant de pièce de velloux cramoisy.
Deux demeurants de pièces de velloux noir.
Un demeurant de pièce de satin gris.
Un demeurant de pièce de satin cramoisy rouge.
Un demeurant de pièce de camelot de soie grise.
Une pièce de velloux noir.
Deux demeurants de pièces de velloux vert.
Une pièce de satin blanc.
Un demeurant de pièce de taffetas rouge.
Une aulne et demi quart de velloux (*sic*).

Pour copie conforme :

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES DE L'ADMINISTRATION DE JACQUES COËNE, ABBÉ DE MARCHIENNES (1501-1542).

Communication de M. Alfred Darcel, membre du Comité.

(Séance du 8 mai 1876.)

J'ai l'honneur de communiquer plusieurs documents extraits d'un manuscrit exposé en 1867 dans les galeries de l'Histoire du travail.

Ce manuscrit, qui porte le n° 2792 dans le catalogue de cette Exposition, est intitulé : *Registre des actes de l'administration de Jacques Coëne* (abbé de Marchiennes depuis 1501 jusqu'à 1542). Il appartient à M. le baron Lallart de Gommecourt, petit-neveu de dom Alexis Lallart, dernier abbé de Marchiennes.

Ce manuscrit, in-4° carré, est composé de 556 feuillets et décoré de quatre miniatures. Il doit avoir été décrit dans l'*Étude sur Jacques Coenne*, publiée par M. Charles de Linas, à Amiens.

Un des articles de l'espèce d'inventaire qu'il contient est relatif à la reliure qui le recouvre encore, bien qu'elle semble avoir été renouvelée quant au velours et aux courroies de maroquin rouge sur basane blanche qui le maintiennent fermé.

Cette reliure de velours rouge est garnie de huit écoinçons de cuivre, ciselé en relief de têtes d'anges, d'où partent de doubles rin-

Digitized by Google

ceaux fleuronnés, et, sur chaque face, de cinq clous saillants ou boutons, posés sur des platines à quatre lobes gravées de têtes d'hommes barbus. Deux mâchoires, fixées sur l'un des plats, servent à maintenir les lanières ou fermoirs, qui se fixent dans deux boutons saillants de l'autre plat.

La tranche est rouge et porte cette devise en creux : FINIS CORONAT.

Ce livre avait coûté, d'après le détail suivant :

69 cahiers 1/2 de parchemin, à 50 sols.....		173# 15s
La reliure.....	12#	8 3/4
Le velours (*holosericum*).....	10	
La garniture de cuivre.....	60	
La dorure.....	mémoire.	
TOTAL.....		255# 15s

Parmi les actes de Jacques Coëne contenus dans ce manuscrit, j'ai transcrit deux fondations : l'une pour le payement des porteurs des châsses de sainte Rictrude et de sainte Eusebie, en grand honneur dans l'abbaye de Marchiennes; l'autre, qui indique bien que Marchiennes est en Flandre, pour le nettoyage des cuivres de l'église, à l'aide de briques, pilées apparemment.

Les autres documents sont relatifs au trésor de l'abbaye, dont Jacques Coëne fit richement orner les reliquaires.

La plupart des pièces proviennent des ateliers de Douai, de Bruges, d'Anvers et de Cambrai.

Celles où il est indiqué que la statuaire joue un rôle important viennent surtout d'Anvers et de Cambrai. Un certain maître Bon Hondeville en exécuta quelques-unes dans cette dernière ville.

Les châsses et les reliquaires où l'on ne voit pas que la statuaire intervienne sont fournis par les orfévres de Bruges et surtout de Douai, où maître Anthoine Poveur travaillait pour l'abbaye.

Une croix de cristal est achetée à Lille, et une corne d'ivoire, destinée à contenir les reliques de saint Sigismond, est exécutée à Bruges.

Je ferai observer que ces documents constatent qu'une certaine activité dans les industries d'art régnait, au XVIe siècle, dans les villes qui appartiennent à la Flandre aujourd'hui française.

Digitized by Google

Fondation pour les porteurs des châsses de sainte Rictrude et de sainte Eusebie, en 1538.

Item, duo feretra nova ex argento et auro ad reliquias sanctorum corporum dive Rictrudis et eius filie Eusebie, sacre virginis, componi et fieri fecimus. Que, quoniam usque adeo gravia et ponderosa existunt, ut necessariis et conducticiis comportatoribus sit opus ad deferenda illa per oppidum in festo sacramenti ac etiam in circuitione claustrali, in anniversariis festivitatibus predictarum sanctarum, ordinavimus thesaurario sedecim libras superius expressas, qui teneatur, ex consilio et electione quatuor prepositorum ordini, eligere et conducere octo viros in vestitu et precipue in caligis honestis, ad comportanda feretra supradicta. Eligantur autem qui sint in sua statura sic pares ut possint ex eis constitui duo quaternarii virorum equalium quo onus facilius supportetur et sine periculo aut gravamine. Singulique comportatores mercedem accipiant a predicto thesaurario, pro qualibet die, duodecim solidorum; qui etiam persolvere ad pictantiam conventualem in die sacramenti viginti quatuor solidos teneatur.

Fondation pour le nettoyage des cuivres de l'église, en 1538.

Imprimis itaque ut opera fusoria ex cupro dicte ecclesie et monasterii quorum multa donavimus splendorem et nitorem conservent et ab erugine et sordibus vindicentur, statuimus detersores conducentur qui supradicta cupra singulis annis ante Pasca emundent, et a priore debitam mercedem accipiant octodecim librarum flandrens. A ministris ecclesie et monachis ciborum dispensatoribus ad victum portionem equalem, que aliis ecclesie famulantibus conceditur, scilicet censiam sument ab œconomo abbatis. Thesaurarius qui perficiende detersioni tenebitur sollicitus adesse, et querere lapides cocticeos quos vocant bricas operi necessarios, etiam recipiat a priore sex solidos. Priori vero cedant et remaneant quadraginta solidi, qui propterea pannos detersioni utiles et necessarios comparare et subministrare tenebitur.

Sequitur declaratio ponderis simul et precii quarumdam reliquiarum quas per diversos aurifabros argento et auro curavit adornandas predicti fratris Jacobi Coene abbatis labor ac parcimonia.

Maior baculus pastoralis.

Anno a Christo nato millesimo quingentesimo quinto maior baculus pastoralis, qui ponderis est novem marcharum duarumque unciarum, Brugis fabricatus, nogentis et nonaginta una libris constitisse perhibetur.

Mitra.

Anno instaurate salutis millesimo quingentesimo sexto, mitra etiam Brugis absoluta constitit mille quingentis libris et septemdecim solidis,

Digitized by Google

Annuli tres.

Eodem anno annuli tres argentei, per aurifabrum Cameracen. perfecti, xxiiij^{or} libris flandren. penduntur.

Duorum vasorum declaratio.

Anno Dni sesquimillesimo septimo, duo vasa argentea viginti et quingentis libris flandrensibus empta fuere. Sunt enim ponderis viginti unius marcharum unius uncie et xv esterliñ.

Imago dive Lucie.

Eodem anno, effigies dive Lucie Cameraci perfecta continet quindecim marchas, tres uncias et sex esterliñ.

Effigies sancte Catherine.

Anno a partu Virginis octavo supra sesquimillesimo, imago dive Catherine Duaci confecta ponderis est novem marcharum unius uncie et quinque esterliñ.

Imago divi Stephani protomartyris.

Eodem anno, absoluta est Cameraci imago sancti Stephani protomartyris, cujus quidem pondus quindecim marchis, duabus unciis et undecim esterliñ, conficitur.

Cornu eburneum.

Eodem quoque anno, cornu ex ebore, Brugis confectum, in quo sancti Sigismundi ossa custodiuntur, viginti octo libris et xv solid. flandren. comparatum est.

Vasculum olei extreme unctionis.

Anno salutis humane 1509, vasculum oleo extreme unctionis custodiendo Cameraci perfectum marcham et triginta esterliñ continet.

Effigies sancti Georgii.

Anno post virgineum partum 1510, Antwerpie sculpta est imago divi Georgii, que ponderis est decem marcharum, trium unciarum et quinque esterliñ.

Imago dive Virginis Marie.

Anno Dni 1511, imago virginis Marie Cameraci constructa tres marchas continet et quindecim esterliñ cum dimidio.

Duo candelabra, cum vasculo aque benedicte.

Anno et loco supradictis duo candelabra cum vasculo aque sacre conficiuntur, quorum pondus septemdecim marche, sex uncie et sex esterliñ efficiunt.

Digitized by Google

Minor baculus pastoralis.

Anno quoque et loco eisdem baculus pastoralis, tum precio tum q"titate supradicto minor perfectus, ponderis est decem marcharum, trium unciarum ac uncie dimidium.

Codex evangelicus.

Anno supradicto, volumen evangelicum perfectum est, in quo tres marche, uncia una et duodecim esterlini continentur.

Effigies sancti Longini.

Anno a partu Virginis 1512, imago scti Longini, Cameraci insculpta, ponderis est octodecim marcharum, quinque unciarum ac uncie dimidii.

Imago dive Helene.

Eodem anno, effigies sancte Helene Antwerpie perfecta continet novem marchas, sex uncias et novem esterlinos.

Libri duo ad sacrum diebus precipuis celebrandum.

Anno a Christi incarnatione 1514, unum et alterum volumen tres marchas, duos esterlinos ac dimidium continens, Cameraci perficitur.

Philacterium sacratissimi corporis Christi.

Anno supradicto, Antwerpie effectum est philacterium in quo venerabile corpus Christi die sacramenti in processione solet deferri; pondus illius est viginti marche.

Liber ad epistolas canendas diebus precipuis.

Epistolarum volumen tres marchas, tresque uncias et novem esterlin̄ cum dimidio continens, eodem quoque anno perficitur.

Imagines angelorum.

Anno Dni 1518, imagines angelorum Cameraci sculpte sedecim marchas, quatuor uncias et quinque esterlinos continere perhibentur.

Effigies Christi matris supradicta maior.

Anno et loco supradictis imago virginis Marie predicta maior et magnificentior absoluta viginti quatuor marchas continet duasque uncias.

Crux argentea.

Anno Dni 1519, crux argentea Cameraci perfecta est, cujus pondus, connumerata pace etiam argentea, sedecim marche, uncia una et unus esterlinus efficiunt.

Digitized by Google

Imago dive Rictrudis.

Anno Domini supra millesimum quingentesimum vigesimo quarto, effigies dive Rictrudis inaurata ab aurifabro Cameracensi constitit mille septuagentis et octodecim libris parisiensibus. Hec, collocata post sedes chori circumseptaque cancellis ereis, fulcitur columnis quatuor ex auricalco confectis.

Tria pocula argentea.

Anno Dni 1525, perfecta sunt tria pocula argentea ponderis undecim marcharum, unius uncie et novem esterlinos cum dimidio.

Calix.

Anno a Christo passo 1530, calix in quo celebrioribus diebus divina celebrari solent mysteria Cameraci absolutus octo marchas continet et unciam unam.

Quatuor imagines sanctorum Bartholomei atque Mauronti et sanctarum Anne et Ursule.

Anno Dni 1536, empte sunt Antwerpie quatuor imagines sanctorum Bartholomei atque Mauronti et sanctarum Anne et Ursule. Imago dive Anne, que omnium maxima est, continet octodecim marchas, uncias quatuor et uncie dimidium. In imagine sancti Bartholomei quatuordecim marche quinque uncie et undecim estrelini continentur. Sancti Mauronti imago est ponderis tredecim marcharum, unciarum septem et sex estrelinos. Imago dive Ursule duodecim marchis et quinque estrelinis censetur confecta.

Techa sancte Rictrudis.

Anno Dni sesquimillesimo trigesimo primo techa scte Rictrudis Duaci absolvitur, cujus quidem pondus non minus est ducentis sexaginta octo marchis, unciis quinque ac uncie dimidio. Hujus ergo precium extenditur ad tredecim millia centum et viginti septem libras, quatuordecem solidos et sex denarios parisienses. Porro gemarum insignium utrinque prominentium non supputamus precium.

Crux cristallina.

Anno Dni supra millesimum quingentesimum trigesimo secundo, Insulis empta est crux insignis vitroque cristallino pellucida, ducentis sexaginta duabus libris parisiensibus. Novem marche cum duabus unciis hujus pondus efficiunt.

Techa sancte Eusebie.

Anno Dni 1537, Duaci absolvitur loculus in quo dive Eusebie ossa requiescunt. Hujus pondus conficitur ducentis octoginta novem marchis qua-

Digitized by Google

tuor unciis, novem estrelin et quatuor frelinis. Constat autem, non annumeratis multis lapidibus preciosis, neque fragmento unicornis dato ab illustri dna comitissa Durensi, tredecim millia quadringentis et octoginta libris.

Teche in quibus prius erant ossa sanctarum Rictrudis et Eusebie.

Eodem anno pro restauratione ac dispositione veterum techarum Rictrudis et Eusebie Duaci absoluta, in quibus nunc reposita sunt ossa sancte Gertrudis, sancti Gonati, ac sancte Cordule, cum ossibus sanctarum Corone et Victorie, exposite sunt centum quinquaginta et undecim libre.

Calvaria[1] sancte Rictrudis.

Anno a partu Virginis trigesimo octavo supra sesquimillesimum, calvaria sancte Rictrudis, que ponderis est viginti quinque marcharum et unciarum trium, auro multisque lapidibus preciosis insignita, Duaci quoque perficitur. Pro hac date sunt mille centum quinquagenta due libre, et quinque solidi.

Philosaccarum[2] argenteum.

Anno Dni millesimo (quingentesimo) quadragesimo, mense septembri, commissum est hujus ecclesie thesaurario philosaccarum argenteum atque passim inauratum. Quod quidem ponderis est marcarum sex, unciarum quatuor cum dimidia; pro quibus date sunt centum et quinquaginta septem libre ac solidi decem. Marca etenim viginti quatuor libris estimatur. Porro aurifaber recepit pro deauratione et labore septuaginta octo libras. Supputatis igitur omnibus, constitit ducentis ac triginta quinque libris et decem solidis parisiensibus.

Volumen pergameneum.

Eodem anno thesaurarius accepit custodiendum volumen istud pergameneum, continens privilegia transcripta, necnon sententias, pactiones, redditus acquisitos per R. patrem ac dominum dnm Jacobum Coene, simul et fundationes quarumdam solemnitatum per eumdem institutas, pro cuius legatura date sunt duodecim libre et pro holoserico quo tegitur decem, pro cupro autem et pro sculptura clausurarum et clavorum operarius recepit sexaginta libras. Heredes Anthonii Pourveu nonnihil debebant; quapropter aurum et inaurationem solverunt. In hoc libro continentur quaterniones sexaginta novem cum dimidio. Unusquisque autem emptus est quinquaginta solidis. Igitur si recte omnia supputentur, precium codicis predicti extenditur ad ducentas quinquaginta quinque libras et quindecim solidos.

[1] Chef, reliquaire? « Calvaries, *sinciput.* » (Du Cange.)

[2] Ce mot, qui ne se rencontre point dans Du Cange, ne semble pas pouvoir être synonyme de *Philacterium*, qui est employé dans un article précédent, p. 262.

Digitized by Google

Baculi precentoris et succentoris in quorum summitate prominent imagines unicornum.

Anno Domini millesimo quingentesimo quadragesimo primo, mense julio, mag^r Bonus Hondville, aurifaber Cameracencis, absolvit baculos precentoris et succentoris argenteos passim deauratos, quos huc attulit eodem anno et mense. Quorum pondus continet viginti marcas, tres uncias et quinque estrelinos. Marca vero viginti quatuor libris empta est. Itaque precium utriusque baculi extenditur ad quadringintas et octoginta novem libras et quindecim solidos. Aurifaber autem pro auro quod exposuit et pro labore quem insumpsit septuaginta tres coronatos accepit.

Pars capillorum dive Magdalene.

Eodem anno, mense septembri, idem mag^r Bonus Hondville huc detulit partem capillorum bte Marie Magdalene inclusam vasculo argenteo ponderis trium marcarum, trium unciarum ac septem estrelinorum cum dimidio. Constat autem centum et octodecim libris duobus solidis et sex denariis parisiensibus. Nam pro unaquaque marca date sunt viginti quatuor libre parisienses. Aurifabro autem pro auro et labore insumpto tringinta sex.

De brachio divi Laurentii.

Anno Dni millesimo quingentesimo quadragesimo primo, III° idus Martii, mag^r Bonus Hondeville, aurifaber Cameracensis, inclusit opere argenteo deaurato lapidibusque preciocis conspicuo nonnihil ossium brachii divi Laurentii martyris, in quo continentur duodecim marce, quinque uncie atque VII estrelini cum dimidio. Precium uniuscujusque marce extenditur ad XXIII^or libras. Constat itaque (annumerata operarii mercede) quadringentis octoginta duabus libris, septemdecim solidis et sex denariis flandrensibus.

Calix supradicto minor.

Anno Dni 1542, die dive Magdalene dicato, calicem huc detulit magister Bonus Hondeville, aurifaber Cameracensis, in quo continentur tres marche, uncia et uncie dimidium; annumeratis igitur omnibus, tam auro et argento quam operarii mercede, constitit triginta et duo coronatis et quadraginta quatuor stuferis [1].

Mandibula dive Eusebie.

Anno Dni m^o v^c XL°, circa finem mensis aprilis, Anthonius Poveur, aurifaber Duacensis, mandibulam dive Eusebie virginis reclusit in repositorio ar-

[1] *Solidis.* (Du Cange.)

Digitized by Google

genteo deaurato. ponderis XII marcharum, trium onchiarum; cujus quidem repositorii valor est V^c LXII librarum XVI solidorum Flandrie.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR UNE INSCRIPTION DÉCOUVERTE À NÎMES.

Communication de M. Germer-Durand fils, architecte à Nîmes.

(Séance du 8 mai 1876.)

L'inscription de Nîmes communiquée au Comité par M. Germer-Durand, et dont un moulage est conservé au musée de Saint-Germain, se compose de cinq lignes, dont les quatre premières paraissent devoir se lire ainsi :

ΚΑCCITAΛOC
OYEPCIKNOCΔ
EΔEBPATOYΔ
EKANTENAΛA

Je ne propose pas de lecture pour la cinquième ligne. Les premiers mots des quatre premières lignes doivent être séparés ainsi qu'il suit : Κασσιταλος Ουερσικνος δεδε βρατουδε. Je ne sais comment il faut séparer les dernières lettres de la quatrième ligne. Les deux premiers mots paraissent gaulois. Κασσιταλος semble être un composé possessif, dont le second terme *talos*, déjà connu par plusieurs exemples, serait identique au breton *tal*, « front. » Le premier terme Κασσι, qui se trouve dans *Tri-casses*, *Vidu-casses*, *Baio-casses*, *Bodio-casses*, *Cassi-Vellaunus*, *Cassi-bratius*, n'a peut-être pas encore été expliqué d'une manière définitive. J'ai proposé de traduire *cassi* par « beau, » et de le considérer comme dérivé de la même racine que *Cad-ro-s*, en vieux gallois *cadr*, en breton moyen *cazr*, aujourd'hui *kaer*. Κασσι-ταλος voudrait dire « qui a un beau front.[1] » Ce mot est au nominatif singulier, comme le mot suivant.

Ουερσι-κνος signifie « fils de *Versos*[2]. » Le sens de κνος paraît établi

[1] Κασσι-ταλος serait un composé possessif. Dans notre système κασσι = *kad-ti*; comparez le dorien κε-καδ-μαι.

[2] Ουερσι-κνος est donc un composé de dépendance.

Digitized by Google

par les nombreux exemples de ce mot qui ont été réunis[1]. Sa forme la plus complète serait donnée par la monnaie dont la légende est *Matucenos*[2], si l'on ne doit pas lire *Matu-genos*, et par le *Taticenus* de Cologne (Brambach, *Corpus inscriptionum rhenanarum*, 407), si l'on ne doit pas lire *Tati-genus*.

Les deux mots suivants, δεδε βρατουδε, se trouvent déjà dans l'inscription de Nîmes qui forme le n° 1 des inscriptions celtiques publiées par la Commission de la topographie des Gaules[3]. De cette circonstance résulte l'impossibilité de reconnaître dans cette première inscription la nomenclature géographique qui avait été proposée, et qui exige qu'on y sépare les mots de manière à joindre à δεδε les deux lettres μα qui le suivent dans la première inscription, et qui ne se retrouvent pas dans la seconde. Dans la première inscription de Nîmes, qui doit nécessairement être rapprochée de celle-ci, les mots δεδε ματρεβο ναμαυσικαβο se rapportent évidemment à une dédicace faite aux déesses-mères de Nîmes. Mais à quelle langue ces trois mots appartiennent-ils?

Δεδε est un parfait redoublé. On pourrait le rattacher à la racine indo-européenne *dhâ*, qui a donné au grec le verbe τίθημι, au vieil irlandais le verbe *denim*, *deni*, *deni* «je fais, tu fais, il fait,» infinitif *denum*[4]. Δεδε serait donc celtique.

Mais δεδε peut aussi bien être latin et être une forme vulgaire de *dedit*. Suivant M. Foucart, la première inscription de Nîmes est du IIe siècle avant J.-C. au plus tôt, du IIIe siècle après J.-C. au plus tard. La seconde inscription de Nîmes, celle qui vient d'être découverte, daterait du second siècle après J.-C. dans l'opinion du même épigraphiste. La ressemblance que nous offrent les deux inscriptions, au point de vue de la rédaction, semble nous autoriser à les considérer comme contemporaines et à les dater toutes deux du second siècle après J.-C. On aurait donc, au IIe siècle après J.-C., écrit à Nîmes *dede* pour *dedit*, *matrebo* pour *matribus*, et *namausicabo* pour *namausicis*.

Dans *dede* pour *dedit* nous trouvons deux irrégularités : 1° chute du *t* final, 2° emploi d'*e* pour *i* avant *t* dans la dernière syllabe. Les

[1] *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 854.

[2] Hucher, *L'Art Gaulois*, t. II, p. 151.

[3] Ιαρται...λλα νοιτακος δεδε ματμεβο ναμαυσικαβο βρατουδε.

[4] *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 435, 486; cf. Curtius, *Grundzüge*, etc., ou *Fondements de l'étymologie grecque*, 4e édition, p. 254.

Digitized by Google

inscriptiones parietariæ de Pompéi nous offrent les exemples suivants de la chute du *t* final :

ama = amat,
nosci = noscit,
peria = pereat,
relinque = relinquit,
valia = valeat,
vota = votat,

et les exemples suivants d'*e* pour *i* devant *t* dans la désinence des verbes :

dicet *et* diced = dicit,
leget = legit,
linget = lingit,
pugnabet = pugnabit,
pinxet = pinxit,
scribet = scribit,
relinque = relinquit.

On me permettra d'insister sur le dernier mot : *relinque* = *relinquit;* il nous donne l'exemple de la réunion de deux phénomènes : chute du *t* final, changement d'*i* en *e*, qui paraissent si étranges dans *dede* = *dedit.*

Ces faits ne sont pas spéciaux à Pompéi. Le tome III du *Corpus inscriptionum latinarum* nous offre *donavet* pour *donavit* dans une inscription de Salone (n° 2207) et *vixet* pour *vixit* dans une inscription de Sissek (n° 3987). Le tome II nous fournit *fecet* et *posuet* dans deux inscriptions d'Espagne. M. Schuchard dans son *Vocalismus des Vulgaer-lateins* (t. II, p. 46-47) a réuni, d'après les manuscrits et les recueils d'inscriptions, de très-nombreux exemples d'*et* final pour *it.* Les recueils de MM. de Boissieu et Le Blant, la Gaule par conséquent, figurent plusieurs fois dans cette nomenclature. Mais ce qu'il y a de plus curieux, ce sont seize exemples où non-seulement l'*e* a pris la place de l'*i*, mais où le *t* final est tombé : *dede*, *dixe*, *eme*, *essibe*, *fece*, *vixse*, etc.

Ainsi *dede* peut être latin.

Contrairement à l'opinion admise par Ebel, je crois que *matrebo* et *namausicabo* ne sont vraisemblablement pas gaulois. En effet, il résulte des études de ce regrettable savant sur la déclinaison irlandaise, qu'en celtique, le datif-ablatif pluriel se terminait en *bis* et non en *bos.* Pour établir que la déclinaison gauloise différait de la

Digitized by Google

déclinaison irlandaise au datif-ablatif pluriel, il faudrait des exemples plus certains que les deux exemples fournis par une seule inscription dont la *celticité* n'est pas démontrée.

Matrebo peut être latin. Dans ce mot, il y a trois irrégularités : *e* pour *i* devant *b*; *o* pour *u* dans la désinence du datif-ablatif pluriel; chute de l'*s* final.

De l'emploi de *e* pour *i* devant *b*, on peut voir de nombreux exemples dans l'ouvrage cité de M. Schuchard, t. II, p. 1-2, et t. III, p. 61. Ce qui est surtout curieux, c'est l'*omnevos* = *omnibus* de deux inscriptions de Briord publiées par M. Le Blant[1]. On a soutenu que le *navebos* de la colonne rostrale était purement et simplement archaïque; mais il n'est nullement prouvé que le peuple ait, à un moment quelconque, cessé de prononcer *e* l'*i* de *navibus*, et même, d'une manière générale, l'*i* bref suivi de *b*. Voyez, par exemple, *lebens* = *libens* dans une inscription païenne de Rome (Orelli[2], n° 4635), *sebi* dans une inscription de Vaison citée par M. Herzog[3].

L'*o* pour *u* dans la désinence de l'ablatif pluriel n'est pas non plus isolé dans le *navebos* de la colonne rostrale. On trouve *laboribo* = *laboribus* dans une inscription d'Algérie publiée en 1862, et nous venons de citer l'*omnevos* = *omnibus* de Briord. On peut comparer la légende latine *simissos publicos* d'une monnaie gauloise de Lisieux.

Reste la chute de l'*s* final. On est encore habitué à la considérer comme un phénomène soit archaïque soit spécial aux derniers temps de la latinité. On perd de vue une observation de Cicéron[4], qui constate que de son temps nombre de gens ne prononçaient pas l'*s* final de la désinence *us*, quand le mot suivant commençait par une consonne, ce qui est ici le cas. M. Corssen, dans son traité de *la prononciation latine* (2e édition, t. I, p. 292) a réuni les exemples de la chute de l'*s* final fournis par les inscriptions : trois sont empruntés aux inscriptions de l'Algérie de M. Renier; autant appartiennent à la Gaule et se rencontrent dans le livre de M. de Boissieu.

Il n'y a donc aucune raison pour nier que *matrebo* soit latin, comme *navebos*, *sebi*, *laboribo*, *omnevos*.

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIIIe siècle*, t. II, p. 21.

[2] *Inscriptionum latinarum selectarum amplissima collectio.*

[3] *Galliæ Narbonensis provinciæ Romanæ historia*, p. 92, n° 436.

[4] « Quin etiam, quod jam subrusticum videtur, olim autem politius, eorum verborum quorum eædem erant postremæ duæ litteræ, quæ sunt in *optumus*, postremam litteram detrahebant, nisi vocalis insequebatur. » (*Orator*, c. XLVIII.)

Digitized by Google

Namausicabo pour *namausicis* nous offre, outre *o* = *u*, outre la chute de l'*s*, l'exemple de l'emploi irrégulier de la désinence *abus*, réservée en latin à un petit nombre de noms. Mais cette faute se trouve ailleurs. Ce n'est pas seulement dans les diplômes et dans les formules de l'époque mérovingienne, dans lesquels on lit: *villabus*, *accolabus* pour *villis* et *accolis;* c'est aussi dans des inscriptions latines du recueil de Brambach, où on lit, au datif pluriel, tantôt *aufaniabus*, tantôt *aufanis*, le nom de certaines déesses-mères, et où l'on peut signaler les dédicaces *matronis alagabiabus*, *allhiahenabus*, *andrustehiabus*, *asericinehabus*, *atirinivabus*, *gavadiabus*, *vatuiabus*, *veteranehabus* : ces mots, munis de la désinence latine *abus*, sont d'origine germanique et non gauloise.

Je ne vois donc pas pourquoi on refuserait de considérer comme latins les trois mots *dede*, *matrebo*, *namausicabo*.

Quant au mot βρατουδε, on a proposé de le considérer comme l'ablatif du thème *brâtu*, «jugement,» qui existe en vieil irlandais. C'est une hypothèse qui ne me semble pas justifiée. Il y a bien en vieil irlandais un suffixe *di* qui sert à former des adverbes, mais il ne s'emploie qu'après les adjectifs, il ne s'emploie même qu'après les adjectifs en *dia*[1] : βρατουδε serait plutôt le nom au datif d'une divinité quelconque.

Je conclus. Suivant moi, il n'est pas démontré que les deux inscriptions de Nîmes soient celtiques; elles peuvent être latines. Il y a, au moins, lieu de rester dans le doute jusqu'à plus ample informé.

H. d'Arbois de Jubainville,

Membre du Comité.

Fouilles exécutées dans la vallée de la Come Chaudron.

(Séance du 19 juin 1876.)

Au point où nous reprenons la suite des explorations, n° 56 de la Come Chaudron, la ligne de maisons qui en est l'objet se rapproche du ruisseau et du fond de la vallée, en s'éloignant sensiblement de la grande voie qui appuie à l'ouest, en sens opposé, pour monter au champ de foire. L'intervalle qui les sépare est occupé par

[1] *Grammatica celtica*, 2e édition, p. 608. Sur le thème nominal *brâtu* «jugement,» voir *ibidem*, p. 238.

Digitized by Google

deux grandes pièces de terre appelées *Pâtures du couvent*, parce que c'est dans l'une d'elles, où l'on suit encore une grande enceinte de murs écroulés, que s'éleva au moyen âge la Cordelle du Beuvray, le *monasterium Bibractense* du livre provincial des Cordeliers[1]. Ces pièces de terre, à peu près planes et situées au bord de la voie, offraient un très-bel emplacement avec une source, qui fut utilisée par les moines pour noyer le fossé qui entourait leur demeure et y entretenir du poisson. Elles durent être occupées de même par les Gaulois, mais elles n'ont pas encore été fouillées, et l'on ignore si les religieux y ont détruit les ruines pour se procurer des matériaux. Le n° 56 est une de ces habitations déjà signalées, disposées en gradins taillés dans la pente de la vallée. Les trois pièces qui la composent sont toutes en maçonnerie, à l'exception des deux façades, construites en charpente et en pisé. Parmi ces appartements, ceux des deux extrémités de la maison, de dimensions à peu près égales, $4^{m},90$ et $4^{m},80$ sur 8 mètres de large, étaient séparés par une pièce intermédiaire de $2^{m},90$ seulement et de même largeur, avec une chute de $1^{m},80$ au gradin inférieur. Elle avait même au sud d'autres appendices, dont l'amorce d'un mur contigu à la pièce qui regarde la voie démontre l'existence.

Les façades n'avaient laissé d'autres vestiges que ceux de leurs trous de poutres au milieu des murs en maçonnerie très-bien conservés. Une monnaie de Marseille, une des Allobroges, cinq éduennes, une des Bituriges et une moitié d'un moyen bronze colonial furent recueillies dans le déblai; les fragments de poteries abondaient surtout dans le compartiment inférieur. Quelques lettres de graffites tracées à la manière gauloise, quelques estampilles de poteries, un peu plus récentes peut-être, se lisaient sur certains d'entre eux. Parmi les premières, deux tessons avaient conservé la terminaison répétée d'un nom, probablement le même, IOC sur l'un et OC seulement sur l'autre, avec le petit caractère gaulois o en forme d'annelet, accolé à un grand C; un troisième fragment, la lettre Y. Le goulot d'une amphore portait l'estampille ENAE; un second, les initiales AC; un troisième, le nom ACIRO, dont la brisure avait enlevé sans doute l'initiale S, et dont les premières lettres sont en caractères moitié moins grands que les trois dernières. Ce nom paraît être le même que le SACIRO trouvé plu-

[1] Fodéré, *Histoire de l'ordre de Saint-François*, p. 434.

Digitized by Google

sieurs fois à Autun, sur de grandes jattes et sur des poteries samiennes. On doit dès lors le considérer comme ayant vécu sous Auguste, si son identité avec son homonyme du Beuvray est admise.

Les autres fragments offraient des échantillons très-nombreux de décorations gauloises, des pointillés disposés en lignes symétriques; des croissants en creux, distribués sur les surfaces; d'autres en damier, formés par l'opposition des parties polies et rugueuses; deux peints, à longues raies noires sur fond blanc et bande rouge sur couverte blanche. Trois ou quatre pièces seules : une couloire pour passer le lait, en terre grossière, ornée de rayons circulaires; une petite assiette à pied, en terre grise, fine; une grande écuelle micacée, une coquelle à trois pieds, enduite aussi de mica, étaient susceptibles d'être restituées. Quoique les objets de métal trouvés dans cette maison n'eussent isolément aucune valeur, leur variété mérite toutefois une mention. C'étaient : un morceau de miroir, gravé au revers et arrondi comme une médaille; un clou à coque de bronze demi-sphérique et mince comme celles des tapissiers, et remplie d'une pâte blanche; l'extrémité d'une anse en bronze, terminée en bec de canard; une boucle et deux annelets, une épingle de fibule, quatre fibules en fer à ressorts, une hachette, un gond et une longue clef torse de même métal, terminée d'un bout par trois dents et de l'autre bout par un anneau.

Le n° 56 est séparé au sud par un nouvel espace vide de $16^{m},10$; mais on se rappelle qu'une amorce de mur indiquait un prolongement de construction. La disposition du n° 57, plus large que long, $11^{m},27$ en œuvre sur $6^{m},60$, est à l'inverse du précédent, qui a 14 mètres en long sur 8. Cette maison avait un auvent de $1^{m},15$ de large, dont un trou de poutre marquait la limite dans le mur méridional qui se prolonge jusqu'à la jonction de celui qui porte le n° 58. Derrière l'auvent, le logis est enfoui profondément; les murs, en très-bon appareil et épais de 60 centimètres, sont fondés à $2^{m},20$ à l'ouest, où ils soutiennent les terres et ont encore $1^{m},80$ de haut; celui du sud est renforcé de deux empatements successifs de 30 centimètres de large.

L'intérieur offre une singularité : un mur parallèle au pignon méridional, et distant de $1^{m},15$, se prolonge dans l'intérieur de la pièce sur $3^{m},30$. On aurait pu y voir un couloir, s'il existait trace de porte à l'une ou à l'autre extrémité, mais les deux murs sont pleins. Le foyer occupait le fond de ce réduit, dans lequel étaient entassés

Digitized by Google

une certaine quantité de tuileaux échancrés, pour former une de ces petites cheminées demi-cylindriques dont il reste plusieurs types au Beuvray. On y trouva en même temps deux morceaux de granit taillés en quart de cercle, ainsi que ceux des colonnes en briques, un gros morceau de terre réfractaire calcinée, ceux d'un réchaud en terre, avec bourrelets saillants sur le bord pour recevoir le vase superposé sans interrompre la circulation de l'air nécessaire à la combustion. Une habitation avait précédé celle que nous décrivons, car le carrelage recouvrait un remblai de charbon renfermant des tessons de toutes sortes, parmi lesquels plusieurs d'un caractère artistique prononcé ou revêtus de couleurs. On recueillit encore sur les déblais, après une pluie, un petit anneau de fer très-oxydé, dont le chaton était une pierre gravée, sur laquelle un personnage de haute taille semble infliger une correction à un enfant, et trois médailles gauloises donnant les mêmes dates que dans le voisinage.

A partir du n° 57, les habitations, jusqu'au n° 60, c'est-à-dire sur 70 mètres, changent entièrement de physionomie; elles sont reliées entre elles par des murs de terrasse ou de clôture, à l'exception du n° 61, qui est isolé, à un étage supérieur, derrière le n° 59. Les murs de soutenement, à un seul parement, et adossés aux terres, sont parfaitement construits, renforcés par des empatements et tracés obliquement dans le talus de la montagne; ils se rapprochent en zigzag de la source de la Come Chaudron. Le n° 58 est un de ces murs construits dans le tuf, long de 21 mètres, rasé au niveau du sol, ayant $1^{m},05$ de profondeur, avec un empatement qui varie de 10 à 60 centimètres de haut. On trouva, en le suivant, deux médailles gauloises en potin et en argent. L'intérêt de cette région se concentrait sur la maison n° 59, dont l'excellente conservation et la distribution complète avaient, au moment de la découverte, un aspect particulier, avec ses petits appartements, ses clôtures régulières, sa situation à l'ombre, près de la source. Tout en se reliant au voisinage par les grands murs de terrasse, elle se projetait en avant, creusée à pic dans les pentes et dissimulée sous la hauteur des terres. C'est une simple maisonnette, au fond d'une cour de 35 mètres sur 13 mètres, isolée entièrement du bruit et du mouvement par sa situation et son enceinte de murs. La construction en était des plus soignées; les angles, les seuils, les bases des pieds-droits des portes, en pierre de taille et encore en place, semblaient abandonnés de la veille par des fugitifs. Adossée, à 3 mètres sous le gazon, au mur

Digitized by Google

de soutenement, haut de 2^{m}, 50, elle se compose de deux pièces, sans communication entre elles, ayant chacune une porte adjacente au mur de refend. Celle de droite, D, la plus petite, a 3^{m}, 70 de longueur, 3^{m}, 60 en œuvre, avec une porte de 90 centimètres, et se rétrécit à la façade, qui n'a que 3^{m}, 40. Celle de gauche, B, au contraire, a 7^{m}, 55 au fond et 8 mètres à la façade en œuvre. A gauche du seuil de cette dernière était enfoui un bloc de pierre calcaire taillé, qui semblait se rapporter au paganisme romain. C'est une espèce de petit autel avec des moulures grossières à la base, haut de 35 centimètres, plus large dans un sens que dans l'autre (22 sur 16 centimètres). Il paraît avoir été retaillé, car un de ses côtés est uni et comme poli, tandis que l'autre est simplement piqué à la pointe et grossièrement débruti. Ce qui le caractérise, c'est une petite excavation ronde, de 8 centimètres de diamètre, sur 35 millimètres de profondeur, semblable à celles qui sont creusées sur bon nombre d'autels votifs de même nature[1]. Il est le seul objet de ce genre qu'on ait trouvé jusqu'à ce jour au Beuvray, où les images et ustensiles du paganisme latin font entièrement défaut partout ailleurs qu'au temple. A 65 centimètres du mur de façade de cette même pièce, et près de la porte, dans le carrelage en cailloutis et terre battue de 45 centimètres d'épaisseur, étaient creusés trois trous ronds, de 10 centimètres de diamètre et 45 centimètres de profondeur, rapprochés de 60 à 90 centimètres les uns des autres, auprès desquels on trouva deux médailles gauloises. Tous trois renfermaient du charbon, et semblaient avoir été pratiqués par l'introduction d'un rondin dans le carrelage à l'état frais. Le premier était recouvert d'un morceau d'amphore; le second, d'une dalle de pierre calcaire carrée, de 39 centimètres de côté, qui aurait pu avoir servi de base au petit autel en même pierre; le troisième avait pour couvercle une dalle ronde de même calcaire, de 35 centimètres de diamètre. On recueillit en tout : six médailles gauloises dans la maison, une meule à trois pieds, quelques débris de poterie fine, peu de métal et un fragment d'une grosse écuelle, en terre noire et commune, portant le graffite IYCII.

Le mur oriental de la cour du n° 59 n'est conservé que sur 15^{m}, 70 de long : le surplus, affleurant au sol, a été détruit.

Le n° 60 est attenant à la cour du n° 59, et un peu en arrière;

[1] Nous possédons un petit autel en même pierre dont l'excavation a les mêmes dimensions.

Digitized by Google

il a 10^m, 20 de large, sur 5^m, 58. Cette maison, dont la façade était fondée partie sur le rocher coupé par des excavations et partie sur maçonnerie, était aussi enfouie profondément (2^m, 40 sous le gazon); ses murs, à l'arrière, ont encore 2^m, 10 à un seul parement; deux côtés sont seuls conservés, entre lesquels on a trouvé deux médailles gauloises et une poterie noire, couverte entièrement de gravures tracées au grattoir et imitant la feuille de fougère. A 2^m, 60 en avant de la façade, une excavation du rocher renfermait six médailles gauloises et un fragment d'un grand coutelas; le mur de façade et celui du nord ont disparu. A droite du n° 60, et derrière le n° 59, le n° 61 domine l'excavation dans laquelle s'abrite celui-ci, dont il n'est séparé que par une bande de terre de 4 mètres. C'est une large pièce rectangulaire de 11 mètres, sur un peu moins de 6 mètres, ayant perdu sa façade à l'est, à chaque extrémité de laquelle on a retrouvé un trou de poteau carbonisé; les trois autres côtés étaient en maçonnerie. Auprès ou au-dedans, on réunit trois médailles gauloises, un anneau cassé et des poteries, dont un fragment se recommande par une décoration exceptionnelle. Elle consiste en un fragment d'un grand vase en terre noire fine, ornementé d'une façon aussi simple qu'originale. Le bas de ce vase était entouré d'une large couronne de traits profonds, en forme de feuilles de fougères, de laquelle partaient des rayons comme ceux d'une étoile, de 10 centimètres de longueur sur 5 centimètres à la base, et formés pareillement de quatre bandes verticales de traits semblables aux premiers, mais disposés en sens inverse. Au bas de l'espace de 9^m, 30, qui sépare les n°s 60 et 62, s'ouvre, dans le rocher, une espèce de ravin dans lequel les eaux peut-être ont entraîné de nombreux tessons, si les habitants n'y ont pas jeté eux-mêmes leur vaisselle hors d'usage. Sur deux de ces débris figuraient les noms estampillés LETI et C·CISP, que l'on doit classer aussi comme antérieurs à l'empire romain ou du moins des premières années, et un graffite MAT. On y ramassa en même temps un cuboïde d'émail rouge, un annelet et deux rondelles de plomb, dont une percée. La dernière maison fouillée porte le n° 62, et est située en tête de la vallée de la *Come Chaudron*, au pied du grand hémicycle d'où partent les pentes escarpées qui montent au plateau du champ de foire. Elle a deux compartiments : le premier, de 8^m, 43 sur 6^m, 05, est solidement bâti avec un seuil et des pieds-droits en pierre de taille, encore en place, qui ne permettent pas de récuser la largeur

Digitized by Google

infisitée de la porte, 2^{m}, 25. Cette entrée était obstruée d'un monceau de cendres et de charbons. Peut-être avait-il existé en ce lieu un hypocauste, car on y trouva une de ces énormes briques, de 8 centimètres d'épaisseur, qui en formaient habituellement la couverte, et une pelle plate en fer, ronde, de 15 centimètres de diamètre, avec manche en même métal, semblable au pelleton dont se servent aujourd'hui les boulangers pour disposer le brasier du four. La destruction des parties saillantes des murs, qui n'ont plus que 1 mètre à 1^{m}, 10 de haut, ne permet aucune restitution. Toutefois la présence de six morceaux de pierre taillés en quart de cercle, dont la réunion donnait un diamètre de 33 centimètres, indiquait l'existence de colonnes trop volumineuses pour un hypocauste, et qui ne pouvaient guère être employées qu'à la décoration de la porte. On trouva derrière celle-ci : deux médailles gauloises, deux pièces consulaires en argent et une espèce de coin cylindrique en acier ayant toute apparence d'avoir servi à frapper la monnaie, bien que la gravure ne fût plus distincte.

Le second compartiment à l'ouest, séparé du premier par un mur de refend sans trace de porte, ne suit pas le même alignement : il est en retraite de 50 centimètres au sud et en saillie au nord. Les parties intactes du mur sud, épais de 70 centimètres, étaient enfouies dès l'origine, car elles n'ont pas de parement extérieur; mais le terrain qui les entoure est un remblai meuble, dans lequel on recueillit une médaille gauloise, une petite fibule de bronze, simple mais très-fine, et de nombreux débris de poterie.

Là se sont arrêtées les fouilles, juste en tête de la vallée de la Come Chaudron, et un peu plus haut que la source du ruisseau. On peut considérer comme terminé le travail d'exploration entre la rive gauche de ce ruisseau et la grande voie du Rebout, depuis la porte de l'oppidum jusqu'au-dessus de la source. Il resterait, dans cette région, à sonder dans cette vallée, pour en achever l'étude, toute la rive droite, dont les pentes accentuées ne permettent guère de supposer de nombreuses habitations; le grand hémicycle qui enveloppe la tête de la vallée, où les ruines sont indiquées par des mouvements de terrain prononcés, et enfin les deux grandes *Pâtures du couvent*, cultivées autrefois par les moines, et dont le produit archéologique est incertain, selon qu'ils auront ou non défoncé les terres jusqu'aux fondations des maçonneries. Une découverte cependant, celle d'un cordon d'amphores aboutées les unes aux autres, faite

Digitized by Google

par MM. de Rivière, il y a une quarantaine d'années, sur ce terrain, laisserait subsister l'espoir d'y faire de nouvelles trouvailles, et d'atteindre sans lacune la partie centrale de l'oppidum, qui renferme les plus importantes constructions.

J. G. Bulliot,

Membre non résidant du Comité, à Autun.

Note sur la mort de Philippe le Bel,
à propos de la communication suivante de M. J. Gauthier.

(Séance du 19 juin 1876.)

Tous les historiens s'accordent à dire que Philippe le Bel mourut à Fontainebleau le 29 novembre 1314[1]. Mais ils ne sont pas d'accord sur les causes de sa mort. Le second continuateur de Nangis, chroniqueur contemporain, dit que ce fut après une longue maladie à laquelle les médecins ne comprenaient rien, et alors que l'état de son pouls et l'inspection de ses urines ne semblaient pas annoncer un danger prochain. « Philippus, rex Franciæ, diuturna detentus infirmitate, cujus causa medicis erat incognita, non solum ipsis, sed aliis multis multi stuporis materiam et admirationis induxit; præsertim cum infirmitatis aut mortis periculum nec pulsus ostenderet, nec urina[2]. » D'un autre côté, l'*Art de vérifier les dates*, s'appuyant sur Villani, Ferreti de Vicence et Guillaume Ventura, auteurs contemporains, dit qu'il mourut d'une chute de cheval qu'il fit en chassant au sanglier. C'est aussi ce que dit l'*Anonyme de Caen*. « Præterea dum in quodam nemore rex ille venaretur, cecidit de equo, et morbum incurrit, a quo reconvalescere non potuit[3]. » La chronique rimée attribuée à Geoffroi de Paris dit qu'il se cassa la jambe à la chasse. Enfin voici la version plus détaillée des *Anciennes chroniques de Flandre :* « Et en ce point qu'il avoit levé ung grand cherf, ainsi que il vey venir le cherf vers luy, il tira son espée et féry son cheval des esperons très-aigrement. Il cuida tantost férir le cherf de son espée ; mais son

[1] « In eadem camera qua natus erat, » dit une chronique anonyme (*Hist. de Fr.* t. XXII, p. 196).

[2] *Nangis*, édit. de Géraud, t. I, p. 412.

[3] *Hist. de Fr.* t. XXII, p. 25 E.

[4] *Ibid.* f. 151 et 154.

Digitized by Google

cheval ainsi point (ainsi éperonné) print le frain à bons dens et s'eslancha, et porta le Roy encontre un gros arbre par si grand randon que le noble roy, en lui deffaillant sens et povoir, se laissa verser jus du cheval par terre, et fut moult durement bléchié[1].» Les éditeurs du vingt-deuxième tome des *Historiens de France*, MM. de Wailly et Léopold Delisle, disent dans une note que ce fait n'est pas suffisamment justifié. Cependant il faut admettre qu'il a pour lui la majorité des témoins.

Philippe le Bel a laissé trois testaments, l'un de l'an 1286, l'autre de l'an 1296 et le troisième de l'an 1311; plus un codicille, qui est daté de Fontainebleau, du jeudi avant la Saint-André 1314, c'est-à-dire du 28 novembre 1314. C'est précisément la veille de sa mort. Toutes ces pièces sont conservées en original aux Archives nationales[2].

Ses trois testaments et son codicille comprennent, comme toutes les pièces de ce genre, une foule de donations pieuses aux églises, abbayes et couvents, et des legs à ses serviteurs. Mais son codicille contient en outre la mention curieuse de plusieurs joyaux et reliquaires, que nous allons relever. Il confirme d'abord aux Dominicaines du prieuré de Saint-Louis de Poissy, qu'il avait fondé en 1304, la possession de toutes les reliques et reliquaires qu'il leur avait donnés en les fondant, et, en plus, une belle croix, qui avait appartenu aux Templiers; une grande pierre précieuse appelée «camahèu»; un grand drap d'or que lui avaient donné les Hospitaliers; une belle chape, présent de la reine Isabelle d'Angleterre, sa fille, mariée en 1308 à Édouard II, roi d'Angleterre, et deux grands draps d'or, présent du pape Clément V : «Item, eisdem sororibus Pissiacentibus omnes reliquias et omnia sanctuaria, quas et que, ante presentem ordinationem nostram, ipsis tradidimus, aut in earum loco posuimus; pulchram quoque crucem, que fuit Templariorum; quendamque lapidem pretiosum magnum vocatum camaheu, et unum magnum pannum aureum, quod nobis dederunt Hospitalarii; pulchram etiam cappam quam nobis dedit carissima Ysabellis, regina Anglie, filia nostra; nec non duos magnos pannos aureos, quos nobis dedit Clemens papa quintus, relinquimus et donamus.» Il lègue aux frères du prieuré de Poissy le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, que

[1] *Hist. de Fr.* t. XXII, p. 401.
[2] *Trésor des chartes*, carton J. 403, n°s 12, 13, 17 et 18.

Digitized by Google

lui avait donné frère Guillaume de Paris, jadis son confesseur: «Item, librum vocatum Speculum historiale, quem nobis dedit frater Guillelmus de Parisiis, quondam confessor noster, legamus ad usum fratrum apud Pissiacum commorancium; quem quidem librum habet penes se frater Reginaldus, nunc confessor noster.» Pour l'usage de tous les confesseurs à venir des rois, sa Bible annotée: «Item, Bibliam nostram postillatam legamus ad usum confessorum regum Francie qui pro tempore fuerunt, quandiu tamen confessores predicti in ipso officio permanebunt.» A la châsse de saint Thomas de Cantorbéry, une fleur de lis d'or, du prix énorme de mille livres tournois : «Item, ob devotionem quam ad beatissimum martirem Thomam, Cantuariensem archiepiscopum, habuimus et habemus, legamus capse sue unum florem lilii aureum, precii mille librarum turonensium.» Et à son église, c'est-à-dire l'église Saint-Thomas-du-Louvre, que, depuis sa reconstruction, on a appelée Saint-Louis-du-Louvre, des ornements et parements d'autel, une chasuble, une dalmatique et une tunique, avec trois chapes, le tout d'étoffe rouge; plus des aubes, des étoles et des manipules: «Item, pro ecclesia ornamenta seu paramenta pro altari, nec non infulam, dalmaticam et tunicam cum tribus capis, omnia rubea, nec non albas, stolas et manipulos.» A l'église de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, une fleur de lis d'or, du prix de mille livres tournois: «Item, ecclesie beate Marie de Bolonia supra mare, unum florem lilii aureum, precii mille librarum turonensium.» A la châsse de Notre-Dame de Chartres, un gros et beau rubis balais : «Item, capse beate Marie Carnotensis unum lapidem vocatum ruby balay, magnum et pulchrum.» Il lègue à sa fille, la reine d'Angleterre, ou plutôt il ne fait que lui restituer, car elle les lui avait précédemment donnés, deux anneaux, l'un d'un gros diamant, l'autre d'un rubis, que l'on désignait sous le nom de la Cerise: «Item, carissime filie nostre, regine Anglie, legamus duos annulos, in quorum altero est lapis adamas magnus, et in alio lapis ruby, qui consuevit vocari la Cerise, quos nobis dederat regina predicta.» A la châsse de saint Denis, dans l'abbaye de Saint-Denis, une fleur de lis d'or du prix de mille livres tournois: «Preterea capse beati Dionisii in Francia, gloriosissimi patroni nostri, legamus unum florem lilii aureum, precii mille librarum turonensium.» A la châsse de Saint-Martin de Tours, une autre, de cinq cents livres tournois: «Item, capse beatissimi Martini Turonensis, unum alium, precii quingentarum librarum turonensium.» A son amé et

Digitized by Google

féal Pierre de Latilli, évêque de Châlons-sur-Marne, sa belle émeraude: «Item, dilecto et fideli nostro P. episcopo Cathalaunensi, legamus pulchrum nostrum lapidem smaragdinum.»

Il nomme, pour l'exécution de son codicille, Charles, comte de Valois, et Louis, comte d'Évreux, ses frères, et ses amés et féaux Me Philippe le Convers, chanoine de Paris, et son clerc, Hugues, seigneur de Bouville, son chevalier et son chambellan, et Me Guillaume de Linais, aide de l'Aumônerie. Il ajoute encore aux exécuteurs de son testament qui vivraient encore ses amés et féaux, Pierre, seigneur de Chambli, au lieu de feu Guillaume de Nogaret, chevalier; Guillaume Courteheuse, chevalier, au lieu de Guillaume de Marcilly, chevalier, qu'il a révoqué; Martin des Essars, au lieu de feu R. de Roye; le prieur de Poissy, au lieu de feu frère G. de Paris, jadis son confesseur; enfin J. de Grandpré, actuellement son aumônier, au lieu de feu frère Jean des Granges, jadis son aumônier.

En dernier lieu, il fait jurer à son fils aîné, Louis, roi de Navarre, d'observer et d'accomplir fidèlement, tant son testament principal que son codicille : «Presentem autem ordinationem nostram, videlicet testamentum principale ac codicillum eidem annexum et omnia contenta in eis, carissimus L. primogenitus noster per fidem corporalem in manu nostra per eum prestitam, promisit se fideliter tenere, servare et integraliter adimplere.»

Effectivement, sur le repli du parchemin, on lit: «Per dominum regem et de consensu domini Regis Navarre. — Maillardus[1].»

Louis, fils aîné de Philippe le Bel, avait été couronné roi de Navarre à Pampelune, le 1er novembre 1307.

Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Note sur un sceau inédit des exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel. 1319, 21 mars.

Communication de M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs.

(Séance du 19 juin 1876.)

En classant récemment aux archives du Doubs le fonds très-important du Trésor des chartes de Franche-Comté (ancienne Chambre des comptes), je trouvai groupée, sous la cote $\frac{B}{701}$ de l'ancien in-

[1] *Arch. nat.* J. 403, n° 18.

Digitized by Google

ventaire, une série fort intéressante de documents français ou latins concernant le douaire de la reine Jeanne, fille d'Othon IV, dernier comte indigène de Bourgogne, et femme du roi de France Philippe le Long. Quelques-uns de ces textes émanaient des exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel, dont je ne tardai point à rencontrer le sceau pendant à une charte du 21 mars 1319 (n. s.).

Voici l'analyse de cette pièce notifiée par les *exécuteurs du testament de clère mémoire* (claræ memoriæ) *Philippe jadis roi de France.*

A l'avénement de Louis X, les exécuteurs du testament de Philippe IV avaient échangé les terres de Normandie qui leur étaient assignées pour remplir les volontés du défunt roi, contre des terres équivalentes que son fils aîné leur donna dans d'autres provinces, notamment en la sénéchaussée de Beaucaire. Après la mort de Louis le Hutin, Philippe le Long, son successeur, constitua le douaire de la reine Jeanne de Bourgogne, sa femme, partie sur la terre de Normandie, qui venait de faire retour à la couronne, partie (pour 7000 livres de rente) sur la sénéchaussée de Beaucaire. Il dut, sur ce dernier point, exproprier les exécuteurs du testament paternel, puis les indemniser par de nouvelles concessions de terres dans la sénéchaussée de Toulouse. Obéissant à la volonté royale qui leur imposait successivement toutes ces mutations, les exécuteurs du testament de Philippe le Bel souscrivirent pleinement à toutes ces conditions dans notre charte du 21 mars 1319, à laquelle pend un sceau très-original, ainsi annoncé dans les dernières formules : *Le seel duquel nous usons u fait de ladite exécucion.*

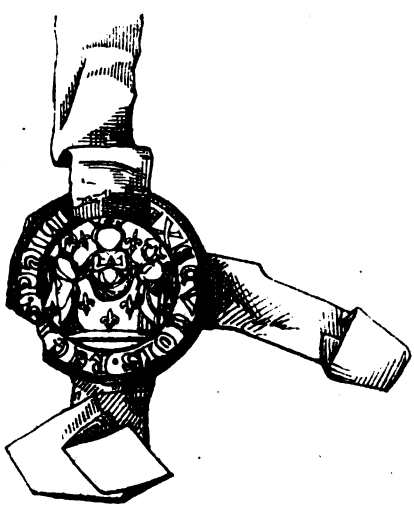

C'est un *signet* sur cire rouge, de 26 millimètres de diamètre. Un filet et un premier grènetis l'entourent, un second grènetis plus fin séparant intérieurement le champ de la légende.

Dans le champ, semé de sept fleurs de lis, deux anges debout,

Digitized by Google

vêtus de robes largement drapées, portent dans un linceul l'âme du feu roi (un torse nu, mains jointes, tête couronnée), dessinée d'après la formule symbolique fréquente sur les monuments des XIIIe et XIVe siècles.

Autour est la légende en capitales : S · EXECVCIOIS · REGIS · PHILIPPI · ✠ « Sceau de l'exécution du roi Philippe. »

Le sceau étant inédit, nous avons jugé utile de lui rendre sa place dans la série sigillographique des rois de France.

JULES GAUTHIER,

Archiviste du Doubs, correspondant à Besançon.

NOTE SUR UN SARCOPHAGE CHRÉTIEN DU LOUVRE.

Communication de M. Ed. Le Blant, membre du Comité.

(Séance du 10 juillet 1876.)

Le rapprochement des inscriptions chrétiennes accompagnées de marques chronologiques a fait connaître l'âge auquel ont apparu et cessé d'être en usage les symboles que portent ces marbres. C'est là un fait dont la valeur pratique ne saurait être contestée, si l'on considère que le plus grand nombre des monuments de l'espèce ne présentent pas de dates, et que la base fournie par les relevés dont je parle permet de les classer avec méthode dans la succession des temps.

Les belles recherches faites à Rome par M. de Rossi, et que confirme la masse des monuments provinciaux, ont amené ce résultat, dont les applications s'étendent au delà du cadre de l'épigraphie. Il demeure aujourd'hui certain qu'à Rome, et le plus souvent dans les autres parties de l'empire, le poisson et l'ancre ont été les deux premiers symboles inscrits sur les tombes des fidèles, et que leur présence constitue un signe important d'antiquité[1]. Les monuments datés ne sont pas d'ailleurs les seuls qui concourent à établir ce fait; je puis citer, pour l'appuyer, deux marbres découverts en Provence et qui portent l'ancre et le poisson, en même temps que la forme

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, p. XII.

Digitized by Google

Revue des Soc. sav. 6e série, t. IV, p. 282-284.

SARCOPHAGE CHRÉTIEN DU LOUVRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

des noms, le style des légendes et, pour l'un d'eux, seul conservé, la perfection des caractères attestent un âge très-ancien.

Je transcris ces textes, dont le premier se voit au musée de Marseille et dont j'ai trouvé le second dans les manuscrits de Peiresc :

..... *Sen?*TRIO VOLVSIANO
..... EVTYCHETIS FILIO
et.... *Sen?tri*O FORTVNATO QVI VIM
*igni?*S PASSI SVNT
..... *Eulo?*GIA PIENTISSIMIS Fi
liis fecit REFRIGERET NOS Q*ui*
*omnia po*TEST ⚓

Q·VETINAE·EVNOETO
QVI·VIX·ANN·XV·M·III
VETINII·HERMES ET ACTE
PARENTES·FIL·PIISSIMO·
ET DVLCISSIMO·FECERVN
E HERMAIS·SOROR LIB.LIBERT AB·POSTERISQ·EORVM[1]

Le sarcophage dont un dessin accompagne cette note fournit de même la preuve de l'époque ancienne à laquelle nous reportent les symboles du poisson et de l'ancre. Bien que trouvé à Rome, d'où il est venu avec la collection Campana, il n'est pas moins utile à rapprocher des sarcophages de la Gaule chrétienne, et les différences mêmes qu'il présente avec le plus grand nombre de nos monuments peuvent et doivent nous servir de guides pour apprécier l'âge de ces derniers.

Rien ici de ce que présentent si fréquemment les reliefs des tombes sculptées de la Gaule et de l'Italie: le monogramme qui témoigne d'un temps postérieur à l'avénement de Constantin, la croix figurée plus tard encore[2], l'accumulation des scènes empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament. Ornée d'un simple trait gravé sur un cartouche accosté de strigiles, la tombe du Louvre offre un type jusqu'à cette heure sans exemple dans les monuments de l'espèce, et qui rappelle les peintures primitives des chrétiens plus que leurs œuvres sculptées.

La présence du poisson et de l'ancre représentés auprès du Bon

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, n°s 548 A et 551 B.
[2] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface,

Digitized by Google

Pasteur ne constitue pas le seul signe qui, à défaut de toute date, dénote ici une haute antiquité. L'exécution des lettres de l'épitaphe en est encore un autre garant, en même temps que la mention faite de la personne qui a consacré le tombeau[1]. Ces marques et le style exceptionnel du sarcophage de Livia Primitiva nous reportent à un temps antérieur à celui de la masse des monuments de l'espèce, et accusent une œuvre du troisième siècle. C'est à ce titre qu'il m'a paru utile de mettre sous les yeux des archéologues un marbre précieux par sa singularité et qui me semble tout au moins l'un des premiers en date parmi les sarcophages chrétiens ornés de figures et de symboles.

La tombe de Primitiva, souvent citée et que son inscription a parfois fait regarder comme païenne, a été découverte au Vatican près de la sépulture de saint Pierre[2]. Bien qu'un peu maltraité par le procédé employé pour sa reproduction, le dessin de M. Fritel en donne exactement le caractère.

Edmond Le Blant,

Membre du Comité.

INSCRIPTIONS DU MOYEN ÂGE ET TEMPS PLUS MODERNES.

Communications de MM. Vinay, de Richemond, de Backer et Chassaing.

(Séance du 10 juillet 1876.)

M. Vinay, ancien député, au Puy, a recueilli dans sa collection particulière une petite plaque de marbre blanc, d'environ 15 centimètres de longueur sur 17 centimètres de largeur, portant une très-courte épitaphe en mémoire de Nicecius, chanoine de Saint-Pierre, décédé le 8 des calendes de juillet, c'est-à-dire le 24 juin, d'une année qui n'est pas indiquée. D'après la forme des caractères, qui sont à peu près ceux de la capitale gothique, nous classerions l'inscription dans la seconde moitié du XIIe siècle. Le nom du défunt

[1] *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, préface, p. XIX.

[2] Bosio, *Roma subterranea*, p. 89; Bottari, *Roma sotterranea*, t. I, p. 140, tav. XXXV; Aringhi, *Roma subterranea*, t. I, p. 195; Fabretti, *Inscr.* p. 568, n° 25; Reinesius, *Inscr.* p. 785; Raoul Rochette, *Mém. de l'Acad. des Inscr.* t. XIII, p. 107, 108, 224; Macarius, *Hagioglypta*, éd. du P. Garrucci, p. 198 et 242; De Rossi, *Bullettino di archeologia cristiana*, 1870, p. 59, tav. V.

Digitized by Google

ne s'est pas encore présenté à nous; au premier abord, nous avions supposé *Vincencivs;* mais la précision de l'estampage ne permet pas de douter de la lecture donnée par le possesseur du monument.

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle.

Des fouilles opérées sur l'emplacement d'une chapelle dépendante de l'ancienne abbaye de Notre-Dame des Châtelliers, dans l'église de Saint-Laurent, commune de la Flotte (île de Ré, diocèse de la Rochelle), ont amené la découverte de deux dalles funéraires, l'une en très-mauvais état, l'autre assez bien conservée. M. de Richemond nous adresse de cette dernière un dessin qui a été exécuté par M. Gaucherel, commandant de place en retraite.

La dalle mesure 2m, 12 de longueur, sur 95 centimètres de largeur; l'épaisseur est de 32 centimètres. On y voit l'effigie d'un abbé, la tête nue, rasée au sommet, le visage barbu, en longue robe monacale, un livre fermé en la main gauche, une crosse très-simple en la droite, un chien sous les pieds. Deu anges encensent la tête du défunt. L'encadrement se compose de deux colonnes portant un arc en ogive à trois lobes. Le feuillage des chapiteaux appartient au style de la fin du XIIIe siècle. De l'épitaphe, gravée en capitales gothiques, on ne lit plus qu'une partie :

iste : fvit ⁝ qvi ⁝ non ⁝ mervit ⁝ pena ⁝ crvciari ⁝
. . . . . .
. . . . . .
sit ⁝ sibi ⁝ propicia ⁝ mise. . . . ⁝ virgo ⁝ maria ⁝
in ⁝ domino ⁝ crescat ⁝ dicens ⁝ in ⁝ pace ⁝ qviescat ⁝
bis ⁝ sex ⁝ centeno ⁝ nvmero ⁝ novies ⁝ qvoque ⁝ deno ⁝
excepto ⁝ solo ⁝ . . . . . .

Le nom du personnage nous fait défaut. Sa mort arriva vers 1290. Nous avons dû recourir au *Gallia christiana* (t. II, col. 1349). Nous y avons vu que l'abbaye de Notre-Dame des Châtelliers, de l'ordre de Cîteaux, fut fondée au commencement du XIIe siècle; mais nous n'avons trouvé qu'une nomenclature très-incomplète des abbés, interrompue du XIIIe au XVe siècle. Il semble difficile d'attribuer la dalle de 1290 à Thomas, qui gouvernait déjà l'abbaye en 1248, et qui termina, en 1277, la reconstruction de l'église. Cet abbé aurait ainsi siégé près d'un demi-siècle, ce qui ne serait cependant pas absolument impossible.

Digitized by Google

M. Louis de Backer, correspondant à Nordpeene (Nord), a relevé, dans un registre de famille conservé à Pontoise, deux inscriptions funéraires qui se trouvaient autrefois dans l'église de Saint-Maclou de cette ville, la première sur la sépulture de Guillaume le Vieux, conseiller d'État sous le règne de Louis XI, mort en 1502, et de sa femme Jeanne de Verdelot, décédée en 1513; la seconde sur la tombe de Mellon Soret, curé de la paroisse pendant cinquante-cinq ans, qui mourut en 1717.

M. Augustin Chassaing, correspondant au Puy, dont les importants travaux ont reçu une si juste récompense dans la dernière réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, a bien voulu contribuer au recueil des inscriptions de l'ancien diocèse de Paris, par l'envoi de neuf épitaphes, autrefois placées sur des boîtes qui renfermaient les cœurs d'autant de princes et princesses de la maison royale de Bourbon. Les plaques de cuivre sur lesquelles elles sont gravées étaient tombées entre les mains d'un brocanteur parisien; elles furent achetées par le vicomte de Becdelièvre, conseiller de préfecture de la Haute-Loire, qui les donna au musée du Puy. Elles proviennent, non pas, comme on l'a pensé, de l'abbaye de Saint-Denis, mais de celle du Val-de-Grâce. Le reine Anne d'Autriche avait obtenu pour son monastère de prédilection le privilége de recevoir les cœurs des princes dont les corps allaient reposer dans l'ancienne sépulture des rois. On voit encore au Val-de-Grâce le caveau disposé à cet effet en manière de *columbarium;* nous n'avons pas besoin de dire qu'il est aujourd'hui privé du dépôt qu'on lui avait confié.

La première des épitaphes communiquées par M. Chassaing est celle du jeune duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, décédé en 1714, au château de Marly; la plus récente porte le nom du fils aîné de Louis XVI, Louis-Joseph-Xavier-François, dauphin de France, qui mourut à l'âge de sept ans, le 4 juin 1789, et dont le cercueil occupa la dernière place restée vacante dans le caveau de Saint-Denis. Bénie soit la mort qui affranchit cet enfant du sort affreux réservé à son frère! L'inscription du musée du Puy est certainement le seul monument épigraphique consacré à sa mémoire.

Par une circonstance singulière, l'épitaphe du cœur du célèbre régent de France, Philippe d'Orléans, est gravée sur une plaque de métal qui avait servi, une première fois, trois ans auparavant, pour le cœur de Godefroy Maurice de la Tour, duc de Bouillon, grand chambellan de France, neveu par alliance du cardinal Maza-

Digitized by Google

rin. Le corps de ce personnage fut inhumé à Évreux, et son cœur dans l'église des Jésuites de la rue Saint-Antoine, à Paris.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

SÉPULTURE PRÉHISTORIQUE DE BRÉZÉ (MAINE-ET-LOIRE).

Communication de M. Joly-Leterme, correspondant honoraire, à Saumur (Maine-et-Loire).

(Séance du 10 juillet 1876.)

M. Joly-Leterme, architecte, correspondant honoraire, a envoyé au Comité un rapport sur le produit d'une sépulture par inhumation remontant à une très-haute antiquité, qui a été découverte en 1875, sur le territoire de la commune de Brézé, dans l'arrondissement de Saumur. Des dessins au trait exécutés avec soin et talent accompagnent ce rapport, qui se compose de deux parties :

1° Le compte rendu de la fouille;

2° Des considérations historiques suggérées par la coïncidence d'autres découvertes qui ont eu lieu antérieurement dans la même région.

Les résultats de la fouille sont exposés avec clarté et précision. L'autre partie se trouve avoir été traitée déjà par M. Célestin Port à l'article *Lezon* de son *Dictionnaire historique et géographique de Maine-et-Loire*, et M. Port a eu sur M. Joly-Leterme l'avantage d'établir ses conjectures sur les textes. Ainsi, une mine inépuisable d'antiquités, à proximité de Brézé, est signalée par M. Joly-Leterme sous ce nom de Lezon. Mais M. Port avait déjà démontré que Lezon n'existe que par suite d'une erreur de Bodin; que les paysans de la contrée disent, non pas *Lezon*, mais *Nezon* ou *Anezon*, et que ce lieu est, à n'en pas douter, l'emplacement du *vicus Onacedone*, dont il nous reste des monnaies mérovingiennes. Le nom n'est plus que celui d'un lieudit, parce que les habitations se sont déplacées, et que le nouveau village a été désigné par le vocable du patron de la paroisse, qui était saint Just. Le catalogue imprimé du musée de Saumur donne d'ailleurs l'idée la plus précise des objets trouvés sur ce point.

En conséquence, je conclus à l'impression seulement de la première partie du rapport de M. Joly-Leterme. Il ne me semble pas qu'il soit nécessaire de reproduire ses dessins. Comme poterie et

Digitized by Google

comme instruments de pierre, ils n'offrent que des types identiques à ceux que l'on connaît déjà. Les objets les plus intéressants de la fouille sont certainement les figures géométriques que le rapport signale en dernier lieu : deux triangles, une croix formée par l'intersection de deux perpendiculaires, des lignes parallèles avec verticales intercalées, que M. Joly-Leterme définit comme une espèce de labyrinthe, et que l'on peut aussi bien comparer à un dessin de refends irréguliers.

J. Quicherat,

Membre du Comité.

Sépulture préhistorique de Brézé.

(Séance du 14 juin 1876.)

Prévenu par un article du journal de Saumur, *l'Écho saumurois*, qu'en ouvrant des fosses pour planter de la vigne dans la commune de Brézé, on avait mis quelques ossements et un silex taillé à découvert, je suis allé visiter le lieu de cette découverte et demander au propriétaire, M. Eugène Volland, l'autorisation de pratiquer une fouille régulière en cet endroit.

Cette permission m'ayant été fort gracieusement accordée, je me suis de nouveau rendu sur les lieux, et j'ai fait, avec toutes les précautions les plus minutieuses, déblayer le terrain progressivement, de la surface au fond de la fosse, en recueillant avec le plus grand soin tous les objets qui sortaient des déblais.

Le résultat de ces recherches a été la possession de vingt-deux instruments intacts en silex taillé, deux scies, quatre grattoirs, deux pointes de flèches, dont l'une est un chef-d'œuvre de taille, et quatorze pointes de lances ou poignards et coutelas, tous en silex d'eau douce, blond et travaillé avec une perfection qui se rencontre rarement, puis des fragments d'armes brisées et des ébauches en silex en quantité considérable aussi.

Avec ces instruments et armes se sont rencontrées des poteries plus ou moins finies, plus ou moins grossières, dont la pâte est évidemment l'argile crayeuse qui forme le sol supérieur, qui ont été faites sur place, à la main, sans le secours du tour à potier et pétries avec plus ou moins de finesse et de perfection, depuis une espèce de creuset, portant un rudiment d'anse ou de bec et où se voient les traces des doigts qui ont pétri la terre dont il est fait,

Digitized by Google

jusqu'à des poteries assez minces et de diverses formes presque élégantes ; puis une quantité considérable de fragments de formes analogues aux poteries conservées, et pouvant fournir la matière de quatre ou cinq de ces pots.

Toutes ces poteries, mal façonnées, mal cuites, sont très-poreuses, très-friables et sans solidité; elles sont noircies par la fumée qu'elles ont absorbée dans leur cuisson ou leur service.

Peut-être même n'ont-elles jamais été positivement cuites et se sont-elles durcies en servant après leur dessiccation et s'imbibant de substances animales et végétales, graisse, gélatine, etc., et se durcissant au contact du feu, comme nous l'avons vu faire en Afrique, dans les Douars, aux femmes arabes, qui n'emploient pas d'autre moyen, encore aujourd'hui, pour arriver à confectionner et à rendre propres à leur destination d'ustensiles de ménage des vases servant aux usages domestiques, entre autres les *gueffâa*, ou grands plats à préparer les couscous.

Ces armes et instruments en silex ou poteries se trouvaient mélangés, sans aucune espèce d'ordre, au travers des ossements et débris humains, qui eux-mêmes avaient dû être jetés dans la fosse sans aucun ordre, sans direction ni orientation, les uns sur les autres, en travers ou à côté les uns des autres et mélangés, soit au moment de l'enfouissement, soit par infiltrations successives, depuis des siècles, avec la terre du sol.

Il est à remarquer qu'aucun vase n'a été rencontré dans une position normale, l'ouverture en haut et posé sur son fond; tous, au contraire, étaient renversés et posés l'ouverture en dessous, plus ou moins obliquement.

Dans cet amas d'ossements, nous n'avons pu recueillir qu'une tête de la forme dolichocéphale, à peu près intacte et portant au pariétal droit la trace du choc d'un instrument contondant, qui avait formé un affaissement rayonnant en tous sens autour d'un centre de dépression détaché du pariétal, dont malheureusement nous n'avons pu conserver l'esquille presque circulaire qui le fermait et qui est tombée en miettes.

Quelques fémurs, des os coccygiens et des humérus, tibias et fragments de crânes, mâchoires, dents, des vertèbres éparses, une seule colonne vertébrale partiellement en ordre, pas une côte entière, et seulement des fragments émiettés en quelque sorte de cette partie du squelette humain, un seul calcanéum, un os ischion in-

Digitized by Google

tact et des fragments d'autres os du bassin, ainsi que des restes d'omoplates, un nombre considérable de dents, parmi lesquelles une seule cariée. Nous évaluons à soixante ou quatre-vingts le nombre des cadavres qui ont pu être jetés dans la fosse. Nous n'y avons pas rencontré le moindre débris d'os d'animaux.

Au milieu de cet amas confus, nous avons encore rencontré deux marteaux en corne de cerf, dont l'un intact et l'autre incomplet et brisé.

Puis enfin, et à notre grande surprise, dans cette sépulture de l'âge de la pierre taillée, une hache, seule et unique, il est vrai, en pierre polie, en forme de coin tronqué, très-tranchante et d'une nature complétement différente des autres armes et instruments, formée qu'elle est d'une roche gris verdâtre, parsemée de petits grains noirs insérés dans la pâte du minéral.

Cette pierre, d'une dureté plus que moyenne, sans happer précisément l'eau, n'a pas un poli brillant, mais est simplement lisse et taillée avec un soin infini, et présente des arêtes nettes et un tranchant très-fin et très-vif. On trouve dans le bassin du Thouët une diorite qui a du rapport avec le minéral constitutif de cet instrument, mais nous n'oserions affirmer qu'il est dû à cette roche locale.

La fosse présente une longueur de 4 mètres, une largeur moyenne de $1^{m},40$ et une profondeur de 92 centimètres de la surface du sol à la couche de craie, qu'elle atteint sans l'entamer; la couche de terre meuble cultivable sous laquelle se sont montrés les premiers fragments a une épaisseur moyenne de 35 centimètres; le vide de la fosse occupé, creusé dans la marne argileuse qui précède la craie, est donc de 57 centimètres de hauteur; le cube total du vide de la fosse est de $3^{mc},200$ environ.

Sous la couche de terre meuble et en contact immédiat avec les objets renfermés dans la fosse, nous avons rencontré des pierres de tuf portant des gravures grossièrement faites de main d'homme évidemment, et présentant des formes et des agencements géométriques bien déterminés, comme croix, triangle, une espèce de labyrinthe en traits formant des angles successifs comme le tracé dit à bâtons rompus. Ces gravures étaient en dessous, touchant directement la terre de la fosse, la partie brute en dessus.

C. Joly-Leterme,

Correspondant honoraire.

Digitized by Google

Communication d'une empreinte de sceau,
par M. Pouy, correspondant à Amiens.

(Séance du 10 juillet 1867.)

M. Pouy, correspondant du Ministère à Amiens, a envoyé au Comité l'empreinte en cire à cacheter d'une matrice de sceau en bronze, « trouvée, annonce-t-il, dans les dépendances de l'ancienne abbaye de Bertaucourt; » et c'est à ce peu de mots que se borne ce qu'il nous apprend sur ce qui fait l'objet de sa communication. Nous serions tenté de nous plaindre de l'extrême sobriété de détails, car le sceau est curieux, non-seulement par sa représentation, qui n'est pas commune, mais plus encore par la bizarrerie de sa légende. Bertaucourt, ou mieux Bertaucourt-les-Dames, comme on le lit sur la carte de Cassini, en latin *Bertolcurtis*, est une localité du département de la Somme, placée entre Abbeville et Amiens. On y fonda au XIe siècle une abbaye de Bénédictines, qui se trouvait dans le diocèse d'Amiens. Voici la description du sceau communiqué par M. Pouy. Pour type, on y voit une femme assise sur une chayère ou chaise à dossier, vue de profil à droite, et lisant dans un livre qu'elle tient ouvert des deux mains sur un pupitre placé devant elle. Elle est coiffée en cheveux, qui tombent en tresses sur ses épaules. Elle est vêtue d'une robe, et, par-dessus, d'une sorte de mantelet assez court pour laisser déborder une partie de la robe, qui est à plis serrés. Sous cette représentation est un petit ornement peu distinct, qui peut être soit un fleuron, soit une fleur de lis. La légende porte SECRETVM· MEVM EST HIC VALE· qu'on peut interpréter par : « Ceci est mon secret, salut *ou* bonjour! » Par la nature de la représentation et par les caractères de la légende, ce sceau appartient certainement au XIIIe siècle. Mais quel était son possesseur? Question ardue, et pour la solution de laquelle les éléments nous manquent. Puisque le sceau a été trouvé dans les dépendances de l'abbaye de Bertaucourt, il serait naturel d'y chercher d'abord une abbesse. Mais aucun des sceaux d'abbesses que nous connaissons n'offre ni cette nature de représentation, ni cette forme énigmatique de la légende. Serait-ce la

Digitized by Google

lectrice du couvent? En ce cas, ce sceau pourrait passer pour unique, et aurait une haute valeur. Quoi qu'il en soit, et pour fixer un peu les idées, nous allons le rapprocher, tant pour la représentation que pour la légende, de quelques sceaux de la Collection des Archives nationales ayant un rapport plus ou moins éloigné avec celui-ci.

Un sceau d'Ermesende, vicomtesse de Sens, de l'an 1190, lequel est ogival, de 60 millimètres en hauteur, la représente assise sur une chaise à dossier, vue de profil à droite, et tenant des deux mains un rameau fleuri. Elle semble coiffée en voile, et est vêtue d'une robe de dessous que recouvre une autre robe ou sorte de surcot long, qui lui descend jusqu'aux pieds. (N° 505 de l'Inventaire imprimé.) Un autre sceau, d'Helvide ou Héloïse, dame de Montmirail et châtelaine de Cambrai, de l'an 1215, qui est ogival, de 76 millimètres en hauteur, la représente assise sur une chaire ou banc à haut dossier, vue de face par le torse, et de profil par les jambes, qui sont tournées à gauche. Elle tient à la main droite une fleur de lis, et porte la gauche à l'attache de son manteau. Sa coiffure est une sorte de couronne ou toque carrée, d'où sortent par derrière les boucles de ses cheveux. Elle est vêtue, sur son habillement de dessous, d'un surcot ouvert aux bras, à plis très-multipliés, et qui est serré à la taille par une ceinture. Par-dessus ce surcot, elle a un manteau vairé, qui est ouvert par devant jusqu'aux hanches. (N° 5511 de l'Inventaire des sceaux de la Flandre, publié par M. G. Demay.) Comme dernier exemple de représentation assise, nous citerons le sceau d'un docteur, Me Simon de Kainne, de l'an 1223. Il est ogival, de 35 millimètres en hauteur. Le docteur y est représenté assis sur un banc sans dossier, vu de profil à gauche, tête nue, et lisant dans un livre ouvert devant lui sur un pupitre. (N° 8065 de l'Inventaire imprimé.) C'est là, comme on voit, la représentation qui se rapproche le plus du sceau communiqué par M. Pouy. Passons aux légendes.

Remarquons d'abord que presque toutes les légendes de contre-sceaux d'abbesses jusqu'au XIVe siècle commencent par le mot *Secretum*, qui est remplacé, à partir de cette époque, par celui de *Contrasigillum*. Cette règle s'applique aux sceaux laïques aussi bien qu'aux sceaux ecclésiastiques. Un sceau de cette même abbaye de Bertaucourt dont il est ici question, sceau appendu à un acte de 1303, mais qui peut remonter aux premières années du XIIIe siècle, porte

Digitized by Google

au contre-sceau la légende *Secreta capituli.* (N° 8445.) Nous donnerons ici, en terminant, quelques légendes de contre-sceaux qui s'éloignent le plus des formes habituelles. Un sceau de Raoul de Nesle, comte de Soissons, de l'an 1115, a au contre-sceau une pierre gravée représentant un homme à cheval, et dans le champ des caractères inconnus. La légende porte : *Secretum meum sit illi.* (N° 1011.) Un sceau de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, de l'an 1232, a pour légende au contre-sceau : *Custos sum secreti capituli.* (N° 8130.) Un sceau de Marguerite d'Avaugour, de l'an 1233, a au contre-sceau un écu à ses armes (six écussons posés 3, 2, 1), et pour légende : *Sub scuto patris mei est meum secretum.* (N° 1261.) Un sceau de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, de l'an 1236, a pour légende au contre-sceau, qui représente saint Martin donnant son manteau à un pauvre, *Hic est Martinus.* (N° 8341.) Un sceau de l'abbaye de Vézelay, appendu à un acte de 1469, mais très-antérieur, représente au contre-sceau la Madeleine debout tenant son vase à parfums, avec la légende : *Fides mea sanctam facit.* (N° 8437.) Enfin, un sceau de Laurent, abbé d'Hermières, de l'an 1341, offre au contre-sceau une représentation de la Vierge assise avec l'enfant Jésus, et pour légende cet ordre : *Facite que mandamus.* (N° 8758.)

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE.

NOTICE SUR M. PATIN.

Le 18 février 1876, à onze heures du soir, Henri-Joseph-Guillaume Patin, secrétaire perpétuel de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris, grand officier de la Légion d'honneur, s'est doucement éteint, à quatre-vingt-deux ans, au milieu d'une famille dont la tendresse et les soins assidus semblent avoir eu le privilége d'arrêter, de retenir quelques jours de plus cette belle âme sur le point de quitter la terre.

L'intelligence et la bonté, ces deux qualités si étroitement unies chez M. Patin qu'elles semblaient n'en former qu'une seule, sont demeurées, jusqu'à son dernier souffle, ses constantes et fidèles campagnes.

La netteté d'esprit du malade, l'intérêt sans cesse en éveil qu'il portait à tous ceux qui l'entouraient, formaient un surprenant contraste avec sa faiblesse physique, comme pour fournir un suprême et irréfutable argument en faveur des doctrines spiritualistes qu'il n'a jamais cessé de défendre.

Les vides que cette mort a laissés sont nombreux et profonds. En effet, les diverses fonctions que M. Patin remplissait si dignement ne suffisaient pas à son infatigable activité; sa parole et sa plume étaient également prêtes pour défendre partout et en toute occasion les idées saines, pour propager les vérités utiles. Chacune des sociétés dont il faisait partie a tenu à honneur de rappeler ce qu'elle lui devait: nous imiterons cet exemple, et, nous renfermant dans les limites étroites du sujet qui nous est tout naturellement tracé, nous nous bornerons à indiquer en quelques mots la nature des principaux services que notre vénéré collègue a rendus au Comité.

Ce fut le 14 septembre 1852 qu'il y entra. Il prit immédiatement une part active à l'examen et au classement des Chants populaires de la France, et eut là plus d'une occasion de faire preuve de

Digitized by Google

cette sûreté de jugement, de cette critique rigoureuse qui distingue les travaux qu'il nous a laissés.

Plus tard, lorsque les membres du Comité commencèrent à analyser les Mémoires des *Sociétés savantes*, M. Patin revendiqua ceux de ces recueils qui présentaient un caractère plus particulièrement littéraire.

Les publications de l'Académie des jeux floraux, de l'Académie de Toulouse, de la Société littéraire de Lyon, de la Société de la Lozère, de l'Académie de Saint-Quentin, attirèrent surtout son attention.

Nous venons de relire avec un vif plaisir les analyses qu'il a consacrées à ces travaux. Elles sont remarquables par leur brièveté exacte et précise, et par la sobre élégance du style. Les éloges, les encouragements, les critiques, portent également l'empreinte de la sincérité, de la modération et du bon sens. Exempt d'engouement, d'illusions, le savant rapporteur sait tempérer, avec une bienveillance qui n'est pas dénuée de malice, des espérances qui lui paraissent peu fondées. Qu'on en juge par ces réflexions qu'il adressait en 1859 à la Société de Lyon, en indiquant la nature de ses travaux :

« On y applaudit surtout, avec une sorte de patriotisme local, aux vocations poétiques qui se produisent et se développent dans le département ou les départements voisins, et qui promettent de *décentraliser* la poésie, je répète l'expression dont on se sert, et que j'ai déjà lue ailleurs. C'est aujourd'hui le mot d'ordre de certains manifestes qui semblent menacer Paris d'une séparation littéraire : menaces assez vaines, car Paris n'est pas le centre des talents, qui naissent partout où il plaît à Dieu, mais seulement le centre des succès. »

M. Patin se préparait ainsi parmi nous à la rédaction bien autrement difficile des rapports qu'il devait bientôt présenter chaque année sur les concours ouverts par l'Académie française. Moins éloquent peut-être que son illustre prédécesseur dans cette tâche épineuse, il sut en revanche se montrer plus rigoureusement exact, plus naturel; en un mot, plus vrai.

Son débit contribuait beaucoup à faire apprécier toutes les délicatesses de ces excellents morceaux, et à en indiquer, à en marquer davantage la complète sincérité. M. Patin m'a toujours semblé un des meilleurs lecteurs que j'aie entendus. Il ne se piquait point de

Digitized by Google

ce talent, qu'il ignorait, ou que du moins il semblait ignorer. Sa voix, d'abord un peu faible et même légèrement voilée, appelait, et bientôt captivait l'attention; son accent, toujours étroitement en rapport avec l'idée, était si net dans ses raisonnements, si fin quand il s'agissait de mettre en lumière un trait spirituel, si touchant surtout et si véritablement ému lorsque le sujet le comportait, qu'on entendait avec ravissement cet homme pénétré, convaincu, qui, don bien précieux et bien rare, en lisant semblait parler.

Que de motifs de le pleurer! Qu'il est dur de se dire que tant de qualités précieuses n'existent plus que dans notre souvenir.

Eh bien, malgré un si vif et si légitime chagrin pour tant de pertes irréparables, ce que nous regrettons encore le plus en lui, c'est lui-même. C'est l'homme privé: le mari parfait, le père excellent, le collègue aimable, accueillant, et toutefois énergique, qui défendait ses opinions sans en rien sacrifier, mais de manière à ne jamais choquer personne.

Dans notre siècle de spécialités où chacun n'a plus le temps de s'occuper d'autre chose que du rôle qu'il s'est choisi, où l'un est exclusivement un savant, l'autre un politique, celui-ci un administrateur, celui-là un artiste, M. Patin a su rester un homme, un homme dans le sens le plus complet et le plus étendu de ce mot si expressif. De tous ses mérites, c'est le plus précieux, le plus rare, celui qui fait sa plus haute originalité, celui auquel s'attachera surtout le souvenir de tous ceux qui le regrettent, c'est-à-dire de tous ceux qui l'ont connu.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

NOTICE SUR M. MÉRIMÉE

ARCHÉOLOGUE.

La section d'archéologie du Comité des travaux historiques m'a chargé, il y a déjà longtemps, d'acquitter sa dette d'hommages et de regrets envers une illustre mémoire. Indépendamment du désir exprimé par mes collègues, des motifs tout personnels d'affectueuse

Digitized by Google

reconnaissance ne me permettaient pas de l'oublier; ma seule excuse, c'est qu'il m'a semblé que rien ne manquait à l'éloge de Prosper Mérimée, après les discours académiques et les notices de toute nature qui l'ont proclamé, à juste titre, un des plus excellents écrivains de la littérature contemporaine. Mais, en même temps que son mérite lui ouvrait les portes de l'Institut, Mérimée siégeait parmi nous, et jusqu'à la fin il a pris à nos études une part aussi active que lui en laissaient le loisir les exigences d'une vie constamment occupée. Vous avez donc pensé que nous nous devions à nous-mêmes, sinon de l'honorer davantage, au moins de donner un témoignage de l'émotion ressentie par le Comité tout entier de la perte d'un de ses premiers fondateurs.

Le sentiment des arts était héréditaire dans la famille de Mérimée. Son père, peintre d'histoire, a laissé des œuvres qui ne sont pas sans valeur. Dès sa jeunesse, Mérimée dessinait, toujours avec esprit, et, quand il le voulait, avec exactitude. On a recueilli de sa main des croquis d'une originalité charmante, et, lorsqu'il fut appelé à donner dans ses études une place sérieuse à l'archéologie, il savait déjà exprimer en quelques traits le caractère d'un monument ou les défectuosités d'une restauration. Aussi était-il tout préparé à devenir le successeur de M. Vitet, comme inspecteur général des monuments historiques.

Les orages de 1830 n'étaient pas encore apaisés, que les deux Chambres de notre parlement prirent la généreuse initiative d'une institution qui s'est naturalisée ensuite dans la plupart des États européens.

Depuis plus d'un demi-siècle, les plus anciens et les plus beaux monuments de la France étaient ou défigurés, ou abandonnés et menacés d'une ruine prochaine. Un homme de grand mérite, M. Vitet, s'en institua le défenseur. Il fut le premier inspecteur général des monuments historiques, et les rapports qu'il adressa au gouvernement pour rendre compte de sa mission n'ont encore rien perdu de leur actualité. La politique, les débats parlementaires, le conseil d'État, lui imposaient d'autres obligations. Mérimée lui succéda en 1834; son règne, mieux assuré que celui de bien des souverains, n'a duré guère moins d'un quart de siècle. De cette époque datent la complète organisation du service, la réhabilitation de nos monuments, la régularisation de tout un ensemble de recherches et de travaux. C'est avec le concours et par l'autorité du nouvel inspec-

Digitized by Google

teur que des artistes éminents tels que MM. Duban, Viollet-le-Duc, Bœswilwald, Abadie, Millet, furent chargés de conserver pour la postérité le château de Blois, la cité de Carcassonne, la Sainte-Chapelle de Paris, la cathédrale de Laon, les coupoles byzantines du Périgord, les basiliques romanes de l'Auvergne. On ne pénétrait qu'au péril de la vie dans la célèbre église abbatiale de Vézelay; une restauration habile l'a sauvée. Les collections de l'hôtel de Cluny furent acquises par l'État, en même temps que l'édifice qui les renfermait. Le palais romain des Thermes de Julien, débarrassé des masures qui l'étreignaient de toutes parts, devient le premier titre de la généalogie de Paris. La responsabilité de l'inspecteur général prenait de jour en jour des proportions plus considérables. Sur sa demande, le classement des monuments et les projets de travaux furent désormais soumis au contrôle d'une commission spéciale, créée en 1837, qui n'a pas cessé de se réunir périodiquement depuis près de quarante ans, pour résoudre les questions les plus graves d'art et de science, de théorie et de pratique.

Mérimée déployait la plus grande activité à parcourir nos anciennes provinces; il voulait voir par lui-même. Plusieurs de ses tournées nous ont valu des publications accueillies avec une telle faveur, qu'il est aujourd'hui à peu près impossible de s'en procurer aucun exemplaire. Les *Notes d'un voyage dans l'Ouest de la France* parurent en 1836; celles d'un voyage en Auvergne et en Limousin les suivirent à deux années d'intervalle. D'une excursion en Corse Mérimée rapportait aussi des notes, et, de plus, un véritable chef-d'œuvre, le roman de *Colomba*, dont les premières éditions portent la date de 1840. En 1845, le gouvernement publiait, avec un magnifique atlas, la savante Notice de Mérimée sur les peintures à fresque de l'église de Saint-Savin, du diocèse de Poitiers. Dix ans plus tard, on commençait à faire graver aux frais de l'État le Portefeuille de la Commission des monuments historiques, dont la formation était l'œuvre de prédilection de l'inspecteur général. L'exposition des principales pièces de ce portefeuille à Paris, à Londres, à Vienne, a excité l'admiration des artistes et des archéologues.

Quelle que fût l'influence dont jouissait Mérimée, le succès ne couronna pas toujours ses luttes contre le vandalisme. Nous n'en devons pas moins citer à sa louange ses efforts énergiques pour sauver les arènes de Poitiers, le donjon de Saint-Jean-de-Latran à Paris, et ce brillant hôtel de la Trémoille dont nous ne saurions

Digitized by Google

assez déplorer la perte. Mérimée pensait, avec son ami Saint-Marc Girardin, que, dans les immenses travaux de remaniement d'une ville comme celle de Paris, au lieu de procéder par destruction immédiate, il convenait de laisser provisoirement debout les édifices de quelque valeur, sauf à prononcer leur arrêt définitif quand l'impossibilité absolue de les conserver aurait été constatée. Une heureuse application de ce système eut pour résultat la conservation de la tour Saint-Jacques, devenue un des plus précieux joyaux de la couronne murale de Paris.

Les travaux de la Commission des monuments historiques et ceux de notre Comité ont entre eux une étroite connexité. D'un côté comme de l'autre, on marche vers le même but, la propagation des saines doctrines de l'art et de l'archéologie. Nous datons du mois de décembre 1837. Dans notre siècle si agité, bien peu d'institutions peuvent se glorifier d'une aussi longue durée. Mérimée se trouvait tout désigné pour être compris dans la première organisation du Comité. Dès le début, il donna son concours le plus empressé aux Instructions qui furent adressées aux correspondants; il fut spécialement chargé de la rédaction de celles qu'on demandait sur l'architecture militaire. La table générale de nos Procès-verbaux et de nos Bulletins contient l'énumération des nombreux rapports de Mérimée. Il y apportait la même netteté, le même soin, la même finesse que dans ses œuvres littéraires les mieux étudiées. Le Comité s'était plus d'une fois préoccupé du déplorable abandon des inscriptions de l'antiquité ou du moyen âge que possède encore notre pays; on pria Mérimée d'accepter la mission d'en former le Recueil. Il prépara un plan de publication, et nous fit l'honneur de nous associer à cette importante entreprise. Des circonstances indépendantes de sa volonté ne lui permirent pas d'aller plus loin.

Cette existence jusqu'alors si brillante et si fortunée devait avoir une fin douloureuse. Sorti de Paris en 1870, au moment même de l'investissement de la ville par les armées ennemies, Mérimée expirait au bout de quelques jours, à Cannes, loin de ses amis, dans la triste prévision de nos désastres. Il mourut le 23 septembre. Le 23 mai de l'année suivante, l'incendie allumé par les sicaires de la Commune réduisait en cendres la maison qu'il avait habitée dans la rue de Lille, détruisant à la fois ses portraits, ses objets d'art et son exquise bibliothèque. Ne devrions-nous pas l'estimer heureux

Digitized by Google

encore cette fois de n'avoir pas survécu à l'anéantissement des livres qu'il destinait à l'Académie, des manuscrits qui attendaient de sa main une dernière touche, des collections qui se rattachaient aux meilleurs souvenirs de sa vie?

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

NOTICE SUR M. LE MARQUIS DE LA GRANGE.

Le 17 janvier 1876, s'est éteint, après une longue maladie, Adélaïde-Édouard Le Lièvre, marquis de La Grange et de Fourilles, président de la section d'archéologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes depuis le 22 février 1858.

Né à Paris le 17 décembre 1796, M. de La Grange était le chef d'une ancienne maison dont les membres se firent également connaître avec éclat dans la robe et dans les armes : plusieurs devinrent officiers généraux, plusieurs aussi périrent sur les champs de bataille. Nous n'insisterons pas davantage sur l'illustration de cette famille, mais nous avons voulu cependant par ces quelques mots indiquer les nobles exemples dont M. de La Grange avait à s'inspirer; la véritable noblesse en effet n'est autre chose que le souvenir des services des ancêtres qui oblige à les imiter, sinon à les surpasser, et à être autant qu'eux dévoué et utile à la patrie.

Après de bonnes études au lycée Napoléon, Édouard de La Grange entra, en 1813, dans le régiment des gardes d'honneur, dont son père, général de division, était colonel. A l'avénement de la Restauration, il passa dans une des compagnies de mousquetaires et fut ensuite nommé capitaine à l'état-major de la garde royale. En 1821, il quitta le service militaire pour accompagner le comte de la Garde, ambassadeur à Madrid, et le suivit à Vienne en 1824. Il exerça dans cette importante capitale les fonctions de chargé d'affaires et s'en acquitta de manière à mériter d'être mis à la tête de la légation de la Haye.

Digitized by Google

Démissionnaire en 1830, M. de La Grange consacra dès lors ses loisirs à l'étude et surtout à l'archéologie, l'une des nobles passions de sa vie, dont il avait pris le goût pendant un séjour à Rome. Il commença à cette époque à rechercher les antiquités et particulièrement les médailles. Il aimait surtout à montrer aux numismatistes, qui la lui enviaient, la collection de *Saïgas*, qu'il avait eu la bonne fortune de réunir. Devenu chef de famille et marquis de La Grange et de Fourilles, par la mort de son père arrivée en 1834, M. de La Grange s'occupa beaucoup d'agriculture, surtout dans ses domaines du Bordelais, et c'est à cette situation territoriale et à son indépendance politique, résolûment conservée, malgré les offres séduisantes du gouvernement de Louis-Philippe, que M. de La Grange dut d'être élu député, en 1837, pour l'arrondissement de Blaye. Constamment réélu jusqu'en 1848, il siégea parmi les conservateurs, tout en ne demeurant inféodé à aucun des partis entre lesquels se fractionnait la Chambre.

Élu représentant de la Gironde à l'Assemblée législative en 1849, il fut compris dans la première promotion du Sénat, où il occupa toujours une place influente. Membre du conseil général de la Gironde de 1848 à 1864, il le présida pendant plusieurs sessions. Il avait été nommé membre du Comité le 6 décembre 1840, vice-président du Conseil du sceau des titres en 1862, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres dès 1846.

M. le marquis de La Grange était digne en effet de faire partie de l'Institut par ses travaux littéraires et historiques, aussi nombreux que variés. Il n'est peut-être pas inutile d'en donner ici le relevé, aussi exact que possible :

Les Suédois à Prague.

La délivrance de Bude, traduction de deux poëmes de Mme Caroline Pichlor.

Pensées extraites de Jean-Paul Richter, 1836.

Mémoires du maréchal de Caumont-la-Force, et de ses deux fils, les marquis de Castelnau et de Montpouillan, 4 vol. in-8°, 1838.

Réponse à l'écrit de M. Duvergier de Hauranne sur la Convention du 15 juillet, in-8°, 1841.

Exposé de la situation politique du pays, in-8°, 1842.

Digitized by Google

Considération sur les octrois en général et dans leurs rapports avec les boissons, in-8°, 1843.

Paris et son octroi, 1844.

De la noblesse comme institution impériale, in-18, 1857.

Voyage d'oultre-mer en Jhérusalem par le seigneur de Caumont, l'an M.CCCC.XVIII, 1858.

Les jeux d'esprit ou la promenade de la princesse de Conti à Eu, par Mlle de la Force, 1862.

Hugues Capet, 1864.

La prophétie du roy Charles VIII, de Guilloche, 1869.

Pensées, 1 vol. in-18, 1872.

Nouvelles lettres de Mme Swetchine, 1 vol. in 8°, 1875.

Enfin M. de La Grange a annoté les *Lettres de Laurette de Malboissière*, publiées en 1862 par Mme la marquise de La Grange.

M. de La Grange était grand officier de la Légion d'honneur depuis 1858, grand-croix de la couronne de chêne de Hollande, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne et officier de l'instruction publique.

Telle a été la carrière politique et littéraire de M. le marquis de La Grange. Nous n'avons pas à insister ici sur le zèle avec lequel il présidait aux travaux du Comité, dont il était l'un des membres les plus actifs et les plus assidus. Nous rappellerons seulement pour mémoire les savants rapports lus par lui, pendant plusieurs années de suite, aux Congrès de la Sorbonne. Ces souvenirs sont présents à tous nos collègues, et nous devons ajouter que chacun de nous eut toujours à se louer de la bienveillance de ses rapports avec son président. Il aimait le Comité, et plus d'une fois il oublia ses cruelles douleurs pour venir se réunir à nous, et s'entretenir des questions qui charmèrent toujours les loisirs de sa longue existence. Mais nous ne pouvons pas négliger de parler de l'esprit fin, parfois légèrement caustique, et cependant toujours courtois, du marquis de La Grange. Il n'est pas un de nous qui ne se rappelle avec plaisir ces soirées du mardi, où il aimait tant à réunir ses collègues dans les salons où accourait avec empressement l'élite de la société parisienne, et où les étrangers tenaient à se faire présenter. M. de La Grange était véritablement dans son élément, s'occupant d'ar-

Digitized by Google

chéologie, de numismatique et d'histoire avec les uns, de politique avec les autres, causant finement avec tous, racontant volontiers et toujours avec humour quelques-uns des souvenirs de sa vie. Il était dans toute l'acception du mot un des derniers représentants de la vieille société française, qui bientôt sera passée à l'état de légende.

Nous aurons tout dit quand nous aurons ajouté que M. le marquis de La Grange est mort dans les sentiments élevés qui ont toujours dominé sa vie, en s'entourant à ses derniers moments des secours de la religion.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LISTE DES OUVRAGES OFFERTS AU COMITÉ DU 1er AOÛT 1875 AU 1er AOÛT 1876.

Description des antiquités et singularités de la ville de Rouen, par J. Gomboust (1655), précédée d'une étude sur les plans et vues de Rouen et d'une notice sur le plan de Gomboust, par M. Jules Adeline. Eaux-fortes de J. Adeline, tirées par Salmon, de Paris. Rouen, 1875, in-8°, 47 pages. Tiré à 60 exemplaires, avec un plan de Rouen, en 6 feuilles.

La famille Daubenton. Notice historique et généalogique, par M. Albert Albrier. Paris, 1874, in-8°, 30 pages. (Extrait de la *Revue historique, nobiliaire et biographique de 1874.*)

Monographie du beffroi de Douai (1387-1870), par M. A. Asselin, Douai, 1875, in-8°, 44 pages et une photographie. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 2e série, t. XII.)

Promenade artistique dans l'église Saint-Pierre de Douai, par M. A. Asselin. Douai, 1875, in-8°, 34 pages et une photographie. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, 2e série, t. XII.)

Quelques lettres inédites d'Anne d'Osmond, marquise d'Havrincourt, et de Marie-Jeanne d'Aumale (1721-1724), par M. Alfred Asselin. Arras, 1875, in-8°, 105 pages avec planches. (Tiré à 120 exemplaires numérotés et paraphés, n° 65.)

La bataille de Toulon en 507, par M. l'abbé Auber. Poitiers (sans date), gr. in-8°, 15 pages.

Marques de fabrique du Musée de Nîmes, publiées en fac-simile, par M. Aug. Aurès, 1er fascicule. Nîmes, 1876, in-8°, 92 pages et 23 planches. (Extrait des *Mémoires de l'Académie du Gard*, années 1873, 1874 et 1875.)

Notes sur Dominique et Gentil, par M. Albert Babeau. Troyes, 1876,

Digitized by Google

in-8°. 15 pages, avec deux portraits. (Extrait de l'*Annuaire de l'Aube*, année 1876.)

Croix-reliquaire du XIe siècle, par M. Léon Ballereau. La Roche-sur-Yon, 1873, in-8°, 8 pages avec planches.

Notice sur le clocher de l'église primitive de Saint-Pierre-de-Talmond (Vendée), *lue à la Sorbonne le 18 avril 1873*, par M. Léon Ballereau. La Roche-sur-Yon, 1873, in-8°, 11 pages avec planches. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1873.)

Crosse abbatiale de Luçon, trouvée par M. Léon Ballereau. Napoléon (sans date), in-8°, 11 pages et une planche.

Les Basiliques mineures de France, par Mgr Barbier de Montault. Mende, 1875, in-8°, 107 pages.

La commune de Chasseneuil (Vienne), par Mgr Barbier de Montault. Poitiers, in-8°, 16 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trim. 1874.)

Le Baptême au moyen âge, par M. X. Barbier de Montault. Arras, 1874, in-8°, 12 pages. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*.)

Les cloches de Rome et d'Anagni, par M. X. Barbier de Montault. Arras, 1874, in-8°, 19 pages. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*.)

Les livres de chœur des églises de Rome, par M. X. Barbier de Montault. Arras, 1874, in-8°, 30 pages. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien*, t. XVII.)

La commune de Jaulnay (Vienne), par Mgr Barbier de Montault. Poitiers, 1875, in-8°, 19 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trim. 1875.)

Recherches sur le corps de saint Martial, martyr, conservé à la cathédrale d'Angers, par Mgr X. Barbier de Montault. Angoulême, 1876, in-8°, 22 pages et une planche. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1875. Tiré à 50 exemplaires.)

Une prison conventuelle, par Mgr X. Barbier de Montault. Angoulême, 1876, in-8°, 26 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, année 1875. Tiré à 50 exemplaires.)

Digitized by Google

Une saison archéologique à Contrexéville (Vosges), par Mgr Barbier de Montault (sans lieu ni date), in-8°, 52 pages. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, t. XV, 1er cahier.)

Carreaux émaillés du XIVe siècle, provenant du musée de Saint-Germain-en-Laye, par M. Anatole de Barthélemy. Paris, 1875, gr. in-8°, 5 pages et une planche. (Extrait du *Musée archéologique.*)

Essai sur la monnaie parisis, par M. A. de Barthélemy. Paris, 1875, in-8°, 31 pages. (Extrait du tome II des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, p. 142 à 171.)

Chapelle de Sainte-Catherine-des-Aires, commune de Saint-Vincent-sur-Graon, par M. l'abbé Ferd. Baudry. La Roche-sur-Yon, 1875, in-8°, 7 pages et 2 planches. (Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 1875.)

De l'institution des cours prévôtales et de leur fonctionnement dans le Midi, par M. Albert Beinet. Aix, 1876, in-8°, 46 pages.

Rapport sur les questions archéologiques discutées au Congrès de Stockholm, par M. Alexandre Bertrand. Paris, 1875, in-8°, 40 pages. (Extrait des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 3e série, t. III.)

La valeur des expressions Κελτοί *et* Γαλάται, Κελτική *et* Γαλατία *dans Polybe*, par M. Alexandre Bertrand. Paris, 1876, in-8°, 34 pages, avec annexe, XXV pages. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

Documents inédits pour servir à l'histoire du Maine, publiés et annotés par M. Arthur Bertrand. Première série : *Réhabilitation de Vignolles (1572)*; — *Nicolas d'Argennes (1575)*; — *Tentative sur le Mans (1588)*. Le Mans, 1876, in-8°, 31 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*)

Fouilles exécutées à la motte seigneuriale de Baudement (Marne), par les soins de MM. L. Bonnefont et H. de Vivès. Paris, 1875, in-8°, 15 pages et 8 planches.

Les statuts des corporations professionnelles de Montauban au commencement du XVIIe siècle, par M. G. Bourbon, suivis de *Les armes des corporations de Montauban*, par M. l'abbé Pottier (sans lieu ni date), in-8°, 20 pages avec planches.

Étude statistique sur l'instruction primaire en Europe, en France, et no-

Digitized by Google

tamment dans le département de l'Yonne, par M. A. Brodier. Auxerre, 1876, in-fol., VIII-26 pages, avec cartes et tableaux divisés en deux parties : 1re partie, 11 feuilles; 2e partie, 16 feuilles.

Lettre sur l'histoire ecclésiastique du Dauphiné, par M. M. J. Brun-Durand. Lyon, 1869, in-8°, 50 pages.

Le Dauphiné en 1698, suivant le mémoire de l'intendant Bouchu sur la généralité de Grenoble. Notes, dissertations et commentaires, par M. J. Brun-Durand. Lyon, Grenoble, 1874, in-8°, II-226 pages.

Essai historique sur la chambre de l'édit de Grenoble, par M. J. Brun-Durand. Valence, 1875, in-8°, 108 pages. (Tiré à 225 exemplaires.)

Notes sur l'histoire du diocèse de Die, à propos du Gallia christiana, continuation de M. Hauréau, par M. J. Brun-Durand. Valence, 1875, in-8°, 91 pages avec une carte.

Pouillé historique du diocèse de Die, en 1449 et 1450, publié et annoté par M. Justin Brun-Durand. Grenoble, 1876, in-8°, 48 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Histoire des abbayes de Dammartin et de Saint-André-au-Bois, ordre de Prémontrés, au diocèse d'Amiens, par M. le baron Albéric de Calonne. Arras, 1875, 341 pages et 7 planches. (Tiré à 500 exemplaires, dont 70 sur papier vergé et numérotés, n° 42.)

Monuments lapidaires du Ier siècle de notre ère au XIVe, récemment dégagés d'anciennes ruines monastiques. Étude archéologique, par M. l'abbé F. Canéto. Auch, 1875, in-8°, 43 pages et 4 planches.

Notes et observations critiques sur le Rapport adressé au Ministère de l'Instruction publique, par M. l'abbé Albanès (de Marseille), au sujet de l'inscription de Sainte-Casarie, par M. Augustin Canron. Alais, 1876, in-8°, 8 pages.

Le Puy-de-Dôme (en 1875), par M. Louis Chalmeton. Clermont-Ferrand, 1875, in-12, 18 pages.

Souvenirs du vieil Orléans. — Le glas du curé de Saint-Victor. — Saint-Benoît-du-Retour et Martin Legendre. — Les corps enseignant en l'Université d'Orléans. — Le pavillon de la rue Guillaume. — L'inscription de la prison de Saint-Hilaire, par M. le Dr Charpignon. Orléans, 1876, in-8°, 37 pages

Digitized by Google

et 4 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.*)

Cartulaire de Remoulins, recueilli, classé, annoté et publié sous les auspices du conseil municipal de Remoulins, par M. G. Charvet. Alais, 1876, in-8°, 2e livraison, p. 65-195. (Tiré à 100 exemplaires.)

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire publiés en 1874, dressé par MM. Aug. Chaverondier et E. F. Maurice, in-8°, 52 pages. (Extrait des *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, t. XVIII, année 1874.)

Tableau de la province de Touraine (1762-1766) : Administration, agriculture, industrie, commerce, impôts, publié pour la première fois d'après un manuscrit de la bibliothèque municipale de Tours, par M. l'abbé C. Chevalier. Tours, 1863, gr. in-8°, VI-323 pages et une carte.

Le testament du maréchal Blaise de Montluc, publié en entier pour la première fois avec un codicille inédit, par M. Clément-Simon. Agen, 1872, in-8°, 70 pages. (Extrait des *Travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen*, t. II, 2e série.)

Journal de François de Syrueilh, chanoine de Saint-André de Bordeaux, archidiacre de Blaye de l'an 1568 à l'an 1585, publié par M. Clément-Simon. Bordeaux, 1873, in-4°, 120 pages.

Alain d'Albret et la succession de Bretagne, par M. Clément-Simon. Pau, 1874, in-8°, 42 pages. (Extrait du *Compte rendu des travaux du Congrès scientifique de France*, XXXIXe session, tenue à Pau.)

La patte d'oie. Étude d'histoire locale (1550-1800), par M. Anacharsis Combes. Castres, 1875, in-8°, 23 pages.

Un homme riche (il y a cent ans). Étude d'histoire locale (1775-1804), par M. Anacharsis Combes. Castres, 1875, in-8°, 24 pages.

Le Théron-Périer. Étude d'histoire locale (1775-1836), par M. Anacharsis Combes. Castres, 1875, in-8°, 23 pages.

L'hôtel Beaudecourt. Étude d'histoire locale (1787-1874), par M. Anacharsis Combes. Castres, 1875, in-8°, 27 pages.

Correspondance inédite de Louis XIV et de la République helvétique au

Digitized by Google

sujet de l'Alsace et de la Franche-Comté, par M. F. Combes. Bordeaux (sans date), in-8°, 16 pages.

Histoire de la ville et du canton d'Uzerche, suivie de documents en partie inédits touchant le département de la Corrèze, par M. Combet. Tulle, 1875 et 1876, in-8°, 4e partie (suite), p. 317-360.

Étude sur le bailliage de Vermandois et le siége présidial de Laon, par M. Combier. Paris et Laon, 1874-1876, in-8°, en trois parties, 745 pages et planches.

Hagiographie du diocèse d'Amiens, par M. l'abbé J. Corblet. Paris, Amiens, 1875, in-8°, t. V et dernier, VIII-360 pages.

Revue de l'Art chrétien. Recueil mensuel d'archéologie religieuse, dirigé par M. le chanoine J. Corblet. 2e série, t. II (t. XIX de la collection), nos 5 et 6, mai-juin 1875. Arras, Paris, p. 345-504; — t. III (t. XX de la collection), nos 1 et 2, juillet-août 1875; nos 3 et 4, sept.-oct. 1875. Arras, Paris, p. 1-344.

Documents historiques sur la Flandre maritime, recueillis et publiés par M. E. de Coussemaker. Lille, 1873, 3e fascicule, 116 pages. (Extrait du *Bulletin du Comité flamand de France*, t. V et VI.)

Fondations de chapelles et chapellenies dans la Flandre maritime, par M. E. de Coussemaker. Lille, 1875, in-8°, 28 pages. (Extrait du *Bulletin du Comité flamand*, t. VI.)

Sources du droit public et coutumier de la Flandre maritime, par M. E. de Coussemaker : 1re série, Lille, 1873, in-8°, 114 pages; 2e série, Lille, 1874, in-8°, 176 pages. (Extrait des *Annales du Comité flamand de France*, t. XI et XII.)

La Vierge et le monastère de Rinting (Meurthe), par M. Louis Delaguépierre. Lunéville, 1869, in-8°, 85 pages.

Bavay et la contrée qui l'environne, par M. L. Delhaye (de Bavay). Douai, 1869, in-8°, 503 pages.

Histoire de la prévôté de Bavay, suivie d'une dissertation sur l'ancienne capitale de la Nervie, par M. Lucien Delhaye (de Bavay). Bavay, 1873, in-8°, 254 pages.

Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre et de la Maison d'Au-

Digitized by Google

triche (1482-1556), par M. L. Deschamps de Pas. Bruxelles, 1875, in-8°, 74 pages et 3 planches avec un appendice de 33 pages.

Notice sur le docteur Olivier du Chassagnon, suivie d'une lettre de M. Duruy, par M. A. T. Dumont. Saint-Flour (sans date), in-12, 6 pages.

Recherches historiques sur Romorantin, par M. A. Dupré. Orléans, 1875, in-8°, 64 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*)

Mémoires d'un bourgeois aux XVIIe et XVIIIe siècles. — Éphémérides du vieux Blois, par M. A. Dupré. Petit in-8°, 29 pages. (Extrait du journal *L'Avenir*, mars, avril et mai 1876.)

Le sanctuaire de Laghet. Réponse à trois articles publiés par la Semaine de Nice, dans les n°s 38, 39 et 40, par M. le chanoine Fabre. Nice, 1874, in-8°, 40 pages.

Clochers, sonnerie, horloge et porche de la cathédrale d'Angers. Recueil de notes et documents archéologiques, par M. L. de Farcy. Angers, 1872, 60 pages et 2 planches.

Notices archéologiques sur les orgues de la cathédrale d'Angers, par M. L. de Farcy. Angers, 1873, in-8°, 32 pages.

Notices archéologiques sur les tentures et les tapisseries de la cathédrale d'Angers, par M. L. de Farcy. Angers, 1875, in-8°, 108 pages.

Cinquante ans de l'histoire du chapitre de Notre-Dame de Laon. Procès-verbaux et délibérations du 22 juin 1541 au 15 juillet 1594, avec introduction, notes et dessins, par M. Édouard Fleury, publiés par la Société académique de Laon. Laon, Paris, 1875, in-8°, XXVIII-385 pages.

Table sommaire du Gallia christiana, contenant la liste de tous les diocèses dont il est traité dans cet ouvrage, par M. P. de Fleury. Blois (sans date), in-8°, 7 pages.

Le bel âge du bronze lacustre en Suisse, par E. Desor et L. Favre. Bibliographie, par M. Ed. Flouest. Toulouse, in-8°, p. 241-272 des *Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, 11e année, 1875, livraison de juin.

Grenneville et Grannona. Leur identité. Lettre et réponse à un antiquaire par un voisin de la baie de la Hougue (M. Forget) Valognes, 1872, in-8°, 36 pages.

Digitized by Google

De la motte de Touvois, de celle de Pornic et d'une leçon d'archéologie mégalithique donnée par le sire de Joinville en 1252, par M. René Galles. Nantes, 1875, in-8°, 9 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure.*)

Tentative des Protestants sur Séguret en 1578, par M. Lucien Gap. Valence, 1875, in-8°, 18 pages.

Notice historique sur la ville de Conches, par M. Alex. Gardin. Évreux, 1865, in-8°, 128 pages et plusieurs planches exécutées par M. V. Normand.

L'ancienne élection de Bernay, par M. Alex. Gardin. Bernay, 1874, petit in-8°, 32 pages.

Histoire de Fontaine-l'Abbé (Eure), par M. Alex. Gardin. Bernay, 1875, petit in-8°, 42 pages.

Les porches et les étaux de l'ancien Bernay, par M. A. Gardin. Bernay, 1875, in-8°, 6 pages. (Extrait du *Journal de Bernay* du 16 juin 1875.)

La recherche des feux en Bourgogne, aux XIVe et XVe siècles. Partie septentrionale du duché, par M. Joseph Garnier. Dijon, 1876, in-8°, 222 pages. (Extrait de l'*Annuaire départemental de la Côte-d'Or*, 1874-1876.)

Recherche de l'antiquité d'Engoulesme, par Élie Vinet (1567). Réimprimé et publié avec notes et commentaires, par M. le Dr Cl. Gigon. Angoulême, 1876, in-8°, III-71 pages et un plan.

Frédéric Cailliaud de Nantes, voyageur, antiquaire, naturaliste, par M. le baron de Girardot. Paris, 1875, in-8°, 48 pages.

Félix Thomas, grand prix de Rome, architecte, peintre, graveur, sculpteur, par M. le baron de Girardot. Nantes, 1875, in-8°, 28 pages.

Numismatique. Description de monnaies et de médailles trouvées à Saint-Cyr et aux environs de ce village, par M. l'abbé Giraud. Marseille, 1870, in-8°, 15 pages.

Les Châtelliers de Frémur, commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire (Maine-et-Loire). Fouilles (avril 1874 à février 1875). *Bains romains*, par M. Godard Faultrier. 3e mémoire, Angers, 1875, in-8°, 15 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1875.)

Digitized by Google

Faïences nivernaises du XVIIIe siècle. Notice par M. Grasset aîné. Paris, Nevers, 1875, in-8°, 16 pages et une planche.

Archéologie. Lampe-clepsydre du XVIIe siècle. Notice par M. Grasset aîné. Paris, 1876, in-8°, 9 pages et une planche.

Notes pour servir à l'histoire de la commune de Montaron (Nièvre), recueillies par M. V. Gueneau. Nevers, 1875, in-8°, 68 pages.

Les guerres de religion dans le Morvand, par M. Gueneau. Nevers, 1876, in-8°, 11 pages. (Extrait des *Bulletins de la Société Nivernaise des lettres, sciences et arts de Nevers.*)

Philologie nouvelle ou révélation des seuls vrais principes du langage, par M. Alphonse Guyot. Bar-sur-Seine, 1876, in-8°, 32 pages.

Étude de géographie celtique, suivie d'une esquisse de théogonie celto-hellénique, par M. A. Guyot-Jomard. Vannes, 1876, in-8°, 37 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan,* 1er semestre 1876.)

La Belgique et ses relations extérieures, par M. Charles d'Hane-Steenhuyse. Anvers, 1875, in-8°, 112 pages.

Avénement des Bourbons au trône d'Espagne. Correspondance inédite du marquis d'Harcourt, ambassadeur de France auprès des rois Charles II et Philippe V, tirée des archives du château d'Harcourt et des archives du Ministère des affaires étrangères, publiée avec une introduction historique et des notes, par M. C. Hippeau. Paris, 1875, t. II, in-8°, 575 pages, avec un portrait et un fac-simile.

Trésor de la Blanchardière (Sarthe). (Monnaies du IIIe siècle de l'ère chrétienne), décrit, dessiné et gravé, par M. Eugène Hucher. Le Mans, 1876, in-8°, 91 pages, avec nombreux bois dans le texte. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.*)

Maldonat et les commencements de l'Université de Pont-à-Mousson (1572-1582), avec pièces justificatives, par M. l'abbé Hyver. Nancy, 1873, in-8°, 62-XXVIII pages.

Le doyen Pierre Grégoire de Toulouse, et l'organisation de la Faculté de droit à l'Université de Pont-à-Mousson (1582-1597), par M. l'abbé Charles Hyver. Pont-à-Mousson, 1874, in-8°, 88-XVI pages et une planche.

L'église des Clarisses de Pont-à-Mousson et la sépulture des doyens de la

Digitized by Google

Faculté de droit, par M. l'abbé Hyver. Nancy (sans date), in-8°, 26 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

Notice sur les origines du collége de Sens et son fondateur Philippe Hodoard, par M. Gustave Julliot. Sens, 1875, in-8°, 44 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Sens.*)

Notice sur l'aqueduc romain de Sens, par MM. Julliot et Belgrand. Paris, 1875, gr. in-8°, 45 pages et planches.

Esquisse d'un projet d'une bibliothèque française de la Bretagne, suivie de la bibliographie de quelques publications périodiques de Lorient et de Rennes, par M. René Kerviler. Saint-Brieuc, 1875, in-8°, 43 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Association bretonne pour le congrès de Vannes*, 1874.)

La Guienne et la Gascogne à l'Académie française. — Jean de Silhon, l'un des quarante fondateurs de l'Académie (1595-1667), par M. René Kerviler. Paris, 1876, in-8°, 76 pages. (Extrait de la *Revue de Gascogne.* Tiré à 100 exemplaires.)

Marin Le Roy, sieur de Gomberville, l'un des quarante fondateurs de l'Académie française (1600-1674), par M. René Kerviler. Paris, 1876, in-8°, 95 pages. (Extrait du *Contemporain*, des 1er mai, 1er juin, 1er juillet et 1er août 1876.)

Un évêque de Saint-Pol-de-Léon à l'Académie française. Jean de Montigny (1632-1671), par M. René Kerviler. Paris, 1876, in-8°, 46 pages. (Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, livraisons de juin et juillet 1876.)

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, publié par M. Paul de La Bigne Villeneuve. Rennes, 1876, in-8°, 540 pages et trois planches. (Extrait du *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*)

Excursions dans la vallée de l'Isère. — L'Albenc et ses maîtres, par M. A. Lacroix. Grenoble, 1874, petit in-8°, 7 pages.

Excursions dans la vallée de l'Isère. — Tullins et Antoine Bolomier, par M. A. Lacroix, Grenoble, 1874, in-8°, 8 pages.

Excursions dans la vallée de l'Isère. — Saint-Marcellin, par M. A. Lacroix, Grenoble, 1875, in-8°, 41 pages.

Digitized by Google

Les légendes de l'Alsace, par M. J. J. Laurent. Paris, 1865, in-8°, 119 pages.

Le lai de la dame de Fayel, publié d'après plusieurs manuscrits, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1872, in-8°, 18 pages. (Tiré à 300 exemplaires sur papier vergé, n° 66.)

Rapport sur le concours d'histoire locale, lu dans la séance publique du 30 juin 1872 de la Société académique de Saint-Quentin, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1872, in-8°, 14 pages. (Extrait des *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin*, année 1872, 3e série, t. X.)

Notice nécrologique sur Charles Cave, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1873, in-8°, 12 pages. (Extrait du tome X, 1870-1872, des *Annales de la Société académique de Saint-Quentin.*)

Étude sur les vitraux de la collégiale de Saint-Quentin, 1re partie, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1874, in-8°, 53 pages et une planche. (Tiré à 75 exemplaires.)

Les ambassadeurs de Siam à Saint-Quentin, en 1686, par M. Georges Lecocq. Paris, 1874, in-8°, 13 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Notice sur les stations préhistoriques d'Itancourt (Aisne), par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1874, in-8°, 13 pages.

Rapport sur le concours d'histoire locale, lu dans la séance publique du 31 mai 1874 de la Société académique de Saint-Quentin, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1874, in-8°, 18 pages. (Extrait des *Travaux de la Société académique de Saint-Quentin*, année 1874, 3e série, t. XII.)

Documents inédits sur M. Q. de La Tour, publiés d'après les archives municipales, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1875, in-8°, 66 pages, avec un portrait. (Tiré à 50 exemplaires.)

Étude historique sur Valentine de Milan, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1875, in-8°, 33 pages.

Études sur le canton de Vermond. Coup d'œil général. Aubigny, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1875, in-8°, 31 pages. (Tiré à 100 exemplaires.)

Les gouverneurs de la ville de Saint-Quentin, d'après les archives municipales, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1875, in 8°, 17 pages.

Digitized by Google

(Extrait du tome XII, 3e série, des *Annales de la Société académique de Saint-Quentin.*)

Notice sur le menhir et la station néolithique de Tugny (Aisne), par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1875, 14 pages avec une planche et un plan. (Extrait du tome XII, 3e série, des *Annales de la Société académique de Saint-Quentin.*)

Notice sur le cimetière mérovingien de Tugny (Aisne), par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1875, in-8°, 10 pages, avec une planche et un plan. (Extrait du tome XII, 3e série, des *Annales de la Société académique de Saint-Quentin.*)

Notice sur le dolmen de Neuvillette, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1875, 10 pages et une planche.

Notice historique sur le château de Marchais, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1875, in-8°, 19 pages. (Tiré à 25 exemplaires.)

Notice sur un reliquaire de Saint-Quentin, par M. Georges Lecocq. Saint-Quentin, 1875, in-8°, 13 pages. (Extrait de *l'Art chrétien* et du *Vermandois.*)

Vieil-Hesdin, par M. Jules Lion, petit in-12. 1re partie. Saint-Omer, 1860, xx-84 pages. — 2e partie. Amiens, 1865, 139 pages. — 3e partie. Amiens, 1868, 1870 et 1875, 128 pages et 2 planches avec note explicative de LI pages. — Planche IIIe, le parc, avec note explicative de XXVI pages.

Importance pour l'histoire locale des collections archéologiques de Poitiers, par M. de Longuemar. Poitiers, 1875, petit in-8°, 37 pages.

Adolphe Lance. Sa vie, ses œuvres, son tombeau. Recueil par M. Charles Lucas. Paris, 1875, in-8°, 47 pages. (Tiré à petit nombre d'exemplaires.)

Étude historique et archéologique sur l'église et la paroisse de Souvigné-sur-Même (Sarthe), par M. l'abbé R. Charles. Mamers, 1876, in-8°, 34 pages. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine,* t. I, n° 1, 1876.)

Lettres d'Élisabeth de Nassau, duchesse de Bouillon, à sa sœur Charlotte-Brabantine de Nassau, duchesse de La Trémoille (1595-1628), publiées d'après les originaux, par M. Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1875, in-8°, VIII-137 pages. (Tiré à 46 exemplaires.)

Digitized by Google

Choix de documents inédits sur l'Anjou, publiés, traduits et annotés, par M. Paul Marchegay. Les Roches-Baritaud (Vendée), 1874-1876, 3e fascicule de *documents angevins (1003-1190)*, in-8°, p. 107-187.

Liste des chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel de 1610 à 1736, publiée d'après les registres de l'Ordre, par M. A. de Marsy. Paris, 1875, in-8°, 89 pages.

Saint-Quentin à la fin du XVIIIe siècle, d'après les almanachs de Picardie, par M. A. de Marsy. Paris, 1875, 31 pages. (Extrait du *Vermandois*, t. III, 1875.)

De la mortalité des enfants en bas âge à Marseille, par M. le Dr Selim-Ernest Maurin. Marseille, 1872, in-8°, 47 pages.

Histoire de l'établissement des Arabes dans l'Afrique septentrionale, selon les documents fournis par les auteurs arabes et notamment par l'Histoire des Berbères d'Ibn-Khaldoun, avec deux cartes, par Ernest Mercier. Constantine, Alger, Paris, 1875, in-8°, 410 pages.

Les assemblées des Protestants au désert, dans l'élection de Cognac, après la révocation de l'édit de Nantes, d'après des documents inédits, par M. L. Meschinet de Richemond. Angoulême et Paris, 1876, in-8°, 38 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.*)

Rapport sur les archives départementales, communales et hospitalières de la Charente-Inférieure, 1876, par M. L. Meschinet de Richemond, in-8°, p. 201-225.

Sully à la Rochelle. — A propos d'un album, par M. L. Meschinet de Richemond. La Rochelle, 1876, in-8°, 16 pages.

Découverte de constructions et sépultures gallo-romaines, dans la commune de Menneval, près Bernay (Eure), le 28 novembre 1856, par MM. Léon Métayer et Gardin fils. Trois rapports, Bernay, 1856 et 1857, petit in-4° : 1er rapport, 7 pages et 1 planche; 2e rapport, 8 pages et 2 planches; 3e rapport, 11 pages, 3 planches et additions.

L'abbé Guillaume et l'église Saint-Bénigne de Dijon, par M. P. Mignard. Dijon, 1875, in-8°, 23 pages. (2e édition, tirée à 100 exemplaires.)

Poëtes Catalans. — Les noves rimades. — La Codolada, par M. Manuel Mila y Fontanals. Montpellier, Paris, 1876, in-8°, 72 pages. (Publications spéciales de la *Société pour l'étude des langues romanes.*)

Digitized by Google

Découverte de sépultures gauloises au territoire de Marson. Rapport par M. Morel à la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. Châlons-sur-Marne, 1875, gr. in-8°, 20 pages.

La Champagne souterraine. Matériaux et documents ou résultat de vingt années de fouilles archéologiques dans la Marne, par M. Morel. Châlons-sur-Marne, 1876, gr. in-8°, 68 pages.

Album des cimetières de la Marne de toutes les époques. Matériaux pour l'histoire de la Champagne souterraine ou résultat de vingt années de fouilles archéologiques dans la Marne, par M. Morel. — *Sépulture gauloise de Somme-Bionne. Guerrier inhumé sur son char et objets étrusques.* 2e livraison, 1876, planches 7-12.

Étude sur la topographie des Gaules, par M. François Moulenq. Montauban, 1876, in-8°, 18 pages.

Les puits funéraires de Tours-sur-Marne. Époque de la pierre polie, par M. Auguste Nicaise. Châlons-sur-Marne, 1876, 32 pages et 2 planches.

Le antichità della Greca Gela Mediterranea oggi Caltagirone, ricercate e descritte dal barone del Carioto Filippo D. Perticone. Catania, 1857, in-12, 59 pages.

Un favo di miele pietrificato. Memoria del signor barone del Carioto D. Filippo Perticone. Catania, 1859, in-12, 9 pages.

Un Cammeo ritrovato e descrito dal barone del Carioto Filippo D. Perticone. Caltagirone, 1870, in-12, 7 pages.

Vie de saint Rigobert, archevêque de Reims, par M. l'abbé Poquet. Berry-au-Bac, Reims, 1876, in-8°, VIII-175 pages et 1 planche.

Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire, par M. Célestin Port. Livraisons 77 à 100. Paris, Angers, 1875, in-8°, fin du second volume, p. 401-776.

Documents inédits relatifs à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par M. Bernard Prost. Lons-le-Saunier, in-8°, 1872, 1re série, 96 pages; — 1873, 2e série, 169 pages; — 1874, 3e série, 73 pages. (Extraits des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura.*)

Essai historique sur les origines et l'abbaye de Baume-les-Moines, par

Digitized by Google

M. Bernard Prost. Lons-le-Saunier, 1872, in-8°, 112 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société d'émulation du Jura.*)

Inventaire analytique du cartulaire du chapitre cathédral de Noyon, par M. Armand Rendu. Beauvais, 1875, in-4°, 72 pages.

Recherches historiques dans les archives départementales, communales et hospitalières du Morbihan. Archives communales. Josselin, par M. L. Rosenzweig. Vannes, 1876, petit in-16°, p. 327-403.

Petits états d'Albigeois ou assemblées du diocèse d'Albi, par M. Élie A. Rossignol. Paris, Albi, 1875, in-8°, 260 pages.

Doléances des États du Gévaudan adressées au Roi. Mende, 1876, in-8°. (Extrait du *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère*, année 1875, p. 47-200.) Offert par M. de Rozière.

Saint-Sernin-du-Bois et son dernier, prieur J. B. Augustin de Salignac-Fénelon, par M. l'abbé Sébille. Autun, 1875, in-8°, 93 pages et une planche.

Tomus miraculorum sancti Theobaldi im original-text herausgegeben, par Georges Stoffel. Colmar, 1875, in-8°, 192 pages, avec un fac-simile.

L'ennemi héréditaire. Les invasions germaniques en France. L'Europe délimitée par la Prusse, avec trois cartes, par M. Victor de Saint-Genis. Paris, 1876, in-12, 325 pages.

L'abbaye de Saint-Jean-de-Laon (aujourd'hui l'hôtel de la préfecture de l'Aisne), ses transformations, ses péripéties, sa décadence (640-1789), par M. Ch. Taiée. Paris, Laon, 1875, in-8°, 137 pages avec planches.

Lettre pastorale de Mgr Charles-François Turinaz, évêque de Tarantaise, *sur l'étude de l'archéologie, la restauration des églises et la conservation des objets d'art.* Chambéry, 1875, in-8°, 22 pages.

Inventaire des livres d'un abbé de Valbenoite, dressé en 1593 par Antoine Gryphius, annoté et publié avec la généalogie des Masso, par M. V. de V. (Valous). Lyon, 1875, in-8°, VIII-31 pages.

Bibliographie survillienne. Description de tout ce qui a été écrit sur Clotilde de Surville, depuis l'apparition de ses poésies jusqu'à nos jours, par M. Henry Vaschalde. Paris, 1876, in-8°, 23 pages.

Digitized by Google

Croyances et superstitions populaires du Vivarais, par M. Henry Vaschalde. Montpellier, 1876, in-8°, 22 pages.

Histoire des poëtes du Vivarais (documents inédits), par M. Henry Vaschalde. 1er fascicule, Paris, 1876, in-8°, 113 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société des sciences naturelles et historiques de l'Ardèche.*)

Histoire du canton de Coucy-le-Château, comprenant l'histoire particulière des bourgs, villages et hameaux qui le composent, par M. l'abbé A. Vernier. Paris, 1876, in-8°, IX-414 pages, avec planches. (Ouvrage couronné par la *Société académique de Saint-Quentin.*)

Rapport présenté à la Société d'émulation du Doubs, dans sa séance du 18 décembre 1872, par M. Alexandre Viard. Paris, 1874, in-12, 8 pages.

Lacurne de Sainte-Palaye et Le Clerc de Douy, procureur du roi et du duc au siége présidial d'Orléans, par M. G. Vignat. Orléans, 1876, in-8°, 18 pages. (Extrait des *Bulletins de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*)

Description topographique et archéologique de la Troade, par M. Virlet d'Aoust. Imprimerie nationale, décembre 1874, in-8°, 7 pages. (Extrait des *Comptes rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*)

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Le Ministère vient de commencer la publication des *Mémoires dressés par les Intendants, en 1697, pour l'instruction du duc de Bourgogne*, édités par M. de Boislisle, membre du Comité des travaux historiques.

A cause de l'importance de ces Mémoires, qui forment dans leur ensemble un tableau complet de l'ancienne France, il a été décidé qu'il leur serait donné plus de publicité que n'en reçoivent les autres volumes de la Collection des documents inédits, pour mettre cette nouvelle publication entre les mains d'un plus grand nombre de lecteurs et de travailleurs. La série de ces Mémoires comprendra six ou sept volumes.

L'Administration a engagé les Conseils généraux des départements à faire l'acquisition d'un ou de plusieurs exemplaires de cet ouvrage, offrant de livrer chaque volume au prix réduit de 6 francs au lieu de 12 francs, taux ordinaire des volumes de la Collection des documents inédits. Cette faveur exceptionnelle ne devant pas être étendue en dehors des Conseils généraux, les particuliers ne seront point admis à en profiter.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Bureau pour 1877 et 1878.

Président : M. Louis Audiat.
Vice-Président : M. le comte Th. de Brémond d'Ars.
Secrétaire : M. Hippolyte de Tilly.
Secrétaire adjoint : M. Henri Dangibaud.
Trésorier : M. André Taillasson.
Comité de publication : MM. Babinet de Rencogne, le vicomte Maxime de Beaucorps, le baron de la Morinerie, Georges Musset et Louis Meschinet de Richemond.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire. — Bureau pour trois ans.

Président : M. Houssard.
Vice-Présidents : MM. Fennebresque et Blanchard.

Digitized by Google

Trésorier : M. A. Ferré.
Secrétaire adjoint : M. Michelle.
Secrétaire perpétuel : M. l'abbé Chevalier.

Société historique de Compiègne. — Bureau pour 1877.

Président : M. Bottier.
Vice-Président : M. l'abbé Lecot.
Secrétaire : M. le comte de Marsy.
Secrétaire adjoint : M. Roger de Magnieuville.
Trésorier : M. Dehesdin.
Archiviste : M. C. Méresse.
Commission de publication : MM. A. de Roucy, Alex. Sorel et du Lac.
Commission des finances : MM. C. Demouchy, le baron d'Espériès et le comte G. de Lambertye.

Société havraise d'études diverses. — Bureau pour 1877.

Président : M. le Dr Maire.
Vice-Président : M. le Dr Lecadre.
Secrétaire général : M. Robert le Minihy de la Villehervé.
Secrétaire des séances : M. Ed. Lefranc.
Trésorier : M. Ébran.
Archivistes-Bibliothécaires : MM. Ed. Lemaître et Désiré Bourdet.

Société des Antiquaires de Picardie. — 1° Bureau pour 1877.

Président : M. A. Janvier.
Vice-Président : M. l'abbé Duval.
Secrétaire perpétuel : M. J. Garnier.
Secrétaire annuel : M. E. Soyez.
Trésorier : M. A. Duvette.

2° Programmes des concours de 1877 et 1878.

CONCOURS DE 1877.

FONDATION LE PRINCE. — *Prix d'histoire.*

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, laissé au choix des concurrents.

Digitized by Google

FONDATION LEDIEU. — *Prix d'archéologie.*

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire manuscrit d'archéologie monumentale sur un ou plusieurs cantons des départements ayant fait partie de l'ancienne Picardie, au choix des concurrents.

PRIX DE LA SOCIÉTÉ. — *Géographie et Topographie.*

Trois médailles, l'une de 50 francs, les deux autres de 25 francs, aux auteurs des meilleures cartes topographiques de l'une des communes du département de la Somme, au choix des concurrents.

Ces cartes seront dressées à l'échelle de $\frac{1}{10000}$.

CONCOURS DE 1878.

FONDATION LE PRINCE. — *Prix d'histoire.*

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, pour une histoire de la Picardie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Ce travail, auquel l'auteur devra joindre des cartes indiquant l'étendue et les divisions de la province aux principales époques, sera un abrégé écrit de manière à pouvoir être placé dans toutes les bibliothèques scolaires.

Les Mémoires seront adressés avant le 1er août de l'année du concours à M. le secrétaire perpétuel; ils ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

L'auteur qui se sera fait connaître sera par ce seul fait exclu du concours.

Tout Mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

Société linnéenne du nord de la France à Amiens.—Bureau pour 1877.

Président : M. J. Garnier.
Vice-Président : M. le Dr Mollien.
Secrétaire général : M. L. Carpentier.
Secrétaire adjoint : M. Alph. Lefebvre.
Trésorier : M. Edm. Delaby.
Bibliothécaire-Archiviste : M. A. Volland.

Digitized by Google

Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

M. Th. Ducrocq a été élu président pour l'année 1877, en remplacement de M. Lecointre Dupont, président sortant.

Société archéologique de Sens. — Bureau pour 1877.

Président : M. G. Julliot.
Vice-Président : M. le docteur Compérat.
Secrétaire : M. l'abbé Martin.
Prosecrétaire : M. P. Muleur.
Archiviste : M. Mauroy.
Vice-Archiviste : M. Cornaille.
Trésorier : M. Loriferne.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA LIVRAISON

D'OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1876.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES.

SÉANCES.

Section d'histoire et de philologie. — Séances des 6 novembre et 4 décembre 1876, par M. Hippeau, secrétaire, p. 325 à 337.

Section d'archéologie. — Séances des 13 novembre et 9 décembre 1876, par M. Chabouillet, secrétaire, p. 338 à 350.

RAPPORTS SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les travaux de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François, p. 351 et 352.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 352 et 353.

Rapport, par M. A. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société belfortaine d'émulation, p. 354.

Rapport, par M. Théry, sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, p. 355 à 357.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et arts séant à Douai, p. 357 à 359.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, p. 359 à 361.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 361 à 364.

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 364 à 366.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur les Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, p. 366 et 367.

Rapport, par M. Ch. Marty-Laveaux, sur le Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, publié par la Commission départementale des monuments historiques, p. 368 et 369.

Rapport, par M. Francis Wey, sur les Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens, p. 369 à 377.

Rapport, par M. Francis Wey, sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, p. 377 à 379.

Rapport, par M. Francis Wey, sur le Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, p. 379 à 384.

Digitized by Google

Rapport, par M. L. Bellaguet, sur la Thiérache.—Bulletin de la Société archéologique de Vervins, p. 384 à 387.

Société d'archéologie. — Rapport, par M. Ed. de Barthélemy, sur les Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, p. 388 à 392.

Rapport, par M. Ed. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 392 à 395.

Rapport, par M. Ed. de Barthélemy, sur le Congrès archéologique de France, 39e session. — Séances générales tenues à Vendôme en 1872 par la Société française d'archéologie, p. 396 à 398.

Rapport, par M. Ed. de Barthélemy, sur le Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, p. 398 à 402.

Rapport, par M. L. Le Clerc, sur le Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère, p. 403 à 407.

Rapport, par M. E. du Sommerard, sur les Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 407 à 419.

Rapport, par M. Alex. Bertrand, sur les Mémoires de la Société éduenne, p. 419 à 425.

Rapport, par M. L. Douët d'Acq, sur le Bulletin et les Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 425 à 431.

RAPPORTS SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES ADRESSÉES AU COMITÉ.

Section d'histoire et de philologie. — Rapport, par M. C. Jourdain, sur diverses communications relatives à l'instruction publique, p. 432 à 435.

Rapport, par M. C. Jourdain, sur les statuts donnés par Gustave Fulcodi, évêque du Puy, aux lépreux de la maladrerie de Brive (1259). Communication de M. Henry Vinay, p. 435.

Texte de cette communication, p. 436 à 440.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur des extraits de protocoles de notaires de Toulon au xve siècle. Communication de M. Albanès, p. 440 à 445.

Texte de cette communication, p. 445 à 449.

Rapport, par M. J. Desnoyers, sur une convention entre les consuls de la commune de Lagnes et un boucher, en 1575. Communication de M. l'abbé André, p. 449 à 451.

Texte de cette convention, p. 451 et 452.

Rapport, par M. Ludovic Lalanne, sur divers documents de l'époque de la Ligue, communiqués par M. Dupré, p. 452 et 453.

Texte de cette communication, p. 453 à 458.

Fragments d'un cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, communiqués par M. A. de Marsy, p. 458 à 479.

Section d'archéologie. — Rapport, par M. Edmond Le Blant, sur un sarcophage, deux lampes antiques, et une inscription trouvée à Rouffach (Afrique). Communication de M. Cherbonneau, p. 480 à 482.

Rapport, par M. A. Darcel, sur une note de M. Leroy, relative à une statuette et aux nourriciers des enfants de saint Louis, p. 483 et 484.

Texte de cette note, p. 484 et 485.

Digitized by Google

Rapport, par M. A. Darcel, sur une collection d'antiquités et de curiosités de M. Félix La Joye, à Melun. Communication de M. G. Leroy, p. 485 et 486.

Rapport, par M. A. Darcel, sur des fragments de tissus trouvés dans un reliquaire de saint Didier, évêque de Langres. Communication de M. Jules Gauthier, p. 486 et 487.

Rapport, par M. A. Darcel, sur un Mémoire de M. Parrot, relatif à la découverte du *Lavatorium* de l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers, p. 488 et 489.

Texte de ce mémoire, p. 489 à 516.

Rapport, par M. L. Clément de Ris, sur une cuve baptismale découverte dans l'église de Fouencamps (Somme). Communication de M. F. Pouy, p. 516.

Rapport, par M. F. de Guilhermy, sur des inscriptions recueillies à Bénévent (Italie). Communication de M. l'abbé Barbier de Montault, p. 517 et 518.

Rapport, par M. L. Douët d'Arcq, sur des fragments de comptes du xve siècle, découverts à Châlons-sur-Marne. Communication de M. Ed. de Barthélemy, p. 518.

Texte de cette communication, p. 519 à 529.

Rapport, par M. Alex. Bertrand, sur le tumulus d'Hancourt (Marne), dit *le Tumois*, p. 529 et 530.

Rapport, par M. A. de Montaiglon, sur des communications de M. Matton, p. 530 à 532.

Texte de ces communications, p. 532 à 535.

Rapport, par M. Alex. Bertrand, sur une urne funéraire découverte à Saint-Remy-sur-Bussy (Marne). Communication de M. Morel, p. 535 et 536.

Les anciennes forges du Périgord et du Limousin. Communication de M. de Verneilh, p. 537 à 560.

BIBLIOGRAPHIE DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

Société académique de Laon, p. 561 et 562.

Société historique et archéologique de Château-Thierry, p. 562 et 563.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 563.

La Thiérache, Société archéologique de Vervins (Aisne), p. 563 à 565.

Société d'émulation du département de l'Allier, p. 565 et 566.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube, p. 566.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, p. 566 et 567.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, p. 567 et 568.

Société des antiquaires de Normandie, p. 568.

Société archéologique et historique de la Charente, p. 568 et 569.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 569 et 570.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, p. 570.

Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, p. 571.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 571.

Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 572 et 573.

Société académique de Brest, p. 574.

Académie du Gard, p. 574 et 575.

Académie des sciences et lettres de Montpellier, p. 575.

Société archéologique de Montpellier, p. 575 et 576.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), p. 576.

Digitized by Google

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 576.
Société archéologique de Touraine, p. 576.
Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère, p. 577.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 577 et 578.
Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 578 et 579.
Académie nationale de Reims, p. 579 et 580.
Académie de Stanislas, p. 580.
Académie de Metz, p. 580 et 581.
Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, p. 582.
Société polymathique du Morbiban, p. 582.
Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord), p. 582 et 583.
Société d'émulation de Cambrai, p. 583 et 584.
Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes, p. 584.
Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise, p. 584.
Comité archéologique de Senlis, p. 584 et 585.
Société des antiquaires de la Morinie, p. 585 et 586.
Académie de Mâcon, p. 586.
Société éduenne, p. 586 et 587.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, p. 587.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 587 et 588.
Société nationale havraise d'études diverses, p. 588.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 588 à 590.
Société académique du Var, p. 590.
Société archéologique et historique du Limousin, p. 590 et 591.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, p. 591.

CHRONIQUE.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. Programme du concours en 1877, p. 592 et 593.

TABLE DES MATIÈRES du IVe volume, p. 595 à 639.

Digitized by Google

REVUE

DES

SOCIÉTÉS SAVANTES.

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1876.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. O. Teissier, membre non résidant du Comité, à Marseille, adresse la copie, extraite des archives municipales, d'un compliment en vers français adressé aux syndics de la ville de Marseille à l'occasion de leur élection en 1470.

Renvoi à M. Desnoyers.

M. Alart, correspondant à Perpignan : Copie de deux documents en latin tirés des archives des Pyrénées-Orientales. Le premier est intitulé : *Certificats de conversion et de bonne conduite de divers juifs* (1371-1377). Le deuxième : *Note sur une provision de 1512 concernant les mœurs du clergé du diocèse d'Elne.*

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Bourbon, correspondant à Montauban, adresse la copie d'une

Digitized by Google

charte de 1357 portant accord et alliance entre le roi de Castille et le comte d'Armagnac.

Renvoi à M. de Mas Latrie.

M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant à Romans (Drôme), envoyé en mission en Angleterre (Musée Britannique) pour terminer les recherches préparatoires à la rédaction d'un répertoire des sources historiques du moyen âge, adresse, à titre de spécimen, la première feuille imprimée de ce répertoire. Il prie la section d'histoire de vouloir bien l'examiner afin qu'il puisse profiter de ses observations pour la suite de son travail qui doit, dit-il, former trois volumes.

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. Duhamel, correspondant à Avignon, adresse au Comité deux documents concernant le prix des denrées et de diverses marchandises dans le comtat Venaissin en 1593 et 1594.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Garnier, correspondant à Dijon : Copie d'un document du XIVe siècle, tiré des archives de la Côte-d'Or et intitulé : *Doléances du prévôt des marchands et des échevins de Paris au roi Philippe de Valois, touchant les entreprises de ses officiers et du clergé de Paris sur les priviléges de la ville.*

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Houdoy, correspondant à Lille : 1° Copie d'une ordonnance de police qui règle le prix du gibier dans la ville de Lille en 1546.

Renvoi à M. de Boislisle.

2° Copie de deux lettres originales datant des premières années du XVe siècle. La première, écrite par les ordres de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, est la relation détaillée de la cérémonie de réconciliation tentée entre lui et les fils du duc d'Orléans dans la cathédrale de Chartres; la seconde est l'annonce faite aux membres de la chambre des comptes de l'acte par lequel le roi, se trouvant au château de Vincennes, a remis au duc de Bourgogne la garde et le gouvernement du Dauphiné.

Renvoi à M. Bellaguet.

M. de Lamothe, correspondant à Nîmes : trois documents tirés

Digitized by Google

des archives de Beaucaire, d'Uzès et d'Aigues-Mortes et relatifs à l'*Abbé de la jeunesse*, dont les fonctions consistaient, dans plusieurs villes du midi de la France, à organiser le plaisir public et à y présider.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. de Marsy, correspondant à Compiègne, signale une erreur dans le dernier numéro de la *Revue :* l'auteur de la communication relative au séjour de Jeanne d'Arc à Élincourt-Sainte-Marguerite ne s'appelle pas Peyruau, mais Peyrecave.

Renvoi à la commission de la *Revue.*

M. le comte de Mellet, correspondant à Chaltrait (Marne), signale au Comité, entre autres documents historiques très-intéressants, trois lettres du cardinal de Richelieu retrouvées dans les archives de M. le marquis de Boutillier, son cousin. Ces lettres sont du mois d'août 1630 et ont trait à la prise de Carignan et autres faits de la guerre de Savoie. M. le comte de Mellet annonce que M. de Boutillier fils se fera un plaisir de communiquer au Comité ceux de ces documents qui paraîtront les plus dignes d'intérêt à la section d'histoire.

Le Comité accueille cette proposition avec reconnaissance. Il sera écrit à cet égard à M. le comte de Mellet.

M. Ed. Quesnet, correspondant à Rennes : Extrait d'un registre intitulé *Déal de la paroisse de Piré* (évêché de Rennes), contenant les comptes des trésoriers de ladite paroisse de 1519 à 1553.

Ce registre appartient à la cure.

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Quesnet signale dans une seconde lettre diverses erreurs de dates et de noms dans un mémoire inséré à la page 379 de la *Revue* (année 1874) et relatif aux états de Bretagne.

Pour prévenir de semblables erreurs, il propose au Comité l'insertion dans la *Revue* d'un tableau dont il donne le modèle et auquel il annexe un travail plus étendu pour l'achèvement duquel il se tient, dit-il, à la disposition du Comité.

Renvoi à M. Hippeau.

M. de Richemond, correspondant à la Rochelle, adresse copie

Digitized by Google

du testament d'Alexandre Aufredi (1220). Cette copie est accompagnée d'une photographie et d'un fac-simile de l'original.

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault : 1° Copie avec note explicative du testament de Perceval d'Appelvoisin, écuyer poitevin, du 15 mars 1472, relatif à sa sépulture dans l'église de Saint-Médard, à Thouars;

2° Trois lettres inédites tirées de la correspondance de Dôm Fonteneau, de 1773 à 1775. Ces lettres sont accompagnées d'un mémoire sur l'intérêt que présenterait la publication de cette correspondance en ce qui concerne l'histoire de la littérature et celle des mœurs au XVIIIe siècle.

Renvoi à M. G. Picot.

M. de Sourdeval, correspondant à Fontordine-Saint-Gervais (Vendée) : Résumé d'un document tiré des archives de la Loire-Inférieure : *Prise de possession du duché de Retz, du 11 au 20 octobre 1780.*

Renvoi à M. Chéruel.

M. Guillaume, professeur d'histoire à Salerne (Italie), appelle l'attention du Ministre sur les chroniques latines de l'abbé Rodulphe et de Dom de Blasi, qui se trouvent dans l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava dei Tirenni (près Salerne) et dont il propose la publication.

Renvoi à M. de Mas Latrie.

M. de Maulde, archiviste paléographe, sous-préfet de l'arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée), adresse au Ministre un rapport sur l'intérêt que présenterait la publication, dans la collection des *Documents inédits*, du procès du maréchal de Retz (1440). Les pièces de ce procès existent aux archives de la Loire-Inférieure. Cette publication comprendrait environ 400 pages in-4°.

Renvoi à l'examen de MM. de Boislisle et G. Picot.

M. de Nouvion, demeurant à Paris, signale un document manuscrit « d'un haut intérêt » que possède la Bibliothèque nationale. Ce manuscrit est intitulé : « *Registre en forme de journal fait par un*

Digitized by Google

domestique de M. le chancelier Du Prat, contenant ce qui s'est passé depuis l'avénement du roi François Ier à la couronne, qui fut le 1er janvier 1514, jusqu'en l'année 1521 inclusivement.» M. de Nouvion propose la publication, dans un volume des *Mélanges*, de ce manuscrit généralement attribué à Barrillon, secrétaire de Du Prat.

Renvoi à M. L. Lalanne.

M. Auguste Nicaise, président de la Société académique de la Marne, adresse au Comité un document intitulé : *La chambre de justice, épisode du XVIIIe siècle.*

Renvoi à M. G. Picot.

La Commission des voyages et missions renvoie à l'examen de la section d'histoire, pour être publiés, s'il y a lieu, dans la *Revue des Sociétés savantes :*

1° Le rapport de M. Armingaud sur ses recherches dans les archives de Turin et de Gênes, relatives à la correspondance de Cosme de Médicis.

Renvoi à M. Jourdain.

2° Le rapport de M. l'abbé Sauvage sur sa mission en Belgique.

A ce rapport sont annexés les documents suivants : Inventaire des minutes des ordres du roy concernant la marine de Levant et de Ponant, le commerce, les Indes orientales et occidentales, le Canada, les îles de l'Amérique, les pays étrangers, les prises, les fonds et les galères (de 1666 à 1703), et deux manuscrits concernant la vraie croix et la campagne d'Alexandre Farnèse en Normandie.

Renvoi à M. J. Tardif.

M. Tamizey de Larroque, correspondant à Gontaud (Lot-et-Garonne), adresse au Comité le manuscrit du premier volume des Lettres de Chapelain, dont la publication a été décidée le 5 janvier 1874. Les deux autres volumes seront prêts dans le courant de l'année prochaine. La copie en est achevée; il ne lui reste plus qu'un travail d'annotation qu'il peut terminer, dit-il, en quelques mois.

Renvoi à la commission composée de MM. Jourdain et de Mas Latrie.

M. Marty-Laveaux est chargé, comme commissaire responsable, de surveiller cette publication.

M. le marquis de Blosseville, président de la Société de l'histoire

Digitized by Google

de Normandie, adresse au Comité le manuscrit de l'*Introduction du Dictionnaire topographique du département de l'Eure.*

Renvoi à M. Léopold Delisle.

M. le Président désigne pour rendre compte de publications des Sociétés savantes : MM. Théry, Desjardins, Michelant, Jourdain, Georges Picot, Bellaguet, Hippeau et Desnoyers.

M. de Boislisle appelle l'attention de la section sur la publication des Mémoires des intendants au point de vue de l'orthographe qu'il y aurait lieu d'adopter. La plupart des copies du temps diffèrent entre elles et ne présentent, sous le rapport de l'orthographe, aucune analogie. Les auteurs eux-mêmes ne sont pas d'accord avec le Dictionnaire de l'Académie ; celui de Furetière présente aussi beaucoup de contradictions. M. de Boislisle propose, en conséquence, d'adopter l'orthographe moderne pour la publication dont il s'agit.

M. Ludovic Lalanne appuie cette proposition. M. Georges Picot ne partage pas la même opinion. Il fait observer que les documents de la fin du XVIIe siècle sont au moins d'accord sur un point : l'*oi* est, sans aucune exception, toujours employé.

MM. Jourdain et Marty-Laveaux font tour à tour ressortir les inconvénients d'une orthographe qui ne s'appuie sur aucune règle fixe et ils émettent l'avis d'adopter, sans restriction aucune, l'orthographe moderne.

En ce qui concerne les noms de lieux, M. de Boislisle pense que le Dictionnaire des Postes pourrait être suivi comme étant l'ouvrage qui présente le moins d'erreurs ; il en indiquerait, bien entendu, au moyen de notes, les nombreuses variantes.

M. le Président met aux voix les diverses propositions de M. de Boislisle, qui sont adoptées.

M. Georges Picot annonce au Comité que de nombreux documents relatifs aux États généraux lui sont parvenus depuis la dernière séance. Il fait ressortir l'importance de ces manuscrits. Le zèle des correspondants ne s'est pas un instant ralenti depuis l'envoi de la circulaire ministérielle du 11 janvier 1876 relative à l'envoi de ces documents.

M. Anatole de Barthélemy lit un rapport sur les publications suivantes :

Digitized by Google

1° *Société des sciences et arts de Vitry-le-François*[1].

2° *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*[2].

3° *Bulletin de la Société belfortaine d'émulation*[3].

M. Théry, sur le *Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*[4].

M. Jourdain, sur les : 1° *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences et arts séant à Douai*[5].

2° *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*[6].

3° *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*[7].

M. Bellaguet, sur les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*[8].

M. Marty-Laveaux, sur les 1° *Mémoires de la Société des antiquaires du Centre*[9].

2° *Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais*, publié par la Commission départementale des monuments historiques ; Arras, 1873.

Ces différents rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Jourdain lit un rapport sur les communications suivantes relatives à l'instruction publique :

1° De M. de Grandmaison, correspondant à Tours : *Accord entre le collége de Marmoutier et le collége du Plessis à Paris, concernant des vues et gouttières.*

2° De M. Edmond Blanc, demeurant à Vence : *Copie de deux conventions entre la ville de Vence et maître Olivier, professeur du lieu d'Utelle* (1570-1572).

[1] T. VI, 1873-1874.
[2] Année 1873.
[3] 2e année, 1874.
[4] Tome X, années 1874-1875.
[5] Tome XII, 1872-1874.
[6] Tome IX, 1re livraison, 1874.
[7] 2e série, t. VII, année 1875.
[8] T. XXXVIII, année 1874.
[9] 1873-1874, Ve volume.

Digitized by Google

3° De M. Rigaud, inspecteur primaire à Commercy : *Extrait des archives de la mairie de Lagny-la-Blanche-Côte (Meuse).*

4° De M. Beauchet-Filleau, correspondant à Chef-Boutonne (Deux-Sèvres) : *Copie de l'acte de fondation d'une école de filles faite en 1771 au bourg de Saint-Fulgent (Vendée).*

Renvoi du rapport à la commission de la *Revue* et dépôt aux archives de ces divers documents.

M. Jourdain fait en outre des rapports verbaux sur les communications suivantes :

1° De M. Vinay, ancien député de la Haute-Loire, demeurant au Puy : *Statuts donnés par Guy Fulcodi, évêque du Puy, aux lépreux et aux donats de la maladrerie de Brive près le Puy-en-Velay* (1259).

Renvoi à la commission de la *Revue.*

2° De M. Godard-Faultrier, correspondant à Angers : *Mémoires pour servir à l'histoire des évêques de Babylonne, composés à Angers en 1709 par Mgr Gatien de Galliéron, évêque d'Agathople.*

Ce mémoire n'est pas dépourvu d'intérêt; mais il ne concerne pas la France et ne s'y rattache que par la patrie de l'auteur.

Dépôt aux archives, comme un utile supplément à l'*Uticon christianas* du P. Ligurin.

3° De M. de Marsy, correspondant à Compiègne : *Fragment d'un cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne.*

A publier ou à déposer aux archives.

M. Desnoyers lit un rapport sur les communications suivantes :

1° De M. l'abbé Albanès, correspondant à Marseille : *Extrait de protocole des notaires de Toulon au XVe siècle.*

Renvoi à la commission de la *Revue.*

2° De M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse : *Convention entre les consuls de la commune de Lagnes et un boucher* (1575).

Renvoi à la commission de la *Revue.*

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉOPOLD DELISLE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. O. Teissier, membre non résidant, à Marseille, adresse au Comité la copie d'une lettre en date du 18 août 1601, par laquelle le sieur Gravoigne offre aux consuls de Marseille de faire représenter dans leur ville une *Histoire de la Nativité du Seigneur comprenant plusieurs beaux mystères.*

Renvoi à M. Marty-Laveaux.

M. O. Teissier adresse, en outre, la copie de quinze lettres inédites du P. L. Vacher, consul de France à Alger de 1676 à 1683.

Ces lettres, extraites des archives de la chambre de commerce de Marseille, font connaître le vrai motif de la rupture de la paix entre la France et la régence d'Alger en 1682.

Renvoi à M. de Mas Latrie.

M. l'abbé Albanès, correspondant à Marseille: huit chartes provençales recueillies aux archives départementales des Bouches-du-Rhône (XIe au XVe siècle.)

Renvoi à M. P. Meyer.

M. Aubertin, correspondant à Châtillon-de-Michaille (Ain) :

1° Règlement fait en la chambre de ville de Beaune pour le payement des habitants qui ont logé des gens de guerre (1652).

2° Extrait de diverses délibérations prises relativement aux secours contre les incendies (1404 à 1776).

3° Statuts des maçons et tailleurs de pierre de la ville de Beaune (1765).

Renvoi à M. le comte de Luçay.

M. Couaraze de Laà, correspondant à Albi :

1° Engagement contracté par noble dame Marie de Castelnau (Bigorre) pour que la sépulture ecclésiastique fût accordée à la dépouille mortelle de son mari excommunié pour dettes (1499).

Digitized by Google

2° Attestation d'Arnaud d'Antin, sénéchal de Bigorre, relative à une demande du même genre (1542).

Renvoi à M. Jourdain.

M. J. Finot, correspondant à Vesoul : Vente par Eberhard le Jeune, comte de Wurtemberg, et Henriette de Montbéliard, sa femme, de biens seigneuriaux situés en Suisse (29 mai 1414).

Renvoi à M. Desnoyers.

M. de Lamothe, correspondant à Nîmes : Rétractation publique faite en chaire par un curé de Beaucaire qui avait prétendu que les Frères Mineurs n'avaient pas le droit de confesser (1501).

Renvoi à M. P. Meyer.

M. Nozot, correspondant à Sedan : 1° Extraits des registres de baptêmes, mariages et décès de l'église protestante de Sedan (XVIe et XVIIe siècles); 2° Ordonnances diverses (1595-1641); 3° Priviléges de la souveraineté de Sedan (1547).

Renvoi à M. Bellaguet.

M. Quantin, correspondant à Auxerre : Copies de vingt et une dépêches adressées principalement au baron de Saint-Vidal, gouverneur du Velay et du Gévaudan, par les rois Charles IX et Henri III, la reine Catherine de Médicis, etc. etc.

Renvoi à M. de Boislisle.

M. Quesnet, correspondant à Rennes : Procès-verbal de la rupture d'une verrière de l'église de Sens, en Bretagne, qui représentait la figure, les armoiries et les noms de Bertrand du Guesclin (16 novembre 1613).

Renvoi à M. Georges Picot.

M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault :

1° Rapport sur la découverte du cartulaire original de l'abbaye de la Merci-Dieu, près Châtellerault.

2° Note sur une variante du testament de Charles d'Anjou (10 décembre 1481), avec un texte annoté de ce document.

Renvoi à M. J. Tardif.

M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice : 1° Lettre originale,

Digitized by Google

du 24 fructidor an VI, du commissaire général du Var au général Masséna ; 2° Lettre de celui-ci, datée du quartier général d'Antibes (17 prairial an VI); 3° Rapport adressé à l'administration centrale du département du Var sur les troubles de Vence (6 novembre 1797); 4° Lettre des procureurs du pays à la commune de Vence pour l'instruire de l'attentat de Damiens (5 janvier 1757).

Renvoi à M. Michelant pour être déposés à la Bibliothèque nationale.

M. Vignat, membre de la Société archéologique de l'Orléanais: 1° Acquisition par Robert de Clamecy, bourgeois de Bourges, d'une partie des seigneuries d'Avor, Farges, etc. (1285); 2° Mainlevée donnée par Robert, comte de Nevers, des mêmes seigneuries; 3° Charte portant la suscription de Raymond, maître des maisons du Temple, en Auvergne et Limousin (1288).

Renvoi à M. A. de Barthélemy.

Les hommages suivants sont faits au Comité par :

MM. Marchegay, membre non résidant, et Imbert, correspondant à Niort : *Documents inédits sur le département des Deux-Sèvres ;*

M. René Kerviler, correspondant à Saint-Nazaire : *Un chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire du XVe au XVIIIe siècle.*

M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure : *Tablettes chronologiques et historiques de la succession des seigneurs de Laval, de Mayenne et de Château-Gontier.*

Ces divers ouvrages seront déposés à la bibliothèque et des remercîments seront adressés à leurs auteurs.

M. Aucoc, président de section au Conseil d'État, appelle l'attention du Ministre sur l'intérêt que présenterait la publication d'une *Histoire du Conseil d'État* depuis les premiers temps de sa fondation.

La section accueille cette proposition et elle en renvoie l'examen à MM. Jourdain, le comte de Luçay et Georges Picot.

M. Granier de Cassagnac, député du Gers, propose la publication d'une carte philologique de la France, destinée à faciliter l'étude des langues romanes.

Renvoi à l'examen de MM. Marty-Laveaux, P. Meyer et Francis Wey.

Digitized by Google

M. le Président fait connaître les propositions faites pour le remplacement de M. Lascoux par la commission nommée pour la présentation des candidats aux vacances du Comité.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

M. Davanne, président de la Société de photographie et membre de la section d'archéologie du Comité, lit un rapport sur la proposition de MM. Flury-Hermagis et Geoffray, relative à l'établissement d'un atelier de photographie au Ministère de l'instruction publique, destiné à la reproduction des manuscrits et objets d'art que possèdent nos établissements scientifiques et littéraires.

Sur la proposition de M. L. Delisle, pensant que le Comité dont l'avis a été demandé n'a à se prononcer que sur la question de principe, on adopte la résolution suivante : « La section, après avoir reçu communication du rapport de M. Davanne, adoptant les conclusions du rapporteur touchant l'importance des services que la photographie peut rendre aux études historiques et archéologiques, est d'avis, sans préjuger les moyens d'exécution, qu'il y a lieu de développer, de perfectionner et de régulariser la reproduction photographique des monuments qui existent dans les dépôts publics. »

M. le Président désigne pour rendre compte des publications des Sociétés savantes : MM. A. de Barthélemy, Bellaguet, Levasseur, Marty-Laveaux et Théry.

Des lectures de rapports sont faites par :

M. Francis Wey, sur : 1° *le Recueil des Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère*[1] ; 2° *le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône*[2].

Renvoi à la commission de la *Revue*.

M. Jourdain : Rapport de M. Armingaud, professeur au collége Rollin, sur des recherches dans les archives de Turin et de Gênes.

Renvoi à la commission de la *Revue*.

M. Michelant : Communications de M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice : 1° Plusieurs lettres inédites de Masséna ; 2° Lettre inédite de Mirabeau l'aîné (27 janvier 1791) ; 3° Lettre autographe de d'Alembert (5 janvier 1783); Lettre du général Brunet, com-

[1] 4e et 5e livraisons, 1872-1874.
[2] 3e série, n° 5, 1874.

Digitized by Google

mandant en chef de l'armée d'Italie (19 juin 1793); 5° Lettre de Regnaud de Saint-Jean-d'Angely (30 mars 1817); 6° Statuts de l'église cathédrale de Grasse (manuscrit du commencement du XVIIe siècle); 7° enfin, Original d'une procuration à l'effet d'obtenir de S. M. Catholique le roi d'Espagne, entre autres titres, celui de l'investiture de la principauté de Monaco et dépendances, donnée par Charles-Quint à Augustin de Grimaldi (29 avril 1776).

Dépôt à la Bibliothèque nationale.

M. Ludovic Lalanne : 1° Lettres de l'amiral de Coligny tirées des archives du canton de Genève, communication de M. Combes, correspondant à Bordeaux ; 2° Lettre et interrogatoire de Jean du Temps, avocat à Blois, par suite de la Ligue (1596), communication de M. Dupré, correspondant à Blois; 3° Harangue inédite adressée au roi de Navarre par un magistrat du Poitou, communication de M. de Saint-Genis, correspondant à Châtellerault (1588); 4° Note sur les menues pensées de Bonivard qui existent inédites à l'état de notes marginales sur plusieurs volumes de la bibliothèque de Genève, communication du même correspondant; 5° Pièces sur la Ligue et notice sur la vie et les mémoires de Philippe Hurault, évêque de Chartres et abbé de Pontlevoy, communication de M. Dupré; 6° Recueil de dictons ou proverbes populaires usités en Franche-Comté, par M. l'abbé Richard.

Les trois premiers documents sont renvoyés à la commission de la *Revue*, et les trois autres seront déposés aux archives.

C. Hippeau,

Secrétaire de la section d'histoire et de philologie.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, adresse une note relative à onze inscriptions romaines par lui copiées à Bougie au mois d'avril dernier.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Dusevel, membre non résidant, à Amiens, adresse une note sur une maison de la Renaissance qui existe encore à Amiens. M. Jules Quicherat fait observer que cette maison, située rue des Vergeaux, ayant été souvent décrite, il suffira de déposer la note de M. Dusevel aux archives.

M. l'abbé Albanès, correspondant à Marseille, adresse la copie de l'inventaire, en 1504, du trésor de l'église de Saint-Maximin (Var).

Renvoi à M. Darcel.

MM. Dusevel et Pouy signalent une découverte faite récemment à Amiens de sépultures de l'époque romaine.

Renvoi à M. Jules Quicherat.

M. Allmer, correspondant à Lyon, adresse les fac-simile de quinze inscriptions romaines du musée d'Avignon.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. le chanoine Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, signale deux calligraphes de l'Anjou des xv et xvie siècles qui ne figurent pas dans la liste des artistes angevins publiée par M. Célestin Port dans la *Revue des Sociétés savantes*[1].

Renvoi à M. de Montaiglon.

[1] 5e série, t. III, p. 339.

Digitized by Google

M. le marquis de Castelnau-d'Essenault, correspondant, au château de Paillet par Langoiran (Gironde), a envoyé une note sur une vasque de marbre de l'époque romaine, découverte en 1867, à Paillet.

Renvoi à M. Jules Quicherat.

M. de Cessac, correspondant à Guéret (Creuse), adresse une note sur un ambon du grand bourg de Salagnac, qui est renvoyée à M. Jules Quicherat, et une autre sur la Pierre levée de la forêt de Guéret et l'inscription d'une des bornes de cette même forêt, qui est renvoyée à M. Léon Renier.

M. Charvet, correspondant à Alais (Gard), adresse une note sur les récentes découvertes faites aux sources sulfureuses des Fumades.

Renvoi à M. Jules Quicherat.

M. Jules Chevrier, correspondant à Chalon-sur-Saône, adresse le plan et la coupe d'un refuge qu'il vient d'explorer sur la cime du Petit Salève (Haute-Savoie).

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. le baron de Girardot, membre non résidant, à Nantes, adresse : 1° l'estampage de l'inscription et de l'écusson de la tombe de Louis de Blanchefort, abbé de Ferrières de 1460 à 1505; 2° l'estampage et les copies de diverses inscriptions du XIIIe au XVIIe siècle, recueillies à Morangis; 3° la copie de deux inscriptions de l'église de Nangis (Loiret) (1816); 4° copies de lettres archéologiques, datées de 1760 à 1769, adressées à l'abbé Pajonnet, prieur d'Allichamps.

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

M. Nozot, correspondant à Sedan, annonce qu'on a commencé les démolitions de l'enceinte fortifiée de cette ville. A cette occasion, M. Nozot demande à être autorisé par le Ministre à réclamer en son nom, pour être transmis au Comité, les renseignements sur les objets de l'antiquité ou des temps postérieurs qui pourraient être découverts au cours de ces travaux.

Des remercîments seront transmis à M. Nozot, qui recevra en même temps des instructions à cet égard.

Digitized by Google

M. le commandant Payen, correspondant à Sétif, adresse : 1° le fac-simile de deux inscriptions latines inédites ; 2° la photographie d'une tête de marbre blanc trouvée en juin dernier dans les déblais d'un aqueduc souterrain de construction romaine, laquelle pourrait provenir d'une statue de Junon.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. le baron de Verneilh, correspondant à Nontron (Dordogne), adresse une note relative aux anciennes forges du Périgord et du Limousin accompagnée de deux dessins.

Renvoi à M. A. Darcel.

M. Fernand Bourdet, ingénieur civil à Fontenay-sur-Loing (Loiret), adresse : 1° les dessins d'un pupitre en pierre accompagnant une croix de carrefour du XIIe siècle qui se trouve dans le cimetière de la ville de Ferrières (Gâtinais) ; 2° le croquis d'un des chapiteaux de la porte dite *papale* de l'église abbatiale de Ferrières, lequel représente le combat de Pépin avec le lion, scène que la légende place dans les murs de ce monastère ; 3° le plan des murailles récemment mises à jour de ladite abbaye.

Renvoi à M. Jules Quicherat.

M. du Chatellier, au château de Kermez-Pont-l'Abbé (Finistère), adresse un mémoire accompagné de dessins sur les fouilles qu'il fait exécuter dans ce département.

Renvoi à M. A. Bertrand.

M. Fontanille, instituteur communal à Salles (Drôme), adresse un rapport sur un tombeau de l'époque romaine découvert sur la route de Pierrelatte à Saint-Paul-Trois-Châteaux.

Renvoi à M. A. Lenoir.

M. Gougeon, conservateur du musée de Châteaudun, adresse l'estampage d'une inscription chrétienne trouvée aux environs d'Hippone (Algérie), qui est conservée au musée de Châteaudun.

Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. Grellet-Balguerie, juge à Lavaur (Tarn), signale la découverte qu'il vient de faire dans cette ville d'un sarcophage en marbre blanc

Digitized by Google

du IVe au Ve siècle, dont il adresse en même temps une représentation lithographiée.

Renvoi à M. Edmond Le Blant.

M. Lacordaire-Logerot, bibliothécaire archiviste de la ville de Bourbonne (Haute-Marne), adresse une nouvelle demande de subvention pour des fouilles qu'il désirerait faire exécuter sur l'emplacement de Coiffy-le-Châtel, aujourd'hui Coiffy-le-Haut.

Renvoi à M. Albert Lenoir.

M. Lacordaire-Logerot signale en même temps une découverte récente de monnaies d'or, à Montcharvot, dans le voisinage des ruines de Coiffy-le-Châtel et adresse une note à ce sujet.

Renvoi à M. Chabouillet.

M. le maire de Courpiac (Gironde) signale la découverte, dans le cimetière de cette commune, de quarante-trois pièces d'or aux effigies du roi Jean, d'Édouard III, roi d'Angleterre, et du prince Noir.

Il sera demandé des détails sur cette découverte à M. le maire de Courpiac.

Mme la baronne de Pages, à Paris, signale deux monuments qui se trouvent à Cadenet et à Cucuron (Vaucluse). Le premier sert de fonts baptismaux dans l'église de Cadenet. C'est une sorte de cuve de forme allongée, de l'époque romaine, ayant peut-être été un tombeau; une photographie de cette cuve dont le pourtour est décoré d'excellentes sculptures de ronde bosse, accompagne la dépêche de Mme la baronne de Pages. Le second de ces monuments est un grand autel formant une sorte d'hémicycle orné de colonnes des marbres les plus rares et les plus précieux. C'est un magnifique spécimen de l'art du XVIe siècle, qui d'ailleurs a été vu et admiré par plusieurs membres de la section.

M. Servaux, chef de division adjoint, annonce qu'il a été écrit à Mme la baronne de Pages, pour lui demander de plus amples renseignements sur l'état de ces monuments, afin qu'on puisse les recommander à l'attention de la Commission des monuments historiques.

M. Philibert Lalande, à Brive (Corrèze), adresse l'empreinte

Digitized by Google

d'une monnaie gauloise trouvée au Puy du Chalard, commune d'Yssandon (Corrèze).

Renvoi à M. Chabouillet.

M. Matty de Latour, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, correspondant de la Commission de la topographie des Gaules, à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), adresse le manuscrit, formant sept volumes in-4°, d'un ouvrage qu'il a composé sur les voies romaines et demande une subvention qu'il emploierait à en publier l'abrégé en un seul volume in-4°.

La section, tout en appréciant l'importance d'un ouvrage qui a été honoré des éloges de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ne prendra pas de décision sur la demande de M. Matty de Latour avant d'avoir pu faire un examen approfondi de l'abrégé à publier.

M. Matty de Latour fait en outre hommage de trois dissertations intitulées : 1° *Andecombo, Juliomagus et Andecavi ou triple emplacement de l'ancienne capitale de l'Anjou du temps des Gaulois* (1876); 2° *Voie romaine de la capitale des Andes à celle des Rhedones;* 3° *Voie romaine de Cæsarodunum à Juliomagus.* Des remercîments seront adressés à M. Matty de Latour.

M. Grellet-Balguerie, déjà cité plus haut, fait hommage d'une série de planches in-f°, intitulées : *Les deux églises. Emplacement et vestiges de la villa de Cassinogilo* (palais de Charlemagne, aujourd'hui ville de Candrol). Des remercîments seront adressés à M. Grellet-Balguerie.

M. le Président désigne pour rendre compte de publications des sociétés savantes : MM. Chabouillet, du Sommerard, Albert Lenoir, Douet d'Arcq, Léon Renier, le colonel Le Clerc et Darcel.

M. du Sommerard annonce qu'il met à la disposition de ses collègues les membres de la section d'archéologie, qui ne les auraient pas encore reçus, les volumes formant la collection des Comptes rendus des expositions françaises à Vienne et à Londres. M. le Président, au nom de la section, adresse des remercîments à M. du Sommerard.

M. Éd. de Barthélemy lit un rapport sur diverses publications

Digitized by Google

de Sociétés savantes : 1° *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne*, années 1874 et 1875, 1 volume ; 2° *Bulletin de la Société historique, archéologique et scientifique de Soissons*, t. II et III de la deuxième série, 1872 et 1873 ; *Congrès archéologique de France*, 39e session, séances générales tenues à Vendôme en 1872 par la Société française d'archéologie ; 1 volume, 1873.

M. le colonel Le Clerc lit un rapport sur le recueil des *Mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère*, 1 volume, 1869.

Ces divers rapports sont renvoyés à la commission de la *Revue*.

M. Edmond Le Blant lit un rapport sur des communications de M. Cherbonneau, membre non résidant, à Alger, relatives à deux peintures de lampes funéraires chrétiennes, à un sarcophage de marbre et à l'épitaphe des saints martyrs trouvée aux Beni-Ziad (*Castellum Mastarense*).

M. A. Darcel lit un rapport sur diverses communications de MM. G. Leroy, correspondant à Melun, Félix la Joye, aussi à Melun, Jules Gauthier, correspondant à Besançon, et Parrot, correspondant à Angers.

Le même membre lit un rapport de M. le comte Clément de Ris, absent, sur une communication de M. Pouy relative à la cuve baptismale découverte dans l'église de Fouencamps (Somme).

M. le baron de Guilhermy lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, sur six inscriptions latines du XIe au XVIe siècle, recueillies à Bénévent.

M. Ed. de Barthélemy met sous les yeux de ses collègues la copie de documents existant à la bibliothèque nationale de Châlons-sur-Marne, qu'il croit dignes d'être publiés dans le recueil des Mélanges. Ce sont des comptes du roi Charles VI, de la Reine, du duc et de la duchesse de Beaujeu, de Monseigneur et de Mademoiselle de Valois, pour les années 1407, 1408, 1463 et 1464.

M. Douët d'Arcq est chargé de l'examen de ces documents. Bien que ces documents aient déjà été publiés par extraits dans les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, ils paraissent présenter assez d'intérêt pour mériter de l'être intégralement dans la *Revue des Sociétés savantes*.

Digitized by Google

M. de Montaiglon appelle de nouveau l'attention de la section sur le Recueil de documents du moyen âge relatifs à l'histoire et à la technique de l'art dont la publication a été décidée dernièrement. Notre collègue annonce qu'il a trouvé à Londres un manuscrit du célèbre traité du moine Théophile dont il communiquera la copie aux éditeurs MM. Giry et Aimé Girard.

M. le colonel Le Clerc annonce qu'il vient d'ouvrir au Musée d'artillerie, à l'hôtel des Invalides, une salle dans laquelle il a réuni une collection de trente-six mannequins formant une série de costumes militaires français depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV inclusivement[1]; en même temps, le savant officier supérieur invite ses collègues de la section d'archéologie à visiter cette nouvelle salle. L'offre de M. le colonel Le Clerc est acceptée avec empressement; cette visite aura lieu le lundi 20 novembre.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 1876.

PRÉSIDENCE DE M. LÉON RENIER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

M. le baron de Guilhermy rend compte de la visite faite au Musée d'artillerie par la plupart des membres de la section, sur l'invitation de notre collègue, M. le colonel Le Clerc, conservateur de cet établissement. M. de Guilhermy fait ressortir l'intérêt que présente la collection d'anciens costumes militaires qui va être livrée au public et que l'on doit à l'initiative et à l'érudition de M. le colonel Le Clerc. L'exactitude fidèlement recherchée et observée jusque dans les moindres détails donne un prix inestimable à ces représentations de nos anciens costumes de guerre. Les historiens, les archéologues et les artistes trouveront les plus précieuses et les plus sûres infor-

[1] Voyez *Notice sur les costumes de guerre*, Paris, Imprimerie Nationale, 1876; in-8° de 31 pages, sans nom d'auteur.

Digitized by Google

mations dans cette nouvelle galerie qui peut compter sur de nombreux visiteurs.

M. Bulliot, président de la Société éduenne, membre non résidant du Comité des travaux historiques, retourne son mémoire *Sur le Forum de Bibracte*, qui lui avait été renvoyé avec demande d'informations complémentaires. Ce mémoire, avec les additions et l'appendice, est renvoyé à la commission de la *Revue des Sociétés savantes.*

MM. Dusevel, membre non résidant, et Pouy, correspondant à Amiens, adressent : 1° l'estampage de la pierre funéraire de Hernandez Teillo, le général espagnol qui s'empara par surprise de la ville d'Amiens en 1597 ; 2° les estampages ou les copies de nombreuses inscriptions des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles relevées à Ferrières-en-Gâtinais et dans d'autres communes du Loiret.

Renvoi à M. le baron de Guilhermy.

Les mêmes correspondants adressent une note sur une collection d'objets antiques découverts à Triguères (Loiret), et le dessin d'une boucle de ceinturon trouvée dans un cercueil de pierre à Chavay, arrondissement de Châteaudun.

Renvoi à M. Jules Quicherat.

M. l'abbé Barbier de Montault, correspondant à Poitiers, adresse au Comité la description de deux tapisseries historiées du XVe siècle qui se trouvent dans une église du Mans.

Renvoi à M. A. Darcel.

M. l'abbé Canéto, correspondant à Auch, adresse au Comité l'estampage d'une inscription romaine trouvée dans le canton de Samatan (Gers).

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Combet, correspondant à Uzerche (Corrèze), adresse le dessin de sculptures gravées sur une pierre en granit qui se trouve dans le village du Burg (Corrèze). La section ne donnera son avis sur ces sculptures qu'après les avoir étudiées sur l'estampage que M. Combet sera prié d'adresser au Ministère.

M. J. Finot, correspondant à Vesoul, adresse une note sur une inscription romaine qui a été trouvée sur le territoire de Vitrey (Haute-Saône).

Renvoi à M. Léon Renier.

Digitized by Google

M. J. Gauthier, correspondant à Besançon, adresse une note sur un calice en plomb du IXe ou du Xe siècle, découvert en 1843 et conservé au musée de cette ville. Un dessin accompagne cette note.

Renvoi à M. de Montaiglon.

M. Nozot, correspondant à Sedan, adresse : 1° des notices sur les communes de Bazeilles et Balan, le Châtelet, Noirval, Revel et Jonval (Ardennes) ; 2° une note complémentaire sur une inscription de l'église de Mouzon ; 3° une notice sur quelques jetons trouvés dans les Ardennes.

Renvoi à M. de Guilhermy.

M. de Saint-Genis, correspondant à Châtelleraut, adresse un rapport sur les fouilles qu'il a fait exécuter au mois de septembre dernier dans le chœur de l'église des Cordeliers de cette ville. Au rapport est joint un plan de l'église et des fouilles, deux croquis et une boîte de fragments.

Renvoi à M. Jules Quicherat.

M. le baron de Verneilh, correspondant à Nontron (Dordogne), adresse une note et un dessin relatifs à un bas-relief qui se trouve dans l'église de Salons (Corrèze).

Renvoi à M. Jules Quicherat.

M. l'abbé Tisserand, correspondant à Nice, adresse le manuscrit d'un dictionnaire général des noms romains des inscriptions des Alpes-Maritimes, avec des observations sur les familles le plus fréquemment nommées.

Renvoi à M. Léon Renier.

M. Fernand Bourdet, ingénieur civil à Fontenay-sur-Loing (Loiret), adresse la description avec plan et élévation d'une chapelle souterraine attenant à un cimetière également souterrain situé à Aubeterre (Charente).

Renvoi à M. Albert Lenoir.

M. Ch. Braquehaye, secrétaire général de la Société archéologique de Bordeaux, sculpteur, adresse une notice sur des poteries en terre cuite trouvées dans l'Adour devant Dax, et demande l'avis du

Digitized by Google

Comité sur l'emploi de ces poteries que les savants de la localité croient être des poids romains ou des projectiles à main en usage au moyen âge pour la défense des places.

Renvoi à M. le colonel Le Clerc.

M. Julliot, secrétaire de la Société archéologique de Sens, annonce la découverte dans cette ville d'une mosaïque polychrome de 3m,50 de largeur sur une hauteur de 1m,55.

Renvoi à M. Jules Quicherat.

M. l'abbé Tremey, à Aime (Savoie), adresse : 1° le dessin d'un chandelier du XIe siècle qui se trouve dans l'église de Brides-les-Bains (Savoie); 2° le dessin d'une custode de l'église d'Allondaz (Savoie); 2° la photographie d'une croix du XVIe siècle que possède l'église Notre-Dame-du-Pré.

Renvoi à M. Jules Quicherat.

M. le préfet de l'Ardèche adresse l'empreinte de pièces d'or découvertes dans la commune de Bourg-Saint-Andéol.

Renvoi à M. Chabouillet.

M. le maire de Courpiac (Gironde) adresse la description des quarante-trois pièces d'or trouvées par le fossoyeur de cette commune et dont la découverte a été signalée dans la dernière séance à la section d'archéologie.

Renvoi à M. Chabouillet.

M. Ch. Aubertin, correspondant à Châtillon-de-Michaille (Ain), fait hommage de sa *Notice sur la chapelle des Chevaliers du Temple à Beaune;* Beaune, 1876.

M. Marchegay, membre non résidant du Comité, aux Roches-Baritaud (Vendée), fait hommage d'une notice intitulée : *Le sabre de l'école de Mars du Musée archéologique de Nantes;* 1876.

Ces deux ouvrages seront déposés à la bibliothèque des Sociétés savantes au Ministère.

M. le Président désigne pour rendre compte de publications des Sociétés savantes: MM. Édouard de Barthélemy, Gustave Bertrand, A. de Montaiglon, J. Quicherat, comte Clément de Ris.

Digitized by Google

La section reçoit communication de la liste des candidats aux trois places vacantes de membres résidants dressée par la commission spéciale. Tout en approuvant les choix de la commission, la section ajoute sur cette liste le nom d'un candidat qui n'y avait pas été inscrit, uniquement parce que l'on était fondé à croire que l'état de sa santé ne lui permettrait pas d'accepter ces fonctions. La commission comme l'assemblée se montre heureuse d'apprendre que ce savant est rétabli et est disposé à prendre part aux travaux de la section d'archéologie. Selon les prescriptions de l'arrêté du 21 février 1874, le vote de la section aura lieu à la prochaine séance, et ne pourra porter que sur les noms de la liste de la commission adoptée et complétée par la section.

M. de Saulcy, membre honoraire du Comité, propose la publication dans la collection des *Documents inédits* d'un *Corpus* de documents relatifs aux monnaies fabriquées depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier inclusivement. Ces documents, dont M. de Saulcy fait rapidement ressortir l'importance qui d'ailleurs ne pouvait échapper à personne dans l'assemblée, ont été réunis et copiés par lui-même dans les Archives nationales, les bibliothèques publiques et les archives de Grenoble.

La proposition de M. de Saulcy, adoptée immédiatement en principe par la section, est renvoyée à l'examen d'une commission spéciale composée de MM. Charles Robert, Douët d'Arcq et Chabouillet.

M. Davanne, membre du Comité des travaux historiques et président de la Société de photographie, chargé par M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts de donner son avis sur une proposition de MM. Flury-Hermagis et Geoffray, photographes à Paris, relative à l'établissement par le Ministère d'un atelier central de photographie destiné à la reproduction des manuscrits et objets d'art que possèdent nos établissements scientifiques et littéraires, donne lecture du rapport qu'il a rédigé à ce sujet. Le rapporteur, qui est favorable à cette proposition, fait valoir les avantages de cet atelier central au point de vue de la conservation de nos monuments précieux et conclut à l'adoption de la proposition.

Après délibération, M. le Président déclare que le Comité n'a à se prononcer que sur la question de principe, et non sur le local ou les locaux où serait installé cet atelier. Après une dis-

Digitized by Google

cussion à laquelle prennent part MM. Quicherat, A. de Montaiglon, Davanne et Chabouillet, la section d'archéologie, se rangeant à l'opinion émise au sein de la section d'histoire consultée précédemment, décide que son avis sera formulé dans les termes suivants :

« La section d'archéologie, après avoir entendu le rapport de M. Davanne, adoptant les conclusions du rapporteur touchant l'importance des services que la photographie peut rendre aux études historiques et archéologiques, est d'avis, sans préjuger les moyens d'exécution, qu'il y a lieu de développer, de perfectionner et de régulariser la reproduction photographique des monuments qui existent dans les dépôts publics[1]. »

M. du Sommerard lit un rapport sur les *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. IV et V.

Renvoi à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

M. A. Bertrand lit un rapport sur les *Mémoires de la Société éduenne*[2].

Renvoi à la commission de la *Revue*.

M. Douët d'Arcq lit un rapport sur le *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*[3].

Renvoi à la commission de la *Revue*.

Le même membre fait un rapport verbal sur les *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*[4], 1 volume, ainsi que sur les *Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de Beauvais*[5].

Le même membre fait encore un rapport verbal sur une communication faite à la séance du 13 novembre 1876 par M. Éd. de Barthélemy, notre collègue, relative à la publication des *Comptes originaux du roi Charles VI, de la Reine, du duc et de la duchesse de Beaujeu, de Monseigneur et de Mlle de Valois pour les années 1407, 1408, 1463, 1464.*

Le rapporteur pense qu'il y a lieu de publier ces documents in-

[1] Voir plus haut, p. 336, la décision de la section d'histoire.
[2] Nouvelle série, t. IX.
[3] Tome X, 1876.
[4] 1874-1875.
[5] Tome IX, 2e partie, 1875.

Digitized by Google

tégralement[1]. En conséquence, la section décide le renvoi de la communication de M. Ed. de Barthélemy à la commission de la *Revue*.

M. le baron de Guilhermy lit, sur diverses communications de M. le baron de Girardot, un rapport concluant au dépôt de ces documents aux archives.

M. A. de Montaiglon lit un rapport sur diverses communications de M. Matton, correspondant à Laon, dont il propose l'impression dans la *Revue*.

Renvoi à la commission de rédaction.

M. A. Bertrand lit un rapport sur une communication de M. Auguste Nicaise, président de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons, relative au *tumulus* de Hancourt (Marne). Le rapport demande que cette communication soit déposée aux archives.

Le même membre propose le renvoi à la commission de la *Revue* d'une communication de M. Morel, correspondant à Châlons, sur une *Urne funéraire découverte à Saint-Remy-sur-Bussy* (Marne).

M. Darcel lit un rapport sur une communication de M. le baron de Verneilh, correspondant à Nontron (Dordogne), sur *Les anciennes forges du Périgord et du Limousin*. Le rapport demande le renvoi de ce travail à la commission de la *Revue des Sociétés savantes*.

CHABOUILLET,

Secrétaire de la section d'archéologie.

[1] Voyez plus haut, p. 343.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES TRAVAUX DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Travaux de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François.
Tome VI, 1873-1874, in-8°.

(Séance du 6 novembre 1876.)

Près de la moitié de ce volume est prise par la publication d'un document que la Société des sciences et des arts de Vitry devait nécessairement mettre en lumière. C'est l'arpentage des places à bâtir et de leur distribution aux premiers habitants de la ville nouvelle, en 1545 et 1557, par Étienne Marchant, mesureur juré.— Après les siéges de 1142, de 1420 et 1544, la forteresse de Vitry-en-Perthois fut considérée comme n'étant pas de défense suffisante contre les invasions, et on choisit un autre emplacement situé sur le fief de Moncourt, appartenant aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Au nom de la ville abandonnée on joignit celui du roi ; 300 livres de rente furent assignées à l'Ordre comme représentant le revenu du terrain dont il était exproprié.

C'est avec une certaine curiosité que l'on voit la création de cette ville au milieu du XVIe siècle ; les efforts multipliés des habitants de l'ancien Vitry pour lui conserver son rang de ville, pour obtenir au moins que l'on pût encore y bâtir des maisons, et que les revenus ne fussent pas tous absorbés par la fondation nouvelle. C'est un chapitre complet de l'histoire administrative d'il y a trois siècles. Le document même du mesureur-arpenteur a un intérêt local incontestable ; mais il gagne beaucoup à la notice qui le précède et dans laquelle M. le docteur Valentin expose d'une manière aussi sobre que complète toutes les phases de cette importante affaire.

Digitized by Google

On doit à M. A. Denis, déjà connu par plusieurs publications historiques et numismatiques, deux articles rédigés avec soin : l'un sur les communautés laïques, l'autre sur l'introduction et l'exercice de l'imprimerie à Vitry-le-François. Il me semble que toutes les fois que l'on s'occupe de l'histoire de Vitry-le-François on ne devrait pas se limiter à la date de 1545 qui est celle de l'établissement de la ville nouvelle. En réalité, Vitry-le-François a remplacé Vitry-en-Perthois, et toutes les juridictions de la ville de François Ier ne firent que continuer celles de l'ancienne capitale du Perthois, sa voisine. M. Denis aurait fait un travail bien plus complet s'il avait adopté le plan que je ne fais ici qu'indiquer.

La partie littéraire du volume est remplie par une étude sur Juvénal, de M. Legrand, notaire honoraire, et un travail de M. Alvin, principal du collége, sur l'*opinion politique de Tacite.*

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,
Membre du Comité.

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHÂTEAU-THIERRY.
Année 1873, in-8°.

(Séance du 6 novembre 1876.)

Les travaux de la Société de Château-Thierry sont consacrés aux souvenirs historiques et archéologiques dont cette ville est le centre, et nous ne pouvons qu'applaudir à ce plan d'études. M. Corlieu donne deux notices biographiques sur deux personnages nés l'un et l'autre à Château-Thierry et qui ont eu, en leur temps, une certaine notoriété : c'étaient Jean Le Mercier, qui fut recteur de l'Université de Paris au XVIIe siècle, et François Dujardin, membre de l'Académie de chirurgie au XVIIIe. On doit aussi à M. Corlieu un travail curieux sur la géographie de la partie de la Brie dans laquelle se trouve Château-Thierry; l'auteur a cherché à donner une liste raisonnée de toutes les localités de cette région en rappelant la forme ancienne des noms de lieu. Il reste toujours un problème dont la solution est à trouver, c'est l'origine de la dénomination même de cette région : *Brie Galvèze*, que, par suite d'une erreur, comme il s'en fait si fréquemment dans les dénominations géographiques, on a appelée quelquefois *Brie Galeuse.* Jusqu'ici on n'a pas remarqué ce nom de Galvèze dans des documents écrits avant le

Digitized by Google

XVIIIe siècle, mais on pense qu'avant cette date il se transmettait oralement. Dans le volume dont j'ai l'honneur de vous rendre compte, je remarque que, à propos d'une charte inédite de 1273, du comte de Champagne, relative à la foire au pont de Château-Thierry, M. Barbey rappelle que ce pont fut construit à une époque très-ancienne sur l'emplacement du *gué de Galvèze;* espérons que quelque chercheur, peut-être quelque celtiste, nous aidera un jour à expliquer ce nom mystérieux.

Il y a encore un nom géographique qui a fourni à M. Ledouble l'occasion de rédiger une note qui mérite d'être mentionnée. Il s'agit de la commune qui, partout, aujourd'hui et officiellement, est appelée *Saint-Eugène*, alors que la vraie forme est *Sainte-Eugène* ou *Sainte-Eugénie;* les anciens textes latins disent *Sancta Eugenia ad Condatum.* Ce nom est justifié par le nom de la patronne paroissiale dont les reliques étaient au siècle dernier le but d'un pèlerinage. Je suis tenté d'exprimer le regret que M. Ledouble n'ait pas cru devoir saisir cette occasion de nous donner un résumé de la légende de sainte Eugénie. Bien qu'il ait complétement raison, ses conclusions auront peut-être de la peine à être adoptées immédiatement par le public, tant est tenace la force de l'habitude quand il s'agit d'erreurs répétées : dès le XVIe siècle les bénédictins de Coincy, décimateurs de la paroisse, disaient Saint-Eugène; au XVIIe on était revenu à Sainte-Eugène, mais les annuaires, les dictionnaires historiques et topographiques ont conservé la forme défectueuse.

Le mémoire le plus important du volume est, sans contredit, la *Notice historique sur Neuilly-Saint-Front*, due à M. Nusse. L'auteur a su recourir à toutes les sources pour reconstituer l'histoire de cette localité qui fut une châtellenie et une prévôté des comtes de Champagne.

Plusieurs documents sont publiés; je mentionnerai : 1° les lettres de Henri IV, de juillet 1594, relatives à la soumission de la ville de Château-Thierry; 2° deux lettres du maréchal de Biron, datées de cette ville, communiquées par notre collègue de la section d'archéologie, M. Édouard de Barthélemy; 3° le rapport de l'intendant de la généralité de Soissons en 1699 sur l'élection et la ville de Château-Thierry.

ANATOLE DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
2e année, 1874, in-8°.
(Séance du 6 novembre 1876.)

La Société belfortaine continue à s'occuper exclusivement de l'histoire de la partie de l'Alsace dont la ville où elle siége est le centre. M. Léon Viellard a publié dans ce volume deux documents inédits: d'abord un contrat de mariage de 1335, rédigé en français, qui lui permet de donner des détails sur une famille Baseler, dont il fait connaître les armoiries; en outre, de fournir des indications sur la valeur de différentes denrées au XIVe siècle. Le second document est un ensemble de pièces, dont l'une complétement inédite, relatives aux franchises de la petite ville de Delle. J'ai remarqué ici un détail qui au premier abord semble assez singulier. Delle est le nom français de cette ville nommée *Dadenried* en allemand et *Datira* ou *Dadila* en latin au Xe siècle. La tradition relatée par le notaire Flotat au XVIIe siècle voulait que le nom primitif Dadenried, *ville des joncs*, eût été modifié à une époque indéterminée, lorsqu'à la suite d'un incendie on eut voué la localité à saint Delle, fondateur de l'abbaye de Lure. Je crois que la question sera élucidée lorsque l'on aura relevé toutes les formes données au nom de Delle dans les textes anciens.

On trouve dans le Bulletin de 1874 des documents qui méritaient d'être publiés, savoir : la correspondance de Schœpflin avec Gérard, avocat fiscal du duc de Mazarin à Belfort; deux lettres, l'une de Kléber, l'autre de Rapp; le procès-verbal d'un interrogatoire fait pour constater les causes de la capitulation précipitée de Belfort lors de l'arrivée des troupes suédoises en 1633. A ce moment, personne, excepté un tabellion et un habitant de la ville, ne fut d'avis d'essayer de résister à l'ennemi; mais il faut reconnaître qu'avec 300 cavaliers et 240 fantassins, sans munitions, la défense eût été de courte durée. A propos de l'invasion suédoise, citons une note, rédigée à cette époque par un conseiller du comté de Ribaupierre, qui relate les résultats navrants de la guerre au point de vue de la ruine des villages; dans cette triste énumération nous en remarquons plusieurs où il ne restait, entre 1648 et 1650, qu'un habitant; il en est aussi qui étaient devenus complétement déserts.

Anatole de Barthélemy,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Tome X, comprenant les années 1874 et 1875.

(Séance du 6 novembre 1876.)

J'ai eu l'occasion de faire remarquer, en rendant compte des volumes précédents, que la Société d'études de Draguignan, fidèle à son titre, se renferme habituellement dans le cadre des travaux scientifiques et archéologiques.

Ce n'est pas à dire cependant que la section d'histoire ne trouve dans le Bulletin rien qui l'intéresse. L'archéologie et l'histoire se tiennent de si près que le même travail, portant ce double caractère, donnerait facilement lieu à deux rapports distincts, dont chacun garderait la proportion qui lui convient.

A ce titre, nous choisirons dans le Bulletin nouveau trois morceaux qui se prêtent au partage.

Le premier, intitulé : *La Roque-Brussanne* (*Var*), *notice historique*, date de 1787. Il est l'œuvre de Brémond, avocat au parlement et professeur à l'université d'Aix. M. Robert Reboul, membre de la Société d'études, le publie avec quelques notes, comme intéressant l'histoire locale.

La Roque-Brussanne est un bourg assez obscur de Provence, aujourd'hui chef-lieu de canton dans l'arrondissement de Brignoles. Les faits rapportés dans la notice peuvent intéresser les habitants d'une région de la France, surtout en ce qui touche les souvenirs du système féodal. Ils fourniraient d'utiles éléments de statistique, mais de l'ensemble on ne peut guère extraire des détails qui aient l'attrait de la nouveauté. Nous nous bornerons à citer, comme un triste exemple des mœurs et des lois du XIVe siècle, un jugement rendu contre une prétendue sorcière qui fut condamnée, par sentence des officiers de l'évêque de Marseille, « à avoir une oreille coupée, à demeurer au carcan, nue jusqu'à la ceinture, à être fustigée et bannie du lieu, si mieux elle n'aimait racheter son sang et son oreille par dix florins, dans dix jours. »

Même aujourd'hui, dit M. Reboul, ces stupides croyances à la sorcellerie et à la magie sont encore en honneur dans la Provence.

S'il n'a pas trop généralisé cette observation, nous ne pouvons que nous associer à ses regrets. Ajoutons cependant que la même

Digitized by Google

imputation, dans certaines limites, pourrait atteindre plusieurs provinces, où la croyance à la sorcellerie n'est pas rare dans les campagnes. Mais ces superstitions s'effacent graduellement sous l'influence bienfaisante d'une instruction plus répandue, et, si la justice réprime les écarts de ce genre, la jurisprudence n'a rien de commun avec les absurdes pratiques d'il y a cinq cents ans.

Le second morceau que nous pouvons citer a pour titre : *Les cartons d'un ancien bibliothécaire.* C'est un recueil, ou plutôt une succession de documents qui occupent plus de cent pages, et que M. Robert Reboul adresse, à titre de curiosités historiques, à M. Mireur, son ami, archiviste du département du Var, que le Comité a récemment jugé digne d'être proposé pour une distinction spéciale.

Nous rencontrons d'abord, dans ces *cartons*, le récit des *vicissitudes d'un livre et d'un auteur.* C'est le tableau des difficultés que rencontra l'exécution du Dictionnaire des sciences naturelles, destiné à remplacer celui de Valmont de Bomare, qui n'était plus d'accord avec les progrès de la science. Le plan de cet ouvrage avait été tracé par Jauffret, secrétaire perpétuel de la *Société des observateurs de l'homme*, et ses collaborateurs n'étaient rien moins que Brongniart, Georges Cuvier, Duméril, Fourcroy, Étienne Geoffroy Saint-Hilaire, de Jussieu, Lacépède, Lacroix, Lamarck, Mirbel; les frères Levrault étaient les éditeurs. Des difficultés d'argent, qui n'empêchèrent pas la publication de l'ouvrage, finirent par en éliminer le nom de Jauffret, qui s'était dévoué à l'œuvre, mais qui, conformément à la moralité du fameux quatrain *sic vos non vobis*, n'en conserva pas l'honneur.

Une notice sur le manuscrit de l'abbé Rive, savant bibliographe, mais critique ardent et passionné, nous montre le tort que le caractère peut faire au talent. Ce manuscrit, qui intéressait la science, et dont la ville de Marseille souhaitait faire l'acquisition, resta invendu, par suite des exigences des héritiers, et aussi parce qu'une polémique violente y gâtait trop souvent le mérite de l'érudition.

C'est encore Jauffret qui, dans un dialogue ingénieux, met vivement en scène le célèbre sourd-muet Jean Massieu, le plus remarquable des élèves de l'abbé Sicard.

Des détails précis sur la bibliothèque de Marseille, le programme de la *Société des observateurs de l'homme*, fondée en 1799, par Jauffret, une étude piquante et raisonnée sur les livres qui composaient la bibliothèque particulière de Bonaparte pendant son séjour en Égypte, terminent ce recueil de souvenirs.

Digitized by Google

Le troisième mémoire historique, rédigé par M. l'abbé Laugier, contient, dans une soixantaine de pages, une étude sur le monastère de la Visitation de Draguignan.

On ne lit pas sans intérêt cette monographie toute locale, qui est comme illustrée par le souvenir historique de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal, fondateurs de l'ordre de la Visitation.

THÉRY,
Membre du Comité.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, DES SCIENCES ET ARTS SÉANT À DOUAI.

Tome XII, 1872-1874. Douai, 1875. 1 vol. in-8°.

(Séance du 6 novembre 1876.)

Nous n'aurons pas beaucoup à nous étendre sur le XIIe volume de la seconde série des Mémoires de la Société de Douai. Nous y avons lu un rapport de M. Hardouin en réponse aux questions comprises dans l'enquête prescrite par l'Assemblée nationale sur le régime des établissements pénitentiaires. Ce rapport donne l'idée la plus triste de la situation actuelle, à Douai comme à Lille, tant sous le rapport matériel que sous le rapport moral. Insuffisance d'espace et par suite encombrement incessant et croissant; les plus vulgaires et les plus indispensables exigences de la propreté méconnues à un degré vraiment indescriptible; l'instruction religieuse des condamnés réduite presque partout à la célébration d'un office hebdomadaire par un prêtre qui ne réside pas dans la maison; l'enseignement élémentaire nul; le quartier des enfants laissé souvent sans surveillance; les jeunes mineures fréquemment confondues avec les détenues adultes, même condamnées: voilà quelques traits du lamentable tableau tracé par M. Hardouin dans son rapport. Mais les questions si graves qui se rattachent à la réforme du système pénitentiaire ne sont pas de notre ressort, et nous ne pouvons que signaler en passant les travaux dont elles sont l'objet dans le sein des Sociétés savantes.

Serait-il plus opportun de nous arrêter à quelques pages consacrées par M. Montée à la philosophie pythagoricienne? M. Montée étudie depuis longtemps et connaît bien l'antiquité philosophique; nous nous rappelons sa thèse sur Lucrèce, qui lui valut le titre de

Digitized by Google

docteur ès lettres, et son mémoire sur la morale de Cicéron dont nous avons rendu compte ici même; mais il conviendra qu'une doctrine telle que le pythagorisme ne saurait ni s'exposer ni s'apprécier en quelques pages, et après avoir signalé ses judicieuses observations sur un sujet encore si obscur, il ne nous saura pas mauvais gré de renvoyer nos lecteurs au récent et bel ouvrage, couronné par l'Académie des sciences morales, que nous a donné sur *Pythagore et la philosophie pythagoricienne* M. Chaigniet, professeur à la Faculté des lettres de Poitiers.

Avec M. Terrat, dont l'Académie de Douai a entendu une lecture sur le *Rôle des langues anciennes dans l'enseignement moderne*, nous nous trouvons de nouveau en dehors du cercle des études habituelles de notre Comité; disons cependant que nous avons rarement vu aussi bien exposés, et dans un aussi bon style qu'ils le sont par M. Terrat, les avantages que nous présente, à nous autres Français, l'étude des langues anciennes pour développer l'intelligence de nos enfants, former leur goût et leur apprendre la langue maternelle.

M. le président Tailliar nous ramène sur le terrain de l'histoire nationale par un mémoire sur la *Défense du territoire de la Gaule au ve siècle*. Qui de nous ignore les services que le savant et infatigable écrivain ne cesse de rendre depuis de longues années à l'histoire et à l'archéologie? Il nous fait connaître avec précision, dans ce nouveau travail, les mesures prises par l'autorité romaine pour protéger l'empire, soit sur les frontières de la Gaule contre les barbares qui l'assaillaient de toutes parts, soit même à l'intérieur contre les insurrections qui menaçaient sa sécurité. A l'est et à l'ouest, au nord comme au midi, aux abords des fleuves, au centre même de la Gaule, partout en un mot où apparaissait un danger, les villes étaient entourées de remparts et prêtes à soutenir le choc de l'ennemi. M. Tailliar a donné province par province la nomenclature de tous les lieux fortifiés. Il y a joint l'indication des flottes que les Romains entretenaient dans la Méditerranée, sur le Rhône, sur la Saône, vers l'embouchure du Rhin. On voit aisément l'étendue des recherches qui étaient nécessaires à l'auteur pour arriver en un pareil sujet à des conclusions précises; mais ces recherches difficiles pour tout autre étaient rendus faciles à M. Tailliar par les travaux de toute sa vie.

Nous nous bornerons à mentionner une lecture de M. Abel Desjardins sur la *Congrégation générale des cardinaux du 2 août 1595* où fut proposée l'absolution d'Henri IV. Cette lecture n'est qu'un frag-

Digitized by Google

ment très-court d'un travail assez considérable que nous espérons bien retrouver un jour.

Nous ne ferons également que mentionner deux notices biographiques sur François Souchon, peintre, et sur le R. P. Hyacinthe Besson, son élève, par M. L. Devémy.

Enfin nous devons nous borner à signaler dans ce volume la suite du mémoire de M. l'abbé Dancoisne sur les établissements religieux du clergé régulier et du clergé séculier qui ont existé à Douai avant la Révolution. Nous avons, en effet, déjà rendu compte des premières parties de ce mémoire couronné à juste titre dans l'un des concours ouverts par l'Académie de Douai.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.

Tome IX, 1re livraison. Dijon, 1874, in-8°.

(Séance du 6 novembre 1876.)

En commençant la notice qu'il a consacrée aux deux premiers hôtels de ville de Dijon, M. Joseph Garnier, membre de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, s'exprime en ces termes :

« Ces deux édifices n'occupèrent jamais le premier rang parmi nos monuments publics; en revanche, peu ont conservé d'aussi nobles souvenirs. En effet, ils ont abrité l'édilité dijonnaise durant près de cinq siècles; ils furent les témoins de ses luttes pour défendre nos franchises municipales; toutes les séditions grondèrent à leur porte, et depuis la guerre des Anglais jusqu'à la révolution de 1830, toutes les commotions politiques y trouvèrent un écho retentissant. »

C'est ce témoignage de M. Garnier qui nous autorise à essayer de rendre compte de son savant travail. Et en effet, malgré le titre qu'il porte, ce travail appartient, par le fond du sujet, à l'histoire encore plus qu'à l'archéologie,

Ce n'est pas avant l'année 1350 que le maire et les échevins de Dijon, commune déjà puissante, songèrent à se procurer une maison dans laquelle ils pourraient tenir leurs réunions, déposer leurs

Digitized by Google

archives, exercer leurs droits de justice et autres. La maison dont ils firent à cet effet l'acquisition se nommait la *Maison du singe*. Elle était située dans la rue qui porte aujourd'hui le nom de *Chabot-Charny*, et s'étendait à l'est jusqu'à la rue de l'École-de-droit, où était son entrée principale. M. Garnier a donné de cette maison une description minutieuse dont les détails sont empruntés à des documents authentiques. Il a également réuni les renseignements les plus curieux sur la manière dont s'administrait la justice, notamment la justice criminelle, sur les différents genres de torture en usage à Dijon, sur l'exercice du droit de grâce que les ducs de Bourgogne s'étaient réservé. Traiter chacun de ces points en détail, ce serait en quelque sorte refaire le mémoire de M. Garnier ; contentons-nous d'y renvoyer nos lecteurs, qui trouveront profit et intérêt à l'étudier.

Cependant la *Maison du singe* était devenue trop étroite pour les services qu'elle devait renfermer. Au commencement du XVIe siècle elle fut vendue par la mairie de Dijon, moyennant 500 livres payées comptant, à Pierre de Xaintonge, conseiller au Parlement. Celui-ci la fit raser et la remplaça par une habitation plus commode dont M. Garnier a suivi la destinée jusqu'à nos jours. Sur le point de quitter volontairement le sombre édifice qui l'avait abritée durant près d'un siècle et demi, la mairie avait acheté, dans le courant de l'année 1500, de M. Gaspard de Talaru, un hôtel dont sa femme avait hérité de son père Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp. Il paraît que cet hôtel était estimé 20,000 livres : il ne fut payé que 3,175 livres, excellent marché pour la ville qui se hâta de solder le prix, afin d'écarter toute demande de rescision. Au moyen du prélèvement annuel pendant quatre années de 500 livres sur le produit des octrois, les réparations nécessaires eurent lieu « à l'honneur et réputation de la ville, » et les magistrats dijonnais se virent en possession d'une maison de ville telle qu'ils la souhaitaient, c'est-à-dire, suivant leur expression, « honneste et suffisante pour le traitement des affaires communes et y recevoir les gens du Parlement. » Nous n'essayerons pas de décrire cette maison, quoique le mémoire de M. Garnier fournisse tous les éléments d'une description très-complète. Nous ne parlerons ni de sa porte monumentale, protégée par un tournevent, ni de ses deux images du Trespassement de Notre-Dame et du Dieu de pitié, ni de ses bancs garnis en drap vert maintenu par des bandes clouées de cuir rouge,

Digitized by Google

ni de la chaire du maire, ni des siéges des échevins, recouverts d'une tapisserie de laine bleue, semée de fleurs de lis jaunes; mais nous rappellerons que là même parut en 1560 Claude de Lorraine, duc d'Aumale, qui depuis dix ans avait le gouvernement de la Bourgogne; là se tinrent au temps de la Ligue, par l'ordre du duc de Mayenne, les séances du Conseil général de la Sainte-Union; là, malgré la ferveur catholique dont la population était animée, des voix courageuses empêchèrent que les massacres de la Saint-Barthélemy ne fussent renouvelés à Dijon; là enfin, Paris étant tombé au pouvoir de Henri IV, l'envoyé du roi, Biron, reçut le serment de fidélité des échevins et des conseillers au Parlement. Sous les successeurs de Henri IV jusqu'à la chute de l'ancienne monarchie, depuis 1789 jusqu'à nos jours, l'hôtel de ville de Dijon n'a pas cessé d'être ainsi le témoin, comme nous le disions en commençant, d'événements qui intéressaient non-seulement la cité dijonnaise, mais la France entière. Personne n'attend de nous que nous déroulions les fastes d'une pareille histoire. Qu'il nous suffise d'avoir signalé dans le travail de M. Garnier une monographie puisée aux meilleures sources et aussi intéressante par le sujet en lui-même que par la manière dont il est traité.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.

2e série, t. VII. Arras, 1875, 1 vol. in-8°.

(Séance du 6 novembre 1876.)

Ce nouveau volume des *Mémoires de l'Académie d'Arras* se divise en trois parties. La première partie, qui comprend 86 pages, offre le compte rendu de la séance publique tenue par l'Académie le 20 août 1874. On y trouve le discours d'ouverture prononcé par le président, M. Gardin; le rapport sur les travaux de l'année, par le secrétaire général, M. le chanoine Van Drival; des rapports de M. l'abbé Robitaille et de M. de Sède sur les concours d'histoire et de poésie; enfin les discours de réception des membres nouvellement admis, M. de Hauteclocque et M. le docteur Trannoy, avec les réponses de M. Gardin et de M. de Linas. La seconde partie est le récit du banquet par lequel l'Académie d'Arras, reconnue comme

Digitized by Google

académie par les lettres patentes du mois de juillet 1773, a célébré le centenaire de sa fondation. La troisième partie présente pour nous un intérêt plus direct, par cela seul qu'il est moins local : elle contient en effet deux mémoires historiques lus dans les séances hebdomadaires de la Compagnie : *Le congrès d'Arras en 1435*, par M. E. Lecesne; *La vie de château en Artois, au commencement du XVIIIe siècle*, par M. Asselin.

Le traité d'Arras est un des événements les plus considérables de nos annales, un de ceux qui ont exercé la plus salutaire influence sur les destinées de notre pays : car il eut pour effet de détacher le duc de Bourgogne de l'alliance anglaise, de le réconcilier avec Charles VII, et de mettre fin pour la France d'abord à la guerre civile, et bientôt après à la guerre étrangère. Les conférences qui eurent lieu alors, et dont le résultat fut si propice pour nos malheureuses populations, ont été racontées avec détail par Monstrelet et les autres historiens contemporains; elles sont aujourd'hui bien connues, et il serait difficile d'en rajeunir la physionomie par quelques traits nouveaux. Ce qu'on peut demander aux écrivains de nos jours qui nous reportent vers ces grands souvenirs, chers au patriotisme, c'est d'exposer les faits avec fidélité, d'en montrer l'enchaînement, d'indiquer par quelles péripéties les négociations passèrent, par quels incidents elles furent entravées avant d'aboutir à la conclusion qui renfermait le salut de la France. M. Lecesne a rempli cette tâche avec succès; il connaît les sources, et il a su disposer avec méthode, d'une manière lumineuse et attachante, les données historiques déjà utilisées avant lui, qu'il en a de nouveau extraites.

Le mémoire de M. Asselin a plus d'étendue, nous dirons même plus d'importance, à raison des documents inédits qu'il contient. Ce tableau qu'il annonce de la société française dans le nord de la France au commencement du XVIIIe siècle n'est en effet que la mise en œuvre de quelques lettres d'anciennes pensionnaires de Saint-Cyr. Deux d'entre elles, Anne-Gabrielle d'Osmond, marquise d'Havrincourt, et Mlle d'Aumale de Moreuil avaient été secrétaires de Mme de Maintenon. Une autre, Mme Marie-Madeleine de Glapion, devint supérieure de la maison, fondée par Louis XIV, où elle avait été élevée. Mme la marquise d'Havrincourt habitait avec son mari la terre de ce nom, une des plus considérables de l'Artois. C'est là que furent écrites et que furent adressées les lettres que publie M. As-

Digitized by Google

selin, non pas d'après les originaux, détruits en 1871 dans l'incendie qui dévora l'archevêché de Bourges, mais d'après les copies qui s'en sont conservées dans la famille d'Havrincourt. Toutes ces lettres ne sont pas datées; mais elles se rapportent toutes, sans que nul doute puisse s'élever à cet égard, à l'année 1721 et aux années suivantes, jusqu'en 1725. C'est l'époque où la ville de Cambrai vit se réunir dans ses murs les plénipotentiaires de la France, de l'Espagne, de l'Empire et de plusieurs petites cours d'Italie, pour compléter les traités d'Utrecht et de Rastadt et régler un certain nombre de points restés indécis entre l'Empire et l'Espagne. Ce congrès dura cinq ans, et il mérita d'être appelé le *Congrès des plaisirs*, car il n'aboutit à aucun résultat sérieux, et « les cuisiniers », suivant l'expression de Saint-Simon, « eurent plus d'affaires que leurs maîtres. » La correspondance que nous avons sous les yeux confirme pleinement ce témoignage du sévère historien. Il y est question fréquemment de la joyeuse vie que mènent à Cambrai les familles privilégiées admises dans l'intimité des ambassadeurs. « Nous nous sommes fort réjouis à Cambrai. Tous les ambassadeurs nous ont régalés magnifiquement.... Les desserts étaient magnifiques : environ vingt pyramides de fruits et de confitures, etc. Il s'y est fait des processions qui arrivaient suivies de sept ou huit chariots pleins de jeunes enfants qui représentaient une histoire (p. 151 et 152). MM. les ambassadeurs ont donné plusieurs bals magnifiques pendant tout le carnaval dans la maison de ville de Cambrai aux magistrats, à tout le public avec une illumination terrible de quatre cents flambeaux de cire blanche » (p. 168 et 169). Il serait superflu de multiplier ces citations qui finiraient d'ailleurs par tromper sur le caractère de la correspondance à laquelle nous les empruntons. Ces lettres tout intimes contiennent autre chose que le récit de fêtes mondaines. On y retrouve à chaque page les traces des directions données par Mme de Maintenon à ses élèves, une sorte de culte pour sa mémoire et pour la maison de Saint-Cyr, une dévotion sincère, une pureté de mœurs irréprochable, et avec cela quelque chose de l'enjouement et de la grâce qui font le prix de la correspondance de Mme de Sévigné. Nous ne pouvons que remercier M. Asselin de cette intéressante publication. Si nous avons un regret à exprimer, c'est qu'elle ne soit pas plus complète. N'y aurait-il pas à former un recueil des lettres de Mme d'Havrincourt, de Mme d'Aumale et de Mme de Glapion, en y ajoutant, avec quelques notes, une des-

Digitized by Google

cription plus précise des sources auxquelles la publication aurait été puisée ?

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Tome XXXVIII, année 1874.

(Séance du 6 novembre 1876.)

Ce volume est rempli presque tout entier par *Le terrier du grand fief d'Aulnis*, publié par M. A. Bardonnet. Ce document, rédigé en français en 1246, outre l'importance qu'il présente au point de vue de l'état des terres dans cette province au XIIIe siècle, renferme un grand nombre de noms de personnes et de noms de lieux qui ne sont pas sans intérêt pour les familles et pour la géographie du pays. M. Bardonnet l'a fait précéder d'un avant-propos très-étendu, qui se rattache moins directement à son sujet qu'à un travail d'ensemble sur le Poitou à cette époque. C'est une dissertation, appuyée de correspondances tirées de documents anglais, sur les rapports des communes et des seigneurs du Poitou avec le pouvoir central, et sur les faits qui ont précédé et suivi la prise de la Rochelle par Louis VIII en 1224, au sujet de laquelle Mathieu Pâris accuse les Rochelois et les Poitevins de trahison. M. Bardonnet, à la suite de longues considérations, conclut que ce que Mathieu Pâris appelle trahison n'est autre chose que l'esprit de patriotisme et de nationalité qui germait alors et qui se développa plus tard dans les villes du Poitou.

Un autre travail intéressant a trouvé place dans le même volume : c'est une *Monographie du monastère des dominicaines de Sainte-Catherine, à Poitiers (1628-1783)*, par R. P. Marie-Philippe Fontalirant, des Frères Prêcheurs.

Le P. Fontalirant a composé cette monographie à l'aide d'un manuscrit trouvé par lui dans les archives de la Vienne, et qui contient une relation écrite par une religieuse sur tous les principaux faits relatifs à l'histoire du monastère, avec l'inventaire du mobilier à la mort de la dernière prieure, le procès-verbal de la vente publique des objets appartenant au couvent et d'autres pièces concernant des contrats de religion, des constitutions de rentes, des

Digitized by Google

comptes de toutes sortes, des titres de propriétés mobilières et immobilières, etc.

L'auteur, après être entré dans quelques détails sur l'origine de ce pieux établissement et sur les diverses constructions qui y furent exécutées successivement, nous fait connaître quelles furent les relations des dominicains avec le couvent, quelle influence ils exerçaient par leurs conseils et leur direction, et quels services ils lui rendirent en plusieurs occasions.

L'existence de la maison fut assez prospère pendant près de cent ans. Mais en 1734 intervint une lettre de cachet ayant pour objet d'interdire aux religieuses de recevoir des novices, et plus tard, en 1753, un arrêt du Conseil portant suppression du monastère. Le P. Fontalirant, qui, malgré ses recherches, n'a pu retrouver le texte de ces deux décisions, voit dans ce fait une sorte de mystère ou de problème insoluble. Cependant il semble facile de conjecturer que ces mesures furent motivées par l'insuffisance des ressources et par l'état financier des religieuses, si l'on en juge par la déclaration que firent peu de temps auparavant les religieuses elles-mêmes de l'état de leurs biens et revenus pour satisfaire à une délibération de l'assemblée générale du clergé de France du 12 décembre 1726, qui enjoignait à toutes les maisons régulières ou séculières, de l'un ou de l'autre sexe, de préparer un rapport sur leur situation. Or, le rapport des sœurs constatait un déficit de 10,421 livres et la nécessité de contracter de nouvelles dettes. Quoi qu'il en soit, à partir de ce moment, le couvent marcha rapidement vers sa décadence et sa ruine. On y institua un économe chargé d'administrer le temporel et de procéder à l'inventaire, et après beaucoup de retards apportés dans l'exécution de l'ordonnance par la résistance, les protestations et les démarches des religieuses, eut lieu, en septembre 1783, la vente aux enchères de tous les objets ayant appartenu au couvent. Après quoi, la maison religieuse fut convertie en caserne.

M. Bardonnet a joint à son travail la liste complète des prieures du monastère de 1628 à 1783, ainsi que celle de toutes les sœurs avec la date de leur profession et de leur décès.

Au commencement de ce XXXVIIIe volume se trouve le compte rendu de la séance publique tenue par la Société des antiquaires de l'Ouest, le 8 janvier 1875. On y remarque le rapport de son secrétaire, M. Philippe Rondeau, sur les travaux de la Société pendant

Digitized by Google

l'année 1874 et le discours de son président, M. de la Boutetière, qui avait pris pour sujet : *Les réserves de l'armée en Poitou sous l'ancien régime*, et qui, par cet heureux choix d'une étude historique pleine d'intérêt pour un auditoire poitevin, a su échapper aux généralités banales qui servent souvent d'aliment à cette sorte de discours.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société des antiquaires du Centre.

1873-1874. V^e vol.

(Séance du 6 novembre 1876.)

Outre les travaux purement archéologiques, dont nous n'avons pas à nous occuper, ce volume ne renferme que deux mémoires, dont nous allons donner une rapide analyse.

Le premier, intitulé : *Notes et procès à propos des murs de Saint-Hippolyte de Bourges*, par M. E. Toubeau de Maisonneuve.

Cette étude renferme des détails curieux sur une abbaye de religieuses de Saint-Hippolyte établie en cet endroit dès le XIe siècle, sur leurs différends avec les moines de Chalivoy, enfin sur la construction, en 1394, par Jean, duc de Berry, d'une église nommée la Sainte-Chapelle, à laquelle furent réunis la maison, le cloître et les jardins du monastère de Saint-Hippolyte supprimé à cette époque.

Les chanoines habitèrent deux cent trente ans cette demeure, « mais enfin, ennuyés de la vie commune, à laquelle ils pensoient qu'il n'y avoit que les moines qui fussent assujettis, ils se séparèrent pour vivre en particulier dans des maisons que chacun se procura dans la ville. » Les prêtres de l'Oratoire firent alors l'acquisition du monastère. Tous ces faits généraux et un grand nombre d'intéressants détails, dans lesquels nous ne pouvons entrer, ont été fournis par une seule pièce de procédure, intitulée : *Avertissement*, produite en 1769 au sujet d'un différend qui s'éleva entre les prêtres de l'Oratoire et François Millet, conseiller du roi au bailliage et siége présidial de Bourges.

Rien n'est plus légitime que de faire un usage de ce genre de pièces toutes modernes pour l'histoire des abbayes ou des seigneuries; toutefois comme les plaideurs sont souvent enclins à dénaturer

Digitized by Google

certains faits par ignorance ou par mauvaise foi, il faut s'appliquer le plus possible à contrôler les faits à l'aide de documents plus anciens, ou tout au moins au moyen des allégations contradictoires présentées par la partie adverse.

Le second travail dont nous avons à parler est un long chapitre des *Essais généalogiques sur les anciennes familles du Berry*, par M. Paulin Riffé. La monographie renfermée dans ce volume est celle de la famille de Bengy, originaire de Dun-le-Roi, et connue seulement depuis la seconde moitié du xve siècle. L'étude de M. Paulin Riffé, plus biographique encore que généalogique, ce dont nous sommes loin de nous plaindre, montre qu'en général cette famille a très-noblement porté sa belle devise : *Bien faire et laisser dire.*

Nous nous contenterons de mentionner, dans cette rapide analyse : 1° Antoine Bengy, né à Bourges, en 1564, élève et successeur de Cujas, dont il rédigea l'épitaphe. Ses leçons avaient un immense succès. Elles n'ont pas été publiées, mais quelques-unes d'entre elles sont conservées manuscrites à la bibliothèque de Lyon. 2° De Bengy-Puyvallée, né en 1778, condisciple des fils de M. de Bonald, dont il partagea l'exil pendant la Révolution. Enfin Anatole de Bengy, né à Bourges le 19 septembre 1822, et qui, bien que notre contemporain, appartient déjà plus sûrement à l'histoire que tous ses ancêtres. Entré au noviciat des jésuites à Rome, le 13 novembre 1845, aumônier militaire en Crimée, professeur à la rue des Postes, il partit, le 26 août 1870, comme premier aumônier de l'ambulance dont M. Amédée Tardieu était médecin en chef.

« Il assista, dit M. Paulin Riffé, à presque toutes les sanglantes affaires du siége : le 19 septembre à Châtillon, le 30 à l'Hay, le 13 octobre à Bagneux, le 29 novembre à la deuxième bataille de l'Hay, les 30 novembre, 1er et 2 décembre à Champigny. »

Échappé à de si terribles épreuves, il fut choisi quelques mois plus tard comme victime par la Commune; incarcéré le 3 avril avec plusieurs autres Pères de la compagnie de Jésus, il fut fusillé le 26 mai. Quand on fit le funèbre appel, son nom fut mal lu; il se chargea lui-même de dissiper toute incertitude : « C'est sans doute Anatole de Bengy que vous voulez dire : c'est moi. » Et il marcha courageusement à la mort.

Ch. Marty-Laveaux,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, publié par la Commission départementale des monuments historiques.

Arras, 1873.

(Séance du 6 novembre 1876.)

La *préface* de cet ouvrage nous fait connaître l'histoire de sa composition et de sa publication. Le travail commencé en 1867, sous la direction de M. Paillard, alors préfet du Pas-de-Calais, se trouva interrompu par la guerre et ne fut repris activement que vers le milieu de 1871, avec l'appui d'un nouveau préfet, M. le comte de Rambuteau. A mesure que l'on avançait dans le travail, les matériaux s'accumulaient et le plan primitif devenait plus étendu. L'ouvrage, qui dans le principe avait été considéré comme ne devant avoir que quatre volumes in-8°, en aura six, dont les deux premiers, que nous avons sous les yeux, ne contiennent que l'arrondissement d'Arras.

La direction du travail a été confiée à M. l'abbé E. Van Drival. Beaucoup d'articles sont signés de lui et de MM. Cardevacque, Cavrois, Coffinier, Lecesne et Terninck. L'abbé Parenty, que son mauvais état de santé a tenu éloigné de ses collaborateurs, leur a fourni un grand nombre de notes précieuses dues à ses propres recherches ou tirées des manuscrits de P. Ignace.

Les diverses notices ne sont point rangées suivant un ordre alphabétique absolu, comme pourrait le faire croire au premier abord le titre de *Dictionnaire*. Le plan est géographique et le classement par ordre de lettres n'arrive que pour faciliter les recherches.

L'ouvrage est divisé en arrondissements, classés entre eux par ordre alphabétique; dans chaque arrondissement viennent les cantons rangés dans le même ordre, et, sous le nom de chaque canton, les diverses localités, disposées à leur tour de même; l'ouvrage est ainsi plus méthodique et les recherches sont extrêmement faciles pour les personnes qui connaissent passablement la géographie du département; je crois toutefois qu'afin de les rendre encore plus promptes il serait bon de placer à la fin de l'ouvrage une table générale des noms de lieux.

Il y a nécessairement une certaine inégalité entre les divers articles de cet ouvrage. Il n'en a pas moins une grande valeur, soit comme intelligent résumé des travaux antérieurs, soit, en beaucoup

Digitized by Google

de parties, comme source nouvelle et utile complément d'investigations. Non-seulement on y trouve des listes extraites du *Gallia christiana*, pour les établissements religieux qui appartiennent au département, mais la plupart du temps, comme on peut le voir par exemple à l'article de l'abbaye d'Eaucourt, ces listes ont été rectifiées et complétées à l'aide de documents locaux.

Pendant la composition de cet ouvrage, de tristes pages sont venues s'ajouter à l'histoire d'un grand nombre de communes du département, celles qui concernent l'invasion prussienne. C'est aux municipalités elles-mêmes que les auteurs de ce travail ont demandé de courtes notes qui portent le caractère d'une sincérité parfaite et d'une naïveté souvent plus poignante que ne le serait un récit complet et rédigé avec art. Quelquefois des pièces officielles nous font connaître en grand détail comment se passaient certains faits, qui ne se sont que trop uniformément renouvelés.

Telle est, par exemple, la *délibération du conseil municipal de la commune de Bertincourt concernant la répartition de la contribution de guerre de 100,000 francs imposée au canton par ordre du gouvernement allemand.* Pour tous les faits de ce genre, ce livre est une source unique qui paraîtra d'autant plus précieuse que plus de temps se sera écoulé depuis ces douloureux événements.

CH. MARTY-LAVEAUX,

Membre du Comité.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES ARTS D'AMIENS.

3e série, t. V, 1874.

(Séance du 4 décembre 1876.)

Les précédents volumes de ces *Mémoires* ne contenaient que des écrits de fantaisie où l'érudition faisait complétement défaut. Votre rapporteur a dû stimuler à plusieurs reprises l'Académie d'Amiens, avec l'approbation du Comité. Le volume de 1874 contient quelques articles un peu plus intéressants.

Communauté de l'île de Jersey, par M. Dubois. — L'auteur de cette étude est un docteur en droit; le mérite de son œuvre est dû en partie à son savoir comme légiste : un touriste ordinaire n'au-

Digitized by Google

rait pas songé à voir, il n'aurait pas su retracer ce que raconte notre voyageur.

M. Dubois, étant allé à Jersey, se rend un matin au Palais de justice pour assister à quelques procès correctionnels. Les causes étaient appelées en français, langue officielle de l'île, et notre compatriote s'étonne que le maire de Saint-Hélier cite un soldat anglais inculpé de violences envers un habitant, bien que ce soldat ait été acquitté pour le même fait par un conseil de guerre. L'avocat invoque l'adage : *non bis in idem;* mais il est rétorqué par le juge, scandalisé qu'on soutienne une pareille thèse. « Si les tribunaux militaires, dit-il, connaissent de pareils faits, ce ne peut être qu'au point de vue de la discipline, et leurs décisions ne regardent en rien la Cour, auprès de laquelle les citoyens trouveront toujours la protection que leur assurent les priviléges de Jersey. »

« Je n'avais, ajoute M. Dubois, aucune idée des institutions du pays. Cet incident, qui me faisait entrevoir un très-haut degré de liberté, me donna le désir de les connaître. » Cette exposition, que j'ai dû abréger, est fort bien présentée.

La description de Jersey prend vingt-cinq lignes; l'auteur, qui tient à donner en peu de mots l'idée des immunités dont est dotée cette île, et de la sagesse des habitants de ce petit monde réduit à une ville et à 60,000 âmes, dit : « Elle a dix-sept journaux et l'ordre public n'y fut jamais troublé..... »

Relevons quelques-unes de ses observations qui intéressent l'histoire. Jersey, pour l'Angleterre, n'est pas une nation dépendante, incorporée, ni conquise : Jersey est le dernier fief indépendant du duché de Normandie.

Quand Philippe-Auguste le confisqua, Jersey, qui avait été la première conquête des Normands, échappa à l'occupation : son indépendance date de là. Rapprochant à ce sujet deux noms que rien ne rattache l'un à l'autre, Jean sans Terre, contre qui fut prononcée la saisie, et Jacques II, qui a fait construire le port de Saint-Hélier, M. Dubois avance que ces deux rois, « les plus détestés en Angleterre *après Richard III* », sont chéris à Jersey. Malgré leur vraisemblance au point de vue français, ces assertions, pour deux de ces princes tout au moins, ne sont exactes ni en Angleterre ni à Jersey. Les habitants de cette seconde île, agriculteurs, pêcheurs et marchands, n'ont souci ni de Jean sans Terre, ni même de Jacques Stuart. Quant à Richard III, il est resté le plus populaire des anciens

Digitized by Google

rois, faveur explicable chez une nation pratique où le culte des intérêts est poussé loin. Sous Henri VI, n'étant alors que Lord Protecteur, le duc de Glocester a décrété une réforme électorale importante. Devenu roi, Richard III renonça à ces taxes lourdes, arbitraires, odieuses dans leur perception, qu'on appelait impôt de bénévolence. Son successeur, l'avare et cupide Henri VII, qui les rétablit et qui, selon le mot de Bacon, vendait la guerre à ses sujets et la paix à ses ennemis, fit regretter bien vite le dernier souverain de la populaire maison d'York, cette dernière branche des Plantagenets, liée aux grandeurs légendaires du pays. Vaillant soldat, administrateur expérimenté, Richard III, moitié comique, moitié croquemitaine, est resté un des favoris de *John Bull;* il est mêlé, avec un rôle national et sympathique, aux *pantomimes* de Noël; il est connu et aimé du peuple. Sa popularité rappelle celle de Néron au Transtevere. Il est utile d'aviser les auteurs, de nos provinces surtout, qu'il ne faut écrire l'histoire ni d'après les romans de Walter Scott ni d'après les drames de Casimir Delavigne.

Les priviléges de Jersey sont probablement antérieurs au roi Jean, bien que, dans l'enquête sur les coutumes et franchises de Jersey et Guernesey, Henri III les attribue à son prédécesseur. La Cour de justice jersiaise se composait, comme aujourd'hui, de douze jurés justiciers, élus autrefois par les seigneurs et les officiers de la couronne. Alors déjà la politique de l'île consistait à exploiter contre les rois d'Angleterre, pour obtenir des concessions nouvelles, la menace de se jeter dans les bras de la France. Aussi, durant nos guerres du moyen âge, on voit, particulièrement sous Édouard III, les chartes se succéder, et c'est ainsi que Jersey a acquis la franchise de son port, l'exemption de toute taxe envers le souverain, la dispense du service militaire hors du territoire, et la continuation d'un régime autochthone, le plus démocratique qui soit.

A une telle organisation devait répondre une institution de gouvernement : c'est l'assemblée des États, qui a été formée sous la domination de Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie. Il avait servi le roi Henri VI, qui lui donna la seigneurie des îles du canal. Mais ce peuple guerroya contre le sénéchal tant qu'il ne l'eut pas jeté hors de l'île, tant il avait d'éloignement pour une domination française. M. Dubois s'étonne de cette antipathie à raison de la communauté d'origine : l'expérience nous a appris que les sentiments, dans la famille comme chez les nations, ne sont que trop

Digitized by Google

souvent primés par les intérêts. A devenir Français, les Bretons de Jersey auraient trop à perdre : ils savent bien que notre nation ferait peser sur eux de lourdes charges en les assimilant pour les devoirs et les droits aux départements continentaux.

C'est sous Élisabeth, en 1591, que les États rédigèrent les ordonnances constitutives de la communauté, et adjoignirent aux douze jurés douze ministres et les douze maires de l'île, qui se nomment là-bas des *connétables*. Les jurés sont choisis par les États, les ministres par l'assemblée du clergé, les connétables par le gouverneur, et les jurés sur une liste de trois candidats présentés par les habitants des paroisses. On leur a adjoint, en 1856, quatorze députés répondant aux paroisses de l'île, celle de Saint-Hélier comptant pour trois. Ce sont ces modes d'élections restreintes qui, en laissant l'administration aux classes éclairées, permettent seuls la durée persistante d'un régime profondément démocratique, et démocratique à ce point, qu'il s'exerce en l'absence de tout pouvoir exécutif. Quand il y a lieu d'exécuter une décision des États, ils en chargent une commission nommée *ad hoc*. Le gouverneur s'occupe des affaires militaires; les maires ou connétables, de la police et de l'ordre, chacun dans sa paroisse : on ne se sent pas gouverné. Le conseil paroissial (20 à 30 personnes) se répartit les attributions : aux uns, les écoles, les chemins, la charité, la police; aux autres, la perception des octrois et contributions. Toutes les fonctions sont gratuites, même celles de la magistrature, autre frein aux ambitions malfaisantes. L'organisation judiciaire, bien distincte de celle des États, est la plus étrange qu'on ait jamais combinée.

Il y a trois degrés de juridiction; mais il n'y a pas de degrés entre les magistrats, tous membres de la Cour au même titre. L'autorité plus grande des juridictions supérieures résulte uniquement du nombre plus grand des juges. Au premier degré, un juré justicier connaît seul des petites causes : c'est le juge de paix; au second, deux jurés sont présidés par le bailli, nommé par la reine; enfin, l'appel est porté devant le même bailli, assisté de sept jurés. Les jurés sont nommés à vie par les électeurs des paroisses. Il y a aussi un procureur ou *attorney* général, nommé par la reine : il exerce en même temps la profession d'avocat. Le vicomte (juge d'instruction) dirige les enquêtes au criminel, et les causes de cette nature sont jugées par douze jurés pris entre les officiers de police de la paroisse où le crime a été commis. Ce jury, qui peut être réduit à

Digitized by Google

sept membres, prononce à la simple majorité; mais il ne statue pas sans appel. Ses arrêts sont soumis à la grande enquête du pays, jury de vingt-quatre électeurs qui ne peut rendre un verdict de culpabilité qu'à la majorité de vingt voix. Cinq suffisent donc pour un acquittement. Messieurs les criminels et leurs amis auraient institué cet ordre de choses, qu'ils n'eussent pas trouvé mieux! La formule des arrêts, curieuse application d'une sorte de pruderie philosophique, n'affirme jamais la culpabilité même en condamnant : on pendra un accusé parce qu'il est « *plutôt coupable qu'innocent.* »

M. l'avocat Dubois incline à trouver qu'au point de vue électoral ces institutions surannées sont d'un libéralisme insuffisant. Il est certain que l'invasion, dans cette démocratie où aucun pouvoir exécutif n'existe, du suffrage universel comme il est entendu chez nous, arriverait à modifier singulièrement les choses : pour jeter, à la suite d'une phase d'anarchie, cet État indépendant sous le joug de la Grande-Bretagne, il ne faudrait pas deux ans.

Côte à côte avec ces institutions bizarrement égalitaires, la loi civile, immuable depuis des siècles, applique les règles et usages du *Grand Coutumier de Normandie* au XIVe siècle. Guillaume le Rouillé et Basnage sont encore des autorités. A l'audience vous entendrez un aîné revendiquer son préciput, le manoir paternel et le vol du chapon; des frères réclamer contre leur sœur les droits de masculinité; vous entendrez discuter l'appel d'un jugement rendu par le sénéchal d'un seigneur, par rapport à un droit féodal qu'un tenancier conteste; le droit du seigneur à posséder au bout d'un an les choses trouvées dans son fief; le droit de mariage si le tenancier a pris femme hors de la seigneurie; vous verrez adjuger au seigneur le droit de jouir pendant un an de la succession du tenancier quand elle est déférée à la ligne collatérale. Ainsi, les seigneurs, aujourd'hui de simples bourgeois acquéreurs de domaines, ont encore leur justice féodale qui connaît des affaires touchant aux droits de cette nature. Deux fois l'an, la Reine, suzeraine de tous les fiefs, tient sa cour où sont mandés les seigneurs des cent trente fiefs de l'île, pour faire l'aveu et rendre hommage. Cette cérémonie, que suit une homélie du procureur général sur le respect du dimanche, est suivie d'un grand dîner des vassaux, aux frais de la couronne. M. Dubois se demande comment, dans un pays libre, peuvent se perpétuer de pareils abus! Il s'indigne aussi que les Jersiais puissent supporter les priviléges et la part de juridiction dévolus au clergé

Digitized by Google

du pays, et que les pasteurs reçoivent encore la dîme des pommes. Il ajoute, à la vérité, qu'il y a des pommes à n'en savoir que faire.

Mais puisque, dans son résumé, M. Dubois nous présente comme le plus heureux, le plus libre, le plus riche du monde ce petit peuple qui peut se passer de gouvernement, d'armée, de dette publique, de douanes, de fonctionnaires salariés; où les charges sont réduites à quelques subsides pour l'entretien de la voirie et des ports, à un impôt direct des plus légers dont sont exempts les revenus inférieurs à 700 francs et dont la perception se fait toute seule (son acquittement étant la condition de l'électorat), nous n'avons pas à nous inquiéter outre mesure d'y faire disparaître, comme chez nous, les vestiges de toute tradition.

Il faut dire, à la louange de l'auteur de ce travail, qu'en lui le penseur impartial bat en brèche les préjugés professionnels. M. l'avocat Dubois cherche à s'en relever dans cette mélancolique conclusion : « Le temps est venu où les grandes nations, jadis si orgueilleuses, commencent à envier les petites. Pendant que les unes sacrifiaient leur fortune et leur liberté à la gloire de jouer un grand rôle dans les affaires de l'Europe, les autres, indifférentes à ce qui se passait hors de chez elles, s'appliquaient à se gouverner elles-mêmes. C'est aujourd'hui un triste contraste que la prospérité des petits États détachés de la France et des malheurs de la mère patrie. »

Seulement, ce n'est là qu'une péroraison, où M. Dubois atteint non-seulement sa patrie, mais tous les grands États, qui sont bien obligés, sous peine de ne plus être, de « *jouer un rôle dans les affaires de l'Europe.* » On persuadera malaisément à la diplomatie du monde que la Russie, l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie doivent aspirer à vivre dans la libre exploitation d'une métairie, sans s'inquiéter des dangers extérieurs, à l'exemple des petits États protégés par les grands, comme Jersey, le Canada et les cantons suisses. A quel protectorat l'auteur soumettrait-il la France, pour qu'elle pût exister ainsi?

Le moyen âge et la Renaissance comparés aux temps modernes sous le rapport des lettres, des sciences et des arts, par M. le comte de Gomer. — Tandis que M. Dubois s'est limité à un sujet unique et l'a traité après avoir pris sur place connaissance des faits dont il voulait nous instruire, son confrère a abordé une tâche infinie, qui embrasse une dizaine de siècles, tous les pays de l'Europe et l'ensemble des connaissances humaines. M. de Gomer est un horticul-

Digitized by Google

teur éminent qui, après avoir consacré une étude à l'art des jardins au moyen âge, s'est décidé à écrire un ouvrage analogue sur les merveilles de l'art, de la science et des lettres d'autrefois. Son mérite, il le dit lui-même, sera d'avoir réuni des matériaux épars dans plusieurs ouvrages, choisi les meilleures sources et les appréciations les plus judicieuses. Son intention est de démontrer que sur beaucoup de points le moyen âge était supérieur à notre temps. C'est un travail puisé dans des livres modernes, rédigés eux-mêmes d'après des écrits antérieurs, et l'auteur, qui n'a pas voyagé, on le devinerait lors même qu'il n'en ferait pas l'aveu, n'a point vu les tableaux, les édifices, les fresques, dont il parle par ouï-dire avec enthousiasme. De là quantité de jugements surannés, d'opinions qui se contredisent, le tout entremêlé à des dissertations pleines de vérités trop incontestables. L'œuvre est un panégyrique *temporis acti* en style oratoire. Il vaut mieux, surtout de nos jours, où tant de personnes ont voyagé, ne traiter que des choses étudiées sur le vif. M. de Gomer, qui a la passion des arts et de l'architecture, aurait fait, je n'en doute pas, une intéressante étude sur la cathédrale d'Amiens, une de ces belles églises de France qu'il loue en bloc, tandis qu'il porte aux nues, en les désignant d'une façon spéciale, des monuments de Rome, bien inférieurs, qu'il n'a pas vus et qui peut-être ne l'auraient point charmé.

Trois versions, trois thèmes, par M. Gustave Levavasseur. — Cet écrivain est un homme d'esprit, bon humaniste et fort lettré, qui a eu la fantaisie, pour étayer d'exemples quelques idées sur les conditions de la traduction des poëtes latins en vers, de rimer en français l'*Épitaphe de Claudie* et deux *Odes* d'Horace; puis, passant à la démonstration inverse, de tourner en strophes latines trois *Fables* de La Fontaine. Les vers sont jolis, les rhythmes bien appropriés aux originaux; l'auteur, dans sa glose, juge ses propres essais avec une impartialité du meilleur goût. J'ai remarqué cette définition des Académies : « Une rhétorique de persévérance. »

Notice sur la famille de Gomer, et notamment sur Gabriel de Gomer. — M. Hennebert, auteur de cet article, est un commandant du génie, plus apte, conséquemment, que personne à exposer les modifications, les progrès apportés par le célèbre Gomer à la défense des places et surtout aux engins de l'artillerie, et particulièrement aux mortiers. Il a imaginé les mortiers *tronconiques*, dits *à la Gomer*,

Digitized by Google

que, trente-cinq ans après, Napoléon Ier préconisait encore et faisait adopter.

Pour restituer cette biographie, M. Hennebert accompagne son héros dès ses débuts à l'École de la Fère en 1730. Il le montre officier pointeur à treize ans et demi, commissaire extraordinaire à quinze, et le suit tout le long d'une carrière militaire des plus actives, ce qui autorise l'auteur à présenter dans un résumé bien conduit, car les opérations sont retracées *ex professo*, le tableau des luttes pour la succession d'Autriche, et un récit de la guerre de Sept ans. Mis à la retraite en 1791, avec le grade de maréchal de camp, le comte Gabriel de Gomer, commandeur de Saint-Louis, comptait soixante ans de services, treize campagnes, seize siéges et quatre grandes batailles. Ce savant praticien s'était ruiné à faire des essais et des expériences d'artillerie; la Révolution survint, qui le dépouilla de ses traitements, de sa pension de retraite, et il fut réduit à l'hospitalité de ses parents jusqu'à la fin de sa vie, survenue à Dieuze en 1798.

M. Hennebert rehausse cette illustration en rappelant, au début, les hauts faits des ancêtres présumés de M. de Gomer; présumés, dis-je, car rien n'établit d'une manière péremptoire la filiation de Louis de Gomer, dit *l'Oisel de Balagny*, qui a combattu contre Charles le Téméraire, et de ses descendants, aïeux de l'objet de cette étude, qui se sont signalés sous Louis XIV, avec le personnage de ce nom qui accompagna Guillaume à la conquête de l'Angleterre. La filiation ne peut être prouvée davantage avec cet autre Gomer, discret ami de Robert Bruce qui, lorsque ce dernier fut élu roi par le *highland* en 1305 après l'exécution de Wallace, le sachant épié par les agents du roi Edward et sur le point d'être saisi, lui envoya par un agent muet une bourse avec une paire d'éperons d'or. Robert Bruce comprit et s'enfuit dans l'Écosse, qui lui dut son indépendance en 1314.

D'aussi nobles légendes, au surplus, ne sont pas messéantes à ce nom, qui a brillé tant de fois sur nos champs de bataille, et dont le représentant le plus renommé est mort pauvre après avoir tout donné pour sa patrie.

Je me bornerai à mentionner deux articles étudiés avec soin, *de visu* peut-être, par M. Daussy, l'un sur la *bataille d'Amiens* en novembre 1870, l'autre sur le *combat de Pont-Noyelle*, qui fit honneur au général Faidherbe. Ces épisodes d'une guerre malheureuse,

Digitized by Google

qui réhabilitent la valeur de nos soldats et l'initiative intelligente des chefs, alors que fréquemment, comme sous Amiens, l'unité de direction faisait défaut, apporteront un jour des documents à l'élégie historique de cette campagne. Les faits sont l'objet de trop de controverses, ils font peser sur nous trop de tristesses encore, pour que j'analyse ici, dans ses détails souvent pénibles, cette étude où je me bornerai à constater, sinon l'exactitude en l'absence des moyens de contrôle, du moins beaucoup de clarté, un bon esprit de patriotisme et le désir de l'impartialité.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA HAUTE-SAÔNE.

3e série, t. V, 1874.

(Séance du 4 décembre 1876.)

Recherches sur les incursions des Anglais et des Grandes Compagnies dans le duché et le comté de Bourgogne à la fin du XVe siècle, par M. Jules Finot, archiviste de la Haute-Saône. — C'est un travail de longue haleine, car il remplit tout ce volume; une étude puisée aux meilleures sources et où l'auteur a largement exploité les archives si riches de la Côte-d'Or et celles des trois départements de la Franche-Comté. Il a recouru aussi aux anciens érudits de la province : Gollut, Dunod, Perreciot, etc. C'est ainsi qu'il a presque épuisé un sujet, sur lequel M. de Ferville avait, il y a de longues années déjà, jeté de vives lumières. Ces bandes armées qui, surtout après la paix de Brétigny, ont dévasté les campagnes, étaient les débris licenciés des troupes de mercenaires qui, durant la première période de la guerre de Cent ans, s'étaient mises à la solde des princes. Désœuvrées et sans ressources, elles continuèrent à vivre de leur épée, sur le bonhomme, à travers les campagnes, où elles commirent des actes cruels, dévalisant les bourgeois jusque dans les villes, incendiant les cultivateurs des champs.

Bien avant 1360, des causes analogues avaient engendré des maux semblables. M. Finot le rappelle et, sans remonter jusqu'aux *Bagaudes* du IVe siècle, il prélude par un aperçu de l'organisation des routiers, apparus au cœur de la France en 1147, après le départ, pour la deuxième croisade, de Louis VII qui laissait derrière lui le

Digitized by Google

pays mal protégé. C'est surtout dans les régions méridionales qu'à partir de 1150 ces aventuriers devinrent redoutables, renforcés qu'ils furent de tous les vagabonds rendus à nos contrées par les désastres de la guerre sainte. Telle est l'origine de ces hordes recrutées dans plusieurs royaumes et connues sous les dénominations vagues d'Aragonais, Triaverdins, Brabançons, Cotereaux, etc.

L'histoire de ces pillards, de leurs principaux chefs, et des moyens de répression essayés contre eux par les rois et les empereurs, est fort curieuse. M. Finot la résume à l'aide des recherches d'Hercule Géraud et des dissertations que ce regrettable érudit a publiées dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Après avoir, accompagné de cet excellent guide, suivi tout le long du XIIIe siècle les *Cotereaux* (*cultellarii*, comme les désignent les statuts du comte Raymond), notre auteur arrive aux Malandrins, aux *brigands* vêtus de la brigandine, armure légère composée de plaquettes d'acier, cousues et disposées sur un veston de toile avec du fil de fer, en la forme et disposition des écailles des poissons. Ces brigands, avec les *Ynglois* (Anglais), les Basques et autres, ont été confondus vers la fin du XIVe siècle sous la désignation de Grandes Compagnies. M. Finot les suit pas à pas à travers les Bourgognes, toujours étayé sur les documents authentiques, mis en œuvre par lui avec beaucoup de méthode et de sagacité, de manière à former un corps d'histoire homogène et d'un vif intérêt, car ce côté si important des annales de la société dans ce temps-là n'avait pas été dégagé avec un pareil ensemble. Non content d'avoir dépouillé et de s'être assimilé un amas de documents respectables, M. Finot les a coordonnés avec art et les fait revivre dans un récit plein d'intérêt. Il a franchi la distance qui sépare la patience du compilateur de l'inspiration de l'historien.

L'analyse de cet estimable ouvrage, que suivent des pièces justificatives habilement commentées, fournirait bien des citations piquantes; mais il faut se borner à une appréciation générale, qui sera comme le rappel de médaille d'une œuvre bien appréciée à cette heure, car l'Académie des inscriptions l'a honorée d'une mention honorable sur les conclusions des membres de la Commission des antiquités de la France. Je ne saurais mieux faire, et pour le public et pour l'auteur, que de placer mon appréciation sous l'autorité du savant rapporteur de la Commission, en citant un passage du discours de M. de Longpérier.

Digitized by Google

« M. Finot, dit-il, qui nous a présenté cet important mémoire, appartient à l'École des chartes. On s'en apercevrait, du reste, facilement, à la façon dont il met en œuvre les pièces d'archives et en restitue, quand il en est besoin, le texte altéré par le temps. Ses *Recherches sur les incursions des Grandes Compagnies* dans le duché et le comté de Bourgogne dénotent un esprit juste et bien préparé pour les travaux historiques... Il suit pas à pas, pendant un demi-siècle, ces bandes de routiers, aventuriers de toutes les nations, écume de toutes les armées, toujours prêts à se mettre à la solde du plus offrant et, entre temps, ravageant, pillant pour leur propre compte les malheureuses provinces... L'auteur du mémoire présente un tableau saisissant de l'état d'anarchie, de désolation, de misère auquel étaient arrivées les deux Bourgognes incessamment parcourues et rançonnées... Son récit a le mérite de s'appuyer, jusque dans ses moindres détails, sur des documents parfaitement authentiques et la plupart inédits, tirés des riches archives de la Côte-d'Or, du Doubs, du Jura... Dans son introduction, M. Finot expose quelle fut l'origine des Grandes Compagnies, leurs différents noms, les éléments très-divers dont elles se composèrent, leur valeur militaire, leur influence sur les institutions communales, la part que prirent les populations rurales à leur formation : ces dernières questions se rattachent étroitement à la politique et à la philosophie de l'histoire, etc. »

Cette rapide et complète analyse ne laisse rien à ajouter.

FRANCIS WEY,

Membre du Comité.

RECUEIL DES MÉMOIRES ET DOCUMENTS DE L'ACADÉMIE DE LA VAL D'ISÈRE, À MOUTIERS.

IIe volume, 4e et 5e livraisons, 1872-1874.

(Séance du 4 décembre 1876.)

L'Académie de la Val d'Isère est animée d'une louable ardeur pour les recherches qui intéressent l'érudition. Moutiers-en-Tarentaise, bourgade au cœur des Alpes, exerce, comme chef-lieu diocésain ami des bonnes études, une favorable influence : le chapitre est le foyer d'un mouvement intellectuel qui, de là, rayonne sur les pa-

Digitized by Google

roisses, séparées entre elles par des déserts, mais que rapprochent l'amour du savoir, l'exploitation archéologique du sol natal.

Cette société n'est pas riche : elle publie son recueil par fascicules qui paraissent à de lointains intervalles. Le tome II, que j'ai à examiner, forme cinq livraisons : la première remonte à 1868 ; la seconde à 1869. Elles contiennent quelques études historiques, au nombre desquelles je rappellerai la *Notice sur le prieuré de Bellintre*, ancienne dépendance de l'abbaye d'Abondance dans le haut Chablais, et une étude sur les *Sépultures antiques de la Tarentaise*, intéressante surtout par les faits relatifs aux époques relativement modernes. A la suite de cet article dû à M. Borrel, architecte, et qui occupe deux livraisons, survient, à celle de 1870, un Mémoire par M. l'abbé Vibert sur l'*Église de Celliers*, détruite en 1793 par une avalanche. La relation de ce sinistre, d'après des documents du temps, est saisissante. Ces livraisons, dont la troisième finit à la page 386, n'ont été continuées qu'en 1872, où M. Pont, recteur de Saint-Jean de Belleville, fait paraître, sous ce titre : *Épisode révolutionnaire*, une relation des événements produits dans le canton par l'occupation française entre les années 1792 et 1797. Ce précis est curieux : il rend justice à l'honorable et bienveillante attitude des troupes régulières, à leur respect de la religion et de la propriété; mais il constate le ridicule et l'odieux des commissaires envoyés par la Convention pour démocratiser le pays, et les dévastations qu'ils ont commises.

M. l'abbé Fleury transmet un intéressant *Mémoire sur le Missel de Tarentaise*, manuscrit attribué au xe siècle et acquis de 1746 à 1750 par la bibliothèque publique de Genève qui, à la même époque, avait acheté aux Cordeliers du Mont Saint-Michel, près Moutiers, une *Bible* de Jean Fust. M. l'abbé Fleury, qui a étudié ce Missel à Genève, débute par en constater l'âge, d'après l'écriture et d'après des indices fournis par un calendrier obituaire qui fait partie du volume. On n'y rencontre aucun saint d'une date postérieure au VIIe siècle; la fête des Morts, instituée en 998, n'y est pas mentionnée; celle de la Chandeleur y figure sous le titre d'*Hypapante* au IVe des nones de février, en mémoire de la rencontre de l'Enfant Jésus avec saint Siméon; les neumes du vendredi saint sont semblables à ceux des antiphonaires de Saint-Gall, c'est-à-dire antérieurs à Gui d'Arezzo.

Pour arriver à discerner la provenance de ce précieux volume, l'auteur du mémoire a cherché dans l'obituaire la fête titulaire et la

Digitized by Google

dédicace de l'église à laquelle le livre doit appartenir, méthode sujette à erreur. Il a cru rencontrer ce renseignement au XVII des kalendes de novembre : *Dædicatio ecclesie S. Michaelis in monte Tumba.* Cela semblait indiquer le Mont-Saint-Michel au diocèse d'Avranches; mais tous les seigneurs inscrits au nécrologe appartenant à la Savoie et la commémoration des frères de Saint-Michel de la Cluse y étant mentionnée aux nones de mai, on put croire qu'il s'agissait d'une autre localité. Ce fait, rapproché de celui-ci : que les évêques et archevêques mentionnés à l'obituaire appartiennent à la Tarentaise, avait donné à penser à Beaulacre, qui au siècle dernier avait déjà recherché cette origine, que le *Missel* avait dû être vendu par les anciens chanoines réguliers de la cathédrale de Moutiers, hypothèse inadmissible, cette cathédrale étant sous l'invocation de saint Pierre. Ils ignoraient tous deux que, tout près de Moutiers-en-Tarentaise, avait existé, sur la cime d'une montagne, un couvent de Saint-Michel, prieuré fort ancien qui avait pu être aussi le berceau du *Missel de Tarentaise.* Une des oraisons a pour objet les défunts qui « *in hoc monasterio requiescunt.* » Le Missel provenait donc d'un monastère et non d'un chapitre. L'obituaire, comme il arrive souvent, est moins ancien de beaucoup que le corps du livre; il relate des fondations en faveur d'Amédée III mort en 1149, de Humbert III (1188), et d'un archevêque de Tarentaise décédé en 1228. Une étude approfondie de cet obituaire fort reculé, que M. l'abbé Fleury a publié à la suite de son travail, donnerait des renseignements précieux pour l'histoire ecclésiastique et féodale de la Savoie.

Cet érudit a complété ses recherches par quelques considérations sur les offices, les usages et les rites de cette lointaine époque, d'après ce Missel du Xe siècle, et par une analyse de l'obituaire comprenant le classement des personnages qui y sont recommandés.

En ce qui concerne la provenance du Missel, les preuves alléguées par M. l'abbé Fleury en faveur de Saint-Michel sur Moutiers ne sont, il faut l'avouer, que de simples inductions : Saint-Michel *in monte Tumba* ne peut désigner un établissement savoyard. Ainsi en a jugé M. le secrétaire de cette Académie : dans une note à la suite du travail de M. l'abbé Fleury, il démontre que nombre d'églises, dans la plupart des diocèses, ont célébré la dédicace, à cette date du 16 octobre, de l'église élevée sur la roche normande où est apparu saint Michel. La provenance du Missel reste donc incertaine, Léonard Beaulacre s'étant abstenu d'indiquer son vendeur.

Digitized by Google

A la suite de ce mémoire, M. l'abbé Million, vicaire général du diocèse, un des érudits distingués de ce chapitre, et qui s'est beaucoup occupé des archives de Moutiers, du classement desquelles il s'était chargé il y a dix ans, publie sept lettres inédites adressées par les ducs de Bavière Maximilien-Philippe et Maximilien-Emmanuel et par la duchesse de Savoie, reine de Chypre, à Thomas Blanc, historiographe de Savoie (années 1683 à 1688). — Cet écrivain, omis dans les biographies françaises... *universelles*, et qui a donné un abrégé fort estimé de l'*Histoire de Savoie*, naquit aux Allues, en Tarentaise, le 2 août 1637, de Nicolas Blanc, notaire audit lieu. C'est par erreur que Grillet le fait naître à Chambéry.

L'électeur de Bavière avait commandé à notre historiographe, qui résidait à Paris, une traduction en français du texte latin de l'*Histoire de Bavière;* ouvrage considérable, car une des lettres accuse réception du cinquième volume. Ce qui les rend intéressantes, c'est la défiance excessive de ces princes contre l'historien, à qui, sous le prétexte de compliments, on transmet des injonctions multipliées de ne rien modifier au sens de la version originale et de ne rien publier sans avoir préalablement communiqué toutes ses épreuves. Peu d'auteurs ont eu à subir une pression plus obstinée et des ordres aussi minutieux.

Un second travail de M. l'abbé Million, dans la même quatrième livraison, a pour objet la *Rectification de quelques erreurs historiques concernant la Tarentaise.* La plus ancienne est relative à un passage de Strabon, sur la foi duquel Grillet, dans son *Dictionnaire historique*, établit que Terentius Varro; lieutenant de César, n'accorda la vie aux *Centrons* vaincus des Alpes Grecques qu'après livraison par eux de trente mille jeunes filles qu'il vendit publiquement à Ivrée. Cette assertion souvent reproduite par Roche, notamment en 1819, est fondée sur une erreur de traduction. Strabon, en effet, ne parle ni de jeunes filles, ni des *Centrons*, objets d'une seconde erreur que M. l'abbé Million aurait dû rectifier; car ce qu'on a appelé longtemps les *Centrons*, c'était une peuplade dont le nom réel est Ceutrons ; des inscriptions irrécusables l'ont démontré. Mais là n'est pas le point essentiel : Strabon, sans désigner le sexe, a parlé de *capitum millia sex et triginta.* Ces trente-six mille têtes destinées à l'esclavage, il les sépare d'une phalange de huit mille hommes en état de combattre. Il ne s'agit là que de trente-six mille individus incapables du service militaire : c'est moins poétique que trente-six

Digitized by Google

mille jeunes filles traversant à pied, presque nues, le mont Jou, escortées de deux centuries romaines.

La seconde erreur porte sur l'existence d'une imprimerie très-ancienne au château de Salins où, chez un typographe nommé Mermillou, on aurait imprimé sous la rubrique de Melphe, dès l'origine de l'invention, un livre qui n'a pu exister puisque cette imprimerie n'existait pas. Socquet, par mégarde, fit remonter l'exécution de ce livre à 1082 et, plus tard, épouvanté de l'anachronisme, ce médecin y substitua ces mots : « Quelques lustres après l'invention de Gutenberg. » De là l'erreur, accréditée à ce point qu'en 1836, dans ses *Vues de la Savoie*, Courtois avance que cette imprimerie fut importée à Salins pour l'utilité des tribunaux de Humbert II, lequel fut enterré à Moutiers en 1103... Suit une longue dissertation sur l'époque de la translation à Moutiers de la justice seigneuriale de la Tarentaise, précédemment à Salins, etc. etc.

M. Paul Collet qui a publié à Moutiers en 1853 un *Guide en Tarentaise*, raconte que lors d'une peste, en 1530, si cruelle que les habitants, ne suffisant plus à ensevelir les morts, les jetèrent dans l'Isère, les archevêques se réfugièrent en leur château de Petit-Cœur où ils ne coururent aucun risque. M. Million démontre que le manoir de Petit-Cœur n'appartint jamais à ces prélats.

La livraison se termine par la publication d'une lettre inédite adressée, le 24 avril 1622, à M. de Chamoisy par son cousin, l'illustre président Favre. Elle est sans importance historique.

La cinquième et dernière livraison de ce volume est consacrée presque en entier à des *Observations critiques sur la période contemporaine d'une histoire de Savoie, publiée en 1869 par M. Victor de Saint-Genis.*

M. le chevalier Avet a choisi une époque relativement moderne, parce qu'il est à même, étant né en 1793, de contrôler des faits auxquels il a pris part; peut-être aussi parce que la critique des choses récentes donne un essor plus vif à la passion. La première de ces remarques porte sur la malencontreuse et prétentieuse introduction du mot *Savoyen* au lieu de *Savoisien*, et surtout de Savoyard, le vrai mot et le seul national : je l'avais aussi constaté sur place. A la suite de cette escarmouche, l'auteur, jusqu'à 1860, prend à partie M. de Saint-Genis sur la plupart des faits qu'il raconte et de ses appréciations, et il l'extermine sans merci à coups de citations. Le résultat de cette quintaine est, pour le lecteur, que M. de Saint-

Digitized by Google

Genis a tranché sur bien des faits trop à la légère, et que M. le chevalier Avet est un adversaire sans pitié.

En résumé, les membres de cette Académie du Vallon de l'Isère poursuivent avec émulation la tâche d'éclairer les annales de leur pays.

FRANCIS WEY,
Membre du Comité.

LA THIÉRACHE. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE VERVINS (Aisne).

Tomes II et III, 1874 et 1875.

(Séance du 4 décembre 1876.)

Parmi les articles qui, dans ces deux volumes, sont du ressort de la section d'histoire, nous signalerons d'abord les notices biographiques de M. le docteur Penant sur deux médecins ayant appartenu au département de l'Aisne. La première concerne Nicolas Abraham de la Framboisière, né à Guise en 1560, qui fut médecin ordinaire du roi sous Henri IV et sous Louis XIII. Les renseignements que M. Penant nous fournit sur ce personnage ont été tirés d'un manuscrit de la bibliothèque de M. Piette, président de la Société archéologique de Vervins, et de notes communiquées par M. Maldan, directeur de l'école de médecine de Reims. Abraham de la Framboisière exerça d'abord sa profession à Reims, fut longtemps attaché à la maison de Lorraine, et suivit quelques-uns des princes de cette maison dans leurs expéditions. Il obtint, plus tard, de Henri IV le titre de médecin royal, titre qu'il conserva pendant les premières années du règne de Louis XIII. C'est à lui qu'on doit la première organisation des ambulances militaires. Tombé dans la disgrâce de Richelieu, on le retrouve à Reims en 1627 dépouillé de ses charges et de sa pension. Il passa les dernières années de sa vie à revoir et à compléter ses ouvrages et mourut en 1656. Nous ne suivrons pas M. Penant dans son analyse des œuvres d'Abraham de la Framboisière. On y trouve des notions curieuses sur l'état des Facultés de médecine et des doctrines médicales à cette époque.

La seconde biographie, due aux recherches du même membre, est celle de Guillaume de Harcigny, ainsi nommé du village de la Thiérache où il naquit en 1300. Il exerça la médecine à Laon et à Noyon et fut appelé, étant déjà fort âgé, à donner des soins au roi

Digitized by Google

Charles VI. Il mourut en 1393, laissant la réputation d'un praticien habile et savant. Cette biographie a été pour le docteur Penant l'occasion de considérations personnelles sur la maladie mentale de Charles VI, dont nous laissons l'appréciation à qui de droit.

Sous le titre de *Famines, misères et séditions : la Thiérache en 1789*, M. Édouard Fleury a repris et complété un travail qu'il avait entrepris et publié il y a plusieurs années, et pour lequel il a recueilli de nouveaux documents dans les archives du tribunal de Laon, dans celles des hôtels de ville de Saint-Quentin, de Laon, de Vervins, de Crécy et de nombreuses communes rurales, ainsi que dans quelques livres d'histoire locale: c'est le récit des conséquences désastreuses de la disette qui sévit dans ce pays, comme dans d'autres, pendant la première année de la Révolution, et qui, jointe à la gravité des préoccupations politiques, accabla de maux de toute sorte les populations. M. E. Fleury fait passer sous nos yeux un tableau aussi triste que fidèle de toutes ces misères : mauvaises récoltes occasionnées par l'intempérie des saisons, cherté excessive du blé et des autres objets de consommation, souffrances des habitants, émeutes provoquées par les gens affamés ou malintentionnés, pillages des fermes et des approvisionnements, luttes sanglantes, impuissance des mesures d'administration ou de répression des autorités civiles et militaires. Cet exposé des mêmes scènes de désordre, de violence et de désolation se reproduisant presque dans chaque localité, n'a pu, malgré les efforts de l'auteur, échapper à la monotonie. Mais l'exactitude n'y a rien perdu. M. E. Fleury ne s'est pas, d'ailleurs, borné à ce simple exposé. Dans une autre partie de son travail, qui n'est pas la moins intéressante, il s'est livré à l'examen des causes de cette disette et de ces souffrances qui se prolongèrent pendant plusieurs années. Il s'est attaché à démontrer qu'elles ne doivent pas être attribuées uniquement aux mauvaises conditions de la température et à l'inclémence des saisons, mais qu'elles datent de loin, et qu'il faut imputer en grande partie ces calamités aux mœurs locales, à la routine et à l'ignorance des procédés agricoles, aux préjugés des habitants et aux charges excessives qui pesaient alors et depuis longtemps sur l'agriculture. Il compare, à ce point de vue, la situation déplorable du département de l'Aisne au siècle dernier avec l'état actuel de ce département si progressif, si habilement cultivé et si prospère.

La Société archéologique de Vervins a publié, dans son troisième

Digitized by Google

volume, une notice d'un autre de ses correspondants, M. Mien, intitulée : *Montcornet, Rozoy-sur-Serre et leurs environs pendant la période révolutionnaire.* C'est le même sujet que celui dont nous venons de rendre compte, moins étendu que le travail de M. Fleury, bien qu'il embrasse quelques années de plus et qu'il s'y joigne quelques détails sur les persécutions politiques et religieuses dont ces localités eurent à souffrir.

M. Édouard Piette a donné la suite de son mémoire sur les *Minutes historiques d'un notaire de Vervins*, dont nous avons parlé dans notre compte rendu du premier volume[1].

Un acte du 17 novembre 1573, relatif à la famille de Coucy, lui a fourni le sujet d'une longue et laborieuse dissertation sur la généalogie de cette famille. M. E. Piette, en citant plusieurs autres actes du XVIe siècle, transactions entre particuliers, traités de vente, contrats de mariage; a soin de faire ressortir ce qu'ils peuvent avoir d'intéressant au point de vue de l'histoire, de la biographie et des usages locaux. Il nous apprend que tous les actes du XVIe siècle qu'il a cités ont été reçus par maître Jacques Baillon, qui cumulait avec la charge de notaire royal les fonctions de lieutenant en la justice et châtellenie de Vervins. Ce personnage était ordinairement, paraît-il, le harangueur officiel dans les grandes solennités, et fut choisi pour secrétaire par les députés du Vermandois aux états de Blois de 1588. Il a laissé un opuscule, resté inédit, très-curieux, selon M. Piette, pour l'histoire du Vervinois, et intitulé : « Recueil de l'ordre que Monseigneur de Coucy, seigneur de Vervins, etc., a tenu afin de parvenir à faire rétablir en son premier honneur la mémoire de Messeigneurs de Vervins et du maréchal du Biez, son père et son aïeul maternel, pour lesquels il a obtenu de Sa Majesté lettres patentes en forme de déclaration d'innocence, entérinées en parlement à Paris au mois d'octobre de l'année 1575. » M. Piette fait connaître, par une analyse et par des extraits, ce manuscrit, qui n'a pas moins de 134 pages in-folio et que nous croyons devoir nous contenter de signaler au Comité[2].

[1] *Revue des Sociétés savantes*, 6e série, t. Ier, p. 450.

[2] Il s'agit ici des lettres de réhabilitation que Jacques II de Coucy obtint de Henri III en faveur de son père Jacques Ier de Coucy, seigneur de Vervins, et du maréchal du Biez, son beau-père. Le premier était chargé de la défense de Boulogne, et le second gouverneur du Boulonnais, lorsque cette ville, après un siége qui dura sept semaines, tomba entre les mains des Anglais, le 15 septembre 1544. Jacques

Digitized by Google

Après une lacune de près de quarante ans dans les minutes du notaire, les documents reprennent à 1613. On y voit figurer quelques personnages notables, au sujet desquels ces documents permettent de rectifier des dates ou des erreurs de noms. On y trouve, comme dans les précédents, des renseignements sur certaines coutumes du temps, sur les conventions entre époux, la constitution des dots, la composition des revenus, le prix des denrées, etc. M. Piette s'arrête, dans le troisième volume, à l'année 1628; il doit continuer son mémoire dans les volumes suivants.

Les IIe et IIIe volumes de la Société archéologique de Vervins contiennent encore quelques articles historiques qu'il nous paraît juste de mentionner; tels sont :

La vie de saint Algise, abbé en Thiérache, par M. l'abbé Corblet. C'est un extrait du IVe volume de l'*Hagiographie du diocèse d'Amiens.*

Les possessions de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne dans la Thiérache, par M. de Marsy.

Jeanne d'Arc à Wiége en 1430, par M. Mennesson. Le séjour de la Pucelle d'Orléans dans cette commune de l'arrondissement de Vervins, où, selon la tradition locale, elle aurait passé une nuit enfermée au château de Wiége, nous semble, jusqu'à plus ample information, reposer plutôt sur des allégations et des conjectures que sur des documents précis et sur des faits dûment constatés.

Il nous reste enfin à citer un travail plus considérable de M. Mennesson sur les étymologies des noms de lieux de l'arrondissement de Vervins, pour lequel il s'est aidé utilement du *Dictionnaire topographique du département de l'Aisne* de M. A. Matton. Ce travail trouvera un juge plus compétent que nous, s'il veut bien en accepter l'examen, dans notre collègue M. H. Cocheris, qui a publié un livre si intéressant sur l'origine et la formation des noms de lieux.

L. Bellaguet,

Membre du Comité.

et le maréchal furent arrêtés, au commencement du règne de Henri II, comme accusés de haute trahison et de lèse-majesté. Ils furent condamnés tous deux à avoir la tête tranchée. Jacques fut exécuté le 5 juin 1549. Quant au maréchal, il obtint des lettres de surséance et fut mis, plus tard, en liberté.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

1 vol. in-8° avec planches, année 1874-1875.

(Séance du 13 novembre 1876.)

Nous avions à diverses reprises regretté le peu d'importance des publications de la Société académique de la Marne. Or, le volume qu'elle vient de donner pour l'année 1874-1875 prouve combien nos plaintes étaient fondées, en montrant l'existence dans son sein de travailleurs sérieux. Nous appelons tout particulièrement l'attention de la section sur ces Mémoires, sachant que la moisson ne sera pas moins riche pour 1875-1876.

M. Aug. Nicaise, président de la Société, a étudié les puits funéraires de Tours-sur-Marne, sis à 22 kilomètres de Châlons. Ces puits sont creusés dans une terre mélangée de craie et de sable qui recouvre le coteau sur une épaisseur de 2 à 3 mètres: ils ont l'aspect d'une bouteille de forme circulaire aplatie par la base et au col allongé; le conduit de descente n'a pas plus de $0^m,50$ à $0^m,60$ de largeur. A $1^m,50$ ou 2 mètres du sol, le puits s'élargit brusquement et donne naissance à une excavation circulaire où repose l'amas plus ou moins considérable d'ossements. M. Nicaise a fouillé sept de ces puits et il décrit avec un grand soin les objets qu'il y a recueillis : haches en silex, marteaux-haches, couteaux, presque tous en silex pyromaques de la montagne de Reims, couteaux-scies, peu de pointes de lance; haches à tranchant transversal, dans lesquelles, soit dit en passant, l'auteur voit exclusivement des armes de guerre; grattoirs, quelques objets en os, notamment une hache emmanchée dans un ossement de cerf, quelques petites plaques ayant dû servir d'ornements, des fragments d'une poterie rougeâtre excessivement grossière, enfin un petit grain de collier de bronze. Un seul de ces puits a fourni quarante crânes absolument intacts, c'est-à-dire ne portant aucune trace de l'enlèvement de rondelles osseuses

Digitized by Google

signalées depuis quelque temps. Ce qui a frappé M. Nicaise dans sa découverte, c'est l'absence presque complète d'outils proprement dits en présence d'un grand nombre d'ustensiles de guerre.

M. Morel donne le détail des objets mis au jour dans sa trouvaille d'une sépulture de chef gaulois à Sommebionne, faite au mois de décembre 1873. Ce guerrier avait été inhumé avec son char. Son travail est des plus complets.

La sépulture était placée au centre d'un vaste fossé circulaire de 16 mètres de diamètre, semblable à celui de la sépulture où j'ai trouvé le casque dit de Berru : taillée dans la craie, elle contenait également deux larges cavités pour recevoir les roues du char. Le mort avait à droite une longue épée tranchante des deux côtés, reposant dans un fourreau en bronze du côté extérieur, en fer du côté opposé, avec terminaison en trèfle. A gauche, il avait un long poignard en fer à dos droit, avec trois traits carrés longs de près de 1 mètre. Autour du corps, cinq gros anneaux de bronze avec agrafes, représentant deux chevaux affrontés à têtes de chimère; à la main droite un anneau d'or ayant la forme de grosse alliance; aux pieds, une œnochoé en bronze, un bandeau d'or, un vase en terre rouge brisé et une coupe étrusque peinte. Enfin, au-dessous des pieds se trouvait une petite galerie destinée à recevoir le timon du char, et, à la suite, une cavité plus grande pour les harnais des chevaux, où l'on a recueilli des ferrures du char, des boutons, des anneaux, six phalères très-finement travaillées et découpées à jour, deux mors et divers ornements qui étaient évidemment fixés sur le cuir du harnais. Cette découverte est assurément des plus complètes et des plus importantes, et M. Morel décrit successivement chacun de ces objets en y joignant d'excellents dessins. La coupe étrusque est particulièrement intéressante, mais sa présence ne saurait étonner: il est très-naturel qu'on ait enseveli un chef précisément avec un des objets auxquels il tenait probablement le plus. Notre confrère, M. Alex. Bertrand, signalait récemment une découverte absolument analogue dans une sépulture gauloise à Rodenbach, dans la Bavière rhénane.

M. Léon Maxe-Werly a donné dans ce volume des « études sur les monnaies antiques recueillies au châtel de Boviolles, de 1802 à 1874. » Cette localité voisine de Naix-en-Barrois, l'antique Nasium, a fourni un nombre considérable de monnaies antiques. Chaque jour encore on y rencontre l'informe monnaie de potin mêlée avec les

Digitized by Google

rouelles à quatre rayons; des petites pièces d'argent à la légende KAA, des monnaies d'or à un type unique et une si grande abondance de pièces en bronze à la légende MATVCIINOS (— MATVGENOS) qu'il faut admettre que c'est en cet endroit qu'elles durent être frappées. Les nombreuses variétés trouvées sur le territoire de Boviolles se rapprochent beaucoup entre elles quant au style, et leurs types semblent avoir persisté pendant plusieurs siècles. M. Werly ne prétend pas toutes les attribuer au pays, mais la plupart cependant, d'après leur type, peuvent être sûrement attribuées aux Mediomatrici, aux Leuci et probablement aussi aux Veroduni. Or, ces monnaies étant reportées aux peuples voisins par le fait qu'elles se rencontrent fréquemment sur leurs territoires, celles qui restent, ne se voyant presque jamais ailleurs, doivent par élimination être considérées comme locales; cela paraît à l'auteur du mémoire avoir une sérieuse importance en ce que c'est une preuve de l'existence, sur les bords de l'Ornain, d'une peuplade dépendante, il est vrai, des Leuci, mais qui, avant l'époque de la conquête, était constituée en corps de nation et avait possédé sa monnaie particulière. Là seulement se rencontrent ces monnaies que M. Werly croit pouvoir attribuer au *pagus Barrensis*, dont le nom s'est conservé jusqu'au xe siècle. Les plus anciennes monnaies gauloises trouvées à Boviolles ou au Mont-Châtel paraissent des imitations des statères d'or de Philippe de Macédoine. Le nombre considérable des variétés permet à l'auteur de diviser le monnayage gaulois en trois époques distinctes, mais naturellement approximatives quant à l'appréciation de la durée : Période d'imitation, quand les artistes gaulois se contentent de reproduire, du reste avec un remarquable talent, les types macédoniens; comme les monnaies d'or de Boviolles ne sont pas absolument la copie des statères de Philippe, M. Werly incline à penser que pendant cette première époque les peuples de la cité des Leuci n'avaient pas de monnaie propre. Les plus parfaites, dit-il, comme imitation, sont déjà si éloignées du type primitif qu'il faut y reconnaître la reproduction d'une imitation dénaturée dans son exécution et en conclure que l'établissement du monnayage chez les Leuci n'est pas antérieur à l'an 200. — Période de transformation : la monnaie abandonne le type grec pour le type gaulois; le métal s'altère et les types sont de moins en moins bien exécutés. — Période de transformation, commençant, suivant M. Werly, vers les premières années de la conquête et se signalant par l'inscription des

Digitized by Google

noms des chefs gaulois et des peuples; l'or cesse d'être employé exclusivement.

Nous ne pouvons analyser ici le long travail de M. Werly; nous signalerons seulement quelques-uns des points principaux. L'auteur y note d'abord les symboles qui, sur les pièces gauloises, lui rappellent directement les souvenirs grecs : c'est l'épi, la lyre, le dauphin, la roue. Il relève ensuite, en les partageant par groupes, tous les symboles fournis par l'innombrable collection de Boviolles. Il résume enfin la discussion soulevée par la légende KAA, sans accepter l'explication fournie par M. de Saulcy qui attribue ces monnaies aux Éduens. Enfin, il s'occupe de ces rouelles qui ont aussi très-vivement préoccupé les savants et dans lesquelles il propose de voir des ornements plutôt que des monnaies.

Nous citerons, en terminant, le travail de M. l'abbé Lucot sur sainte Hélène, particulièrement au point de vue de son culte en Champagne et de son suaire conservé à la cathédrale de Châlons. Nous ne nous occuperons ici que de cette partie de l'œuvre de M. Lucot, partie traitée de telle façon que Mgr Meignan, évêque de ce diocèse, a pu lui écrire :

« Votre livre sera pour nous un titre précieux placé dans nos archives, qui garantira l'authenticité et l'histoire des reliques de sainte Hélène. »

Vers 840, Teutgise, moine de l'abbaye d'Hautvillers, près de Reims, fit un pèlerinage à Rome pour obtenir la guérison d'un mal rebelle à tous les traitements. Il guérit, mais, emporté par un zèle mal entendu, il déroba, dans l'église Saint-Pierre et Saint-Marcellin, le tronc d'Hélène et le rapporta à Hautvillers. Teutgise fut soumis à l'épreuve de l'eau bouillante par ordre de Charles le Chauve et il en sortit vainqueur. On envoya alors des députés à Rome qui constatèrent l'authenticité de la relique et obtinrent du pape la permission de la conserver. L'abbaye acquit une grande célébrité par cette concession et devint le but d'un pèlerinage important. Les reliques demeurèrent à Hautvillers jusqu'en 1791; à cette époque, Dom Grossard, procureur du monastère, sauva le corps de l'impératrice et le déposa ensuite dans l'église Saint-Leu à Paris, où il est actuellement honoré.

L'archevêque de Paris a récemment donné à l'église Saint-Jean, de Châlons, une partie de ces reliques avec un morceau considérable du suaire; un autre fragment est conservé à l'église de Montiérender.

Digitized by Google

Le travail consacré à ce suaire est, au point de vue archéologique, la partie principale du mémoire de M. l'abbé Lucot.

Ce suaire est un tissu de lin, filé au fuseau, d'un grain assez ordinaire, brodé en un point qui est une sorte de demi-chaînette. Un dessin très-exact figure dans le volume de la Société académique de la Marne. Il mesure $0^m,92$ sur $0^m,80$, composant avec le morceau de Montiérender environ la moitié totale du suaire. L'ornementation comprend des lignes de lions et d'aigles rangés symétriquement dans des médaillons avec des feuillages; les intervalles des médaillons sont remplis par divers ornements, le tout encadré de zigzags en dents de scie. M. l'abbé Lucot, cherchant ensuite à fixer l'âge de ce suaire, pense, avec raison croyons-nous, d'accord avec tous les savants auxquels il a été soumis, qu'il doit avoir incontestablement servi à la translation des reliques de sainte Hélène effectuée le 28 octobre 1095, à Hautvillers, par les évêques de Châlons et de Soissons, délégués par l'archevêque de Reims, en présence d'une réunion des plus illustres seigneurs de la province, groupés autour d'Étienne, comte palatin, frère de l'évêque de Châlons.

Édouard de Barthélemy,

Membre du Comité.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.

Tomes III et IV de la seconde série, in-8° avec planches (1872 et 1873).

(Séance du 13 novembre 1876.)

Dans le tome III, nous trouvons d'abord un mémoire de M. Laurondeau sur la voirie romaine dans l'intérieur de Soissons d'après les fouilles exécutées à l'occasion du placement des tuyaux de distribution des eaux dans la ville. Jusqu'à ce jour les historiens anciens et modernes n'avaient pu établir que des conjectures au sujet de la direction des voies romaines; les travaux de M. Laurondeau lui permettent, au contraire, de les restituer très-exactement. Un détail assez surprenant, c'est qu'aucune monnaie ancienne n'a été trouvée au milieu de ces nombreux mouvements de terrain.

Nous citerons une notice de M. Miller sur un manuscrit fort curieux contenant la traduction de la Politique d'Aristote, par Nicolas Oresme, provenant de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Médard

Digitized by Google

de Soissons et conservé actuellement à la Bibliothèque nationale. Ce volume avait appartenu auparavant à la librairie du duc Jean de Berry, comme le constate une note signée de ce prince. D'autres mentions font connaître les noms de possesseurs beaucoup moins considérables jusqu'aux moines auxquels il échut vers le premier tiers du XVIIIe siècle. Il est orné de splendides miniatures que le savant académicien décrit avec le plus grand soin.

M. l'abbé Poquet a rédigé le compte rendu de l'excursion faite annuellement par la Société dans quelques localités curieuses du Soissonnais. Cette fois, on a visité la ferme dite du *Mont-de-Soissons*, ancienne commanderie du Temple dont il ne reste d'ancien que la chapelle et le corps de logis; celui-ci, soutenu par de puissants contre-forts et orné en façade d'une tourelle saillante, est percé de quelques rosaces; fenêtres carrées et portes ogivales actuellement murées; on retrouve à l'intérieur plusieurs pièces voûtées. La chapelle est rectangulaire avec chœur heptagonal, et de solides contreforts; les bas côtés ont été démolis; à l'entrée de la nef, on remarque de grosses colonnes cylindriques cantonnées de colonnettes annelées se réunissant pour soutenir des chapiteaux richement ornés. Arcy-Sainte-Restitue possède un cimetière gallo-romain qui a fourni de curieux objets au musée de Soissons; c'est aussi le siége d'un pèlerinage remontant au IXe siècle; en 848, le sire de Moreuil en Picardie, étant allé servir le pape de son épée, reçut de lui le corps de la sainte au sujet de laquelle existe cette plaisante légende : le sire de Moreuil ayant voulu amener cette relique chez lui, en aurait été empêché par une voix qui lui aurait crié de *s'arrêter ici*, d'où le nom du village d'Arcy : *Arrête ici*. L'église est un bel échantillon de l'architecture romane avec un système curieux de colonnes accouplées; les chapelles latérales et les voûtes datent seulement du XVIe siècle, ainsi qu'une bonne statue de la sainte dans la chapelle; avec sa fermeture en fer qui a été faite au XVIIe siècle, on remarque trois tableaux en bois sculpté en bosse d'une exécution remarquable: saint Jean l'évangéliste, saint Thadée et un saint inconnu; ces tableaux viennent, croit-on, de la chartreuse de Val-Saint-Pierre où il existait une école de sculpture renommée.

M. Poquet parle ensuite de l'église de Maast, romane, avec abside à cinq fenêtres; du château de Muret du XVIe siècle avec deux tours à mâchicoulis plus anciennes; de l'église du village, construite à la Renaissance, et qui possède une belle chaire en bois du

Digitized by Google

XVIe siècle, provenant de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes; on y voit l'Annonciation, la Visitation, la Naissance du Christ, l'Adoration des Mages, la Présentation et l'Assomption. Non loin de là, on reconnaît de vastes retranchements séparant le plateau de la plaine de Droizy et présentant une superficie de 25 hectares; on a tout lieu de croire à l'existence d'une fortification romaine; quelques auteurs même y placent le camp établi par César lors du siége de *Noviodunum*. M. Poquet pense plus sage de ne pas se prononcer en recommandant tout simplement l'étude de ce problème historique. Son excursion se termine aux ruines du château fort de Droizy dont le donjon, avec ses soixante-quinze assises en pierre de grand appareil, présente l'aspect le plus monumental.

Le IVe volume de la Société nous fournit d'abord un travail de M. de la Prairie sur les *Commentaires de César*, au point de vue des lieux fortifiés et des habitations, en ce qui concerne naturellement le Soissonnais. Nous l'indiquons seulement. Les termes commentés par M. de la Prairie sont les suivants : *oppida*, *urbes*, *domus*, *ædificia*, *vici*, *arces*, *castella*, *fossa*, *vallum*, *murus*.

Le même auteur relève quelques cloches du Soissonnais; l'une d'elles date de 1559, à l'église du Mont-Saint-Jean, provenant de l'abbaye de Bonnefontaine. Voici son inscription :

Consona mellifluas nunc profer in aera voces.
Fratrum perpetuus sit Bonifontis honor.
Anna vocor resonans ut proni cantibus atque
Mente Deum exorent absit ut inde malum.

M. Piette décrit le château et le prieuré de Saint-Lambert créés tous deux au XIIe siècle par la puissante maison de Coucy; des fossés pleins d'eau entourent encore l'emplacement couvert par ces deux monuments intéressants à visiter; les murs de l'enceinte ont été rasés, mais la porte à arcade ogivale subsiste avec une de ses deux grosses tours défensives; la chapelle a été reconstruite au XVIe siècle et sert actuellement d'étable; quelques débris de bâtiments contemporains de la fondation du château sont encore debout.

M. l'abbé Dupuy fait connaître la découverte d'une sépulture gallo-romaine faite sur le glacis sud de la ville de Soissons, au mois de mai 1873; l'auteur cherche par d'intéressants rapprochements à prouver qu'il s'agit ici d'une sépulture chrétienne; on trouva cinq coupes avec huit vases en terre noire, une monnaie d'Antonin et un cercle de cuivre entourant un crâne d'enfant.

Digitized by Google

M. l'abbé Pécheur rend compte d'une excursion aux Creuttes, près de Craonne. Il s'agit d'habitations souterraines qu'on nomme *grottes* auprès de Soissons, *boves* dans certains cantons voisins et *creuttes* dans le Laonnais. On en rencontre dans les cantons d'Oulchy et de Vailly; autour de Braisne, à Jouaignes, Tannières, Presles, Saint-Mard, Glennes; à Pasly, près de Soissons, on en voit dont les unes sont abandonnées, les autres encore habitées par des familles de manouvriers. La Société de Soissons a pensé qu'il y aurait intérêt à examiner ces anciens monuments et une commission s'est rendue successivement à Comin, Neuville, Paissy, Guny et Pargnan.

A Comin on a reconnu l'existence de 300 *creuttes*, toutes abandonnées, entourant le sommet d'une butte; mais elles présentent moins d'intérêt, parce qu'elles ont évidemment été toutes remaniées, car la plupart ont été habitées encore au moyen âge et quelques-unes même jusqu'à nos jours. On y reconnaît des travaux intérieurs, comme niches, bancs, etc., dont M. Pécheur ne sait pas s'il doit attribuer l'origine aux premiers habitants. Nous ferons, à ce sujet, remarquer que des agencements semblables existent dans les grottes de Coizard (Marne), où elles datent nettement des premiers temps de l'origine de ces villages souterrains. La commission a successivement visité les autres groupes de grottes, mais sans y pratiquer de fouilles et en ne voyant en somme que des « creuttes » connues et non intactes, car elles sont presque toutes utilisées; il serait à désirer que des travaux pussent être exécutés par elle pour examiner des emplacements non violés qui fourniraient certainement de riches dépôts d'objets en silex. Chemin faisant, M. l'abbé Pécheur signale la jolie église de Paissy, avec de curieux chapiteaux romans, et fortifiée pendant les guerres de la Ligue; les ruines dites château Métreau, labyrinthe de galeries souterraines reliées entre elles jadis et constituant un vaste ensemble aujourd'hui désert, fermé en avant sur la rue par un mur; on y retrouve de nombreux fragments de peintures murales romaines; l'église de Pargnan, qui possède des fonts romans et une belle dalle funéraire du XVIe siècle; enfin un cimetière mérovingien à Guny où l'on a retiré divers cercueils de pierre ornés d'entrelacs et de chevrons gravés sur les côtés.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Congrès archéologique de France, 39e session. — Séances générales tenues à Vendôme en 1872 par la Société française d'archéologie.

1 gr. vol. in-8° avec planches nombreuses, 1873.

(Séance du 13 novembre 1876.)

Nous ne pouvons guère analyser cet important volume qui prouve du reste que la Société française d'archéologie ne rendra pas moins de services à la science qu'au temps où elle était dirigée par son regrettable et savant fondateur, M. de Caumont. La session tenue à Vendôme a traité les questions les plus variées, comme il convenait à son programme. La période préhistorique y a été longuement étudiée par M. l'abbé Bourgeois au point de vue général, MM. de Maricourt et Launay à des points plus particuliers, mais toujours en ayant pour objectif le Vendômois; M. Dureau de la Malle au sujet des puits funéraires. L'âge de la pierre a laissé de nombreux vestiges dans cette province; l'âge du bronze peu, et l'âge du fer aucun.

Pour la période gallo-romaine, MM. l'abbé Bourgeois, de Rochambeau, le marquis de Vibraye ont fait connaître les diverses trouvailles faites depuis quelque temps et décrit le théâtre d'Areines; MM. Launay, de Maricourt et de Salies ont complétement étudié le réseau des voies et les camps romains. M. Lavoix a ensuite entretenu le Congrès des monnaies mérovingiennes et carlovingiennes du pays.

Nous enregistrerons ensuite la notice de M. Launay sur les fontaines sacrées et les pèlerinages du pays; celle de M. de Rochambeau sur les sceaux du Vendômois; de M. Launay sur les principaux monuments civils du moyen âge, sur l'architecture prédominante dans le Vendômois et sur les cryptes des églises; de M. de Salies sur le château de Vendôme. L'étude de l'ancienne abbaye de la Trinité de Vendôme a été faite par M. Launay, et l'âge des statues qui surmontent les chapiteaux du transept a soulevé une intéressante discussion de la part de MM. de Cougny, de Salies, Auber et Martellière; elles paraissent dater du XIIe siècle et non du XIe, M. de Cougny faisant remarquer qu'au XIe siècle les personnages représentés sont collés contre les pierres, et comme dans une gaîne, tandis qu'au XIIe siècle elles se dégagent peu à peu et prennent une apparence plus vivante.

Digitized by Google

M. Launay s'est occupé des vitraux et des pierres tombales de la province, M. de Rochambeau des cloches; la plus ancienne, à Saint-Firmin, date de 1509; M. Dupré, du mobilier des églises.

Comme on le voit, le Congrès a dressé une partie au moins de la statistique archéologique du Vendômois. Nous regrettons que la description des monuments n'ait pas tenu une plus grande place dans ses travaux. Il serait important et facile en même temps qu'à l'occasion de ces assemblées locales on dressât l'état des édifices religieux et civils existant encore, en en donnant de bonnes et courtes monographies.

Nous nous arrêterons un moment pour citer les observations de M. de Salies au sujet des têtes automatiques existant autrefois dans quelques églises. M. de Salies a présenté au Congrès les dessins de cinq masques attachés à des orgues : 1° une belle tête du XVIe siècle, venant du Mans, qui remue la mâchoire; 2° une tête mauresque à longue barbe, roulant les yeux et remuant la mâchoire, de la cathédrale de Barcelone; 3° trois têtes de saint Savin de Lavedan, accrochées sous Louis XV à un orgue datant de 1562. Le premier organiste de cette église, vieillard presque nonagénaire, témoigne avoir vu dans sa jeunesse ces têtes remuer lorsque l'orgue préludait en jouant certains airs. Le jour de Pâques, à l'issue de la grande messe, on plaçait un œuf dans chaque bouche, et, mettant le jeu en mouvement, ces œufs écrasés jaillissaient sur la foule. M. de Salies montre encore une autre tête aux Augustins de Montoire, dite Gallimon : une tradition rapporte qu'un prêtre de ce nom fut brûlé pour fait de sorcellerie, à une époque indéterminée, au Pré-au-Chat, à Vendôme; et une seconde provenant d'Avenières-lès-Laval : un des yeux tourne de haut en bas, l'autre remue de droite à gauche, la mâchoire s'enflant et se contournant.

Une étude mérite d'être également signalée : c'est celle qui est consacrée par M. d'Espinay à la petite chapelle Saint-Pierre, située dans un des faubourgs de Vendôme, actuellement abandonnée et sur l'origine de laquelle on ne possède aucun renseignement. Elle a la forme d'une basilique, sans transept, se terminant par une abside circulaire, un peu moins large que la nef. Certains archéologues la considèrent comme appartenant à l'époque mérovingienne, opinion en faveur de laquelle milite en effet l'appareil de la maçonnerie qui, vue de loin, rappelle l'appareil ancien; mais en approchant on reconnaît qu'il en diffère absolument. A l'intérieur, le pourtour des fe-

Digitized by Google

nêtres est en grand appareil. L'abside est voûtée en cul-de-four; la nef en berceau plein cintre, le tout en mauvais moellonnage. Trois *oculi* éclairent l'abside, transformés plus tard en fenêtres à plein cintre. L'intérieur est orné de quatre colonnes, deux au passage de la nef à l'abside et deux au milieu de la nef. Les chapiteaux sont cubiques, ornés de feuilles grossièrement sculptées; l'un d'eux porte deux têtes aux angles du tailloir, avec un arbre et des oiseaux, mais le dessin est partout excessivement incorrect, et rappelle à l'auteur les sculptures de la chapelle de Louans (Indre-et-Loire) commencée authentiquement en 998. M. d'Espinay se croit donc autorisé à déclarer que la chapelle Saint-Pierre ne remonte nullement à l'époque mérovingienne, ni même carolingienne, et ne doit être considérée que comme un intéressant monument du XIe siècle.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS DE SEINE-ET-MARNE.

Tomes III, IV et V, in-8°.

(Séance du 13 novembre 1876.)

Le tome III des travaux de cette laborieuse Société nous donne une note de M. Leroy sur une villa antique découverte près de Melun, sur le sommet de la Fontaine-la-Reine. Les travaux, qui datent déjà de plusieurs années, ont amené l'exhumation de nombreuses substructions qui, par leur ampleur et les peintures décorant encore les murs, indiquent une opulente résidence. On y a recueilli un dauphin en bronze ayant dû servir de marteau de porte, des bijoux émaillés, des fibules en cuivre et en bronze, des pinces, cure-dents couverts de ciselures, de belles poteries, un vase en jade taillé et fouillé. Ces vases portent les noms de quatorze potiers; quatre de ces noms : *Severus*, *Licinus*, *Primus* et *Saxoferre*, se retrouvent sur des poteries trouvées en Bourbonnais.

Mentionnons aussi un travail de M. Torchet sur la musique de France.

Le tome IVe présente une plus abondante moisson pour l'archéologie.

D'abord une iconographie de saint Loup, par feu Eug. Grésy. Le culte de cet archevêque de Sens est particulièrement en honneur dans

Digitized by Google

la Brie où seize églises l'invoquaient comme patron, ainsi que la corporation des bouchers de Melun qui lui dédièrent, en 1517, une élégante chapelle avec une splendide verrière dans l'église Saint-Aspais; un des panneaux de celle-ci est particulièrement remarquable : saint Loup, précédé d'un clerc portant la croix primatiale, s'avance vers le pont de Melun, étend sa main bénissante vers le château et arrête l'incendie qui allait le dévorer. Même scène différemment représentée dans une peinture-retable du XVIIe siècle, à l'église de Grisy-sur-Seine. A Saint-Loup-de-Naud, le portail de l'église présente vingt-six sujets de la vie du prélat; l'un d'eux représente un personnage à genoux affublé d'une cloche en guise de chemise, la tête passablement patibulaire sortant par en haut. Cette scène est la figure de la légende suivante: Le roi Clotaire ayant appris que les cloches de Saint-Étienne avaient de très-beaux sons, voulut les avoir à Paris; il donna en conséquence ordre de les apporter, mais saint Loup mécontent les rendit muettes dès qu'elles eurent quitté Sens, ce qui décida le roi à les restituer à la cathédrale. On reconnaît dans le singulier personnage l'envoyé de Clotaire, venant piteusement faire les excuses de son maître. Parmi les autres sujets du portail de Saint-Loup-de-Naud, il faut signaler la statue, grandeur naturelle, du prélat, foulant deux dragons à ses pieds. M. Grésy indique encore deux enseignes de pèlerinage d'Esserant, près de Senlis, en plomb du XVe siècle, représentant saint Loup avec deux enfants agenouillés; et une chapelle à Vernelle, près de Brie-Comte-Robert, but d'un pèlerinage encore très-suivi; chaque mère qui vient invoquer le saint passe un écheveau de fil au cou d'une petite statuette du XVe siècle, malheureusement très-fruste. Notons encore pour mémoire le peigne de saint Loup, conservé dans le trésor de la cathédrale de Sens : ce peigne est en ivoire avec garniture de cuivre, rehaussé de deux lions affrontés s'élançant sur une tête de bouc[1].

M. Tabouret relève les cloches de l'arrondissement de Fontainebleau; une seule, celle de Samoreau, remonte au XVIe siècle.

M. l'abbé Denis décrit les peintures de la chapelle Notre-Dame du Chevet dans la cathédrale de Meaux, qui a été restaurée dans ces dernières années. Cette chapelle occupe le centre de l'abside et date du XIIIe siècle et du commencement du XIVe siècle. Onze scènes

[1] Sur ce monument célèbre, voyez *Bulletin du Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, t. III, p. 330.

Digitized by Google

de la vie de la Vierge la décorent, et l'auteur de la notice s'attache à attribuer cette ornementation à la générosité de Jean du Drac, évêque de Meaux de 1458 à 1473.

M. Lhuillier fait connaître la famille des Dubois, peintres du roi, à Fontainebleau, aux XVIe, XVIIe, XVIIIe siècles, issus d'un artiste anversois venu se fixer à Paris en 1568, et en 1590 à Fontainebleau, où Henri IV l'appela.

M. Carro nous parle des grottes des fées à la Ferté-Gaucher et à Crouy-sur-Ourcq, mais en s'occupant plus spécialement du côté pittoresque et légendaire.

L'église Saint-André de Chelles a hérité des reliques possédées, avant la Révolution, par l'abbaye de cette ville. M. l'abbé Torchet décrit les châsses au nombre de huit et contenant les restes de sainte Bathilde, sainte Bertille, saints Éloy et Genès, sainte Radegonde, saints Florus, Fabricianus et Florentinus, saintes Bénigne et Constance, saint Roch; elles sont toutes récentes et renferment seulement comme antiquités quelques fragments de suaire. Les objets les plus curieux sont les trois sandales autrefois exposées dans un coffret du temps de Louis XIII sur l'autel de Saint-Roch, mais qui ont été retirées, faute d'authentique régulier; elles sont en cordonnet noir, maroquiné à l'intérieur, richement ornées et assez grandes, bien que les savants les attribuent à sainte Bathilde. M. Torquet ne partage pas cette opinion, la dimension de ces sandales ne lui paraissant pas pouvoir s'appliquer à une femme, et insistant sur ce que l'inventaire du trésor de Chelles ne fait nullement mention de ces chaussures, tandis que ce document en cite sept ayant appartenu à divers saints personnages, et entre autres deux paires aux saints apôtres.

M. Grésy décrit le retable du XVIe siècle de l'église de Recloses, représentant la vendange divine, sculpté par Jacques Segogne. C'est un monument excessivement curieux et traité avec un art véritable. Les patriarches et les prophètes de l'ancienne loi se livrent à la culture de la vigne; après eux les apôtres font la vendange; les figures symboliques des quatre évangélistes traînent le chariot chargé de la vendange mystique; puis Notre-Seigneur, couronné d'épines, est étendu dans le pressoir d'où s'échappe son sang, recueilli dans un baquet et mis dans des tonneaux. Derrière le pressoir on voit la tour, les ceps et la haie vive mentionnés dans la parabole des vignerons. Enfin deux derniers bas-reliefs figurent les sacrements

Digitized by Google

de la pénitence et de l'eucharistie. M. Grésy complète son mémoire par quelques notes sur les autres représentations connues de la vendange divine; la plus ancienne image qu'il connaisse de Jésus-Christ sur le pressoir se trouve dans la Bible historiale de la Bibliothèque nationale, fonds français, 166, n° 6829, datant du xve siècle.

Le tome V contient plusieurs mémoires sur des monuments de l'âge de la pierre : Notice paléontologique de M. le docteur Le Roy sur les ossements fossiles trouvés dans la Varenne de Meaux, à Villenoy et à Monthyon; Étude de M. Doigneaux sur les stations de l'âge de la pierre dans les environs de Nemours; Découverte d'un gisement de silex taillés à Nemours même, par M. le docteur Gillet.

Nous indiquerons ensuite une note de M. Th. Lhuillier sur l'hypogée de Crécy, qui contenait un assez grand nombre de squelettes humains, et qu'il fait remonter à la période antéhistorique; Description de l'église de Mareuil-lès-Meaux, dont une notable partie appartient au style roman, par M. Ridan; Description des verrières de l'église collégiale de Champeaux, où l'on retrouve également de très-belles pierres tombales, dont une de 1266, de belles stalles en bois du xive siècle et d'intéressants détails d'architecture, par M. Eug. Liébert. La plupart de ces vitraux datent du xive siècle, bien que quelques-uns soient antérieurs. M. Liébert a recueilli à ce sujet des indications de verriers dans les comptes du chapitre de Champeaux; en 1519, Nicolas Macon et Alaric Courjon, tous deux de Melun, reçurent 16 livres tournois pour deux verrières neuves et les peintures de saint Martin du portail; en 1521, ils eurent 26 livres pour cinq autres verrières; en 1512, Nicolas Macon figure encore pour 36 sols parisis pour les deux verrières de la chapelle Saint-Léonard; Notice sur le village de Germigny-sous-Colombes, par M. l'abbé Bécheret, qui décrit l'église, monument considérable, en grande partie du xiie siècle, et le château, monument bien conservé du xve siècle.

M. Th. Lhuillier a recherché les plus anciens artistes musiciens de la Brie et il n'en a pas trouvé antérieurement au xvie siècle. L'abbé Edme Guillaume, dont la famille est connue dès longtemps à Melun, l'ami particulier de l'évêque Amyot, chanoine d'Auxerre, dirigeait la musique du prélat, qui, on le sait, l'avait en haute estime; il inventa même le serpent que l'on voit encore dans quelques paroisses rurales. Pierre Certon, chanoine de Melun, puis maître des enfants de chœur de la Sainte-Chapelle, a eu assez de notoriété

Digitized by Google

pour être cité par Rabelais parmi les bons musiciens de son temps. Didier Leschenet, à Meaux, était son contemporain, qualifié maître compositeur et chantre de la chapelle du roi, chancelier et chanoine de Meaux (1582). François du Caurroy, titulaire de Saint-Ayoul de Provins, auquel il donna un orgue, fut, pendant quarante ans, maître de la chapelle et compositeur du roi; Henri IV créa pour lui, en 1599, une surintendance de sa musique; il composa des airs de ballets et de gavottes, et, dit-on, celui de *Charmante Gabrielle*. Gabriel Bataillé, auteur de la musique de plusieurs ballets donnés par Louis XIII et contre-pointiste accompli, puis surintendant de la musique d'Anne d'Autriche, était originaire de Guérard, près de Coulommiers; il se retira du monde et mourut ermite à Saint-Blandin de Guérard, le 30 août 1676. M. Lhuillier a retrouvé sur ce personnage les détails les plus curieux et les plus précis. Après lui, nous nommerons Henri Bailly, successeur de Bataillé et Briard comme lui, probablement de Donnemarie où il se retira dans le petit château de Bellombre. Léonard Poilblanc et Claude Lebœuf, fifres du roi, firent enregistrer leurs titres à Melun en 1644 et 1649. Nous ne pouvons citer tous les noms recueillis par M. Lhuillier; nous citerons seulement encore: Jean Beauté, de Provins, reçu en 1670, par François Legray, lieutenant du roi des violons dans les bailliages de Sens, Joigny, Nogent, Provins et Bray; la famille Ytier, dont un membre était compositeur chorégraphe de la maison du roi au XVIIe siècle, et dont la femme était une cantatrice estimée au théâtre; la famille Couperin, à Chaumes; André Champion, de Chambronnières, premier claveciniste de la chambre de Louis XIV; Gilles Forqueray, fils d'un aubergiste de Chaumes, organiste de Saint-Séverin à Paris en 1757; Gabrielle Nyvers, de Provins ou de Melun, maître de la musique de la reine et organiste de Saint-Cyr à sa fondation; Antoine Dauvergne, directeur de l'Opéra en 1750, élève de Juilly; Doche, le compositeur populaire, élevé comme enfant de chœur à Meaux. Le travail de M. Lhuillier est très-complet et, nous ajouterons avec plaisir, très-bien fait.

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY,

Membre du Comité

Digitized by Google

Recueil des Mémoires et Documents de l'Académie de la Val d'Isère.
1869.

(Séance du 13 novembre 1876.)

Note sur les sépultures antiques découvertes en Tarentaise, par M. Borrel, architecte.

M. Borrel, après un préambule consacré à l'étude des différents modes de sépulture employés par les âges qui nous ont précédés, passe en revue les tombeaux anciens trouvés en Tarentaise, et il les décrit en suivant l'ordre dans lequel il les a visités.

On a découvert jusqu'à ce jour des cimetières antiques dans les six communes suivantes : Saint-Martin-de-Belleville, Saint-Jean-de-Belleville, les Allues, Champagny, Pralognan et Bellecombe. Un paysan de Saint-Jean-de-Belleville trouva dans son champ des objets en bronze, et les fit transformer, dans le creuset d'un fondeur ambulant, en sonnettes destinées à être suspendues au cou de ses vaches; telle fut l'origine de la découverte du premier cimetière. Averti de ce fait, M. Borrel y fit exécuter des fouilles : c'était en 1863. Il les continua avec M. le marquis Costa de Beauregard, qui en donna les résultats dans un mémoire orné de planches, et intitulé : *Les sépultures de Saint-Jean-de-Belleville.*

La surface de ce champ funèbre paraît être de 7 hectares; il se trouve situé à 1,128 mètres d'altitude. Les côtés des tombeaux étaient formés d'éclats de pierre calcaire, dont le gisement se trouve à une assez grande distance; le fond et le couvercle se composaient de plusieurs pierres plates de la même provenance; celle qui couvrait la tête offrait à la partie supérieure une proéminence conoïde s'étendant jusqu'aux bords. On y a trouvé des morceaux de charbon, sans aucun indice de crémation, quelques débris de poterie grossière, des fibules, des bagues, des boucles de ceinture et des grains d'ambre bien conservés. Les bracelets avaient été fermés à froid, au moment de la pose, et placés au poignet, au-dessus du coude ou à la jambe droite; ils variaient de forme et de grosseur depuis 12 jusqu'à 13 millimètres. Leur ornementation se compose de grosses stries verticales, rectilignes, alternant avec d'autres plus fines et par groupe. Quelques-uns sont formés d'un ruban en bronze faisant deux tours en spirale sur le bras; d'autres se composent d'une série d'anneaux de 2 millimètres de largeur placés du poignet

Digitized by Google

jusqu'au coude. Les fibules sont de formes fort diverses, ornées de stries, de petits ronds concentriques, ou formées de fils de bronze disposés en hélice.

Il n'y avait d'objets en fer que dans deux tombeaux : une boucle de ceinture, et une fibule avec ardillon en bronze.

Les tombeaux découverts dans les cinq autres localités désignées plus haut offrent les mêmes caractères. Ceux des Allues paraissent cependant appartenir à une époque plus reculée. A Bellecombe se trouvent deux cimetières superposés, et séparés par une couche de détritus déposés par le torrent Morel. Les tombeaux de la couche supérieure sont formés de six dalles schisteuses, taillées avec des instruments qui supposent un certain degré de perfection. Ils étaient orientés de l'orient à l'occident, Les tombeaux de la couche inférieure sont cubiques, et formés de dalles de 70 centimètres sur 90. Les morts y avaient été ensevelis repliés sur eux-mêmes. Ces différentes sépultures ne contenaient aucun objet d'ornementation.

On n'a trouvé aucune arme dans les cimetières antiques de la Tarentaise, ce qui semblerait indiquer que les peuples qui habitaient alors ce pays, placés sur de hauts plateaux et protégés par d'épaisses forêts contre les incursions des tribus voisines, étaient essentiellement pasteurs. L'ambre et le bronze que l'on rencontre chez eux y arrivaient sans doute par l'échange, le commerce de ces matières se faisant d'un pays à l'autre par les cols voisins.

L'église de Saint-Martin d'Aime est fort intéressante à visiter. M. Borrel y a trouvé sous le dallage cinq tombeaux dont le fond est formé par une couche de béton, et les côtés par cinq pierres peu épaisses. Le mort y était placé sur le dos, et on l'avait recouvert d'une couche d'argile très-fine qui, s'étant durcie, en avait formé comme le moule. On voit dans cette église trois pierres funéraires que les Romains avaient élevées sur le territoire d'Aime. La première a 90 centimètres de hauteur sur 66 de largeur; la seconde a 90 centimètres de hauteur sur 70 de largeur; la troisième est une tablette de marbre poli de 58 centimètres sur $1^{m},18$, contenant une inscription entourée d'un encadrement. La partie supérieure, taillée en fronton triangulaire orné de moulures, est couronnée par trois palmettes placées à chacun des angles. Une rosette occupe le centre du fronton.

On voit chez le sieur Cressend, propriétaire à la Côte-d'Aime, un monolithe quadrangulaire de 67 centimètres de haut, composé

Digitized by Google

d'une base et d'un chapiteau reliés par un dé. On a placé sur la façade nord du bâtiment situé à l'ouest du cimetière de Villette une pierre tumulaire fort remarquable. Elle renferme dans un rectangle de 1^{m},27 sur 95 centimètres : 1° deux bustes en bas-relief, celui de la mère qui a érigé le tombeau, et celui de l'enfant pour lequel il a été élevé; 2° un petit bassin rectangulaire accusant l'idée de l'urne funéraire.

Ces différents monuments portent des inscriptions; il serait à désirer que ces inscriptions fussent estampées et ainsi envoyées au Comité. On se rappelle les communications intéressantes que M. Borrel a déjà faites en 1875, à la Sorbonne, sur l'église d'Aime.

La voie romaine qui traversait la Val d'Isère passait à Saint-Marcel et à Villette, et elle était dans ces deux localités bordée de tombeaux. Ceux de Villette semblent remonter à la fin de l'empire d'Occident.

On peut citer encore un caveau funéraire trouvé à la Côte-d'Aime, formé de murs surmontés d'une voûte en berceau, et ayant pour fond un pavé en cailloux noyés dans le mortier. A côté du squelette, se trouvaient : 1° un clou en fer, qui appartenait peut-être au cercueil en bois où le mort avait été inhumé ; 2° deux plats de fabrication grossière placés près de la tête; 3° deux bouteilles en verre blanc aux pieds, ce qui semblerait indiquer l'époque de la conquête romaine.

On a découvert à Séez l'effigie d'un personnage auquel, pendant le moyen âge, avait été élevé un tombeau, seul monument de ce genre jusqu'à ce jour en Tarentaise. Les seigneurs de Val d'Isère, possesseurs d'un château que l'on voit encore aujourd'hui à l'extrémité sud de Séez, fondèrent *extra muros* une chapelle en l'honneur de saint Blaise. M. Borrel en donne l'historique. Sous le sol de cet édifice, on trouva dans un caveau les fragments d'une statue en pierre de 1^{m},77 de hauteur, représentant un guerrier couvert d'une armure, portant un collier et pouvant se rapporter à la fin du XIVe siècle.

M. Borrel a ensuite étudié, pendant la construction d'un aqueduc, le terrain sur lequel a été bâtie la ville de Moutiers. Par suite des alluvions apportées par les cours d'eau voisins, le sol s'est élevé de 3 mètres, et l'on a trouvé sur cette épaisseur les traces de trois étages de tombes répondant au niveau du sol de trois époques différentes. Sur l'étage inférieur, les tombeaux antérieurs au XIIe siècle

Digitized by Google

sont formés de dalles de pierre; le second présente des sépultures en maçonnerie et remontant problablement au milieu du xve siècle; on trouve à l'étage supérieur des cercueils en bois contemporains d'une inondation qui eut lieu en 1588. Continuant cette étude, M. Borrel parle de la peste de 1630, pendant laquelle les cadavres furent inhumés dans des fosses et recouverts de chaux; on en a retrouvé les restes pendant la construction d'un abattoir.

L'auteur du mémoire parle encore de deux tombeaux érigés dans la métropole, en l'honneur de deux évêques de Tarentaise, et d'un troisième qui aurait reçu les restes d'un prince de la maison de Savoie. Enfin, il conteste la valeur d'un procès-verbal fait par un évêque de Tarentaise, qui tendrait à placer à cet endroit la sépulture du comte Humbert II de Savoie. Pendant ces recherches, M. Borrel a fait déblayer une partie de la crypte de la cathédrale, et il affirme que si on la reconstruisait elle offrirait un des plus beaux spécimens de ce genre de monument connus en France. Elle se compose d'une chapelle semi-circulaire occupant toute l'étendue du sanctuaire, d'une arrière-salle, enfin de deux sacristies placées sous les deux tours. On y a trouvé trois cercueils.

M. Borrel présente ensuite une notice sur le cromlech du Petit Saint-Bernard, placé sur un des passages des Alpes les plus fréquentés pendant l'antiquité. Il est situé à 143 mètres de la colonne *Jou*, et à 2,186 mètres d'altitude. Il a 73 mètres de diamètre, et se compose de 63 pierres brutes de 1 mètre à 1^m,20 de hauteur sur une épaisseur de 30 à 50 centimètres. Les fouilles qui y ont été faites n'ont rien produit. Les Romains avaient élevé là trois monuments : 1° une colonne consacrée à Jupiter et nommée colonne *Jou*, de 4^m,55 de hauteur, 66 centimètres de diamètre à la base, 68 centimètres aux deux tiers de la hauteur, et 59 centimètres au sommet; elle devait reposer sur un piédestal, et être surmontée d'un chapiteau; 2° un temple situé à 26 mètres de la colonne, sur un terrain couvert aujourd'hui de débris de pierres et de tuiles plates; M. Borrel y a fait exécuter une tranchée, et a trouvé des fondations très-épaisses, construites selon le petit appareil rectangulaire des Romains : il occupait un rectangle d'une longueur double de sa largeur; 3° une station romaine, ou maison de refuge; les ruines qui restent permettent d'en lever le plan. Elle se composait d'une cour autour de laquelle étaient rangées seize petites pièces; vu l'épaisseur des murs on peut supposer qu'elle avait un premier étage.

Digitized by Google

Le travail de M. Borrel est très-important et intéressant dans tous ses détails; il fait grand honneur à l'Académie de la Val d'Isère.

L. Le Clerc,

Membre du Comité.

Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Procès-verbaux.

Tomes IV et V.

(Séance du 9 décembre 1876.)

Les tomes IV et V des procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir présentent un résumé complet autant qu'intéressant des travaux de cette compagnie pendant les sept années qui viennent de s'écouler, c'est-à-dire depuis le 9 janvier 1868 jusqu'aux premiers jours de décembre de l'année 1875. Le Comité nous permettra de faire un choix parmi les comptes rendus de ces nombreuses séances, en présence du nombre considérable de communications que contiennent ces deux volumes. La plupart, sans nul doute, mériteraient de lui être signalées, mais l'abondance des matières est telle que nous avons dû restreindre les citations, comme nous l'avons fait d'ailleurs dans le compte rendu que nous avons déjà eu l'honneur de lui adresser pour les travaux de la même Société pendant les années qui ont précédé la publication des volumes IV et V.

En ouvrant le tome IV, et dès la séance du 6 février 1868, nous trouvons une excellente notice de M. Lecocq sur un tableau légué au musée de la ville de Chartres par Mme veuve Henry, et sur les personnages qui sont représentés dans cette scène du XVIe siècle.

C'est un *ex-voto* provenant de l'église de Saint-Maurice-lès-Chartres, détruite en 1797, peint sur toile et mesurant 1^m^,36 de hauteur sur 1^m^,08 de largeur. Sur le premier plan à gauche, un personnage se tient agenouillé. Il porte la barbe courte; il est vêtu d'une soutane et d'un surplis, et couvert d'un long manteau de chœur en laine blanche. Il est dans l'attitude de l'invocation, la tête levée vers la Vierge sortant des nuages qui couronnent la partie supérieure du tableau, et portant dans ses bras l'Enfant Jésus debout sur les genoux de sa mère. Ce personnage, ainsi que l'indique l'inscription placée sur le terrain, est Maître Cardin Binet, curé de l'église Saint-Maurice.

Digitized by Google

A ses pieds se trouve un enfant nouveau-né, entouré de ses maillots et couché sur le sol. En face, et formant pendant, on voit une figure également agenouillée, vêtue d'un manteau vert, avec col rabattu et manchettes ; puis, derrière, une jeune femme dans l'attitude de l'adoration et vêtue d'une robe de couleur brune, taillée à pointe, avec col et manchettes. L'inscription placée au-dessous du donateur indique son nom et son surnom : *Jehan Dubois dict Nattier vert ;* au-dessous de sa compagne on lit : *Jacquette Ma(rran).*

Dans le fond se trouve représentée, au milieu d'arbres et de massifs de verdure, l'église de Saint-Maurice-lès-Chartres, vue par son côté latéral, avec son petit porche, ses contre-forts et le sommet de sa tour. Puis enfin, dans l'angle du tableau, se distingue l'écusson de l'évêque de Chartres, Nicolas de Thou, écartelé au premier et au quatrième d'argent au chevron de sable, accompagné de trois abeilles de même, et au deuxième et troisième d'argent à la bande de sable chargée de trois molettes d'argent, le tout posé en pal sur la crosse d'évêque relevée d'or.

Claude Savard, auteur d'une monographie manuscrite de l'ancienne paroisse de Saint-Maurice, raconte qu'il existait à Chartres, au milieu du XVIe siècle, un noyau de partisans de la réforme de Luther, parmi lesquels se faisait remarquer Jehan Duboys, dit le Nattier vert, anglais d'origine, exerçant la profession de fabricant de nattes. Il portait généralement un habit de couleur verte, bordé d'un galon jaune ; c'est ce qui lui avait valu le sobriquet de *Nattier vert*, sous lequel il était ordinairement désigné. Il habitait la paroisse de Saint-Maurice, où il avait épousé Jacquette Marran, native de cette même paroisse, et qui professait la religion catholique.

Pendant de longues années cette union était restée stérile. Enfin, Dieu prenant en pitié les larmes, les prières et les désirs de cette épouse, lui envoya un fils dont elle accoucha le mardi de Pâques 13 avril 1574. Jacquette Marran avait, pendant son état de gestation, senti ce rejeton si désiré s'agiter dans son sein, mais au moment où elle le mit au monde, il était sans vie. La sage-femme présente ainsi que les médecins appelés en toute hâte pour visiter le nouveau-né déclarèrent unanimement qu'il était mort. La malheureuse mère, ainsi déçue de son espoir, fondait en larmes, et invoquait la sainte Vierge par une prière dont l'annaliste chartrain nous a conservé les termes.

Cependant Jehan Duboys proférait les blasphèmes les plus inju-

Digitized by Google

rieux contre les partisans de la religion catholique; mais, touché par la douleur de sa femme et par la présence du curé de Saint-Maurice, arrivé pour apporter les consolations de la religion à Jacquette Marran, il s'écria tout à coup que, si son enfant réputé mort par les hommes de la science donnait le moindre signe de vie, il renoncerait de suite à l'hérésie pour professer la religion catholique.

A peine ces paroles étaient-elles prononcées par le Nattier vert, que l'enfant s'agitait et jetait quelques cris. L'assistance, stupéfiée à la vue d'un pareil miracle, tombait à genoux, et un acte en bonne forme attestant le fait était instantanément rédigé et signé par toutes les personnes présentes, puis déposé dans les archives de la paroisse.

Le 18 avril 1574, jour de la Quasimodo, Jehan Duboys, instruit dans la religion catholique par le curé de Saint-Maurice, faisait abjuration solennelle de son hérésie en présence de l'évêque de Chartres, Nicolas de Thou, et le *Nattier vert* accomplissait un pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse de Picardie, en témoignage de sa reconnaissance pour la puissante intervention de la sainte Vierge.

Quelque temps après, en 1575, une confrérie de Notre-Dame-de-Liesse s'organisait dans l'église de Saint-Maurice sous l'approbation de l'évêque Nicolas de Thou : le titre de premier confrère était conféré à l'abbé Cardin Binet, et Jehan Duboys recevait celui de premier fondateur.

Telle est l'origine du tableau de Saint-Maurice, exécuté quelques années plus tard par ordre de la confrérie pour perpétuer le souvenir de sa fondation. Cette légende est touchante dans sa naïveté, et, si l'exécution matérielle de la peinture n'est pas, comme semble le faire supposer M. Lecocq, de nature à exciter l'enthousiasme, bien qu'on y reconnaisse une main habile et exercée, ces souvenirs du temps passé, qui témoignent de la foi de nos pères et de la ferveur de leurs croyances religieuses, deviennent trop rares aujourd'hui pour qu'il n'y ait pas intérêt à les signaler, en souhaitant que l'exemple de la libéralité de Mme veuve Henry trouve de nombreux imitateurs.

Le même volume présente, aux séances du 5 mars et du 7 mai 1868, une intéressante notice de M. Lecocq *sur les fresques récemment découvertes à l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres;* mais ce travail ayant été publié dans un journal de la localité, nous devons nous

Digitized by Google

borner à le signaler au Comité, ainsi qu'une étude du même auteur sur les dalles tumulaires qui se trouvaient dans les caves de l'Hôtel de ville, dalles dont la plus ancienne ne remonte pas d'ailleurs au delà de l'année 1666.

Si nous n'étions limité dans le compte rendu des travaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, il y aurait un véritable intérêt pour le Comité à entendre les rapports de l'honorable M. Merlet sur les opérations de la Société, sur l'installation de cours publics institués sous sa direction, sur la conférence faite à la réunion annuelle par M. Charles Blanc *sur la couleur et le dessin;* mais, sans sortir du domaine archéologique, nous citerons une étude de M. Paul Durand, président de la Société, sur les inscriptions retrouvées dans les travaux faits à diverses époques dans la cathédrale de Chartres, tant au vieux clocher qu'au clocher neuf, et dans les meneaux de la grande rose occidentale, inscriptions dont aucune ne remonte au delà des dernières années du XVIIe siècle; puis une notice du même savant sur l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres.

« La ville de Chartres, dit M. Paul Durand, comme beaucoup d'autres du reste, perd tous les ans quelques-uns de ces échantillons précieux pour le connaisseur. Mais si l'on éprouve un certain chagrin lorsque de simples particuliers, forcés par les exigences de leur intérêt privé, modifient ou détruisent leurs curieuses demeures, combien plus vif est ce chagrin, lorsqu'on voit l'administration d'une ville ne point faire tous les efforts désirables pour conserver les monuments anciens, et hâter même la chute de ceux qu'elle devrait conserver avec un soin jaloux. »

Aujourd'hui l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres n'existe plus, et les travaux de démolition ont mis à découvert certains détails de construction et de décoration qui font l'objet de l'étude de M. Paul Durand.

« Toutes les parties sculptées, ornements et personnages, offrent les traces les plus manifestes de leur ancienne décoration peinte; mais les nombreuses couches de badigeon qui les empâtent laissent un peu d'incertitude sur les dispositions des dessins et sur la valeur réelle des tons et des couleurs. La peinture s'étendait aussi sur les murs et les surfaces planes des voûtes.....

« Les décorations polychromes représentaient des arabesques, des rinceaux, des personnages. Sous une grande arcade du mur sud et au niveau du sol, on voyait les restes d'une peinture du XVIe siècle,

Digitized by Google

représentant, en personnages de grandeur naturelle, le corps du Christ déposé dans le sépulcre par Nicodème et Joseph d'Arimathie; près de là, dans le tympan d'une porte, se trouvait une autre peinture représentant deux hommes qui portaient sur leurs épaules un brancard sur lequel était exposé le voile de Notre-Dame, la précieuse relique chartraine; ailleurs, une suite de médaillons renfermant des personnages qui figuraient par des scènes variées les diverses occupations des champs suivant le mois de l'année....

« Ces peintures, ajoute l'auteur, comme le monument lui-même, sont aujourd'hui anéanties. Cette grande salle aurait pu rester debout sur le sol chartrain, non pas seulement comme œuvre d'antiquité ou comme sujet d'études, mais comme un édifice dont la ville et le public auraient tiré une grande utilité, soit comme salle de réunion pour les cours ou les conférences, soit comme musée lapidaire ou archéologique. A Angers, à Tours, à Arles et ailleurs, le local lui-même (comme il l'eût été à Chartres) est un édifice du moyen âge, une ancienne église, un cloître, etc. dont l'aspect monumental contribue à rehausser la valeur des objets que l'on y dépose. Y a-t-il une salle d'antiquités plus intéressante, et par elle-même et par les objets qu'elle contient, que celle du palais des Thermes à Paris? La salle Saint-Côme, remplie de statues, de chapiteaux et de fragments antiques, eût été le digne pendant de celle de Paris.

« Il faut donc, dit en terminant M. le président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, déplorer la perte d'un édifice qui était, on peut l'affirmer avec assurance, non pas seulement utile, mais nécessaire et indispensable. Au lieu de le conserver comme on le pouvait, on a mieux aimé le détruire, et cela dans le but unique d'ajouter un espace vide à un vide déjà fort grand. »

Ajoutons, tout en prenant part aux regrets exprimés par la Société d'Eure-et-Loir, que, grâce au zèle intelligent de M. Paul Boeswillwald, jeune architecte d'un mérite éprouvé, la monographie de la salle Saint-Côme a pu être relevée avant sa disparition, et a fait l'objet d'un travail qui donne une idée complète de l'importance de ce monument et de l'intérêt qui se rattachait à ses moindres détails.

L'exposition de Chartres, ouverte en avril 1869, a fait l'objet de divers rapports, parmi lesquels nous avons à signaler celui de

Digitized by Google

M. Paul Durand relatif à la partie archéologique, dans laquelle figuraient un certain nombre de monuments précieux pour l'histoire du pays; puis vient une notice de M. Lecocq sur un retable du xve siècle, peint sur pierre, qui provient de l'ancienne paroisse de Saint-Martin-le-Vandier à Chartres, et qui représente la légende de saint Eustache et celle de saint Martin, encadrant la Vierge dans une auréole lumineuse; et enfin un mémoire relatif à la porte Guillaume, dont nous avons longuement entretenu le Comité dans un rapport précédent, mémoire écrit par M. Lecocq, et dans lequel il élucide la question de la conservation de ce monument, en cherchant les moyens pratiques à adopter pour en modifier les abords, et pour en assurer la destination aussi bien au point de vue archéologique qu'au point de vue décoratif et pittoresque.

Les désastreux événements de 1870 n'ont amené qu'un bien court arrêt dans les travaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, et, dès le 8 juin 1871, nous assistons à la reprise de ses séances, conduites avec une activité et un zèle qui font le plus grand honneur aux membres de cette vaillante compagnie. Les communications et les lectures intéressantes, aussi bien pour l'étude de l'archéologie que pour celle de l'histoire ou celle des sciences, se succèdent de séance en séance. Nous nous bornerons, en terminant l'examen du IVe volume des procès-verbaux de la Société, à dire quelques mots d'un mémoire intitulé : *Diane de Poitiers et les émaux de l'église Saint-Pierre de Chartres.* Ce mémoire, remis par M. Lecocq dans la séance du 11 avril 1872, contient un historique instructif sur les tableaux émaillés provenant de la chapelle du château d'Anet, et qui ont été apportés dans celle de la Vierge à l'église de Saint-Pierre.

Les émaux de l'église Saint-Pierre, qui représentent les douze apôtres, proviendraient, selon M. Lecocq, des garde-meubles de la couronne, et auraient été envoyés à Anet, à en juger par un extrait des *Comptes des bâtiments royaux, année 1545*, tiré de la notice de M. de Laborde sur les émaux du Louvre, et dans lequel se retrouve la commande faite à Michel Rochetel, peintre, « de douze tableaux de painture de coulleurs sur pappier, chacun de deux pieds et demy, et en chacun d'iceux paint la figure de l'un des apôtres qui sont les douze apôtres de Nostre-Seigneur, et une bordure aussi de painture, au pourtour de chacun tableau, pour servir de patrons à l'es-

Digitized by Google

mailleur de Limoges, esmailleur pour le Roy, pour faire sur iceux patrons douze tableaux d'esmail.»

Ces peintures furent exécutées sur émail en 1547, mais le nom de l'émailleur était resté inconnu.

«Le chevalier de Fréminville, dit M. Lecocq, dans une *Notice sur le Monastère de Saint-Père-en-Vallée*, insérée dans le tome IX de la Société des antiquaires de France, page 391, dit: «Dans un echa-«pelle derrière le chœur, et à côté de la Vierge, sont représentés «les douze apôtres, peints sur cuivre émaillé, de la main même «du fameux Bernard de Palissy, artiste du XVIe siècle qui excellait «dans ce genre d'ouvrage.»

«Cette citation erronée fut répétée mot pour mot dans l'Annuaire d'Eure-et-Loir, année 1841; et le même auteur en 1858, dans *Eure-et-Loir pittoresque*, page 51, dit encore: «Ces émaux, œuvre de «Bernard de Palissy, décorent aujourd'hui la chapelle de la Vierge, «dans l'église Saint-Père, à Chartres.»

«M. Alexandre du Sommerard indique, dans son ouvrage intitulé: *Les Arts au moyen âge, 1838-1846*, que, dans une excursion qu'il fit à Chartres, il crut reconnaître, par les dimensions et les motifs des sujets figurés dans les émaux de l'église Saint-Père, les modèles dessinés en 1545 par Rochetel, et que le monogramme LL devait désigner Léonard Limosin comme l'artiste émailleur de cette œuvre. Personne avant lui n'avait osé avancer qu'il y eût un autre maître que Bernard Palissy capable d'exécuter des peintures en émail d'une pareille dimension.

«Si M. Léon de Laborde nous a révélé le nom du dessinateur des cartons de cette œuvre magistrale, et M. Alexandre du Sommerard celui de l'émailleur, nous ignorions jusqu'à ce jour, ajoute M. Lecocq, comment elle put venir orner la chapelle d'Anet, et quelle somme fut allouée à l'artiste émailleur. Nous sommes redevables de cette double et précieuse connaissance à une heureuse découverte et à une bienveillante communication faites par le savant M. Léopold Delisle, qui, à la séance du 16 novembre 1870 de la Société des antiquaires de France, lut le passage d'un rôle de dépense arrêté par le roi Henri II, le 30 juillet 1557, et ainsi conçu:

«A Léonard Limosin, esmailleur du dict seigneur, la somme de deux cens livres dix sols tournois, pour son parfaict paiement de douze Apostres que le feu roy dernier déceddé lui avoit commandé faire en cuyvre esmaillé de plusieurs couleurs, selon les portraicts

Digitized by Google

qu'il luy en bailla et dont il feist verballement pris avec lui à v escus sol pour chacun Apostre que le dict Limosin a livré, au lieu de Saint-Germain-en-Laye, au Roy notre dict seigneur, qui, en mesme instant, en a faict don et présent en certain endroict qu'il ne veult estre cy déclaré, et sans ce que de la façon, valleur et pris faict verballement des dits douze Apostres, de la délivrance qui en a esté faite au dict seigneur, ne du dict don, le dict trésorier soit tenu faire aparoir, cy. II c II l. x s. »

L'histoire des émaux de Chartres devient dès lors bien facile à reconstituer. François Ier étant décédé le 31 mars 1547, les émaux ont été livrés à son successeur, au château de Saint-Germain pour être envoyés « en certain endroict qu'il ne veult être déclaré, » soit au château d'Anet construit pour Diane de Poitiers en 1550, et sur lequel furent dirigées nombre d'œuvres d'art enlevées aux garde-meubles et aux résidences de la couronne. En 1793, Anet fut dévasté; les trésors que renfermait le château furent mis au pillage, et les émaux furent heureusement préservés, comme nous l'indique un rapport de M. Quévanne, ingénieur du département, dans son expertise d'Anet, le 23 brumaire an VI (13 novembre 1797), rapport reproduit par M. Lecocq, et dans lequel il est dit « qu'il trouva la chapelle ayant la forme d'une rotonde de 37 pieds de diamètre, décorée de boiseries peintes, et ornée de douze apôtres en cuivre émaillé. »

En 1798, les objets restés au château d'Anet étaient transportés au dépôt général du département par ordre de l'administration centrale d'Eure-et-Loir, et, en l'année 1802, les émaux d'Anet étaient placés dans la chapelle de la Vierge de l'ancienne église abbatiale de Saint-Père-en-Vallée, lorsqu'on la consacra au culte religieux de la nouvelle église Saint-Pierre.

Nous ne suivrons pas M. Lecocq dans la description qu'il donne de ces grands émaux et de celui d'Henri II et de Diane de Poitiers à cheval, qui a figuré à l'Exposition de 1867; non plus que dans les explications excellentes qu'il fournit sur l'interprétation des chiffres enlacés du roi, de Diane, et plus souvent de la reine elle-même; nous n'entrerons pas non plus dans la discussion soulevée par cette étude et dans laquelle M. Merlet, un des honorables vice-présidents de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, s'est constitué le défenseur de la duchesse de Valentinois. Réservant son opinion sur l'accusation portée contre elle d'avoir été la maîtresse de Henri II, il cherche à établir qu'on n'a pas le droit d'être aussi affirmatif dans

Digitized by Google

cette question. Ceux qui ont propagé contre Diane cette accusation, dit le procès-verbal de la séance, sont tous des auteurs protestants contre le témoignage desquels il est nécessaire de se tenir en garde.

Cette question est du domaine de la section d'histoire, et nous n'avons pas à y intervenir; cependant, si les monuments de l'archéologie française du XVIe siècle étaient appelés à réfuter les arguments de l'honorable M. Merlet, je crois pour ma part qu'ils le feraient victorieusement, et que, sans faire de Diane la dilapidatrice des finances de France, ils montreraient en elle une puissance qui tenait en échec bien des autorités légitimes; et quand M. Merlet termine en disant qu'il n'entend pas prendre la responsabilité de la parfaite innocence de Diane de Poitiers, tout en croyant que le doute au moins peut être admis et qu'on ne doit pas l'accuser trop légèrement, il fait preuve d'un esprit de conciliation qui ne saurait compromettre ni la cause qu'il défend ni celle qu'il attaque.

Sous le titre de : *Une curiosité chartraine du XVe siècle*, M. Lecocq a publié dans le Ve volume des procès-verbaux de la Société une notice sur un engin de guerre fondu à Chartres, portant la date de 1478, et retrouvé en 1857 par M. Salzmann dans l'île de Rhodes, sur les remparts de la ville.

Transportée à Paris en 1852, cette bouche à feu figure aujourd'hui au Musée d'artillerie, avec plusieurs pièces d'époque analogue qui garnissaient les remparts de la ville, et qui ont été offertes en pur don au Gouvernement français. Sur sa tranche se lit l'inscription suivante, tracée en caractères gothiques, mis en relief et sur deux lignes :

« 1478. Du commandement Loys, par la grâce de Dieu roy de « France, onzième de nom, me feit faire à Chartres Jehan Chollet, « chevalier, maître de l'artillerie dudit seigneur. »

La pièce est en bronze, longue de 2^m,25; elle est ornée d'un écusson en relief portant les fleurs de lis surmontées de la couronne royale. Si cet engin de guerre avait présenté par lui-même un intérêt exceptionnel, soit au point de vue de l'histoire, soit à celui de l'archéologie, j'en aurais renvoyé l'examen à notre honorable collègue M. le colonel Le Clerc, juge sans appel en pareille matière, et dont le Comité a pu apprécier, dans une récente visite aux collections du Musée d'artillerie transportées de Saint-Thomas d'Aquin à l'Hôtel des invalides, les études approfondies sur les

Digitized by Google

armes de guerre et le classement aussi brillant que judicieux imprimé à l'une des plus célèbres collections de l'Europe. Mais il s'agissait seulement, pour la Société d'Eure-et-Loir, de constater le lieu de la fabrication de la pièce rapportée de Rhodes, origine qui d'ailleurs ne saurait être mise en doute, puisqu'à défaut d'autres documents précis, et nous n'en trouvons aucun, il faut le reconnaître, dans l'étude de M. Lecocq, l'inscription elle-même fait foi et constate l'origine chartraine.

De nombreuses communications ont été faites à la Société relativement aux fouilles entreprises, soit à Chartres, soit aux environs; les résultats de ces travaux se ressemblent assez la plupart du temps, et la description des objets trouvés n'offrirait aucun type nouveau pour l'archéologie. Telles sont les découvertes faites sur le territoire de la commune de Grandville, du canton de Janville, par M. Coppinger, découvertes consistant en un cercueil en pierre tendre, taillé dans un seul bloc et fermé par un couvercle monolithe, cercueil que l'auteur du rapport attribue au vi^e^ et peut-être au ve siècle, et qui contenait divers objets, parmi lesquels une plaque de ceinturon en fort bel état de conservation, et dont la richesse du travail semble indiquer, au dire de M. Coppinger, que des personnages importants ont dû avoir leur dernière demeure dans le cimetière de Grandville, dans lequel d'ailleurs de nouvelles recherches vont être poursuivies par les soins de la Société.

Dans le même ordre d'études, il convient de citer également l'*Excursion archéologique à Chartres, à travers les tranchées*, dans laquelle M. Lecocq rend un compte détaillé des fouilles exécutées soit à l'occasion de l'établissement du chemin de fer d'Orléans à Chartres sur un parcours de plus de 3 kilomètres, soit pour la création de nouvelles voies de communication dans le périmètre de la ville de Chartres. Ces fouilles ne semblent pas d'ailleurs avoir donné des résultats bien importants au point de vue archéologique; mais elles sont suivies dans la notice de M. Lecocq avec un soin que l'on ne saurait trop reconnaître. En dehors d'une épée qui paraît remonter au xve siècle, de nombreux fragments de poteries gauloises, romaines ou franques de formes et de couleurs diverses, et d'un vase funéraire contenant des ossements humains, donnés à la Société par M. Guillen, les fouilles de Chartres, dans lesquelles on a retrouvé quantité d'énormes blocs de grès siliceux de la nature de

Digitized by Google

ceux qui ont servi à l'édification de la plupart des monuments celtiques de la contrée, nous semblent avoir donné des résultats plus intéressants au point de vue géologique qu'à celui qui fait l'objet de nos études.

Le même volume des procès-verbaux de la Société d'Eure-et-Loir comprend encore une notice de M. Lecocq, produite par lui à la séance du 5 novembre 1874. Sous le titre de : *Epigraphistes et faussaires*, l'auteur prend à partie les fabricants d'antiquités de nos jours. Il cite à l'appui des indications qu'il donne sur les imitations d'œuvres anciennes une lettre datée de Jérusalem le 25 novembre 1873, et par laquelle M. Clermont-Ganneau, de Chartres, fait connaître une fabrication clandestine de pseudo-poteries et statuettes moabites. « Cette fraude, suivant l'honorable correspondant, fut d'abord l'œuvre d'un libraire prussien, juif renégat habitant Jérusalem, lequel annonça avoir recueilli une grande quantité de vases et de statuettes en terre cuite tout couverts d'inscriptions moabites.

« J'ai vu à Jérusalem, dit M. Clermont-Ganneau, une partie de ces vases et de ces statues. Il faut être véritablement aveugle pour s'être laissé prendre à une si grossière imposture.

« Je suis parvenu, ajoute-t-il encore, et non sans peine, après plusieurs jours de recherches, à prendre le faussaire; et j'ai trouvé le potier même chez lequel il faisait cuire ses terres fantaisistes. »

M. Lecocq passe en revue les divers genres de faussaires qui exploitent la bonne foi publique; il met les collectionneurs en garde contre les *Padouans* apocryphes, les fausses marques de Sèvres, les reliures couvertes d'applications de fers falsifiés, et tant d'autres roueries de l'industrie interlope moderne. Si nous devions le suivre dans la voie qu'il trace et énumérer le nombre d'émaux faux, de bronzes, d'ivoires, de faïences, etc. etc., toutes pièces d'origine moderne, qui figurent encore aujourd'hui dans nos salles de ventes publiques, dans lesquelles elles se reproduisent régulièrement pour aller enrichir le cabinet de quelque collectionneur peu expert, et en ressortir aussitôt reconnues pour reparaître encore à la salle des ventes, la liste à présenter serait longue et édifiante. L'art de l'imitation est arrivé aujourd'hui à ses limites extrêmes; le nombre des collectionneurs s'est accru dans des proportions considérables. La fraude trouve dès lors moyen de s'exercer sur une vaste échelle. Ajoutons que ces imitations sont souvent informes, car si elles étaient de nature à toujours développer le sentiment de l'art et

Digitized by Google

l'habileté de la main-d'œuvre, on pourrait donner comme consolation aux amateurs dupés ce mot de l'empereur Nicolas, qui ayant acquis pour les collections de Tsarskoë-Sélo deux magnifiques boucliers en repoussé qu'on lui avait donnés comme datant du XVIe siècle, et apprenant plus tard qu'on l'avait trompé et qu'ils étaient exécutés par un habile artiste français dont nous connaissons tous les magnifiques travaux, s'écria : « Si j'avais pu supposer qu'on pût faire aujourd'hui de pareils chefs-d'œuvre, je les aurais payés le double du prix que j'en ai donné les croyant anciens ! » On n'en saurait dire autant, malheureusement, de la plupart des pièces apocryphes que nous voyons défiler fréquemment, et surtout de celles que cite M. Clermont-Ganneau : c'est à chacun qu'il appartient de se mettre en garde et d'ouvrir les yeux, et de ne pas perdre de vue que si l'on devient collectionneur du jour au lendemain, on ne devient connaisseur qu'à la suite de longues et incessantes études.

Dans la partie de son travail consacrée à l'épigraphie, M. Lecocq cite l'inscription de la tombe de Solliès-Pont, dans le département du Var, interprétée d'une manière quelque peu fantaisiste par M. Rossi, et si nettement redressée par notre savant président, M. Léon Renier. Le Comité se souvient de cette correction épigraphique, qui lui valut, ainsi qu'à son honorable président, une brochure accompagnée d'une lettre assez peu gracieuse. Ce sont là d'ailleurs les bénéfices que recueillent le plus souvent les hommes qui se dévouent aux intérêts de la science. M. Lecocq n'a d'ailleurs pas entendu classer l'interprétation de M. Rossi dans la série des *faux*, mais bien dans celle des erreurs.

Quant à l'inscription de la Sainte-Chapelle de Paris, sur laquelle il a pu y avoir un instant différence d'interprétation, le désaccord n'existait évidemment que sur une appréciation basée sur des caractères de forme incomplète, altérés par le temps, par l'encrassement de la poussière et du badigeon, et dont bon nombre ont presque complétement disparu dans les troisième et quatrième lignes de l'inscription.

Nous ne saurions terminer l'examen du Ve volume des procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir sans dire un mot de la séance tenue à Dreux le 27 juin 1875, sous la présidence du préfet, M. de Tourville, et dans laquelle M. Merlet, de-

Digitized by Google

venu président de la Société, a expliqué, dans un discours excellent, les rapports qui, depuis les temps les plus anciens, unissaient les deux villes de Chartres et de Dreux; ainsi que de l'étude sur les découvertes faites à Crécy, étude de M. l'abbé Haret, curé de cette commune, et dans laquelle il donne connaissance d'un certain nombre de fragments anciens d'armes, de poteries, trouvés dans les tombes mises à jour dans la vallée de la Blaise, et dont la plupart avaient été relevés et dessinés par le comte de Riancey.

Ajoutons enfin, pour clore ce compte rendu, que l'existence de la porte Guillaume, si fréquemment mise en question depuis quelques années, semble désormais assurée par suite d'une décision prise d'une voix unanime, par l'assemblée générale de la Société archéologique, dans sa séance du 4 novembre 1875, décision en vertu de laquelle la cession à bail de ce monument lui serait consentie, moyennant une rente annuelle, après entente avec le corps municipal. La conservation d'un monument précieux à juste titre pour l'histoire de notre architecture militaire au moyen âge, déjà bien éprouvé par la main des hommes et par les suites de l'incendie de 1856, paraît donc hors de cause; et la Société qui s'engage à prendre à sa charge les dépenses de son entretien, malgré la modicité des ressources dont elle dispose, fait un sacrifice qui sera apprécié par tous ses concitoyens, et montre combien elle est à la hauteur de la mission qu'elle s'est imposée.

E. du Sommerard,

Membre du Comité.

Mémoires de la Société éduenne.

Nouvelle série, t. IV.

(Séance du 9 décembre 1876.)

Le nouveau volume des Mémoires de la Société éduenne est, en tout, digne des précédents. On y trouve la même abondance de renseignements précis, le même esprit de critique éclairée, la même variété dans le choix des sujets. Le mérite même de ce volume en rend l'analyse difficile. Si notre compte rendu paraît un peu court, on se rappellera que cela tient à ce que nous avons craint d'être trop long.

Digitized by Google

I. *Les Annales historiques du prieuré de Mesvres en Bourgogne*, par M. Anatole de Charmasse, relèvent plutôt de la section d'histoire que de la section d'archéologie. Nous nous contenterons de rappeler que le prieuré de Mesvres avait été construit sur l'emplacement d'un temple païen. Quatre beaux chapiteaux en marbre blanc provenant de l'édifice primitif et conservés au Musée lapidaire d'Autun en font foi. M. de Charmasse donne un dessin réduit de ces chapiteaux (pl. III). Ces chapiteaux ne sont pas les seuls vestiges que la civilisation romaine ait laissés à Mesvres. Une tête de Mercure en terre cuite d'un remarquable travail, reproduite de grandeur naturelle en chromolithographie, est de même provenance. Cette tête fait aujourd'hui partie du cabinet de M. Bulliot. M. de Charmasse parle aussi de pierres tumulaires gallo-romaines trouvées à Mesvres.

Il ne reste aucune trace du prieuré primitif. La tour qui s'écroula en 1836 remontait à la fin du xe siècle, époque où Mesvres dépendait de l'abbaye de Cluny. Cette tour avait été dessinée avant sa destruction par M. l'abbé Devoucoux. La Société éduenne a fait graver ce dessin. C'était une tour carrée à trois étages, percés d'une seule ouverture au premier sur chaque face, de deux au second et de trois au troisième, séparées par des meneaux dont les chapiteaux de marbre blanc cités plus haut ornaient la partie supérieure.

Un autre monument relativement ancien est la pierre tombale de *Gui, seigneur de la Perrière, chevalier, décédé en 1310*, et inhumé dans l'église.

> hic . jacet . dominus . guido . dominus . condam . de . perreria . miles . obitus . ejus . fuit . anno . domini . millesimo . trecentesimo . decimo . kal . mai . anima . ejus . requiescat . in . pace . amen .

Au milieu est la figure d'un chevalier gravée au simple trait. Il est représenté debout, les mains jointes sur la poitrine et vêtu d'une robe courte serrée à la taille par un ceinturon auquel pend une épée longue et droite. Les bras et les jambes sont maillés. Les pieds reposent suivant l'usage sur un chien couché. Cette pierre, placée autrefois devant l'autel du sanctuaire, sert aujourd'hui de dalle devant la cheminée d'une cuisine.

L'église du prieuré a encore restitué deux autres tombes avec représentation du mort en relief, mais sans inscriptions. M. de Charmasse conjecture que la première serait la tombe soit de Ca-

Digitized by Google

therine de Beaujeu, soit de Jeanne de Châteauvillain, sa fille. La seconde porte dans le pays le nom de *la Mitrouille*, altération probable de la Tremoille. Une branche de la famille de la Tremoille possédait en effet, au xve siècle, la baronnie d'Uchon, voisine de Mesvres. — Le second mémoire est de M. Bulliot.

II. M. Bulliot rend compte des fouilles exécutées au mont Beuvray, sous sa direction, en 1872-1873. L'attention et les recherches de notre confrère se sont portées, cette fois, sur la *fontaine* et la *croix* consacrées à saint Martin au sommet de l'oppidum. Cette fontaine et cette croix sont un but de pèlerinage célèbre. On savait qu'une chapelle s'élevait jadis sur cet emplacement, mais ce que l'on ne savait pas, ce que M. Bulliot a mis en lumière avec sa netteté ordinaire, c'est que cette chapelle recouvrait les ruines d'un temple païen. La tradition veut, dans le pays, que saint Martin ait détruit un temple d'idoles sur le Beuvray. La découverte de M. Bulliot permet de croire que cette légende s'appuie sur des faits réels.

A quelle époque remonte la fondation de ce temple? Quelle est la date probable de sa destruction? Telles sont les questions que M. Bulliot cherche à résoudre.

Peu d'objets antiques ont été découverts dans les fouilles; mais de nombreuses monnaies suppléent avantageusement à ce manque d'antiquités. «La haute antiquité du temple, dit M. Bulliot (p. 119), a pour témoins les nombreuses médailles gauloises, éduennes, allobrogiques, tréviriennes, séquanaises : dix trouvées à l'extérieur, quatre-vingt-dix-sept sous les galeries et autres constructions adjacentes, dans un rayon de 20 mètres. Au pied même du mur de façade, une pièce éduenne, du temps de Jules César, accompagnait de minces débris d'un miroir en bronze..... Une seconde monnaie gauloise apparut en suivant la base du même mur.»

Quelques jours après cette découverte, Jean Lambert de Glux, «en fouillant le cailloutis jusqu'au rocher qui lui sert d'assiette, recueillit une mince plaque de marbre blanc de Champ-Robert, sous laquelle avaient été placées de petites médailles, l'une de GERMANVS INDVTILLI, l'autre d'AVGVSTE, la tête non laurée, au revers de l'autel de Lyon.» Il est difficile de ne pas en conclure que le temple remonte aux derniers temps de la République ou au commencement de l'Empire.

D'un autre côté, trois TETRICVS et deux petits bronzes de VALENTINIEN donnent la date extrême de 375 aux dernières

Digitized by Google

offrandes faites dans le sanctuaire. M. Bulliot fait remarquer, et cette remarque a certainement sa valeur, que «les pièces qui marquent ainsi le dernier jour du temple du mont Beuvray sont les mêmes que celles qui marquaient l'enfouissement des images et des *ex-voto* de la DEA BIBRACTE dans un puits d'AVGVSTODVNVM, car la dernière des cent médailles qui composaient le trésor enfoui à Autun, était également de Valentinien [1].» Ces coïncidences sont très-curieuses. La date de Valentinien prend une nouvelle importance, dans l'histoire du mont Beuvray, d'un souvenir légendaire remontant aux premiers temps du christianisme en Gaule.

«Les villageois racontent, d'après leur tradition, que saint Martin monté sur son âne était venu au Beuvray, qu'il avait prêché le christianisme à la foule assemblée autour de la *roche de la Wivre*, qu'il avait détruit sur la montagne un temple d'idoles et que, poursuivi par les païens ameutés jusqu'à un rocher situé à 2 kilomètres de l'oppidum, il avait franchi d'un bond la vallée de *Malvaux* avec son âne pour échapper à ses ennemis. En confirmation de leurs dires, ils montraient le *Rocher du pas de l'âne*, où la modeste monture de saint Martin a laissé l'empreinte vénérée de son sabot et dont l'eau, aussi efficace que celle de la fontaine *Saint-Martin*, située sur la pente orientale de la forteresse, guérit de la fièvre et autres maux.» La découverte du temple païen détruit à la fin du IVe siècle nous montre autour de quels faits réels s'est groupée la légende. Sulpice Sévère, dans la vie de saint Martin, dit : «*Ubi fana destruxerat, statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat.*» On sait qu'une chapelle chrétienne succéda en effet au temple païen. La même particularité se retrouve à Saint-Martin-de-Mesvres, dans l'Autunois, et à Saint-Martin-d'Avallon, bâtis également sur les ruines de temples antiques.

Ce n'est donc pas sans raison que, le 7 août 1873, Mgr Landriot, archevêque de Reims, inaugurant la fondation du nouvel oratoire du mont Beuvray, déposait dans les soubassements une pierre portant l'inscription suivante :

S MARTINI BIBRACTENSIS
ÆDEM QVARTVM COLLAPSAM
INSTAVRAVERVNT CVLTORES ÆDVI
ÆRE COLLATO
A° . I . D . MDCCCLXXIII .

[1] Voir le mémoire de M. Bulliot sur la DEA BIBRACTE.

Digitized by Google

III. Je ne parlerai que pour mémoire de la note de M. Harold de Fontenay sur les *inscriptions céramiques gallo-romaines* découvertes à Autun (suite), complément à son mémoire de l'année précédente. Il est utile seulement que l'on sache qu'il y a là de nouveaux documents à consulter.

IV. La *Notice historique sur la paroisse de Conches*, par M. F. Pequegnot, ancien curé de Conches, est plus historique qu'archéologique. Mentionnons seulement, en passant, l'existence sur un des hameaux de cette commune de sept pierres levées connues sous le nom des *sept menhirs d'Épagny*, dont un seul maintenant, dit *Pierre des Tourteaux*, est visible. Les six autres, dit l'auteur de la notice, gênant l'agriculture, ont été enfouis. Nous ne devons pas oublier, non plus une voie romaine dite *voie ferrée*, *chemin des Romains*, *chemin de la Cuette*, dans les anciens titres, qui traverse le territoire de Conches. Une monnaie de Faustine, un beau Mercure en bronze et des fers de chevaux de forme antique découverts le long de la voie montrent que nous sommes bien en présence de la voie d'Agrippa de *Cabillonum* à *Augustodunum*. C'est à Conches que d'Anville place la défaite des Éduens et de Sacrovir par Tibère, l'an 21 de l'ère chrétienne. Ajoutons que le village de *Bouhy*, naguère annexé à la paroisse de Conches, doit peut-être son origine à la colonie de *Boii* établie chez les Éduens par Jules César. C'est du moins l'avis de M. Bulliot.

V. Le volume dont nous analysons si rapidement le contenu se termine par un mémoire digne de toute l'attention du Comité et de nos correspondants, intitulé *L'Art de l'émaillerie chez les Éduens avant l'ère chrétienne d'après les découvertes faites au mont Beuvray*, par MM. Bulliot et Henry de Fontenay. Ce mémoire, accompagné de neuf planches dont cinq en chromolithographie, est un modèle de précision à la fois et de concision.

Lorsque M. Bulliot, en 1872, annonçait à la Société des antiquaires de France, dans un mémoire imprimé (t. XXXIII des Mémoires de cette Société), la découverte des émaux du Beuvray, des objections lui furent tout d'abord adressées. Je doute qu'il trouve aujourd'hui des contradicteurs.

Pour notre part nous nous associons complétement aux propositions résumées par les auteurs, p. 451, et qui terminent leur premier chapitre.

1° « Nous connaissons maintenant d'une façon certaine le centre ou l'un des centres importants de la fabrication des émaux en usage

Digitized by Google

chez les Gaulois (avant la conquête romaine)». Ce centre de fabrication était le mont Beuvray.

2° Ces émaux primitifs sont *antérieurs à l'ère chrétienne*. La date à leur assigner s'établit, en effet, de la manière la plus précise à l'aide des médailles qui les accompagnent et qui sont déposées au musée de Saint-Germain, grâce à la libéralité du vicomte d'Aboville. Soixante médailles gauloises contemporaines de César ont été recueillies avec ces émaux dans les ateliers d'émailleurs; vingt-sept de même date dans la hutte n° 19 *bis* seulement. Elles étaient en bloc parmi les charbons d'une poutre qu'elles avaient suivie dans sa chute [1]. Dix-huit d'entre elles à fleur de coin, n'ayant pas circulé, sont de fabrication éduenne; l'unique pièce d'argent était de DVMNORIX. Les ateliers d'émailleurs existaient donc à la venue de César. Les dernières monnaies en date qu'on ait trouvées dans la vallée de la *Côme-Chaudron* sont quelques bronzes coloniaux tous antérieurs à l'ère chrétienne, et encore le nombre en est-il excessivement restreint.

Enfin ces habitations dans lesquelles étaient enfouis les objets sont exclusivement gauloises, et le quartier où elles étaient situées (dans lequel on a récolté cinq cents médailles gauloises, et pas une monnaie de l'Empire) a été brûlé avant l'ère chrétienne.

3° Les objets découverts n'accusent nullement *les formes ni l'influence du style romain*. Il suffit de jeter un regard sur les planches annexées au mémoire sur l'émaillerie pour reconnaître dans les tailles des bronzes émaillés du Beuvray, dans les lignes parallèles ou brisées, dans les chevrons, les feuilles de fougère et les quadrillés qui en composent l'unique dessin, une ornementation purement gauloise et étrangère aux Romains. Cette ornementation est la même qui se retrouve sur un grand nombre de poteries de l'oppidum et on la voit figurer comme bordure au bas du vêtement de la plus ancienne représentation d'un guerrier gaulois que nous aient conservée les monuments égyptiens [2].

En résumé :

L'émaillerie était pratiquée dans la Gaule antérieurement à Jules César, et les Romains lors de la conquête trouvèrent cette industrie florissante dans le pays des Éduens.

[1] Voir dans les *Mém. de la Société éduenne*, t. IV, N. S., le plan des fouilles annexé au mémoire, pl. I.

[2] Jules Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 4.

Digitized by Google

Le chapitre II est consacré à la description des émaux du mont Beuvray. Ici il faudrait tout citer. Nous renvoyons au mémoire lui-même.

Le chapitre III, intitulé *Études expérimentales sur les émaux du mont Beuvray*, n'est pas le moins original de ce beau travail. En voici le sommaire : « Emploi de la méthode expérimentale en archéologie. — Analyse et synthèse. — Vase de Constantine en verre hématisé analogue à l'émail du Beuvray. — Composition de cet émail. — Sa fusibilité. — Sa fabrication à l'aide d'une calcine de plomb, de cuivre et d'étain. — Analyse du bronze. — Application de l'émail sur le bronze par le procédé habituel. — Taille des émaux. — Particularité que présentent les coques et les bavures. — Les Éduens appliquaient directement l'émail fondu sur le bronze incandescent. — Causes de mal-réussite. »

Si, mettant à part toute chronologie, disent les auteurs dans leurs conclusions, nous ne considérons l'émaillerie au mont Beuvray qu'au point de vue du développement général de ce genre de travail, nous pouvons dire que *l'art y est surpris, comme à son origine, et dans son expression la plus simplifiée, tant au point de vue des procédés qu'à celui des effets et des résultats cherchés et obtenus.* Au contact de la civilisation romaine, il subit une transformation facile à constater d'après les spécimens improprement appelés *émaux primitifs*, fabriqués à l'époque de la domination romaine, et la plupart, si ce n'est tous, sous l'influence du style romain [1]. Mais ici rien de semblable, et la distinction est des plus nettes : le caractère ornemental des objets décrits, les médailles et jusqu'au procédé de fabrication nous prouvent clairement que nous sommes en présence d'une industrie essentiellement gauloise et exercée en toute liberté par les Éduens sur les sommets du mont Beuvray.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

BULLETIN ET MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE.

Tome X. Rennes, 1876, in-8° de 380 pages et quatre planches.

(Séance du 9 décembre 1876.)

En dehors du compte rendu des séances qui donne plusieurs

[1] *Les arts au moyen âge et à l'époque de la Renaissance*, par M. Labarte.

Digitized by Google

petits faits archéologiques [1], nous n'avons à signaler dans ce volume qu'un article de quelques pages, de M. l'abbé Paul Paris-Jollabert, sur les *Anciennes croix processionnelles*. L'auteur y décrit sept croix anciennes en argent, et trois en cuivre. Ce sont d'abord trois croix du XVIe siècle : celles de Rimoux, de Saint-Remy-du-Plein et de Montreuil-le-Gast. Elles sont en argent plaqué sur bois, et couvertes d'arabesques. Elles portent d'un côté le Christ, et de l'autre le patron de la paroisse avec la Vierge, saint Remi, archevêque de Reims, et saint Sulpice, archevêque de Bourges. Le Christ y est accompagné des figures symboliques des quatre évangélistes, l'aigle de saint Jean, le bœuf de saint Luc, le lion de saint Marc et l'ange de saint Matthieu, que l'auteur appelle «l'homme» de saint Mathieu. «De ces trois croix du XVIe siècle, dit-il, celle de Montreuil-le-Gast est la plus belle, parce qu'elle est plus grande que les autres, et surtout parce qu'elle est dans un très-bon état de conservation.» Trois croix sont du XVIIe siècle, celles de Guipel et de Bruc, et celle du chapitre de Rennes. Sur la croix de Guipel, le Christ est en cuivre argenté, et au revers se trouve saint Martin, patron de la paroisse. Elle porte sur sa boule ces mots : † POUR LA PAROISSE DE GUIPEL. Sur la croix de Bruc, se voit, au revers, saint Michel terrassant le démon. La sixième croix, celle du chapitre de Rennes, est en argent massif. «Elle repose, dit M. l'abbé Paris, sur une énorme boule ornée de huit médaillons, dont les dessins, gravés légèrement en creux, étaient revêtus d'un émail presque entièrement enlevé; ils contiennent les bustes du Sauveur et de sept apôtres avec leurs attributs, et dans l'ordre suivant, si nous commençons par le médaillon qui se trouve immédiatement sous le Christ : saint Jean, avec un calice surmonté d'une colombe; saint Jacques le Majeur, avec un bourdon; saint Simon, ayant un livre ouvert et près de lui une croix fleuronnée; Notre-Seigneur, tenant d'une main le globe du monde et bénissant de l'autre; saint Pierre, avec une clef; saint André, sa croix entre les bras; saint Thomas, un livre fermé et une lance; saint Barthélemy, tenant de la main droite un poignard [2], la pointe en haut. Le reste de la boule est orné de têtes de chérubins beaucoup moins riches que les arabesques qui couvrent nos premières croix. En somme, cette croix

[1] Aux pages V, VIII, IX, XV, XVII, XXI, XXIX, XXXI, XXXVIII, XLI et XLIII.
[2] Ou plutôt le couteau, instrument de son supplice.

Digitized by Google

processionnelle, d'une grande richesse matérielle, est moins gracieuse et d'un travail moins fin que les précédentes; elle porte ostensiblement le cachet de la fin du XVIIe siècle.» Cette croix, qui appartenait autrefois à une paroisse du diocèse de Rennes dont on ne sait pas le nom, fut enlevée pendant la Révolution et déposée au district. Elle se trouvait en 1818 à la préfecture. L'évêque de Rennes, n'ayant pu découvrir d'une manière positive à quelle paroisse elle avait appartenu, l'adjugea au chapitre de sa cathédrale.

La sixième croix est une superbe croix en argent, dont le pied porte l'inscription suivante : DONNÉE À L'ÉGLISE PAR MESSIRE JULIEN VERRON, R. (recteur) DE MOUTIERS. 1788. M. l'abbé Paris dit que le trésor de la fabrique de Moutiers est fort riche.

Quant aux trois croix de cuivre, elles sont du XVIIe siècle, et appartiennent aux paroisses de Campel, de Saint-Germain-en-Cogles et de la Selle-en-Luitré. Au sujet des deux dernières, voici une petite tentative d'acquisition illégale que nous révèle M. l'abbé Paris, et que nous croyons utile de porter à la connaissance du public pour en éviter, s'il est possible, de semblables à l'avenir. «Il y a quelques années, ces deux croix étaient regardées comme des antiquailles, propres tout au plus à être reléguées au fond de quelques vieilles armoires de sacristie. Le recteur de Saint-Germain-en-Cogles, qui volontiers eût cédé la sienne pour quelques centimes, fit un beau jour la rencontre d'un amateur qui, du premier abord, lui en offrit un prix élevé; il comprit aussitôt que cette croix pouvait avoir un certain cachet; il la garda, et la fit réparer et dorer par un ouvrier intelligent. Le recteur de la Selle-en-Luitré eut probablement connaissance de cette réparation, et il sacrifia 100 francs pour la sienne, qui, peu de temps après, attirait d'une manière spéciale les regards de l'archevêque (de Tours) par sa simplicité et son élégance.»

A propos de l'article dont nous parlons, voici ce qu'on lit à la page XXIX des comptes rendus des séances : «M. l'abbé Paris communique un article sur les croix processionnelles anciennes de quelques paroisses du diocèse de Rennes. La Société, après avoir écouté cette lecture avec le plus vif intérêt, exprime le vœu que le travail de M. l'abbé Paris soit inséré dans le prochain volume des *Mémoires*, après qu'il l'aura complété par des dessins des croix qui en font l'objet.» Malheureusement, ce vœu si naturel exprimé par

Digitized by Google

la Société n'a pas été rempli, et l'auteur du mémoire s'est contenté d'y joindre une seule planche, qui ne contient que la reproduction fac-simile de quatre des inscriptions de ces dix croix. On trouve bien dans le volume une planche représentant une croix reliquaire à double branche, du XVIIe siècle. Mais elle s'applique, ainsi qu'un sceau du XIe siècle et une vue pittoresque, à la publication du cartulaire de l'abbaye des Bénédictines de Saint-Georges de Rennes, publication faite dans les Mémoires de la Société par M. Pau de la Bigne-Villeneuve, l'un de ses membres les plus actifs.

Il faut bien le reconnaître, pour arriver à la connaissance d'une foule de monuments du moyen âge, à défaut des monuments eux-mêmes qui ont disparu, on est réduit à se contenter de simples textes, tels qu'on les trouve dans les comptes, les inventaires, les testaments et un peu partout. Et pour prêcher d'exemple, c'est ce que nous allons faire ici à propos des croix. Voici tout un chapitre qui les concerne, tiré d'un inventaire original du trésor de la cathédrale de Notre-Dame de Paris, de l'an 1438 [1]. Le morceau est un peu long, mais nous pensons que nos lecteurs de la province qui n'ont pas le texte sous les yeux ne seront pas fâchés d'en trouver ici une reproduction fidèle.

CROIX.

« Premièrement. Une croix d'argent dorée, que soustiennent deux angels, pesans en tout XII marcs. En laquelle on porte le corps de Nostre Seigneur au jour du Sacrement; que donna maistre Girard de Montagu, chanoine, et depuis évêque de Paris.

« *Item.* Une croix assise sur un grant pié d'argent doré; oudit pié a quatre escus aux armes de France, deux tous drois et deux couchiez. Et y a du fust de la vraye croix. Et poise tout, XX marcs. Et la donna ledit roy Charles Quint (Charles V) le premier dimanche de l'Avent, l'an mil III^c LXVI.

« *Item.* Une croix d'argent bien ouvrée, pesans XXV marcs VII onces. Et y a ung crucefilz, Notre-Dame et saint Jehan; et est ordonnée

[1] Les Archives nationales possèdent des inventaires du trésor de Notre-Dame, à partir de 1343 jusqu'en 1785. Celui de 1343 est en latin et celui de 1416, qui suit, en français. M. Gustave Fagniez a publié ces deux inventaires dans la *Revue archéologique* de 1874. L'inventaire de 1438 est le même que celui de 1416, mais un peu plus complet.

Digitized by Google

pour y mettre du fust de la vraye croix. Et ou milieu a pluseurs ymages d'aucuns prophètes. Et est le pié d'argent doré, et devant le pié a un cristal ouquel a reliques. Que donna le Daulphin, le premier dimanche de l'Avent, l'an mil IIIc LXXVII. Et y fault un des angels et les elles (ailes) de l'autre, et un prophète, de ladicte croix. [Nota que croison de lad. croix a esté piéçà prins pour faire une croix pour porter aux processions du Landit et Rogacions, et n'est demouré que le sourplus. Lequel croison a esté exhibé le XIX juillet mil Vc XXIIII [1].]

« *Item.* Une croix d'argent dorée, pesans XXVIII marcs deux onces; garnie de pierrerie rouges (*sic*) de petite valeur; et y a un petit crucefilz. Et sur le pié de la croix a deux bonnes ymages de saint Pierre et saint Pol; et le pié d'argent doré esmaillé. Et les donna ledit Daulphin, le premier dimanche de l'Avent, l'an mil IIIc LXXVIII. Et du costé senestre, soubz les Juifs, fault un esmal [une traingle esmaglée (esmaillée). Et au pié de la croix a ung ange assis, et au dessoubz, sur la pate, sont les troys Maries, d'argent doré [2].]

« *Item.* Une croix d'argent doré, à un cristal, et les ymages de Notre-Dame et saint Jehan; et ou milieu de la croix est la Ressureccion N. S. Que donna ledit Roy Charles (VI) l'an de grâce mil IIIc IIIIXX et XVII.

CROIX À PORTER TANT À L'AUTEL COMME À LA PROCESSION.

« Premièrement. Une croix d'argent dorée, avec les ymages du crucefilz, de Notre-Dame et de saint Jehan; et y sont les quatre Evangelistres esmaillez aux quatre cornes [3] de la croix. Et y a du fust de la vraye croix, et se montre au peuple le vendredi aouré (le vendredi saint) ou cuer de l'église de Paris. Et fut envoyé de Jhérusalem par Ansel de Paris, chanoine et chantre du sépulcre de Jhérusalem. Et en fait on double (fête double) en l'évesché de Paris le premier dimenche d'aoust.

« *Item.* Une autre croix d'argent dorée et esmaillée d'asur, où sont le crucefilz, saint Jehan et Nostre-Dame. Et soubz le crucefilz a du fust de la vraye croix. Et sur les deux bras de la croix, a

[1] Article ajouté en 1524, comme on le voit par le nota lui-même.

[2] Article ajouté.

[3] Au lieu du mot *cornes* il y avait dans le texte de 1438, le mot *couronnes*, qui est effacé. Ce sont les quatre extrémités de la croix.

Digitized by Google

deux angels. Et la donna le prévost de Bruges[1]. Et y faillent pluseurs pièces. Et se met sur le grant autel aux jours solempnels d'Evesques.

« *Item.* Une grande croix d'or, d'ancienne façon, garnie de pierrerie; et est le pommel de cuivre. Et se porte en l'église de Paris aux grans festes à la procession. Et y a escript au dessus, de lettres blanches : *Crux Christi, porta salutis.* [Et est mise en un estuit de cuivre; et sert pour les grans processions[2].]

« *Item.* Une croix de cristal, garnie d'argent et de pierrerie; et est le pommel de cuivre, et ledit cristal brisié. Et se porte aux sollempneles festes à la procession; [et y fault une fleur en haulteur[3].]

« *Item.* Une croix noire, dont le crucefilz est d'ivire blanc (d'ivoire) et le pommel de cuivre doré; pour le service des mors. Le bras destre est brisé; et y fault deux Euvangélistes par derrière, qui sont au coffre de la fabrique. [*Nota* que à présent il y en fault troys Euvangélistes[4].]

« *Item.* Une riche croix d'or, à VIII grosses esmeraudes et XXI balays et IX saphirs, dont celui du milieu est plus gros que les autres. Sur le dyadème du crucefilz a quatre dyamans gros, et les clous des deux bras et des piez sont trois gros dyamamans (*sic*)[5]. En la couronne du chief a VIII petits dyamans et la place vuide d'un balay[6]. [Sur le plat d'icelle croix], en la mamelle il y a XXIII couples de grosses perles, sans le dyadème. Et ou dyadème à IIII chatons et en chascun III perles, et autour IIII [dyamans] devant dèz. Et est taillé par derrière à fleur de lis endentée aux armes Monsr de Berry. Et est assise sur un pié d'argent doré sur IIII lyons, à VIII esmaulx autour du pié des armes dudit seigneur. Et sur ledit pié, a deux branches getans d'un costé et d'autre, sur lesquelles sont deux ymages d'or, l'une de Nostre-Dame et l'autre de saint Jehan, chascune tenant un livre. [Deffault un des quatre dyamans du déadesme.][7] »

[1] C'est le prévôt de l'église de Bruges, un des dignitaires du chapitre.

[2] Addition postérieure au texte de 1438.

[3] Addition postérieure.

[4] Addition.

[5] Il ne fallait en effet que trois diamans puisque les pieds du Christ sont presque toujours posés l'un sur l'autre.

[6] Le mot *balay* a été effacé lors de l'addition.

[7] *Arch. nat.* LL. 197, pages 8 à 11.

Digitized by Google

Il est question dans ce passage, indépendamment des croix processionnelles, de croix d'autel. Il y en avait encore de suspension, que l'on portait au cou; elles renfermaient le plus souvent des reliques. De là ces petites croix de Rhodes, dont il est souvent mention dans les comptes, et qui venaient en si grande abondance du Levant.

L. Douët d'Arcq,

Membre du Comité.

Digitized by Google

RAPPORTS

DES MEMBRES DU COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS MANUSCRITES.

SECTION D'HISTOIRE ET DE PHILOLOGIE.

Diverses communications relatives à l'instruction publique.

Communications de MM. Grandmaison, Edm. Blanc, Rigaud et Beauchet-Filleau.

(Séance du 6 novembre 1876.)

Le Comité a reçu et nous a fait l'honneur de renvoyer à notre examen un certain nombre de documents qui intéressent l'instruction publique. Nous allons en rendre compte brièvement en suivant l'ordre des dates.

Le plus ancien de ces documents est un accord passé le 10 mars 1487 entre le collége de Marmoutiers et le collége du Plessis. Il a été retrouvé dans les archives départementales d'Indre-et-Loire et nous a été transmis par notre correspondant M. Grandmaison. Le collége du Plessis et celui de Marmoutiers ont été fondés l'un et l'autre dans les premières années du XIVe siècle par Geoffroy du Plessis, notaire apostolique et secrétaire du roi Philippe V. A ces établissements le fondateur avait affecté, entre autres biens, des maisons qu'il possédait rue Saint-Jacques, sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui le lycée Louis-le-Grand. Les deux colléges n'étaient séparés que par un mur, et cette mitoyenneté avait soulevé entre l'un et l'autre un litige comme il s'en produit souvent entre propriétaires voisins. Le collége de Marmoutiers avait des fenêtres qui donnaient sur la cour du collége du Plessis et une gouttière qui y déversait ses eaux. De là des plaintes et des réclamations de la part du principal et des boursiers du collége du Plessis, réclamations d'autant plus vives que la double servitude qu'on leur opposait les empêchait d'appuyer des constructions au mur mitoyen, ainsi qu'ils en avaient l'intention. Ceux de Marmoutiers répondaient que les lieux avaient été ainsi

Digitized by Google

possédés, ainsi donnés et cédés par le fondateur, et que l'état de choses qu'il avait connu et voulu devait être conservé. La transaction que nous avons sous les yeux mit fin à ce débat. Il fut convenu que ceux de Marmoutiers conserveraient leur gouttière et quinze fenêtres, mais que leur droit de vue ne s'étendrait qu'à cinq pieds en avant; ce qui voulait dire qu'à cette distance ceux du Plessis auraient droit à bâtir.

Deux documents qui nous sont adressés par M. Edmond Blanc nous transportent loin de l'Université de Paris, dans la commune de Vence. Le premier porte la date du 27 novembre 1570. C'est un contrat passé entre les consuls et le trésorier de Vence avec maître Pierre Olivier, originaire de Huelz, au diocèse de Nice, pour l'entretien des écoles de la ville. Le contrat est fait pour une année commençant et finissant à la Saint-Michel. Il stipule au profit de maître Olivier une rétribution de vingt-cinq écus, de la valeur de quatre florins chacun, lesquels sont payables en quatre termes égaux, à Noël, à Pâques, à la Nativité de saint Jean et à la fête de saint Michel. Les représentants de la commune de Vence font toutefois une réserve qui ne doit pas être passée sous silence. L'ordonnance de Moulins ayant imposé aux chapitres l'obligation de fonder et d'entretenir les écoles, ils ne voulurent s'engager que pour le cas où cette obligation ne serait pas remplie par le chapitre de Vence ou ne le serait qu'imparfaitement. Si le chapitre était tenu de payer trente écus à maître Olivier, la ville ne payerait rien; s'il n'en payait que vingt-cinq, elle donnerait seulement vingt florins. Ce contrat fut renouvelé en 1572, mais avec quelques modifications. Il n'est plus question de l'intervention éventuelle du chapitre. L'allocation annuelle à la charge de la commune est réduite à quinze écus. Mais la commune autorise maître Olivier à percevoir de ses élèves une rétribution fixée à un sou par mois pour les petits enfants, et à quatre sous pour les plus avancés et pour ceux qui sont étrangers. Le mois commencé doit être payé en totalité, quand même l'élève cesserait de suivre la classe. Est-il nécessaire d'ajouter que maître Olivier s'engage à « bien et durement apprendre et endoctriner les enfants qui fréquenteront son école? »

Il est vraisemblable que cette école dont nous venons de retrouver la trace était destinée aux garçons exclusivement et que les filles n'y étaient pas admises. Nous avons maintenant à parler d'autres documents qui concernent des écoles de filles. Nous regrettons qu'ils ne

Digitized by Google

portent pas une date plus ancienne, et qu'ils ne nous fournissent pas de plus amples informations; mais l'histoire de l'éducation des femmes est encore si peu connue, que tout ce qui contribue à l'éclairer a son prix et mérite d'être recueilli.

M. Rigaud, inspecteur des écoles primaires de l'arrondissement de Commercy, a retrouvé dans les archives de la commune de Pagny-la-Blanche-Côte et nous a transmis l'expédition d'un acte passé le 15 mars 1747 devant un notaire de Toul, et dans lequel figurent comme parties principales deux chanoines de l'église collégiale de Saint-Gengoult, à Toul, messire Théodore Claude et messire Jean Vatelot. Bien que l'acte soit assez court, le texte ne nous paraît pas établi assez exactement dans la copie qui est sous nos yeux, pour que nous puissions en proposer l'impression; mais nous devons en extraire au moins les enseignements curieux qu'il renferme. Nous y voyons d'abord messire Claude qualifié de «préposé aux soin et direction des écoles de charité du diocèse.» Nous y voyons en outre: 1° qu'une somme de 1,070 livres de France, faisant au cours de Lorraine celle de 1,382 livres 1 sol et 8 deniers, avait été léguée pour commencer à Pagny-la-Blanche-Côte une école de charité pour les filles; 2° que des écoles semblables existaient déjà sur la paroisse de Saint-Jean-du-Cloître, à Toul, et dans la commune de Gondreville; que ces écoles étaient dirigées par des sœurs, et qu'elles avaient déjà reçu quelques libéralités, notamment chacune une somme de 200 livres qui se trouve mentionnée dans l'acte que nous analysons.

Nous devons à notre correspondant, M. Beauchet-Filleau, le dernier document dont nous avons à entretenir le Comité. C'est un acte de donation dressé le 27 septembre 1771, par Me Frappier, notaire de la sénéchaussée de Poitiers, à la requête et dans la demeure de demoiselle Renée-Françoise de Chevigné de la Martellière, pour la fondation d'une école de filles au bourg de Saint-Fulgent. Ladite demoiselle, «considérant la brièveté de la vie, reconnaissant qu'il n'y a rien de plus juste et de plus raisonnable que de rendre à Dieu les biens et facultés qu'il a plu à sa divine majesté de nous donner en ce bas monde», déclare l'intention où elle est d'affecter ce qu'elle possède à l'éducation des jeunes filles du pays. Elle fait en conséquence donation immédiate de deux maisons avec toutes leurs dépendances par elle acquises à Saint-Fulgent, qu'elle destine à l'établissement d'une école et qui serviront tant pour les classes que pour le logement des maîtresses. Elle assure, en outre, à la nouvelle

Digitized by Google

école, tous les biens meubles et immeubles qui pourront lui appartenir à titre d'*acquêts*, et le tiers de ceux qui lui appartiendront à titre d'anciens *propres*, au jour de son décès. L'école devait être dirigée par une maîtresse à la nomination du curé de Saint-Fulgent qui ne pouvait la choisir en dehors de la famille de la donatrice qu'à défaut de membres de cette famille. La maîtresse ou *régente* avait à côté d'elle une autre fille par elle choisie, « pour avoir soin de l'entretien des autels de l'église de Saint-Fulgent et des pauvres malades dudit bourg. » Quel fut le sort de cette fondation? Le document que nous avons sous les yeux ne nous apprend rien à cet égard, et nous n'avions aucun moyen d'en compléter les indications.

Bornons-nous donc à prendre acte de la communication de M. Beauchet-Filleau ; elle nous offre un nouveau et intéressant témoignage de la sollicitude que dans l'ancienne société française l'éducation populaire, et en particulier l'éducation des filles, excitait, sous la douce influence de la religion, chez quelques âmes généreuses.

Ces divers documents ont été déposés aux archives.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Statuts donnés par Gustave Fulcodi, évêque du Puy, aux lépreux de la maladrerie de Brive (1259).

Communication de M. Henry Vinay, ancien député de la Haute-Loire.

(Séance du 6 novembre 1876.)

La commune de Brive-Charansac, arrondissement et canton du Puy, possédait au moyen âge une très-ancienne maladrerie, l'établissement de ce genre le plus important qui existât dans le Velay. Cette maladrerie était devenue, au XIIIe siècle, le théâtre de nombreux abus, qui donnèrent lieu à de nouveaux statuts, promulgués en 1259 par l'évêque du Puy, Guy Fulcodi, qui fut pape dans la suite sous le nom de Clément IV. Ces statuts nous ont été transmis par M. Vinay, ancien député, aujourd'hui possesseur du terrain et des ruines de la maladrerie. C'est un document qui a son intérêt et que nous proposons au Comité de publier dans la *Revue des Sociétés savantes*.

C. Jourdain,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Statuts donnés par Guy Fulcodi, évêque du Puy, aux lépreux et aux donats de la maladrerie de Brive, près le Puy-en-Velay.

(21 juin 1259.)

Guido, sola Dei miseratione, Aniciensis episcopus, dilectis in Christo filiis magistro et fratribus infirmis de Briva[1] et donatis domus ejusdem et eorum successoribus in perpetuum, salutem in omnium Salvatore. Cum, post susceptum episcopatûs ordinem et officium, nobis plurima nunciata fuissent et a fide dignis frequenciùs inculcata, que in domo vestra et vobis erant et dudùm fuerant reformanda, nos, qui ex injuncto tenemur officio quieti consulere subditorum, statum domûs et etiam personarum diligenter inquiri fecimus; et quia reperimus inter vos nullius religionis regulam observari, licet quibusdam observanciis vos invenimus involutos que aliquantulùm a vita secularium segregate, plenam tamen aut veram religionem minimè sapiebant, ut animarum vestrarum occurramus periculis, hanc formam vivendi salutarem et facilem vobis et successoribus vestris in posterum duximus prefigendam. Inprimis, si quidem cùm de magistro vobis et vestre domui fuerit providendum, fratres infirmi domûs ejusdem unum de suo collegio eligant infirmum, scilicet qui, ex se intelligens que sunt proximi, ex propria infirmitate cognoscat quantùm et quomodo compati debeat infirmitatibus aliorum. Quòd si ydoneus in vestro collegio repertus non fuerit, liceat vobis eum assumere aliundè sic cùm electus a fratribus infirmis vel majori et saniori parte ipsorum fuerit, episcopo Aniciensi, pro tempore, si presens est vel quàm primùm presens fuerit, se presentet, obedientiam in hiis que secundùm Deum sunt et utilitatem ipsius domûs respiciunt, promissurus eidem. Caveant autem fratres infirmi, ne excommunicatum aliquem vel interdictum sibi eligant in magistrum, nec hominem de vitâ inhonestâ suspectum; sed nec prece vel precio, favore vel odio moveantur ad aliquem eligendum vel etiam repellendum; sed, Deum habentes pre oculis, illum eligant quem magis ydoneum estimabunt. Qui autem electus fuerit, jurabit coràm infirmis fratribus et aliis donatis dicte domûs qui tunc presentes erunt, in hâc formâ : «Ego talis, assumptus in magistrum domûs infirmorum Brive, promitto Deo et vobis omnibus fratribus et donatis quòd, secundùm bonam conscienciam meam, domum istam et personas vestras et aliorum fratrum et donatarum qui nunc michi subsunt vel suberunt in futurum, et bona ipsius domûs fideliter tractabo et administrabo, et utilitatem domûs procurabo, et dampnum toto posse vitabo; honestatem etiam hujus domûs et bonam famam, sicut sciam et potero, nutriam et ampliabo; et bona etiam dicte domûs non dissipabo, sed nec immobilia sine vestro concensu (*sic*) alienabo quoquo titulo in perpetuum;

[1] Brive-Charansac, sur la Loire, aujourd'hui chef-lieu de commune, canton sud-est du Puy.

Digitized by Google

nec pro fratre vel donato recipiendo recipiam servicium aliquod, nec de recipiendo pactum faciam per me vel per alium clàm vel palàm. Semel etiam in fratrem receptum non eiciam[1] sinè justâ causâ domino Aniciensi episcopo pro tempore priùs ostensâ, et ejus obtento concilio (*sic*) et assensu; et in singulis capitulis fidelem computum reddam. Et quòd hec omnia compleam bona fide, super hec sancta Dei euvangelia juro, que propria manu tango.» Fratres et donati, tempore sue receptionis, promittent magistro obedientiam. Cautus tamen sit magister ne alicui quicquam precipiat vel injungat contrà Deum vel etiam ultrà vires ejus cui precipit vel injungit; et si fortè frater aut donatus credat se in hujusmodi precepto gravatum, faciat quantum poterit dummodò non sit quod precipitur contrà Deum; et magister de fratrum concilio (*sic*) gravamen revocet, ne ad nos vel officialem nostrum cogatur recurrere sic gravatus. Promittent etiam tàm donati quàm fratres continenciam que in lege Dei precipitur, observare. Quòd si quis qui eam hactenùs non voverit absolutè, contraxerit matrimonium post ingressum, uxori adhereat et a domo eiciatur[2]; nec posteà etiam, si solutum fuerit matrimonium, recipi valeat in eadem. Uxoratos autem vel conjugatos exnunc in domo recipi, sine episcopi vel successorum suorum licencia, prohibemus, etiam si simul se vellent reddere vir et uxor. De proprietate autem fratrum et donatorum, decernimus quòd a die ingressus infrà mensem, de rebus suis pro suâ voluntate disponant, et ipsam dispositionem magistro et fratribus dicant, alioquin extunc bona ipsorum, si liberos non habuerint, liberè sibi vendicet domus vestra. Si verò habuerint liberos, veniatis cum liberis in fratriscam. Propter infirmitatem autem et paupertatem personarum vestrarum, indulgemus quòd de bonis suis quilibet ad vite sustentationem possit sibi quod ei placuerit retinere, domui vestre proprietate servatâ. Pannis albis, brunis, nigris, tamen non multùm preciosis utantur. In quadragesimâ et jejuniis quatuor temporum et in vigiliis festivitatum que consueverunt communiter fieri in dyocesi Aniciensi, jejunent, nisi urgens necessitas eos ad contrarium faciendum inducat. Aliis autem diebus reficiantur ordinatè bis in die, et dicant, antè comestionem et post, *Pater noster* et *Ave Maria*. Ter in anno ad minus confiteantur, scilicet in quadragesimâ ante Pascha, ad Penthecostem et in Adventu antè Natale Domini, et communicent eisdem temporibus nisi fuerint causâ legitimâ impediti. In precipuis festivitatibus surgant qui poterunt absquè magno gravamine ad matutinas, et quâlibet die qui poterunt audiant unam missam. Infirmi altare vel que sunt in altari attractare manibus non presumant, nec intrare cancellos cum clericis; sed orationes suas extrà cancellos dicant reverenter pariter ac devotè, nisi eos communicare contingat; et, ne fortè contingat sanos aliorum propinquitate infici, volumus quòd in illo refectorio et in illo

[1] *Lisez* ejiciam.
[2] *Lisez* ejiciatur.

Digitized by Google

dormitorio que fuerunt ab antiquo demarcata infirmis, idem infirmi utantur nec sanorum se immisceant officiis, nec passim discurrant per eas (*sic*), nec coquinam intrent, donec fuerint cibaria distributa, sint infirmi de domo aut undecumquè contingat eos ibi aliundè divertere quâcumque de causâ. Si de libratione suâ superfuerit per diem vel in ebdomadâ infirmo vel sano, non posset illud residuum, absque magistri vel cellararii licenciâ, in alios usus transferre, sed in communitate cellarii reducatur. Et quoniam ociositas tàm per philosophos quàm per sanctorum scripturas vehementissimè reprobatur, propter quod sancti Apostoli, dùm intendebant predicationis officio, leguntur ipsis manibus laborasse, volumus quòd tàm sani quàm infirmi dicte domûs, juxtà virium suarum fortitudinem, ad mandatum magistri, laborent in negociis domûs, prout negociorum et personarum qualitas et quantitas exegerint, peragendis, proviso quòd de cetero nullus sanus a morbo lepre recipiatur in domo, nisi habilis ad laborandum et potens. Singulis annis, in crastino Nativitatis beati Johannis Babtiste, sit generale capitulum, in quo magister totum statum domus dicat fideliter, coràm fratribus et donatis, sub debito juramento quo se in sua promotione astrinxit; et nichilominùs aliis tribus vicibus, coràm fratribus et donatis qui in domo erunt, reddant rationem de receptis et expensis a termino in terminum, videlicet, post generale capitulum, semel in festo Omnium Sanctorum, et secundo in crastino Purificationis beate Marie, et tercio in octabis Pasche. De computo autem generali quod fiet in crastino festivitatis beati Johannis Babtiste, quod siquidem computum comprehendet omnia alia que facta erunt in illo anno, fiant due carte ejusdem tenoris et sigillentur sigillo domûs, quarum unam magister teneat, alteram cappellanus, et insequenti capitulo generali ambe exibeantur in publico et legantur. Ludus taxillorum cum scaccis vel aleis vel marrellis vel etiam sine illis, sive ad lucrum, sive ad recreationem, sit eis penitùs interdictus. Ludum autem scaccorum sine taxillis, ad solam recreationem, sine omni spe lucri, eis non inhibemus, quamvis honestiùs agant si se abstineant ab eodem, et idem dicimus de marrellis. Si quis ultrà duos pontes[1] vel alterum eorum transire voluerit, petat licenciam a magistro vel locum ejus tenente; infrà verò spacium eorumdem pontium, liceat eis absque speciali magistri licenciâ spaciari, non tamen contrà expressam inhibitionem ipsius. Post completorium, omnes simul, certâ horâ statutâ vel statuendâ a magistro, intrent dormitorium ne contingat posteriores quietem priorum turbare. Et quoniam quandocumque qui preferuntur plus preesse appetunt quàm prodesse, volumus causas exprimi quibus omnibus aut earum alterâ ab administratione magister poterit amoveri, videlicet : si non poterit propter corporis

[1] Ces deux ponts sur la Loire servaient, le premier, en amont, à l'estrade du Puy à Valence, et le second, en aval, à l'estrade du Puy à Vienne et à Lyon : ils correspondent exactement à l'ancien pont ruiné de Brive et au pont actuel de la Chartreuse.

Digitized by Google

impotentiam, vel nescierit propter ignoranciam, que sibi commissa sunt, exequi, vel si dilapidator extiterit vel vite fuerit inhoneste. Circà transgressores verò premissorum vel eorum aliquid incorrigendo, subtrahendo sibi carnes vel vinum, vel dando disciplinam vel tale quid simile uno vel duobus vel pluribus diebus, si excessûs quantitas vel inobediencia exegerit, injungendo, magister taliter moderetur sue provisionis arbitrium quòd transgrediendi terrorem incuciat, excessum transgressionis expiet, non rigorem sopiat ultionis per quam posset offendi corrigens et correctus; et si remissus fuerit in eisdem, tali pene subdendum se noverit, que sibi et aliis similia facientibus transeat in exemplum. Sacerdotes habeant saltem unum qui sciat et valeat animabus eorum consulere, receptâ priùs curâ animarum ipsorum de manu nostrâ vel successorum nostrorum; et siquidem extraneum sacerdotem habuerint, conveniant taliter cum eodem, honestâ conventione et licitâ, ut eos dimittere propter inopiam non cogatur. Si verò donatum proprium sacerdotem habuerint qui sit ad dictam curam ydoneus, habeat ultrà id quod ei aliis donatis dari consuevit in domo, triginta solidos Viennenses annuatim, quos assignent ei fratres in aliquibus debitalibus domûs. Si tamen fratres maluerint, dimittant sacerdoti predicto oblationes que veniunt ad manum sacerdotis extrà tempus *dels feyrats* [1]; et sit in fratrum obtione (*sic*) utrum maluerint facere hoc vel illud, ità tamen quòd alterum istorum eligant in primo capitulo generali, et illud quod tunc elegerint in posterum observetur. Sub sacerdotis autem custodiâ vestimenta sacerdotalia, vasa sacra, libri et ornamenta permaneant, que omnia recipiant de manu magistri sacerdotes sub testimonio scripture rerum ipsarum qualidatem et numerum continentis, et juret sacerdos ea fideliter custodire et reddere, et, quandò magister recognoscere ea voluerit, exhibere. Sacerdotes verò et clerici infirmi vel alii litterati infirmi habeant unum commune breviarium in quo possint videre officium quod voluerint exercere, illudque breviarium volumus emi vel fieri de communibus expensis domûs usquè ad Natale Domini proximo nunc venturum; et, ex quo liber ille in domo fuerit, infirmi alios libros ecclesie non contingant. Cellararius semper habeat et teneatur habere unum servientem sanum, per cujus servientis manus cibi tractentur et dispensentur in domo. Volumus etiam quòd cappellanus primò post magistrum singulis diebus libretur, ut qui caput eorum est in spiritualibus, in temporalibus non sit cauda. De legatis et elemosinis in cibo et denariis domui relictis communiter, volumus quòd magister et cappellanus quisque illorum tantam portionem indè percipiat et habeat, quantam unus de fratribus habebit, ut sicut honus (*sic*) eorum sustinent in labore, fiant eorum participes in consolacione. Item, volumus quòd taberna non fiat vel teneatur in domo, nisi tantam vini habundanciam ibi haberi contingeret, quòd superhabundans vinum domûs proprium vendetur. Quia verò

[1] C'est-à-dire des jours de fête.

Digitized by Google

cotidianis experimentis cognoscimus domos religiosas quamplures perductas [ad] inopiam tot personis in suum assumptis collegium, quòd ad sustentationem ipsorum locorum non suppetunt facultates, districtiùs inhibemus ne aliquis in dicta domo recipiatur infirmus vel sanus in fratrem aut donatum, donec infirmi ad quindenarium numerum et donati mares et femine ad duodenarium sint reducti; nec etiam alicui fiat permissio clàm vel palàm de ipso recipiendo cùm locus vacaverit, sed cùm ad illum numerum ventum fuerit, ille qui se primus tunc offeret admittatur, si aliquid rationabiliter non obcistit (*sic*); et si plures se offerunt, ille preferatur in quo majus obsequium Deo videbitur exhiberi; et hec omnia gratis fiant. Nosce quidem vos volumus quòd, quamvis multùm parcamus ad presens qui symoniacè forsitan sunt recepti, et procurare velimus quod cùm etiam per sedem apostolicam, si res exegerit, dispensetur, exnunc tamen si quis ingressus symoniacè fuerit, a domo recludetur perpetuò, sine spe venie, tàm recipiens quàm receptus, et si quid domus ab eo habuerit, nullo tempore restituetur eidem, sed secundùm nostrum vel successorum nostrorum arbitrium, de sic habitis disponetur. Dictum igitur numerum in fratribus et donatis perpetuò volumus observari, nisi tantum excrescerent bona domûs, ut nobis vel nostris successoribus videretur cum fratrum concilio (*sic*) ampliandus. Hec omnia in singulis capitulis tàm generali quàm aliis legi precipimus et exponi tàm fratribus quàm donatis. Actum apud Brivam, sabbato antè Nativitatem beati Johannis Babtiste, anno Domini millesimo ducentesimo quinquagesimo nono. In cujus rei testimonium, nos dictus episcopus presentem cartam sigillo et supersigillo nostro fecimus sigillari.

(Extrait d'un vidimus sur parchemin de l'année 1319, dont je suis possesseur.)

Pour copie conforme :

H. Vinay,

Ancien député de la Haute-Loire, au Puy-en-Velay.

Extraits de protocoles de notaires de Toulon au xve siècle.

Communication de M. Albanès, docteur en théologie et en droit canon à Marseille.

(Séance du 6 novembre 1876.)

L'attention du Comité des travaux historiques a été déjà plusieurs fois appelée sur l'intérêt que peut offrir aux recherches historiques l'examen des papiers provenant des anciennes études de tabellions ou de notaires. Il en existe un grand nombre, surtout dans le midi de la France, et plusieurs remontent jusqu'au xive siècle. Diverses

Digitized by Google

sociétés littéraires et plusieurs savants de Toulon, de Montpellier, de Narbonne, de Carcassonne, de Toulouse, de Bordeaux et d'autres villes de la Provence, du Languedoc, de la Guyenne, en ont publié des extraits. M. Francisque Michel, dans son *Histoire du commerce à Bordeaux*, leur a emprunté d'intéressantes informations sur le XVIe siècle.

Les documents, au nombre de quatre, communiqués par M. Albanès, tous intéressants à différents titres, se rapportent aux années 1488, 1493, 1498 et 1499. Ils sont extraits des protocoles et autres registres de l'officine de Pierre Fournier (*Petrus Fornerii*), garde-notes ou notaire à Toulon, vers la fin du XVe siècle et peut-être encore au commencement du XVIe. Ces registres sont conservés aujourd'hui à Draguignan dans les archives du département du Var, où M. Albanès en a pris les copies qu'il a adressées au Comité.

1° Le plus ancien de ces actes, daté du 9 mars 1488, concerne la nomination d'un consul représentant à Toulon les intérêts du commerce de Gênes. Douze marchands, patrons et propriétaires de barques chargées de grains, existant alors dans le port de cette ville, comparaissent devant le notaire P. Fournier; ils lui déclarent, tant en leur nom qu'au nom de tous les sujets de la commune ou souverain Conseil de Gênes (*subditorum excelsi communis civitatis inclite Janue*), que le précédent consul (*Raymundus de Coreys*), citoyen de la ville de Toulon où il représentait les intérêts des Génois, a perdu leur confiance, pour certaines justes causes, qu'ils le destituent et le remplacent comme consul dans ladite ville de Toulon et dans tout son district par Honoré Laure, marchand de cette ville, dont la prudence et l'intégrité leur sont connues. Celui-ci accepte ces fonctions et fait serment sur les saintes Écritures (*sponte, tactis scripturis in manibus ejusdem*) de les remplir fidèlement (*bene, legaliter et diligenter*). Les devoirs et les priviléges du nouveau titulaire, conformes à ceux de ses prédécesseurs, sont minutieusement énumérés. Les marchands génois, promoteurs et signataires de l'acte, s'engagent à l'aider dans l'exercice de ses fonctions et à en obtenir la confirmation de l'illustre commune de Gênes. Ils prennent, chacun en particulier, cet engagement par serment et en touchant les saintes Écritures, comme l'avait fait le nouveau consul.

Ces détails de rédaction d'un acte public, au XVe siècle, ne sont pas sans quelque intérêt. M. Albanès a appelé l'attention sur la date du

Digitized by Google

document, et il montre, par plusieurs citations de protocoles datés de 1467 à 1490 au moins, que l'année commençait à Toulon le jour de Noël (*a Nativitate*). Cet usage était commun à différentes époques, dans d'autres parties du monde chrétien.

2° Un autre document, provenant de la même source, concerne l'achat d'un perroquet (*quædam avis seu volucris, nuncupata papagay*) par un habitant de Toulon, en avril 1493, pour le prix de 21 florins et demi. M. Albanès fait remarquer avec raison que ce prix est fort considérable, surtout si on le compare à l'estimation d'autres objets dans le même pays, à la même époque. C'est ainsi que dans d'autres actes du même registre on voit, le 16 mars 1493, un troupeau de 45 chèvres et 37 chevreaux vendu 48 florins, le double seulement du prix du perroquet. Le 25 mai on vend un champ, avec vignes et oliviers, 25 florins. Le 21 juillet, cinq charges de poisson salé sont payées 30 florins. Le 31 décembre, un jardin est vendu 10 florins. En 1498, deux esclaves sont vendus à Toulon cent vingt-six florins, c'est-à-dire pour chacun d'eux trois fois seulement la valeur de l'oiseau.

On doit en conclure tout naturellement qu'à la fin du xve siècle les perroquets n'étaient pas encore communs en Europe et que la possession de ces oiseaux de luxe y était fort appréciée. Il est très-probable que l'oiseau vendu était originaire d'Amérique, dont la découverte récente donnait beaucoup de valeur aux objets de cette provenance. En effet, d'autres espèces de la même famille d'oiseaux, originaires d'Asie et d'Afrique, étaient depuis longtemps connues en Europe : on en voit de fréquentes mentions dans des textes de l'antiquité grecque et romaine. L'une des plus connues est celle de la perruche envoyée de l'Inde, par les ordres d'Alexandre, pendant le cours de ses expéditions (Aristote, *Hist. nat.* liv. VIII, c. XII). D'autres espèces sont mentionnées sous Néron et ses successeurs [1]. Pline (*Hist. nat.* liv. X, c. XLII) parle de perroquets de l'Inde (*sittacen*, *psittacus* des naturalistes), qui avaient le corps vert et la tête rouge, qui imitaient parfaitement la voix humaine, répétaient les mots qu'ils entendaient

[1] Diodore de Sicile, II; Martial, l. XIV, 73; Perse, *Satyr.* prolog. 8; Stace, *Silv.* 2 et 5; Apulée, l. II, n° 12; Catulle, Macrobe (*Saturn.* 4). Stace a fait cette remarque que le prix d'un perroquet était quelquefois plus élevé que celui d'un esclave, qu'on les logeait souvent dans des cages d'argent, d'écaille et d'ivoire, et qu'on voyait des hommes porter ces oiseaux sur leur poing. Elien (*De animal.* l. XIII, c. VIII) parle des perroquets sacrés chez les Indiens.

Digitized by Google

et saluaient l'empereur. Un fragment très-curieux de Callisthènes de Rhodes, sur la ville d'Alexandrie, conservé par Athénée (liv. V et liv. IX de son *Banquet des Sophistes*, *Déipnosophistes*) vers le commencement du IIIe siècle, décrit l'entrée triomphale de Ptolémée Philadelphe à Alexandrie; on y voit figurer des perroquets portés dans des cages, avec des pintades, des faisans, d'autres oiseaux et une foule d'animaux des plus rares[1].

On trouve des représentations de perroquets dans les peintures d'Herculanum[2] et de Pompéi. Il existe au musée des antiques au Louvre deux perroquets en bronze, décrits par M. de Longpérier dans le catalogue des bronzes antiques de ce Musée (1868, in-8°, p. 205, nos 943 et 944). Ce même savant a aussi fait connaître la représentation d'un perroquet sur une monnaie de la ville de Salapia, dans l'Italie méridionale.

Des perroquets sont indiqués sous les noms de *papagallus*, *papagey*, *pappeguey*, *papegaulx*, etc. dans de nombreux documents du moyen âge[3]. Du Cange en a signalé quelques-uns; ils sont cités dans plusieurs romans de chevalerie, le roman du *Renard*, celui de la *Rose* et d'autres. On en voit figurés sur des étoffes de soie, sur des tapisseries et sur des cuirs dorés, des XVe et XVIe siècles. De grands et beaux perroquets verts sont figurés sur un tissu du XIIIe ou du XIVe siècle, conservé dans le trésor de la cathédrale de Reims et signalé par M. Viollet-le-Duc (*Hist. du mobilier*, t. III, p. 360, pl. VIII). Les papegaults sont fréquemment nommés dans des fabliaux du XIIIe et du XIVe siècle. Il est fait mention de ces oiseaux dans la description de ménageries et de volières princières du XVe siècle; dans les *Comptes de l'hôtel* de Louis XI, publiés par M. Douët d'Arcq, pour la Société de l'histoire de France (p. 377-

[1] Athénée, *Déipnosophistes*, éd. de Schweighauser, liv. V, 201; liv. IX, 387. Le nombre des espèces d'animaux qui figurent dans cette solennité était des plus remarquables; on y voyait, entre autres, 2,000 taureaux d'un seule couleur, avec les cornes dorées; 24 grands lions, 26 bœufs blancs de l'Inde, 1 ours blanc, 3 autres ours, 16 panthères, 130 moutons d'Éthiopie, 300 d'Arabie, 1 girafe, 1 rhinocéros d'Éthiopie, d'innombrables chevaux, des éléphants traînant des chars, 200 chèvres de différents pays, 150 arbres portant sur leurs branches toutes sortes d'oiseaux et de bêtes fauves, un nombre infini de vases d'or et d'argent, des statues symboliques de divinités, de régions, de villes et de princes.

[2] *Pitture d'Ercolano*, t. VI, tav. 48.

[3] C'est sous le nom de *pappagallo* que les perroquets sont encore désignés en italien; de *papagayo* en espagnol, et de *papagaio* en portugais; celui dont il s'agit ici avait été acheté d'un Portugais.

Digitized by Google

378), figurent des perroquets sous le nom d'*oiseaux thunisiens*. Il est fait plusieurs fois mention de *papegault* des volières du roi René (années 1457 et 1472) dans les extraits des Mémoriaux de ce prince, publiés par M. Lecoy de la Marche. Les jeux du tir à l'arc et à l'arbalète, si communs durant le moyen âge, se sont transmis jusqu'à nos jours en conservant la même dénomination de *papegault*, du nom de l'oiseau ou de sa représentation en bois.

Il est évident que toutes ces mentions ne pouvaient être relatives qu'à des perroquets d'Asie ou d'Afrique. Quant à celui dont il est question dans le protocole du notaire de Toulon, il était, je le répète, très-vraisemblablement d'origine américaine. Il fut acheté d'un Portugais nommé Gonsalve Gilh par un personnage distingué de Toulon, Jean Rebioli, secrétaire du roi, et appartenant à une famille du haut clergé de cette ville; il fut vendu par lui à son beau-père Jean Tomasi, fils d'un capitaine du roi.

3° Le troisième document communiqué par M. Albanès est daté du 15 octobre 1498 et offre une tout autre sorte d'intérêt. Il constate la vente par le capitaine d'une barque désignée sous le nom de *la Figa*, et le capitaine d'une autre barque nommée *Leone*, à un notaire d'Ollioules, à son frère et à son fils étudiant, de deux jeunes esclaves noirs d'Éthiopie, un jeune garçon âgé de dix ans et une jeune fille âgée de douze ans environ. Ces deux enfants, sans nom l'un et l'autre, sont vendus « nus avec tous leurs défauts apparents ou cachés, au prix de 126 florins du roi. » Les conditions de la vente sont attestées et garanties par plusieurs témoins, devant le notaire déjà cité P. Fournier.

Ce témoignage du commerce des esclaves dans le bassin de la Méditerranée à la fin du xve siècle est déjà connu par un grand nombre de textes qui en démontrent l'existence à des époques encore beaucoup moins reculées. M. de Mas Latrie, dans son importante *Histoire de Chypre* (t. II, p. 125 à 128), a cité plusieurs textes relatifs au commerce des esclaves pendant les derniers siècles du moyen âge. M. Francisque Michel (*Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, t. II, p. 410) a signalé le rôle des juifs dans cet infâme commerce pendant plusieurs siècles et la vente d'esclaves interdite à Bordeaux en 1571. Le document communiqué par M. Albanès est un fait de plus ajouté à l'histoire de l'abominable trafic des esclaves, dont la piraterie a favorisé le développement pendnat tant de siècles dans la Méditerranée.

Digitized by Google

4° La quatrième pièce est le préambule d'un testament dicté en 1499 par Antoine Lhautaudi, du château de la Cadière, habitant de Toulon, au moment de s'embarquer sur le vaisseau *Tharenta* qui doit faire partie de la grande flotte dirigée pour la défense de l'île de Rhodes contre les Turcs. L'absence sera longue, le retour douteux, les dangers de la mer et de la guerre seront grands, et le testateur prend ses précautions. Ce préambule est analogue, par le but, le motif et les considérants, à beaucoup d'autres actes rédigés dans le temps des croisades, ou avant le départ pour des pèlerinages ou des guerres lointaines.

En résumé, les communications de M. Albanès sont, comme j'ai essayé de l'indiquer, intéressantes à plusieurs points de vue. Il me semble donc utile de les publier dans la *Revue* et d'inviter l'auteur à continuer dans les registres des notaires du midi de la France des recherches qui fourniraient certainement de nombreuses informations sur l'histoire des mœurs, de la vie privée et souvent aussi sur la vie administrative et politique dans les provinces, pendant le moyen âge.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

I

Constitutio consulis pro Januen. et Honorato Laure, ciuitatis Tholoni [1].

In nomine Domini. Amen. Anno a Nat. eiusdem millo. cccc^{mo} lxxxviii^{o} die nona mensis Martii, uniuersis et singulis, presentibus et futuris, huius

[1] Cet acte, daté du 9 mars, appartient à 1488, car l'année à Toulon commençait, à cette époque, le jour de Noël. On en a la preuve la plus positive en parcourant les protocoles des notaires, où les actes sont inscrits jour par jour, et indiquent de la manière la plus précise la fin de l'an, et le commencement du nouveau. Ainsi, dans le protocole coté aux archives départementales du Var E. 599, les actes de l'année 1467 finissent au fol. 109, après quoi on lit ces mots : *Mutatio millesimi*, et immédiatement un acte daté du 28 décembre 1468. Dans le protoc. E. 604, après un acte du 24 décembre 1476, fol. 52, on en trouve un du 27 décembre 1477, précédé de ceci : *Mutatio millesimi a Nat. sumpti*, fol. 53. Dans le protoc. E. 606, au fol. 51, on date du 21 déc. 1480, et au fol. 52, du 26 déc. 1481 ; au fol. 107, du 14 déc. 1481, et au fol. 108, du 31 déc. 1482. Dans le protoc. E. 607, nous passons du 24 déc. 1482, fol. 35, au 28 déc. 1483, fol. 36, avec cette note entre deux : *Mutatur annus*. Dans le protoc. E. 610, la date du 21 déc. 1490, fol. 87, est suivie, fol. 88, du *Mutatur annus*, et d'un acte du 27 déc. 1491. Il serait curieux de savoir jusqu'à quelle époque a duré à Toulon cette manière de compter les années.

Digitized by Google

publici instrumenti seriem visuris, lecturis, ac etiam audituris, pateat et sit notum, quod constituti in presentia mei not. publici et testium infrascriptorum, ad hec specialiter voccatorum et rogatorum, viri honorabiles et discretj Baptista Ayraudus, Laurentius Ayraudus, Anthonius Ayraudus, Bartholomeus Martinus, loci d'Araysse, riparie Janue, Donatus Alamanus, Danhanus Peraci, Manuel Guagni, loci de Audura, dicte riparie, Jacobus Veyrana, loci de Bersesio, Bartholomeus Velhola, de Arbissola, Anthonius Tasca, de Varasio, Anthonius Gauasii, de Crodis, et Geronimus Tarigo, de Rapallo, riparie ejusdem Janue, patroni et domini barchiarum suarum granis onustarum, existentium de presenti in portu ciuitatis Tholonj, sicut asseruerunt: omnes simul, vnanimiter et concorditer, tam eorum nominibus quam nomine, vice et pro parte omnium et quorumcumque Janueñ. et subditorum excelsi communis ciuitatis inclite Janue, reuocantes primitus, prout et in quantum facere possunt et eis fas est, Raymundum de Coreys, ciuem ciuitatis predicte Tholoni, consulem Januen. olim jnstitutum, et eum ab officio predicto omnino destituentes, certis justis ex causis, ut dixerunt, eorum animos monentibus; nunc, eis melioribus modo, via, et forma, quibus de jure, stillo et consuetudine potuerunt, sciuerunt et debuerunt, elegerunt, deputauerunt, jnstituerunt, constituerunt et sollenniter ordinarunt jn consulem Januen. jn dicta ciuitate Tholoni eiusque toto districtu, virum honorabilem et prudentem, Honoratum Laure, mercatorem ciuitatis predicte Tholoni, jbidem presentem, audientem, et onus huiusmodi consulatus officij in se sponte assumentem; de jpsius providentia, solicitudine, integritate et discretione ad plenum jnformatj. Cum plenaria potestate omnia, universa et singula gerendj, exercendj, faciendj et procurandj, que ad dictum consulatus officium noscuntur pertinere, de jure, stillo et consuetudine. Et cum jllis honoribus, prerogatiuis, juribus, prouentibus et emolumentis, quibus ceteri in dicto officio consulatus precessores, uti, frui et gaudere, quomodolibet fuerunt assueti. Promittentes, premissis nominibus, ac promptos semper se offerentes, dicto consuli nouiter constituto, jn hiis que ad dictum consulatus officium pertinere dinoscuntur, parere, obedire, sibique prestare, quantum jn eis fuerit, auxilium, consilium et favorem; ac confirmationem obtinere ab excelso communi predicto huiusmodi constitutionis et deputationis consulis, (eamque) nullathenus revocandj quamdiu se bene gesserit. Prestito per eumdem juramento, quod prestitit jbidem, sponte, tactis scripturis jn manibus eiusdem, de bene, legaliter et diligenter se habendo circa huiusmodi consulatus officij exercitium. Et ut presens noua constitutio pleniorem obtineat roboris firmitatem, omnes prenominatj patroni constituentes premissa omnia, ut premittitur per eos gesta, rata et grata habentes, ea validarunt et corroborarunt eorum juramentis prestitis sigillatim, tactis jbidem a quolibet scripturis. Et de premissis omnibus, pecierunt eis et dicto consuli, ac alijs quorum jntererit, et habere voluerint, unum et plura, publicum et publica, instrumentum et

Digitized by Google

instrumenta, per me not. publicum infrascriptum. Actum Tholoni, jn aula domus mei not. infrascriptj, presentibus jbidem discretis viris magro. Anthonio de Marj, iuniore, magro. Ludovico Jaquetj, Jacobo Simonis, et Honorato Fornerij, filio quodam magri. Johannis, dicte civitatis Tholonj, testibus ad premissa voccatis specialiter et rogatis. Et me Petro Fornerij, not.

(Extensoire, coté J, de Pierre Fournier, notaire à Toulon, fol. 177, actuellement déposé aux archives départementales du Var, à Draguignan, et coté dans l'Inventaire analytique E. 605.)

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès,

Docteur en théologie.

II

Emptio cujusdam papagay pro nobili Johanne Tomacii.

M° III° LXXXVIII° Nat. Dni. die ultima Aprilis, universis, etc., quod nobilis et circumspectus vir dñs. Johannes Rebiolj, gratis, etc., venditionem fecit, etc., dicto nobilj Johannj Tomacij, eius socero, presentj, stipulanti, etc. vid. de quadam ave, seu volucre, nuncupata papagay, existente jn manu et posse ejusdem Tomacij, et quam emerat jpse dominus Rebiolj a quodam nomine Gonsalvo Gilh, Portugalensi, constante de emptione, nota per dnm. Johannem Deyderij, not. apostolicum, sub anno et die in ea contentis; vendidit, inquam, cum omnibus vicijs, etc.; precio florenorum viginti unius et medij, quos habuisse confessus fuit, et de quibus habuit florenos quindecim, me et testibus videntibus, jn quinque florenis Alamannie, uno ducato, et moneta. Renuncians, etc. Promittens, etc. Obligans, etc. Actum et testes ut supra. (Tholoni, in camera maris domus ipsius Tomacij.)

(Protocole de Pierre Fournier, notaire à Toulon, fol. 83; actuellement aux archives départementales du Var, à Draguignan, coté dans l'Inventaire analytique E. 611.)

La vente d'un perroquet n'a par elle-même rien de bien intéressant. Nous avons cru cependant que l'acte ci-dessus pouvait être signalé à plus d'un titre : d'abord à cause de sa date, car il n'est pas probable que ces oiseaux fussent fort communs dans nos contrées, vers l'époque de la découverte de l'Amérique, et celui dont il est question ne se trouvait à Toulon que parce qu'un Portugais était venu l'y vendre. C'était une vraie curiosité, et nous en voyons mentionner avec soin l'acte d'achat et l'acte de vente. Ce qui le prouve mieux que tout, c'est le prix exorbitant auquel cet oiseau est acquis. 21 florins et demi étaient alors une somme considérable. Voici des

Digitized by Google

termes de comparaison, pris dans le même registre, qui permettront d'en mieux juger.

Le 16 mars 1493, un troupeau entier, composé de 45 chèvres et 37 chevreaux, ne se vend que 48 florins, le double seulement de ce qu'a coûté le perroquet. Le 25 mai, on vend un champ, avec vignes et oliviers, 25 florins; le 21 juillet, cinq charges de poisson salé, 30 florins; le 31 décembre, un jardin, vers la rivière de l'As, 10 florins. Enfin l'acte que nous transcrivons ci-dessous nous apprend que deux esclaves vendus à Toulon, vers la même époque, ne se payent que 126 florins, ce qui ne fait pour chacun que trois fois le prix attaché à un oiseau rare.

Il est à peine besoin de faire remarquer que ceux qui pouvaient se permettre d'acquérir à ce prix un objet de luxe étaient deux des principaux personnages de la ville. En effet, l'acquéreur Jean Tomasi était le fils d'Antoine Tomasi, qui avait été capitaine du roi à Toulon; et le vendeur, Jean Rebioli, son gendre, docteur en droit et secrétaire du roi, était le neveu et le frère des deux premiers dignitaires du chapitre, Antoine Rebioli, prévôt de l'église cathédrale, et Pierre Rebioli, précenteur.

III

Emptiò servorum pro M. Johanne Martelli eiusque filio et fratre, de Oliolis.

M° IIII^c LXXXXVIII die XV^a Octobris, universis, etc. quod nobilis Johannes Ruban, cappitaneus barche nuncupate *la Figa,* provisate per eum nomine suo et sociorum suorum; et nobilis Petrus du Fort, scriba barche *Leone,* interueniens suo nomine et nobilis Xpofori de Vers, cappitanei dicte *Leone,* omnes simul, tam coniunctim quam divisim, et quilibet jn solidum, gratis, etc. vendiderunt, etc. viro discreto magro. Johanni Martellj, notario, de Oliolis, ac dno. Antonio Martelli, eius filio, studentj, presentibus et ementibus, eorum nominibus et nomine dni. Honoratj Martellj, pbri., fratris jpsius magrj. Johannis, et solempniter stipulantibus; vid. quemdam servum juuenem, Etiopem, etatis annorum decem, vel circa, nigrum nudumque, et nullo nomine nuncupatum; necnon et quamdam seruam juuenem, nigram, Etiopem, etatis annorum XII vel circa, nullo nomine etiam nuncupatam, jbidem presentes; cum eorum viciis et maganhis, apparentibus et occultis; quos habuisse et recepisse confessi sunt dicti emptores, et habuerunt, me notario et testibus videntibus. Pretio universali florenorum centum viginti sex de Rege, valoris, etc.; quos habuisse confessi fuerunt jpsi venditores, et habuerunt, me notario et testibus videntibus, jn sex

Digitized by Google

scutis solis, septem scutis Regis, tribus ducatis, et residuum jn testonis, grossonis Venetie, Alamanie, Janue, Bononie, parpis et mediis grossis, ad plenum numeratis. Renunciantes, etc. Et quod non possint, etc. Dantes, etc. Actum Tholonj, in aula domus magri. Antonii de Coreys.

(Protocole de Pierre Fournier, notaire à Toulon, fol. 75, aux archives départementales du Var, à Draguignan, E. 614.)

IV.

Testamentum magrj. Anthonij Lhautaudj, habitatoris Tolonj.

Anno a Nativitate Domini M° IIII^c LXXXX° nono, die prima mensis Jullij, universis, etc. quod ego Anthonius Lhautaudi, corderius, castri de Caderia, habitator ciuitatis Tholoni, filius quondam Guillelmi, sanus mente et corpore, per Dei gratiam, jntendens jn naui *Tharenta*, stipendiatus pro sarterio, pro viagio quod de recenti fieri debet cum magna classe, apud ciuitatem Rodi, ad deffensionem ipsius contra Turcos; considerans me affuturum longa absentia, et quia regressus dubius est, propter tanta pericula maris et guerre, nolens intestatus decedere, meum jgitur testamentum nuncupatiuum et meam ultimam voluntatem nuncupatiuam, facio et ordino jn modum sequentem.....

Actum Tholonj, jn appoteca domus mei notarij.

(Protocole de Pierre Fournier, notaire à Toulon, fol. 137, aux archives départementales du Var, à Draguignan, E. 614.)

Pour copie conforme :

J.-H. Albanès,

Docteur en théologie, correspondant du Ministère.

Convention entre les consuls de la commune de Lagnes et un boucher, en 1575.

Communication de M. l'abbé André, correspondant à Vaucluse.

(Séance du 6 novembre 1876.)

Le bourg de Lagnes, qualifié de ville par ce document, est situé dans le canton et près de la ville de l'Isle, dans l'arrondissement d'Avignon; il dépendait au XVIe siècle du comtat ou comté Venaissin, dont une portion est indiquée ici sous le nom de comté de Venysse et dont le chef-lieu était dit l'Isle de Venysse. Ce territoire, gouverné alors et pendant plusieurs siècles depuis le XIVe par un vice-légat du pape, a conservé jusqu'à la Révolution les traces de cette indépendance. Aussi le notaire devant lequel fut authentiquement con-

Digitized by Google

tracté l'engagement dont il s'agit, prend-il, en 1575, le titre de *tabellion apostolique.*

L'objet de cette convention, arrêtée entre deux consuls de la communauté (ou commune) de Lagnes et un boucher du même lieu, était d'assurer aux habitants, à prix déterminé, les différentes sortes, qualités et parties de viandes pendant une année. Les prix du bœuf, du veau (*vedeau de let*), du mouton, de la brebis (*fedes*), du porc (*bête pourcine* et *pourquet*), de la chèvre (*cabres*), du bouc (*menons*), sont tarifés. La chair d'une race particulière de bœufs, les bœufs d'Auvergne, pouvait être vendue à prix plus élevé, mais aux fêtes de Pâques seulement; les autres bêtes devaient être tuées tous les samedis et la veille des fêtes, pour la provision de la communauté et des habitants. C'est un usage très-généralement conservé dans les campagnes.

Les hôteliers de Lagnes ne pouvaient faire concurrence au boucher concessionnaire du privilége, si ce n'est les trois jours de la principale foire du pays et à la fête de la Croix de septembre; en autres temps, ils n'avaient droit de vendre que de la chair salée.

Les prix sont indiqués en monnaies du pays, sous, petits deniers, patars et purons. La petite monnaie de cuivre, désignée dans un très-grand nombre de textes du moyen âge sous le nom de *patas* ou *patars*, est fort connue. M. l'abbé André indique, en note, qu'en 1789 il en fallait sept pour un sou, et il ajoute que cette monnaie n'avait cours que dans le Comtat. Je crois qu'antérieurement l'usage du *patas*, plus habituellement désigné sous le nom de *patars*, *patarus*, *patacus*, *patatius*, était commun dans toute la Provence, dans le Dauphiné et d'autres provinces, et qu'il y en avait de plusieurs sortes.

Il n'en est pas de même de celle dite *purons*, si ce mot a été bien lu; je n'en connais aucune autre mention que celle-ci : « Permission de vendre trois *purons* la livre la chair des bœufs d'Auvergne, » tandis que celle des autres bœufs était fixée à vingt-six deniers.

Pour la garantie réciproque du traité, le boucher s'engage pour lui et les siens de tout ce qu'il possède; il donne même caution d'un autre habitant; de leur côté, les deux consuls engagent tous les biens de la communauté de Lagnes. Celle-ci se réservait deux droits : faire apprécier la qualité de la chair vendue par un expert priseur (*présadour*), et, dans le cas où les viandes ne seraient pas de bonne qualité, d'en faire acheter et vendre par un autre fournisseur, aux risques du boucher concessionnaire.

Digitized by Google

Ce document est extrait des minutes du notaire de Lagnes. On sait combien, dans le midi de la France surtout, cette source de documents est abondante et jusqu'ici trop négligée. M. Albanès a adressé précédemment au Comité de curieux extraits provenant des protocoles d'un tabellion de Toulon au xve siècle. Quelque peu d'importance qu'ait la pièce envoyée par M. l'abbé André, qui a communiqué fréquemment au Comité d'autres documents d'un intérêt plus général, elle me semble cependant mériter d'être publiée comme exemple de valeurs monétaires de produits déterminés à une date fixe et comme un nouvel exemple de tarifs à maximum dont les textes de police et d'administration municipales au moyen âge offrent de nombreuses indications. Un ensemble de ces sortes de documents, variés pour les temps et les contrées, ne peut manquer de conduire plus tard à d'intéressants résultats et de fournir les éléments d'une statistique industrielle et commerciale de la France au moyen âge.

J. Desnoyers,

Membre du Comité.

Convention entre les consuls de Lagnes et un boucher, en 1575.

Je tire la présente convention des minutes du notaire de la commune de Lagnes, département de Vaucluse. Elle m'a paru offrir quelque intérêt au point de vue de l'alimentation publique et du prix de la viande il y a trois cents ans.

L'an à la Nativité de Nostre Seigneur mil cinq cent septante cinq et le xvie jour du moys de mars, en presence de moy notaire, personnellement estably, Jean Roubaud de son bon gré pour luy et les siens a promis et promet a discrets hommes seigne Guillaume Roquebrune et seigne Jean Daumas, consuls de la ville de Lagnes presents, sçavoyr de fournir, servir et approvisionner ladicte ville et communaulté de Lagnes de bonnes chers pour le temps et espace d'ung an a commencer d'aujourdhuy, et ce pour le prix et somme quant au mouton de trente et deux deniers petits la liure, et la cher de bœuf pour vingt six deniers la liure, sauf deux bœufs d'Auvergne qu'il tuera la prochaine feste de Pasques, lesquels luy sera loysible vendre troys purons la liure pourveu qu'ils soyent bœufs d'Auvergne, aultrement ne les porra vendre que xxvi deniers la liure. Item sera tenu de bailler tout ventre de moutons et menons[1] pour ung soul la piece. Item

[1] Boucs.

Digitized by Google

toutes les levades[1], feges entiers avec le blesque[2], testes avec leurs quatre pieds ung soul la piece. Item ung chascun sant desdicts moutons et menons un patas petit[3]. Et sera tenu ledict Roubaud bouchier de tuer tous les samedis et veilles des festes pour la provision de ladicte communaulté et de servir les habitants qui en demanderont. Item sera tenu ledict Roubaud de bailler du vedeau de let et toutes autres chers aussy de let, ainsy que le pourquet pour trente deux deniers la liure. Item sera loysible a ladicte communaulté de mettre un presadour pour recognoistre ladicte cher. Item sera loysible a ladicte communaulté que quand ledict Roubaud ne tiendra pas de bonne cher, en acheter et la faire vendre par ung tiers, et s'il y a profit sera a ladicte ville, et s'il y a perte sera aux despans dudict Roubaud bouchier. Item estre de pache que nul hoste ou hostesse ne pourra tuer ny faire tuer aucungs bœufs, fedes[4], moutons, menons, cabres[5], ni aucune grosse beste pourcine que ne soyt salée, pour revendre, saufs les troys jours de la foire dudict Lagnes en la feste de la Croix de septembre. Et ledict Roubaud a donné pour plege a ladicte communaulté Françoys Blanc et a engagé touts et chascuns de ses biens et lesdicts consuls touts et chascun des biens de ladicte communaulté aux rigueurs, compulsions et style des cours du present comté de Venysse. Fait à Lagnes en presence des temoings soubsignés et de moy Jean Barrali notaire et tabellion apostolique.

Pour copie conforme :

Abbé J.-F. André,

Correspondant à Vaucluse.

Divers documents de l'époque de la Ligue.

Communication de M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois.

(Séance du 4 décembre 1876.)

M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois et notre correspondant, nous envoie la copie de plusieurs pièces de l'époque de la Ligue. Il y a d'abord deux délibérations de la municipalité de Blois, qui était resté fidèle à la cause royale. L'une, en date de décembre 1593, est relative à des mesures de sûreté générale; la deuxième,

[1] Fressures.

[2] Le foie et la partie adhérente, c'est-à-dire la rate.

[3] Le patas était une petite monnaie locale qui n'avait cours que dans le Comtat. En 1789, il en fallait sept pour un sou. (André.)

[4] Brebis.

[5] Chèvres.

Digitized by Google

du 20 mai 1594, concerne la réintégration dans ses biens et dans ses charges de Simon Riollé, président et lieutenant général au bailliage, compromis dans les troubles et amnistié par l'édit de février 1594, publié à l'occasion de la soumission de la ville d'Orléans.

Ces pièces ne sont point d'un intérêt assez grand pour être insérées dans notre recueil, et j'en demande le dépôt aux archives.

Deux autres pièces, envoyées par M. Dupré, sont de l'année 1596. Elles sont aussi extraites du registre des délibérations de la municipalité de Blois. La première est une lettre adressée par un calviniste de Blois, Jean du Temps, auteur de quelques ouvrages imprimés ou manuscrits, à un certain de la Garde, « horlogeur du roi », à Paris. Cette lettre, où il donnait les nouvelles les plus alarmantes, fut communiquée par le destinataire au chancelier de Cheverny qui l'expédia au bailli de Blois en chargeant celui-ci d'interroger à ce sujet Jean du Temps. Cet interrogatoire est la seconde pièce.

Ces deux documents nous ont paru assez curieux pour être publiés dans notre *Revue*.

LUDOVIC LALANNE,

Membre du Comité.

LETTRE ET INTERROGATOIRE DE JEAN DU TEMPS, AVOCAT À BLOIS, PAR SUITE DE LA LIGUE.

(Extrait du registre des délibérations municipales de Blois, en 1596.)

Exposons d'abord en peu de mots l'état de la France, et du Blésois en particulier, au moment où se passe cette petite scène du grand drame politique de l'époque.

C'était en 1596. Ni l'abjuration de Henri IV, ni la soumission de presque toutes les villes révoltées, ni même l'absolution solennelle accordée par le Souverain Pontife au roi devenu *très-chrétien*, n'avaient pu anéantir les espérances de la Ligue et confondre l'Espagne, son infatigable auxiliaire. Philippe II venait même d'obtenir des succès imprévus en Artois et en Picardie; la prise de la Fère, d'Amiens, de Calais et d'autres places frontières lui rouvrait les portes de la France. D'un autre côté, la situation morale du pays semblait favoriser ses desseins. Un mécontentement général avait succédé au premier enthousiasme excité par le triomphe du Béarnais. Catholiques et protestants se plaignaient à l'envi que l'on accordât trop à leurs adversaires et pas assez à eux-mêmes. Les uns et

Digitized by Google

les autres accusaient ainsi le nouveau gouvernement de partialité, de mauvais vouloir et d'ingratitude. Philippe II ne manqua pas d'exploiter à son profit le malaise universel. Des agents occultes travaillaient dans ce sens les populations inquiètes; les promesses trompeuses égaraient l'opinion, et l'or tentait la cupidité. L'intrigue espagnole s'adressait même aux villes les plus connues pour leur fidélité. Les habitants de Blois, eux aussi, furent sondés, malgré les preuves qu'ils avaient données, dans les mauvais jours, de leur inviolable attachement à la cause d'Henri IV; car, tandis que les villes voisines, Bourges, Orléans, Beaugency, Chartres, Vendôme, etc., tombées au pouvoir de la Ligue, semblaient enfermer notre pays dans un cercle de fer, Blois n'éprouva aucun changement intérieur, et demeura ferme au milieu de la défection générale.

Le parti espagnol avait peu de prise sur une population aussi honnête; il se livra néanmoins, dans Blois comme ailleurs, à ses pratiques insidieuses. Plusieurs habitants furent gagnés et acceptèrent la commission d'embaucheurs, rôle honteux et perfide. Leurs menées, presque aussitôt découvertes, les conduisirent en prison; mais un prompt élargissement suivit cette mesure préventive. De là rumeur parmi les zélés royalistes de Blois. Jean du Temps, avocat au bailliage, fut leur organe empressé; bientôt une dénonciation secrète, par lui rédigée, arriva en haut lieu.

Ce Jean du Temps, né à Blois d'un avocat du même nom, avait embrassé le calvinisme, et sa lettre en respire les doctrines hardies[1]. Cette missive confidentielle est adressée à *Monsieur de la Garde, horlogeur du Roy en court à Paris;* en voici le texte, aux vives allures :

Monsieur et cousin, la présente sera pour vous advertir de la ruyne de laquelle nous sommes menacez, non seulement nostre ville, mais l'estat entier, sans que nous puissions y remédier, nouz ayant esté osté le pouvoir de le faire par l'astuce de long temps méditée du *Roy bazané*[2] et de ses

[1] Bernier a retracé la biographie de Jean du Temps le fils, celui dont il est question ici (*Histoire de Blois*, p. 463 et suiv.). Avocat distingué, il fut aussi un chronologiste exact et un érudit consciencieux. On connaît de lui plusieurs doctes ouvrages; un seul a vu le jour : c'est une chronologie latine, imprimée à la Rochelle en 1600, in-f°.

[2] La Satire Ménippée avait ainsi désigné le monarque espagnol, dans ce vers devenu populaire :

Et du caut bazané la trompeuse alliance.

Jamais prince ne mérita mieux que Philippe II cette épithète de *caut* (rusé, cauteleux).

Digitized by Google

pensionnaires qui gouvernent le conseil et les affaires. Sy nous n'avons aultre moyen de chasser ce danger, au moings devons-nous nous efforcer de le cryer si hault que, quand nous serons tous péris, on dye qu'il n'a point tenu en nous. Et ne pouvant donner cet advertissement à aultre, je le donne à vous, pour le despartir partout où vous pourrez, toute foys avec discrétion. Nous avons bien sceu que le roy d'Espagne a envoyé lectres en ceste ville, promectant à ceulx qui le vouldront servir fidellement exemption des tailles, récompenses et pensions grandes. Les commissaires de ceste légation sont Paluau, Le Moyne, Chavy et le gendre de Moralès. Leur menée ayant esté découverte à M. Riollé, nostre lieutenant général, ils ont esté aussi tost emprisonnez, mais aussi tost eslargis. Cest eslargissement m'augmente la crainte; car, en tel crime, l'absolution ne doibt estre sy soudaine, non pas mesmes au plus homme de bien du monde, que ne sont pas ceulx-cy. C'est le fruict de l'assemblée des Jacobins [1]. Ce que les Jésuites ne peuvent [2], ceulx-cy le font très-bien. Il s'en pratique aultant par toute la France, et je crois que Sa Majesté n'a plus ny la volonté, ny le pouvoir d'y remédier, car Elle n'a jamais voullu croire jusques à ce qu'Elle aie veu. Au moins, quand nous serons péris, quelqu'un dira de nous que nostre fidélité envers nostre maistre et nostre patrie nous aura perdus. Il nous seroit facile *d'entrer en la dance des aultres;* mais nous sommes trop mieulx instruicts, et tout le remède qui reste en nos mains est de prier Dieu qu'il ne nous punisse selon nos faultes et qu'il destourne son yre de nous. Si vous voyez M. de Montigny [3], vous luy pourrez donner cest advertissement; car, combien qu'à nostre très-grand regret il ne soit plus gouverneur de ceste ville, néantmoings nous sommes assez asseurez qu'il le prendra bien et le fera entendre à Sa Majesté. Ce que vous mesme aussy debvez faire au plus tôt qu'il vous sera possible. — Vous baisant très humblement les mains, je prieray Dieu, Monsieur et cousin, qu'il vous donne sancté, heureuse et longue vie. De Blois, en nostre maison, ce sixiesme juin 1596. Vostre serviteur et cousin. *J. du Temps.*

Cette missive fut communiquée par le destinataire au chancelier

[1] Les Jacobins ou Dominicains avaient tenu, depuis peu, un chapitre provincial dans leur couvent de Blois dont le vaste réfectoire convenait à ces sortes d'assemblées.

[2] Les Jésuites avaient été bannis de France, par suite de l'attentat que Jean Châtel, un de leurs élèves, avait commis sur la personne de Henri IV (le 26 décembre 1594).

[3] François de la Grange, seigneur de Montigny, issu d'une ancienne famille originaire du Berry. Il fut gouverneur des villes et pays de Bourges, Blois, Châteaudun, Vendôme, Gien, etc., sous les rois Henri III et Henri IV. Louis XIII le nomma enfin maréchal de France en 1616. (*Histoire des grands officiers de la couronne*, par le Père Anselme, t. VII, p. 424.)

Digitized by Google

Hurault de Cheverny, lequel la renvoya au bailli de Blois, en chargeant ce magistrat d'interroger l'auteur de la dénonciation. Le procès-verbal d'interrogatoire est ainsi conçu (même registre) :

«L'an 1596, le premier jour de juillet, nous, Françoys de Racynes, chevalier, seigneur de Villegomblain, gouverneur et bailly de Blois, assisté de messieurs Riollé, lieutenant général, de Nantonville, lieutenant criminel; Ribier, lieutenant particulier; Daguier, conseiller au siége présidial; Pepin, procureur du roy au dict baillage, les sieurs Giron et Gauldray, eschevins de la dicte ville; Leconte, conseiller au dict siége, Baudry, Doré, Ducourroy et Lebret, bourgeois d'icelle ville, avons mandé et faict comparoir par davant nous en nostre hostel maître Jehan du Temps, advocat au siége présidial de Blois, duquel avons prins et receu le serment au cas requis et accoustumé ; et sur ce enquis, a dict estre aagé de quarante ans ou environ; luy avons représenté certaine lettre à nous envoyée par nostre seigneur le chancelier, la copye de laquelle sera insérée à la fin des présentes; l'ayant leue à loisir, nous a, sur ce enquis, dict et confessé recongnoistre la dicte lectre et qu'il l'a escripte et signée, pour le désir qu'il a de rendre service à son roy. Interrogé s'il a congnoissance des pensionnaires du roy d'Espagne, qui gouverne le conseil et manye les affaires, et quels y sont, dict que n'en congnoist aulcun, mais que c'est un bruict qui court, dès trente ans sont, en ce royaulme.

S'il a sceu que le roy d'Espagne ait envoyé lectres en ceste ville, portans promesses à ceulx qui le vouldroient servir fidellement exemption de tailles, récompenses et grandes pentions, dict ne l'avoir aultrement sceu, sinon pour l'avoir oy dire à plusieurs, des noms desquels il ne se souvient et n'est mémoratif, sur ce enquis [1].

Pourquoy doncq, par ses dictes lectres, il escript affirmation de l'avoir bien sceu? Dict qu'il l'a mis en ces termes, parce que bien souvent on croit ce que l'on dict, joinct le bruit grand qui en estoit et l'emprisonnement faict d'un nommé Paluau pour ce subject.

Qui ont esté les porteurs des dictes lettres du roy d'Espagne et à qui elles ont esté baillées? — Dict qu'il n'en a rien veu ne congneu, sinon qu'il a oy dire qu'elles avoient esté adressées au dict Paluau, ne scet par qui ne à qui il a oy dire.

S'il congnoist aulcun qui ait participé à telles menées? — Dict que non.

Comme [2] il entend ce qu'il escrit par les dictes lettres que *c'est le fruict de l'assemblée des Jacobins?*

Dict que c'est parce qu'il a entendu et oy dire que, pendant l'assemblée des dicts Jacobins en ceste ville, y tenans leur chappitre provincial, qu'ils

[1] Du Temps avait été plus explicite dans sa lettre; ses réticences devant la justice prouvent qu'il craignait de se compromettre.

[2] Comment.

Digitized by Google

ont presché, ont rempli leurs prédications de propos qui ont tendu à sédition, sans, sur ce enquis et interpellé, pouvoir nommer ceuls qui luy ont dict, parce que, quant à lui, il n'a esté aux dictes prédications [1].

Comment il sçait qu'il s'en praticque par toute la France? — Dict qu'il a oy dire et autrement ne sçait.

S'il a sceu et congneu qu'en la dicte assemblée des Jacobins, soit entre eulz seulz, ou avec quelque communication d'aulcuns des habitans de ceste ville, il ait esté traicté, négocié ou parlé d'aulcune chose contre et au préjudice du service du roy et fidellité qui luy est deue par ses subjects et continuation en son obéissance, qui luy a toujours esté rendue par les habitans de ceste ville? — Dict que non et n'en a sceu aultre chose que parce qu'il a dict cy-dessus, et que les dicts Jacobins, en leurs dictes prédications, ont tousjours parlé à l'avantage du roy d'Espagne, ainsi qu'il a oy dire.

Ce qu'il veult et entend dire par les dictes lectres, en ce qu'il dict que ce que les Jésuites ne peuvent faire, *ceulx-ci* (parlant des Jacobins) *le font bien?* — Dict que c'est chose notoire que, par les arrests qui ont esté donnez contre les dicts Jésuites, qu'ils ont esté chassez de ce royaulme parce qu'ils voulloient attenter à la personne du roy et à son estat, et qu'il a entendu, sans pouvoir dire par qui, mais par ung bruict commung, que le roy d'Espagne s'essaye, par le moyen des dicts Jacobins, faire ce qu'il n'a peu faire par les dicts Jésuistes, et que ce qui luy en a augmenté l'opinion est que le deffunct roy a esté tué par ung de leur ordre [2].

S'il scet que, par toute la France, le dict roy des Espagnes aye quelques-ungs à sa dévotion pour négocier quelques entreprises contre le service du roy et le bien de l'estat de ce royaulme, et comment il le scet? — Dict que l'expérience qu'il a eue que le roy des Espagnes a, par ses praticques, gangné cinq ou six villes de ce royaulme et, entre aultres, Cambray, Calais, Ardre, La Cappelle, Dourlans, il est croyable avoir esté prises par luy, comme le bruict commung en est aussy, pour le brief temps auquel il les a prises, les avoir prises par l'intelligence des habitans d'icelles; et, ayant aussy entendu dire qu'il avoit entreprises sur plusieurs aultres villes, mesmes sur celles de Baionne, Saumeur, Angers et autres, il a eu occasion d'en penser et craindre aultant de celle-cy.

Comme il entend ce qu'il escrit par les dictes lettres, que sa dicte Majesté n'a bientost plus ny la vollonté, ny le pouvoir d'y remédier parce qu'Elle n'a jamais voullu croire jusques à ce qu'Elle ait veu? — Dict, quant à ce mot de *pouvoir*, qu'il l'a mis, pensant que, sy le dict roy d'Espagne

[1] En septembre 1595, Henri IV avait publié une ordonnance très-sévère contre les prédicateurs séditieux. (Isambert, *Anciennes lois françaises*, t. XV, p. 102 et suiv.)

[2] Le dominicain Jacques Clément, assassin d'Henri III.

Digitized by Google

avoit à sa dévotion les habitans des villes de ce royaulme, comme il a ceulx des villes dessus dictes, que Sa Majesté n'avoit le moyen d'y remédier ; et quant au dict mot de *vollonté*, qu'il l'a mis légèrement, et aussy que bien souvent, où le pouvoir deffault, la volonté n'y est pas disposée, et que l'attentat qui a esté faict à la personne du roy par un Jésuitte [1] est cause de ce qu'il a escrit ces mots : « Que sa dite Majesté n'avoit vouleu croire jusques à ce qu'Elle ait veu. »

Pourquoy il ne nous a donné advis des dictes entreprises, quant il les a sceues, ou, en notre absence, à ceulx qui ont l'autorité après nous ? — Dict que, lors qu'il oyt dire les choses dessus dictes du dict Paluau, nous n'estions en ceste ville, et que, voyant le dict Paluau avoir esté mis prisonnier et que les officiers de la justice en faisoient leur devoir, il se depporta d'en parler, et que, s'il en eust sceu davantage, il n'eust failly à nous en donner advis ou à nos lieutenants. Ainsy signé : *Dutens*.

L'affaire de Jean du Temps ne paraît pas avoir eu d'autres suites. Du moins, il n'en est plus question sur nos registres municipaux. Les magistrats qui interrogèrent l'avocat blésois reconnurent aisément la droiture de ses intentions, et ne virent aucun motif de blâme dans ses réponses un peu évasives.

A. Dupré,

Correspondant, bibliothécaire de la ville de Blois.

Fragments d'un Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne.

Communication de M. A. de Marsy, correspondant à Compiègne.

(Séance du 6 novembre 1876.)

Parmi les manuscrits provenant du président Poulletier et qui ont été donnés à la bibliothèque municipale de Compiègne par feu M. Romain-Leroy, conseiller à la cour d'Amiens, se trouve un fragment important d'un cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, différant comme format et composition du *cartulaire blanc* de la même abbaye conservé aux Archives nationales et dont M. Cocheris a donné la description dans son Catalogue des manuscrits relatifs à l'histoire de Picardie conservés dans les dépôts publics de Paris. (*Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. XII, p. 590 et suiv.)

[1] Il voulait parler de Jean Châtel, ou peut-être du père Guignard, condamné et exécuté comme régicide en 1595.

Digitized by Google

Les fragments qui nous occupent appartiennent à un manuscrit sur parchemin d'une belle écriture de la seconde moitié du XIIIe siècle, à deux colonnes, mesurant 0^m,370 de hauteur sur 0^m,240 de largeur, et chaque colonne de 0^m,210 sur 0^m,075 comprenant trente-deux lignes.

Les pièces sont rubriquées en rouge, mais, dans bien des endroits, les rubriques et les initiales dont la place a été réservée sont restées en blanc.

Il y a soixante-trois feuillets dont plusieurs sont devenus presque illisibles par suite de l'humidité et des taches qui les recouvrent. Ces soixante-trois feuillets se rattachent à deux séries distinctes.

Les trente-neuf premiers, qui semblent former le commencement du cartulaire, non paginé du reste, sont des bulles pontificales. Elles portent souvent en haut l'indication du pape de qui elles émanent. Ces trente-neuf feuillets comprennent quatre-vingt-dix-huit pièces numérotées à une époque assez récente. La quatre-vingt-dix-septième pièce transcrite est datée de 1258, la quatre-vingt-dix-huitième est incomplète.

Le second fragment comprend vingt-deux feuillets. Chacun d'eux porte en haut l'indication *Carte Regum* à l'encre rouge de l'époque du manuscrit. Ce fragment comprend trente-trois pièces numérotées anciennement de 1 à 33.

Le troisième fragment, enfin, est un feuillet double comprenant quatre pièces entières et deux incomplètes. Il fait aussi partie de la série *Carte Regum*.

Comme le cartulaire blanc conservé aux Archives nationales présente un certain nombre de lacunes dans les actes qu'il renferme et que M. Cocheris a été obligé, pour le compléter, de recourir au texte d'un manuscrit du XVIe siècle, conservé aussi aux Archives sous la cote L. 174 et qu'il décrit sous son n° 320, j'ai pensé qu'il pourrait être de quelque utilité pour le Comité de connaître la liste des pièces comprises dans les fragments du cartulaire du XIIIe siècle conservés à la bibliothèque de Compiègne, manuscrit sur lequel on n'a pas encore appelé l'attention et qui n'a pas été connu de M. de l'Épinois lorsqu'il a rédigé ses notes sur les archives municipales de Compiègne.

A. DE MARSY,

Correspondant du Comité.

Digitized by Google

Je transcris exactement les cotes des pièces et les indications détaillées des dates, en les faisant seulement précéder du nom du pape ou du roi auquel on doit l'acte, et de celui du personnage auquel il est adressé.

BULLES PONTIFICALES.

1. Calixtus II (1119).

De libertate et exemptione canonicorum Compendii.

Dat. Senonis, per manum Grisogoni Sancte Romane Ecclesie diaconi cardinalis et bibliothecarii. II° nonalium Decembris, indictione XIII. Incarnationis dominice anno M° C° XVIIII°.

Voir ce que M. Cocheris dit au sujet de cette pièce, p. 592. Il n'y en a que la fin dans le cartulaire blanc, fol. 31.

2. Eugenius III (1147).

De exemptione canonicorum Compendiensium.

Datum in territorio Cathalaunensi apud curtem aulorum, per manum Giudonis S. R. E. card. et cancell. III non. Novembris, indict. XI. Incarnat. Domini ann. M. C. LVII, pontif. vero domini Eugenii III papæ anno III.

Il y a évidemment une erreur de date reconnue par un des copistes postérieurs qui a pris soin d'ajouter un X avant LVII. La troisième année du pontificat d'Eugène III va de mars 1147 à mars 1148, et la date de la pièce suivante, 1150, se trouve en rapport avec celle-ci. M. Cocheris n'a pas relevé cette erreur. Voir ce qu'il dit, p. 593, note 1re, des copies publiées de cette pièce.

3. Eugenius III (1150).

De substitutione monachorum loco canonicorum.

Datum Ferentine, per manum Bolonis S. R. E. scriptoris, id. Decemb. indict. XIIII; incarnat. dominice anno MCL°, pontificatus vero D. Eugenii pp. III anno sexto.

C'est la pièce indiquée dans le cartulaire blanc fol. 33, sous la rubrique *De Impositione monachorum* et publiée dans le *Gallia*, t. XI, col. 81.

4. Adrianus IV (s. d.) (1154-1159). — Guillelmo abbati.

De substitutione monacorum loco canonicorum et libertate nostra.

(Fol. 35 v° du cart. blanc.)

5. Adrianus IV (s. d.) (1154-1159). — Dilectis filiis clericis Compendiensibus.

De juridictione quam habemus super clericos Compendienses.

Dat. Laterani, IIII kalendas Novembris.

Digitized by Google

6. Adrianus IV (1154-1159). — Guillelmo abbati, etc.

De ecclesia Sancti Clementi et prebenda Sancti Petri Compendiensis.
Datum Beneventi, VII kalendas Marcii.

(Doit être la pièce du cart. blanc, fol. 60 v°.)

7. Adrianus [IV] (1154-1159). — Ansoldo abbati.

De decimis non dandis.
Dat. Laterani, XII kalend. Maii.

8. Adrianus IV (1154-1159). — Ansoldo abbati.

De altaribus de Herchiis et de Bouchoire et de Crotoi.
Dat. Laterani, XII kalend. Januarii.

Il me semble inutile de donner des notes topographiques puisqu'on peut les trouver dans M. Cocheris.

9. Adrianus IV (1154-1159). — Guillelmo abbati.

De cura decanie et prioratus Sancti Petri.
Datum Beneventi, VII kal. Marcii.

10. Alexander III (1162).

De impositione monachorum loco canonicorum et libertate nostra.
Datum Turonis, per manum Theodini S. R. E. subdiaconi et notarii. nonis Decembris, indictione X; incarn. Dom. anno M. C. LXII, pontificatus vero domini Alexandri pp. III anno quarto.

11. Alexander III (1159-1181) (s. d.). — Ansoldo abbati.

De Sancto Clemente et cura decanie.
Datum Anagnie, XIIII kalend. Junii.

(Cart. blanc, fol. 53.)

12. Alexander III (s. d.). — A. abbati et fratribus Compendiensibus.

De decima de Doulaincourt et de Davenescourt.
Dat. Anagnie, XII kal. Junii.

(Cart. blanc, fol. 54.)

13. Alexander III (s. d.). — Ansoldo abbati.

De sancto Clemente nobis subjecto.
Dat. Anagnie, VI non. Julii.

(Cart. blanc, fol. 54 v°.)

14. Alexander III (s. d.). — Ansoldo abbati.

De querela inter monachos et canonicos Compendienses super altari de Herces et de rebus aliis.
Dat. Turon. XVI kalend. Febr.

(Doit être la pièce du cart. blanc, fol. 55.)

Digitized by Google

15. Alexander III (s. d.). — Ansoldo abbati.

De hospitalibus Compendii et aliis religiosis locis nobis subjectis.
Dat. Senon. XIII. kalend. Novemb.

(Cart. blanc, fol. 58.)

16. Alexander III (s. d.). — Ansoldo abbati.

De cura decanie et prebendis Sancti Petri et de bisantio auri pro Sancto Amando.
Dat. Turon. VII idus Martii.

17. Alexander III (s. d.). — Ansoldo abbati.

De substitione monachorum loco canonicorum.
Datum Anagnie, VI non. Julii.

(Cart. blanc, fol. 136.)

18. Alexander III (s. d.). — Ansoldo abbati.

De altaribus de Herchiis, de Bouchoire et de Crotoi.
Dat. Turon. VII idus Novemb.

(Cart. blanc, fol. 136.)

19. Alexander III (s. d.). — Dilectis filiis universis clericis infra terminos Compendii commemorantibus.

De juridictione clericorum Compendiensium.
Dat. Anagnie, IIII kal. Mad.

20. Alexander III (s. d.). — Abbati et fratribus.

De substitutione monachorum loco canonicorum.
Datum Ferentini, IIII kal. Augusti.

(Cart. blanc, fol. 136.)

21. Lucius [III]. — Ansoldo abbati (1183).

De impositione monachorum et libertate nostra.
Datum Velletri, per manum Alberti S. R. E. presbiteri cardin. et cancell. VII kal. April. Indict. I, inc. Dom. anno MCLXX° XIII°, pont. vero D. Lucii pp. III anno II.

22. Lucius [III] (s. d.). — Abbati et conventui Comp.

De ecclesia Sancti Clementis nobis confirmata.
Datum Venone, IIII idus Julii (1181-1184).

23. Lucius [III] (s. d.). — Abbati et monachis Compend.

De decimis animalium nostrorum non dandis.
Dat. Later. V kal. Febr. (1181-1184).

Digitized by Google

24. Clemens [III] (1191). — Girardo abbati.

De impositione monachorum loco canonicorum et libertate nostra.
Dat. Lateran. per manum Moysi S. R. Eccl. subdiaconi vicem agentis cancellarii, VII kal. Marcii, indict. nona, incarn. Dom. anno M° D° XC°, pontificatus vero domini Clementis pape III anno quarto.

25. Clemens [III] (1191). — Abbati et capitulo Comp.

De decimis de manu laicorum retrahendis.
Dat. Later. XV kal. Febr. pontif. nri anno quarto.

25. Clemens [III] (1191). — Abbati Compendiensi.

De cohertione clericorum Compendiensium.
Datum Lateranen. XV kalend. Febr. pontificatus nostri anno quarto (1191).

(Cette seconde pièce porte le n° 25 comme celle qui précède. Je n'ai pas cru devoir le changer, pour éviter de mettre ma série en désaccord avec les indications en marge des pièces.)

26. Clemens [III] (1191). — Abbati et fratribus Compendiensibus.

De pace inter nos et ecclesiam Sancti Justi.
Datum Laterani, XIII kalend. Febr. pontificatus nostri anno quarto.

(Cart. blanc, f° 136.)

27. Clemens [III] (1191). — Abbati et fratribus Comp.

De prioratu Sancti Petri et (decima de) Cuisia.
Dat. Lateran. idus Januarii, pontificatus nostri anno quarto.

28. Clemens III (1191). — Abbati Compendiensi.

De vicariis Sanctorum Clementi et Mauricii.
Datum Lateran. idus Januarii, pontificatus nostri anno quarto.

29. Urbanus [III] (1186). — Abbati Ansoldo.

De impositione monachorum loco canonicorum et libertate nostra.
Datum Veron. per manum Alberti S. R. E. presbiteri cardinalis et cancellarii, III kalend. Junii. Indict. IIII. Incarn. Domini anno M° C° LXXX° VI°, pontificatus vero domini Urbani pp. III anno... (L'année n'est pas remplie.)

30. Urbanus [III] (1186 ou 1187). — Abbati, etc.

De rebus nostris non vendendis in tempus.
Dat. Veron. XII kal. Marcii.

Digitized by Google

31. Urbanus [III] (1186-1187). — Abbati et conventui Compend.

De pace inter nos et ecclesiam Sancti Justi.

Dat. Veron. XV kalend. Octobr.

(Cart. blanc, fol. 136.)

32. Celestinus III (1194). — Petro abbati Compend.

De impositione monachorum loco canonicorum, exemptione et libertate nostra.

Datum Rome apud Sanctum Petrum, per manum Egidii Sancti Nicolai in carcere Tullianensi diaconi cardinalis, III non. Junii. Indict. XII. Incarnat. Domini anno M° C° XC° IIII°, pontificatus vero domini Celestini papæ III anno quarto.

33. Celestinus III (1191). — Abbati fratribusq. Compend.

De prioratu Sancti Petri et de decima de Cuisia.

Datum Rome apud Sanctum Petrum, XVI kal. Junii; pontificatus nostri anno primo.

34. Celestinus [III] (1191). — Abbati et conventui Compend.

Ne episcopus Suessionensis excommunicet clericos nostros.

Datum Rome apud Sanctum Petrum, VII idus Maii, pontificatus nostri anno primo.

35. Celestinus III (1191). — Abbati et fratrib. Comp.

De pace inter nos et ecclesiam Sancti Justi.

Datum Rome apud Sanctum Petrum, XVI kalend. Junii, pontificatus nostri anno primo.

36. (Sans titre.) Celestinus III (1197). — Abbati sancte Genovefe et... cantori Parisiensi.

Désignation d'arbitres pour l'appel d'une sentence de l'évêque de Senlis au sujet d'un différend entre Hector, chapelain de Saint-Clément, et les religieux de Saint-Corneille.

Datum Lateran. V kalend. Octobr. pontificatus nostri anno sexto.

37. Innocentius III (1198). — Ricardo abbati.

De exemptione nostra et impositione in ecclesia Compendiensi et potestate excommunicandi.

Datum Lateran. per manum Rainaldi domini pape notarii cancellarii vicem agentis, VII kal. Decembr. Indictione prima. Incarnationis dominice anno M° C° XC° VIII°, pontificatus vero domini Innocentii pp. III anno primo.

Digitized by Google

38. Innocentius III (1205). — Abbati et conventui Compend.

De generali interdicto non observando.
Datum Rome apud Sanctum Petrum, III idus Decembris, pontificatus nostri anno septimo.

38 *bis*. Innocentius III (1213). — Même observation que pour le n° 25, la pièce portant un second n° 38.

Inquesta demandata de Chaalit et de Langni abbatibus super juridictione spirituali quam habemus in villa Compendiensi.
Datum Lateran. VIIII kalend. Februar. pontificatus nostri anno quintodecimo.

39. Innocentius III (1198). — Ricardo abbati.

De juridictione clericorum Compendiensium.
Dat. Lateran. XVIII kal. Januarii, pontificatus nostri anno primo.

40. Innocentius III (s. d.). — Remensi archiepiscopo; Jo. Suessionensi, B. Laudunensi et G. Cathalaunensi eppis.

De talliis Ruminiaci non persolvendis advocatis.
Data Pisis, XIII kal. Junii.

41. Innocentius III (1198). — Abbati et conventui Compendiensibus.

De conservatione ad episcopum Suessionensem.
Dat. Lateran. II kalend. Decembris, pontificatus nostri anno primo.

42. Innocentius III (1198). — Episcopo Silvanectensi.

De spiritualibus accipiendis ab episcopo Silvanectensi.
Dat. Lateran. VIII kalend. Decembris, pontificatus nostri anno primo.

43. Innocentius III (1216). — Presbiteris et clericis Compendiensibus.

De eo quod possumus villam Compendiensem interdicere.
Dat. Lateran. VIII idus Marcii, pontificatus nostri anno nonodecimo.

44. Innocentius III (1216). — Abbati S. Eligii et archid. et cantori Noviomensibus.

De executione interdictionis.
Dat. Lateran. VII idus Marcii, pontificatus nostri anno nonodecimo.

Digitized by Google

45. Innocentius III (1207). — Abbati et conventui Compendiensibus.

De pace facta inter nos et dominum Nevelonem episcopum Suessionensem et capitulum super divisione parrochiarum Compendiensium et juridictione Compendiensi.

Dat. Rome apud Sanctum Petrum, VII kalend. Febr. pontificatus nostri anno nono.

46. Honorius [III] (1217). — Priori et conventui Compendiensibus.

De novalibus.

Datum Lateran. VIII idus Februarii, pontificatus nostri anno secundo.

47. Honorius [III] (1217). — Priori et conventui Compendiensibus.

De servientibus nostris non excommunicandis ab archiepiscopis vel episcopis.

Datum Lateran. V idus Febr. pontificatus nostri anno secundo.

47 *bis*. (Pièce non numérotée.) Honorius III (1221). — Abbati et conventui monasterii Compendiensis.

De generali interdicto non observando.

Dat. Later. V idus Marcii, pontificatus nostri anno quinto.

48. Honorius III (1222). — Abbati et conventui Compendiensi.

De libertate (et) immunitate nostra.

Datum Lateran. XIII kal. Marcii, pontificatus nostri anno sexto.

49. Honorius III (1222). — Abbati Compendiensi.

De tonsura clericorum.

Dat. Lateran. XIII kal. Marcii, pontificatus nostri anno sexto.

50. Honorius III (1223). — Abbati et conventui Compend.

De feodis nostris recipiendis pignore sine culpa.

Datum Lateran. VII kal. Februarii, pontificatus nostri anno septimo.

51. Honorius III (1223). — Priori de Corbeia et... officiali de Corbeia, Ambianensis diocesis.

Ut canonici Compendienses faciant residentiam in ecclesiis suis.

Dat. Lateran. XVI kal. Januarii, pontificatus nostri anno septimo.

52. Gregorius [IX] (1228). — Abbati et conventui Compendiensi.

De sigillo veteri.

Dat. Lateran. VII kal. Februarii, pontificatus nostri anno primo.

(Cart. blanc. fol. 137.)

Digitized by Google

53. Gregorius IX (1228). — Abbati et conv. Comp.

De novalibus.
Dat. Lateran. kal. Februarii, pontificatus nostri anno primo.

(Cart. blanc, fol. 137.)

54. Gregorius [IX] (1228). — Abbati et conventui Compend.

De procurationibus persolvendis aliquibus prelatis.
Dat. Lateranen. XII kal. Jan. pontificatus nostri anno primo.

55. Gregorius IX (1228). — R. abbati et conventui Compendiensi.

De benedictione pallarum et sacerdotalium indumentorum.
Datum Lateran. VII idus Februarii, pontificatus nostri anno primo.

56. Gregorius IX (1228). — Dilectis filiis... Ste Marie et... Sti Frambaldi decanis et... Succentori Silvanectensibus.

De inhibitione Gregorii.
Dat. Lateranen. VII idus Februari, pontificatus nostri anno primo.

57. Gregorius IX (1231). — Abbati monasterii Sancti Cornelii Compendiensis.

De absolutione monachorum.
Datum Lateran. X kal. Marcii, pontificatus nostri anno quarto.

58. Gregorius [IX] (1232). — Abbati Sti Faronis, etc.

De inhibitione facienda prelatis non excommunicent subditos nostros.
Datum Reat. XIIII kal. Febr. pontificatus nostri anno quinto.

59. Innocentius [IV] (1244). — Abbati et conventui Compendiensi.

De testimoniis pontificalibus.
Datum Lateranen. III non. Febr. pontificatus nostri anno primo.

(Cart. blanc, fol. 131.)

60. Innocentius [IV] (1244). — Abbati et conv. Comp.

De benedictionibus faciendis.
Dat. Later. III non Febr. pontific. nostri anno primo.

(Cart. blanc, fol. 131.) Cette pièce et celles qui suivent ont été datées par M. Cocheris de 1243. Innocent IV étant monté sur le trône pontifical en juin 1243, la date de 1244 me semble devoir être admise sans discussion.

Digitized by Google

61. Innocentius [IV] (1244). — Abbati et conv. Comp.

De confirmatione et pace inter nos et episcopum et capitulum Suessionenses.

Datum Lateran. III kalend. Aprilis, pontific. nostri anno primo.

62. Innocentius [IV] (1244). — Abbati et conventui Compend.

De juridictione clericorum Compendiensium.

Datum Lateran. II non. Febr. pontificatus nostri anno primo.

(Cart. blanc, fol. 132.)

63. Innocentius IV (1244). — Abbati et conv. Comp.

De libertate et immunitate nostra.

Datum Lateranen. II non. Febr. pontificat. nostri anno primo.

(Cart. blanc, fol. 132.)

64. Innocentius IV (1244). — Abbati et conv. Comp.

Ne teneamur alicui providere per litteras apostolicas nisi de hac indulgentia fecerit mentionem.

Datum Lateran. III idus Januarii, pontificatus nostri anno primo.

(Cart. blanc, fol. 132.)

65. Innocentius IV (1244). — Abbati et conv. Compend.

Ut possumus uti privilegiis nostris quibus hactenus usi non fuimus.

Datum Lateran. non. Marcii, pontificatus nostri anno primo.

(Cart. blanc, fol. 132.)

66. Innocentius IV (1244). — Abbati et conv. Compend.

Ne aliquis delegatus vel subdelegatus possit interferre sententiam excommunicationis.

67. Innocentius IV (1249). — Archiepiscopis et episcopis in quorum dyocœsibus monasterium Sti Cornelii Compendiensis et prioratus ac alie domus ipsius monasterii consistunt.

De hoc quod non possint excommunicari participantes nobis.

Datum Lugduni, II kal. Aprilis, pontificatus nostri anno sexto.

68. Innocentius IV (1247). — Abbati et conv. Comp.

De pedagiis, vinagiis et roagiis non persolvendis a nobis.

Datum Lugdun. XII. kal. Decembris, pontificatus nostri anno quinto.

Digitized by Google

69. Innocentius IV (1247). — Abbati et conv. Comp.

De mobili(bus) et immobilibus repetendis pro fratribus et monachis nostris fugientibus e seculo, exceptis feodis.

Datum Lugduni, XII kal. Decembris, pontificatus nostri anno quinto.

70. Innocentius IV (1244). — Abbati Compendiensi.

De excessibus et monachorum conversorum et clericorum corrigendis.

Dat. Lateran. II idus Januarii, pontificatus nostri anno primo.

71. Innocentius IV (1244). — Abbati et conv. Comp.

De novalibus percipiendis infra terminos in quibus veteres hactenus percepimus.

Dat. Lateran. non. Marcii, pontificatus nostri anno primo.

72. Innocentius IV (1249). — Abbati et conv. Comp.

Conservatio ad episcopum Silvanectensem perpetua.

Dat. Lugduni, VII idus Septembris pontificatus nostri anno septimo.

73. Innocentius IV (1249). — Abbati et conv. Comp.

De hominibus hospitibus nostris et participantibus nobis alicumque ubique non excommunicandis ab episcopis.

Datum Lugduni, IIII idus Septembris, pontificatus nostri anno septimo.

74. Innocentius IV (1249). — Priori Corbeiensi.

Priori Corbeiensi participantibus nobis executio de eodem.

Datum Lugduni, IIII idus Septembris, pontificatus nostri anno septimo.

75. Innocentius IV (1250). — Abbati Compend.

De benedictione corporalium.

Datum Lugduni, XIII kal. Januari, pontificatus nostri anno septimo.

76. Innocentius IV (1249). — Archiepiscopo Remensi et episcopo Suessionensi.

Remedium contra abusorum conservatores.

Datum Lugduni, IIII idus Septembris, pontif. nostri anno septimo.

77. Innocentius IV (1249). — Priori Corbeiensi.

Executio ad priorem Corbeiensem super eodem.

Datum Lugduni, IIII idus Septembris, pontificatus nostri anno septimo.

Digitized by Google

78. Innocentius IV (1249). — Universis rectoribus ecclesiarum ville Compendiensis.

De sententiis nostris observandis a presbiteris Compendiensibus.
Dat. Lugduni, XVI kal. Octobris, pontificatus nostri anno VII°.

79. Innocentius IV (1249). — Priori Corbeiensi.

Super conversatione contra burgenses Compendienses.
Dat. Lugduni, XVI kal. Octobris, pontificatus nostri anno VII°.

80. Innocentius IV (1249). — Priori Corbeiensi.

Executio ad priorem Corbeiensem super eodem.
Dat. Lugduni, XVI kal. Octobris, pontificatus nostri anno VII°.

81. Innocentius IV (1250). — Abbati monasterii Compendiensis.

Super provisionibus non solvendis a nobis.
Datum Lugduni, VII idus Octobris, pontificatus nostri anno octavo.

82. Innocentius IV (1250). — Priori Corbeiensi.

Executio ad priorem Corbeiensem super eodem.
Dat. Lugduni, VII idus Octobr. pontific. nostri anno octavo.

83. Innocentius IV (1251). — Abbati et conv. Comp.

Super usu pileorum.
Dat. Lugduni, XVII kal. Maii, pontificatus nostri anno octavo.

84. Innocentius IV (1252). — Abbati et conv. Compend.

Ne possimus conveni ratione delicti contractus aut rei de qua agitur.
Dat. Perusii, V idus Februarii, pontificatus nostri anno nono.

85. Innocentius IV (1252). — Priori Corbeiensi.

Executio priori Corbeiensi.
Dat. Perusii, X kalend. Junii, pontificatus nostri anno nono.

86. Innocentius IV (1252). — Abbati et conv. Compend.

De pensionibus et beneficiis non solvendis nisi de monasterio Compendiensi et de hac indulgentia de verbo ad verbum littere apostolice fecerint mentionem.
Datum Perusii, II idus Maii, pontificatus nostri anno nono.

87. Innocentius IV (1252). — Priori Corbeiensi.

Exsequtio priori Corbeiensi de pensionibus et beneficiis non solvendis.
Datum Perusii, II idus Maii, pontificatus nostri anno nono.

Digitized by Google

88. Innocentius IV (1252). — Abbati et conventui Comp.

Ut non possit vel excommuniri (?), interdici vel suspendi usque ad terminum.

Datum Perusii, III idus Maii, pontificatus nostri anno nono.

89. Innocentius IV (1252). — Priori de Corbeia.

Exsequtio de nobis non excommunicandis priori Corbeiensi.

Datum Perusii, III idus Maii, pontificatus nostri anno nono.

90. Innocentius IV (1252). — Abbati Sancti Bartholomei Novio mensis.

Super alienatione anno nono.

Datum Perusii, X idus Maii, pontificatus nostri anno nono.

91. Innocentius IV (1252). — Abbati Sancti Remegii Remensis.

Contra priorem de Fraxineto.

Datum Perusii, X kal. Junii, pont. nostri anno nono.

92. Innocentius IV (1249). — Abbati et conv. Compend.

Silvanectensi episcopo ut nobis et monasterio nostro injuriatores ad satisfaciendum compellat.

Dat. Lugduni, VIII idus Septembris, pontificatus nostri anno septimo.

(Cart. L. 174, p. 137.)

Sans numéro (1250).

Littere episcopi Suessionensis contradicte et super alienatione.

Pièce transcrite dans le Cart. L. 174, p. 138, ch. XCVI.

93. Littere episcopi Suessionensis contradicte super testamentis (1252).

(Cart. L. 174, p. 138, ch. XCVII.)

Sans numéro (1252).

Littere episcopi Suessionensis contra abbatem Sancti Crispini in Cavea contradicte a Johanne de Pedemontis.

(Cart. L. 174, p. 139, ch. XCVIII.)

Sans numéro (1252).

Littere episcopi Suessionensis contradicte ne possimus litigare contre clericos coram secularibus judicibus.

(Cart. L. 174, p. 141, ch. XCIX.)

Digitized by Google

Sans numéro (1252).

Littere Nicolai de Thud... presbiteri.

(Cart. L. 174, p. 144, ch. C.)

Toutes les pièces qui précèdent depuis celle qui suit le n° 92 renferment des lettres d'Innocent IV.

94. Mitigatio statutorum Gregorii pape (1252).
Innocentius [IV]. — Abbati S. Cornelii.

Datum Perusii, X kalend. Aprilis, pontificatus nostri anno decimo.

95. Alexander IV (1256). — Abbati et convent. Compend.

La cote ne comprend que le titre du pape «Alexander quartus.»

Datum Agnanie, XV Julii, pontificatus nostri anno secundo.

96. Innocentius IV (s. d.). — Exsequtores sunt abbas Sancti Dionisii in Francia, et abbas Sancti Germani de Pratis Parisiensis. De nuntiis domini pape hospitandis.

Datus Anagnie, XIIII kal. Septembris, pontif. nostri... (L'année est restée en blanc.)

97. Alexander IV (1256). — Archiepiscopo Remensi ejusque suffraganeis.

Super abusu.
Dat. Anagnie, X kal. Julii, pontificatus nostri anno secundo.

98. Alexander IV (s. d.).

Super abusu.

Pièce incomplète. C'est là que s'arrête le premier fragment du cartulaire renfermant les bulles.

CARTE REGUM.

1. Karolus imperator de fundatione ecclesie Compendiensis, de collatione, etc. (5 mai 877).

Datum tercio non. Maii, inditione decima, anno tricesimo septimo regni domini Karoli imperatoris in Francia et in successione Lotharii regis septimo et imperii secundo.

Cette pièce, qui occupe sept colonnes, est en fort mauvais état, le parchemin ayant été mouillé. Une main du XIVe siècle a mis en marge quelques corrections qui semblent relevées sur l'original. M. Cocheris indique, n° 310 I, une copie de cette pièce dans la collection Dupuy, vol. 690.

Digitized by Google

2. Philippe Ier (1092).

Carta Philippi regis de riatura Longolii, Sacei et cujusdam terre site in Gellis. Item de usuagio nemoris et aque et de ecclesia Sancti Germani.

Ego Gaufridus archicancellarius relegi atque subscripsi. Actum Parisius, anno dominice incarnationis M° XC° II°.

(Cart. blanc, fol. 1er.)

3. Philippe Ier (s. d.).

Philippus rex. De justicia quem habemus super manentes in cultura Karoli.

(Cart. blanc, fol. 2, et copie aux Arch. nat. s. h. cart. L. 1165.)

4. Louis VII (1150).

Ludovicus rex. De expulsione canonicorum et impositione monachorum et confirmatione priorum bonorum nostrorum.

Actum publice Parisius, anno ab incarnatione Domini M° C° L°, regni nostri XV°. In palatio nostro illis presentibus quorum subscripta sunt signa et nomina. S. Radulphi dapiferi. S. Guidonis buticularii. S. Mathei constabularii. S. Mathei camerarii. Data per manum Hugonis cancellarii.

(Cart. blanc, fol. 4. Voyez *Gallia chr.* t. X, col. 120.)

5. Philippe II (1201).

Philippus rex. De platea que dicitur Curia Regis.

Actum apud Compendium, anno ab incarnat. D. M° ducentesimo primo; regni vero nostri anno vicesimo secundo. Astantibus in palatio quorum nomina supposita sunt et signa : Dapifero nullo. S. Guidonis buticularii. S. Mathei camerarii. S. Droconis constabularii. Data vacante cancellaria.

(Cart. blanc, fol. 5.)

6. Louis... (s. d.).

Ludovicus rex. De leprosis Compendiensibus.

(Cart. blanc, fol. 6.) Dans cet acte et dans quelques-uns de ceux qui suivent, le copiste a laissé quelques lacunes, soit par suite des difficultés de lecture, soit par suite de la détérioration des pièces qu'il avait à transcrire.

7. Charles III (918).

Karolus rex. De theloneo Compendiensi de acqua Ysare et de feodis Regis emendis a nobis pro voluntate nostra.

Datum VII kal. Augusti : indictione V, anno XXV regnante Karolo rege gloriosissimo, redintegrante XX; largiore vero hereditate indepta VI. Aquis Grani palatii. In Dei nomine feliciter. Amen. Rege Roberto XLIII°.

(Cart. blanc, fol. 7.)

Digitized by Google

8. Philippe Ier (1085).

Philippus rex. De libertate ecclesie. Quod non tenemur archiepiscopo, vel episcopo respondere nec etiam episcopo Suessionensi.

Actum Compendii palatio, anno incarnati verbi millesimo LXXX° V°. Indictione VIII. Anno regni nostri XXIIII. Goffrido Parisiorum episcopo archicancellario nostro. (Monogramme royal.)

(Cart. blanc, fol. 17.)

9. Charles III (919).

Karolus rex. De donatione prebendarum de Antiniaco.

Datum IIII kalend. Maii, indictione VI, anno XXVI regnante Karolo rege glorioso, redintegrante XXI; largiore vero hereditate indepta VII. Actum Atiniaco feliciter. Amen.

(Cart. blanc, fol. 18.)

10. Charles III (922). (29 juillet d'après M. Cocheris.)

Karolus rex. De Morogildo et de Elincuria et de Aqua Compendiensi.

Actum Compendio palatio, anno XXXI regnante Karolo rege glorioso, IIII kal. Aug. indict. decem.

(Cart. blanc, fol. 19 v°. Voy. *Hist. de France*, t. IX, p. 558.)

11. Louis VI (1120).

Ludovicus rex. De moneta non facienda apud Compendium.

Actum Parisius publice, anno incarnati verbi M° C° XX°. Regni nostri XIII. Adelaudis regine VI. Astantibus in palatio nostro quorum nomina subtitulata sunt et signa. S. Stephani dapiferi. S. Gilleberti buticularii; Hugonis constabularii. S. Guidondis camerarii. Data per manum Stephani cancellarii.

(Cart. blanc, fol. 20. V. Mabillon, *De Re diplom.* p. 598. Le Blanc, *Monnaies de France*, p. 153.)

12. Louis VI (s. d.) (1107).

Ludovicus filius Philippi regis. Super sex mansos apud Tradriniacum.

(Cart. blanc, fol. 20 v°.)

13. Philippe II Auguste (1193).

Philippus rex. De confirmatione regis super molendino Vinee.

Actum apud Bestisiacum, anno incarnati verbi M° C° nonagesimo tercio. Regni nostri anno quarto decimo. Astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa. Dapifero nullo. Signum Guidonis buticularii. S. Mathei camerarii. Sign. Droconis constabularii. Data vacante cancellaria.

(Cart. blanc, fol. 21.)

Digitized by Google

14. Charles (s. d.).

Karolus rex. De nauto de Veneta, de Canleio, de Pontigone, de Marigniaco, de Nigella, de Attiniaco in Boloniensi pago.

Copie incomplète des dernières lignes. C'est probablement la pièce transcrite p. 25 du cart. blanc.

15. Louis (s. d.).

Ludovicus rex. De justicia quam habemus super manentes in cultura Karoli.

La fin y manque. (Cart. blanc, fol. 23; on la trouve également dans la copie du cart. du XVIe s. L. 174, p. 208.)

16. Henri (1048).

Henricus rex, filius regis Roberti. De prepositura canonicorum Compendii.

Sans date ni témoins.

(Cart. blanc, fol. 9. Cocheris renvoie aussi aux *Hist. de Fr.* t. XI, p. 583.)

17. Philippe Ier (1092).

Philippus rex. De firmitatibus non edificandis in Compendio vel in vicino Compendi absque licencia nostra.

Actum est hoc Compendii in palatio regio. Anno ab incarnatione Domini M° XC° II°, indictione XV. Gaufridus archicancellarius scripsit et subscripsit.

(Cart. blanc, fol. 10.)

18. Philippe Ier (1092).

Philippus rex. De justicia quam habemus in nundinis medie quadragesime.

Actum est hoc Compendii in palatio regio. Anno ab incarnato verbo Domini M° XC° II°, indictione XV°. Hubertus cancellarius scripsit et subscripsit. S. Philippi gloriosissimi Francorum regis.

Cette pièce est transcrite de nouveau n° 31.

19. Louis VI (1112).

Ludovicus rex, filius Philippi regis. De ponte nostro restaurato apud Compendium.

Actum Parisius in palatio nostro publice. Anno incarnati verbi M° C° XII°. Anno vero consecrationis nostre IIII°. Presentibus ac testimonium veritatis prehibentibus quorum nomina subtitulata sunt et signa. S. Gilleberti buticularii nostri. S. Hugonis constabularii nostri. S. Widonis camerarii nostri. Stephanus cancellarius relegendo subscripsit.

(Cart. blanc, fol. 13. Le feuillet y est en partie déchiré.)

Digitized by Google

20. Louis VII (s. d.) (1153).

Ludovicus rex, libertate hominum Compendiensium.

(Manquent les dernières lignes après la figure du monogramme royal.) (Cart. blanc, fol. 14. Imprimé. *Ord. des rois de Fr.* t. XI, p. 240. Baluze, etc. L'original de cette charte existe aux archives municipales de Compiègne et a été reproduit par M. Peigné-Delacourt.)

12. Robert (1029).

Robertus rex. De terra nostra apud Verberiam et apud Venetam et apud Moorincourt.

Actum publice Aurelianis, anno incarnati verbi M° XX° VIIII°. Regnante Ludovico. Hecelinus; Reinardus; Hildierus; Johannes, comes Suessionensis; Wiscorubeus; Hugo de Creci; Drogo de Monci; Bocardus de Monmorenci; Lanscelinus de Belvaco; Wido de Curie; Frogerus Catalaunensis; Herluinus; Bartholomeus; placito quoque supradicto isti interfuerunt. Actum Silvanectis, anno incarnati M° C° VI°. Regnante Philippo XLVI.

22. Louis le Bègue (877).

Ludovicus rex, filius Karoli regis. De Marisco, de Marolio, de Elincurte, de Cultura Karoli et de Aqua Compendii et de fiscis regis emendis a nobis et tenendis.

Actum Compendio regis palatio, die Nativitatis Domini nostri Jhesu Cristi; indictione X; anno I° regnante Ludovico rege gloriosissimo.

(Probablement cart. blanc, fol. 25.)

23. Charles III (907).

Karolus rex. De dote Frederine uxoris sue super Corbeniaco et Pontigone.

Arnulphus notarius ad vicem Askerici episcopi recognovit. Datum XIII kalend. Maii, indictione X; anno XV regnante domino Karolo gloriosissimo rege, redintegrante X. Actum Attiniaco palatio, in die nomine feliciter. Amen.

(Cart. blanc, fol. 27, 19 avril 907. Voir dans M. Cocheris l'indication des divers recueils dans lesquels cette pièce est imprimée.)

24. Charles III (s. d.).

Karolus rex. De LIII quadris terre sitis juxta Sanctum Clementem datis Sancto Clementi.

Sigillum Karoli regis gloriosi. Gauzlinus notarius vice Rodgeri archiepiscopi recognovit. Datum kal. Junii.

La transcription de cette pièce offre beaucoup de lacunes. (Voir cart. blanc, fol. 28 v°.)

Digitized by Google

25. Louis VI (s. d.) (1110).

Ludovicus rex. De uxoribus clericorum et de libertate ecclesie Compendiensis.

(Cart. blanc, fol. 29. *Gallia chr.* t. X, col. 180.)

26. Philippe II Auguste (1193).

Carta Philippi regis. De nemore de Ageu.

Actum Compendiens. anno incarnati verbi M° C° XC° tertio; regi nostri anno quintodecimo. Astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa. Dapifero nullo. S. Guidonis buticularii. S. Mathei camerarii. S. Droconis constabularii. Data vacante cancellaria.

27. Jean, abbé de Compiègne (1247).

Carta de hominibus de Longolio.

Datum anno Domini M° CC° XL° VII°, mense Aprili.

28. Philippe II Auguste (1209).

Transcripta cartarum ville et communie Compendiensis. Transcriptum magne carte sic incipit : Philippus rex.

Actum Anetiano, anno Domini M° CC° nono, regni nostri anno XXXI.

29. Louis (s. d.).

Ludovicus rex. De prepositura Compendiense.

Long tarif de droits, non daté.

30. Philippe Ier (1107).

Philippus rex. De Sancto Germano et sex mansis apud Tradiniacum.

(Cart. blanc, fol. 20 v°.)

31. Philippe Ier (1092).

Philippus rex. De justicia quam habemus in nundinis medie quadragesime.

Une note du XIV° siècle fait remarquer que cette pièce est déjà transcrite sous le n° 18.

32. Louis VI (1118).

Ludovicus rex. De servis morantibus per quinquennium in ecclesia Compendiense perpetua libertate gaudentibus.

Actum Compendii, anno incarnati verbi M° C° XVIII°, regni nostri X. Adelaidis regine IIII. Adstantibus in palatio nostro quorum nomina subinsignata sunt. S. Willelmi dapiferi. S. Gilleberti buticularii. S. stabularii. S. Widonis. Datum per manum Stephani cancellarii.

Digitized by Google

33. Philippe Ier (1085).

Philippus rex. Super conductu mercatorum ad nundinas Compendienses.

Actum Parisius, anno ab incarnatione Domini M° C° LXXX° V°, regni nostri anno septimo. Astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa. S. comitis Theobaudi dapiferi nostri. S. Guidonis buticularii. S. Mathei camerarii. S. Radulphi constabularii. Data vacante cancellaria.

34. Philippe Ier (1084).

Littere Philippi regis super conductu mercatorum ad nundinas Compendienses.

Actum anno ab incarnatione Domini M° C° LXXX° IIII°, mense Marcio.

35. Louis VII (1175).

De ecclesia Sancti Clementis nobis data.

Actum publice Compendii, anno ab incarnatione Domini M° C° LXX° V°, astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa. Signum comitis Theobaldi dapiferi nostri. S. Rainaldi camerarii. S. Guidonis buticularii. S. Radulfi constabularii.

36. Louis VII (1143).

De justicia quam habemus in domo Hannonis clericii ad caput Sancti Clementis.

Actum publice Parisius, anno ab incarnatione Domini M° C° XL° III° regni vero nostri VII°. Astantibus in palatio nostro quorum nomina subtitulata et signa. Radulphi Viromandorum comitis, dapiferi nostri. S. Mathei constabularii. S. Mathei camerarii. S. Guillelmi buticularii. Data per manum Cad... cancellarii.

37. Pièce incomplète et dont la cote est à peu près illisible. Elle émane également de Louis VII.

C. Troisième fragment, composé d'un feuillet double.

Quoiqu'il ne continue pas immédiatement cette série, on a numéroté de 38 à 43 les pièces qu'il contient.

D'abord la fin d'un acte royal de 1179.

C'est la charte *De prepositura Compendiense*, qui se trouve au cartul. blanc, fol. 77. Il n'y en a là que deux tiers de colonne.

Digitized by Google

38. Philippe-Auguste (1186).

De prepositura Compendii.

Actum apud Castrum novum super Ligerim. Anno ab incarn. Dom. M° C° LXXXVI°, regni nostri anno VII°. Astantibus in palatio nostro quorum nomina subposita sunt et signa. S. Comitis Theobaldi dapiferi nostri; S. G. buticularii; S. Mathei camerarii; S. Radulfi constabularii. Data vacante cancellaria.

(Cart. blanc, fol. 77 v°.)

39. Philippe-Auguste (1208).

De prepositura de Marteniaco.

Actum Silvanectensium, anno ab incarnatione Domini M° CC° VIII°, regni vero nostri anno XXX°. Astantibus in palatio nostro quorum nomina subposita sunt et signa. Dapifero nullo. S. G. buticularii. S. Mathei camerarii. S. Droconis constabularii. Data per manum fratris Guarini vacante cancellaria.

(Cart. blanc, fol. 78.)

40. Carta commune Compendiensis de Hala.

Actum anno gratie M° CC° VII°.

(Cart. blanc, fol. 150 v°.)

41. Carta communie Compendiensis de Ripagio.

Actum anno Verbi incarnati M° CC° sexto.

(Cart. blanc, fol. 109 v°.)

42. Cyrographum de piscatoribus Compendiensibus.

Actum anno incarnati Verbi M° CC° III°.

(Cart. blanc, fol. 111.)

43. De foragiis et de ripagio in terra ecclesie (s. d.).

Pièce incomplète.

(Cart. blanc, fol. 110. Transcrite en partie par M. Cocheris.)

N'ayant pas toujours entre les mains la copie des pièces renfermées dans le cartulaire blanc, je n'ai pu, pour un certain nombre, indiquer les concordances de ces deux recueils.

Pour extrait :

A. de Marsy,

Correspondant du Ministère, à Compiègne.

Digitized by Google

SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Rapport sur un sarcophage, deux lampes antiques et une inscription trouvée à Rouffach (Afrique).

Communication de M. Cherbonneau, membre non résidant.

(Séance du 13 novembre 1876.)

La communication de M. Cherbonneau, membre non résidant du Comité des travaux historiques, comprend d'abord une photographie d'un sarcophage trouvé dans la butte sur laquelle on a élevé la statue de saint Augustin. Cette butte est formée d'un amas de ruines antiques, et M. Cherbonneau la signale à l'attention du Comité. Le beau sarcophage dont il s'agit représente un combat de Grecs et d'Amazones. Il est déposé à Bône dans le jardin de la pépinière.

Notre collègue nous communique ensuite trois monuments de l'époque chrétienne :

1° Un bon dessin à l'aquarelle d'une lampe provenant des fouilles de Carthage et dont la queue pleine et serrée, le façonnement grossier indiquent une époque postérieure à Constantin. Sur cette lampe se détache un lion, figure qui ne suffit pas à la faire classer dans le nombre des objets à l'usage des chrétiens.

2° La peinture à l'huile d'une autre lampe trouvée dans les ruines de Mascula, aujourd'hui Krenchela, et qui a été offerte à M. Cherbonneau par M. Jullien, lieutenant au 3e régiment de tirailleurs indigènes. Ainsi que l'a fort bien reconnu notre correspondant, cette lampe porte l'image de Daniel debout entre les lions qui lui lèchent les pieds. A sa droite et tendant le bras vers lui, vole l'ange qui, d'après le récit biblique, lui apporta, en le tenant par les cheveux, Habacuc chargé de le nourrir. Ce dernier qui se voit dans les airs à la gauche de Daniel, lui offre un pain rond.

D'autres types de même sorte se retrouvent sur des lampes.

Le premier que je vois signaler l'a été par Raoul Rochette, qui

Digitized by Google

y reconnaissait « le Christ assis de face entre deux petites figures d'anges volant de chaque côté avec une couronne à la main [1]. » J'ai

acquis cet objet à la vente du savant antiquaire et je l'ai publié en même temps que des agrafes mérovingiennes portant le même sujet [2]. Il a été trouvé à Corneto par M. Fossati, dans un hypogée

[1] *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 762.

[2] Voir dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. XXXV, ma *Note sur quelques représentations antiques de Daniel dans la fosse aux lions.*

Digitized by Google

étrusque qui avait été occupé par les chrétiens. Son style est exactement conforme à celui de la lampe africaine. Voici la copie du relief central de cette lampe :

Un autre échantillon presque identique, et dont le dessin est entre mes mains, a appartenu à M. Muret, de la Bibliothèque nationale, qui en ignorait la provenance. La seule différence qu'il présente consiste dans une croix qui se détache en relief sous la figure de Daniel. A la mort de M. Muret, cet objet a passé dans le musée de Lausanne.

Le type de lampes qui nous occupe est d'une époque relativement récente; il est impossible de l'attribuer à un temps antérieur à la fin du ve siècle, car son dessin s'écarte absolument du modèle adopté auparavant pour la représentation de Daniel entre les lions.

3° M. Cherbonneau nous envoie de plus, sous la date du 8 juin dernier, l'estampage d'une célèbre inscription de martyrs trouvée en Afrique à Rouffach, l'ancien *Castellum Mastarense*, et que M. de Rossi a publiée dans son dernier Bulletin de 1875.

Edmond Le Blant,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Note sur une statuette du xve siècle et les nourriciers des enfants de saint Louis.

Communication de M. G. Leroy, correspondant du Ministère, à Melun.

(Séance du 13 novembre 1876.)

M. G. Leroy, correspondant à Melun, a envoyé la photographie d'une statuette de bois, qui représente un personnage imberbe, coiffé de cheveux longs, vêtu d'une robe et d'un manteau, portant la sainte couronne d'épines.

Cette statuette, qui appartient à M. F. La Joye, amateur de Melun, provient de l'église de Féricy (arrondissement de Melun), et est attribuée au xiiie siècle par M. G. Leroy, qui y voit un jeune clerc vêtu de la dalmatique.

Cette figure est pour nous une œuvre assez grossière et fort lourde assurément de l'imagerie du xve siècle, et le vêtement qu'elle porte est loin d'être une dalmatique. C'est un manteau retenu sur la poitrine par une bande d'étoffe, posé par-dessus une longue robe.

Ce personnage n'est point un clerc : ce pourrait être un ange s'il était muni d'ailes, mais les documents que M. G. Leroy a joints à la photographie auraient pu lui indiquer que c'est le saint roi lui-même que l'on avait prétendu représenter.

Le type n'est point celui que l'on peut reconnaître dans la statuette provenant de la Sainte-Chapelle que possède le musée de l'hôtel de Cluny, ni dans celle qui fait partie de la collection Basilewski. Il est encore moins celui qui a été adopté par erreur lors des travaux de peinture et de sculpture entrepris pour les galeries de Versailles; mais l'imagier du xve siècle qui l'a taillée pouvait n'être pas plus fort en iconographie qu'en sculpture.

Ce qui nous fait croire que l'on a prétendu représenter saint Louis, c'est que la Sainte-Chapelle de Paris possédait d'importants domaines sur le territoire de la paroisse de Féricy dont l'église conservait cette image, et sur celui de la paroisse de Machault qui est limitrophe.

Dans cette dernière vivaient Odon de Machau et Marie d'Auxi, sa femme, nourriciers des enfants de saint Louis, qui, par reconnaissance, leur avait constitué une rente.

M. G. Leroy a trouvé aux archives municipales de Melun la lettre de saint Louis qui établit cette constitution, acte dont il adresse une copie.

Digitized by Google

Nous proposerons de la publier, si elle est inédite, ainsi que la communication de notre correspondant modifiée dans tout ce qui est relatif à la figure qui en fait l'objet.

Quant à la figure elle-même, nous ne croyons pas qu'il y ait intérêt à la publier.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

NOTE SUR UNE STATUETTE DU XVe SIÈCLE ET LES NOURRICIERS DES ENFANTS DE SAINT LOUIS.

Un amateur distingué de Melun, M. Félix La Joye, possède dans sa collection d'antiquités une curieuse statuette en bois pouvant dater du xve siècle, et à laquelle se rattache un intérêt historique.

Haute de $0^{m},70$, elle représente un jeune homme vêtu d'une robe que cache en partie un manteau posé sur les deux épaules, et portant la sainte couronne d'épines. L'auteur a fait bon marché, assurément, des proportions anatomiques, mais il faut lui reconnaître certaine habileté dans l'expression de naïveté qu'il a donnée à son sujet, et dans la façon avec laquelle, taillant hardiment en plein bois, il a drapé et disposé le costume du personnage. On sent l'école des « ymaigiers » qui ornaient et décoraient les monuments religieux pendant le moyen âge.

Cette statuette provient de l'église de Féricy, canton du Châtelet, arrondissement de Melun, et l'on trouvera naturel de l'y rencontrer quand on saura que la Sainte-Chapelle de Paris, pieusement dotée par Louis IX des reliques de la Passion, possédait à Féricy et à Machault, commune limitrophe, des biens considérables lui provenant probablement des libéralités du saint roi. Un bois d'une certaine étendue figure encore au cadastre de Féricy sous le nom de *bois de la Sainte-Chapelle*, à laquelle il a appartenu. A l'une des clefs de voûte de la nef de l'église de Machault est un écu portant les attributs de la Passion : une couronne d'épines et trois clous, faisant partie du reliquaire de la Sainte-Chapelle, et rappelant incidemment les biens terriers dont cet établissement religieux jouissait dans la localité. La statuette de l'église de Féricy se rattachait au même ordre d'idées. La couronne d'épines, la Sainte-Chapelle et saint Louis ont laissé dans les deux communes de Féricy et de Machault des souvenirs vivaces, comme le témoignent ces différents faits.

Digitized by Google

Mais à Machault se rattache encore, à un autre titre, le souvenir du saint roi. C'est dans cette ancienne paroisse que résidaient Odon de Machau et Marie d'Auxi, sa femme, qui nourrirent ses enfants. En reconnaissance des services qu'ils lui avaient rendus, Louis IX leur donna quarante livres parisis de rente annuelle, perpétuelle, à leur profit conjointement, et au profit du survivant d'eux, à prendre sur la prévôté de Melun, payable en deux termes, par moitié, aux fêtes de la Toussaint et de l'Ascension. Une copie de la charte qu'il leur octroya, pendant son séjour à Melun, en mai 1257, existe aux archives municipales. C'est un document inédit dont voici la teneur :

Ludovicus Dei gratia Francorum Rex, notum facimus quod nos obtentu grati et accepti servitii quod Odo de Macholio, miles, et Maria de Auxiaco, ejus uxor, nobis impenderunt et maxime in nutritura liberorum nostrorum, dedimus et concessimus eisdem ac heredibus eorumdem in ppetuum quadraginta libras parisiens. annui redditus ab ipis in prepositura ñra Meledun. singulis annis p. manum prepositi dicti loci quicunqz. pro tempore fuerit percipiendas duobz. terminis, videlicet : medietatem ad festum omnium scorum, et ad ascensionem Dñi aliam medietatem. Volentes et concedentes qd. si dictum Odonem dcam Maria vel dictam Mariam dictum Odonem supervivere contigeret superstes dictas quadraginta libras singulis annis quamdiu viveret in dicta prepositura predictis terminis perciperet nec heredes iporum ipis vel altero eorum viventibz aliquid inde percipere poterunt nisi de iporum vel eor. alterius voluntate. Post decessum autem predictoru. Odonis et Marie predicte quadraginta libr. annui redditus ad heredes iporum libere revertentur nisi ipe vel ipa in vita sua de ipis quadraginta libris aliter duxerint ordinandum. Quod ut ratum et stabile permaneat in futurum presentibz. litteris nrm fecimus apponi sigillum. Actum apud Meledunum anno Dñi M° CC° quinquagesimo septimo, mense Maio.

(Scellé du grand sceau de cire verte sur lacs rouges.)

G. Leroy,

Archiviste, correspondant du Ministère, à Melun.

Collection d'antiquités et de curiosités de M. Félix la Joye, à Melun.

Communication de M. G. Leroy, correspondant du Ministère, à Melun.

(Séance du 13 novembre 1876.)

M. G. Leroy a adressé au Comité, pour être déposée dans ses archives, une collection de trente-cinq photographies d'après quel-

Digitized by Google

ques monuments de sculpture que possède M. Félix La Joye, de Melun.

La plupart des monuments représentés sont des sculptures sur bois, dont la majorité forme des panneaux de meubles ou de revêtement appartenant à l'époque de la Renaissance. Tous sont exécutés avec une franchise d'outil à laquelle devraient bien revenir nos tailleurs de bois modernes dont les œuvres peuvent posséder toutes les qualités possibles, sauf celle-là.

Quelques-uns de ces panneaux sont en outre d'un grand goût et d'une composition fort originale qui touche parfois au bizarre dans la combinaison des éléments qui les constituent.

Nous citerons surtout: un devant de coffre représentant les sept vertus; une figure de saint Pierre assis habillé en pape et bénissant; un bas-relief représentant un évêque tenant une pancarte, debout entre vingt prêtres agenouillés, que M. G. Leroy croit figurer l'octroi d'une règle à un chapitre de chanoines.

Une fonte de bronze remarquable est jointe à ces boiseries. C'est un bassin cylindrique muni de deux anses formées de dauphins, et décoré de mascarons d'où naissent d'élégants rinceaux de pampres, dans le style du XVIe siècle.

Le choix de ces monuments est fait avec goût, mais nous ne voyons pas que rien doive en être publié.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Fragments de tissus trouvés dans un reliquaire de saint Didier, évêque de Langres.

Communication de M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, correspondant du Ministère.

(Séance du 13 novembre 1876.)

L'église de Roche-sur-Linotte (Haute-Saône), du diocèse de Besançon, possède des reliques de saint Didier dont l'authenticité est attestée par un acte de 1659. Ces reliques sont accompagnées de quatre petits morceaux d'étoffe de soie dont deux passent pour provenir de la chasuble du saint, et les deux autres de son voile. Un cinquième morceau de linge, sur lequel est cousu un galon, enveloppe le tout, mais ne porte aucune attribution.

Digitized by Google

Nous ne connaissons dans le vêtement sacerdotal aucune pièce à laquelle on donne le nom de voile; aussi M. Jules Gauthier, d'accord avec nous, mais pour d'autres raisons, rejette l'attribution à saint Didier des deux morceaux de soie rouge dont il s'agit. On appelle voile, à ce qu'il paraît, les tissus dont on enveloppe les reliques, tissus que l'on renouvelle à chaque reconnaissance de celles-ci, après avoir distribué les anciens sinon comme reliques, du moins comme choses précieuses. On peut leur appliquer le proverbe qu'on attribue aux Persans : *Ce ne sont point des roses, mais ils ont vécu avec la rose.*

Les deux fragments qui proviendraient de la chasuble de saint Didier, lequel fut martyrisé en 250, ne semblent pas pouvoir aspirer à une antiquité aussi vénérable.

L'archéologie des tissus n'est pas encore bien certaine, malgré les belles recherches de notre collègue, M. Ch. de Linas, mais les deux fragments dont il s'agit, qui sont d'un tissu broché assez lâche, ne nous semblent pas antérieurs au XVIe siècle.

L'un, le plus grand, est à fond blanc décoré de fleurons verts à âme rouge, bordés de rouge. L'autre est rouge à fleurons verts.

Quant au fragment qui sert d'enveloppe, nous croyons qu'il provient d'une aube parée. Le galon de soie violette et d'or qui y est cousu présente un dessin géométrique qui se trouve dès les temps les plus anciens jusqu'aux plus modernes dans la fabrication des galons. Aussi nous semble-t-il bien difficile de lui assigner une époque sans en avoir vu autre chose que le dessin. Celle où le clergé perdit l'habitude de parer les aubes, et qui nous semble être le milieu du XVIe siècle, nous sera une limite inférieure.

Malgré le peu de certitude archéologique que présentent les fragments dont il s'agit, nous proposerions de publier la note de M. Jules Gauthier ainsi que les dessins fort bien faits, et qui doivent être exacts, qu'il a exécutés en couleur pour l'accompagner si ces fragments pouvaient aider à former un ensemble. Dans l'état où ils se présentent, nous ne pouvons qu'en proposer le dépôt aux archives.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Mémoire relatif à la découverte du lavatorium de l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers.

Communication de M. A. Parrot, correspondant du Ministère, à Angers.

(Séance du 13 novembre 1876.)

Le mémoire dont nous avons à rendre compte au Comité en est à sa troisième édition, revue et très-augmentée avant que d'avoir vu le jour.

Il était d'abord intitulé : *Le faux atrium de l'hôpital Saint-Jean d'Angers.* Il fut envoyé à notre examen et nous nous en sommes déjà occupé[1]. Nous avions conclu à sa publication en demandant que M. A. Parrot voulût bien joindre un plan à son mémoire.

Celui-ci nous est revenu accompagné du plan demandé, qui nous rappelait certains édicules que nous avions vus dans les cloîtres de quelques monastères allemands : remarque que nous avions déjà faite lorsqu'il fut question, dans les réunions de la Sorbonne, des découvertes faites sous le sol de l'une des cours de l'hôpital d'Angers.

Nous avons alors demandé à notre ami, M. A. Essenwein, directeur du musée national allemand de Nuremberg, qui avait relevé plusieurs de ces édicules, les renseignements qu'il pouvait posséder sur leur usage, afin de pouvoir donner notre avis sur celui qui existait jadis à Angers.

Nous étions en possession des plans qu'il avait bien voulu nous envoyer, lorsque, M. A. Parrot nous ayant fait l'honneur de venir nous voir, nous lui communiquâmes ces plans qui éclairaient d'une lumière si vive la question qui l'intéressait, et lui rendîmes son mémoire afin qu'il pût le mettre d'accord avec les renseignements qui nous étaient parvenus.

C'est ce mémoire, revu pour la seconde fois, et accompagné de tous les plans qui peuvent lui prêter leur appui, dont nous avons à nous occuper aujourd'hui.

Le Comité se rappelle de quoi il s'agit.

Lorsque l'on transforma les constructions anciennes de l'hôpital d'Angers en un musée archéologique, et l'un de ses préaux en un jardin, l'on trouva sous le sol de ce dernier les assises inférieures d'un édicule hexagone du XIIIe siècle. Comme il se trouvait dans l'axe de la grande salle, on s'imagina qu'il en était le vestibule, et on lui donna le nom assez impropre d'*atrium*.

[1] Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. VIII, p. 534 et *passim*.

Digitized by Google

M. A. Parrot, dans son premier mémoire ou plutôt dans son mémoire sous sa première forme, discutait surtout cette expression et l'attribution à un vestibule, sans trop savoir quelle était sa destination, du monument auquel on l'appliquait. Aujourd'hui, il sait à quoi s'en tenir. Les belles études de notre collègue M. Albert Lenoir sur l'*Architecture monastique*, celles de M. E. Viollet-le-Duc dans son *Dictionnaire d'architecture*, et enfin les plans de M. A. Essenwein, ont prouvé d'abord que ces édicules élevés sur un plan polygonal, adossés à une galerie, fermés le plus souvent, sauf sur la face adjacente à la galerie, ne pouvaient être des vestibules. Leur destination était autre. Ils abritaient le lavabo où les moines étaient astreints à faire leurs ablutions avant et après les repas.

Si la vasque est absente de la plupart de ceux qui restent en Allemagne, quelques lavabos complets et les documents écrits, ainsi que les tuyaux de plomb que l'on a trouvés pendant les fouilles de l'hôpital d'Angers, montrent quelle était la destination de tous ces édifices.

Le mémoire de M. A. Parrot a le mérite de réunir tous les faits connus et toutes les preuves graphiques à l'appui de l'opinion qu'il soutient. Aussi proposons-nous pour la seconde fois la publication de son mémoire en le faisant accompagner des dessins qui en sont le complément indispensable.

Alfred Darcel,

Membre du Comité.

Découverte du lavatorium de l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers.

(Séance du 13 novembre 1876.)

Les travaux de terrassement et d'isolement exécutés pour la création d'un square autour de la belle salle, dite *de Henri II*[1], dans l'ancien hôpital Saint-Jean l'Évangéliste d'Angers[2], mirent à dé-

[1] Dénomination qui rappelle les bienfaits de Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, auquel on a attribué sans preuve authentique la fondation de l'Hôtel-Dieu d'Angers.

[2] Le nom du fondateur et la date de l'origine de l'Hôtel-Dieu sont restés inconnus jusqu'à ce jour. Une bulle du pape Alexandre III, du 15 janvier 1181, est le premier acte qui mentionne l'existence de cet établissement hospitalier. Elle porte la confirmation des possessions de l'aumônerie, les met sous la protection de saint Pierre et du Saint-Siége, et porte pour suscription le nom du sénéchal d'Anjou, Étienne de Marchay, ce qui laisse supposer (d'autres titres viennent également à

Digitized by Google

couvert les ruines d'un édifice hexagone sur lesquelles l'administration municipale d'Angers appela, dans la séance du 20 mars 1874, l'attention du conseil.

Dans cette séance, une commission composée des membres les plus compétents de l'édilité angevine fut formée dans le but de rechercher l'origine du monument, son caractère architectural et son importance archéologique.

Après une étude sans doute trop rapide ou fort légère, la commission, par l'organe de son rapporteur, sans de longs préambules, émit l'avis que l'hexagone de Saint-Jean était un *atrium*, qui, au moyen âge, avait fait partie de la décoration extérieure de l'entrée de la grande salle hospitalière. «La forme de ce porche, dit le rapporteur, son genre de construction, avec colonnettes, nous a paru fort gracieux. Sa réédification donnerait à la salle, non-seulement son caractère primitif, mais aussi présenterait, au milieu du square nouvellement créé, un aspect pittoresque et élégant[1].»

Heureusement que jusqu'à ce jour les finances de la ville ont mis la plus ferme opposition à la «réédification» demandée. On doit espérer que des raisons d'un autre ordre feront à tout jamais renoncer à l'idée de transformer en «*porche*», les ruines du gracieux hexagone de l'ancien Hôtel-Dieu d'Angers, dont la situation, la forme et les proportions s'opposent entièrement à la destination

l'appui *) qu'il fut le véritable fondateur de l'hôpital Saint-Jean. Dans le cours de la même année, le roi d'Angleterre, Henri II, par une charte datée du Mans (Arch. de Maine-et-Loire, *Hôtel-Dieu*, A. 1, f. 2), approuva la fondation, confirma la possession de tous les biens présents et à venir, et les affranchit de tous droits féodaux. Par deux autres donations successives il assura l'existence de l'aumônerie par l'abandon de l'écluse du pont des Treilles et par son bois de Déserte dans la vallée de Rochefort-sur-Loire. (Arch. de Maine-et-Loire, *ibid.*, B. 12, f. 57, et B. 96.)

Étienne de Marchay, *aliàs* de Marçay ou de Matha, était originaire de Touraine, suivant M. Marchegay (*Trois lettres concernant l'hôpital Saint-Jean d'Angers*, p. 33), Henri II lui avait conféré la charge de sénéchal d'Anjou vers 1174. Alais ou Alice, sa femme; Philippe et Geoffroy de Ramefort, ses fils; Jacquine, dame de Maulévrier, sa petite-fille, et Raynaud de Vou, son frère, participèrent largement à la création de la célèbre Maison-Dieu d'Angers, placée dès son origine sous le vocable de *Saint-Jean l'Évangéliste*.

[1] Procès-verbal de la séance du conseil municipal d'Angers du 28 mars 1874.

* Une charte du filius du sénéchal Étienne est explicite à ce sujet. Elle porte : «Ego Philippus de Ramefort, miles, filius et heres Stephani olim senescalli Andegavensis, omnibus Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod Stephanus senescallus bone memorie, pater meus, fundator et compositor elecmosinarie beati Joh. Evangeliste Andeg.» (Arch. de Maine-et-Loire, *Hôtel-Dieu*, E. 1, f. 2.)

Digitized by Google

qu'on prétend avoir été la sienne [1] ; pour s'en convaincre il suffit de se rappeler ce qu'on désignait autrefois par le mot *atrium*.

L'*atrium*, que quelques archéologues ont confondu à tort avec le *vestibulum*, était situé à l'extérieur des habitations romaines; il se composait d'un portique couvert (*cavædium*) entourant une cour *area*, à laquelle on donnait le nom d'*impluvium* et dont le centre était occupé par un bassin (*compluvium*) destiné à recevoir les eaux pluviales versées par les toits des portiques [2]. Si l'on en croit Varron [3] et Festus [4], les Romains nommèrent *atrium* cette disposition architecturale parce qu'elle aurait été inventée à Atria, ville d'Étrurie. Vitruve a indiqué les différentes proportions adoptées de son temps pour la longueur et la largeur des *atria*. En principe, les *atria* devaient être plus longs que larges, c'est-à-dire quadrilatères rectangulaires; la largeur des portiques variait entre le tiers et le cinquième de la longueur totale de l'*atrium;* la hauteur au-dessous du plafond égalait les trois quarts de cette même longueur [5]. Toute maison romaine de quelque importance possédait un *atrium* [6]; il précédait toujours le corps de logis : c'était une règle dont on ne déviait jamais. Certains temples avaient aussi un *atrium* ou parvis orné de portiques, tels que : l'*atrium* du temple de la Liberté, où l'on affichait les lois; l'*atrium* royal, près du temple de Vesta, où logeaient les Vestales; l'*atrium* du temple d'Apollon Palatin, construit par Auguste après la victoire d'Actium. Tous ces *atria* affectaient la même forme que ceux des habitations des riches citoyens.

A l'exemple des temples païens, les grandes basiliques chrétiennes furent, dès les premiers siècles du christianisme, au rapport d'Eu-

[1] J'ai publié dans le *Journal d'Angers*, du 16 avril 1874, une protestation contre la fausse attribution et le projet de restauration du monument découvert à Saint-Jean. Vers la même époque, j'ai transmis une communication sur le même objet au *Comité des travaux historiques*, dont l'impression a été votée sur le rapport de M. A. Darcel, membre du Comité. (Voy. *Rev. des Soc. sav.* 5e série, t. VIII, p. 534 à 536.) Toutefois, avant de livrer à l'impression mes appréciations, j'ai cru utile d'y ajouter des développements et des plans qui feront mieux juger l'intéressant monument, qui fut une des œuvres remarquables de l'architecture civile dans l'ouestde la France, au commencement du XIIIe siècle.

[2] Vitruve, *De Architectura*, lib. VI.

[3] Varron, *De Verborum significatione*, l. V, c. CLXXXII.

[4] Festus, *De lingua latina*, l. I.

[5] Vitruve, *loc. cit.*

[6] Cette dépendance de la maison romaine était confiée à la garde d'un esclave nommé *atriensis*.

Digitized by Google

sèbe et de Procope, ornées de riches *atria*[1]. Paul Silentiaire et Paulin de Tyr ont minutieusement décrit les splendeurs architecturales répandues dans les *atria* ou *quadriportiques* des basiliques de Sainte-Sophie de Constantinople et de la Vierge à Jérusalem, au centre desquels existaient des fontaines ou *compluvia* dans lesquelles les fidèles se lavaient les mains et le visage avant d'entrer dans le temple saint. D'anciens *atria* se voient encore à Rome, devant les églises de Saint-Laurent-hors-les-murs, de Sainte-Agnès, de Sainte-Praxède, de Sainte-Cécile au Transtevère, dont l'origine est la même que celle des quadriportiques des basiliques orientales.

Les moines, eux aussi, empruntèrent à la *domus* romaine son *atrium*, pour en faire la cour d'honneur et l'enceinte sacrée de leurs monastères. C'est ce *quadriportique*, désigné vulgairement sous le nom de cloître, qui est en réalité l'*atrium* antique conservé et perpétué dans son caractère primitif.

Ainsi la base du petit édifice découvert à Saint-Jean n'a pu appartenir à un *atrium*, à cause de l'exiguïté de ses proportions, de sa forme hexagonale et de son emplacement derrière la grande salle hospitalière.

Dès la fin du XIIe siècle l'hôpital Saint-Jean possédait deux *atria* ou cloîtres, situés, l'un selon les règles de l'art romain, entre la rue et le corps de logis principal; l'autre au chevet de la grande salle. Ce duplex cloître n'était pas particulier à l'aumônerie angevine, car il se rencontrait également dans les grands monastères, qui, eux aussi, avaient quelquefois jusqu'à trois ou quatre cloîtres, mais plus généralement deux, le grand et le petit. Ce dernier était nommé cloître du colloque, parce que les religieux pouvaient y converser[2]. Dans l'hôpital d'Angers une raison d'un autre ordre, la moralité,

[1] L'*atrium* des anciennes basiliques est appelé par Eusèbe et Procope *αἴθριον* ou *αὐλή*. Les auteurs modernes le désignent sous le nom de *tétrastyle*, *τετράστυλον*, ou *quadriportique*. (Voy. Bingham, *Origines sive antiquitates ecclesiasticæ*, t. III, p. 179.) De même que l'*atrium* des temples païens, celui des basiliques chrétiennes était complétement découvert et éclairé, comme dit Eusèbe, par les rayons du soleil (*Hist. eccl.*, lib. X, c. IV), afin qu'il fût loisible à tous ceux qui s'y arrêtaient d'élever les yeux au ciel, pour en contempler la beauté. Saint Paulin de Nole parle en ces termes de l'*atrium* de son église : « Il est permis à tous de se promener sous les portiques, et, quand ils sont fatigués, de s'appuyer sur les cancels qui règnent entre les colonnes, et voir le jeu des eaux. » (*Natal. X, S. Felic.*)

[2] D. Martenne, *Voyage littéraire*, t. I, p. 102. C'est de ce cloître que parle Du Cange, lorsqu'il dit : « In claustris etiam certis horis dabatur copia fratribus invicem confabulandi. » (*Gloss.* verb. : *Claustrum.*)

Digitized by Google

força de construire, dès les premières années de cet établissement, deux cloîtres, pour servir de promenoir aux malades, hommes et femmes, qui y étaient réunis et soignés.

Une charte originale, conservée dans les archives départementales de Maine-et-Loire, constate qu'en 1188 les deux cloîtres de l'aumônerie fondée par Étienne de Marchay, sénéchal d'Anjou, existaient déjà. Cet acte, œuvre d'Emma, abbesse de Notre-Dame de la Charité, dite du Ronceray, renferme de précieux renseignements sur l'état et la disposition des bâtiments du nouvel établissement hospitalier, dont la création remontait à peine à une douzaine d'années[1]. Dans ce titre intéressant la noble abbesse du Ronceray s'exprime ainsi :

« Emma, Dei gratia humilis abbatissa ecclesie beate Marie de Karitate..... Ne ab humana memoria per multorum successiones temporum evanescat, omnibus insinuamus et hac presenti carta confirmamus, quod nos pio intuitu et devotione, concilio quidem et assensu capituli nostri et canonicorum et capellanorum nostrorum, ad petitionem Stephani, senescalli Andegavensis, fundatoris elemosinarie, donavimus in perpetuum libere et absolute et quiete totum illud spatium terre, ubi nunc sita seu fundata est ipsa elemosinaria cum apenditiis suis, scilicet capella beati Johannis et *claustro anteriore* et loco ubi est vivarium et *claustro posteriore* et coquina et thalamo Ogerii sacriste et cameris privatis que sunt in apendiciis elemosinarie. Postea vero, cum non haberet idem Stephanus locum sufficientem ad construendas officinas elemosinarie necessarias precibus, obtinuit quod nos donavimus eidem et concessimus communi assensu omnium nostrum in perpetuum libere, sicut habebamus, totum illud spatium loci a parte Reculeie, quod includit murus qui incipit a thalamo Ogerii sacriste sive a muro claustri elemosinarie et extenditur per ripam Meduane usque ad domum, que vocantur Lavanderia, ubi abluuntur infirmorum panni, et ab illo loco extenditur justa vineas beate Marie usque ad portam introitus vinearum beate Marie et usque ad rocham elemosinarie[2]... »

Après une description aussi minutieuse des bâtiments de l'au-

[1] L'Hôtel-Dieu avait été établi sur le fief de l'abbaye du Ronceray; l'abbesse Emma, qui avait puissamment contribué à la création de la maison des pauvres du Christ, s'était réservé pour elle et les abbesses qui lui succéderaient la suprématie spirituelle et temporelle de l'hôpital.

[2] Archives de Maine-et-Loire, *Hôtel-Dieu*, B. 18, f. 1.

Digitized by Google

mônerie Saint-Jean, en 1188, il ne peut exister aucun doute sur la situation des deux cloîtres. L'un, le *cloître antérieur* ou *grand cloître*, subsiste encore en son lieu et place; l'autre, le *cloître postérieur* ou *petit cloître*, a depuis longtemps disparu, mais les débris de ses colonnettes et de ses arceaux ont été retrouvés dans les fouilles sur le bord de la Maine, et ne peuvent ainsi permettre de douter de son emplacement au chevet de la grande salle. Toutefois, cette salle ne devait pas encore exister en 1188, car le style architectural de sa construction en reporte l'origine au commencement du XIIIe siècle. A cette époque elle prit sans doute la place, entre les deux cloîtres, de vieux bâtiments qui avaient été transformés, lors de la création de l'aumônerie, en salles pour les malades[1].

Dans les premiers siècles du monachisme en Occident, les cloîtres présentaient une simplicité en harmonie avec les mœurs du temps. Ils étaient ordinairement carrés ou de formes peu allongées tant en Orient qu'en Occident. Leur forme se perpétua; mais il n'en fut pas de même de leur simplicité, qui céda insensiblement le pas au luxe.

Le cloître antérieur ou grand cloître de l'Hôtel-Dieu d'Angers rentrait dans la règle commune des ambulatoires. C'était un parallélogramme rectangulaire, dont les galeries étaient éclairées par des arcades romanes percées dans les façades. Chaque arcade était soutenue par des colonnettes jumelles, qui reposaient sur un socle ou stylobate, disposé en forme de banquette. Des voûtes en pierre, remplacées au XVIe siècle par des combles à jour en arc surbaissé avec toits en appentis, recouvraient les galeries, qui, à l'extérieur, avaient pour contre-forts des piliers droits et pour égouts des canaux ménagés le long des façades. Selon l'usage adopté dans les monastères, le préau du cloître, émaillé de fleurs et de verdure[2], servait

[1] La salle *de Henri II*, ou salle *Saint-Jean*, est un vaste parallélogramme rectangulaire de 60 mètres de longueur œuvre, sur 22 mètres de largeur. Elle est divisée en trois nefs par 14 colonnes médianes et 22 colonnes adossées aux murs. Chaque nef se subdivise en 8 travées, que couronnent autant de voûtes en arc ogive aigu, dont les pendentifs carrés avec nervures reposent sur les élégants chapiteaux des sveltes colonnes, dont les fûts monolithes donnent à l'ensemble du vaisseau une si grande légèreté. Actuellement, les architectes angevins s'inspirent avantageusement du style de la salle de l'ancien Hôtel-Dieu et du chœur de l'ex-abbatiale de Saint-Serge d'Angers, pour donner aux édifices religieux qu'ils construisent l'élégance de ces deux remarquables monuments du XIIIe siècle.

[2] L'usage d'orner de gazon et de fleurs le préau des cloîtres a fait donner à cette *area* le surnom de *herbarium*.

Digitized by Google

de lieu de sépulture aux chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, qui s'ingérèrent, vers 1199, dans la direction de l'hôpital [1]. Des fouilles ont permis de constater les nombreuses inhumations faites, pendant plusieurs siècles, dans l'*area* du cloître antérieur, tandis que l'*area* du cloître postérieur n'en possédait aucune trace.

Les galeries nord et est du *claustrum* antérieur [2], ainsi que la galerie sud, refaite au XVIe siècle par le célèbre architecte angevin Jean De Lespine [3], sont les seules qui subsistent encore; celle du côté ouest a été entièrement détruite, peut-être pour agrandir le préau dans cette direction. La porte d'entrée de l'hôpital, celle du logis du prieur, ainsi que les principales ouvertures, aux larges

[1] En consacrant sa vie et sa fortune pour la fondation de l'hôpital, l'intention du sénéchal Étienne de Marchay était que l'aumônerie restât le patrimoine de Dieu, des pauvres du Christ, de l'abbesse, de la ville entière d'Angers, des chrétiens en un mot, qui avaient sacrifié leurs biens pour elle, et ne devînt point le bénéfice particulier d'une congrégation. A l'origine, les prêtres du Ronceray avaient la direction spirituelle de l'hôpital; en 1187, l'abbesse autorisa le sénéchal à les remplacer par quatre prêtres à sa nomination. Etienne mourut en 1190. Neuf ans plus tard, ces quatre prêtres, avec les laïques, hommes et femmes, qui desservaient l'aumônerie, se concertèrent pour adopter la règle de Saint-Augustin, et nommer à l'élection un des quatre religieux pour prieur. C'est ainsi que les volontés du fondateur furent éludées. Les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin restèrent en possession de l'administration de l'Hôtel-Dieu jusqu'en 1619, époque à laquelle ils en furent chassés à cause de leurs scandaleux désordres.

[2] Ce cloître fut restauré vers 1491, comme l'atteste la citation suivante : «Aud. Michau Olivier, maczon, pour avoir asseys en chaux vingt-quatre pilliers et clouaistres dud. prieuré, et pour les avoir taillez aux despens de lad. maison.....» (Arch. de Maine-et-Loire, *Hôtel-Dieu*, E. 63, f. 99.)

[3] La délicieuse galerie sud du grand cloître de l'hôpital, construite par Jean De Lespine, est une des œuvres remarquables du maître, qui dota Angers de nombreux chefs-d'œuvre inspirés de la Renaissance, tels que : le campanile de la cathédrale, la tour de l'église de la Trinité, le logis de Pincé, etc. Dans un registre de l'Hôtel-Dieu de 1534 à 1543, il est fait mention de la reconstrution de la galerie sud de l'hôpital, parmi d'autres travaux exécutés dans l'établissement : «Premier à Jehan «De Lespine, maistre maczon....., pour avoir fait tout à neuf l'arche et mu«raille du consté des cloistres qui estoient en caducité. Aussi pour avoir faict la cui«sine, la virz, la *gallerie*, la grant porte du *grant cloistre* et la chambre et cabinet «voulté où sont les lettres, tiltres et enseignements dudict prieuré...» (Arch. de Maine-et-Loire, *Hôtel-Dieu*, E. 69, f. 32). Il serait vivement à désirer que la municipalité angevine, éprise du sentiment du beau, jetât un jour un regard de pitié sur cette belle galerie dont les lignes savantes, les fins contours, les arabesques élégantes, les blasons, les petits génies et les ravissants médaillons souffrent des intempéries et méritent bien cependant de vivre encore longtemps.

Digitized by Google

baies, de la chapelle et de la grande salle, existaient sous les quadruples galeries, qui servaient à la fois de chemin couvert, de salle d'attente et de promenoir aux étrangers et aux malades.

Le cloître postérieur était de forme rectangulaire, comme le précédent. Ses arcades romanes reposaient, elles aussi, sur des groupes de colonnettes accouplées d'une remarquable élégance; mais il se différenciait du cloître antérieur en ce qu'il ne donnait accès qu'aux servitudes de l'hôpital. Cette différence est capitale et laisse au grand cloître son caractère original d'*atrium;* car le petit cloître n'avait été construit que pour faciliter le service de la Maison-Dieu, et procurer aux malades du sexe féminin un promenoir isolé et abrité. C'est au milieu de la galerie ouest de ce promenoir qu'avait été accolé le petit édifice hexagone qu'on a improprement qualifié du nom d'*atrium*[1].

Ce qui a pu induire en erreur le conseil municipal et les architectes chargés de l'éclairer, sur l'usage auquel avait été affecté le petit monument de forme si gracieuse et si originale, c'est sans doute l'affreuse galerie flanquée vers le commencement du XIVe siècle, au chevet de la salle, sur les ruines de l'ancien cloître. Sa décoration bâtarde l'aura fait prendre pour le péristyle de la salle, dont l'édifice hexagone aurait été l'*atrium*[2]. Mais le plus simple examen des lieux aurait dû démontrer que du côté de la rivière où il n'y avait

[1] Vers la fin du XVe siècle, le cloître postérieur, nommé aussi *cloître des gardiennes*, parce que le logement de ces sortes d'infirmières y attenait, fut l'objet de réparations importantes. On lit à ce sujet, dans un registre de comptabilité de l'Hôtel-Dieu de 1491 à 1493 : «A Michau Olivier, dix-huict livres cinq solz et «deux septiers de seigle, mesure d'Angiers, pour la faczon, et aux despens de lad. «Maison-Dieu, de vingt-deux pilliers du cloaistre d'iceelle du consté de la chambre «des charniers et pour dix-huict voultes retaillées et assises aud. consté. Et pour un «gros pillier boutans estans au dehors du tour desd. cloaistres.» Dans le même registre il est dit : «Et oultre pour l'achat de huict muyz et huict costeretz de chaux «pour faire lesd. cloaistres; c'est assavoir pour avoir asseys soixante-quatorze pilliers «devers la rivière de Maienne. Aussi pour avoir asseys dix-huict aultres pilliers et «les voultes d'iceux ; reparer les pilliers de l'aumosnerie, fait des gros pilliers auxd. «cloaistres, lesd. *cloaistres des gardiennes*, et pour faire plusieurs aultres réparacions «de maczonnerie en chaux en lad. maison... » (Arch. de Maine-et-Loire, *Hôtel-Dieu*, E. 63, f. 101 et 102.)

[2] A l'origine, cette galerie n'était point isolée comme elle l'est actuellement; une autre galerie, à angle d'équerre, lui faisait suite vers le nord : elle a été détruite en 1874 avec les servitudes de l'Hôtel-Dieu, et les débris en gisaient encore sur la terre lorsque la commission municipale a fait son rapport.

Digitized by Google

pas de rue, il était impossible que l'entrée principale de l'Hôtel-Dieu s'y trouvât, car cette entrée était presque à l'opposé et donnait sur la rue Saint-Jean. Cette assertion se trouve confirmée par le luxe déployé dans la décoration extérieure de la porte de la chapelle et surtout dans celle de la magnifique salle hospitalière ouverte à l'extrémité nord-est du grand cloître, dont l'arc roman déploie encore ses triples archivoltes et repose ses multiples moulures, non pas brusquement sur les tailloirs des colonnettes des ébrasements, mais au milieu d'ornements pris aux dépens de l'équarrissement de profil au-dessus du lit inférieur des sommiers. Ce luxe d'ornementation prouve bien, lui aussi, que là était l'entrée d'honneur du palais des pauvres et non pas par la porte mesquine percée au chevet de la vaste nef, qui n'était, comme les portes latérales, qu'une issue secondaire.

Si le conseil municipal n'a vu dans les ruines de l'édifice hexagone de l'Hôtel-Dieu qu'un *atrium*, certains archéologues ont cru y reconnaître, les uns une cuisine à l'instar de celles des abbayes de Fontevrault, de Saint-Florent, de Pontlevoy [1]; les autres une chapelle funéraire ou lanterne des morts, comme celles de Saint-Nicolas de Saumur [2] ou du cimetière Saint-Laurent d'Angers [3]. Mais ces opinions sont aussi fautives que la première : 1° parce qu'il n'y a jamais eu de cimetière dans le préau où s'élevait l'édicule; 2° parce que l'édicule, à cause de sa disposition architecturale, ne permettait point qu'on y plaçât convenablement un autel; 3° parce qu'il était trop restreint dans ses proportions pour qu'on pût y établir une cuisine d'hôpital. Ces objections, auxquelles on pourrait en ajouter d'autres, permettent d'affirmer que les ruines hexagonales découvertes au chevet de la grande salle de l'Hôtel-Dieu d'Angers n'ont appartenu ni à la cuisine de l'hôpital ni à une chapelle, encore moins à

[1] Les cuisines des monastères de Fontevrault, de Saint-Florent de Saumur, de Saint-Pierre de Bourgueil, de Pontlevoy, de Saint-Père de Chartres, etc., avaient la forme d'un polygone à six ou huit côtés et étaient pourvues presque d'autant de foyers.

[2] Cette ancienne lanterne des morts du cimetière de Saint-Nicolas de Saumur subsiste encore; sa base est carrée et sa pyramide en pierre est octogone.

[3] La chapelle Saint-Guillaume ou de Notre-Dame de Pitié, construite vers le XIIIe siècle dans le cimetière Saint-Laurent, à Angers, a entièrement disparu. Ses fondations et les bases de ses piliers, ornés de moulures, ont été détruits en 1871, lorsque la municipalité a baissé le sol du tertre Saint-Laurent. La chapelle, formée de deux étages, était octogone et terminée par un toit en pyramide.

Digitized by Google

une lanterne des morts ou à un *atrium*, mais uniquement au soubassement d'un *lavatorium* ou *fontaine monumentale.*

Le *lavatorium* avait par sa forme une grande similitude avec le *cantharus* placé devant les anciennes basiliques, dans lequel le peuple se lavait le visage et les mains avant d'entrer dans la maison de Dieu, pour participer aux saints mystères[1]. S'il différait du *cantharus* ou de la *phiala*, ce n'était ni par sa forme ni par son usage, mais uniquement par sa destination, car l'un était consacré aux ablutions liturgiques et l'autre aux ablutions hygiéniques; ainsi ces deux genres de fontaines avaient la purification pour but.

Au moyen âge, la plupart des grands établissements hospitaliers et monastiques de l'Italie, la Sicile, l'Espagne et l'Allemagne possédaient des *lavatoria;* il n'en était pas de même en France, où ces curieux édicules étaient assez rares, quoique d'un usage utile et agréable.

A l'origine un puits[2], accosté d'une cuve ou d'une auge en pierre,

[1] Au centre de l'*atrium*, dit M. l'abbé Martigny, étaient les symboles de la sainte expiation, c'est-à-dire la fontaine où les chrétiens se lavaient les mains et la face avant d'entrer dans le temple; et, dans quelques-uns de ces *atria*, la fontaine était, elle aussi, entourée de cancels de bois ou de métal, et surmontée d'un toit. L'ensemble de l'édifice qui environnait et couvrait la fontaine s'appelait, dans la primitive Église, *phiala* (*Dict. des antiquités chrétiennes*, p. 54). L'anonyme byzantin cité par Du Cange (*Constantinopolis christian.*, l. VIII), désigne sous le nom de *phiala* la fontaine placée par Justinien sous le propylée de la basilique de Sainte-Sophie : *Fecit autem circaphialam porticus duodecim in quibus erant fontes, leonesque aquam eructantes, e quibus populus lavaretur.* «Il fit autour de la *phiala* douze portiques où étaient des fontaines, et des lions vomissant l'eau, dans laquelle le peuple se lavait.» Paul Silentiaire se sert du même mot pour désigner le même objet, φιάλη. D'autres le nommaient *nympheum;* Paciaudi (*De baln. Christ.* p. 136, tab. III) a publié un monument de ce genre existant non loin de la ville de Pisaure en Isterie. Les papes ont déployé une grande magnificence dans la décoration des fontaines des basiliques de Rome, dont Anastase le Bibliothécaire a perpétué le souvenir. De tous ces monuments peut-être le plus célèbre est le *cantharus* dont saint Léon le Grand dota la basilique de Saint-Paul sur la voie d'Ostie et qui inspira de si beaux vers à Ennodius de Pavie (Ennod. Ticin. Opp. *Carm.* CXLIX. ap. Sirmond, t. I). Quant à l'usage où étaient les fidèles de se laver avant d'entrer dans l'église, il est constaté par tous les Pères, entre autres saint Chrysostome qui y fait souvent allusion dans ses homélies (*Homil.* LII, *In Matth.* LII, *In Joan.* et passim). Tertullien en parle aussi dans son traité de la prière (c. XI). Tout autour des vasques contenant l'eau, était quelquefois écrit un vers grec dont le sens est : «Lave tes péchés, et pas seulement ton visage.»

[2] Les sanctuaires de l'antiquité païenne, dit M. Albert Lenoir (*Arch. monastique*, t. II, p. 312), contenaient des puits sacrés ; les premières basiliques chrétiennes

Digitized by Google

en marbre ou en bronze, établie dans le préau du cloître[1], servait aux ablutions recommandées aux moines et aux malades; mais avec le temps ce système ayant paru incommode il fut remplacé, dès le XIIe siècle, par des fontaines jaillissantes, destinées à entretenir la fraîcheur dans ces lieux de retraite et à servir aux ablutions avant et après les repas. C'était aussi à la fontaine du cloître, au lavatoire[2], que les moines devaient se laver les pieds à l'époque de certaines cérémonies, « *omnes debent lavare pedes in claustro*[3]. » Elle servait, en outre, à laver les corps des frères qui avaient cessé de vivre; pendant cette opération tous les religieux se rangeaient autour du *lavatorium* dans le même ordre qu'au chœur, pour réciter les prières des morts avant les cérémonies de l'église[4]. Cet usage de laver le corps des morts à la fontaine du cloître ne devait point s'appliquer aux malades qui décédaient dans les hôpitaux, où, généralement, on se débarrassait des défunts au plus vite et sans cérémonie.

Les lavatoires primitifs paraissent avoir été établis, sans luxe, contre un des piliers du cloître; on en voit un exemple à l'abbaye de Moissac : l'eau coule à la hauteur de la main, comme d'une borne-fontaine. On renonça bientôt à cette disposition, qui permettait à peine à deux personnes de faire à la fois les ablutions.

en eurent de même : celles de Saint-Barthélemy à Rome, de Saint-Maurice à Angers, de Saint-Simirien à Nantes, de Saint-Pierre le Vif à Sens, de Saint-Irénée à Lyon, de Saint-Jacques à Ratisbonne montrent des puits sacrés. Il y en eut de même dans les églises monastiques de tous les âges; la basilique de Sainte-Praxède et celle de Saint-Callixte à Rome, les abbatiales de Sainte-Geneviève, de Saint-Germain des Prés, de Saint-Macloud, des Célestins à Paris, de Sainte-Colombe à Sens, de Saint-Pierre à Chezy, en possédaient aussi.

[1] Dans l'un des angles du cloître de Saint-Julien à Tours, de Saint-Lomer à Blois, de Saint-Vincent à Laon, il existait des puits et des cuves consacrés aux ablutions. Voy. les plans de ces monastères dans le *Monasticon Gallicanum* de Don Germain, ou dans la reproduction réduite de ce précieux ouvrage publiée par M. Peigné-Delacour.

[2] Par extension, le nom de *lavatorium* a été donné à la salle ou à l'ensemble du monument au milieu duquel s'élevait la fontaine.

[3] *Regula sancti Benedicti.*

[4] Dans les monastères où il n'existait pas de *lavatorium*, on avait une auge en pierre placée dans une salle près du cloître, qui servait à déposer et laver les morts avant leur ensevelissement. Ces sortes d'auges funéraires se remarquaient principalement dans les maisons claustrales des ordres de Cluny et de Cîteaux (Moléon, *Voyages liturgiques en France*). Il en existait également dans le chapitre de l'église cathédrale de Lyon, et dans le revestiaire de celle de Rouen.

Digitized by Google

Le *lavatorium* fut porté à l'un des angles du préau, ordinairement dans le voisinage du réfectoire, ainsi qu'il est tracé sur le plan de la royale abbaye de Fontevrault, publié par M. Albert Lenoir, dans son savant ouvrage sur l'*Architecture monastique*, t. II, p. 351 et 477.

Plan du *lavatorium* de l'abbaye de Fontevrault.

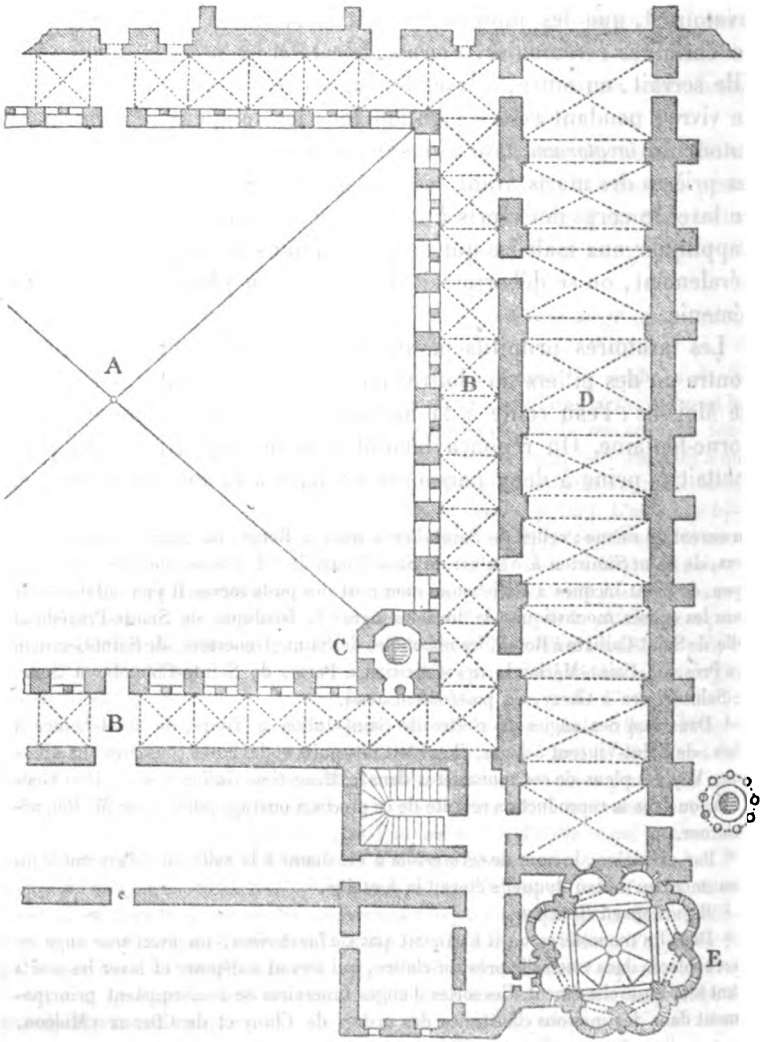

A. Préau. — B. Cloître. — C. *Lavatorium*. — D. Réfectoire. — E. Cuisine.

Digitized by Google

Les plus anciens lavatoires semblent remonter au XIIe siècle. Pour en rendre le service plus commode aux moines et aux malades, on les mit, presque dès leur origine, à l'abri des intempéries en les plaçant sous une voûte portée par des arcades à jour semblables à celles du cloître. Ces édicules, qui devinrent une dépendance naturelle du *claustrum*, furent établis tantôt à l'un des angles du préau, comme à Fontevrault ou au monastère de Montréale, en Sicile; d'autres fois, au milieu de l'une des façades, comme à l'hôpital Saint-Jean d'Angers ou à l'abbaye de Fontenay, près Montbard (Côte-d'Or), ordre de Cîteaux.

Plan du *lavatorium* de l'abbaye de Fontenay[1].

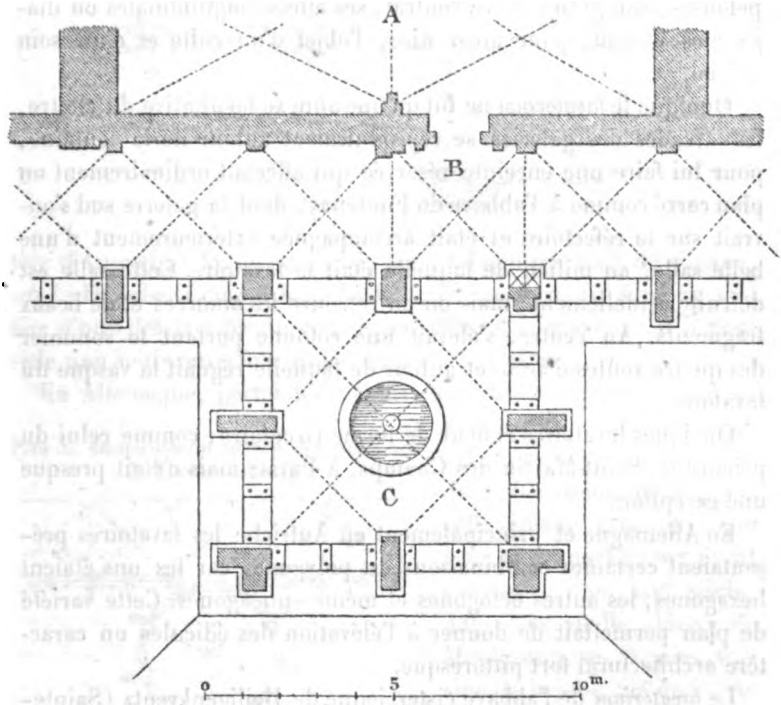

A. Réfectoire. — B. Cloître. — C. *Lavatorium.*

Dans les premiers siècles du monachisme en Occident les cloîtres présentaient une simplicité en harmonie avec les mœurs de l'époque.

[1] M. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. VI, p. 172.

Digitized by Google

Ils étaient ordinairement carrés ou de forme peu allongée, tant en Orient qu'en Occident. Insensiblement les mœurs changèrent, et, dès le XIe siècle, les cloîtres entrèrent dans le grand mouvement architectural. Dès lors, le luxe de leur décoration alla toujours grandissant comme l'art et ne s'arrêta qu'à sa décadence. Cette richesse monumentale prodiguée aux *quadriportiques* des monastères et des hôpitaux était due à l'idée dominante, qu'après l'église les cloîtres étaient la partie la plus importante de ces établissements, celle dans laquelle les malades se livraient avec une douce quiétude aux salutaires exercices de la promenade, et les moines à de pieuses méditations. Le préau lui-même était considéré comme un lieu entre la terre et le ciel [1], qui inspirait le respect; aussi ses vertes pelouses, son grand arbre central, ses allées longitudinales ou diagonales étaient, pour ainsi dire, l'objet d'un culte et d'un soin spécial.

Quoique le *lavatorium* ne fût qu'une annexe facultative du cloître, les arcades des galeries se reproduisaient autour de la fontaine, pour lui faire une enceinte réservée qui affectait ordinairement un plan carré comme à l'abbaye de Fontenay, dont la galerie sud s'ouvrait sur le réfectoire et était accompagnée extérieurement d'une belle salle, au milieu de laquelle était le lavatoire. Cette salle est détruite actuellement, mais on en retrouve les amorces et de beaux fragments. Au centre, s'élevait une colonne portant le sommier des quatre voûtes d'arête et autour de laquelle régnait la vasque du lavatoire.

Quelques lavatoires étaient de forme circulaire, comme celui du prieuré de Saint-Martin des Champs, à Paris; mais c'était presque une exception.

En Allemagne et principalement en Autriche les lavatoires présentaient certaines combinaisons du polygone; car les uns étaient hexagones, les autres octogones et même ennéagones. Cette variété de plan permettait de donner à l'élévation des édicules un caractère architectural fort pittoresque.

Le *lavatorium* de l'abbaye cistercienne de Heiligenkreutz (Sainte-Croix), près de Vienne (Autriche), qui remonte au commencement du XIIIe siècle, est ennéagone. Accolé à la façade d'une des galeries du cloître, ce petit édifice est surmonté d'une voûte qui repose sur neuf piliers formés de colonnettes groupées avec contre-forts.

[1] M. Albert Lenoir, *Arch. monastique*, t. II, p. 311.

Digitized by Google

Une grande ânalogie existe entre le *lavatorium* de Heiligenkreutz et celui de Klosterneubourg. Celui-ci dépendait du célèbre monas-

Plan du *lavatorium* de l'abbaye de Heiligenkreutz.

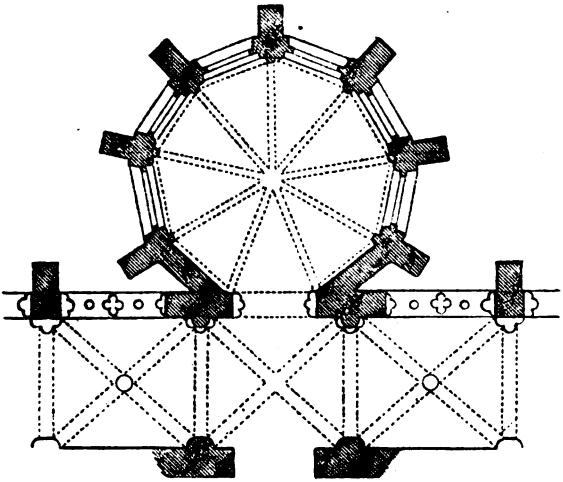

tère d'Augustins fondé en 1114, à 11 kilomètres nord de Vienne, sur le Danube. Comme le précédent, ce lavatoire est situé au milieu d'une des façades du cloître; sa salle est ennéagone, et il possède une seule ouverture qui donne sur le cloître.

En Allemagne, parmi les nombreuses fontaines d'hôpitaux et de monastères destinées aux ablutions hygiéniques, l'une des plus remarquables est celle encore existante, que les moines de Cîteaux firent construire, au XIVe siècle, dans leur vieille abbaye de Maulbronn, en Souabe, voisine de la jolie cité de Pfortzheim, dans l'ancien duché souverain de Wurtemberg[1]. Ici l'édicule n'est pas comme à Heiligenkreutz de forme ennéagonale, mais octogonale. A cette ex-

Plan du *lavatorium* du couvent des Augustins de Klosterneubourg.

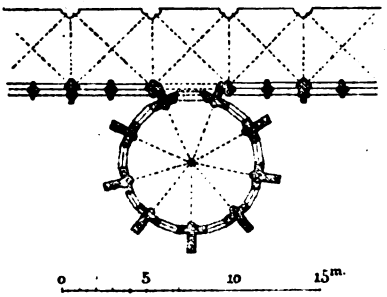

[1] Ce moutier cistercien fut fondé vers l'an 1142.

Digitized by Google

ception près, la disposition d'ensemble a un grand rapport de ressemblance; car le lavatoire communique, lui aussi, par une seule issue du cloître dans le réfectoire des religieux.

Plan du *lavatorium* de l'abbaye de Maulbronn.

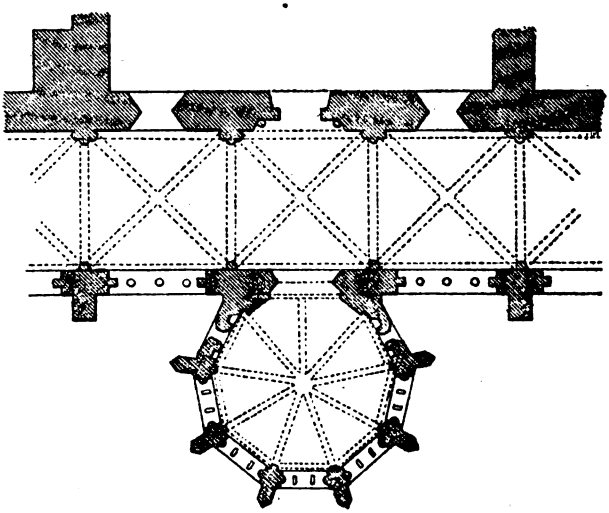

Les moines de Cîteaux semblent, plus qu'aucuns cénobites des autres ordres, s'être attachés à doter leurs monastères de ces élégants monuments de luxe et d'utilité qui rompaient si bien la monotonie des cloîtres par le doux murmure de l'eau s'échappant des larges vasques des lavatoires. Aussi retrouve-t-on, presque partout où ce grand arbre d'origine bénédictine a étendu ses rameaux, de délicieux *lavatoria*, qui ont emprunté à l'architecture ses combinaisons savantes, ses lignes variées, ses ornements multiples, tel que le lavatoire hexagone de Neuberg, dans la haute Styrie (Autriche).

Plan du *lavatorium* de l'abbaye de Neuberg[1].

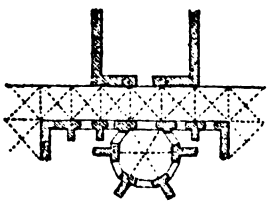

En France, dans l'ancien évêché de Fréjus, les Cisterciens possédaient également, dans leur abbaye du Thoronet (Var), un remarquable *lavatorium* hexagone accolé à la galerie du

[1] Les plans des lavatoires de Heiligenkreutz, Klosterneubourg, Maulbronn et

Digitized by Google

cloître devant le réfectoire. Deux portes jumelles, séparées l'une de l'autre par un pilier, permettaient aux religieux d'entrer d'un côté et de sortir de l'autre, afin d'éviter l'encombrement et le désordre lorsqu'ils se rendaient dans la salle pour y faire leurs ablutions.

Plan du *lavatorium* de l'abbaye du Thoronet.

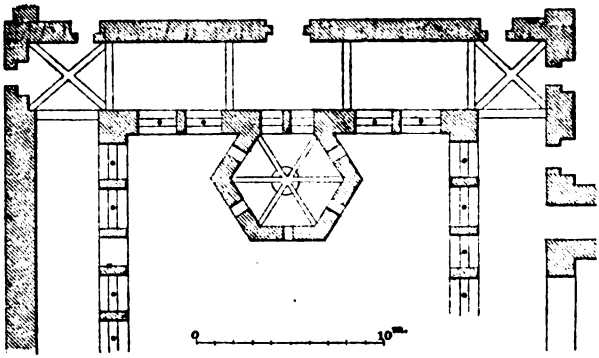

Les lavatoires du Thoronet et de Neuberg donnent une parfaite idée du monument analogue construit au commencement du XIIIe siècle dans l'hôpital Saint-Jean l'Évangéliste d'Angers; car le *lavatorium* angevin était, lui aussi, hexagone et accolé au milieu de la façade ouest du cloître postérieur de l'Hôtel-Dieu, au chevet et dans l'axe de la grande salle hospitalière [1].

Le cloître postérieur de Saint-Jean, œuvre de la fin du XIIe siècle, rentrait dans les règles ordinaires de ces sortes de constructions, par sa forme rectangulaire et ses proportions. Ses galeries devaient avoir chacune 4m,50 de largeur. Celle de l'est et de l'ouest égalaient probablement en longueur la largeur de la grande salle, qui est de 27m,50; tandis que les galeries du nord et du sud, un peu moins longues que les précédentes, n'avaient que 25m,20, ce qui donnait au préau une longueur de 18m,50 sur 16m,20. Les galeries étaient bornées : au sud, par le logement du sacristain et des chambres de

Neuberg, publiés ici, ont été recueillis par M. A. Essenwein, directeur du *Germanisches Nationalmuseum* (Musée national allemand de Nurnberg) et mis à ma disposition par son ami, M. Alfred Darcel, administrateur de la manufacture nationale des Gobelins. Que l'un et l'autre veuillent bien agréer l'expression de ma reconnaissance.

[1] L'orientation de la grande salle, du cloître postérieur et du lavatoire était O. N. O.

Digitized by Google

service; au nord, par la cuisine et ses dépendances; à l'ouest, par la grande salle, et à l'est par les hautes murailles des courtines, qui servaient à la fois d'enceinte à l'hôpital du côté de la Maine et de fortifications à la ville. On voit encore les restes de courtines avec leur poterne, un peu en aval de Saint-Jean, où coulait autrefois la rivière; malheureusement ces ruines vont bientôt disparaître comme le pont des Treilles, auquel elles se rattachaient.

Quoique le *lavatorium* de l'Hôtel-Dieu d'Angers ait été détruit vers le siècle dernier, on peut cependant se faire une juste idée de

Plan d'une pile.

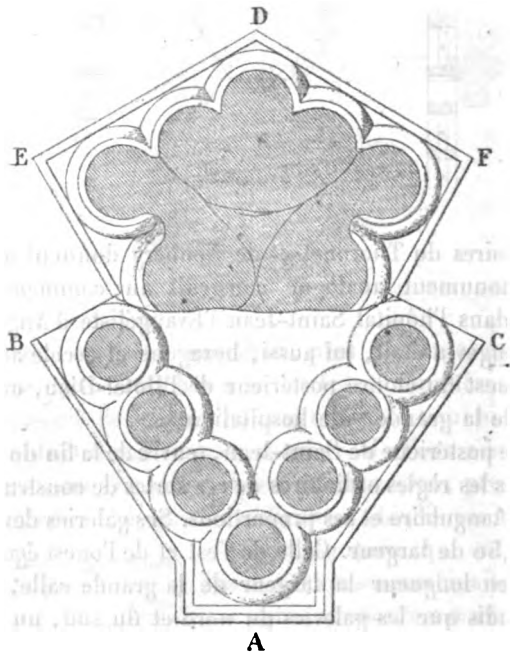

A B C. Partie primitive de la pile, à jour, formée de colonnettes accolées.
D E F. Partie secondaire de la pile, massive, formée de colonnettes engagées de la moitié de leur diamètre.

son importance et de son caractère architectural par les débris découverts dans son sol et par les fondations qui révèlent sa forme et dessinent son périmètre.

D'après l'apothème ou rayon du cercle inscrit de l'hexagone, l'é-

Digitized by Google

dicule avait dans œuvre 7^{m},07 de diamètre. Six piliers angulaires supportaient les arcs de la voûte, ainsi que la partie de l'édifice qui lui servait de couronnement. Chaque pilier était formé de deux groupes de colonnettes distincts : l'un qui remontait à l'origine du lavatoire, et l'autre qui devait lui avoir été ajouté comme contre-fort. Sept colonnettes accostées et isolées de la saillie du chapiteau constituaient le groupe primitif et lui donnaient un aspect fort léger et aérien. Il n'en était pas de même des sept colonnettes du groupe extérieur, qui étaient accolées; elles cachaient le noyau de la pile dont l'existence ne se révélait que par des arêtes rectangulaires qui remplissaient ses étroits intervalles.

Tous les groupes de colonnettes reposaient sur des socles de 0^{m},45 de hauteur à l'extérieur.

Socle extérieur d'une pile avec bases des colonnettes.

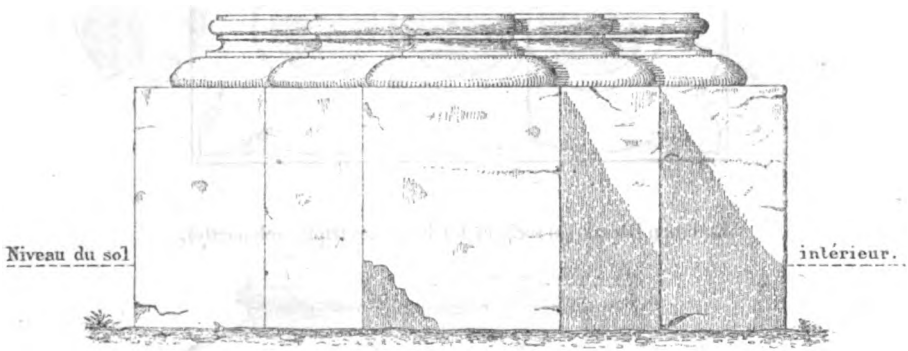

A l'intérieur les socles n'avaient que 0^{m},35 de hauteur. Cette dif-

Socle intérieur d'une pile avec bases des colonnettes et piédestal.

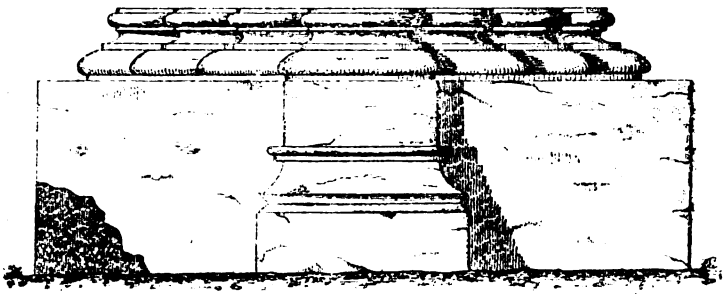

Digitized by Google

férence entre les deux faces du socle des piles provenait du niveau de la salle du lavatoire, qui était de $0^m,10$ plus élevé que celui du préau. Enfin le socle intérieur était orné d'un piédestal sur lequel reposait la colonnette médiane qui supportait la retombée de la voûte.

Entre chaque face de l'hexagone l'espace était divisé en deux parties égales par un groupe intermédiaire de trois colonnettes posées l'une devant l'autre et isolées, comme celles des piliers, de la saillie des chapiteaux.

Plan des bases des triples colonnettes des arcades géminées.

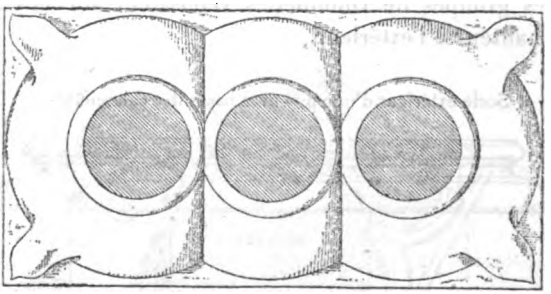

Élévation latérale du socle et des bases des triples colonnettes.

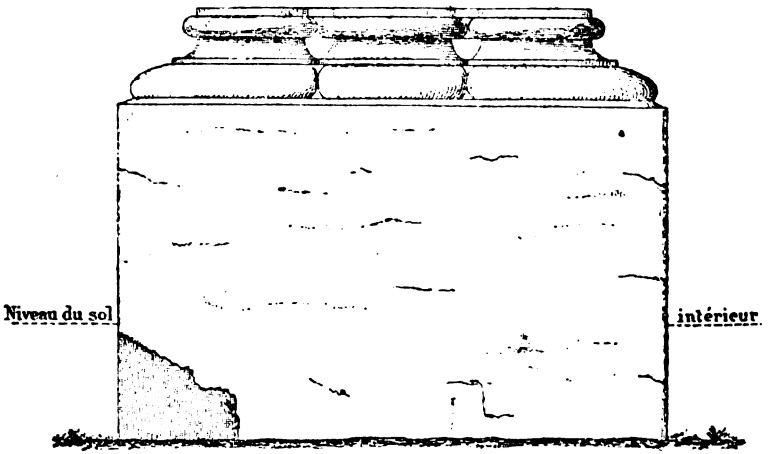

Ces triples colonnettes recevaient, avec celles qui étaient placées

Digitized by Google

sur les côtés intérieurs des piles, les arcades géminées qui décoraient le pourtour du lavatoire et constituaient douze ouvertures qui donnaient un libre accès vers la vasque aux ablutions.

Plan du *lavatorium* de l'ancien Hôtel-Dieu d'Angers.

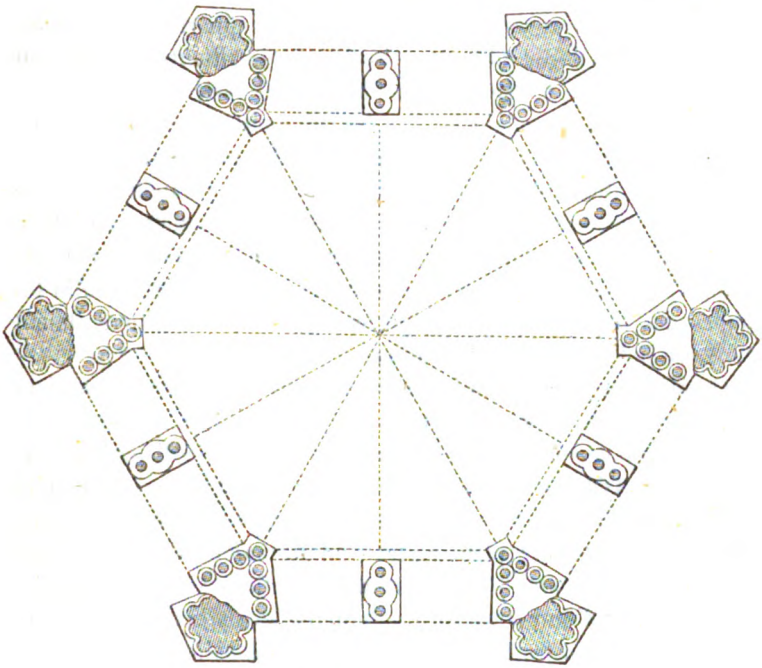

Si les matériaux employés à la construction du *lavatorium* de l'Hôtel-Dieu d'Angers n'étaient pas comme en Espagne, en Italie ou dans le midi de la France, des marbres précieux, aux couleurs variées, ce n'était pas non plus du schiste angevin de noir aspect, mais du blanc calcaire jurassique, au grain dur et fin, dont les assises étaient reliées par du ciment rose.

Au choix des matériaux ne s'était pas borné le soin du maître des œuvres, car, fidèle aux traditions de cette belle époque de l'art, il avait apporté son attention à charmer la vue par l'harmonie des lignes, la pureté du style et le fini de l'exécution. Cette recherche du beau dominait non-seulement dans l'ensemble de l'édifice, mais surtout dans les détails, tels que le galbe des chapiteaux et des bases

Digitized by Google

des colonnettes, dont les profils saillants et aplatis correspondaient si bien avec les proportions restreintes de l'édicule. Les bases étaient attiques, sans plinthe, avec deux tores, l'un gros et l'autre moyen, séparés par une scotie ou quart d'ellipse, entre deux filets. De leur côté les chapiteaux, qui étaient corinthiens comme les bases à la manière du XIIIe siècle, laissaient retomber de leurs corbeilles évasées des feuilles d'eau composées, qui n'appartenaient, il est vrai, à aucune flore, mais dont les crochets saillants présentaient sous le tailloir un caractère aussi élégant que sérieux.

Sur les bases reposaient les fûts des colonnettes qui avaient $0^m,17$ de diamètre et environ $1^m,45$ de hauteur. Comme ces fûts n'étaient point monolithes, des zones ou bracelets dissimulaient la suture de leurs tronçons et les transformaient ainsi en colonnettes annelées. Les bases et les chapiteaux, au contraire, étaient taillés, pour la plupart, triples ou doubles dans le même bloc de pierre. Enfin les angles des triples colonnettes placées entre les six piliers étaient seuls ornés de griffes peu saillantes.

Quoique les fouilles pratiquées aux alentours du *lavatorium* aient mis à découvert un grand nombre de fragments qui en avaient dépendu, il est cependant assez difficile de préciser la disposition supérieure de l'édifice à l'extérieur. Toutefois il est à peu près certain qu'à l'extérieur les colonnettes des piliers supportaient trois archivoltes en retrait d'arc plein cintre, qui formaient six grandes arcades, sous lesquelles s'ouvraient douze petites arcades géminées qui reposaient d'un côté sur les colonnettes des piliers intérieurs et de l'autre côté sur les triples colonnettes intermédiaires. Toutes ces ouvertures rendaient l'édicule merveilleux de légèreté et de fraîcheur, car on avait eu soin de donner, suivant l'usage, à ses arcades les proportions restreintes de celles du cloître, pour le mettre à l'abri du vent et du soleil, quoique à jour sur ses diverses faces.

Au-dessus des archivoltes régnait une corniche dont la scotie était ornée de feuilles d'eau enroulées en crochets à la manière des chapiteaux. Derrière cette corniche était creusé sur l'extrados de la voûte, entre le formeret et la cymaise, le chéneau qui dirigeait l'eau pluviale vers les gargouilles situées à l'angle de chaque pile. Au-dessus de la colonnette angulaire des piles se dressait un svelte pinacle, surmonté d'un clocheton à crochets.

Du centre de ce bassin s'élevait un pilier ornementé, qui soutenait la vasque en pierre, garnie de douze goulottes en plomb, avec

Digitized by Google

mascarons, autour de laquelle un nombre semblable de personnes pouvaient à la fois recueillir de l'eau ou faire leurs ablutions. Enfin, de la vasque devait s'élancer vers la voûte un jet d'eau sous forme de léger filet ou de gerbe de pluie.

Un *lavatorium* qui présentait une assez grande analogie avec celui de l'hôpital Saint-Jean d'Angers est minutieusement décrit dans le *Voyage de France* de Du Buisson, dont la relation est conservée manuscrite, sous le numéro 2694, à la bibliothèque Mazarine à Paris. Il s'agit du lavatoire de l'abbaye bénédictine de Beaulieu en Touraine.

Ce monument, comme bien d'autres, a eu sa légende singulièrement altérée, car Belleforest, dans sa *Cosmographie*, en reporte l'origine «avant même que les Français vinssent en Gaule[1],» et D. Galand, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Beaulieu*[2], l'attribue, ainsi que Du Buisson, au comte d'Anjou, Foulques Nerra, qui fonda le célèbre monastère tourangeau en 1010; mais la description architecturale de ce monument laissée par ces auteurs, semble lui donner au contraire une date postérieure aux premières années du XIe siècle.

«Dans le pourpris de l'abbaye de Beaulieu, dit Du Buisson, se voit une pyramide, ronde par dehors, ou cône, à écailles si bien jointes, qu'il semble que ce ne soit qu'une seule pierre. Elle a huit faces par dedans, ayant trois ou quatre rangs d'écriture qui va toute à l'entour desdites faces et circuit intérieur.... Ce n'est ni caractères, ni langage gothique ou gaulois, mais écriture latine de cinq à six cents ans. Aussi la tradition ou mémoire de l'abbaye porte que ce fut leur fondateur, Foulques Nerra, qui la bâtit pour servir de couverture à un bassin de fontaine pour l'usage des moines, comme il y en a un semblable, quoique de moindre hauteur et apparence, à Saint-Aubin d'Angers. Ce bassin se voit encore là, à demi rompu, la fontaine étant tarie, et est de figure arrondie, de pierre de liais ou sonnante, d'une toise et plus de diamètre, et gravée par dehors de têtes tournées l'une à l'autre et se regardant deux à deux, de fort bonne sculpture. La pyramide ou cône est portée sur huit piles composées de petites colonnes très-longues et même ayant les

[1] Belleforest, *Cosmographie*, t. II, col. 31, édit 1579.

[2] D. Galand, *Mémoires pour servir à l'histoire de l'abbaye de Beaulieu*, p. 127 et 129. — Ce manuscrit, cité par M. de Salies (*Congrès archéologique*, t. XL, p. 379), est la propriété d'un amateur.

Digitized by Google

chapiteaux fort gothiques. Il y a donc huit entrées sous ladite pyramide, qui sont huit arcades et ouvertures, hautes de deux toises environ sur terre, et le solide de la pyramide du cône, au-dessus de cela, porte dix à douze autres toises environ de hauteur[1].» Ainsi, à Beaulieu comme à Angers, le *lavatorium* était un polygone orné d'une série d'arcades dont le nombre seul différait.

Cette disposition monumentale d'ouvertures sur toutes leurs faces donnée aux lavatoires d'Angers et de Beaulieu, paraît être une exception à la règle généralement admise[2]; car sur tous les plans d'édifices analogues relevés soit en France ou en Espagne, en Italie ou en Allemagne, on ne voit qu'une seule entrée et rarement deux, donnant du cloître dans la salle aux ablutions. On semble avoir voulu se rapprocher de cette coutume à Angers, lorsqu'au xve siècle on fit des réparations au lavatoire, car les ouvertures des arcades latérales furent remplies de maçonnerie à la hauteur des socles des colonnettes. Ces remplissages, qui ne furent point liés avec les constructions primitives, formèrent huits bancs sur lesquels les malades se reposaient à l'ombre de la fontaine et de ses riantes arcades.

[1] Du Buisson, *Voyage en France*, ms. 2,694 de la bibliothèque Mazarine.

[2] Le *lavatorium* de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers rentrait également dans l'exception, d'après le plan à vol d'oiseau de ce célèbre monastère, publié en 1692, par D. Germain dans le *Monasticon Gallicanum*, où il représente le monument surmonté d'un cône, qu'il mentionne sous la dénomination vague de : *Turris pyramidalis antiqua.* La Société des antiquaires de l'Ouest a reproduit, dans le deuxième trimestre de son *Bulletin* de 1874, p. 68 et 69, le plan de D. Germain accompagné d'un autre plan des ruines actuelles de la même abbaye, par M. de Longuemar. Dans le second plan, la *Tour pyramidale antique* du *Monasticon* est désignée sous le nom d'*ossuaire*, et M. de Longuemar décrit ainsi ce monument :

«Cet ossuaire, de forme circulaire à la base, ayant 9^m,30 de diamètre extérieur, sur 6 mètres d'élévation, était surmonté d'une flèche conique en pierres régulièrement appareillées, comme le reste de l'édifice, de 24 mètres d'élévation, ce qui donnait à cet édicule une hauteur totale de 30 mètres environ. Le dessin que nous en reproduisons pl. III, fig. 1, donnera une idée exacte de la forme et des détails de son architecture, qui, par le mélange des arcs en plein cintre et en ogive, accusent la fin du xiie ou le commencement du xiiie siècle.

«Ce petit monument qui figure sur les vues perspectives du *Monasticon Gallicanum* de 1692 (pl. II) et sur le tableau du siége de Poitiers par Coligny, composé en 1619 par F. Nautré, se trouve, en outre, indiqué sur le plan levé par M. Gou, dans les premières années de ce siècle. Ses fondations ont été retrouvées par nous, à la place exactement indiquée sur le plan.»

Il n'y a point de doutes à émettre, ce que le savant M. de Longuemar a pris pour un ossuaire, était simplement le *lavatorium* de Saint-Cyprien, qui était situé au milieu du préau, et non loin du puits auquel il avait dû succéder.

Digitized by Google

Dans la plupart des monastères et des hôpitaux on se servait de l'eau pluviale pour alimenter les lavatoires. Cette eau était conduite du chéneau des bâtiments par les gargouilles et les gouttières vers des canaux qui la déversaient dans de vastes réservoirs faisant l'office de château d'eau, comme au prieuré de Cantorbery en Angleterre[1]. Il en était peut-être de même à Angers; mais à l'eau artificielle se joignait l'eau naturelle d'une source limpide qui coulait au pied du tertre Saint-Laurent, rue Saint-Jean, presque vis-à-vis de l'entrée principale de l'Hôtel-Dieu[2].

L'eau de cette fontaine alimentait directement le lavatoire à l'aide de conduites en plomb, qui ont été retrouvées récemment à leur place. Quelques parties de ces conduites, sans doute pour cause d'usure, avaient été remplacées, à une époque relativement moderne, par des tuyaux en fonte. Un siphon ou tout autre procédé hydraulique alors en usage devait refouler l'eau de la fontaine vers la vasque, d'où elle s'échappait par les goulottes et retombait dans le bassin inférieur après avoir servi aux ablutions; de là elle se dirigeait, par un canal ménagé sous le préau et les courtines, vers la Maine qui l'entraînait dans son courant.

Quoique remplissant un rôle important au point de vue sanitaire, le *lavatorium* de Saint-Jean une fois créé ne fut plus considéré sans doute comme un monument de luxe, mais plutôt comme une dépendance naturelle du palais des pauvres; aussi l'a-t-on regardé avec l'indifférence qui s'attache aux choses usuelles, dont on n'apprécie le mérite que lorsqu'elles font défaut. Aussi l'histoire de l'Hôtel-Dieu d'Angers est-elle muette sur le lavatoire; les registres de dépenses seuls en font mention à propos des réparations qui y furent faites. Les indications qu'ils contiennent à ce sujet sont tellement laconiques qu'on ne peut guère en tirer profit autrement que pour constater l'existence du monument à certaines époques. C'est ainsi que, dans un registre de comptabilité de 1436, il est dit : «Item, poyé à Perrin Mole, maczon, pour le parachevement de poyer des euvres de la fontaine de ceans.....30 sols»[3]. De quelles œuvres est-il

[1] Le plan de ce prieuré a été dressé au XIIe siècle par le moine Eadwin. Voir M. Albert Lenoir, *Arch. monast.*, t. I, p. 28, et t. II, p. 319.

[2] La fontaine Saint-Laurent existe encore. Elle est entretenue aux frais de la ville dans une propriété privée, où elle se trouve enclavée par suite du nouvel alignement de la rue Saint-Jean. Dans les anciens textes, en parlant de l'hôpital, on trouve souvent cette mention : «*justa fontem Sancti Laurencii.*»

[3] Archives de Maine-et-Loire, *Hôtel-Dieu*, E. 39, f. 26.

Digitized by Google

ici question? Certes ce n'est point de la fondation du lavatoire, puisqu'il existait depuis plus de deux siècles; mais simplement d'une restauration, peut-être de ces sortes de plinthes en tuf grossier, construites sous les arcades latérales au niveau du socle des colonnettes, pour servir de bancs aux malades. Dans un autre registre de 1484 à 1543, il est également fait mention du *lavatorium*, mais dans des termes également assez vagues. On y lit à propos de nombreuses réparations faites aux bâtiments de l'Hôtel-Dieu : « Et aussi pour avoir rabillé les cannaulx de la fontaine dudict prieuré, a esté payé, comme appert par quictance dudict Pelerin, la somme de.....[1]. » Là encore règne l'incertain. Quels étaient ces canaux? d'où venaient-ils? où allaient-ils? rien ne l'indique. Mais dans un autre compte au nom de l'artisan est joint sa profession : « Jehan Pelerin, couvreur d'ardoise[2], » ce qui permet de supposer que ce n'est pas des conduites souterraines qui amenaient l'eau au lavatoire dont il est ici question, mais des canaux ou chéneaux qui recevaient l'eau pluviale à la base de la pyramide et faisaient office de gouttières.

Au XVIIe siècle le *lavatorium* de Saint-Jean existait encore. Il figure dans le *Portrait au vray de la ville et fauxbourg d'Angers*, publié en 1638 par Claude Menard. Dans cette vue à vol d'oiseau, le lavatoire ressemble plutôt, il est vrai, à une tour ou à un colombier. qu'au monument dont les ruines confirment la parfaite élégance; mais il y est indiqué et cela suffit pour attester son existence à cette époque.

Cette existence, le *lavatorium* dut la prolonger jusqu'au XVIIIe siècle. Dès le commencement de ce siècle, un esprit démolisseur sembla, en France, présager les ravages causés plus tard par les septembriseurs; mais ce qui est triste à dire, c'est que le signal de la ruine vint du clergé, qui à Angers, dans la cathédrale par exemple, brisa les autels, renversa les statues, bouleversa le sanctuaire, détruisit le jubé, vendit les tombeaux de marbre et de bronze sous de futiles prétextes. Ce sentiment de la destruction gagna les monastères[3] et les hôpitaux comme les églises; c'est ce qui a fait dire à M. Viollet-

[1] Archives de Maine-et-Loire, *Hôtel-Dieu*, E. 69, f. 34.

[2] *Loc. cit.* E. 69, f. 36.

[3] Parmi les lavatoires détruits au XVIIIe siècle, figure celui de l'abbaye de Beaulieu, qui fut démoli en 1720 « à cause de sa caducité. » (*Congrès archéologiques de France*, t. XL, p. 381.)

Digitized by Google

le-Duc, en parlant des lavatoires : « Il est à regretter que ces salles, qui se prêtaient si bien aux compositions architectoniques, aient été détruites partout, dès avant la fin du dernier siècle, par les moines eux-mêmes, qui ne se soumettaient plus à l'usage de se laver au même moment et ensemble[1]. » Là n'est peut-être pas la cause véritable de la disparition des lavatoires en France, la parcimonie et le mauvais goût y ont eu sans doute une plus grande part que la suppression des ablutions en commun. Ces édifices d'un autre âge n'étaient plus de mode et on répugnait de faire des sacrifices pour les conserver; aussi la sape les fit-elle disparaître sans laisser de souvenirs de leur passé et de leur caractère artistique.

Sans le hasard qui a mis à découvert les ruines du *lavatorium* de Saint-Jean d'Angers, le sombre oubli tiendrait encore étendu sur elles son voile impénétrable. Cependant cet édicule était bien digne de survivre à lui-même, non-seulement à cause de sa structure délicate et savante, qui s'harmonisait admirablement avec la splendide salle et les greniers célèbres de l'Hôtel-Dieu, ces précieux spécimens de l'architecture civile au moyen âge, mais aussi parce qu'il était un des édifices du XIIIe siècle les plus remarquables dans son genre.

Maintenant que les ruines de la fontaine monumentale sont dégagées de la couche de terre qui les tenait ensevelies et que l'oubli a fait place au souvenir, on doit espérer que l'administration municipale, gardienne des monuments et des gloires de la cité, veillera sur les débris d'une œuvre remarquable, dont la base est restée en place et les nombreux fragments sont conservés dans la grande salle hospitalière, transformée en musée d'antiquités.

Après avoir, je crois, suffisamment démontré que les ruines de l'édicule hexagone découvertes au chevet de la salle de l'ex-hôpital n'avaient jamais appartenu à un *atrium*, mais uniquement à un *lavatorium*, il me reste à formuler le vœu de voir conserver intacte l'enceinte de la fontaine; car vouloir maintenant reconstruire ce monument sous forme « de porche » pour le rattacher à la salle, comme la demande en a été faite, ce serait faire preuve d'un mauvais goût dont l'administration municipale ne voudra pas, j'en suis certain, se rendre coupable. Qu'elle se contente de remettre sur leurs bases les fûts des colonnettes, couronnés de leurs gracieux

[1] Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture*, t. VI, p. 174.

Digitized by Google

chapiteaux, et qu'elle isole ces débris du passé au milieu d'un riant tapis de verdure, là doit se borner son œuvre de réédification.

ARMAND PARROT,
Correspondant du Ministère, à Angers.

CUVE BAPTISMALE DÉCOUVERTE DANS L'ÉGLISE DE FOUENCAMPS (SOMME).

Communication de M. Ferdinand Pouy, correspondant, à Amiens.

(Séance du 13 novembre 1876.)

Au point de vue décoratif et ornemental, le petit monument découvert par M. Pouy — dont il nous adresse un dessin par trop rudimentaire — ne peut pas être comparé à la plupart des fonts baptismaux déjà connus, notamment aux fonts de l'église Saint-Pierre à Montdidier, à ceux de l'église de Cluny, à ceux de l'église de Saint-Vaast près Creil (Oise), à la belle cuve de l'église de Vermond (Aisne), dont le musée des Thermes possède un moulage. Il présente toutefois un intérêt archéologique, puisqu'il remonte à la première moitié du XIIe siècle.

Il est taillé dans un seul bloc de pierre long de $1^m,10$, large de $0^m,90$ et haut de $1^m,25$. La baie de la cuve est rectangulaire tandis qu'elle se termine par un fond hémisphérique. Elle mesure $0^m,30$ de profondeur. Elle est cantonnée aux quatre angles par des faisceaux de trois colonnettes à soubassements et à chapiteaux de feuillages d'un dessin très-simple et d'un goût assez sévère. Le tout repose sur un dé dont les angles paraissent dans un bien mauvais état.

La communication de notre correspondant ne changera rien à ce que l'étude des monuments avait déjà appris sur la forme, la matière, la disposition des fonts baptismaux dans les premières années du XIIIe siècle. Elle aurait rendu un grand service si, en parvenant au conseil municipal de Fouencamps, elle pouvait lui inspirer de l'intérêt pour le monument qui orne son église, et l'engager à prendre des mesures préservatrices dont l'urgence paraît indispensable.

Je propose le dépôt aux archives.

L. CLÉMENT DE RIS,
Membre du Comité.

Digitized by Google

Inscriptions recueillies à Bénévent (Italie).

Communication de M. l'abbé Barbier de Montault.

(Séance du 13 novembre 1876.)

M. l'abbé Barbier de Montault continue à recueillir avec soin, dans ses voyages à l'étranger, les monuments épigraphiques qui peuvent offrir de l'intérêt pour notre histoire. C'est ainsi qu'il adresse au Comité quelques inscriptions latines dont il a récemment pris copie dans la grande salle du palais des archevêques de Bénévent. Un artiste napolitain, Joseph Castellani, décora, en 1708, les parois de cette salle de peintures à fresque, par ordre du cardinal Orsini devenu pape, en 1724, sous le nom de Benoît XIII. Le célèbre historien Pompeo Sarnelli, depuis évêque de Bisceglia, rédigea les inscriptions qui accompagnent les armoiries épiscopales disposées en frise au sommet des murs. Au nombre des prélats bénéventins dont le souvenir se rattache à nos annales ecclésiastiques, on en peut compter six :

1° Saint Milon, originaire de l'Auvergne, mort en 1076, connu par ses relations pieuses et littéraires avec saint Étienne de Grandmont;

2° Frère Arnauld de Broussac, de l'ordre des Franciscains, né en France, successivement abbé de Sainte-Sophie de Bénévent et archevêque, mort en 1344;

3° Pierre III *de Pino*, d'une noble famille de Bénévent, mort en 1360, qui avait été appelé au gouvernement du diocèse français de Périgueux en 1349;

4° Frère Guillaume, Limousin, de l'ordre de Saint-Dominique, d'abord évêque de Lombez en Gascogne, de 1360 à 1361, mort en 1368. Le cardinal Orsini a fait peindre le portrait de ce prélat dans l'abside de la cathédrale de Bénévent;

5° François, né en France, habile jurisconsulte, transféré du siége de Bénévent à celui de Bordeaux, qu'il occupa de 1384 à 1389.

6° Paul Capranica, secrétaire du pape Martin V, mort en 1429, d'abord évêque d'Évreux de 1420 à 1427.

Notre savant correspondant nous engage à n'accepter qu'avec une certaine réserve les textes publiés par Forcella, dans son recueil des inscriptions de Rome. De nombreuses inexactitudes, des erreurs de lecture, des fautes d'orthographe auraient attiré l'attention de

Digitized by Google

M. de Montault. Le travail de Forcella ne nous en paraît pas moins fort estimable. Nous ne savons que trop par notre propre expérience combien il est difficile de voir toujours clair en pareille matière, et combien il faut se montrer indulgent à l'égard de ceux qui s'imposent la tâche ingrate de copiste ou de commentateur :

Scimus et hanc veniam petimusque damusque vicissim.

F. DE GUILHERMY,

Membre du Comité.

FRAGMENTS DE COMPTES DU XVe SIÈCLE, DÉCOUVERTS À CHÂLONS-SUR-MARNE.

Communication de M. Édouard de Barthélemy.

(Séance du 13 novembre 1876.)

Notre collègue, M. E. de Barthélemy, dans la séance du 13 novembre 1876, a présenté au Comité la copie de deux fragments de comptes du xve siècle, qui ont été découverts dans la bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne : l'un est des années 1404 et 1408, l'autre des années 1463 et 1464. Ces deux fragments ayant été renvoyés à notre examen, nous nous sommes assuré que le premier a fait partie d'un compte de Charles Poupart, argentier du roi Charles VI, nommé par lettres du 5 juin 1398, et tué à Paris lors du massacre des Armagnacs, le dimanche 12 juin 1418. Quant au second fragment, il ne nous a pas été possible de reconnaître avec certitude à quel compte il a pu appartenir. C'est qu'en effet rien de moins facile de reconnaître ce qu'est un compte, quand on n'en a pas le commencement, c'est-à-dire le titre, qui seul apprend la nature du compte et le nom du comptable. Toutefois, nous conjecturons que ce second fragment peut être celui d'un compte de la chambre de Louis XI. M. E. de Barthélemy demande si ces fragments ne seraient pas de nature à entrer dans notre volume de *Mélanges*. Nous ne le pensons pas. Mais nous croyons que le premier fragment, dont l'attribution est bien certaine, et qui, d'ailleurs, est de beaucoup le moins long des deux, pourrait être inséré dans la *Revue des Sociétés savantes* en le faisant précéder d'une note de M. E. de Barthélemy.

L. DOUËT D'ARCQ,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Comptes originaux du roi Charles VI, de la reine Isabeau de Bavière, pour les années 1404-1408.

Des documents d'un incontestable intérêt existent à la bibliothèque municipale de Châlons-sur-Marne : ce sont des comptes originaux du roi Charles VI, de la reine, du sire et de la dame de Beaujeu, de Mgr et de Mlle de Valois, pour les années 1404-1408, 1463-1464.

Cette bibliothèque possédait six grands cartons couverts de feuilles de parchemin : ils furent découverts par M. Canat (de Chisy), l'un de nos correspondants, lors du Congrès archéologique tenu à Châlons en 1855, et cette assemblée savante émit le vœu de voir ces feuilles recueillies et étudiées. Ce vœu fut exaucé : les feuilles de parchemin furent, à cette époque, soigneusement relevées et formèrent un ensemble de trente-six feuilles intactes et de six trop découpées malheureusement pour être entièrement utilisées. Depuis, le bibliothécaire, M. Gillet, a retrouvé, chez un marchand de bric-à-brac, un septième carton qui, traité de la même manière, a fourni encore six bons feuillets. Il est certain que d'autres cartons existaient et doivent être encore conservés chez quelques habitants de la ville qui en ignorent certainement la valeur : les recherches et les appels ont été vains cependant à cet égard.

Ces manuscrits sont d'une belle écriture, nette et parfaitement lisible. Nous avons dit qu'ils se divisaient en deux séries dont nous publions aujourd'hui la première. Elle comprend des comptes du roi Charles VI et de la reine Isabeau de Bavière, pour partie des années 1404 à 1408 ; l'autre, des comptes des seigneurs de Beaujeu et de Valois, des années 1463-1464. Toutes ces feuilles forment en total 128 pages intactes et 24 en état plus ou moins mauvais. Malheureusement, il y a de nombreuses lacunes, et nombre de pages ne se suivent pas. Tels qu'ils sont, cependant, et bien qu'on en ait déjà publié une partie[1], ces comptes m'ont paru dignes d'être présentés au Comité, qui jugera de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à les donner dans la *Revue des Sociétés savantes.*

Édouard de Barthélemy,
Membre du Comité.

[1] Ces documents ont été signalés dans le volume de l'année 1855 des *Mémoires de la Société d'agriculture de la Marne;* on en a publié alors, comme spécimen, un *seul* article par chapitre. — E. de B.

Digitized by Google

Comptes originaux du roi Charles VI, de la reine Isabeau de Bavière, pour les années 1404-1408.

GANTERIE.

Ganterie pour le Roy nostre sire, et pour la Royne, baillée et délivrée aux gens et officiers desditz seigneur et dame, pour le tems de ce présent compte, et par les ordres dudit contrôleur, à la manière qui s'ensuit. C'est à sçavoir :

Pour le Roy nostre sire.

A Jehan Serre, gantier et varlet de chambre du roy nostre sire, pour toutes les parties de ganterie par lui baillées et délivrées pour le tems de ce présent compte pour le roy mon dict seigneur et pour ses dons ordinaires, c'est à sçavoir :

Pour XII paires de gants de chien, sangles, pendans, brodez à houppes et à tresses de soye, acheptées de luy le XVIIIIe jour d'apvril l'an M. CCCC. et VII, et délivrées à Jacques Mercade, premier sommellier du corps du dict messire, pour le dict seigneur, du prix de IIII sols parisis la paire, vallant XLVIII sols parisis.

Item, pour XII paires de gants de chien, sangles, pendans, brodez à houppes et tresses de soie, acheptées de luy le XVIe jour d'aoust en suivant audit an, et baillées au dict Jacques Mercade pour le dict seigneur ; au dict pris, valent XLVIII s. par.

Item, pour XII autres paires de gants de chien, sangles, pendans, brodez à galons de soye, acheptées de luy le XXIIIIe jour d'apvril dessus dict, l'an M. CCCC. et VII, et délivrées au dict Jacques Mercade, pour dellivrer aux chambellans du roy notre sire ; du dict prix valent XLVIII s. par.

Item, pour XII paires de gants de chien, sangles, de lui acheptées le IIe jour de may au dict an, et dellivréez au dict Jacques Mercade, pour dellivrer aux dictz chambellans comme dessus est dict, vallent XLVIII s. par.

Item au dict Jehan Serre, pour III paires de gants de chien, sangles, pendans, brodez, acheptées de luy le dict jour IIe de may, l'an M. CCCC. VII pour [Haincelin Coq], fol du roy nostre sire, au prix de III sols par. la paire, vallent IX s. par.

Item, au mesme, pour deux grans gants de chamois, doublez, pendans, brodez à houppes de soye, acheptés le XVe jour de juillet en suyvant au dict an M. CCCC. VII, et dellivrés à messire Eustache de Gaucourt, chevallier et grand faulconnier du roy nostre sire, pour tenir les oyseaulx du dict seigneur quand il chevauche au païs ; à XII s. par. la pièce, vallent XXIIII s. par.

Pour la Royne.

Au dict Jehan Serre, pour tous les gants par lui bailléez et dellivrez par

Digitized by Google

le tems de ce présent compte pour la royne : pour deuz paires de gants, sangles, de chevreau sauvage, courreez en sain de chappon, tout blanc, acheptez de luy le II° jour d'apvril M. CCCC. VII après Pasques et dellivrez à Adenet le Maire, premier varlet de chambre de la dicte dame; au prix de XXIIII s. par. la paire, vallent XLVIII s. par.

Item, au dict Jehan Serre, pour deux paires de semblables gants de chevreau sauvage, sangles, garniz et brodez comme dessus, acheptés de luy le II° jour de may en suyvant et dellivrez au dict Adenet pour la dicte dame; au dict prix, vallent XLVIII s. par.

Item, au dict, pour deux paires semblables gants de chevreau sauvage, sangles, garnis et brodez comme dessus, acheptez de lui le IIII° jour de juing en suivant, et dellivrez au dict Adenet le Maire pour la dicte dame; au prix de XXIIII s. par. la paire, vallent XLVIII s. par.

Item, au dict, pour deux paires semblables de gants, acheptés de luy le XVII° jour d'aoust ensuivant au dict an, et dellivrez au dict Adenet; vallent XLVIII s. par.

Item, au dict, pour deux paires semblables de gants, acheptez de luy le XXVIII° jour de septembre en suivant, en dellivrez au dict Adenet, vallent XLVIII s. par.

Pour toutes les dictes parties de ganterie bailliez et dellivréez par le dict Jehan Serre pour le Roy mon dict seigneur, et pour la Royne, et aussy pour les dons ordinaires du dict seigneur par le temps de ce présent compte, et en la somme et manière dessus dictes, la somme totale de XXV liv. XIII s. par. dellivrée au dict Jehan par sa quittance passée par devant les notaires du Chastelet de Paris, le lundy XV° jour d'aoust M. CCCC. et VIII en la fin du compte du dict Jehan.

COMMUNES CHOSES.

Communes choses pour le Roy, uotre sire, baillées et dellivrées aux gens et officiers du roy mon dict seigneur pour le tems de ce présent compte en l'acquit du dict controleur nommé dessus, et en la manière qui s'ensuit, c'est à sçavoir :

A Jehan Humart, hauberger, demourant à Paris, pour deux cottes de mailles de haubergerie achetés de luy le I° jour d'apvril M. CCCC. et VII, et dellivrez à Jehan Mauduit, tailleur des habits et varlet de chambre du roy nostre sire, pour garnir par les colletz deux pourpoinctz de drap de soye noire de Luques, pour le roy mon dict seigneur, pour ce, au prix de XXXVI sols par. pour chascung collet, vallent LXXII sols par.; païez au dict Jehan Humart par sa quittance donnée le mercredy XIX° jour de septembre M. CCCC. et VIII, pour ce LXXII s. par.

A Charlot Becquet, mercier, demourant à Paris, pour deuz pièces de franges de soye pesant I livre XII onces et demie, acheptées de luy le XVII°

Digitized by Google

jour du mois dessus dict, et bailliées au dict Jehan Mauduict, pour franger les deux dictz pourpoinctz de drap de soye noire de Luques ; au prix de XII sols par. l'once vallant pour le tout IIII liv. XIX s. par. VII den.

Au mesme, pour une pièce de ruban de soye noire acheptée de luy le dict jour, et bailliée à Guillaume Arrode, orphèvre demourant à Paris, pour faire six lacs qui ont esté.....
..... aux habits du roy mon dict seigneur. Pour ce.....

A Michel Nyant, ouvrier de ceintures, demourant à Paris, pour IIII ceintures de cuir houssé, garnies de boucles, mordant et de deux fermoirs d'acier ; acheptées de luy le XXVIIIe jour d'aoust M. CCCC. VII, et bailléez à Jacques Mercade, premier sommeiller du corps du roy mondict seigneur, la pièce valant XXXII sols par., païez audict Michel par sa quittance passée comme dessus le XXVIIe jour d'aoust M. CCCC. et VII, pour VI liv. 8 sols par.

CHAUCEMENT.

Caucement (*sic*) pour le Roy notre sire, pour la Royne, et pour les dons ordinaires faictz par le roy mondict seigneur, bailliés et dellivrez aux gens et officiers desdictz seigneur et dame au tems de ce présent compte, en la présence de Jacques de Canlers, contrôleur dessus nommé, en la manière qui s'ensuit, c'est à sçavoir :

A Charlot de Saumur, courdoannier et varlet de chambre du roy nostre sire, pour tous les souliers, botines, houzeaulx et autres choses de son dict mestier, par lui bailliez et dellivrez depuis le Ier jour d'apvril après Pasques l'an M. CCCC. et VII, jusques au IIe jour de septembre en suyvant, qui contient le tems de ce présent compte; à Jacques Mercade, premier sommeiller du corps du roy nostre sire, pour iceluy seigneur, c'est à sçavoir C. LVII paires de souliers houszé, au prix de VI s. par. pour chascune paire, vallent XXXIX liv. V sols par. Et pour III paires de houzeaulx bailliées et dellivreez audict Mercade pour le roy mon dict seigneur, pour le tems dessus dict, au prix de XXXII s. par. pour chascune paire, vallent IIII liv. XV s. par. Pour le tout vallent XLIV liv. VII s. par.

Audict Charlot dessus nommé, pour tous les souliers et autres choses de son dict mestier par luy bailliées et dellivreez pour le tems dessus dict à Perrin du [Creux], varlet de chambre du Fol du roy mon dict seigneur, tant pour luy comme pour son dict varlet qui de XV jours en XV jours a accoustumé avoir et prendre fin.....
.....une paire de souliers, c'est à sçavoir : pour XLII paires de souliers tant mous houssez comme escorchiez, pour ledict Hain[celin] et pour XII paires de souliers mous, pour le varlet dudict Fol, qui fait pour tout par le tems du dict compte LIIII paires de souliers, au prix de IIII sols par. pour chascune paire, vallent X liv. et VII s. par. Pour ce pour toutes les dictes parties de chaucemente faictes, bailliées et dellivrées par ledict Char-

Digitized by Google

lot de Saumur par le tems de ce présent compte et en la manière susdicte : LIIII liv. XVII s. par.; payées au dict Charlot de Saumur par sa quittance escripte en la fin d'un [roolle] de parchemin où sont contenues les parties d'icelle chaucemente passé au Chastelet de Paris par devant les notaires, le mardi XXVe jour de septembre M. CCCC. et VIII.

A Jehan Le Clerc dict de Gand, courdoannier demourant à Paris, pour tous les souliers et autres choses de son dict mestier par luy bailliées et dellivrez pour la Royne à Andrieu Le Maire, varlet de chambre de ladicte dame, pour le tems de ce présent compte : c'est à sçavoir depuis le Ier jour d'apvril M. CCCC. et VII après Pasques jusques au dernier jour de may en suyvant audict an, pour XVIII paires de souliers, tant blancs comme housséz et escorchiez, pour icelle dame, pour ledict temps, au prix de V sols par. la paire, vallent IIII liv. V s. par. payes audict Jehan de Gand par sa quittance passée comme dessus le XXIIIIe jour de novembre l'an M. CCCC. et VIII, pour ce IIII liv. X s. par.

A Pierre de Villers, courdoannier demourant à Paris, pour tous les soulliers, bottines et autres choses de son dict mestier par luy bailliées et dellivréez pour la dicte dame au dict Andrieu Le Maire, pour aucun tems de ce présent compte, c'est à sçavoir depuis le IIIe jour de juing l'an M. CCCC. et VII jusqu'au dernier jour de septembre en suyvant; pour XXXII paires de souliers tant blancs, noirs, escorchiez, comme autres, au prix de V s. par. la paire, vallent VIII liv. par. Et pour deux paires de bottes en cuir blanc, dellivréez audict Andrieu Le Maire pour madicte dame, pour ledit tems, au prix de VIII s. par. la paire, vallent XVI s. par. Pour ce tout XIII liv. VIII s. par. payez audict Pierre de Villers par sa quittance passée au Chastelet de Paris par devant les notaires, le lundy XIXe jour de novembre M. CCCC. et VIII. Pour ce : XIII^H VIII^s par.

DENIERS PAYÉS EN L'ACQUIT DU ROY.

A Charlot du Moustier, concierge de l'ostel du Roy nostre sire de Saint-Pol à Paris, pour autres deniers qui deubs luy estoient et dont il estoit mis en debte après la fin dudict XXVIe compte ordinaire du dict argentier pour demi-an fini au dernier jour de septembre l'an M. CCCC. et VI comme devant est-il dict, ses gaiges de III s. par. dont ledict du Moustier est assigné sur le faict ordinaire de ladicte argenterie, desservez audict office de concierge depuis le Ier jour d'apvril avant Pasques l'an M. CCCC. et V jusques au dict dernier jour de septembre en suyvant, ce sont..... jours l'ung l'autre mélés qui vallent au dict prix de III s. par. par jour..... de laquelle somme ledict Charlot étoit mis en debte après la fin du dict XXVIe compte pour ce que aucune chose ne luy avoit sur ce esté paiée, et comme il est contenu au cours d'iceluy compte au chappitre des gaiges d'officiers, et pour ce par quittance iceluy Charlot, passée au Chastelet de

Digitized by Google

Paris par devant notaires le jeudy xxviie jour d'octobre m. cccc. et vii a receu xxvii liv. ii s. par.

A Phelizet de Compans le jeune, drappier demourant à Paris, pour douze aunes de drap violet achetées de luy le xiiie jour d'apvril après Pasques l'an m. cccc. et vii, dellivréez au révérend père en Dieu messire Michel de Creney, par la permission divine évesque d'Auxerre, confesseur du roy nostre sire, pour faire manteaux pour luy et pour son compaignon, qu'ils ont accoustumé avoir et prendre de chascung an à cause de son dict office sur le faict ordinaire de la dicte argenterie, et lesquelles xii aunes de drap estoient deubz audict mons^r le confesseur pour le terme de Pasques l'an m. cccc. et iii, pour ce qu'aucune chose n'en avoit esté païée ne délivrée audict mons^r le confesseur par le xxe compte procédant dudict argentier dudict tems, pour ce et pour lesdites xii aunes de drap violet délivréez au dict mons^r le confesseur pour ladicte cause au prix de xxxii s. par. l'aune, vallent xix liv. iii s. par.

A luy pour deux draps [d'escarlate] de Brucelles de la grant moison[1], acheptéz de luy ledict jour et délivrez audict M^r le confesseur, pour faire robes pour luy et pour son dict compaignon; lesquels deux draps ledict M^r le confesseur est accoustumé d'ordinaire avoir et prendre chascung an sur le faict ordinaire de la dicte argenterie, au terme de Toussaints, à cause de son dict office de confesseur, et lesquelz deux draps luy estoient deubz pour le terme de la Toussaint en suyvant, l'an m. cccc. et iii, pour ce que aucune chose n'en avoit esté païée ne delivrée audict M^r le confesseur, et comme il appert par ce compte ordinaire de la dicte argenterie d'iceluy temps, pour ce, au prix de viii s. par. la pièce, vallent . . . . . du dict M^r le confesseur . . . . ledict xiiiie jour d'apvril l'an m. cccc. et vii et quittance d'iceluy . . . . le i^er jour de may après en suyvant . . . . . .

A Jehannin Huet, drappier, demourant à Paris, pour douze aunes de drap violet de Rouen, acheptéz de luy et délivrez au R. P. en Dieu ledict mons^r le confesseur, pour faire manteaux pour luy et son compaignon; lesquelles M^r le confesseur a accoustumé avoir et prendre chascung an au temps de Pasques sur le dict faict ordinaire de l'argenterie à cause de son dict office comme dessus, et lesquelles luy estoient deubz pour le terme de Pasques l'an m. cccc et iiii pour ce que de ce aucune chose ne lui avoit esté délivrée comme il pourra apparaître par le xxxie compte ordinaire du dict argentier d'iceluy tems, pour ce et pour les dictes xii aunes de drap au prix de xxxii s. par. l'aune vallant xix liv. iiii s. par. païéez au dict Jehannin par vertu d'une certification du dict M^r le confesseur donnée le xxiiie jour de may lan m. cccc. et vii, et quittance dudict Huet passée au Chastelet par devant notaires le vendredy xvie jour de novembre l'an m. cccc. et viii.

[1] De la grande mesure.

Digitized by Google

Audict Jehannin Huet dessus nommé, pour autres deniers à lui païéz pour xvi aunes de drap vert, acheptéez de luy et dellivréez au dict Mr le confesseur du roy pour faire couvertures qu'il a accoustumé avoir et prendre de trois en trois ans à cause de son dict office au terme de Toussaintz sur le faict ordinaire de la dicte argenterie; lesquelles couvertures estoient deubz au dict Mr le confesseur pour le terme de la Toussaint lan m. cccc. et iiii, pour ce que aucune chose ne luy en avoit esté païée ne délivrée comme il appert par le xxiiie compte ordinaire dudict argentier d'iceluy tems, et pour lesdictes xvi aunes de drap vert délivrées au dict Mr le confesseur, comme dict est, au prix de xvi s. par. l'aune, vallent vii liv. par.

A iceluy, pour deux draps de Brucelles de la grande moison acheptés de luy et délivrez audict Mr le confesseur pour le terme, comme ci-dessus, non païé de la Toussaint l'an m. cccc. et iv, lesditz draps délivrez audict Mr le confesseur suivant certification de luy du xxiiiie jour de may lan m. cccc. et vii avec quittance dudict Jehannin donnée le xvie jour de novembre lan m. cccc. et viii, vallent.....

A iceluy pour xii aunes de drap violet de Rouen, acheptéez de luy et délivréez audict Mr le confesseur, comme ci-dessus, pour le terme non-païé de Pasques lan m. cccc. et v, vallent xix liv. iiii s. par.

.....

....de demi an fini au dernier jour de septembre lan m. cccc. et iii pour le demourant et paiez de la somme de.....
pour toutes les parties et ouvraiges d'orfèvrerie par luy faictes et bailliées et délivréez, tant pour le roy nostre sire, comme pour mons. le duc d'Orléans, pour le tems dudict compte, c'est à sçavoir du ier jour d'apvril lan m. cccc. et ii avant Pasques jusques audict dernier jour de septembre, lesdites parties d'iceulx ouvraiges plus à plain contenues et déclairées au corps dudict xxe compte ordinaire au chappitre d'orfèvrerie montant pour tout à la somme de.....

Audict Guillaume Arrode susnommé, pour autres deniers à luy païez qui deubz luy estoient dont il estoit mis en debte après la fin du xxie compte ordinaire dudict argentier pour demi an fini au dernier jour de mars lan m. cccc. et iii après Pasques pour la somme de.....
pour plusieurs parties et ouvraiges d'orfèvrerie faictz et délivrez pour lesdicts seigneurs depuis le ier jour de septembre lan m. cccc. et iii jusques au dernier jour de mars en suyvant. Pour ce et pour ledict demourant dont ledict Guillaume Arrode estoit mis en debte comme dict est, xxx liv. x sols v deniers parisis à luy paiez par sa quittance donnée le iiie jour de juillet lan m. cccc. et vii.

Audict Guillaume Arrode, orphèvre demourant à Paris, pour le demi an fini au dernier jour de septembre m. cccc. et iii pour toutes les parties d'ouvraiges d'orphèvrerie par luy faictes et forgées pour le roy nostre sire

Digitized by Google

comme pour monseigneur le duc d'Orléans, la somme de..... suivant sa quittance donnée le IIIIe jour de juillet lan M. CCCC. et VII.

Audict de même pour le demi an fini au dernier jour de mars avant Pasques lan M. CCCC. et IIII, la somme de..... suivant quittance donnée le IIIIe jour de juillet lan M. CCCC. et VII.

A Charlot du Moustier, concierge de l'ostel du Roy messire S. Pol à Paris, pour autres deniers à luy païez qui deubz lui estoient pour demi an fini au dernier jour de mars avant Pasques M. CCCC. et IIII, pour ses gaiges de IIII sols parisis par jour dont il est assigné sur le faict ordinaire de ladicte argenterie, déservis audict office de concierge, depuis le Ier jour d'octobre lan M. CCCC. et IIII, jusques audict dernier jour de mars. Pour ce suyvant sa quittance donnée le jeudy XXVIIe jour d'ottobre lan M. CCCC. et VII, a esté payé XXVII liv. VI s. par.

A Guillaume Arrode, orphèvre demourant à Paris, a esté païé pour plusieurs parties d'ouvraiges orfraiverie par luy faictes et forgées et dellivréez pour le roy mondict seigneur depuis le Ier jour d'apvril M. CCCC. IIII avant Pasques jusqu'au dernier jour de septembre en suyvant, lesdictes parties plus à plain détailléez dans le XXIVe compte dudict argentier, ladicte somme de.....

A Leonard Bevel, voiturier demeurant à Rouen, pour deniers à luy payez qui deubz luy estoient pour avoir amnée de Rouen à Paris par devers ledict argentier la somme de CCCC. livres tournois, que ledict Aulphondel (?) avoit reçue en monnoie blanche de VIII den. par. la piece; c'est à sçavoir du vicomte de Rouen C. L. liv. tourn.; du vicomte de Cotentin (?) CC. liv. tournois; du vicomte de Caux, L liv. tournois sur ce qu'ils devoient du terme de Pasques précédent, pour ce pour son sallaire de luy et d'ung cheval à bast de venir de Rouen à Paris et retourner audict lieu de Rouen, par marché à luy faict du IIe jour dudict moys d'apvril; pour tout XLIII sols par. payez audict Léonard Bevel par sa quittance donnée le sabmedi XIIIe jour de may l'an M. CCCC. VII, XLVIII s. par.

A Jehan Helyot, chevaucheur du roy nostre sire, pour deniers à luy payez qui deubz luy estoient pour avoir esté de Paris à Laon deven Richard le Borgne, recepveur de Vermandoys, quérir la somme de CCCC. liv. tournois qu'il debvoit audict argentier, oultre et par dessus ce dont les marchants de pelleteries avoient esté assignez sur ledict recepveur par ledict argentier au terme de l'Ascension précédent. Auquel voyage ledict Helyot a vacqué alant, séjournant et retournant par l'espace de six jours commençant le XIe jour de may lan M. CCCC. et VII et finissant le XVIe jour dudict moys, l'ung et l'autre inclus, et pour avoir apporté ladicte somme de CCCC. livres en monnoie de VIII den. par. pièce. Pour tous par marché à luy faict par quittance dudict Helyot du mardi dernier jour de may lan M. CCCC. et VII, LXXII sols par.

Item à Jehan Helyot, chevaucheur du roy pour deniers à luy payez qui

Digitized by Google

deubz luy estoient esté de Paris à Laon devers..... ..... sur quoy a esté payé audict Robert de Varennes; et comme il est contenu et escript ci-devant audict chapitre en latin desdictes parties aucune chose pour ce ici pour ledict deu audict Robert de Varennes, c. liv. par.

Item à Jehan Serre, gantier et varlet de chambre du roy nostre sire, pour autres deniers à luy deubz pour le demourant à payer de la somme de xxv liv. xiii sols par. pour toutes les parties de ganterie par luy baillées et dellivreez pour le roy nostre dict seigneur et pour autres estant en sa compaignie, pour le tems dessus dict, c'est à savoir depuis le iᵉʳ jour d'apvril lan m. cccc. et vii après Pasques jusqu'au dernier jour de septembre en suyvant; lesdictes parties plus à plain contenues et declaireez cy devant au corps de ce présent compte au chappitre de ganterie, montant pour tout à ladicte somme de xxv liv. xiii s. par. sur quoy a esté payé audict Jehan Serre et comme il est contenu ci-dessus audict chapitre en la fin d'icelles parties xx liv. viii s. par. pour ce pour ledict demourant à luy deu iv liv. v s. par.

Item à Jehan Pinchon, fourreur des robes et varlet de chambre du roy nostre sire, pour autres deniers à luy deubz pour ses gaiges qui sont de xviii den. par. par jour, dont il est assigné sur ledict faict ordinaire de ladicte argenterie, battre, essuyer et apprester les pelleteries et fourrures, pour fourrer les robes royaulx et autres garnimens du roy nostre dit seigneur pour le tems dessus dict, en tout c. lxxxiii jours, audict prix de xviii den. par. par jour vallent xiii liv. xiv sols vi den. par. sur quoy ne aucune chose a esté payée audict Jehan Pinchon et comme il est contenu ci-devant au chappitre des gaiges d'officiers, pour ce à luy deu xiii liv. xiv s. vi den. p.

A Nicolas Alexandre pour drap de trois couleurs, c'est assaveoir blanc, noir et gris, prest, acheté de luy ledit xviiiᵉ jour d'apvril l'an mil quatre cent et viii après Pasques et baillé audit Mauduit tailleur pour faire devises et découpeures sur les habits de Haincelin Coq, fol du Roy, pour ce xxxvi sols parisis.

A luy, pour trois aulnes et demie de drap vert gay de Rouen, prest, achetées ledit jour audit Mauduit pour faire une houppelande et un chaperon pour Perrin du Creux, varlet dudit Fol, pour sa livrée d'esté, du prix de xxxvi s. l'aulne, valent iv liv. xviii sols par.

A luy, pour vi aulnes drap..... délivrées le xxviiiᵉ jour de septembre en suivant audit an mil quatre cent et vii et baillées audit Mauduit, pour faire une aultre longue houppelande, une petite, et un chaperon pour ledit Haincelin Coq pour le jour de Toussaint en suivant, pour son ordinaire de la dite feste, païé ce au prix de xxxvi s. l'aulne valent x liv. xxi s. par.

A luy, pour une aulne de drap de Montiévillier, prix de Rouen, c'est à sçavoir blanc, noir et vert, achetée de luy ledit jour et baillée audit Mau-

Digitized by Google

duit pour parfaire [decoppeures] sur ledit habit, au prix dessus dit, vaut xxxvi sols par.

A luy, pour trois aulnes et demie de drap gris de Rouen, délivrez ledit xxviiie jour de septembre et baillées audit Mauduit pour faire une houppelande et chaperon pour Perrin du Creux, varlet dudit Fol, et pour son ordinaire dudit jour de Toussaint, au prix de xxviii sols par l'aulne, valent iiii liv. xviii s. par.

A luy, pour vi aulnes [d'escarlate] de Bruxelles, preste, achetées et livrées ledit jour xxviiie de septembre mil quatre cent et vii, et baillées audit Mauduit, pour faire une houppelande, une petite coste, chaperon et chausson pour le fol du Roy mondit seigneur, et pour le jour de Noël en suivant pour son ordinaire de ladite feste, au prix de xxxv sols l'aulne, valent x liv. x s. par.

Audit Nicolas Alexandre, pour une aulne de drap de Mons de trois couleurs, c'est à sçavoir blanc, noir et vert, délivrée ledit jour et baillée audit Mauduit pour faire diverses découpures sur ledit habit, pour ce xxxvi s. par.

Pour ce, pour toutes lesdites parties de drap baillées et délivrées par ledit Nicolas Alexandre pour les dons ordinaires du Roy mondit seigneur au temps et en la somme et manière dessus dits, xlii livres xii sols parisis, payéez audit Nicolas Alexandre susnommé par quittance de Jehanne, veufve du dit Nicolas Alexandre, à Arnoul Alexandre, fils dudit deffunt et de ladite dame Jehanne, héritière en partie dudit défunt, et de maître Pierre de la Roze, avocat au parlement, tuteur de . . . . . Guiot et Charlot, enfans mineurs d'iceluy défunt et de ladite Jehanne, et se faisant fort en ceste partie de Gillot de Villers, héritier comme dessus à cause de Jehannette, sa femme, fille dudit deffunt et de la dite Jehanne : donnée le xviiie jour de novembre l'an mil quatre cent et huit.

GAIGES D'OFFICIERS.

(Octobre 1407.)

A Perrin Harmier, garde des lyons du Roy nostre sire, estant en lostel dudit seigneur de Saint-Pol à Paris, pour les gaiges de luy et pour la garde et gouvernement d'un lyon et une lyonnesse estant audit hostel, pour le temps du présent compte, qui contient six moys, c'est à sçavoir apvril, may, juin, juillet, aoust et septembre, au prix de viii livres parisis par moys, pour chacun lyon et lyonnesse, fait pour les deux parts chacun moys xvi livres parisis, et pour tous lesdits six mois iiii^{xx} xvi livres parisis paiez audit Perrin par sa quittance donnée soubz son scel et seing manuel le viiie jour d'octobre l'an mil quatre cent et vii, ci xcvi liv. par.

A Jehan Pinchon, fourreur des robes et varlet de la chambre du Roy nostre sire, pour ses gaiges qui sont de xviii deniers parisis par jour dont il est assigné par le fait ordinaire de ladite argenterie pour battre, retourner et apprêter les pelleteries et fourrures pour fourrer les robes ordinaires et

Digitized by Google

aultres garnemens dudit seigneur, de service audit office par le temps de ce présent compte commençant et finissant comme dessus, qui contient c. LXXXIII jours, audit prix de XVIII deniers parisis par jour valent XIII livres XIV sols et VI deniers, de laquelle somme ledit Jehan est mis en debte après la fin de ce présent compte, pour ce XIII liv. XIV s. VI den.

A Charlot du Moustier, concierge de l'hôtel du roy nostre sire de Saint-Pol à Paris, pour ses gaiges qui sont de III sols parisis par jour dont il est assigné sur le fait ordinaire de ladite argenterie pour le temps de ce présent compte commençant et finissant comme dessus qui contient c. LXXXIII jours comme dit est audit prix de III sols parisis par jour valent XXVII liv. IX sols par. de laquelle somme ledit Charles est mis en debte après la fin de ce présent compte pour ce.

Pour copie conforme :

ÉDOUARD DE BARTHÉLEMY.

TUMULUS DE HANCOURT (MARNE) DIT LE TUMOIS.

Communication de M. Auguste Nicaise, président de la Société académique de la Marne.

(Séance du 9 décembre 1876.)

M. Auguste Nicaise annonce au Comité qu'il a pratiqué des fouilles dans le tumulus dit *le Tumois*, village d'Hancourt, commune de Margerie (Marne). Le résultat a été la découverte d'un certain nombre de squelettes, dont deux étaient accompagnés de vases en terre d'un type *mérovingien* et *franc* très-prononcé. La présence d'un scramasax gisant entre les jambes de l'un des squelettes rend cette attribution certaine.

Le Tumois est un tumulus considérable : 145 mètres de longueur sur 35 de largeur à sa base et 12 mètres de hauteur. M. Nicaise pense, avec raison selon nous, que les sépultures de la surface sont des sépultures postérieures à l'exécution du monument et qu'il y aurait quelque chance de trouver au centre un ensevelissement d'une époque antérieure à la conquête romaine. Des faits analogues constatés dans des monuments de même ordre rendent cette conjecture probable. Mais l'exploration d'un tumulus si considérable est coûteuse. M. Nicaise voudrait que le Ministre de l'instruction publique mît à la disposition de la Société académique *une somme de deux cents francs* avec laquelle il se fait fort de pratiquer une tranchée transversale de nature à résoudre le problème.

Digitized by Google

Si le Ministère avait des fonds, ils seraient utilement employés à cet effet.

Je propose le dépôt de la note de M. Nicaise aux archives.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

RAPPORT SUR DES COMMUNICATIONS MANUSCRITES DE M. MATTON.

(Séance du 9 décembre 1876.)

M. Matton, archiviste du département de l'Aisne et correspondant du Ministère, nous a envoyé un certain nombre de documents, dont je vous propose l'impression.

Les uns se rapportent à l'entrée de Charles VI à Laon, le jour de Saint-Remy, en 1392, c'est-à-dire le 1er octobre, presque aussitôt après la fatale rencontre de la forêt du Mans, en août.

L'entrée fut assez peu solennelle puisque, jusqu'au dernier moment, on n'était pas sûr que le roi passât par la ville. Elle ne fut cependant pas sans être onéreuse à celle-ci, car la ville dépensa entre autres, en don de joyeux avénement, — preuve que le roi n'y était pas encore venu quoiqu'il fût monté sur le trône en septembre 1380, — un plat, vingt-trois écuelles et deux gobelets d'argent doré, achetés à Paris chez l'orfévre Périn de Choisy.

On en pourrait inférer que Laon n'avait pas d'orfévres en état de faire, au moins immédiatement, une fourniture de cette importance non pas matérielle, mais artistique. Elle lui offrit, en outre, ce qui dut être consommé sur place par sa suite, dix bœufs et deux queues de vin. Un détail curieux, c'est qu'Enguerrand III, sire de Coucy, était assez mal monté chez lui pour être obligé d'emprunter à la ville de la vaisselle et du linge en assez grand nombre pour nécessiter une charrette à trois chevaux. Il y eut des écuelles et des plats de perdus, des nappes et des touailles perdues et coupées, suite ordinaire de la façon dont les gens gâchent à plaisir ce qui appartient à d'autres. L'ignorance a produit quelquefois le même effet. Brantôme a raconté comment, à la suite d'un repas donné à Henri II et à Catherine de Médicis, les gens du roi, furieux de ne pas trouver sur la table de la vaisselle d'argent qui devait leur revenir, prirent les bouts de la nappe et cassèrent en mille morceaux la plus merveilleuse vaisselle en verrerie de Murano, qui avait été

Digitized by Google

l'honneur et la nouveauté du banquet, et dont ils ne savaient pas encore le prix.

Les deux derniers documents communiqués par M. Matton sont d'un intérêt général. Il s'agit du peintre Colart de Laon.

Le catalogue des archives Joursan-Vault (1838); l'ouvrage de de M. Leroux de Lincy, la *Bibliothèque de Charles d'Orléans*, publié en 1843; le livre de M. Aimé Champollion-Figeac sur Louis et Charles d'Orléans (1844, 3e partie); les *Ducs de Bourgogne*, de M. de Laborde (III, 1852); les articles de M. Vallet de Viriville dans les *Archives de l'art français* (1re série, novembre 1857, p. 176-183 et 336), constituaient déjà un dossier de dix-neuf pièces que M. Édouard Fleury a reprises et réunies dans son étude : *Les peintres Colart de Laon et Colart le Voleur*, publiée dans le *Bulletin de la Société académique de Laon* et tirée à part. (Laon, 1872, in-8° de 55 pages.)

Les mentions de Colart de Laon, peintre et valet de chambre du duc Louis d'Orléans et du roi de France, allaient de 1382 à 1402 pour reprendre plus tard entre 1425 et 1428 par une mention de taille sur une paroisse de Laon. Les pièces de M. Matton nous le montrent dans l'intervalle peignant à Laon en 1393 et 1398. Comme il n'est payé du premier travail qu'en 1393, il est probable qu'il était à la suite du roi et qu'il n'était pas à Laon en 1391 et 1392; du reste, il travaillait et demeurait à Paris dès 1382 et depuis assez longtemps pour figurer en août 1391 dans les Statuts des peintres de Paris où, sur trente-deux, il est nommé le troisième.

La seconde pièce de M. Matton est particulièrement intéressante. Du nom de Colart de Laon, il était naturel de conclure qu'il était de Laon même; il était de Laon pour les Parisiens, mais à Laon on est plus précis; on l'appelle Colart de Jumigni, qui est une localité à 5 kilomètres de Laon. En somme, il s'appelait Colart, et ses deux noms, celui de Laon comme celui de Jumigni, ne sont que des appellations d'origine.

Puisque nous en sommes sur la question de ces deux Colart, dont le second est connu au xve siècle à la cour de Bourgogne, rappelons que M. Fleury a très-judicieusement réfuté l'opinion qui racontait tout un roman où Colart de Laon, le peintre, aurait volé la caisse municipale de Soissons. Le nom du second, Colart le Voleur, a peut-être été le point de départ de cette méchante histoire. D'ailleurs il faut remarquer que le sens de voleur serait alors exprimé

Digitized by Google

par *robeur* ou *lerre* et que le surnom de voleur a forcément alors un tout autre sens. On n'aurait pas autrement appelé quelqu'un qui s'entendrait en oiseaux et qui aurait eu un talent particulier en *volerie* pour l'élevage et le dressage des faucons [1].

ANATOLE DE MONTAIGLON,

Membre du Comité.

I. *Périn de Choisy,* orfèvre, demourant à Paris, confesse avoir eu et reçeu de honourable homme et saige Nicaise Constant, gouverneur et receveur de la cité et païx de Laon, la somme de huit cens cinquante trois frans d'or, de douze sols, quatre deniers parisis, qui deuz lui estoient pour cent trois marcs, trois onces, dix huit estellins et demi d'argent doré en vasselle, c'est assavoir : en un plaz, XXIIII escuelles et deux gobelez, faiz pour le don au Roy nostre Sire par les habitans de la dicte ville quant li dit Seigneur y fu au moys d'octobre derrain passé, et fu vendue la dite vasselle huit frans et ung quart le marc, qui font la dite somme de VIII^c LIII frans, XII sols, IIII d. p., de laquelle le dit *Périn* se tint pour content, et quittant et promettant, etc. et obligeant, etc. Fait le jeudi, derrain jour d'octobre, l'an mil CCC IIII^XX et douze. DURANT. P. FEURBOURC.

II..... Simon Boulengier, demourant à Laon, congnois avoir eu et receu de Nicaise Constant, gouverneur et receveur de Laon, la somme de nuef livres parisis pour nuef jours, commençant le dimanche devant la Toussains et fenissant du lundi ensuivant en huit jours, que j'ai vacquiet, alant, demourant et revenant à Paris quant je alay, pour la dite Ville de Laon, présenter le présent que la dite Ville avoit offert au Roy nostre sire quant il fu à Laon ad son joyeux advenement, c'est assavoir de cent mars de vaisselle dorée et de deux gobelés dorés, qui furent donnez à deux maistres d'ostel du Roy, c'est assavoir à Mre Philippe des Essars et à Mre Robert de Boussay, de laquelle somme je quitte la dite ville, le dit Nichaise et tous autres, auxquels quittance en appartient. Donné, soubz men scel, le VIe jour de novembre, l'an mil CCC IIII^XX et douze.

III. Sachent tuit que, pardevant nous, Jehan Chevalier du Pont, lieu-tenant du prévost de la cité, vint en sa propre personne Guiot de Reins, boucher, demourant à Laon, et recongnut qu'il avoit eu et receu des gouverneurs, bourgois et habitans de la ville de Laon, par la main de Nicaise Constant, demourant en la dite ville, la somme de quarante sept frans pour

[1] On peut d'ailleurs sur ce point et dans le même sens voir les observations antérieures de MM. Michelant, Ed. de Barthélemy et Chabouillet. (*Revue des Sociétés savantes*, 5e série, t. V, p. 393-394 et 441.)

Digitized by Google

cause de la vendue de deux beufs, faite par le dit recongnoissant aux dis gouverneurs, bourgois et habitans, lesquels furent présentés au Roy à son joyeux advènement en la dite ville de Laon, de laquelle somme de quarante sept frans dessus dis pour la cause dessus dite le dit recognoissant se tint pour bien contens et en quitta iceuls gouverneurs, bourgois et habitans et tous autres. Donné, soubz nostre scel, le vi^e jour de novembre, l'an mil ccc iiii^xx et douze. Cezille.

(Archives de la ville de Laon. Acquits de comptes de Constant Nicaise, receveur. CC. 316.)

IV. Sachent tuit que pardevant nous, Jehan Chevalier, lieutenant du prévost de la cité de Laon, vint en sa propre personne Mathieu Dumery, tavernier, demourant à Laon, et recongnut qu'il avoit eu et receu des gouverneurs, bourgois et habitans de la dite cité de Laon, par la main de Nicaise Constant, changeur à Laon, des dis gouverneurs et receveur, la somme de dix huit frans d'or et trois sols parisis, pour cause de deux queues de vin vermail, lesquelles furent présentées au Roy nostre sire en son joieux advènement en la dite ville de Laon, de laquelle somme le dit recongnoissant se tint pour content à plain, païé et satisfié par devant nous, et en quitta les dis gouverneurs, bourgois et habitans le dit Nicaise et tous autres. Donné, soubz nostre scel, le viie jour de décembre mil ccc iiii^xx et douze.

(Mêmes sources.)

V. Sachent tuit que, pardevant nous, Jehan Chevalier du Pont, lieutenant du prévost de la cité de Laon, vint en sa personne Gille Amict, demourant à Laon et recongnut qu'il avoit eu et receu des bourgoiz et habitans de la ville de Laon, par la main de Nicaise Constant, l'un des dis gouverneurs et receveur d'icelle ville la somme de dix livres et huit solz parisis qui deubz lui estoient par..... fait aus dis gouverneurs et conseil de la dite ville, c'est assavoir :

Pour deux journées qu'il vacqua à aler de Laon à Coucy, le dimenche et lundi avant que le Roy venist à Laon..... et douze pour savoir à Monseigneur Bidaut de Kais où le Roy estoit et sil venoit par Coucy ou par Laon.

Item, pour une autre journée, c'est assavoir le jour St Remi le dit an, que le dit Gille [Amict fu] envoiez devers le Roy à Soissons, pour savoir quel chemin il penroit et sil venroit à Laon.

Item, pour huit journées que le dit Gille vacqua depuis mener, garder et recevoir certaine vaisselle et linge, qui furent prestez et envoiez de par la ville de Laon à Monseigneur de Coucy en son chastel à Coucy, dont il fu ordonné au dit Gille qu'il auroit, pour chascun des onze jours dessus diz, pour lui et son cheval, huit solz parisis, qui montent à quatre livres et huit solz parisis.

Digitized by Google

Item, pour une charecte à trois chevaux, qui mena les vaissiaulx et linge dessus dis de Laon à Coucy et ramena à Laon, vint quatre solz parisis.

Item, pour frais d'escuelles et plas perdus, nappes, touailles copées et perdues, et une chaudière frouissié, par acort et composition avec le dit Gille, six frans, qui valent quatre livres seze solz.

Montent toutes les parties dessus dites à la dite somme de dix livres huit solz parisis, de laquelle somme de x livres viii solz parisis, pour les causes dessus dites, le dit Gille se tint pour bien paiez et en quicta et promist acquitter les dis gouverneurs, habitans, le dit Nicaise et tous autres. Donné soubz nostre scel, le xviiie jour de décembre l'an mil ccc iiii^xx et treze.

(Mêmes archives. CC. 322.)

Dans la même liasse se trouve une quittance de 11 livres 4 sous parisis, payés à Jean de Ham, sergent en la prévôté de Laon, pour frais de perception de la taille imposée vers la Saint-Remy à l'occasion « de la venue, don et présent du Roy qui entra en la dite ville de Laon, le jour de Saint-Remi, le premier octobre, l'an dessus dit. »

VI. Sachent tuit que, par devant nous, Jaques Stancon, escuier, seigneur de Horis[1], prévost de la cité de Laon, vint, en sa propre personne, *Colart* le paintre, demourant à Laon, et recongnut que il avoit eu et receu des gouverneurs, bourgois et habitans de la ville de Laon, par la main de Nicaise Constant, receveur et l'un des dis gouverneurs, la somme de vingt quatre solz parisis pour cause d'un escut d'azur et trois fleurs de lis d'or, que le dit *Colart* livra au joyeux advènement du Roy nostre sire en la dite ville, et lequel fut mis à la porte Seigneur Soibert, si comme il disoit, et s'en tint pour bien contens par devant nous et en quitta et quitte, clama les dis gouverneurs, bourgois et habitans, le dit Nycaise, et tous autres à qui quittance appartient. Donné, soubz nostre scel, le xvie jour de juillet mil ccc iiii^xx et xiii. Cezille.

(Archives de la ville de Laon. Acquits de comptes de Nicaise Constant, receveur. CC. 322.)

VII. *Colart de Jumigni,* paintre, demourant à Laon, qu'il avoit eu et receu par la main de Nicaise Constant, nagaires gouverneur des bourgois et habitans de la ville de Laon, la somme de quarante huit solz parisis, qui deubz lui estoient, pour son salaire deservy d'avoir refait et reparet de nouvel, pour les dis bourgois et habitans, quatre bannières d'arain estant sur les tournelles de Chievresson, cemme à porte Royet et ailleurs, et d'avoir mis à icelle bannière les armes du Roy nostre sire et de la dite ville de Laon, si comme il dist, de laquelle somme de quarante huit solz parisis

[1] Houry, canton de Vervins.

Digitized by Google

dessus dit le dit *Colar* le paintre se tint pour bien contens, et en quitta le dit Nicaise Constant, les dis bourgois et habitans et tous autres, et promit, par sa foy et soubz l'obligation de tous ses biens et à tenir, ceste quittance et sans contrevenir, etc.

Mil ccc IIII^xx XVIII, le XXVe jour d'avril. BINET.

(Archives de la ville de Laon. Acquits de comptes de Nicaise Constant, receveur. CC. 343.)

Pour copie conforme :

MATTON,

Correspondant.

URNE FUNÉRAIRE DÉCOUVERTE À SAINT-REMY-SUR-BUSSY (MARNE).

Communication de M. Morel, correspondant.

(Séance du 9 décembre 1876.)

Le département de la Marne contient un nombre considérable de cimetières gaulois. Des tombes de l'époque anté romaine ont été découvertes dans plus de soixante-douze communes de ce département depuis une dizaine d'années. On en estime le nombre à trois mille cinq cents ou quatre mille. Jusqu'ici ces sépultures étaient toutes à inhumation. Notre correspondant, M. Léon Morel, annonce que dans la commune de Saint-Remy-sur-Bussy vient d'être retirée de terre une urne funéraire renfermant, avec des ossements calcinés, une fibule de fer et un bracelet de verre blanc semblables aux fibules et aux bracelets recueillis dans les tombes gauloises à inhumation. Ce fait lui a paru, avec raison, digne de vous être signalé. Il envoie le dessin et une photographie de l'urne et le dessin de la fibule. L'un et l'autre méritent d'être reproduits dans la *Revue*.

« C'est, dit M. Morel, sur le territoire de Saint-Remy-sur-Bussy, à 2 kilomètres de Bussy-le-Château, à l'est, vers la direction de la Croix-en-Champagne, que cette urne a été découverte au fond d'un trou à peu près rond, profond d'un mètre environ et que le fouilleur s'obstinait à ne pas vouloir vider sous le prétexte que nous étions sur un trou dit de campement et qu'on n'y trouvait jamais rien. Quel ne fut pas son étonnement quand il me vit retirer intact le beau vase dont j'envoie le dessin ci-joint réduit au quart !

« L'urne était hermétiquement fermée par un couvercle plat en terre grossière. Cette urne, qui est en terre noire, fine et lustrée, renfermait des ossements brûlés et une fibule de fer de tout point

Digitized by Google

semblable à certaines fibules de bronze des tombes à inhumation. Cette fibule est si bien conservée et si délicatement travaillée qu'il m'a fallu recourir à la pierre aimantée pour m'assurer qu'elle était réellement en fer. La tête de cette fibule à boudin est repliée quatorze fois sur elle-même, c'est-à-dire sept fois de chaque côté de l'ardillon. Il y avait aussi dans l'urne un bracelet en verre blanc, malheureusement presque entièrement fondu. Il m'a paru semblable

à celui qui figure dans mon album des cimetières de la Marne, à l'article *Cimetières gaulois de Corroy.* »

J'ajouterai que le musée de Saint-Germain possède des urnes gauloises analogues à l'urne de Saint-Remy-sur-Bussy. On peut donc considérer comme probable la contemporanéité de la sépulture à incinération et des sépultures à inhumation. L'introduction au milieu des tribus guerrières des *Remi* et des *Catalauni* d'un rite funéraire exceptionnel est d'autant plus digne d'attirer l'attention du Comité que des cimetières de même caractère, c'est-à-dire à incinération avec fibules de bronze et de fer semblables à celles de Saint-Remy-sur-Bussy, ont été dernièrement signalés en Hanovre et en Holstein. Il pourrait y avoir là un sujet de comparaison utile.

Je suis d'avis de donner la publicité de la *Revue* à ce fait curieux, appuyé des deux dessins du vase et de la fibule.

ALEXANDRE BERTRAND,

Membre du Comité.

Digitized by Google

Les anciennes forges du Périgord et du Limousin.

Communication de M. le baron de Verneilh, correspondant du Ministère, à Nontron (Dordogne).

(Séance du 9 décembre 1876.)

M. le baron Jules de Verneilh, qui a hérité du regrettable Félix de Verneilh, son frère, le goût des recherches nouvelles dans l'étude de l'archéologie du moyen âge, nous a adressé une communication sur un sujet absolument neuf. Il y étudie les anciennes forges du Périgord et du Limousin.

Les noms de lieux, d'accord avec la composition géologique du Périgord, indiquent l'existence d'anciennes mines de fer ou d'anciennes forges destinées à les exploiter. De nombreux monticules composés de laitiers, résidus de ces foyers, témoignent encore de leur existence.

Un de ces monticules que M. J. de Verneilh a fait exploiter ainsi que cela se fait dans le pays pour la construction d'un chemin vicinal, lui a donné des tuiles à rebords, des monnaies du commencement de l'empire romain et des lingots de fonte de fer encore incrustés dans leur moule de sable.

Dans ces forges, le minerai n'était donc pas directement transformé en fer comme dans celles de l'époque gauloise que M. Quiquerez a étudiées dans le Jura; il passait par l'état intermédiaire de fonte que l'on affinait postérieurement afin de la transformer en métal.

La soufflerie devait être mue à bras d'homme, comme cela se fait encore dans ce qu'on appelle les forges catalanes, contrairement à l'opinion de M. le comte de Taillefer qui, dans ses *Antiquités de Vésone*, avait cru que la force motrice des forges était donnée par des moulins à vent.

M. J. de Verneilh dit que ces engins sont absolument inconnus dans la contrée et il n'a trouvé aucun vestige de construction dans le voisinage des tas de scories qu'il a examinés. D'après son opinion, toute la manutention des minerais et de leur traitement aurait été faite à bras d'homme pendant la période romaine et pendant le moyen âge; ce ne serait qu'après la cessation de la guerre avec les Anglais que les forges, prenant plus d'importance, se seraient rapprochées des étangs et des cours d'eau afin de les employer comme

Digitized by Google

force motrice pour le lavage, le bocardage des minerais et la soufflerie des forges, et peut-être le martelage des loupes recueillies dans les creusets.

La fin de la guerre de Cent ans vit une sorte de renaissance dans le Périgord. De cette époque datent dans l'arrondissement de Nontron, par exemple, les reconstructions ou les agrandissements des églises qui datent pour la plupart du XIIe siècle, les constructions des châteaux, la création de bourgs et de villages, l'édification de manoirs agricoles et de bâtiments ruraux, l'établissement enfin de forges importantes.

Les documents sont d'accord sur ce dernier point avec l'archéologie, en ce sens qu'on ne trouve pas d'actes relatifs aux forges qui soient antérieurs à la fin du XVe siècle.

Dans le *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, établi au XVIIIe siècle par l'abbé Nadaud, dont la Société archéologique du Limousin a commencé en 1856 la publication encore inachevée, M. J. de Verneilh a relevé des actes concernant les maîtres de plus de vingt-quatre forges dont il a pu, en outre, constater *de visu* l'existence.

A côté des vestiges des anciennes forges, M. J. de Verneilh a été assez heureux pour retrouver les résidences de leurs maîtres, et de la même plume qui a écrit le mémoire que nous analysons il a dessiné deux vues pittoresques et charmantes de deux manoirs importants du XVe siècle.

Ces deux vues ont cela d'intéressant, qu'elles montrent que les gentilshommes forgerons périgourdins ne le cédaient pas en fortune aux gentilshommes verriers normands ou picards, et que certaines industries étaient déjà assez importantes pour enrichir ceux qui les pratiquaient, et leur donner en plus la considération et même la noblesse.

Nous proposons pour ces causes la publication du mémoire où M. le baron de Verneilh traite cette question si nouvelle de l'industrie du fer au moyen âge.

ALFRED DARCEL,

Membre du Comité.

LES ANCIENNES FORGES DU PÉRIGORD ET DU LIMOUSIN.

Parmi les nombreuses branches de l'archéologie, il en est une qui nous paraît avoir été peu étudiée quant à présent, et sur la-

Digitized by Google

quelle nous serions heureux d'appeler l'attention du Comité des arts. C'est l'archéologie *industrielle*. On n'a pas encore fait pour elle, que nous sachions, ce que M. Léopold Delisle a fait si excellemment pour l'agriculture, et il y a là une lacune qu'il est important de combler, surtout à une époque où l'industrie a pris de si grands développements. Cet oubli est d'ailleurs fort explicable : l'industrie, comme nous la voyons pratiquée de nos jours dans les usines, n'existait pour ainsi dire pas anciennement, et était remplacée par les ouvriers d'état, travaillant en quelque sorte isolément. Il en est une cependant qui, dès les dernières années du moyen âge, a donné lieu à des établissements relativement assez considérables, à des agglomérations d'ouvriers, et a, en les enrichissant, contribué à l'élévation d'un grand nombre de familles, dans les pays où elle a été florissante. C'est l'industrie des forges.

Le Périgord et le Limousin, singulièrement favorisés par la nature pour la production du fer, puisqu'ils possèdent, le premier surtout, le minerai [1] et les bois nécessaires à son exploitation, ont eu jusqu'à ces derniers temps de nombreuses forges, très-prospères avant que le traité de commerce, en introduisant les fers étrangers, moins bons mais moins coûteux que les nôtres, eût presque entièrement détruit la seule industrie sérieuse qui fût pratiquée dans notre pays. Il est donc temps, ne fût-ce que pour garder le souvenir d'une richesse disparue, d'étudier nos anciennes forges, d'en esquisser l'histoire, et de décrire quelques-uns des manoirs attestant l'opulence et le rang des industriels qui les exploitaient. Notre regret, en commençant ce travail, fort incomplet d'ailleurs, c'est qu'il emprunte aux circonstances le caractère d'une oraison funèbre.

Depuis que, par suite d'un progrès signalé dans la civilisation, les hommes ont su tirer parti du minerai de fer et le convertir en armes ou en instruments d'agriculture, des forges ont été établies en Périgord. Du moins cette industrie, pratiquée à ses débuts de la façon la plus rudimentaire, a laissé dans cette province des traces extrêmement anciennes et de divers genres. Le *Dictionnaire des noms de lieux*, publié par M. le vicomte de Gourgues, indique par centaines les localités appelées *Ferrière*, *Farrière*, *la Ferrière*, *la*

[1] On lit dans Strabon : «Apud Petrocorios et Bituriges, cubi ferri sunt præclare metalla.»

Digitized by Google

Forge, *les Forges*, *la Farge*, *la Fargue*, *Forgeas*, *Fargeas*, qui toutes doivent leur nom soit à des mines de fer, soit à des usines destinées à le mettre en œuvre. En outre de cette influence exercée sur le langage, on remarquait, il y a une vingtaine d'années, dans la partie nord du département de la Dordogne, occupée par l'arrondissement de Nontron, et dans les cantons de la Haute-Vienne qui l'avoisinent, des quantités de monticules, plus ou moins considérables, entièrement formés de scories de fer ou laitiers, et recouverts le plus souvent d'une couche de terre végétale attestant que les forges d'où provenaient ces débris étaient depuis longtemps abandonnées. A tort ou à raison, ces monticules, sur lesquels s'élevaient parfois des arbres séculaires, étaient désignés sous le nom de forges gauloises ou romaines. Les chemins vicinaux et les routes tardivement tracés dans cette région éloignée des grands centres ont épuisé ces dépôts pour leur construction et leur entretien. Il était difficile, en effet, de trouver des matériaux plus faciles à exploiter et d'une aussi excellente qualité. Ces scories, par suite du procédé insuffisant de fabrication, renfermaient une forte dose de fer (30 pour 100), et quelques maîtres de forges avaient même tenté de les utiliser en guise de minerai. Aussi les chaussées construites avec ce *macadam* métallique ont-elles une solidité qui a résisté depuis vingt ans, et pour ainsi dire sans entretien.

Nous avons nous-même détruit un de ces amas de scories, situé à 200 mètres de notre habitation, et y avons recueilli un certain nombre d'objets qui faisaient connaître quelques-uns des procédés de fabrication. C'étaient, en outre de tuiles à rebord et de monnaies de billon romaines des premiers empereurs, dont la présence ne prouve pas grand'chose quant à la date des forges, puisqu'elles sont restées dans la circulation jusqu'à nos jours, des lingots de fonte, gros comme le bras, encore incrustés dans leur moule de sable vitrifié. Ce n'étaient donc pas de simples forges à battre le fer, mais bien des fonderies. Quelle était la force motrice qui mettait en mouvement les soufflets indispensables à la fusion du minerai? Nous ne pourrions le dire avec une entière certitude. A coup sûr ce n'était pas l'eau, ces forges primitives étant généralement placées sur des hauteurs.

M. le comte de Taillefer, dans ses *Antiquités de Vesone*, consacre un chapitre aux forges romaines, beaucoup plus rares dans la partie du Périgord qu'il avait explorée que dans celle que j'habite, puis-

Digitized by Google

qu'il n'en signale que huit, quand j'en pourrais citer cinquante, et il pense que les soufflets étaient mus par des moulins à vent. Nous n'avons pas de raisons de nier absolument que ce procédé, qui suppose des notions assez avancées en mécanique, ait été employé au moyen âge; mais rien ne nous autorise à croire qu'il soit contemporain des forges de l'arrondissement de Nontron, du moins à l'époque de leur établissement. Il n'y a, en tous cas, laissé aucunes traces. Nous n'avons jamais constaté des débris de constructions auprès de ces tas de scories; les moulins à vent sont parfaitement inconnus dans la contrée où se trouvent les forges, et il n'en est fait mention dans aucun acte ancien. Il est plus probable que les soufflets étaient mis en mouvement à bras d'homme, exactement comme cela se pratique de nos jours pour les forgerons et dans les forges dites à la catalane.

Quoi qu'il en soit, nous sommes porté à penser que ce système primitif s'est continué depuis l'occupation romaine jusqu'à une époque très-avancée du moyen âge, et que ce n'est qu'après la fin des guerres avec les Anglais et leur expulsion définitive que les forges perfectionnées se sont établies auprès des cours d'eau et des étangs. Nous n'avons trouvé dans les actes antérieurs aux dernières années du xve siècle aucune mention relative à ces forges, et il est probable que les plus anciennes datent du règne de Louis XI et surtout de celui de Louis XII [1], c'est-à-dire d'un temps de paix et de prospérité. C'est au surplus l'époque où notre pays, dévasté par des guerres interminables, ruiné par le passage des bandes armées, inculte faute de bras, se remit vite de ses blessures, grâce à un gouvernement sage et à cette force de vitalité particulière à la France. Les bâtiments ruraux de la fin du xve siècle ou du commencement du xvie sont très-nombreux en Périgord et en Limousin; la plupart suffisent encore aux besoins de l'agriculture. C'est de cette époque que datent dans les villages et bourgs des quantités de maisons très-reconnaissables à leur architecture, force petits castels, et presque toutes les reconstructions des grands châteaux féodaux généralement ruinés par la guerre de Cent ans, parmi lesquels nous signalons en Limousin : la Vauguyon, Rochechouart, Bonneval, Lambertye, Montbrun, les Cars, Pompadour; et en Périgord : la Renaudie,

[1] «La qualité de nos fers et aciers était célébrée dès avant 1300 par les poëtes français, qui vantent les couteaux de Pierregort.» (Moret, *D'un Glossaire français par Sainte-Palaye*, 1756.)

Digitized by Google

Bruzac, la Chapelle-Faucher, Jumilhac, la Marthonie, Mareuil, Javerlhac, Varaignes, pour ne citer que les principaux de l'arrondissement de Nontron. C'est aussi vers le même temps que presque toutes les églises paroissiales, bâties en général au XIIe siècle, reçurent des embellissements et furent agrandies par l'adjonction d'une seconde nef, à cause de l'accroissement de la population.

Cette prospérité, attestée par les monuments, témoins plus irrécusables que les histoires, créa des besoins plus grands. L'agriculture florissante consomme beaucoup de fer; l'artillerie, qui jouait dès lors un rôle important, n'en use guère moins. Il fallut donc satisfaire à cette double exigence et créer des usines produisant plus et à meilleur marché. De là nos forges, où la chute d'eau remplace l'ouvrier pour la manœuvre du soufflet, et met en mouvement des marteaux cent fois plus lourds que ceux employés antérieurement. En tous cas, et quelle qu'ait été la cause des développements de cette industrie et de son perfectionnement, toujours est-il que nous ne les constatons historiquement, dans nos archives locales, qu'à la fin du XVe siècle ou au commencement du XVIe, nos recherches se trouvant en ce point parfaitement d'accord avec l'opinion émise par M. de Caumont. Nous devons avouer toutefois que ces recherches ont dû être forcément incomplètes, le nombre des documents que nous avons pu consulter étant assez restreint, et les histoires générales se taisant généralement sur ce qui touche à l'industrie ancienne.

Guy Coquille, qui écrivait dans la seconde moitié du XVIe siècle et qui habitait un pays de forges, le Nivernais, décrit fort bien les procédés de fabrication, qui étaient à peu près tels de son temps que du nôtre. Ce qu'il dit des usines à fer de sa province montre que cette industrie y était dès lors très-florissante; mais il n'en indique malheureusement pas les débuts. Voici le passage d'un livre de ce savant jurisconsulte, qui ne s'occupait pas uniquement de droit, comme on va le voir : c'est à l'occasion des *Vaux de Nevers*, une des huit contrées principales du Nivernais.

« ..... Cette contrée est commode aux forges, tant à cause des petites rivières dont elle abonde qu'à cause des bois et des minières; les fourneaux y sont pour fondre la mine de fer avec l'aide d'une matière appelée *castine*, qui est terre pierre : les pièces de fer fondu qui se tirent du fourneau sont appelées *guises* et pèsent de quinze à dix-huit cents livres; les forges sont composées d'affineries et d'un

Digitized by Google

gros marteau, à l'aide desquels ce fer est battu et rendu en bandes plates, qui est le fer dont les maréchaux, serruriers et autres ferronniers se servent. Les forges à acier sont ès quelles de la même matière de fer bien affinée et bien trempée se fait l'acier qui se met en petits quarreaux [1]. »

Nous avons eu la bonne fortune, il y a peu de temps, de mettre la main sur un terrier de l'abbaye de Saint-Pardoux-la-Rivière [2], dont nous avons transcrit un certain nombre de passages pour le *Bulletin de la Société archéologique du Périgord*, et que nous avons lu en entier. Dans ce manuscrit de plus de 400 pages, écrit au XVIIe siècle, et qui reproduit ou analyse tous les actes anciens, hommages, donations, rentes, relatifs à l'abbaye, depuis sa fondation, nous n'avons rien vu concernant les forges, bien qu'il y en eût plusieurs dans les terres qui en relevaient. Nous n'avons pas été plus heureux en consultant un mémoire fort curieux, rédigé en 1502 par le seigneur d'Albret, comte de Périgord, contre les prétentions de Mme Charlotte de Bretagne, épouse d'Antoine de Villequier, seigneur de Montrésor, qui réclamait sa portion dans le comté de Périgord. Ce mémoire, d'un haut intérêt pour notre province, passe en revue toutes les châtellenies, les fiefs, les villages et les simples métairies. Dans ce dénombrement, rien n'est oublié; les revenus de chaque terre en blé, vin, etc., ainsi que les droits du comte, sont mentionnés avec soin, quoiqu'il soit facile d'y deviner une diminution systématique de ce qui revient au sire d'Albret, afin de réduire d'autant les prétentions de la dame copartageante. Tous les gentilshommes sont nommés, ainsi que les notables bourgeois des villes et bourgs, et on n'a garde dans cette énumération [3] d'oublier les moulins. Comment n'est-il rien dit des forges,

[1] *Œuvres de Me Guy Coquille*, édition de 1703, à Bordeaux, chez Labottière, t. I, p. 431.

[2] Abbaye de dames fondée au XIIIe siècle par une vicomtesse de Limoges de la maison de Bourgogne. Ce terrier a été généreusement donné par son possesseur aux archives départementales de la Dordogne.

[3] Nous donnons un échantillon de ce mémoire pour montrer dans quels détails il entre. Il s'agit de la paroisse du Change. «...Item, au Change, a deux gentilshommes, le seigneur de Cheyssac, qui tient audit lieu du Change maison noble, moulin, etc.... Item, il y a aussi audit lieu du Change, les trois de Bannes, qui tiennent plusieurs domaines et chacun sa métayrie franche.

«Item, dans la même paroisse, M. de Portafé dit Chantayrac, le repaire noble de Bosredon, etc.... Item, le seigneur des Bories, le repaire de la Ribeyrolle... Item,

Digitized by Google

soit primitives, s'il en existait encore, soit perfectionnées? Les avait-on exemptées de tailles, de redevances, pour favoriser leur établissement? C'est possible, probable même; mais nous n'avons pas trouvé de preuves de ce fait, et nous appelons l'attention des paléographes sur ce point intéressant pour l'histoire industrielle.

Il est certain pourtant qu'à l'époque où fut écrit le mémoire du sire d'Albret il y avait en Périgord des forges et des maîtres de forges. A défaut des chroniques locales, le fait est établi de la façon la plus irrécusable dans les généalogies des familles périgourdines et limousines. Nous savons combien il faut se défier en général des renseignements de cette nature, et avec quelle réserve il convient de s'en servir. Il est cependant des exceptions, et le *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, publié par la Société archéologique du Limousin, en est une. L'abbé Nadaud, son auteur (1712-1775), l'avait rédigé presque toujours sur des actes dont son érudition le mettait à même de contrôler l'authenticité, et sans aucune arrière-pensée lucrative, l'ayant fait en quelque sorte pour lui seul, sans intention de le publier. Ce savant laborieux et modeste, très-versé dans l'histoire de sa province, accompagnait d'ordinaire son évêque, Mgr de Coëtlosquet, dans ses tournées pastorales, profitant des facilités que lui donnaient ces déplacements pour compulser, avant que la révolution eût passé par là, les archives des abbayes, presbytères et châteaux. Il avait fait ainsi un pouillé remarquable du vaste diocèse de Limoges, et un nobiliaire de la généralité resté manuscrit jusqu'à 1856 [1]. C'est dans ce dernier ouvrage que nous avons puisé la plus grande partie des notes qui vont suivre et dont nous avons pu constater l'exactitude par l'étude des monuments.

le seigneur de Montlouis.... Item, Girou Golsa, bourgeois de Périgueux.... Item, M. Bertrand des Maisons, de Périgueux... Item, le curé du Change tient bien quatre charges de bled et bien trois ou quatre livres tournois de rente... Item, l'abbaye de Chaucelade tient en ladite paroisse trois beaux moulins appelés de la Borda, de la Grande Blanca et de Redron, et bien dix livres de rente et plus.... Item, le seigneur de la Roche-Joubert.

« ... Et le tout que dessus est en fondalité. Item, Monseigneur (le comte) laisse seulement en ladite paroisse de rente, bled et deniers, huit livres sept sous. Froment huit charges, seigle deux charges, avoine, etc..... quatre-vingt-neuf gélines. Nombre de feux, soixante-trois, etc.....

[1] C'est à cette date que la Société archéologique du Limousin en a commencé la publication, qui n'est pas encore terminée, un troisième volume devant s'ajouter aux deux autres déjà parus.

Digitized by Google

Nous ne sommes pas en mesure de passer en revue toutes les forges du Périgord et du Limousin. La nomenclature en serait longue et risquerait d'être fastidieuse, puisque le département de la Dordogne comptait en 1801, au sortir de la Révolution, 63 forges dont 28 hauts fourneaux [1], et celui de la Haute-Vienne 27 forges et 4 fonderies [2]. Mais quelque restreints qu'ils soient, les documents recueillis par nous suffiront à justifier la thèse que nous nous proposons de soutenir et à attirer l'attention des archéologues sur un sujet peu étudié quant à présent et qui mériterait de l'être.

Forge de Jomelières.

Le plus ancien maître de forges dont il soit fait mention est *noble Collin Hastelet*, maître de la forge de Jomelières [3], qui teste le 9 août 1505 et veut être enterré dans l'église de Javerlhac. Après cinq ou six générations de ses descendants, seigneurs et maîtres de la forge de Jomelières, comme lui, on trouve, au moment où s'arrête la généalogie dressée par Nadaud, *Aimeric Hastelet*, écuyer, né le 4 mars 1723, qualifié de seigneur de Jomelières. Du reste, cette famille de gentilshommes forgerons dont *Collin* forme le premier degré, tout en donnant, comme les autres nobles, des officiers à l'armée et en contractant des alliances brillantes, n'en continuait pas moins une industrie à laquelle elle devait vraisemblablement son élévation et sa fortune, et ne l'exerçait pas seulement à Jomelières.

Forge de Planche-Ménier.

François Hastelet, écuyer, était maître de la forge de *Planche-Ménier* située non loin de Jomelières, en 1567, à la suite de son père *Vincent Hastelet*, qui avait formé la branche de *Planche-Ménier*. Le petit fils de ce François, *Jean Hastelet*, écuyer, était encore maître de cette forge en 1654, date de sa mort [4].

Forges des environs de Jumilhac.

Les archives de la Haute-Vienne possèdent un acte de vente de la

[1] *Annuaire de la Dordogne de l'an 11*, par M. Delfau, secrétaire général de la préfecture.

[2] *Statistique de la Haute-Vienne*, par M. Texier-Olivier, préfet.

[3] Forge et fonderie importante sur le Bandiat (arrondissement de Nontron, commune de Javerlhac).

[4] Nobiliaire de Nadaud.

Digitized by Google

terre de Courbefy, située sur les confins du Périgord et du Limousin, passé au nom d'Henri IV et de sa sœur le 25 mars 1600. Par cet acte[1], les vendeurs vendent et *adjugent à perpétuité* et à jamais, sans aucune faculté de rachat, la terre et ses dépendances à Léon de Planeaux, écuyer, seigneur de Vieillecour et y habitant, *Antoine Chapelle*, écuyer, sieur de Jumilhac, et y habitant, et *Antoine et Jacques Arlaut* frères, sieurs de Frugier, habitants dudit lieu. Ces deux derniers acquéreurs étaient certainement maîtres de forges. L'acte porte, en effet, entre autres énonciations, qu'il leur est vendu trois forêts « appelées *la Grande Forêt, la Rainade et la Guérenne, dont lesdits sieurs de Jumilhac et Arlaut ont ci-devant acheté la coupe, de ladite dame sœur du roi.* » Dans un pays aussi boisé que celui dont il est question, on n'achetait point des coupes de forêts pour son chauffage, chaque propriétaire ayant largement sa provision chez lui, mais bien pour un usage industriel, et il n'y avait d'autre industrie que celle du fer. Le nobiliaire du Limousin par Laisné confirme d'ailleurs cette supposition en nous apprenant (tome VIII) que cet *Antoine Chapelle*, sieur de Jumilhac par une acquisition récente, et riche maître de forges, avait été anobli trois ans avant la vente de Courbefy, en 1597, par Henri IV, auquel il avait prêté des sommes considérables pour l'aider à reconquérir son royaume. C'est là une des illustrations de notre industrie métallurgique, les marquis de Jumilhac, descendants d'Antoine Chapelle, ayant occupé des charges militaires importantes et tenu un rang distingué dans la haute noblesse.

Nous ignorons dans quelles forges s'était faite la fortune d'Antoine Chapelle, et si ses descendants, comme les Hastelet, continuèrent à les exploiter; mais nous savons qu'il y a, aux environs mêmes de Jumilhac, six ou huit usines considérables, dont quelques-unes ont encore des logis de tournure pittoresque et visant au castel.

Forge de chez Baillot, près Nontron.

La généalogie de la famille du Faure de la Roderie, dressée par Nadaud, commence à N. Faure dit *Baillot*, marchand à Nontron en 1500[2]. On ne dit pas quel commerce il faisait; mais il y a tout lieu

[1] Communiqué par M. Ardant, archiviste de Limoges, et publié par le *Chroniqueur du Périgord*, revue qui a cessé de paraître depuis une vingtaine d'années.

[2] Catherine Baillot avait épousé cet Antoine Chapelle, cité plus haut. (Nobiliaire de Nadaud, article *Chapelle*.)

Digitized by Google

de supposer que c'était celui du fer et que ce Baillot était maître de la forge de ce nom. Cette forge de *chez Baillot* est en effet située près de Nontron, et nous ne voyons pas quelle industrie autre que celle des forges eût pu dans une très-petite ville, éloignée de tout, enrichir un marchand au point de lui permettre d'acquérir, en 1501, les paroisses de Lussas et Fontroubade, comme le fit celui dont nous nous occupons, et d'acheter à ses nombreux enfants des charges de magistrature et de finance qui les firent, dès la seconde génération, passer dans la noblesse et y occuper un certain rang. Son petit-fils, Jean du Faure, écuyer, seigneur du repaire noble de Beauvais [1], épousa, le 6 septembre 1533, Marie de Saint-Martin, dame *de la forge de la Chapelle-Saint-Robert* [2]. A la cinquième génération François du Faure, chevalier, seigneur de la Roderie, Lussas, Fontroubade, Augignac [3], la Roche-Pontissac, baron de Saint-Martial de Valette [4], mestre de camp de dix enseignes de gens de pied français pour le service du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, fit son testament au château de Beauvais, dont il était aussi seigneur, le 17 novembre 1620. Alain du Faure, fils du précédent et de Judith du Fillet de la Curée, épousa, par contrat du 3 juillet 1627, Catherine de Pérusse des Cars, fille de François, et ne laissa pas de postérité.

Forge de la Chapelle-Saint-Robert.

Nous venons de voir la fille du maître de forges de la Chapelle-Saint-Robert, D^lle^ Marie de Saint-Martin, épouser en 1533 un du Faure, seigneur de Beauvais. C'est cette famille de Saint-Martin qui a dû construire le logis de la Chapelle-Saint-Robert, attenant à la forge de ce nom, et encore parfaitement conservé. Les caractères de son architecture dénotent les dernières années du xve siècle ou les premières du xvie. C'est un corps de logis assez long, à toits aigus, à fenêtres en croix, de pierre, dont les montants et les meneaux à moulures prismatiques se pénètrent à leur rencontre. Un petit pavillon barlong, couronné de mâchicoulis et placé à une des extrémités de la façade, donne un aspect de gentilhommière à cette

[1] Château de la seconde moitié du xvie siècle, avec deux grosses tours (commune de Lussas, près Nontron).

[2] Forge et logis noble, près de Javerlhac (arrondissement de Nontron).

[3] Commune près de Nontron.

[4] Commune aux portes de Nontron.

Digitized by Google

vieille maison qui, depuis sa construction et sans avoir été agrandie, a servi de résidence, jusqu'à nos jours, aux divers propriétaires de l'usine. En 1583, Salicque de Fontlebon, écuyer, sieur de la Chapelle-Saint-Robert, épousait Marie de la Boissière[1]. Sa petite-fille, noble Marie de Fontlebon, fille de Charles de Fontlebon, mestre de camp d'un régiment de douze enseignes, seigneur *de la Forge de la Chapelle-Saint-Robert*, et de noble Marie Moreau, épousa Léonard de Lambertie, chevalier, seigneur *de la Forge de l'Espinassie*, des Robertz, Prun, Marval, capitaine au régiment de Navarre, et lui porta la forge de la Chapelle-Saint-Robert. Ce seigneur de Lambertie appartenait à une famille d'ancienne chevalerie du Périgord; mais on ne dérogeait pas à exercer une industrie qui, au contraire, anoblissait si vite les gens en les enrichissant, et M. de Lambertie, qui avait déjà la forge de l'Espinassie, près de Marval en Limousin, y joignit celle beaucoup plus considérable de la Chapelle-Saint-Robert. Son fils, Jacques de Lambertie, chevalier, seigneur de Marval et de la Chapelle-Saint-Robert, marié à D^lle^ Marie-Françoise de la Rochefoucauld, dame de Fontpastous, reçut une lettre de M. de Maurepas, datée de Versailles le 9 novembre 1741, par laquelle ce ministre le remercie de l'offre qu'il fait «de fondre de ce jour au mois d'août de l'année suivante 150 canons de 8 pour le port de Rochefort, sans avances; mais que les arrangements pris avec un fournisseur l'empêchent d'accepter son offre, que d'ailleurs il est sensible aux marques qu'il donne de son zèle pour le service...[2].»

Forge de l'Espinassie.

Il est à croire que l'administration de la forge de la Chapelle-Saint-Robert, dont l'offre constatée par la lettre de M. de Maurepas fait voir l'importance, décida Léonard de Lambertie à se défaire de celle de l'Espinassie. Elle ne figure pas dans la nomenclature des possessions de son fils, et nous trouvons, en 1680, Jean de Lostlavoix, maître *de la forge de l'Espinassie*, qui marie sa fille Jeanne à Jean de Bruchard, écuyer, seigneur du Fort[3].

[1] Nobiliaire de Nadaud.

[2] Généalogie manuscrite communiquée par M. le marquis de Lambertie, de Cons-la-Granville.

[3] Nobiliaire de Nadaud.

Digitized by Google

Forge de Baleran.

Dans la commune de Marval (Haute-Vienne), située sur les confins du Périgord, se trouve une ancienne forge, qui avait pris, il y a une quarantaine d'années, de très-grands développements et que le traité de commerce a supprimée. C'est la forge de Baleran. Elle était alimentée par un étang de 25 hectares, traversé par la petite rivière du Bandiat, qui faisait mouvoir, sur son parcours d'une douzaine de lieues, à peu près autant de forges, et employait beaucoup d'ouvriers. Devenu inutile, l'étang a été desséché, au grand regret des amateurs de paysage; les immenses bâtiments de l'usine sont en ruines, mais le manoir pittoresque des maîtres de forge avec ses tourelles, ses échauguettes, ses toits pointus et même un tout petit canon logé dans une meurtrière, est toujours debout et habité. Une chapelle domestique de très-petites dimensions, placée à l'intérieur du castel, donne les noms de ses fondateurs, gravés sur l'autel de granit. On y voit cette inscription : G. PECON : M. DE LARRET : CONIOINS. 1624 PAR LÉGITIME MARIAGE. † La fille ou petite-fille des précédents, Marie Pecon de Baleran, épousa, le 2 août 1667, Charles Bertrand, sieur de Romefort, qui mourut à Baleran en 1686 et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-des-Clercs, à Nontron, le 26 août 1686. Renée Bertrand, sa fille, épousa Louis de Camain, chevalier, sieur du repairé de Champniers, qui devint, du chef de sa femme, seigneur de Baleran et *maître de la forge*. Renée Bertrand, âgée de soixante ans, mourut à Baleran le 6 avril 1729. Cette forge et ce manoir étaient destinés à changer de maîtres à chaque génération en servant de dot à des filles. La fille unique de Camain et de Renée Bertrand porta à son tour cette propriété à Jean de Glenest, écuyer, seigneur de Montfrébœuf, qu'elle épousa dans l'église de Marval le 31 janvier 1730[1]. Nous ignorons s'ils laissèrent des descendants. Quelques années avant 1789, Baleran fut acheté par M. Divernois[2] dont la postérité le possède encore, bien que, suivant la règle mystérieuse qui semble présider aux transmissions de ce manoir industriel, le nom de ses propriétaires ait changé trois fois depuis M. Divernois.

Forges de Busseroles.

Nous ne connaissons pas les forges de Busseroles, converties au-

[1] Nobiliaire de Nadaud, articles *Bertrand, Camain et Glenest*.

[2] M. Divernois était seigneur de Baleran en 1771 (acte notarié).

Digitized by Google

jourd'hui en filatures et papeteries, quoiqu'elles soient situées dans le canton de Bussières que nous habitons, et nous ignorons si elles possèdent des manoirs d'une certaine importance. Le nom de leurs anciens possesseurs semblerait l'indiquer. Le 13 juin 1589, Guilhemi Bigot, maître de la *forge du Châlard, paroisse de Busseroles*, épousait Barbe de la Grelière, fille de Jean, écuyer, et d'Isabeau du Cheyroux. Catherine de Bruhet de la Garde, fille de Marc Antoine, écuyer, et de Françoise de l'Hermite de la Rivière, du lieu de la *forge de Busseroles*, épousa en 1652 Antoine de Meilhac, écuyer. Jean Cheyrade, écuyer, gentilhomme ordinaire de la grande vénerie du roi, demeurant à la *forge de Busseroles*, mourut avant 1686. Son fils, autre Jean Cheyrade du lieu *de la forge*, paroisse de Busseroles, épousa en 1710, dans l'église de Pluviers, Marguerite de Fornel, veuve de Jean de Masfranc, seigneur de la Grelière [1].

Forge de Masvaleix.

Le petit château de Masvaleix, encore habité, est placé près du village de la Coquille, à deux lieues environ de Jumilhac. C'est un ancien fief dont les possesseurs étaient mentionnés dans le mémoire du sire d'Albret de 1502, dont nous avons déjà parlé, mais sans qu'il y fût question de la forge. Au-dessous du château, dont la couronne de mâchicoulis, les combles aigus et les tourelles paraissent contemporains du château de Jumilhac [2], se trouve une forge importante alimentée par un étang. Le castel est-il antérieur à la forge ou la forge au castel? Voilà ce que nous ne saurions dire. Les bâtiments industriels, ceux des forges surtout, se renouvellent souvent, étant exposés par leur destination à de nombreuses avaries. Il n'en reste par conséquent aucun dans lequel on reconnaisse des marques incontestables d'ancienneté, et en tous cas ils n'ont pas assez de style pour qu'on en puisse déterminer la date avec quelque certitude. Quoi qu'il en soit, Aimeric de Garebœuf, écuyer, sieur de Masvaleix, épousa, dans la seconde moitié du XVIe siècle, Madeleine de Jumilhac. Ses filles Jeanne et Isabeau se marièrent par contrat passé au château de Masvaleix, le 27 septembre 1598, à Jean et à Jacques de Puiffe, sieurs de Jourgniac et de la Vergne, fils de Jeannot de Puiffe, marchand du lieu de Coupiac, paroisse de Firbeix en Périgord. Quant à son petit-fils, Jean de Garebœuf,

[1] Nobiliaire de Nadaud, articles *Cheyrade*, *Fornel*.

[2] Fin du XVe et commencement du XVIe siècle.

Digitized by Google

écuyer, seigneur de la Valouze, Masvaleix, Saint-Germain, il contracta une alliance plus relevée en épousant une fille de haute naissance, Antoinette d'Hautefort, dite Mlle d'Hautefort, fille de René Chevalier et de Jeanne de Marquessac.

Forge des Bernardières ou Rudeau et de Beaureceuil.

Bernardières est un ancien château féodal situé sur les bords de la Lizonne à une quinzaine de kilomètres de Nontron. Une légende rapportée par Brantôme, ce qui n'en augmente guère l'authenticité, y fait naître au xve siècle un cadet de la maison d'Authon qui, après maintes aventures, devint le fameux corsaire Barberousse et mourut roi d'Alger en 1541. Après les d'Authon, Bernardières passa aux maisons de Bourdeille, d'Aydie de Ribérac et de Chapt de Laxion. Le plus beau titre de gloire de ce château, presque détruit aujourd'hui, c'est d'avoir été en 1377, après une résistance de plusieurs jours, pris d'assaut par le connétable Du Guesclin sur les Anglais qui l'occupaient. Mais notre sujet ne comporte pas de pareils détails historiques. Bernardières ne doit nous occuper qu'à cause de la forge qui en dépendait et qui est mentionnée dans le nobiliaire de Nadaud. En 1594, par contrat passé à la *forge de Bernardières*, paroisse de Saint-Sulpice en Périgord, François Guillot du Dousset, écuyer, seigneur du Dousset, du Puy-de-Cussac, etc., épousa en secondes noces Marguerite Hastelet, fille de feu Étienne, de cette famille que nous avons déjà citée comme une des plus anciennes parmi nos maîtres de forges périgourdins. Près de cette usine de Bernardières, appelée aussi de Rudeau du nom d'un village prochain, se trouve un castel qui a été remanié, mais dont il reste encore un pavillon carré, couronné de mâchicoulis, et une forge. Ce castel, qu'on appelle Beaureceuil, était la résidence des maîtres de forge, et ils l'habitaient encore il y a quarante ans. Nous ne savons rien d'intéressant sur cette usine et nous la signalons à cause de son manoir qui est habité par un ancien député de la Dordogne, M. Dusolier.

Forge de la Rivière.

C'est aussi à cause du logis à pavillons carrés et à tournure quasi-aristocratique qui la complète que nous mentionnons la forge de la Rivière, près de Cussac en Limousin. C'est un nouvel exemple de ces maisons nobles que les maîtres de forges aimaient à élever au

Digitized by Google

milieu même des bâtiments de l'usine et qui servent encore aujourd'hui à leurs successeurs. A la Rivière, le castel nous a paru appartenir à la fin du XVIe siècle, grande époque de prospérité pour notre industrie métallurgique. Avant la Révolution, cette usine était exploitée par son propriétaire M. Jude de la Rivière, et de nos jours elle a revu une ère nouvelle, grâce à M. Bouillon, vice-président du conseil général de la Haute-Vienne, qui l'a convertie en tréfilerie et y emploie de nombreux ouvriers.

Forge de la Farge.

Près d'Excideuil, en Périgord, le château de *la Farge*, qui appartenait à une branche de la famille des marquis de Malet et a été vendu il y a quelques années, était contigu à une forge qui lui avait vraisemblablement donné son nom et est toujours restée une dépendance de la terre.

Dans le même canton se trouvaient les terres du maréchal Bugeaud, qui se plaisait à dire qu'il était fils d'un forgeron et l'était en effet. Mais ce forgeron, dans l'acte de naissance de son fils, conservé aux archives de Limoges, était qualifié de M. Bugeaud, chevalier, seigneur de la Piconnerie, etc. etc.

Forge de la Rigaudie.

La Rigaudie, en Sarladais, a également un château et une forge fondée et exploitée par des gentilshommes de ce nom, et qui n'est sortie que depuis peu des mains de cette ancienne famille.

Forge de Fayolle.

Nous avons vu, sur la route de Thiviers à Jumilhac, plusieurs forges dont l'une, celle de *Fayolle*, appartenant depuis longtemps à la famille Combescot, possède, au centre même des constructions de l'usine, un manoir très-pittoresque, avec tourelles et pavillons, qui nous a paru dater de la fin du XVIe siècle et est un type de ces manoirs industriels dont nous avons déjà cité un certain nombre d'exemples.

Forge de Chauffailles.

Forge et manoir du XVIIe siècle, près de Coussac (Haute-Vienne), possédée et exploitée depuis deux cents ans par la famille du Burguet de Chauffailles, dont les membres étaient qualifiés d'écuyers.

Digitized by Google

Forge Vieille du Bugue.

En 1643, Louis de Menou était maître de la forge Vieille du Bugue, en Sarladais. Il est ainsi désigné dans la généalogie de la famille de Menou, du Périgord, publiée par O'Gilvy.

Forge de Sainte-Croix.

La famille de Laulanié possédait cette usine, située en Sarladais, comme la précédente, longtemps avant la Révolution, et l'exploite encore de nos jours.

Comme nous le disions plus haut, le Périgord contenait, en 1789, soixante-deux forges ou hauts fourneaux, et le Limousin vingt-sept; nous n'en avons décrit qu'une quinzaine, mais nous croyons que pour presque toutes les autres nous trouverions, s'il nous était possible de les étudier, des résultats à peu près analogues, comme origine, comme date de leur établissement, comme bâtiments et comme qualité de leurs fondateurs. Il faudrait, pour cela, sortir des limites d'un simple mémoire, et telle n'est pas, quant à présent, notre intention. Nous nous contenterons de constater que le Bandiat, petite rivière qui sort de l'étang de Baleran, en Limousin, pour aller se perdre en Angoumois, près de Marthon, dans des fissures de rochers, avait vu s'établir sur ses rives douze de ces usines, sans compter celle, encore très-florissante, de Ruelle, propriété de l'État, qui lui doit bien quelque chose, puisque le cours d'eau qui l'alimente est produit par le Bandiat et la Tardoire, qui se réunissent dans un trajet souterrain pour former la rivière de Touvre. Ces diverses usines ont eu naturellement des dates différentes de fondation, car il est difficile d'admettre qu'elles aient toutes été créées en même temps : nous croyons cependant que la plus grande partie remonte au XVIe siècle, et les citations généalogiques que nous avons faites semblent le démontrer. Sont-elles plus anciennes? Une partie est probablement de la fin du XVe [1]. Lorsqu'on

[1] On trouve dans l'inventaire sommaire des archives de Pau, qui renferment celles de l'ancien comté de Périgord, l'analyse d'une pièce dont nous regrettons de ne pas donner la teneur. Il s'agit de la concession d'une prise d'eau accordée par Alain d'Albret à Pascal Dolce, curé d'Oussac (Dussac?), pour mettre en mouvement une forge que celui-ci possédait dans la paroisse de Savignac, châtellenie de Ségur. Cette pièce, dont la date nous manque, doit être de la fin du XVe siècle.

Digitized by Google

voit, dès 1500, des maîtres de forges opulents, en possession de la noblesse ou très-près de l'acquérir, on doit supposer que cette prospérité n'avait pas été improvisée en un jour, et qu'ils exerçaient leur industrie lucrative depuis trente ou quarante ans. Dans beaucoup de cas, l'usine a dû précéder le manoir qui suppose, par ses prétentions architecturales, une fortune acquise, et nous n'en connaissons pas d'antérieurs au règne de Louis XII. Mais il est arrivé souvent aussi que le château a précédé la forge, et c'est là un point historique intéressant, en ce qu'il rectifie bien des préjugés et des idées erronées sur l'administration des terres féodales à la fin du moyen âge, ou tout au moins à l'époque de la Renaissance. Les gentilshommes de ce temps savaient fort bien diriger leurs affaires, avant que le séjour de la cour leur en eût fait perdre l'habitude, en les éloignant de leurs provinces. On se les représente volontiers comme absorbés par le service militaire ou par les soins d'une ambition fort étrangère assurément aux choses de l'agriculture et de l'industrie, alors qu'ils savaient très-bien prendre l'initiative des améliorations industrielles et agricoles. Lorsqu'ils eurent vu quels féconds résultats donnaient les forges, ils ne dédaignèrent pas d'en établir et de les exploiter, soit directement, soit par des agents. C'était là, d'ailleurs, la meilleure façon d'utiliser avantageusement les forêts qui dépendaient ordinairement des terres du Limousin et du Périgord, et d'ajouter au plaisir de la chasse celui, non moins vif, de tirer un bon parti de leurs coupes de bois.

Forge de Benaise.

Aussi voyons-nous fréquemment dans le voisinage des terres seigneuriales des forges qui, comme à Bernardières, en dépendaient, et ce n'est pas seulement dans notre pays qu'on pourrait faire la même remarque, car nous connaissons dans le Berry, dans les Landes, dans les Pyrénées, des faits analogues. Avant la Révolution, les vicomtes de Rochechouart possédaient sous la chaussée de leur étang de Benaise une fonderie importante, détruite en 1792 par une crue subite de la rivière qui traversait l'étang [1].

Forges de Feugas. — Forges de Ladignac.

Les forges de Feugas, dans la même province, appartenaient à

[1] *Statistique de la Haute-Vienne*, par M. Texier-Olivier, préfet, 1807.

Digitized by Google

la maison de Laval[1], et les comtes des Cars, très-grands seigneurs fonciers, avaient dans la paroisse de Ladignac, près des Cars, deux forges considérables alimentées par les étangs de Bessous et des Beiges[2].

Forge de Combiers.

La forge de Combiers, en Angoumois, mais dans la partie limitrophe de l'arrondissement de Nontron, était anciennement et est encore une dépendance de la baronnie de la Rochebeaucour, terre de la maison de Galard de Béarn.

C'était déjà une grosse entreprise que la construction de ces vastes étangs si nombreux en Limousin et dans la partie granitique du Périgord, et qui sont indispensables pour l'irrigation des prairies. Toutes les bourses n'en pouvaient pas affronter la dépense, souvent fort lourde, et il est assez naturel qu'une fois faite, les grands propriétaires en aient voulu profiter le plus avantageusement possible, soit par des moulins, soit par des forges, lorsqu'ils avaient à proximité les bois et le minerai.

Forge de la Grénerie.

La Grénerie, en Limousin, possède un château et une forge. Cette terre avait été acquise, dans la seconde moitié du xve siècle, par Jean de Beaupoil, seigneur de Sainte-Aulaire, chambellan et maître d'hôtel de Pierre de Bourbon, comte de la Marche, *qui en avait bâti la maison que l'on y voit à présent*, dit le généalogiste d'après des mémoires de famille[3]. Un de ses descendants, Antoine de Sainte-Aulaire, fils de Germain et de Judith de Carbonnières, qui vivait de 1585 à 1646, et se *plaisait également*, toujours d'après la même chronique, *à l'étude et à l'embellissement de ses terres, fit achever le grand étang de la Grénerie, ce qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait osé entreprendre*[4]. Est-il téméraire de supposer que c'est à ce seigneur, administrateur vigilant de ses biens, qu'est due la première pensée de la forge de la Grénerie, conséquence naturelle de l'étang, surtout au milieu d'une terre immense qui consiste principalement en forêts? Cette forge cependant ne fut définitivement établie qu'en 1746, par

[1] *Statistique de la Haute-Vienne*, par M. Texier-Olivier, préfet, 1807.

[2] *Statistique de la Haute-Vienne*, par M. Texier-Olivier, préfet, 1807.

[3] Nobiliaire de Nadaud, article *Beaupoil de Sainte-Aulaire*. Le château de la Grénerie est en effet de la fin du xve siècle.

[4] Nobiliaire de Nadaud, même article.

Digitized by Google

M. de Harcourt, comté de Beuvron, qui avait épousé Mlle de Sainte-Aulaire, héritière de la Grénerie. Nous avons sous les yeux les lettres patentes du roi Louis XV qui autorisent, ou pour mieux dire, confirment l'établissement de l'usine, pour la construction de laquelle on n'avait pas attendu, à ce qu'il paraît, la permission royale. Nous allons y faire quelques emprunts : « Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, etc.... Notre cher et bien amé le sieur de Harcourt, comte de Beuvron, nous ayant exposé qu'il estoit propriétaire des terres appelées, l'une de la Grénerie, et l'autre de Meillard, situées dans le Limosin, à trois grandes lieües de la ville d'Uzerche; que le revenu de ces terres consistoit, pour la plus grande partie, en bois qu'il ne pouvoit vendre, parce qu'il n'y avoit sur les lieux ny ruisseau ny rivière navigable par où il put les faire voiturer, et que d'ailleurs tout le païs en estoit rempli, et les villes suffisamment fournies. Qu'il y avoit, dans lesd. terres, de grands étangs, et dans le voisinage d'yceelles, des mines de fer de bonne nature, qui n'avoient, jusqu'alors, servy à aucun usage, mais dont il avoit fait l'épreuve. Que comme il ne pouvoit trouver à vendre les bois de ces mêmes terres, estant à vil prix dans le païs, il avoit fait construire, sur celle desd. terres dite de la Grénerie, une forge à fer et un fourneau pour les consommer, et qu'indépendamment de l'utilité qu'il tireroit de cet établissement, si nous voulions bien l'autoriser, il estoit constant qu'il procurerait un avantage considérable aux habitants des lieux, pourquoi il nous auroit requis, qu'il nous plut confirmer, en tant que besoin estoit, ou seroit, l'établissement par luy cy devant fait d'une forge à fer et d'un fourneau, sur la chaussée de l'étang, appelé le grand étang de la Grénerie ou l'étang Rompu à luy apartenant, aux offres qu'il faisoit d'indemniser les propriétaires des terres, sur lesquelles il tireroit de la mine, soit à l'amiable, soit à dire d'experts, dont les parties conviendroient entr'elles, ou qui seroient nommés d'office, et de se conformer, lors de la coupe et exploitation des bois, destinez pour l'affoüage desd. forge et fourneau, à ce qui estoit prescrit par nostre ordonnance des eaux et forests du mois d'aoust mil six cent soixante-neuf, et par les arrests et règlements intervenus en conséquence : Sur quoi, sans nous arrester aux opositions formées.... etc. » Suit l'autorisation signée Louis. Par le roy, Phelippeaux, et la mention d'enregistrement de ces lettres patentes au greffe du Parlement de Bordeaux le 24 février 1747. Avant d'obtenir l'autorisation royale,

Digitized by Google

le comte d'Harcourt avait dû faire procéder à une enquête, dont nous avons vu le procès-verbal, et dans laquelle les propriétaires voisins étaient venus exposer leurs dires favorables ou non à l'établissement de l'usine. Parmi les opposants, se trouvaient M. de Carbonnières, marquis de la Capelle-Biron, et M. Bazin de Besons, qui invoquaient la rupture de la digue du *grand étang* et les désastres occasionnés par le débordement qui en résulta, pour s'opposer à la reconstruction de cette digue. L'étang bâti par Antoine de Sainte-Aulaire avait donc été emporté par les eaux et le nom d'étang Rompu lui en était resté, même après qu'il eut été relevé par M. d'Harcourt qui, en faisant ce coûteux travail et en fondant une forge, reprenait vraisemblablement un vieux projet de l'aïeul de sa femme. — Nous devons à M. le baron de Blomac, propriétaire actuel de la Grénerie, la communication des lettres patentes de Louis XV dont nous venons de transcrire le préambule.

Forge d'Etouars.

Dans le Nontronnais, la forge d'Étouars, que nous avons vue en pleine activité avant la décadence qui ne l'a pas plus épargnée que la plupart des autres, était dans le voisinage du Bourdeix, chef-lieu d'une seigneurie du moyen âge, où se voient les ruines d'un donjon cylindrique du XIIIe siècle, et qui fut au XVIIe érigée en marquisat. Cette terre avait appartenu successivement aux familles de la Goublaye, Hélie de Colonges, de Fumel et de Pompadour. C'est un grand étang qui alimente l'usine et nous croyons y reconnaître, bien que nous n'en ayons pas de preuves certaines, une fondation probable des seigneurs du Bourdeix.

Forge des Eyzies.

Même probabilité d'une création seigneuriale pour la forge des Eyzies, en Sarladais, où un donjon carré, d'apparence romane, mais ne datant en réalité que du XVIe siècle, est situé près de là et porte le même nom que l'usine. Les archéologues épris de la science préhistorique connaissent bien ce lieu des Eyzies, célèbre par ses grottes creusées par la nature dans les falaises calcaires qui bordent la Vézère. C'est à une de ces falaises qu'est accroché le château, très-modeste d'ailleurs, des Eyzies, et dont les excavations du rocher auquel il est adossé ont fait presque tous les frais, car il n'a de murailles que du côté de la vallée.

Digitized by Google

Forge d'Ans.

Mais, dans l'ordre d'idées que nous poursuivons, voici qui est plus significatif et plus concluant. M. Villepelet, le savant et zélé archiviste de la Dordogne, a bien voulu nous communiquer des notes prises par lui dans les papiers de la maison d'Hautefort qui avaient passé à celle de Taillefer par une alliance, et ont été déposés aux archives de Périgueux. Ces notes sont relatives à la forge d'Ans dont une branche d'Hautefort portait le nom. Cette usine, contiguë au château du même nom, devait certainement son origine aux seigneurs d'Ans, et fut toujours exploitée par eux. On verra dans ces notes que nous joignons à ce travail, que MM. d'Hautefort à Ans, comme MM. de Lambertie à la Chapelle-Saint-Robert, fabriquaient des canons pour le compte de l'État et des particuliers. Les ingénieurs militaires fournissaient les plans de ces pièces d'artillerie aux maîtres de forges qui les exécutaient à leurs risques et périls. Nous avons vu ces dessins dans le *fonds de Taillefer* aux archives; ils sont simplement faits, mais très-suffisants. Comment ces lourdes machines étaient-elles transportées ensuite du Périgord à Bordeaux ou à Rochefort? C'est ce que nous disent les notes prises par M. Villepelet, du moins pour la forge d'Ans. Les bateliers de la Vézère, quand les crues de la rivière le permettaient, se chargeaient de charrier les canons jusqu'à la Dordogne et de là à Libourne, où de plus grands bateaux les portaient à Bordeaux et à Rochefort. Mais il est difficile de comprendre comment s'en tiraient les propriétaires des forges du Bandiat, ceux de Jomelières et de la Chapelle-Saint-Robert par exemple. Nous n'avions que de fort mauvais chemins il y a quarante ans, encore moins des chemins de fer; il fallait cependant qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle ils fussent relativement meilleurs, pour qu'on pût y voiturer, à grand renfort de bœufs, les canons que ces fonderies fabriquaient par centaines[1], non-seulement pour la flotte royale,

[1] *Canons.* — Contrat passé le 24 août 1679, reçu par Hartemat, notaire royal, entre M. de Suins, intendant à Rochefort, et MM. d'Hautefort d'Ans et le baron de Segonzac, pour faire pendant cinq ans 100 pièces de canon par an, savoir : 60 de 12 et de 18, et 40 de 6 et de 8 livres de balles, rendues à Rochefort. Ils déclarent qu'une partie des canons a été donnée à faire à M. de Saint-Avit; pour les autres, chacun des contractants en fournira sa part à ses risques et périls, sans solidarité entre eux. Il est stipulé au présent pour M. de Bruzac, entremetteur du marché. L'acte est passé en présence de MM. de la Feuillade de Meymy et de la Barde de Beau-

Digitized by Google

mais pour les navires de commerce, munis en ce temps-là de plus ou moins d'artillerie de fonte. Ce genre de production était de nature à donner un certain relief à nos forges périgourdines, et en faisait rechercher la propriété par de plus grands personnages que ceux que nous avons déjà mentionnés. Nous n'en voulons d'autre preuve que

fort, qui ont signé avec MM. de Segonzac et d'Hautefort. (Papiers d'Hautefort, archives de Périgueux.)

1690. Autre marché pour fourniture de 80 canons, entre le sieur Estienne Moulinard, praticien du bourg de Cubjac en Périgord, représentant messire François d'Hautefort, chevalier, seigneur d'Ans, Objat et autres places, et l'intendant de la marine à Rochefort. Le prix est fixé à raison de 18 livres 10 sous le quintal, rendu à Rochefort.

1714. Marché passé entre le seigneur d'Ans d'Hautefort et le sieur de Lapinolie, maître de forges, pour des fournitures de fer. Ils s'associent pour la fabrication des canons à fournir au Roi.

1714. Raymond de Guines, sieur de la Sinolie, du bourg d'Objat d'Hautefort, demande que procès-verbal soit dressé de l'état des eaux, au port des Moutiers, sur la Vézère, et à la forge d'Ans, pour faire constater qu'il lui a été impossible de livrer au jour indiqué, au port de Lormont près Bordeaux, les 60 pièces de canon de fer, fonte du Périgord, que lui avait commandées le sieur Jacques Fégère, tant pour lui que pour le sieur Touillan, de Bretagne.

1720. M. Jean Moulinard, avocat en la cour, et autre Jean Moulinard, sieur du Claud, frères, faisaient fabriquer dans les forges d'Ans et de la Bonnetie des canons pour le service du Roi et de la Compagnie des Indes.

1704. Quittance d'un batelier de Mouleydier, donnée au seigneur d'Ans, pour le transport des canons à Libourne.

1791. Vente de la forge d'Ans, avec ses dépendances, les trois jardins, *l'emplacement de l'ancien château*, les étangs, etc., à M. Festugière, négociant, demeurant à Ans, par Suzanne-Thérèse d'Arlot-Taillefer, autorisée par son père d'Arlot de Laroque, commandant la 16e division du Pas-de-Calais.

1719. M. de Maignac de Beausoleix, maître de la forge de Beausoleix.

Tous ces renseignements sont extraits des papiers d'Hautefort, aux archives de Périgueux; nous y trouvons également quelques indications curieuses sur l'extraction du minerai, le prix des bois et le poids de certaines pièces d'artillerie.

« Il est d'usage local dans la paroisse de Mortemar et autres du voisinage, en Sarladais, que les propriétaires des fonds qui produisent les mines de fer laissent la liberté de les creuser à tous ceux qui en veulent faire la dépense, sous la condition du droit de tirage, qui consiste au tiers de la mine pour le propriétaire du fonds... »

1667. Vente de 840 brasses de bois (la brasse vaut 4 stères) châtaignier à maître Pierre Brou, lieutenant de Cubjac, maître de la forge de la Vouquette, moyennant 800 livres, à couper en janvier 1667. — On payait la brasse *vingt sous* et on donnait une brasse sur vingt, vieil usage qui s'est conservé longtemps pour les marchés de ce genre. — En 1850, la même mesure de bois de même qualité se vendait de 18 à 20 francs!

« Un mortier fondu à Ans pesait 180 quintaux. »

Digitized by Google

la vente, faite par le marquis de Montalembert au comte d'Artois, de la forge de *Forge-Neuve*, près de la *Chapelle-Saint-Robert* (acte passé en 1774, par-devant Dauteuil, notaire à Paris).

Nous nous arrêterons à cet exemple d'un prince du sang, maître de forges, sauf à donner de plus amples développements à notre travail, si le Comité juge qu'ils puissent avoir de l'intérêt pour l'histoire industrielle. Nous espérons trouver, dans les archives du Périgord et du Limousin et dans celles des familles que nous n'avons eu ni le temps ni la facilité d'explorer, des documents nouveaux et plus circonstanciés. Tels quels, ceux que nous venons de fournir un peu au hasard, provoqueront peut-être de nouvelles recherches dans les provinces où les forges étaient répandues, et éclaireront une question peu étudiée quant à présent. Il y a là bien des préjugés à dissiper relativement à l'industrie ancienne et aux industriels. Nous nous flattons d'y avoir contribué en montrant combien notre industrie métallurgique était prospère et honorée à partir de la Renaissance, sinon avant; avec quelle facilité nos premiers maîtres de forges passaient dans la classe privilégiée quand ils ne lui appartenaient pas; avec quel judicieux empressement les plus grands seigneurs se faisaient les promoteurs du progrès, en établissant des usines dans leurs terres et en les exploitant directement comme les plus simples forgerons. On ne connaissait que les gentilshommes verriers; il nous a semblé utile d'attirer l'attention sur les gentilshommes forgerons, bien autrement nombreux, et, pour employer une expression d'ancien régime, bien plus puissants et qualifiés.

B^on^ DE VERNEILH,

Correspondant du Ministère.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

PARTIE HISTORIQUE, ARCHÉOLOGIQUE ET LITTÉRAIRE.

Société académique de Laon. — *Bulletin*, t. XX (années 1871-1873). Laon, Paris, 1874, in-8° avec planches.

Rapport sur les travaux de la Société en 1871-1872 et 1872-1873, par M. Éd. Fleury. P. 1 à 18.

Étude sur Prémontré (2e partie), par M. Taïée. P. 1 à 256.

Les buttes des environs de Laon et leurs instruments en silex, par M. Pilloy. P. 257 à 266.

Études sur le recueil *la Romania*, par M. Éd. Fleury. P. 267 à 278.

Les questions et querelles de préséance, par M. de Beauvillé. P. 279 à 305.

Les vins du Laonnais et l'académicien Conrard, par M. Éd. Fleury. P. 306 à 316.

Découverte d'objets francs à Remies, par M. Pilloy. P. 317 à 320.

Excursion archéologique aux villages souterrains de Cormin, Paissy, Neuville, par M. Éd. Fleury. P. 325 à 349.

Siéges de la Capelle et de Laon, par M. Gomart. P. 350 à 418.

L'église primitive de Chivy, par M. Éd. Fleury. P. 419 à 477.

Beffroi de Reigny, par M. Georges Lecocq. P. 478 à 484.

Société académique de Laon. — *Bulletin*, t. XXI (années 1874-1875). Laon, Paris, 1876, in-8° avec planches.

Le congrégation de Notre-Dame de Laon, par M. Geoffroy. P. 1 à 58.

La peste dans les diocèses de Laon et de Soissons, par M. Éd. Fleury. P. 59 à 173.

L'abbaye de Saint-Jean de Laon, par M. Taïée. P. 175 à 309.

L'ancienne communauté de la Providence de Laon, par M. l'abbé Gillet. P. 310 à 345.

Digitized by Google

Les octrois de Laon, par M. Mangin. P. 346 à 356.

Le siége du Catelet, par M. Gomart. P. 357 à 362.

Le siége de la Fère, par M. Gomart. P. 363 à 366.

Le tombeau de Pierre d'Estourmel, par M. Gomart. P. 367 à 378.

Un épisode de la chute des Carlovingiens, par M. Éd. Fleury. P. 317 à 503.

Cimetière gallo-romain de Sissonne, par M. de Florival. P. 504 à 507.

Deux chapiteaux de Prémontré (XIVe siècle), par M. Loy. P. 508 à 511.

Société historique et archéologique de Château-Thierry. — Annales, année 1874. Château-Thierry, in-8°, 1875, avec planches.

A propos d'un fragment d'une thèse sur satin conservé à Château-Thierry, par M. Barbey. P. 37 à 51.

Charte de fondation de la chapelle Saint-Nicolas de Château-Thierry (1331), communiquée par M. Nusse. P. 52 à 59.

Chartes inédites communiquées par M. le Dr Corlieu : I. Échange entre Louis, fils aîné du roi de France Philippe le Bel, et les religieux de Saint-Pierre de Chézy, des cens que ledit seigneur possédait à Chézy, avec ceux que lesdits religieux possédaient à Château-Thierry (mars 1312). — II. Charte de Jeanne d'Évreux, reine de France et de Navarre, femme de Charles IV, par laquelle elle donne en pure et perpétuelle aumône, tant pour le repos de son âme que pour celle du roi son mari, aux religieux de Chézy, les biens qu'elle possédait à Blesmes et à Chiarry (25 oct. 1337). P. 60 à 68.

Rapport sur les objets en fer et en bronze trouvés dans les fouilles de Caranda, par M. Barbey. P. 69 à 80.

Notice historique sur Marizy-Sainte-Geneviève (Aisne), par M. Nusse. P. 81 à 111.

Épitaphe de Jehan Mentel dans l'église de Bussiares, communiquée par M. Nusse. P. 112.

Notice historique sur Passy-en-Valois, par M. Nusse. P. 113 à 134.

De la poésie dans les fables de La Fontaine, d'après un ouvrage de M. Leveaux, par M. Delteil. P. 135 à 140.

Notice sur les anciennes maisons de Château-Thierry, Balhan, par M. Mayeux. P. 141 à 144.

Les temps sacrés des Celtes ou les zodiaques gaulois, d'après les médailles religieuses des bords de la Marne et de Caranda, comparées aux monuments de l'Égypte et de l'Orient, par M. A. de Vertus. P. 145 à 190.

Abbaye de la Barre. Charte de fondation d'un Hôtel-Dieu à la Barre, transformé plus tard en abbaye; communiquée par M. Nusse. P. 191 et 192.

Digitized by Google

Compte rendu des travaux de la Société pendant l'année 1874, par M. Hachette. P. 193 à 197.

Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. — Bulletin, 2e série, t. V. Soissons, Paris, 1875, in-8° avec planches.

Rapport sur les travaux de l'année 1873. P. 7 à 12.

Notices biographiques sur MM. Martin et Auguste Suin, par M. Piette. P. 13 à 21.

Hachette en bronze trouvée à Cravançon. P. 24 et 25.

Notice par M. de la Prairie sur un encensoir provenant de Nampteuil-la-Fosse et acquis par le musée. P. 25 à 28.

Taxe des décimes à payer par l'évêché de Soissons en 1611. P. 29.

Notice historique sur Coulonges et ses seigneurs, par M. Michaux. P. 30 à 58.

Note sur des plats attribués à Bernard Palissy. P. 61 à 65.

Note sur un registre des naissances et des décès de la paroisse de Valsery, de 1670 à 1717, par M. de la Prairie. P. 68 à 70.

Notice biographique sur l'abbé Traizet, par l'abbé Pécheur. P. 73 à 85.

Mémoires de l'abbé Traizet. P. 86 à 158.

Rapport de l'excursion faite en 1873 dans les environs de Mons-en-Laonnois, par M. Piette. P. 162 à 191.

Notice sur les chapiteaux de l'église de Chivy, par M. de la Prairie. P. 203 à 212.

Note sur le cartulaire de Tinselve, par M. l'abbé Pécheur. P. 212 à 214.

Cartulaire de Tinselve. P. 214 à 246.

Note sur le cartulaire de Braine, par M. de la Prairie. P. 251 à 254.

Note sur l'âge de la cathédrale de Laon, par M. l'abbé Pécheur. P. 254 à 256.

La fausse porte Saint-Martin et les divers emplacements de l'hôtel de ville de Soissons, par M. Choron. P. 257 à 353.

Porte fortifiée du monastère de Notre-Dame de Soissons. P. 357.

Rapport sur l'excursion de la Société en 1874, par M. de la Prairie. P. 358 à 369.

Vestiges de constructions romanes trouvés à Berny-Rivière. P. 372.

La Thiérache. — Bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne), t. II. Vervins, 1874, petit in-4° avec planches.

Recherches sur la pierre funéraire de Raoul Ier, seigneur de Coucy, Marle, Vervier, etc., par M. É. Piette. P. 7 à 14.

Digitized by Google

Excursion au bois des Nuées, commune de Coingt, par M. Verdier de Latour. P. 14 à 16.

N. Abraham de la Framboisière, sa vie et ses œuvres, par M. le docteur Penant. P. 17 à 38.

Famines, misères et séditions. — La Thiérache en 1789, par M. É. Fleury. P. 39 à 94.

Coutumes locales. — Ki-iou-iou, par M. L. Papillon. P. 95 à 97.

Un instrument de potier romain, par M. L. Papillon. P. 98 à 103.

Communication sur un emplacement romain découvert à la Cense-Lenglet, commune de Thenailles, par M. Rogine. P. 104 à 106.

Saint Algise, abbé en Thiérache, par M. l'abbé Corblet. P. 107 à 110.

Recherches étymologiques sur les noms de lieux de l'arrondissement de Vervins, par M. Mennesson. P. 120 à 142.

Rectification du compte rendu des trouvailles du bois des Nuées, par M. Lhotte. P. 133.

Emplacement gallo-romain gisant au milieu du bois de Marfontaine, par M. L. Papillon. P. 142 à 144.

Mortier antique trouvé à Vervins. — Silex recueillis sur le territoire de Hary. P. 144.

Mémoire sur les découvertes gallo-romaines et franques faites à Hirson et les environs depuis quelques années, par M. le Dr Rousseau. P. 145 à 158.

Les minutes historiques d'un notaire de Vervins, XVIe siècle, par M. É. Piette. P. 158 à 174.

Les signatures parlantes au XVIIe siècle, par M. H. Joffroy. P. 175 à 193.

La Thiérache. — Bulletin de la Société archéologique de Vervins (Aisne), t. III. Vervins, 1875, petit in-4° avec planches.

Communication relative à la Dragonne ou le chevalier Baltazar, par M. É. Piette. P. 5 et 6.

Guillaume de Harcigny, médecin du roi Charles VI, par M. le Dr Penant. P. 8 à 22.

Recherches étymologiques sur les noms de lieux de l'arrondissement de Vervins (suite et fin), par M. Mennesson. P. 22 à 37, 49 à 61 et 104 à 118.

Les possessions de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne dans la Thiérache, par M. A. de Marsy. P. 37 à 45.

Communication sur un silex taillé représentant une tête d'animal, par M. Papillon. P. 45 à 49.

Compte rendu de la visite de M. Boëswillwald, inspecteur des monuments historiques, à Verbinum. P. 62.

Digitized by Google

Un sifflet gallo-romain, note par M. Verdier de Latour. P. 62 et 63.

Les minutes historiques d'un notaire de Vervins (suite), par M. É. Piette. P. 63 à 92, 166 à 189.

Les origines de Vervins, par M. Papillon. P. 92 à 102.

Communication sur des sépultures découvertes dans les fondations de l'église de Chevennes, par M. Papillon. P. 119 à 124.

Silex taillés, trouvés à Marfontaine. P. 124.

Note sur les caveaux de l'église de Vervins, par M. Papillon. P. 125 à 140.

Moncornet, Rozoy-sur-Serre et leurs environs pendant la période révolutionnaire, par M. Mien. P. 140 à 151.

Plan de l'abbaye de Foigny, par MM. Bercet et Piette. P. 152.

Observations sur Verbinum. P. 153.

Statuette de Jupiter découverte à Plomion, par M. Mennesson. P. 153 à 159.

Analyse de la correspondance d'une fille de Jean Debry, par M. Mennesson. P. 160.

Jeanne d'Arc a-t-elle passé à Wiége? par M. Berniquet. P. 161.

Lettre sur le passage de Jeanne d'Arc à Wiége, par M. Barbier. P. 162.

Note relative au même sujet, par M. Mennesson. P. 163 à 166.

Compte rendu d'une trouvaille faite à Vervins, par M. Mennesson. P. 190 à 192.

Société d'émulation du département de l'Allier. (*Sciences, arts et belles-lettres.*) — *Bulletin*, t. XIII. Moulins, 1875, in-8°, avec planches.

Coup d'œil sur la littérature portugaise, par M. J. Faure. P. 27 à 78, 173 à 216.

Les rochers du Maroc, par M. F. Pérot. P. 79 à 82.

Un mariage d'inclination en 1412, par M. A. Chazaud. P. 99 à 110.

Promenades de Moulins, par M. J. Auger. P. 111 à 115.

Établissement des premières pompes à incendie de Moulins en 1736, par M. J. Auger. P. 116 à 136.

Un procès au présidial de Moulins en 1750, par M. Bardoux. P. 217 à 236.

Projet de glossaire bourbonnais. P. 377 à 380.

Quelques traits de mœurs féodales en Bourbonnais (XIIIe-XVe siècles), par M. A. Chazaud. P. 381 à 426.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1874, par M. Chazaud. P. 507 à 510.

Découvertes de restes gallo-romains dans les communes de Bessay, de Monétay-sur-Allier et de Chantenay, par M. Bertrand. P. 511 à 519.

Digitized by Google

Pierres tombales d'Izeure, par M. A. Avizard. P. 520 à 524.

La monnaie de Souvigni au xe siècle, par MM. A. de Barthélemy et A. Chazaud. P. 526 à 537.

Société académique d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube. — Mémoires, t. XXXIX de la collection, t. XII, 3e série, année 1875. Troyes, in-8° avec planches.

Histoire de l'abbaye de Saint-Martin-ès-Aires, par M. l'abbé Defer. P. 5 à 287.

L'exposition d'Alsace-Lorraine, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 289 à 371.

Séance publique de la Société du 19 mai 1875. Discours et rapports. P. 373 à 446.

Une page de l'histoire de Saint-Cyr, par M. Le Brun-Dalbanne. P. 447 à 466.

Poésies, par M. Alfred Nancey. P. 467 à 470.

Poésies, par M. Charles des Guerrois. P. 471 à 474.

Discours prononcé sur la tombe de M. Théophile Boutiot, par M. Gustave Laperouse. P. 475 à 479.

Lieds et ballades imités d'Uhland, par M. Alfred Nancey. P. 481 à 489.

Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. — Procès-verbaux des séances, t. X, du 1er janvier 1874 au 1er juillet 1876. Rodez, 1876, in-8°.

A la volupté, poésie, par M. le vicomte d'Armagnac. P. 6 et 7.

Rapport de M. l'abbé Truel sur l'ouvrage intitulé : *Histoire de la papauté. Saint Pierre et les temps apostoliques*, par M. l'abbé Caston. P. 7 à 13, 70 à 77, 136 à 145.

Rapport de M. Féral sur le livre de M. André : *Nos maîtres hier*. P. 13 à 17.

Rapport de M. Maisonabe sur l'ouvrage de M. E. de Barrau : *1789 en Rouergue*. P. 17 à 24.

Rapport de M. d'Amade sur le bastion de France. P. 24 à 32.

Rapport de M. de Saint-Rémy sur une pièce d'or mérovingienne de Rodez. P. 65 à 70.

Rapport de M. l'abbé Féral sur un livre de M. Affre ayant pour titre : *Lettres sur l'histoire de Rodez*. P. 78 à 82.

Rapport de M. E. de Barrau : le Coran de Sidi-an-Barak, lieutenant d'Abd-el-Kader. P. 87 à 90.

Digitized by Google

Rapport de M. Eugène de Valady sur les poëmes aveyronnais de M. l'abbé Firminhac et les poésies de M. le vicomte d'Armagnac. P. 107 à 115.

Proposition relative aux armes de Rodez. P. 120 à 123.

Compte rendu par M. l'abbé Servières d'une brochure de M. Victor Advielle : *Notice sur l'hôpital d'Aubrac*. P. 127 à 129.

Catalogue du deuxième lot de la bibliothèque de M. J. Duval, échu à la Société. P. 149 à 179.

Catalogue de la moitié de la bibliothèque de M. l'abbé Dalac, attribuée à la Société. P. 181 à 185.

Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — Mémoires. Caen, 1876, in-8°.

Mémoires.

Galien. Ce que les anciens ont pensé du travail, par M. Emmanuel Chauvet. P. 87 à 107.

Biographie de M. François-Gabriel Bertrand, par MM. Julien Travers et Alfred Campion. P. 108 à 149.

Biographie de M. Jean-Charles-Édouard Vastel, par M. le Dr Denis-Dumont. P. 162 à 190.

La musique à Caen de 1066 à 1848, par M. Jules Carlez. P. 191 à 250.

Essai sur la symbolique des points de l'horizon dans l'extrême Orient, par M. H. de Charencey. P. 251 à 274.

La vérité sur l'épigraphie de l'*Esprit des lois* (*Prolem sine matre creatam*), par M. Julien Travers. P. 275 à 283.

Memoires de Sylla, par M. Jacques Denis. P. 284 à 319.

Les frères Le Chevallier d'Aigneaux, par M. Armand Gasté. P. 320 à 358.

Les derniers critiques de Shakspeare, par M. Alexandre Buchner. P. 359 à 397.

Études de législation comparée. Les codes français à Genève depuis 1816 jusqu'à nos jours, par M. Lanfranc de Panthou. P. 398 à 507.

Études sur les antiquités juridiques d'Athènes (le contrat de dépôt; le mandat et la commission; le cautionnement *judicio sistendi causa*), par M. Exupère Caillemer. P. 508 à 542.

Les fêtes publiques dans l'ancienne France, par M. Desdevises du Dezert. P. 543 à 571.

Poésies.

La mort de Roland. — La lamentation de Charlemagne. — Aude la Belle, par M. Paul Blier. P. 575 à 587.

Digitized by Google

Épître à M. Julien Travers, par M. Gustave Le Vavasseur. P. 588 à 601.

Je vis encore, par M. Julien Travers. P. 602.

Société des antiquaires de Normandie. — Mémoires, 3e série, 9e vol. XXIXe de la collection, 1re et 2e parties. Paris, 1875, in-4° avec planches.

Le martyrologe de la charité de Tourgéville, par M. Ch. Vasseur. P. 1 à 33.

Les Scandinaves en Normandie ou influence littéraire, philologique et morale des Scandinaves en Normandie, par M. Le Héricher. P. 34 à 164.

Poëtes normands. — Notice sur le bailli d'Estelan, par M. A. Joly, P. 166 à 175.

Étude sur la condition des lépreux au moyen âge, notamment d'après la coutume de Normandie, par M. L. Guillouard. P. 176 à 196.

Note sur les stations préhistoriques découvertes aux environs de Falaise (Calvados) par M. Costard, par M. Eug. Eudes-Deslongchamps. P. 197 à 222.

Thomas Le Roy et le manuscrit des *Curieuses recherches* (1re partie), par M. Eugène de Robillard de Beaurepaire. P. 223 à 552.

Société archéologique et historique de la Charente. — Bulletin, 4e série, t. X, année 1875. Angoulême, 1876, in-8° avec planches.

Guillaume de Noellet, cardinal-diacre de Saint-Ange (vers 1340-4 juillet 1394), par M. l'abbé Maratu. P. 3 à 96.

Note sur un registre de l'état civil de la paroisse de Houlettes, par M. G. Babinet de Rencogne. P. 97 à 109.

La château de Bouteville, par M. P. de Lacroix. P. 111 à 168.

Les gouverneurs de l'Angoumois, par M. P. de Lacroix. P. 169 à 199.

Les gouverneurs de Cognac, par M. P. de Lacroix. P. 201 à 230.

Bernard de Javrezac, étude biographique et littéraire, par M. P. de Lacroix. P. 231 à 250.

Une prison conventuelle, par M. Barbier de Montault. P. 251 à 274.

Monographie de l'église paroissiale de Saint-Michel d'Entraigues sous Angoulême, par M. l'abbé Denise. P. 275 à 285.

Petite note sur le prieuré de Saint-Jean de Montcalm, au diocèse de Tulle, dépendant de l'abbaye de la Couronne, en Angoumois, par M. l'abbé J.-B. Poulbrière. P. 287 à 294.

Digitized by Google

Note sur un tableau du musée d'Angoulême, par M. Emile Biais. P. 295 à 297.

Note sur la grotte-refuge de Chez-les-Longs, commune de Saint-André-des-Combes, par M. Mercier. P. 299 à 303.

La Touvre de Mathurin Martin, conseiller au présidial d'Angoulesme (à Angoulesme, par Claude Rezé, imprimeur du Roy et de la ville, 1635). Nouvelle édition publiée par M. Joseph Castaigne. P. 305 à 322.

Recherches sur le corps de saint Martial, martyr, conservé à la cathédrale d'Angers, par M. Barbier de Montault. P. 323 à 342.

Les assemblées des protestants au désert dans l'élection de Cognac, après la révocation de l'édit de Nantes, d'après les archives de la Charente-Inférieure, par M. L. Meschinet de Richemond. P. 343 à 380.

Du nom véritable de l'oratoire consacré à Notre-Dame sous les murs d'Angoulême, par M. G. Babinet de Rencogne. P. 381 à 388.

Oraison de François de Nesmond, Angoumoisin (nouvelle édition publiée sur l'imprimé communiqué par M. Barbier de Montault), par M. G. Babinet de Rencogne. P. 389 à 425.

Notes sur l'artillerie d'après MM. le général Susane, Gaullieur, de Richemond, divers autres auteurs, et des observations personnelles, par M. Émile Biais. P. 527 à 445.

Chronique. P. 457 à 474.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — *Archives historiques*, t. II. Saintes, Paris, 1875, grand in-8°.

Édit du roi portant création de la généralité de la Rochelle. P. 9 à 16.

Michel Bégon. Mémoire sur la généralité de la Rochelle, 1699; publié par M. Georges Musset. P. 17 à 174.

Masdion et Mortagne (1337-1778). Publié par MM. Louis Audiat, Adolphe Bouyer, Eutrope Jouan et Louis de Richemond. P. 175 à 248.

Saint Eutrope et son prieuré, publié par M. Louis Audiat. P. 249 à 448.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. — *Archives historiques*, t. III. Saintes, Paris, 1876, grand in-8°.

Saint Eutrope et son prieuré (suite), 1699-1876; publié par M. Louis Audiat. P. 17 à 296.

Journal de Jean Perry, directeur de la chambre de commerce de la Rochelle, 1757-1793; publié par M. Louis de Richemond. P. 297 à 346.

Aveux et dénombrements : du château de Montendre, par Hugues de

Digitized by Google

Lusignan (1228); — de Pons, Montignac, etc., par Isabelle de Lévis-Mirepoix, veuve de Renard de Pons (1308); — de Marsac en la châtellenie d'Archiac, par Gombaud de Chadenac (1365); — de Balanzac, par Pierre de Bremond (1423); — de Didonne, par Olivier de Coetivy (1452); — de seigneuries situées dans la paroisse de Saint-Sorlin-de-Séchaux, par Méry de Montils; — des Gonds, par le seigneur de Taillebourg (1467); — d'Archiac, par Jacques d'Archiac (1472); — de marais tenus du roi, par Jean de Saint-Gelais, seigneur de Saint-Jean d'Angle (1473); — des dîmes de Corme-Écluse, par Charles de Courbon à l'évêque de Saintes (1622); — de Saint-Seurin-d'Uzet, par Jean Bretinaud, seigneur de Saint-Seurin (1643); — des terres possédées en Saintonge et en Poitou par le duc de Richelieu (1659); publiés par MM. Louis Audiat, Adolphe Bouyer, Théophile de Bremond d'Ars, Eutrope Jouan et Paul Raymond. P. 347 à 407.

Lettres : de Philippe de la Frezelière; — du maire et des échevins de la Rochelle, à Charles IX; — des habitants catholiques de la Rochelle, à Catherine de Médicis; — de Jeanne de Saulx, à Jean de la Tour; — d'Alexandre de Harander, maire de la Rochelle; — du R. P. Seguiran; — de M. de Parabère, à Henri IV; — du maire et des échevins de Saintes, au duc d'Épernon; — du cardinal de Sourdis; — du maire et des échevins de Saint-Jean-d'Angely, à la reine Marie de Médicis; — de M. de Guitaud, à Louis XIII; — du baron de Vignolles, à M. de Pontchartrain; — de Michel Raoul, évêque de Saintes, au cardinal de Richelieu; — de Henry de Béthune, évêque de Maillezay; — de Jacques Raoul, évêque de Saintes, au cardinal Mazarin; — de Louis XIV, à l'évêque de la Rochelle et au sieur Joubert; — de l'abbé Léon de Beaumont, chanoine de Combray, à sa sœur et à M. de Courbon; — du maréchal de Sennecterre, à Jacques Goulard; — de Raoul et René de La Chalotais, à Jean de la Tour de Geay; — de Pierre-Louis de La Rochefoucauld, aux officiers de l'élection de Saintes; publiées par MM. Louis Audiat, Adolphe Bouyer, Théophile de Bremond d'Ars et Philippe Tamizey de Larroque. P. 408 à 448.

Table des noms de lieux et de personnes, par M. Hippolyte de Tilly. P. 449 à 477.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon. — Mémoires, 3e série, t. III, années 1875-1876. Dijon, Paris, 1876, in-8°.

Partie des lettres.

Théodore Jouffroy, sa vie et ses écrits, par M. Tissot. P. 1 à 190.

Les Maures de Constantine en 1840, par M. Morelet. P. 191 à 318.

Digitized by Google

Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord. — Mémoires, t. VI (2e livr.). Saint-Brieuc, 1876, in-8°.

Tumulus du tertre de l'église de Plévenon (Côtes-du-Nord), par M. C. Douillet. P. 93 à 103.

Répertoire archéologique du département des Côtes-du-Nord, par M. Gaultier du Mottay. P. 105 à 170.

Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme. — Bulletin, t. IX. Valence, 1875, in-8°.

Notes pour l'histoire du diocèse de Die, par M. Brun-Durand. P. 5 à 21, 113 à 129, 273 à 314.

Petite anthologie des poëtes de la Drôme, par M. Jules Saint-Rémy. P. 22 à 45, 191 à 215, 417 à 425.

Les badauds de Faucon, par M. Lucien Gap. P. 46 à 65.

Annales de la ville de Romans pendant les guerres de religion, par M. Ulysse Chevalier. P. 66 à 81, 130 à 146, 240 à 256, 426 à 442.

Étude historique sur l'ancienne organisation judiciaire de la ville de Valence, par M. E. Fayard. P. 82 à 96, 173 à 190, 322 à 338, 443 à 458.

Couvent de Notre-Dame de Combeaux, par M. Lucien Gap. P. 97 et 98.

Bibliographie de la Drôme, par M. Jules Saint-Rémy. P. 99 à 101.

Découverte à Vienne d'une statue de bronze et de deux inscriptions sur plaques de bronze, par M. A. Allmer. P. 167 à 172.

Les sources de l'histoire par M. Zénon Fière. P. 216 à 228.

Lettre de M. Allmer. P. 167 à 172.

Le capitaine Joachin de Suffise, sieur de la Croix, par M. de Coston. P. 257 à 272, 378 à 392.

Note sur un autel inédit, par M. Vallentin. P. 315 à 321.

Note sur les cloches de l'horloge de Jacquement, par M. A. Nugues. P. 253 et 354.

La vie de province au XVIIIe siècle, par M. A. de Gallier. P. 355 à 377.

Tentative des protestants sur Séguret, par M. Lucien Gap. P. 393 à 408.

M. Dupré de Loire, par M. A. Lacroix. P. 409 à 416.

Une cloche de Jacquemart, à Romans (lettre à M. A. Nugues), par M. A. Lacroix. P. 459 et 460.

Chronique par M. A. Lacroix. P. 108 à 112, 229 à 232, 343 à 352, 462 à 470.

Digitized by Google

Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Mémoires, t. VI. Chartres, 1876, in-8° avec planches.

Coutumes des chevaliers de la Table ronde, par M. Lucien Merlet. P. 1 à 29.

Notice sur Matthieu Cochereau, peintre beauceron, par M. Marcille. P. 49 à 63.

Recherches sur une ambassade chartraine à Nazareth, par M. Ad. Lecocq. P. 64 à 75.

Études sur des sculptures du portail royal de la cathédrale de Chartres, par M. l'abbé Hénault. P. 76 à 88.

Mémoires de Guillaume Laisné, prieur de Mondonville, par M. E. de Lépinois. P. 89 à 100.

Notice sur la châtellenie d'Épernon, par Ed. Lefèvre. P. 101 à 172.

Le sarcophage de Salone, par M. Paul Durand. P. 172 à 193.

Recherches sur les enseignes de pèlerinages et les chemisettes de Notre-Dame de Chartres, M. Ad. Lecocq. P. 194 à 242.

Recherches sur le sens du type chartrain dans les monnaies locales; par M. le Dr Harreaux. P. 243 à 247.

Notes sur l'état matériel et moral du canton de Nogent-le-Roi, par M. Reverdy. P. 248 à 254.

L'épopée française en Allemagne au moyen âge, par M. P. Legrand. P. 255 à 275.

Notice sur les anciens registres de l'état civil de Nogent-le-Roi, par M. A. Gillard. P. 276 à 288.

Notice sur Laurent Bouchet et ses poésies, par M. Ad. Lecocq. P. 289 à 307.

Notice biographique sur la famille Métézeau, de Dreux, par M. J. Job. P. 308 à 318.

De l'instruction primaire dans Eure-et-Loir avant 1790, par M. Lucien Merlet. P. 319 à 338.

Un portrait de Fulbert au XIIe siècle, par Ad. Lecocq. P. 339 à 356.

Épisode du dernier siége de Dreux en 1593. — La rue des Soupirs, par M. J. Job. P. 357 à 364.

Notice sur le château de Crécy et sur Mme de Pompadour, par M. le comte de Reiset. P. 365 à 391.

Notice biographique sur Philidor, de Dreux, par M. Met-Gaubert. P. 392 à 395.

La cathédrale de Chartres et ses maîtres-de-l'œuvre, par M. Ad. Lecocq. P. 396 à 479.

Digitized by Google

Société archéologique d'Eure-et-Loir. — Procès-verbaux, t. V. Chartres, 1876, in-8°.

Madame de Créquy et le prince de Lamballe, par M. Merlet. P. 7 à 17.
Une curiosité chartraine du xve siècle, poésie, par M. Lecocq. P. 23 à 29.
Pensées au jour de la Résurrection, poésie, par M. Blay. P. 31 à 33.
Ex-voto dans l'église de Thiron, par M. Silvy. P. 41 et 42.
Les reliques de saint Marcoul, par M. Benoît. P. 44 à 55.
Christophe Ozanne, médecin de Chaudray, par M. Benoît. P. 58 à 77.
Trous préhistoriques à Béville-le-Comte, par M. Harreaux. P. 79 à 81.
Recherches sur le curage de la rivière d'Eure, par M. Lecocq. P. 85 à 93.
La Beauce; — le village, poésies, par M. Touche. P. 96 à 98.
Jean de Salisbury, évêque de Chartres, par M. l'abbé Foucault. P. 124 à 130.
Le chant du berger, poésie par M. Touche. P. 135 et 136.
Une excursion archéologique à Chartres, à travers les tranchées, par M. Lecocq. P. 142 à 157.
Bossuet, doyen de Gassicourt, par M. Benoît. P. 170 à 175.
Un soir d'été, poésie, par M. Le Goux. P. 187 à 193.
Épigraphistes et faussaires, par M. Lecocq. P. 198 à 207.
Un sanglant souvenir, poésie, par M. Guignard. P. 208 et 209.
Ruffin, poésie, par M. Le Goux. P. 220 à 223.
Notice sur Boudier de la Jousselinière, par M. Benoît. P. 226 à 239.
Le curé de village, poésie, par M. Le Goux. P. 261 à 268.
Les chants du xiiie siècle, par M. d'Alvimare de Feuquières. P. 284 à 289.
Rapport sur des découvertes à Crécy, par M. l'abbé Haret. P. 289 à 295.
Devant une ruine; — la feuille morte, poésies, par Mme Rabot des Portes. P. 295 et 296.
Une procession du jubilé de Lormaye à Dreux, en 1702, par M. A. Gillard. P. 296 à 298.
A propos d'un dolmen à Écluzelles, par M. Bréville. P. 298 à 307.
La glaneuse, poésie, par M. Le Goux. P. 307 à 312.
Rêverie, poésie, par Mme Rabot des Portes. P. 312 et 313.
Le zénith, poésie, par M. Touche. P. 315 à 317.
Le retour, poésie, par Mme Rabot des Portes. P. 334 à 336.
La Grèce, poésie, par M. Touche. P. 336 à 341.

Digitized by Google

Société académique de Brest. — *Bulletin*, 2e série, t. III, 1875-1876. Brest, 1877, in-8° avec planches.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1875-1876, par M. Lionel Dauriac. P. XIII à XXVI.

Étude sur la langue créole de la Martinique (2e partie), par M. J. Turiault. P. 1 à 111.

Daoulas et son abbaye, par M. P. Levot. P. 113 à 190.

Les premiers explorateurs des mers arctiques, par M. V. Saillet. P. 191 à 238.

Les aventuriers grecs à Rome, depuis la fin de la seconde guerre punique jusqu'au siècle d'Auguste, par M. Ant. Dupuy. P. 295 à 364.

Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — Compte rendu par M. Hétet. P. 365 à 374.

Historique des travaux exécutés ou projetés pour le dérasement de la roche la *Rose*, à l'entrée de l'arsenal maritime de Brest. Documents recueillis par M. A. Ortolan. P. 375 à 388.

Analyse de l'ouvrage du général La Marmora, intitulé: *Un po' piu di luce sugli eventi politici e militari dell'anno 1866*, par M. P. Leguen. P. 389 à 410.

Compte rendu de l'ouvrage de M. Levot: *La ville et le port de Brest sous le Directoire et le Consulat*, par M. Ant. Dupuy. P. 411 à 422.

Académie du Gard. — *Mémoires*, année 1874. Nîmes, 1875, in-8° avec planches.

Rapport sur le concours de poésie de 1874, par M. J. Gaidan. P. V à XX.

Notice sur Étienne Ossian Plaguiol, par M. Irén. Ginoux. P. XXI à XLIII.

Discours prononcé sur la tombe de M. Émile Causse, par M. Ernest Roussel. P. XLV à XLVIII.

Archéologie. — Histoire.

Marques de fabrique du Musée archéologique de Nîmes, par M. Aug. Aurès. P. 1 à 26.

La charité à Nîmes, par M. l'abbé P. Azaïs. P. 27 à 139.

Antonin a-t-il persécuté les chrétiens? étude historique par M. Irénée Ginoux. P. 141 à 169.

Littérature. — Beaux-arts.

Étude philologique sur les *Serées* de Guillaume Boudet, par M. Ch. Liotard. P. 171 à 230.

Digitized by Google

Fénelon, directeur de conscience, par M. A. de Grisy. P. 231 à 323.

Saint-Évremond, sa vie et ses écrits, par M. Léonce Curnier. P. 325 à 459.

Scheffer et Decamps. — 1re partie : Scheffer, par M. Émile Im-Thurn. P. 461 à 487.

Poésie.

Les vieux foyers de nos Cévennes, par M. Eugène Brun. P. 489 à 393.

Académie des sciences et lettres de Montpellier. — Mémoires de la section des lettres, t. VI, 1er fascicule, année 1875. Montpellier, in-4°.

Histoire du siége de Saint-Affrique, fait en 1628 par le prince de Condé et le duc d'Épernon, par M. A. Germain. P. 1 à 40.

Un lexicographe du second siècle de notre ère, par M. Ch. Revillout. P. 41 à 70.

Les Camisards à Calvisson, 18 mai-28 mai 1704, par M. A. Germain. P. 71 à 86.

Un épisode du XVIIIe siècle (d'Alembert et Julie de l'Espinasse), par M. Amédée Poujol. P. 87 à 105.

Dans quelle langue ont été prononcés les discours de Jésus? par M. Ph. Corbière. P. 107 à 124.

Une loge maçonnique d'étudiants à Montpellier, par M. A. Germain. P. 125 à 160.

Parthenius de Nicée, par M. Maurice Croiset. P. 151 à 181.

Société archéologique de Montpellier. — Mémoires, t. VI (fin). Montpellier, 1870-1876, in-4°.

Journal de Louis Charbonneau, chronique biterroise-languedocienne, publiée selon son texte primitif (1583-1586), par M. A. Germain. P. 413 à 494.

Étude historique et littéraire sur l'ouvrage latin intitulé: *Vie de saint Guillaume*, par M. C. Revillout. P. 495 à 576.

Une fête de chevalerie à Marsillargues, en 1332, par M. A. Germain. P. 577 à 582.

Révision de la liste des monuments historiques du département de l'Hérault, par M. Béziné. P. 583 à 596.

Bornes milliaires du département de l'Hérault, par M. Cazalis de Fondouce. P. 597 à 620.

Digitized by Google

Réconciliation de l'Église de Maguelone (14 juin 1875), par M. A. Ricard. P. 621 à 641.

Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault). — *Bulletin*, 2e série, t. VIII (2e livr.). Béziers, 1876, in-8° avec planches.

Séance publique pour la distribution des prix du concours de l'année 1876. — Discours et rapports. P. 245 à 297.

A Sivel et Crocé-Spinelli, ode, par M. Paget de Béziers. P. 297 à 300.

Trois lettres inédites de deux évêques et d'un coadjuteur de Béziers, par M. Ph. Tamizey de Larroque. P. 305 à 308.

Procès-verbaux des entrées à Béziers des rois Louis XIII et Louis XIV. P. 309 à 317.

Les fiefs ou seigneuries du diocèse de Béziers au XVIIe siècle, par M. Sabatier. P. 318 à 322.

Armorial de d'Hozier, par M. A. de Faniez. P. 323 à 374.

Chronique archéologique par M. Louis Noguier. P. 375 à 397.

Notice sur le buste d'Henri Ier, duc de Montmorency-Damville, connétable de France et gouverneur du Languedoc, récemment découvert à Béziers, et sur le séjour en cette ville de Marie-Félice des Ursins, duchesse de Montmorency, sa belle-fille, en août et septembre 1632, par M. Maffre. P. 399 à 424.

Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. — *Bulletin et Mémoires*, t. X. Rennes, 1876, in-8° avec planches.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, par M. Paul de La Bigne Villeneuve. P. 1 à 327.

Anciennes croix processionnelles, par M. l'abbé Paul Paris-Jallobert. P. 329 à 342.

Notice biographique sur Rallier du Baty, maire de Rennes de 1695 à 1734, par M. Lucien Decombe. P. 343 à 369.

Société archéologique de Touraine. — *Mémoires*, t. XXV. Tours 1875.

Histoire de Marmoutier, t. II (1104-1792), par M. l'abbé C. Chevalier. VIII-771 pages.

Digitized by Google

Société de statistique des sciences naturelles et des arts industriels du département de l'Isère. — *Bulletin*, 3e série, t. V[1] (XVIe de la collection). Grenoble, 1876, in-8° avec planches.

Histoire et archéologie.

La campagne de 1692 dans le haut Dauphiné, par M. A. de Rochas. P. 17 à 193.

Relation par Me Marchand, notaire à Grenoble, d'un déluge arrivé en cette ville le 15 septembre 1733, communiquée par M. Guigonnet. P. 269 à 274.

Mélanges.

Émile Gueymard. Notice biographique par M. Maxime Villars. P. 229 à 243.

Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. — *Annales*, t. XX, année 1876. Saint-Étienne, 1876, in-8° avec planches.

Excursions foréziennes sur le chemin de fer de Saint-Étienne à Montbrison, Boën, Couzan et Thiers (suite et fin), par le Dr Rimaud. P. 97 à 151.

Les ruines de Sainte-Eugénie à Moingt, près Montbrison, par M. J.-B. Dulac. P. 201 à 216.

Compte rendu du congrès scientifique tenu à Clermont du 18 au 26 août 1876, par M. Chardon. P. 335 à 341.

Catalogue des ouvrages relatifs au Forez ou au département de la Loire publiés en 1876, dressé par MM. Aug. Chaverondier et E.-F. Maurice. P. 388 à 412.

Société archéologique et historique de l'Orléanais. — *Mémoires*, t. XV. Orléans, 1876, in-8° avec atlas de 9 planches.

Première expédition de Jeanne d'Arc. — Le ravitaillement d'Orléans. — Nouveaux documents, plan du siége et de l'expédition, par M. Boucher de Molandon. P. 1 à 112.

Nouveaux objets trouvés dans la Loire pendant les années 1872, 1873 et une partie de 1874, par M. l'abbé Desnoyers. P. 113 à 196.

Notice sur une médaille inédite de Ronsard, par Jacques Primavera, suivie de recherches sur la vie et les œuvres de cet artiste, par M. A. Chabouillet. P. 197 à 258.

Tombes mérovingiennes trouvées à Bazoches-les-Gallerandes (Loiret), par M. G. Baguenault de Puchesse. P. 259 à 267.

[1] Ce volume a été publié après le tome VI.

Digitized by Google

Les ponts Chartrains et Saint-Michel-lès-Blois, par M. A. Dupré. P. 268 à 279.

Administration de la ville de Blois sous le règne de Louis XIV (1643-1715), par M. A. Dupré. P. 280 à 309.

Façade occidentale de l'ancien hôtel de ville d'Orléans. — Restitution de la galerie supérieure de cette façade par la découverte de deux pilastres aujourd'hui déposés au Musée historique, par M. Imbault. P. 310 à 342.

Une correspondance littéraire au XVIe siècle. — Pierre Daniel et les érudits de son temps, d'après les documents inédits de la bibliothèque de Berne, par M. L. Jarry. B. 343 à 430.

Statue de Bacchus-Hercule, trouvée à Lailly (Loiret), par M. l'abbé Desnoyers. P. 431 à 440.

Quelques documents relatifs à la condition des hommes libres dans l'Orléanais au moyen âge. — Chartes d'affranchissement. — Élections de députés, par M. René de Maulde. P. 441 à 468.

Deux arrêts du parlement de saint Louis, par M. A. de Salies. P. 469 à 481.

Inventaire du mobilier de la chapelle de Tous-les-Saints en l'église Sainte-Croix d'Orléans, par M. G. Vignat. P. 482 à 493.

Note sur une maison de Jeanne d'Arc, par M. Doinel. P. 494 à 500.

Mémoire sur la maison de la famille de Pierre d'Arc, frère de la Pucelle, à Orléans, par M. Doinel. P. 501 à 528.

Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers). — Mémoires, nouvelle période, t. XVII (1874). Angers, 1874, in-8° avec planches.

Notice sur Philibert de Nérestan, tué au combat des Ponts-de-Cé (7 août 1620), par M. Lachèse. P. 1 à 16.

Henri Regnault, élégie, par M. Paul Belleuvre. P. 17 à 22.

Souvenirs artistiques (1836), par M. El. Lachèse. P. 23 à 32.

Inventaire des églises de Jarzé et de Marcé (Maine-et-Loire), par Mgr Barbier de Montault. P. 33 à 47.

Les comptes de fabrique de l'église de Marcé, par Mgr Barbier de Montault. P. 48 à 72.

Voie romaine de la capitale des Andes à celle des Rhedones, par M. de Matty de Latour. — Notice par M. G. d'Espinay. P. 73 à 80.

Gœthe et David. Souvenirs d'un voyage à Weimar (suite), par M. Victor Pavie. P. 81 à 145.

Œuvres complètes d'Horace, nouvelle traduction, par M. le Dr Grille. Notice par Ad. Lachèse. P. 146 à 163.

Digitized by Google

Sur la nécessité de grouper dans un même ordre d'études les diverses facultés d'une université libre, par M. C. Bourquard. P. 117 à 193.

Une sépulture, par M. Paul Belleuvre. P. 194 à 208.

Jules Janin et les Angevins, par M. Ad. Lachèse. P. 209 à 224.

Les châtelliers de Frémur. — Fouilles (mars 1873-février 1874), par M. V. Godard-Faultrier. P. 225 à 244.

Nécrologie. — M. Frédéric Parage, par Ad. Lachèse. P. 245 à 248.

Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers). — *Mémoires*, nouvelle période, t. XVIII (1875). Angers, 1875, in-8° avec un plan.

Les enceintes d'Angers, par M. d'Espinay. P. 5 à 74.

Revue bibliographique: anciennes communautés d'arts et métiers; les cacous; potiers angevins établis en Bretagne; documents sur les lépreux; l'ancienne médecine; satire de Sonnet de Courval contre les charlatans, par M. P. Lachèse. P. 75 à 105.

Louis de Blois ou un Bénédictin au XVIe siècle, par M. Georges de Blois. Notice par M. P. Belleuvre. P. 106 à 116.

André Leroy et ses pépinières, par M. A. Lachèse. P. 117 à 132.

Les châtelliers de Frémur. — Fouilles (avril 1874-février 1875), par M. V. Godard-Faultrier. P. 133 à 147.

Sorrente, par M. P. Belleuvre. P. 148 à 159.

Tout se fait en chantant, anecdote, par le Dr R. Grille. P. 153 à 156.

L'ivrogne en quarantaine, conte, par M. le Dr Grille. P. 157 et 158.

Académie nationale de Reims. — *Travaux*, LVIe volume (1873-1874). Reims, 1876, in-8° avec planches.

Histoire et archéologie.

Les tapisseries de Notre-Dame de Reims, par Ch. Loriquet. P. 115 à 408.

Académie nationale de Reims. — *Travaux*, LVIIe volume, année 1874-1875. Reims, 1876, in-8°.

Séance publique.

Discours par M. Diancourt. P. 1 à 6.

Compte rendu des travaux de l'année 1874-1875, par M. Loriquet. P. 7 à 29.

Digitized by Google

Rapport de M. H. Fanart. P. 31 à 40.

Rapport de M. Maldan sur le mémoire relatif à la vie de Lévesque de Pouilly. P. 41 à 66.

Rapport de M. Paris sur la question : Histoire des archevêques de Reims Jacques et Jean Juvénal des Ursins. P. 67 à 84.

Rapport de M. Leseur sur le concours de poésie. P. 85 à 100.

Littérature.

Étude sur *Phèdre* de Racine, par M. Soullié. P. 117 à 166.

Milton aveugle et sa fille, par M. Buzy. P. 167 à 172.

A un médecin, par M. Arthur Barbat. P. 173 à 176.

Patria, par M. Louis Guibert. P. 177 à 183.

Histoire.

Margut, mémoire qui a remporté le prix d'histoire en 1875, par par M. l'abbé Hamon. P. 219 à 381.

Académie de Stanislas. — *Mémoires*, CXXVI^e année, 4e série, t. VIII. Nancy, 1876, in-8°.

Compte rendu de l'année 1875-1876, par M. Lucien Adam. P. I à XXII.

Du paysage et du sentiment de la nature à notre époque, par M. Michel. P. XXIII à XXXV.

Les études historiques en province et la Société d'archéologie lorraine, par M. Jules Renauld. P. XXXVI à LXVIII.

L'instruction publique dans le district de Lunéville de 1789 à 1802, par M. Maggiolo. P. 53 à 90.

Souvenirs de Crimée, par M. A. Rambaud. P. 91 à 150.

Nancy en 1790, esquisse des commencements de la période révolutionnaire, par M. J. Renauld. P. 159 à 235.

Étude sur l'abbé Bautain, par M. A. Campaux. P. 236 à 278.

Jeanne d'Arc, par M. A. Lombard. P. 279 à 307.

Un patois lorrain, par M. Clesse. P. 308 à 341.

Académie de Metz. — *Mémoires*, LVe année, 1873-1874, 3e série, 3e année. Metz, 1875, in-8° avec planches.

Séance annuelle.

Sur les devoirs de la science, par M. l'abbé Fleck. P. 3 à 29.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1873-1874, par M. Schuster. P. 31 à 50.

Digitized by Google

Rapport de la Commission chargée d'examiner les pièces de poésie soumises au concours de 1873-1874, par M. Taratte. P. 51 à 58.

Le Charbonnier, par M. Achille Millien. P. 59 à 68.

Poésies, par M. Théodore Gosselin. P. 69 à 73.

A M. M***. Le silence de la maison, élégie, par M. Delphis de la Cour. P. 75 à 79.

Notice nécrologique sur M. P. de Mardigny, par M. H. Frécot. P. 255 à 287.

Histoire. — Archéologie.

Recherches sur les points obscurs de l'histoire de Metz, par M. Ch. Abel. P. 291 à 361.

Spécimens de l'orfévrerie mosellane au xe siècle, par M. Ch. Abel. P. 363 à 370.

Rapport sur le livre qui a pour titre : *Imitations de quelques titres monétaires propres à la Lorraine et aux pays limitrophes*, avec planches, par M. J. Chautard, par l'abbé Ledain. P. 371 à 377.

Académie de Metz. — *Mémoires*, LVIe année, 1874-1875, 3e série, 4e année. Metz, 1876, in-8° avec planches.

Séance annuelle.

Discours de M. Orbain. P. 3 à 17.

Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1874-1875, par M. Schuster. P. 19 à 46.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le mémoire intitulé : *Sébastien Le Clerc et son œuvre*, par M. A. Bellevoye. P. 47 à 52.

Sébastien Le Clerc et son œuvre, par M. E. Meaume. P. 53 à 392.

Notice nécrologique sur L. F. M. Bodin, par M. F. Blanc. P. 393 à 405.

Philologie.

Glossaire du patois messin, par M. Lorrain. P. 415 à 471.

Lo pére Francisse, ou petiat ovreige renframant les rèques don bouen patois, ausbenne que tot plien de bouen conseils édrassiet ez hébitants de nas veleiges, par M. Justin Dosda. P. 473 à 511.

Histoire. — Archéologie.

Des institutions communales dans le département de la Moselle, par M. Ch. Abel. P. 515 à 647.

Digitized by Google

Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc. — *Mémoires*, t. VI. Bar-le-Duc, 1876, in-8°.

Notice historique sur l'histoire de Bar, par M. Baillot. P. 23 à 109.

Annales historiques du Barrois. — Règne de René Ier, année 1429, par M. Servais. P. 113 à 149.

Émotions maternelles, poésie, par M. Weber. P. 150.

Étude sur les différents *Pagi* qui, au xe siècle, formèrent le Comité du Barrois, par M. L. Maxe-Werly. P. 151 à 180.

Société polymathique du Morbihan. — *Bulletin*, année 1875, 2e semestre. Vannes, 1876, in-8°.

Les paroisses (suite), par M. l'abbé Luco. P. 157 à 212.

Monastère du Père-Éternel de Vannes, par M. l'abbé Le Mené. P. 213 à 229.

Étude historique et biographique de Jean-François-Paul Lefebvre de Caumartin, abbé de Buzai, au diocèse de Nantes, etc. (suite), par M. René Kerviler. P. 230 à 282.

Liste des objets acquis ou donnés au Musée archéologique pendant l'année 1875. P. 287 et 288.

Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord). — *Mémoires*, t. III. Avesnes, 1876, in-8°.

Recherches sur la tour du château de Bousies, par M. B. Bécar. P. 80 à 82.

Documents historiques pour servir à l'histoire des villes d'Avesnes et du Quesnoy, extraits d'anciens registres des comptes de la ville d'Ath (Belgique), par M. Edm. Fourdin. P. 83 à 86.

Rapport sur les travaux du jury académique chargé de décerner, en 1869, le prix de 1,000 fr., par M. Félix Tournier. P. 87 à 93.

Biographie locale, par M. Michaux aîné. P. 94 à 116.

Collége de Dulwich, par M. Michaux aîné. P. 116 à 123.

Pierres de fiefs à Recquignies, Ostergnies, Avesnelles et Marpent, par M. Boniface. P. 124 à 127.

Rapport sur la note précédente, par M. Chevalier. P. 128 à 130.

L'ancienne porte Mauvinage à Avesnes, par M. E. Caverne. P. 131 à 136.

Digitized by Google

Dissertation sur le mot *Martinas*, employé par Baldéric au livre Ier, chapitre xiv, de sa chronique, par M. L. Boniface. P. 137 à 143.

Des gouvernements et des gouverneurs de villes, par M. Michaux. P. 144 à 234.

La cense du Parc, par M. Michaux aîné. P. 244 à 248.

Anciens canons trouvés à Avesnes, par M. A. Lebeau. P. 249 à 252.

Société d'émulation de Cambrai. — *Mémoires*, t. XXXIII, 1re partie. Séance publique du 15 novembre 1874. Cambrai, 1875, in-8°.

Discours de M. A. Wilbert. P. 9 à 22.

Rapport sur le concours de poésie, par M. A. Durieux. P. 29 à 42.

Tristia, sonnet. P. 43.

A propos, poésie, par M. E. Dumoutiez. P. 45 à 50.

La vieille idylle, étude scénique, par M. H. Galleau. P. 51 à 92.

Rapport sur le concours de moralité, par M. Ch. Roth. P. 93 à 102.

Rapport sur l'exposition d'objets d'art religieux ouverte à Lille en 1874, par MM. Berger, Durieux et Wilbert. P. 103 à 137.

Lettres de noblesse accordées à Jean de Bologne, par M. A. Durieux. P. 143 à 156.

Les argenteries de la ville de Cambrai, par M. A. Durieux. P. 157 à 164.

Étude sur la vallée de la Sensée, par M. Blin. P. 165 à 174.

Notice sur les trois peintures de Louis Watteau, par M. A. Berger. P. 175 à 182.

Agrandissement de l'esplanade de la citadelle en 1779, par M. A. Durieux. P. 183 à 192.

Histoire de Cambrai aux époques celtique et gallo-romaine, par M. A. Wilbert. P. 193 à 305.

Société d'émulation de Cambrai. — *Mémoires*, t. XXXIII, 2e partie. Séance publique du 14 novembre 1875. Cambrai, 1876, in-8°.

Discours de M. A. Wilbert. P. 9 à 15.

Rapport sur le concours de moralité, par M. A. Durieux. P. 17 à 26.

Une saisie de tableaux en 1643, par M. A. Durieux. P. 41 à 45.

Un mot sur la bataille de Denain, avec un plan, par M. Blin. P. 47 à 83.

Fêtes à Cambrai pour la naissance des Dauphins de France, par M. A. Durieux. P. 85 à 107.

Digitized by Google

Étude iconographique sur les calendriers figurés du moyen âge, par M. l'abbé Bulteau. P. 109 à 123.

Cambrai à l'époque de sa conquête sous Louis XIV, par M. A. Wilbert. P. 125 à 207.

Charges et revenus de la ville de Cambrai il y a un siècle, par M. A. Durieux. P. 209 à 246.

Rapport sur la candidature de M. Gibon, par M. A. Berger. P. 247 à 252.

Addition aux notices historiques sur la Société d'émulation. P. 261 à 265.

Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes. — Mémoires historiques sur l'arrondissement de Valenciennes, t. IV. Valenciennes, 1876, in-8°.

Documents pour servir à l'histoire de l'arrondissement de Valenciennes depuis sa réunion à la France jusqu'à la Révolution. P. 1 à 95.

Notice biographique sur les demoiselles Fernig, nées à Mortagne (Nord), volontaires de 1792, adjoints aux adjudants généraux sous Dumouriez, rédigée sur les manuscrits et notes de la famille, par M. le Dr Duhem. P. 97 à 127.

Les prévôts de Valenciennes. Notes chronologiques. P. 129 à 349.

Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise. — Mémoires, t. IX (2e partie). Beauvais, 1875, in-8° avec planches.

Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont en Beauvoisis du XIe au XIIIe siècle (suite), par E. de Lépinois. P. 277 à 388.

Auneuil. Notice historique et archéologique, par M. L.-E. Deladreue. P. 389 à 480.

Notice sur le pilori de Beauvais, à laquelle on a joint «le vray pourtraict de la ville de Beauvais en 1574,» par M. Mathon. P. 481 à 510.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, 2e série, t. I, année 1875. Senlis, 1876, gr. in-8° avec planches.

Mémoires.

Chemin mérovingien conduisant de Senlis au palatium de Clovis, à Angicourt; — chemin de Beauvais par Canneville; — chemin de Senlis à Baron par Montlévêque et Borest, par M. l'abbé Caudel. P. 1 à 17.

Digitized by Google

État de la question préhistorique, par M. l'abbé Vattier. P. 19 à 33.

Une paysannerie au XVIIIe siècle, par M. de Longpérier-Grimoard. P. 35 à 43.

Stèle votive de Carthage, par M. A. de Longpérier. P. 45 à 51.

Laigneville, par M. A.-F.-L. Thomas. P. 53 à 83.

Jean Fouquerel, évêque de Senlis, par M. E. Dupuis. P. 85 à 124.

Angy en Beauvoisis, par M. de Luçay. P. 125 à 240.

Les élections de 1789 à Senlis, par M. J. Flammermont. P. 241 à 254.

La paroisse de Courteuil avant 1800, par M. l'abbé Vattier. P. 255 à 268.

Notice sur d'anciennes tombes découvertes dans le cimetière de Montlévêque, par M. de Caix. P. 269 à 292.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes rendus et Mémoires, 2e série, t. II, année 1876. — Senlis, 1877, in-8° avec planches.

Mémoires.

Étymologie de Senlis, par M. Jules Flammermont. P. 3 à 5.

Sur la date du soulèvement des Jacques et de l'attaque de Senlis par les nobles, par M. Jules Flammermont. P. 7 à 10.

Recherches sur la date de l'enceinte de Senlis, dite la Cité, par MM. Dupuis et Flammermont. P. 11 à 18.

Voies romaines de Senlis à Meaux, de Meaux à Montdidier par Nanteuil, de Crépy à Château-Thierry, etc., par M. L. Claudel. P. 19 à 33.

Recherches sur les sources de l'histoire de l'abbaye de Chaalis, par M. Jules Flammermont. P. 35 à 38.

Examen des localités où l'on place Litanobriga, par M. H. du Tilly. P. 39 à 44.

Chemin vert derrière Morancy, par M. H. du Tilly. P. 45 à 47.

Exploration du lit de l'Oise pendant les basses eaux, au bas de Morancy. P. 49 à 51.

Monuments mégalithiques de Thimécourt, par M. G. Millescamps. P. 53 à 60.

Cimetière mérovingien de Nanteuil, par M. le Dr E. Millet. P. 61 à 70.

Excursion archéologique de Royaumont, par M. E. Dupuis. P. 71 à 74.

Les orgues de Notre-Dame de Senlis, par M. de Maindreville. P. 75 à 86.

Société des antiquaires de la Morinie. — Mémoires, t. XV (1874-1876). Saint-Omer, Paris, 1876, in-8°.

Éloge funèbre de M. Henri de Laplane, par M. L. Deschamps de Pas. P. 1 à 20.

Digitized by Google

Les mayeurs et les maires de la ville d'Aire, par M. Louis Cavrois. P. 21 à 64.

Analyse et extrait d'un registre des archives municipales de Saint-Omer (1166-1778), par M. A. Giry. P. 65 à 317.

Idées, mœurs et institutions à Saint-Omer, au xve siècle, étudiées dans les divers épisodes d'une sédition bourgeoise (1460), par M. L. de Lauwereyns de Roosendaele. P. 319 à 334.

Histoire de l'abbaye de Chocques, ordre de Saint-Augustin, au diocèse de Saint-Omer, par M. l'abbé Robert. P. 335 à 568.

Académie de Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et d'agriculture. — *Annales*, rédigées et mises en ordre par M. Adrien Arcelin, t. XIII. Mâcon, 1876, in-8°.

PREMIÈRE PARTIE.

Séances. P. 1 à 86.

DEUXIÈME PARTIE. — Travaux et Mémoires.

Conférence publique sur l'envoi en nourrice et les autres modes d'élevage substitués à l'allaitement maternel, par M. J.-B. Desplace. P. 27 à 82.

Étude sur l'œuvre d'Émile Galichon, par M. Paul Martin. P. 86 à 115.

Recherches sur le collége de Mâcon jusqu'à l'établissement des jésuites, par M. Milfaut. P. 116 à 126.

Documents sur l'établissement de l'imprimerie à Mâcon, par M. T. Lacroix. P. 127 à 134.

Poésie.

Le nid d'hirondelle reconstruit, sonnet, par M. le Dr Bouchard. P. 170.

Brûle ce que tu as adoré, par M. Putois. P. 171 et 172.

A une jeune fille; — à un ami, par M. Devienne. P. 172 à 176.

Société éduenne. — *Mémoires*, nouvelle série, t. V. Autun, 1876, grand in-8° avec planches.

Notice des tableaux, dessins, estampes, photographies et sculptures exposés dans les salles du musée de l'hôtel de ville d'Autun, par M. Harold de Fontenay. P. 1 à 64.

Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun, pour les états généraux de 1789 (suite) : paroisses et communautés de Montorge, Morlet, Morillon, Neuvy, Nion, Reclenne, Repas, Rigny-sur-Arroux, Roussillon, Saint-Agnan-sur-Loire, Saint-André-hors-Cité, Saint-Émiland, Saint-Forgeot, Saint-Jean-le-Grand, Saint-Léger-du-Bois, Saint-Léger-sous-Beu-

Digitized by Google

vray, Saint-Pantaléon-lès-Autun, Saint-Prix, Saint-Sernin-du-Plain, Saint-Symphorien-lès-Autun, Saizy, Savigny-le-Jeune et Creusefond, Sommant, Sully-en-Duché, Sully-en-Royauté, par M. Anatole de Charmasse. P. 65 à 153.

Les forêts du Charollais sous les ducs de Bourgogne de la race royale, par M. Étienne Picard. P. 155 à 184.

Fouilles du mont Beuvray (1870), par M. J.-G. Bulliot. P. 185 à 231.

Comptes de la viérie d'Autun de 1433 à 1439, par M. Anatole de Charmasse. P. 233 à 268.

État des paroisses et communautés du bailliage d'Autun en 1645, d'après le procès-verbal de la visite des feux, par M. Gabriel Dumay. P. 269 à 484.

Colonne, par M. J.-G. Bulliot. P. 485 à 495.

Note sur un denier inédit de Saint-Nazaire d'Autun, par M. Henri Batault. P. 497 à 504.

Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. — Mémoires, t. VI, 2e partie. Chalon-sur-Saône, 1876, in-4° avec planches.

Notes historiques et topographiques sur quelques villages de la Bourgogne, par M. Marcel Canat de Chizy. P. 169 à 202.

Catalogue des monnaies mérovingiennes du médaillier de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône (suite), par M. Henri Batault. P. 203 à 250.

Fouilles de la caverne de Germolles, commune de Mellecey, par M. Charles Méray. P. 251 à 295.

Société savoisienne d'histoire et d'archéologie. — Mémoires et documents, t. XV (2e partie). Chambéry, 1876, in-8° avec planches.

Méreaux de la Sainte-Chapelle de Chambéry et de l'église de Belley, par M. François Rabut. P. 161 à 174.

Notice sur les jetons de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Savoie, et complainte imprimée à Malines, à l'occasion de sa mort en 1530, par M. Vincent Promis. P. 177 à 196.

Notes pour servir à l'histoire des Savoyards de divers états. Les peintres et les peintures en Savoie du XIVe au XIXe siècle. Notes recueillies et mises en ordre par MM. Auguste Dufour et François Rabut. P. 197 à 268.

Le baron Puton, sa vie et sa famille. Notes historiques et généalogiques, par M. Albert Albrier. P. 269 à 294.

Inventaire fait au XVe siècle des meubles, ornements religieux, vaisselle,

Digitized by Google

tapisseries, etc., empruntés par le pape Félix V à l'hôtel de la maison de Savoie, publié par M. Vincent Promis. P. 297 à 323.

Société nationale havraise d'études diverses. — Recueil des publications, années 41e et 42e, 1874-1875. Le Havre, 1876, in-8° avec planches.

Résumé des travaux de la 41e année, par M. Lefranc. P. 7 à 34.

Résumé des travaux de la 42e année, par M. Léon Brunschwicg. P. 35 à 43.

Supplément au Dictionnaire universel de droit maritime, par M. Aldrick Caumont. P. 139 à 200.

Le Havre avant l'histoire, par M. Charles Quin. P. 201 à 241.

Ymos-Yima, par M. Charencey. P. 243 à 282.

La jeunesse de Cuvier (1759-1795), par M. Branchion. P. 299 à 313.

L'abbaye de Montivilliers, par M. Ernest Dumont. P. 349 à 389.

Mémoire sur l'exposition des beaux-arts de 1875, par M. A. Devaux. P. 393 à 417.

Nécrologie. — M. l'abbé Lainé, par M. Ed. Lefranc. P. 419 et 120.

Nécrologie. — M. l'abbé Cochet, par M. Ch. Rœssler. P. 241 à 425.

Fouilles d'Épouville, près le Havre, par M. l'abbé Cochet. P. 427 à 432.

Odes et poëmes, par M. Henry Sulzer. P. 433 à 481.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Bulletin, t. III. Montauban, 1873, in-8°.

Limite des diocèses d'Agen et de Montauban avant la Révolution. — Églises et juridictions civiles, par M. l'abbé Barrère. P. 7 à 12.

Une salière du xve siècle, par Mgr Barbier de Montault. P. 13 à 22.

Mélanges d'archéologie. P. 23 à 27, 120 à 124, 207 et 208.

Pierre chrétienne trouvée dans le cimetière de Sainte-Élène, à Rome, par le P. Minasi. P. 33 à 46.

Recueil de proverbes patois usités dans le département de Tarn-et-Garonne, par M. L. Buscon. P. 49 à 74.

Chronique. P. 75 à 77.

Les écoles publiques à Montauban du xe au xvie siècle, par M. Devals, aîné. P. 81 à 119.

Étude sur l'abbaye de Moissac pendant la période mérovingienne, par M. Mignot. P. 129 à 151.

Rapport sur une excursion à Aucamville, canton de Verdun (Tarn-et-Garonne), par M. Buscon. P. 152 à 156.

Digitized by Google

Chapelle de Notre-Dame d'Alem, par M. Louis Taupiac. P. 161 à 176.

Faïencerie d'Ardus, un chapitre de l'histoire des faïenceries du Quercy, par M. Édouard Forestié. P. 177 à 192.

Restauration de Sainte-Cécile d'Albi, par M. A. Couget. P. 193 à 206.

Églises du canton de Montaigu : Montaigu, Goux, Bournazel, par M. l'abbé Barrère. P. 209 à 214.

Société archéologique de Tarn-et-Garonne. — Bulletin, t. IV. Montauban, 1876, in-8° avec planches.

Les statuts des corporations professionnelles de Montauban, par M. G. Bourbon. P. 9 à 23.

Les armes des corporations de Montauban, par M. l'abbé Pottier. P. 24 et 25.

Le poinçon des orfévres de Montauban, par M. l'abbé Pottier. P. 26 à 28.

Tapisserie commandée à Aubusson par les consuls de Montauban, 1688, par M. l'abbé Pottier. P. 29 à 35.

Extrait d'un inventaire municipal de Montauban, par M. Édouard Forestié. P. 36 à 40.

David-Alexandre Aliés, par M. Guirondet, P. 41 à 44.

Bibliographie. — Traité de médecine de Celse, traduction nouvelle du Dr A. Védrènes, par M. Trutat. P. 45 à 50.

Les débuts de l'imprimerie à Montauban, par E. Forestié neveu. P. 57 à 72.

Recueil de proverbes patois, par M. L. Buscon. P. 73 à 88, 137 à 146.

Testament de Pierre de Bertier, évêque de Montauban, par M. l'abbé Pottier. P. 89 à 94.

Pierre Textoris, Le Teissier, cardinal, par M. L. Guirondet. P. 95 à 98.

Un pater au XIIe siècle, par M. G. de Dubor. P. 99 et 100.

Chronique. P. 101 à 104, 177 à 181.

Rectifications et additions au tome XII du *Gallia christiana*, par M. l'abbé Camille Daux. P. 105 à 112.

Monuments historiques du Tarn-et-Garonne, par M. l'abbé Pottier. P. 121 à 136.

L'Ostal de l'Avescat, par M. Henri de France. P. 147 à 157.

Ancien hôtel de ville de Saint-Antonin, par M. Trulat. P. 158 à 164.

Notes et documents extraits des archives départementales, par M. Bourbon. P. 165 à 172.

Bibliographie. — *L'Empereur Claude*, par M. Lucien Double; compte rendu par M. G. de Dubor. P. 173 à 176.

Digitized by Google

Notice historique sur le collége de Montauban, depuis sa fondation jusqu'en 1792, par M. G. Bourbon. P. 185 à 214.

La faïencerie d'Ardus. Notes et additions, par M. E. Forestié. P. 215 à 221.

Inventaire du mobilier de Pierre de Bertier, évêque de Montauban, par M. l'abbé Pottier. P. 222 à 237.

Le colombier du Toureil à Beaumont-de-Lomagne, par M. Jules Fraysinet. P. 238 à 243.

Société académique du Var. — *Bulletin*, nouvelle série, t. VII. Toulon, 1876, in-8° avec planches.

J.-N. Laugier, graveur d'histoire, sa vie et ses œuvres, par M. le Dr Gustave Lambert. P. 1 à 29.

Correspondance inédite du vicomte de Joyeuse, lieutenant général pour le roi en Languedoc, publiée pour la première fois d'après les manuscrits autographes conservés à la bibliothèque de l'Empereur de Russie, par M. Édouard de Barthélemy. P. 31 à 133.

Sparsa. — Notes et souvenirs littéraires, par M. A. Mouttet: Auguste Garbeiron; Frelons. P. 135 à 214.

Histoire de la commune de Puget-Ville jusqu'à 1789, par M. le Dr Henri Grégoire. P. 215 à 260.

Inscription grecque trouvée à Antibes en 1866. Notice par MM. le Dr P. Mougins de Roquefort et le colonel Gazan. P. 361 à 391.

Poésies. P. 393 à 400.

Société archéologique et historique du Limousin. — *Bulletin*, t. XXIII. Limoges, 1875, in-8°.

Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont, par M. Louis Guibert. P. 5 à 160 et 197 à 304.

Palais de Jocondiac, par M. l'abbé Arbellot. P. 161 à 173.

Testament de saint Yrieix, par M. l'abbé Arbellot. P. 174 à 193.

Découverte de deux haches de pierre. P. 194 et 195.

Biographie limousine : Jean d'Alesme, Léonard d'Alesme, par M. l'abbé Arbellot. P. 305 à 311.

Le nouveau vitrail de l'église Saint-Pierre de Limoges, par M. Alfred Chapoulaud. P. 312 à 324.

Rapport sur les fouilles exécutées au mont Gargan et au mont Ceix, par M. Louis Guibert. P. 325 à 338.

Digitized by Google

Société archéologique et historique du Limousin. — Bulletin, t. XXIV (t. II de la 2e série). Limoges, 1876, in-8°.

Destruction de l'ordre et de l'abbaye de Grandmont (suite), par M. Louis Guibert. P. 5 à 368.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Bulletin, année 1876, 30e volume (10e de la 2e série). Auxerre, Paris, 1876, in-8° avec planches.

Sciences historiques.

Recherches historiques sur la juridiction des officiaux et sur les officialités dans le diocèse de Sens, par M. P. Salmon. P. 5 à 22.

Recherches sur l'histoire et les institutions de la ville de Vermanton, par M. Max. Quantin. P. 23 à 166.

Nouvelles lettres de M. de Cormenin. — Éducation et instruction, par M. Michon. P. 167 à 183.

Étienne Porcher de Joigny et sa descendance, par M. C. Demay. P. 185 à 216.

États généraux de 1576. — Recherches sur l'assemblée des habitants de Tonnerre, par M. Jolivet. P. 217 à 329.

Archéologie tonnerroise. P. 330 à 336.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts. — Programme des sujets mis au concours.

CONCOURS GÉNÉRAL DE 1877.

Dans la séance solennelle de 1877, la Société dunkerquoise décernera, s'il y a lieu, une médaille d'or au meilleur travail sur les sujets suivants :

LETTRES.

I. Étude sur la vie et les travaux de l'économiste Charles Coquelin, né à Dunkerque en 1803, mort à Paris en 1859.

II. Les lettres et les arts dans la Flandre maritime, depuis son annexion à la France; en faire l'historique avec quelques développements. (Sujet maintenu.)

La médaille d'or aura une valeur de 300 francs.

MUSIQUE.

III. Sonate pour piano, avec accompagnement de violon ou de violoncelle.

Les envois seront adressés *franco* au Secrétaire général de la Société dunkerquoise, avant le 1er octobre 1877.

Ils ne seront pas signés. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté, indiquant le nom, les prénoms, la profession et la résidence de l'auteur, qui certifiera que *son œuvre est inédite et n'a figuré à aucun concours.*

Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où le travail mériterait un prix ou une mention honorable. Hors ce cas, il sera brûlé en séance.

Les auteurs qui se feraient connaître à l'avance et de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

Les travaux envoyés au concours deviennent la propriété de la Société. Les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais.

Le lauréat qui, couronné à l'un des cinq derniers concours de la Société, obtiendrait le premier rang, n'aurait droit qu'à un rappel de médaille. Dans

Digitized by Google

ce cas, une mention honorable, inscrite sur une médaille d'argent, pourrait être accordée au travail placé en seconde ligne. Le lauréat qui, pour l'un des sujets mis au concours, obtiendrait plusieurs récompenses, ne recevrait que la médaille supérieure.

La Société se réserve le droit de décerner des médailles aux personnes qui lui auront fait l'envoi de dons ou de travaux inédits qui, bien que n'étant pas demandés par le programme, lui paraîtront mériter une distinction.

S'adresser, pour tous autres renseignements, au Secrétaire général de la Société.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE IVe VOLUME DE LA 6e SÉRIE.

A

Abbaye d'Abondance (Notice sur le prieuré de Belantre dépendant de l'), p. 380.
Abbaye de Berthaucourt (Sceau du XIIe siècle trouvé dans les dépendances de l'), p. 22, 30.
Abbaye de Cîteaux (Une page d'un essai historique et archéologique sur l'), par M. Baudot, p. 17.
Abbaye de Ferrières (Copies d'objets d'art signalés dans l'), p. 340.
Abbaye de Ferrières-en-Gâtinais (Estampages de dalles funéraires de l'ancienne), p. 18.
Abbaye de Marsillac-sur-Lot (Note relative aux archives de l'), p. 7.
Abbaye de la Merci-Dieu, près Châtellerault (Cartulaire de l'), p. 334.
Abbaye de Notre-Dame-des-Châtelliers (Pierres funéraires trouvées dans les ruines de l'), p. 23.
Abbaye du Paraclet (Fondation de l'), par M. Janvier, p. 48.
Abbaye de Saint-Claude (Charte de Charlemagne accordant les terres du Haut-Jura à l'), p. 65.
Abbaye de Saint-Méen (Sécularisation de l'), par D. Germain Morel, p. 40.
Abbaye de Valoires (Bulle du pape Alexandre III concernant l'), p. 10.
Abbaye royale de Mozat, par M. H. Gomat, p. 43.
Abbaye royale de la ville de Saint-Riquier (Annales de l'), par M. l'abbé Hénocque, p. 47.
Abbé de la Jeunesse (Documents relatifs à l'), p. 327.
Académie de musique fondée à Moulins, par M. Pallu, intendant du Bourbonnais, p. 71.
Actes officiels, p. 1.
Administrations municipales dans les derniers temps de l'empire romain, par M. E. Lecesne, p. 36.
Âge de pierre en Égypte (Vestiges de l'), par M. H. d'Hofberg, p. 109.
Alart. — Communication de deux documents en latin tirés des archives des Pyrénées-Orientales, p. 325.
Albanès (Abbé). — Envoi de chartes provençales, p. 333.
Copie de l'inventaire du trésor de Saint-Maximin (Var), p. 338.
Alexandre III (Traduction d'une lettre du pape), p. 150.

Digitized by Google

Allmer. — *Fac-simile* de 29 inscriptions romaines du musée d'Avignon, p. 27, 338.
Alvin. — Opinions politiques de Tacite, p. 352.
Amari (Michel). — Recueil des diplômes arabes, p. 61.
Amiens (Ateliers monétaires de la ville d'), par M. Bazot, p. 99.
Amiens (Ordonnance concernant le costume des échevins d'), p. 7.
Amiens (Note de M. Dusevel sur une maison de la Renaissance existant encore à), p. 338.
Amiens (Sépultures de l'époque romaine découvertes à), p. 338.
Amiens (Note sur des mesures de pierre au musée d'), p. 122.
Amiens (Origine des orgues de la cathédrale d'), p. 49.
Anciennes sépultures en Bretagne, par M. Fouquet, p. 109.
Anciennes forges du Périgord et du Limousin, par M. le baron de Verneilh, p. 537.
André (Abbé). — Confrérie de Saint-Crépin dans l'église collégiale de Notre-Dame des Anges, p. 17.
Statuts de la confrérie de Saint-Crépin à l'Isle, p. 186.
Angers (Bains romains découverts à), p. 106.
Angers (Corps de saint Martial, martyr, conservé à la cathédrale d'), p. 28.
Angers (Découverte du *lavatorium* de l'ancien hôpital de Saint-Jean d'), p. 489.
Anjou (Choix de documents sur l'), par M. Marchegay, p. 8.
Anne d'Autriche et Louis XIV au monastère des Carmélites de Pontoise, p. 145.
Anne de Bretagne (Huit lettres de la duchesse), par M. Gaultier du Mottay, p. 40.
Antiquités trouvées au camp celtique du Crochemétier (Orne), p. 23.
Antiquités gauloises de Caudebec-en-Caux (Note sur les), p. 123.
Appelvoisin (Sépulture dans l'église de Saint-Médard à Thouars, de Perceval d'), p. 328.
Arbellot (Abbé). — Mémoire sur une épitaphe attribuée à un cardinal de Talleyrand-Périgord du XIVe siècle, p. 193.
Arbois de Jubainville. — Rapport sur une inscription découverte à Nîmes, p. 266.
Arc de triomphe, dit *Porte Noire*, de Besançon (Rapport sur l'), par M. Marnotte, p. 117.
Archéologie du département de l'Isère (Notes pour servir à l'), par M. Caillemer, p. 122.
Archimbault, comte de Périgord (Coutumes et priviléges accordés par), aux habitants d'Auvillars, p. 9.
Archives départementales de la Charente-Inférieure, par M. de Richemond, p. 74.
Argœuves (Découverte d'un cimetière mérovingien à), p. 138.
Arles (Projet de publication des sarcophages chrétiens d'), p. 21.
Armingaud. — Recherches relatives à la correspondance de Cosme de Médicis, p. 329.
Rapport sur des recherches dans les archives de Turin, p. 336.
Aron [Deux-Sèvres] (Documents tirés du château d'), par M. Imbert, p. 11.
Arras (Documents extraits du registre aux bourgeois d'), p. 245.
Arras et l'Artois sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, p. 36.
Arrêté relatif aux ouvrages publiés dans la collection des Documents inédits, p. 1.
Artistes de la Brie (Recherches sur les), par M. Th. Lhuillier, p. 401.
Arts du moyen âge (Projet d'un *Corpus* de textes sur la technique des), p. 23.
Asselin. — La vie de château en Artois au commencement du XVIIIe siècle, p. 362.

Digitized by Google

Astars (Note complémentaire sur Charles des), par M. Brun-Durand, p. 157.
Atelier central de photographie (Projet de formation au ministère de l'instruction publique d'un), p. 348.
Ateliers monétaires de la ville d'Amiens, par M. Bazot, p. 99.
Aubertin (Ch.). — Notice sur la chapelle des chevaliers du Temple, à Beaune, p. 347.
Envoi de plusieurs documents relatifs à la ville de Beaune, p. 333.
Aubeterre [Charente] (Description d'une église souterraine dans un cimetière d'), p. 346.
Aucoc. — Proposition de publication d'une histoire du Conseil d'État, p. 335.
Aufredi (Testament d'), envoyé par M. de Richemond, p. 328.
Auvergne (Abbé). — Élection d'un doyen de l'église de Grenoble en 1445, p. 3.
Inscriptions du xiiie siècle, p. 240.
Auvillars (Coutumes et priviléges accordés aux habitants d'), p. 9.
Avet (Le chevalier.) — Observations sur l'histoire de Savoie, de M. Victor de Saint-Genis, p. 383.
Avignon (Pierres sculptées conservées au musée Calvet à), p. 206.
Avignon (*Fac-simile* de quinze inscriptions romaines du musée d'), p. 338.
Avize (Découverte de tombes gauloises à Flavigny, canton d'), p. 237.

B

Babeau (Albert). — Un intendant de Champagne en 1620, p. 154.
Backer (De). — Envoi de copies d'inscriptions des xvie et xviie siècles, p. 22.
Inscriptions funéraires de l'église de Saint-Maclou de Pontoise, p. 286.
Baille (Charles). — Lettres inédites provenant du couvent des Capucins de Salins, p. 69.
Bains romains découverts à Angers (Notice sur les), par M. Louis Rondeac, p. 106.
Barbier de Montault (Chanoine). — Copie du testament d'un évêque de Comminges, p. 6.
Inscriptions latines du xie au xve siècle, copiées à Bénévent, p. 27, 517.
Recherches sur le corps de saint Martial, conservé à la cathédrale d'Angers, p. 28.
Restes du cardinal Sadolet à Carpentras, p. 193.
Indication de deux calligraphes d'Anjou, p. 338.
Tapisseries historiées du xve siècle dans une église du Mans, p. 345.
Bardonnet (A.). — Terrier du grand fief d'Aulnis, p. 364.
Barraud, chanoine de la cathédrale de Beauvais (Notice sur l'abbé), p. 83.
Barré. — Notice sur la commune de la Bosse, p. 83.
Barthélemy d'Aubagne (Dr). — Inventaire du château des Baux, p. 23.
Barthélemy (Anatole de). — Chargé de l'examen de documents, p. 7.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, p. 39.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie delphinale, p. 41.
Rapport sur les publications de la Société du musée de Riom, p. 43.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, p. 42.

Digitized by Google

Rapport sur les Mémoires de la Société de Vitry-le-François, p. 351.

Rapport sur les Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 352.

Rapport sur le Bulletin de la Société belfortaine d'émulation, p. 354.

Barthélemy (Édouard de). — Chargé de l'examen de documents, p. 335.

Chargé de la composition d'une notice nécrologique sur M. le marquis de La Grange, p. 25.

Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, p. 117.

Comptes de la maison de Louis de la Trémoille, p. 174.

Notice sur M. le marquis de La Grange, p. 300.

Comptes de Charles VI, du duc de Baujeu, de Monseigneur de Valois, 1407-1464, p. 343.

Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, p. 398.

Fragments de comptes du xve siècle découverts à Châlons-sur-Marne, p. 518.

Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons, p. 392.

Rapport sur les séances en 1872 du Congrès archéologique de France à Vendôme, p. 396.

Bas-Pontscorff (Statue funéraire de la chapelle du), p. 116.

Bas-relief d'un monument funèbre élevé à la mémoire de la dame Claire de Flourens, p. 140.

Bas-reliefs de l'église de Saint-Jean à Besançon, par M. Marnotte, p. 117.

Bâton (Le) considéré comme signe d'autorité et de puissance, par M. A. Laforêt, p. 121.

Baudot. — Étude sur l'oasis de Négrine, p. 1, 62.

Baudry. — Antiquités celtiques de la Vendée, p. 103.

Baume-les-Moines (Essai historique sur l'origine de), par M. Prost, p. 65.

Baume-Saint-Amour, abbaye de Luxeuil (Enlèvement de la), par un parti calviniste (1605), p. 6.

Baye (Joseph de). — Découverte de vingt-trois tombes gauloises à Flavigny, canton d'Avize, p. 237.

Bazot. — Les ateliers monétaires de la ville d'Amiens, p. 99.

Beaucaire (Rétractation publique d'un curé de), p. 334.

Beauchet-Filleau. — Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres, p. 4.

Catalogue de la bibliothèque de François Brisson, p. 11.

Beaune (Notice sur la chapelle des chevaliers du Temple à), p. 347.

Beaune (Documents relatifs à la ville de), envoyés par M. Aubertin, p. 333.

Beaurepaire (Eugène de). — Histoire du Mont-Saint-Michel, par D. Huynes, p. 91.

Becquigny et Méricourt (Description des sceaux des cures de), p. 48.

Belantre (Notice sur le prieuré de), par M. Borrel, p. 380.

Bellaguet. — Chargé de l'examen de documents, p. 6, 326, 334.

Rapport sur des communications de MM. Baudot, de Saint-Genis, Quesnet, abbé André et Nozot, p. 17.

Digitized by Google

Rapport sur les Mémoires de la Société éduenne, p. 53.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique, sciences et lettres du Vendômois, p. 85.
Rapport sur une communication de M. Quesnet, p. 185.
Rapport sur des communications de M. l'abbé André, p. 186.
Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, p. 364.
Rapport sur la Thiérache. Bulletin de la Société archéologique de Vervins, p. 384.
Belley (Méreaux de l'église de), par M. Fr. Rabut, p. 127.
Bénévent (Inscriptions recueillies par M. Barbier de Montault à), p. 517.
Beni-Ziad (Peintures de lampes funéraires chrétiennes, sarcophage et épitaphe trouvés à), p. 343.
Bernard Palissy (Statue de), à Saintes, p. 105.
Bertrand (Alexandre). — Chargé de l'examen de documents, p. 19, 22, 23, 28, 339, 340.
Rapport sur le Bulletin de la Société de statistique, sciences naturelles et arts industriels de l'Isère, p. 121.
Rapport sur le recueil de la Société nationale havraise d'études diverses, p. 122.
Rapport sur diverses découvertes d'antiquités gauloises, p. 204, 237.
Rapport sur une communication de M. A. Nicaise, p. 350.
Rapport sur les Mémoires de la Société éduenne, p. 419.
Rapport sur une communication de M. Morel, p. 535.
Rapport sur une communication de M. Aug. Nicaise, p. 529.
Bertrand (Gustave). — Rapport sur des documents communiqués par M. Lacroix, relatifs à la musique, p. 200.
Bérulle (Le cardinal de) et les Carmélites de France, par M. Houssaye, p. 52.
Besançon (Note sur un calice en plomb découvert à), p. 346.
Beuvron (Déclaration du duc de), en 1789, p. 77.
Bibliographie. — Liste des ouvrages offerts au Comité, du 1er août 1875 au 1er août 1876, p. 304.
Bibliographie des Sociétés savantes, p. 561, 591.
Bibliographie carthaginoise, par M. de Sainte-Marie, p. 59.
Bibliographie tunisienne, par M. Arthur de Marsy, p. 59.
Bibliothèque nationale. — Proposition d'y déposer certains documents manuscrits appartenant à la bibliothèque du Comité, p. 9.
Bibliothèque nationale (Proposition de dépôt à la) de la table des Mémoires de Trévoux, p. 12.
Bibliothèque nationale. — Dépôt de documents communiqués par M. l'abbé Tisserand, p. 335.
Bibracte (Mémoires sur le forum de), par M. Balliot, p. 345.
Bigne-Villeneuve (Paul de la). — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, p. 8.
Bimbenet. — Recherches sur l'origine, l'enseignement et la pratique de la médecine en France, et particulièrement à Orléans, p. 42.
Blanc (Edmond). — Communication d'inscriptions anciennes, p. 195.
Blanc (Thomas), historiographe de Savoie (Lettres adressées à), p. 382.
Blancard. — Un mot sur la fosse marienne, p. 18.
Blois (Justice criminelle du xive au xviie siècle dans le bailliage de), p. 6.

Digitized by Google

Bois (Études sur les institutions municipales de), par M. Dupré, p. 31.
Blosseville (Marquis de). — Envoi de l'introduction du Dictionnaire topographique de l'Eure, p. 330.
Bois-aux-Moines, paroisse de Naveil (François Lattron, vigneron au), par M. Nouel, p. 88.
Boislisle (De). — Chargé de l'examen de documents, p. 4, 6, 11, 12, 326, 327, 328, 334.
Observations à propos d'erreurs de copie contenues dans quelques-uns des documents imprimés dans la *Revue*, p. 5.
Communication relative aux réponses concernant la publication des Mémoires des intendants, p. 5.
Remise du 1er fascicule des Mémoires des intendants, p. 13.
Rapport sur une communication de M. A. Babeau, p. 154.
Rapport sur une communication de M. Brun-Durand, p. 157.
Observations sur l'orthographe à suivre dans la publication des Mémoires des intendants, p. 330.
Borély (E.). — Note sur des mesures de pierre au musée d'Amiens, p. 122.
Borrel. — Notice sur le prieuré de Belantre, ancienne dépendance de l'abbaye d'Abondance, p. 380.
Note sur des sépultures antiques découvertes en Tarentaise, p. 403.
Bosse (Notice sur la commune de la), par M. Barré, p. 83.
Bouchet. — Lettres de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, relatives aux habitants de Vendôme, p. 88.
Lettres relatives à la famille des Du Mesnil-Simon, seigneurs des Parassis, p. 88.
Boudet (Fernand). — Note sur un vase romain, p. 123.
Envoi de dessins et de plans de divers objets d'art, p. 340.
Description d'une église souterraine à Aubeterre (Charente), p. 346.
Bougie (Inscriptions romaines recueillies à), par M. Cherbonneau, p. 338.
Boulogne pendant la première moitié du XVIIIe siècle, par M. Ed. Magnier, p. 106.
Boulonais (État ancien du), par M. de la Gorgue Rosny, p. 8.
Bourbon. — Charte d'alliance entre le roi de Castille et le comte d'Armagnac, p. 325.
Bourges (Notes et procès à propos des murs de Saint-Hippolyte de), p. 366.
Bourg-Saint-Andéol (Pièces d'or découvertes à), p. 347.
Boutetière (De la). — Possessions des ordres religieux et militaires en bas Poitou, p. 102.
Les réserves de l'armée en Poitou sous l'ancien régime, p. 366.
Boutillier (Trois lettres de Richelieu signalées dans les archives de M. le marquis de), p. 327.
Boves et ses seigneurs (Histoire de), par M. Janvier, p. 48.
Bracquemont (De). — Description du nobiliaire de Picardie, par Haudicquier de Blancourt, p. 48.
Braquehaye (Ch.). — Notice sur des poteries trouvées dans l'Adour, devant Dax, p. 346.
Brémond. — Notice historique sur la Roque-Brussanne (Var), p. 355.
Brézé (Note sur une sépulture préhistorique à), par M. Joly Leterme, p. 30, 387.
Briel. — Proposition relative à la publication de deux chartes relatives à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris, p. 7, 14, 92, 152.

Digitized by Google

Brive (Statuts donnés aux lépreux de la maladrerie de), p. 435.
Brun-Durand. — Pouillé historique du diocèse de Die, p. 13.
Note complémentaire sur Charles des Astars, p. 157.
Communication d'une inscription du xiie ou xiiie siècle, p. 197.
Buchner. — Étude sur lord Byron, p. 75.
Buisson-Aubenay (Proposition relative aux voyages de du), p. 5.
Bulliot. — Exploration de la Come-Chaudron au mont Beuvray, p. 18, 270, 421.
Envoi d'un Mémoire sur le forum de Bibracte, p. 345.
Bulliot et Henry de Fontenay. — L'art de l'émaillerie chez les Éduens avant l'ère chrétienne, p. 423.
Burg [Corrèze] (Sculptures gravées, trouvées dans le village de), p. 345.
Bussy-Rabutin (Remarques sur la publication des mémoires de), par M. Ludovi Lalanne, p. 55.
Byron (Étude sur lord), par M. Büchner, p. 75.

C

Cadastre des communes du Jura, par M. Toubin, p. 65.
Cadenet (Fonts baptismaux de l'église de), p. 341.
Cadran solaire en plomb au musée de Varzy, p. 218.
Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les états généraux de 1789, par M. A. de Charmasse, p. 58.
Caillemer. — Notes pour servir à l'archéologie du département de l'Isère, p. 122.
Calice en plomb découvert à Besançon, p. 346.
Caligny-Langrune (Marquis de). — Note sur la fondation de l'ancien port de Cherbourg. Plans pour la fondation de l'ancien port de Cherbourg, p. 76.
Calligraphes d'Anjou (Deux), signalés par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 338.
Calonne (De). — Renseignements biographiques sur Catherine de Carenci, p. 48.
Camp celtique de Crochemetier [Orne] (Antiquités trouvées dans le), p. 23.
Canarien (Le), publié par M. Gravier, p. 91.
Canéto (Abbé). — Inscription romaine trouvée dans le canton de Samatan (Gers), p. 345.
Capucins de Salins (Lettres inédites provenant du couvent des), p. 69.
Carlet (Abbé). — Étude sur Nithard, p. 51.
Carmélites d'Amiens (Trois reines chez les), par M. Ch. Salmon, p. 51.
Carmélites de Pontoise (Livre journal du monastère des), p. 10.
Carro. — Les grottes de fées à la Ferté-Gaucher et à Crouy-sur-Ourcq, p. 400.
Carte philologique de la France (Projet de publication d'une), p. 335.
Cartons d'un ancien bibliothécaire, recueil de documents historiques, par M. Robert Reboul, p. 356.
Cartulaire de Remoulins, envoyé par M. Charvet, p. 4.
Cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne (Fragments [illegible]), communication de M. de Marsy, p. 460-479.
Castelnau (Marie de), engagement relatif à la sépulture de son mari excommunié pour dettes, p. 333.

Digitized by Google

Castelnau d'Essenaut. — Note sur une vasque de marbre de l'époque romaine, p. 339.
Catalogue de la bibliothèque de François Brisson, conseiller au siége royal de Fontenay-le-Comte, p. 11.
Catherine de Carenci (Renseignements biographiques sur), par M. de Calonne, p. 48.
Caudebec-en-Caux (Antiquités gauloises de), p. 123.
Cazaud. — Commissaires observateurs envoyés par la Convention dans le département de l'Allier, p. 71.
Celliers (Notice sur l'église de), par M. l'abbé Vibert, p. 380.
Cessac (De). — Notes sur un ambon du grand bourg de Salagnac et sur la pierre levée de la forêt de Guéret, p. 339.
Chabannes (Manuscrit d'Adémar de), prêté par la bibliothèque de l'Université de Leyde, p. 8.
Chabouillet. — Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, p. 18, 21, 27, 338, 344.
Rapport sur des communications de MM. Hucher et l'abbé Gross, p. 29.
Rapport sur des médailles antiques recueillies par M. Rouzand, instituteur à Peyriac-de-Mer (Aude), p. 30.
Chagny (Charte de), communiquée par M. Hubert, p. 3, 10.
Chaignilt. — Pythagore et la philosophie pythagoricienne, ouvrage cité, p. 358.
Châlons-sur-Marne (Fragments de comptes découverts à), par M. Ed. de Barthélemy, p. 518.
Chambéry (Mérceaux de la Sainte-Chapelle de), par M. Fr. Rabut, p. 127.
Chambre de justice (La), épisode du xviiie siècle, par M. A. Nicaise, p. 329.
Champlieu (Mutilations des monuments de) par les Prussiens, p. 136.
Champvans-lez-Gray [Haute-Saône] (Charte d'affranchissement accordée aux habitants de), p. 6.
Chapelain (Envoi du manuscrit du premier volume des lettres de), p. 329.
Chapelle de Saint-Pierre à Vendôme (Étude sur la), par M. d'Épinay, p. 397.
Chardon (Abbé). — Mémoire sur l'origine de la justice d'après Cicéron, p. 35.
Charencey (De). — Essai d'analyse grammaticale d'un texte en langue maya, p. 79.
Charlemagne (Charte de) accordant les terres du Haut-Jura à l'abbaye de Saint-Claude, p. 65.
Charles V, roi de France (Inventaire des meubles et joyaux de), p. 21.
Charles IX, Henri III et Catherine de Médicis (Dépêches de), communiquées par M. Quantin, p. 334.
Charles IX (Lettre adressée à) pour recommander Ronsard, p. 89.
Charles-Quint (Copie d'une lettre de), p. 151.
Charmasse (Anatole de). — Annales historiques du prieuré de Mesvres en Bourgogne et de ses dépendances, p. 53, 420.
Cahiers des paroisses et communautés du bailliage d'Autun pour les états généraux de 1789, p. 58.
Charte d'affranchissement accordée aux habitants de Champvans-lez-Gray (Haute-Saône), p. 6.
Charte de Chagny de 1218, communiquée par M. Hubert, p. 3.
Charte de Raymond, maître des maisons du Temple en Auvergne et en Limousin, p. 335.

Digitized by Google

Chartes relatives à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris, communication de M. Briel, p. 7, 14.
Chartes provençales recueillies aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, communiquées par M. l'abbé Albanès, p. 333.
Chartres (Fresques découvertes à l'ancien Hôtel-Dieu de), p. 409.
Chartres (Tableau légué au musée de la ville de) par Mme veuve Henry, p. 407.
Chartreuse de Montrieux (Privilége accordé par Innocent III à la), p. 7.
Charvet. — Envoi du cartulaire de Remoulins, p. 4.
Copie d'une lettre de Charles-Quint, p. 151.
Note sur la tombe de l'abbesse Françoise de Clermont, p. 197.
Chassaing (Augustin). — Inscriptions funéraires du XVIIIe siècle relatives à des princes et des princesses de la maison de Bourbon, p. 22, 286.
Traité passé pour l'évacuation des montagnes d'Auvergne, p. 163.
Châsse de saint Maxenceul (Projet de vente de la), p. 19.
Châsses de l'église de Saint-André de Chelles, par M. l'abbé Torchet, p. 400.
Chasuble de saint Didier, évêque de Langres (Note sur la), p. 22.
Château des Baux (Inventaire du), communiqué par M. le docteur Barthélemy d'Aubagne, p. 23.
Château de Loches (Notice sur les souterrains du), p. 124.
Château-Thierry (Documents divers relatifs à), p. 353.
Châtellerault (Siége de), en 1569, par le duc d'Anjou, p. 3.
Châtellerault (Fouilles exécutées dans l'église des Cordeliers à), p. 346.
Châtellerault (Cartulaire de l'abbaye de la Merci-Dieu près), p. 334.
Châtellier (Du). — Mémoire sur des fouilles exécutées dans le Finistère, p. 340.
Châtillon-sur-Loire (Histoire de) avant 1789, p. 34.
Chauffier (Abbé). — Notice sur un coffret peint du XIIe siècle, p. 115.
Chaulnes (Notes sur le canton de), par M. Lefèvre-Marchand, p. 47.
Chaulnes (Notes archéologiques sur), par M. Lefèvre-Marchand, p. 137.
Chazaud. — Une campagne de Louis XI; la ligue du bien public en Bourbonnais, p. 70.
Cherbonneau. — Envoi de dessins, de photographies et d'estampages, p. 21.
Note sur des inscriptions romaines recueillies à Bougie, p. 338.
Sarcophage et objets antiques trouvés à Rouffach (Afrique), p. 480.
Cherbourg (Le vieux), d'après les archives des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, p. 76.
Cherbourg (Fondation de l'ancien port de), d'après les plans de Caligny-Langrune, p. 76.
Chéron. — Don au musée du Cluny d'un jeu de cartes datant de l'époque de la Restauration, p. 24.
Chéruel. — Chargé de l'examen de documents, p. 11, 328.
Rapport sur une communication de M. l'abbé Grimot, p. 10, 145.
Chevalier (Abbé U.). — Envoi d'un spécimen de son répertoire des sources historiques du moyen âge, p. 326.
Chevaliers de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel (liste des), par M. de Marsy, p. 13.
Chevaliers du Temple, à Beaune (Notice sur la chapelle des), p. 347.
Chevreuse (Tableaux généalogiques et sceaux des seigneurs de), par M. A. Moutié, p. 24.

Digitized by Google

Chevrier (J.). — Plan de la coupe d'un refuge au Petit-Salève (Haute-Savoie), p. 339.
Chiavari [Corse] (Fondation de la colonie génoise de), p. 5, 16.
Chiflet (Vicomte de). — Étude sur les services rendus à Vesontio par le successeur de saint Célidoine, p. 72.
Chronique. — Prix proposés par la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, p. 320, 592.
Chroniques latines de l'abbé Rudulphe et de Dom de Blasi dans l'abbaye de la Sainte-Trinité de Cava dei Tirenni, p. 328.
Cimetière mérovingien découvert à Argœuves, par M. l'abbé Poiré, p. 138.
Clément de Ris (Comte). — Chargé de l'examen de documents, p. 28.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'archéologie de la Drôme, p. 95.
Rapport sur le Bulletin de la Société archéologique de Touraine, p. 124.
Rapport sur un cadran solaire en plomb au musée de Varzy, p. 218.
Rapport sur une communication de M. Ferdinand Pouy, p. 215, 343, 516.
Clément Simon. — Communication de documents relatifs à plusieurs rois de France, p. 7.
Fragment d'un manuscrit du *Roman de la Rose*, p. 7.
Clermont-en-Beauvoisis (L'ancien comté et les comtes de), par M. G. de Lépinois, p. 82.
Closmadeuc. — Recherches sur d'anciennes sépultures, p. 112.
Cochard (Abbé). — Histoire de Châtillon-sur-Loire avant 1789, p. 34.
Coffret peint du XIIe siècle. — Notice par M. l'abbé Chauffier, p. 45.
Coiffy-le-Châtel (Fouilles à pratiquer à), p. 341.
Collection des comptes rendus des expositions françaises à Vienne et à Londres, offerte par M. du Sommerard, p. 342.
Collet (Paul). — Guide en Tarentaise, ouvrage cité, p. 383.
Colonie génoise de Chiavari (Documents relatifs à la fondation de la), p. 6.
Combet. — 4e partie de l'Histoire de la ville et du canton d'Uzerche, p. 8.
Dessin de sculptures gravées sur une pierre en granit dans le village de Burg (Corrèze), p. 345.
Come-Chaudron (Fouilles exécutées dans la vallée de), p. 270.
Commentaires de César (Travail sur les), par M. de la Prairie, p. 394.
Commissaires observateurs envoyés en 1793 et 1794 dans le département de l'Allier, p. 71.
Commission nommée pour examiner ceux des manuscrits de la bibliothèque des Sociétés savantes qui pourraient être déposés à la Bibliothèque nationale, p. 9.
Commission chargée de la présentation d'une liste de candidats pour remplir les vacances du Comité, p. 14.
Commission des subventions aux Sociétés savantes (Section d'archéologie), p. 24.
Commission pour l'examen d'une proposition de MM. Giry et Girard, p. 24.
Compiègne (Une sépulture aux Cordeliers de), par M. de Marsy, p. 24.
Compliment adressé aux syndics de Marseille en 1470, p. 325.
Comptes de Louis de la Trémoille pendant son séjour en Italie, p. 16.
Comptes de Charles VI, du duc et de la duchesse de Beaujeu et de Mlle de Valois, 1407-1464, communiqués par M. Ed. de Barthélemy, p. 343.
Comtat Venaissin (Prix des denrées dans le) en 1593, p. 326.
Congrégation des cardinaux, du 9 août 1595, par M. A. Desjardins, p. 358.

Digitized by Google

Congrès d'Arras en 1435 (Le), par M. E. Lecesne, p. 362.
Convention entre les consuls de la commune de Lagnes et un boucher, communication de M. l'abbé André, p. 449.
Coppinger. — Découvertes faites dans la commune de Grandville, p. 416.
Corblet (Abbé). — Découverte d'un cimetière mérovingien à Argœuves, p. 138.
Empreinte d'un sceau du commencement du xve siècle, p. 139.
Vie de saint Algise, abbé en Thiérache, p. 387.
Cordeliers de Compiègne (Une sépulture aux), par M. de Marsy, p. 24.
Cordeliers de Saint-Brieuc (Histoire des), par M. Raison du Cleuziou, p. 40.
Cordeliers de Lons-le-Saunier (Procès-verbal de réforme au couvent des), p. 65.
Corlieu. — Notices biographiques sur Jean Le Mercier et François Dujardin, p. 352.
Géographie de la partie de la Brie où se trouve Château-Thierry, p. 352.
Corneille-Saint-Marc. — Tablettes historiques de ville de Saint-Amour, p. 65.
Corpus de documents relatifs aux monnaies fabriquées depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier (Publication d'un), p. 348.
Correspondance administrative de Louis XIV (Table de la), communication de M. Depping, p. 4.
Corse (Documents en langue italienne relatifs à la), recueillis par M. Duhamel, p. 10, 151, 173.
Cosme de Médicis (Recherches relatives à la correspondance de), p. 329.
Coste (Notes et correspondance du marquis de la) par M. Sigismond Ropartz, p. 40.
Costumes français, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV, à l'Hôtel des Invalides, p. 344.
Couaraze de Laà. — Pièce relative à Marie de Castelnau, p. 333.
Couches (Notice historique sur la paroisse de), par M. l'abbé F. Péquegnot, p. 56, 423.
Courcy (Paul de). — Dictionnaire héraldique de Bretagne, p. 40.
Courpiac [Gironde] (Pièces d'or découvertes dans le cimetière de la commune de), p. 341, 347.
Crécy (Note sur l'hypogée de), par M. Th. Lhuillier, p. 401.
Creuttes, près de Craonne (Excursion aux), par M. l'abbé Pécheur, p. 395.
Croisade de 1366 (La), par M. le marquis Terrier de Loray, p. 72.
Croix processionnelles (Notes sur les anciennes), par M. l'abbé Paul Paris-Jollabert, p. 426.
Cuissard-Gaucheron. — L'école de Fleury-sur-Loire vers la fin du xe siècle, p. 34.

D

Dalles funéraires de l'abbaye de Ferrières-en-Gâtinais, p. 25.
Dalles funéraires découvertes dans l'église de Saint-Laurent, à l'île de Ré, 285.
Danicourt (A.). — Découverte de monnaies romaines à Falvy, près Péronne, p. 49.
Danjou. — Notice sur M. l'abbé Barraud, chanoine de la cathédrale de Beauvais, p. 83.
Dame-de-Tronchâteau (La), nom donné à une statue de Bas-Poutscorff, p. 116.
Damiens (Lettre relative à l'attentat de), communiquée par M. l'abbé Tisserand, p. 335.

Digitized by Google

Darcel (Alfred). — Examen de documents, p. 22, 23, 338, 340, 345.
Note sur l'inventaire des meubles et joyaux de Charles V, roi de France, p. 21.
Rapport sur une communication de M. J. Gauthier, p. 486.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer, p. 106.
Rapport sur une communication de M. Bernard Prost, p. 220, 227.
Rapport sur une communication de M. Jules Gauthier, p. 222.
Rapport sur une communication de M. l'abbé Van Drival, p. 244.
Rapport sur une communication de M. Ed. de Barthélemy, p. 252.
Extrait du registre des actes de l'administration de Jacques Coëne, abbé de Marchiennes, p. 258.
Rapport sur des communications de MM. G. Leroy, Félix La Joye, Jules Gauthier et Parrot, p. 343.
Rapport sur une communication relative aux anciennes forges du Périgord et du Limousin, p. 350.
Rapport sur une statuette du xve siècle, p. 483.
Rapport sur les nourriciers des enfants de saint Louis, communication de M. Félix La Joye, p. 484.
Rapport sur une communication de M. G. Leroy, p. 485.
Rapport sur une communication de M. Parrot, p. 488.
Rapport sur une communication de M. de Verneilh, p. 537.
Darsy. — Origine des orgues de la cathédrale d'Amiens, p. 49.
Daussy. — Notices sur la bataille d'Amiens en 1870 et le combat de Pont-Noyelle, p. 376.
Davanne, président de la Société de photographie de Paris, nommé membre du Comité, section d'archéologie, p. 1, 27.
Rapport sur la proposition d'un établissement d'atelier de photographie, p. 336.
Flury-Hermagis et Geoffray, p. 348.
David d'Angers (Vie et opinions de), par M. Victor Pavie, p. 105.
Défense du territoire de la Gaule au ve siècle, par M. le président Tailliar, p. 358.
Deladreue. — Église collégiale de Saint-Laurent de Beauvais, p. 83.
Delayant. — Recueil de lettres de Henri IV pendant son séjour à la Rochelle, p. 75.
Delidon. — Notice sur Saint-Gilles-sur-Vie, p. 104.
Delisle (Léopold), chargé de l'examen de documents, p. 7, 326, 328, 330.
Traité avec les Anglais relativement aux avances de Jacques-Cœur, p. 76.
Chronique de Robert de Thorigny, p. 91.
Denis (A.). — Introduction et exercice de l'imprimerie à Vitry-le-François, p. 352.
Communautés laïques de Vitry-le-François, p. 352.
Dépôt aux archives du Comité. — Cartulaire de Remoulins, envoyé par M. Charvet, p. 4.
Dictons et proverbes populaires de la Franche-Comté, recueillis par M. l'abbé Richard, p. 337.
Documents relatifs à la ville de la Rochelle, communiqués par M. de Richemond, p. 16.
Documents relatifs à la Corse, recueillis par M. Duhamel, p. 10.
État de nomination des employés de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1595, p. 16.

Digitized by Google

Indication d'un document relatif à un abbé commendataire de Senanques, p. 17.

Manuscrits et extraits des bibliothèques et archives de Pise et de Gênes, par M. Fr. Molard, p. 10.

Mise en possession de Charles d'Orléans, grand prieur de France, du fief de la Tour de Sabran, p. 17.

Ordonnances diverses relatives à la principauté de Sedan, p. 17.

Notes sur les menues pensées de Bonivard, par M. de Saint-Genis, p. 337.

Note sur une maison de la Renaissance existant à Amiens, p. 338.

Pièces relatives à la Ligue, communiquées par M. Dupré, p. 337.

Supplément aux statuts de la confrérie de Saint-Crépin en l'église collégiale de Notre-Dame-des-Anges en la ville de l'Isle, p. 17.

Une page détachée d'un essai historique et archéologique sur l'abbaye de Cîteaux, par M. Baudot, p. 17.

Dépôts à la bibliothèque du Comité. — *Andecombo*, *Juliomagus* et *Andecavi*, ou triple emplacement de l'ancienne capitale de l'Anjou du temps des Gaulois, par M. Massy-Latour, p. 342.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, par M. P. de la Bigne-Villeneuve, p. 8.

Un chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire du xve au xviiie siècle, p. 335.

Choix de documents inédits sur l'Anjou, par M. Marchegay, p. 8.

Les deux églises. — Emplacement et vestiges de la villa de Cassinogilo, par M. Grellet-Balguerie, p. 342.

Documents inédits sur le département des Deux-Sèvres, par M. Marchegay, p. 335.

L'église des Jacobins de Dijon, dite des Dominicains, détruite en 1874, p. 24.

État ancien du Boulonais, par M. de la Gorgue-Rosny, p. 8.

Histoire de la ville et du canton d'Uzerche (4e partie), par M. Combet, p. 8.

Lefebvre de Caumartin, étude biographique, par M. René Kerviler, p. 8.

Liste des chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel, par M. de Marsy, p. 13.

Longpré-lez-Amiens et les Du Gard, seigneurs dudit lieu, par M. Pouy, p. 8.

Mémoires d'un bourgeois des xviie et xviiie siècles, par M. Dupré, p. 13.

Monument romain de Rochefort, p. 19.

Notice sur la chapelle des chevaliers du Temple, à Beaune, p. 347.

Notre-Dame de la Mer-Rouge et le château du Bouchet, p. 24.

Note archéologique sur Ingrandes, par M. l'abbé Voisin, p. 24.

Ogier de Gombauld, étude biographique et littéraire, par M. René Kerviler, p. 8.

Pouillé historique du diocèse de Die, par M. Brun-Durand, p. 13.

La presse politique sous Richelieu et l'Académie de Jean Sirmond, par M. René Kerviler, p. 8.

Recherches sur le corps de saint Martial conservé à la cathédrale d'Angers, p. 28.

Le sabre de l'école de Mars du musée archéologique de Nantes, par M. Marchegay, p. 347.

Une sépulture aux cordeliers de Compiègne, par M. de Marsy, p. 24.

Digitized by Google

Tablettes chronologiques et historiques de la succession des seigneurs de Laval, de Mayenne et de Château-Gontier, p. 335.

Tableaux généalogiques et sceaux des seigneurs de Chevreuse, par M. A. Moutié, p. 24.

Testament en vers du chevalier du Gard, par M. Pouy, p. 8.

Voie romaine de *Cæsarodunum à Juliomagus*, par M. Matty-Latour, p. 342.

Voie romaine de la capitale des *Andes* à celle des *Rhedones*, par M. Massy-Latour, p. 342.

Dépôts à la Bibliothèque nationale. — Coutumes et priviléges accordés aux habitants d'Auvillars, par Archimbault, comte de Périgord, p. 9.

Fragment d'un manuscrit du *Roman de la Rose*, p. 7.

Dépôt de divers documents communiqués par M. l'abbé Tisserand, p. 337.

Depping. — Table de la correspondance administrative de Louis XIV, p. 4.

Desjardins (Abel). — Congrégation générale des cardinaux, du 2 août 1595, p. 358.

Desjardins (E.). — Rapport sur des documents envoyés par MM. de Richemond et Chassaing, 16.

Rapport sur les Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, p. 80.

Rapport sur les Annales de l'Académie de Mâcon, p. 81.

Rapport sur une communication de M. de Richemond, p. 160.

Desmaze (Charles). — Les manuscrits français conservés dans les bibliothèques de Stockholm et de Copenhague, p. 46.

Livres brûlés à Paris pendant l'insurrection de 1871, p. 46.

Documents de 1302, 1308 et 1347 concernant la province de Picardie, p. 47.

Desnoyers (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 334, 335.

Rapport sur le Bulletin des antiquaires de Picardie, p. 44.

Notes sur plusieurs publications de la Société des antiquaires de Picardie, p. 53.

Rapports sur des communications de MM. les abbés Albanès et André, p. 332.

Rapport sur une communication de M. l'abbé Albanès, p. 440.

Rapport sur une communication de M. l'abbé André (Convention entre les consuls de la commune de Lagnes et un boucher), p. 449.

Desnoyers, A. Maury et J. Tardif. — Rapport sur le projet de publication des anciens registres de l'Hôtel-Dieu de Paris, p. 152.

Dessins, estampages et photographies envoyés par M. Cherbonneau, p. 21.

Devaux. — Quinze jours en Bourgogne, p. 79.

Dictionnaire héraldique de Bretagne, par M. Paul de Courcy, p. 40.

Dictionnaire en patois béarnais, publié par MM. Raymond et Lespy, p. 10, 141.

Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres, par M. Beauchet-Filleau, p. 4.

Dictionnaire topographique de la Mayenne, par M. L. Maître, p. 13, 151.

Dictionnaire topographique du département de l'Oise, par MM. Mathon et l'abbé Deladreue, p. 4.

Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, par M. l'abbé E. Van Drival, p. 368.

Dijon (Église des Jacobins de), détruite en 1874, brochure de M. Foisset, p. 24.

Dijon (Les deux premiers hôtels de ville de), par M. J. Garnier, p. 359.

Digitized by Google

Diocèses de Saint-Brieuc, Tréguier et Quimper (Correspondance du marquis de la Coste sur l'extinction du protestantisme dans les), p. 40.
Diplomate franc-comtois (Un) sous Marguerite d'Autriche, par M. Girard, p. 63.
Diplômes arabes (Recueil des), par M. Amari, p. 61.
Documents historiques relatifs à plusieurs rois de France, communiqués par M. Clément Simon, p. 7.
Documents du moyen âge concernant l'histoire et la technique de l'art (Rapport de M. A. de Montaiglon sur les), p. 29.
Documents sur la Tarentaise, par M. l'abbé Tremey, p. 159.
Documents imprimés dans la *Revue :*
Actes de l'administration de Jacques Coëne, abbé de Marchiennes (1501-1542), p. 260-266.
Ancien collége des Apôtres, à Sedan, p. 190.
Les anciennes forges du Périgord et du Limousin, par M. le baron de Verneilh, p. 538-560.
Diverses communications faites par M. Matton, p. 532-535.
Compte du fondeur de la grosse cloche de l'église collégiale de Saint-Anatholie de Salins, p. 220.
Comptes originaux de Charles VI, de la Reine Isabeau de Bavière, pour les années 1404-1408, p. 520-529.
Comptes de la maison de Louis de la Trémoille pendant son séjour en Italie, p. 175-183.
Constitutio consulis pro Januen. et Honorato Laure, Civitatis Tholoni, p. 445.
Convention entre les consuls de Lagnes et un boucher, communication de M. l'abbé André, p. 451.
Documents relatifs à l'histoire de la musique, par M. Lacroix, p. 202-204.
Documents concernant les tapisseries de haute lisse extraits du Registre aux bourgeois d'Arras, p. 245-251.
Fragments d'un cartulaire de Saint-Corneille de Compiègne, p. 460-479.
Inventaire des robes et cottes des draps de soie de la reine, fait au Plessis-les-Tours, p. 254-258.
Inventaire du mobilier de la chapelle dite de Tournay, à Poligny, p. 229-237.
Emptio servorum pro M. Johanne Martelli ejusque filio et fratre, de Oliolis, p. 448.
Emptio cujusdam papagay pro nobili Johanne Tomacii, p. 447.
Extraits du registre de la maison commune de Rennes, p. 185.
Le *Lavatorium* de l'ancien hôpital Saint-Jean d'Angers, p. 489-516.
Lettre et interrogatoire de Jean du Temps, avocat à Blois, par suite de la Ligue, p. 453.
Note sur des pierres sculptées de l'époque gauloise conservées au musée Calvet, à Avignon, par M. E. Flouest, p. 208-215.
La porte de l'église de Leugney (Doubs), p. 223-226.
La reine Anne d'Autriche et Louis XIV au monastère des Carmélites de Pontoise, p. 145.
Statuts donnés par Guy Fulcodi, évêque du Puy, aux lépreux et aux donats de Brive, p. 435.
Testamentum Magrj Anthonij Lhautaudj, habitatoris Tolonj, p. 449.
Traité passé pour l'évacuation des montagnes de l'Auvergne, p. 164-172.

Digitized by Google

Doigneaux. — Stations de l'âge de la pierre dans les environs de Nemours, p. 401.
Dolbet (F.). — Publication de l'histoire des évêques de Coutances, de Toustain de Billy, p. 91.
Douët d'Arcq. — Chargé de l'examen de documents, p. 18, 22.
Rapport sur une note relative au sceau des exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel, p. 27.
Rapport sur une communication de M. Pouy, relative à un sceau de l'abbaye de Berthaucourt, p. 30.
Rapport sur les Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 127.
Rapport sur une communication de M. Nozot, p. 241.
Note sur la mort de Philippe le Bel, p. 277.
Rapport sur une communication de M. Pouy, p. 291.
Observations sur une communication de M. Ed. de Barthélemy, p. 343.
Rapport sur le projet de publication des comptes originaux de Charles VI, etc., p. 349.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, p. 425.
Rapport sur une communication de M. Ed. de Barthélemy, p. 518.
Draguignan (Le monastère de la Visitation de), par M. l'abbé Laugier, p. 357.
Dubois, peintres du roi à Fontainebleau (La famille des), p. 400.
Dubois. — Communauté de l'île de Jersey, p. 369.
Histoire de l'origine des orgues de la cathédrale d'Amiens, p. 49.
Dubois de la Villerabel. — Correspondance et travaux inédits du chanoine Ruffelet, p. 41.
Du Cange (Mention d'un mot qui ne se trouve pas dans), p. 11.
Duchesne et Collignon (Lettre sur la mission en Asie Mineure de MM.), p. 28.
Ducoudray. — Note relative à l'état des archives de l'abbaye de Marcillac-sur-Lot, p. 7.
Duhamel. — Documents relatifs à la fondation de la colonie génoise de Chiavari, p. 6.
Documents en langue italienne, relatifs à la Corse, p. 10, 151, 173.
Prix de denrées dans le Comtat Venaissin en 1593, p. 326.
Dumont, directeur de l'école d'Athènes. — Lettre relative à la mission en Asie Mineure de MM. Duchesne et Collignon, p. 28.
Dumouriez, commandant de Cherbourg à l'époque du voyage de Louis XVI, p. 76.
Du Prat (Journal d'un domestique du chancelier), p. 328.
Dupré. — La criminalité et la justice criminelle dans le bailliage de Blois, du xive au xviie siècle, p. 6.
Mémoires d'un bourgeois des xviie et xviiie siècles, p. 13.
Recherches historiques sur Romorantin. — Études sur les institutions municipales de Blois, p. 31.
Document sur l'église de Saint-Laurent de Montoire, p. 87.
Relations de Ronsard avec Le Tasse, p. 89.
Diverses communications manuscrites, p. 337.
Divers documents de l'époque de la Ligue, p. 452.
Dupré de Loire. — La citadelle de Valence, p. 95.
Dupuy (Abbé). — Sépulture gallo-romaine sur le glacis sud de la ville de Soissons, p. 394.

Digitized by Google

Dusevel. — Note sur une maison de la Renaissance à Amiens, p. 338.
Dusevel et Pouy. — Objets antiques découverts à Trignères et à Chavay, p. 345.
Estampage de la pierre funéraire de Hernandez, Teillo et de plusieurs inscriptions, p. 345.
Note sur des sépultures de l'époque romaine, découvertes à Amiens, p. 338.
Dusson (Mémoires de Claude, Jacques et N.), par M. Harold de Fontenay, p. 56.

E

Eberhard le Jeune, comte de Wurtemberg (Vente de biens seigneuriaux par), p. 334.
Échevins d'Amiens (Ordonnance concernant le costume des), p. 7.
Église d'Amiens (L'), de 1734 à 1856, par l'abbé Roze, p. 48.
Église de Celliers (Notice sur l'), par M. l'abbé Vibert, p. 380.
Église de Féricy, arrondissement de Moulins (Statuette du XIIIe siècle provenant de l'), p. 22.
Église de Fouencamps, près d'Amiens (Fonts baptismaux et écusson sculpté de l'), p. 27, 343, 516.
Église des Jacobins de Dijon détruite en 1874, brochure de M. Foisset, p. 24.
Église de Leugney [Doubs] (La porte de l'), par M. J. Gauthier, p. 222.
Église de Poligny [Jura] (Mobilier de la chapelle dite de Tournay, dans l'), p. 227.
Église de Recloses (Description du retable de l'), p. 400.
Église de Saint-Benoît-le-Vicomte (Inscription funéraire de Foy-Vaillant, provenant de l'), p. 25.
Église de Saint-Laurent, commune de Flotte [île de Ré] (Pierres funéraires trouvées dans l'), p. 28.
Église de Saint-Laurent de Montoire (Documents sur l'), par M. Dupré, p. 87.
Église de Saint-Maclou de Pontoise (Inscriptions des XVIe et XVIIe siècles dans l'), p. 22.
Église de Saint-Maximin [Var] (Inventaire de l'), p. 338.
Église collégiale de Saint-Laurent de Beauvais, par M. Deladreue, p. 83.
Église triomphante (L'), poème du XVIe siècle analysé par M. Faure, p. 71.
Élection d'un doyen de l'église de Grenoble en 1665, p. 3.
Émaillerie chez les Éduens avant l'ère chrétienne, par MM. Bulliot et Henry de Fontenay, p. 423.
Empreinte de sceau, communiquée par M. Pouy, p. 291.
Enseignement des lettres et des sciences dans l'Orléanais, par Mlle de Villaret, p. 33.
Épée présumée d'origine espagnole, offerte par M. Sauzel, p. 139.
Éperon de l'époque romaine trouvé dans les tourbières de Tiepval (Somme), p. 30.
Épitaphe de Gui, seigneur de la Perrière, dans le prieuré de Mesvres, p. 420.
Épitaphe de Nicecius, chanoine de Saint-Pierre, au Puy, p. 284.
Épitaphes de princes et de princesses de la maison royale de Bourbon, p. 286.
Épuisay (La bastonnade d'), par M. Gohier, p. 90.
Escoublai [Loire-Inférieure] (Découverte d'une hache de silex à), p. 237.
Espinay (D'). — Étude sur la chapelle de Saint-Pierre, à Vendôme, p. 397.
Essais généalogiques sur les anciennes familles du Berry, par M. Paulin Riffe, p. 367.
Établissements pénitentiaires (Rapport sur les), par M. Hardouin, p. 357.
États de la Franche-Comté (Recez des procès-verbaux des), par M. Tiboudet, p. 63.

Digitized by Google

États de Bretagne (Tableau des), communiqué par M. Quesnet, p. 327.
États généraux sous Philippe le Bel (Rapport sur la publication de l'ouvrage de M. de Stadler sur les), p. 4.
États généraux de 1789 (Cahiers des communautés et des paroisses du bailliage d'Autun pour les), p. 58.
Étymologies des noms de lieux de l'arrondissement de Vervins, par M. Mennesson, p. 387.
Excursion dans diverses localités du Soissonnais (Compte rendu d'une), p. 393.
Expéditions militaires et commerciales de la France et de Venise au moyen âge (Rapport sur les), p. 5.
Extrait du registre des actes de l'administration de Jacques de Coëne, abbé de Marchiennes, p. 258.

F

Fabre (E.). — Les lettres de Pline, p. 35.
Falvy, près Péronne (Découverte de monnaies romaines à), p. 49.
Faure. — Analyse d'un poëme du xvie siècle, intitulé : L'église triomphante, p. 71.
Félix V (pape). Emprunt d'ornements à l'hôtel de la maison de Savoie, p. 130.
Ferrière-Atout-Clocher [Eure] (Journal de l'abbé Pipelard, ancien curé de), p. 4.
Ferrières-en-Gâtinais (Estampages de dalles funéraires de l'ancienne abbaye de), p. 18, 25.
Finot (Jules). — Note sur une charte d'affranchissement, p. 6.
Note sur l'enlèvement, par les calvinistes, d'un abbé de Luxeuil, p. 6.
Dissertation sur l'authenticité d'une charte attribuée à Charlemagne, p. 65.
Inscription romaine trouvée sur le territoire de Vitrey (Haute-Saône), p. 345.
Vente de biens seigneuriaux par Eberhard, comte de Wurtemberg, 1414, p. 334.
Recherches sur les incursions des Anglais et des grandes compagnies en Bourgogne, p. 377.
Flavigny, canton d'Avize (Découverte de vingt-trois tombes gauloises à), p. 237.
Fleury (Abbé). — Mémoire sur le missel de Tarentaise, p. 380.
Fleury (Édouard). — La Thiérache en 1789, p. 385.
Fleury (De). — Mention d'un mot qui ne se trouve pas dans Du Cange, p. 11.
Fleury-sur-Loire (École de), à la fin du xe siècle par M. Guissard-Gaucheron, p. 34.
Flouest (E.). — Pierres sculptées de l'époque gauloise, du musée Calvet, à Avignon, p. 206.
Flourens (Monument funèbre élevé à la mémoire de la dame Claire de), p. 140.
Flury-Hermagis et Geoffray. — Proposition de l'établissement d'un atelier de photographie, p. 336, 348.
Fontaines et regards de la ville de Paris et de la campagne en 1730, p. 6.
Fontalirout (Le R. P.). — Monographie du monastère des dominicains de Sainte-Catherine, à Poitiers, p. 364.
Fontanille. — État de nomination, pour l'année 1595, des employés de la ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. 16, 174.
Tombeau de l'époque romaine découvert sur la route de Pierrelatte à Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. 340.
Fonteneau (Lettres tirées de la correspondance de Dom), p. 328.

Digitized by Google

Foisset. — Eglise des Jacobins, dite des Dominicains, à Dijon, détruite en 1874, p. 24.
Forges du Périgord et du Limousin (Note relative aux anciennes), p. 340, 350, 537, 561.
Fosse marienne (Un mot sur la), par M. Blancard, p. 18.
Fouencamps (Cuve baptismale découverte dans l'église de), p. 27, 516.
Fouilles au mont Gargant et au mont Cey, par M. l'abbé Joyeux, p. 19.
Fouilles à Senlis (Subvention pour la continuation de), p. 23.
Fouilles de monuments antiques dans la Loire-Inférieure, p. 205.
Fouilles exécutées dans la vallée de Come-Chaudron, par M. Bulliot, p. 270.
Fouilles exécutées dans le Finistère, par M. du Chatellier, p. 340.
Fouquet. — Recherches sur d'anciennes sépultures, p. 109.
Foy-Vaillant (Inscriptions funéraires du numismate Jean-François), p. 25.
Framboisière (Notice sur Nicolas-Abraham de la), par M. le docteur Penant, p. 384.
Franche-Comté (Documents inédits relatifs à la), par M. Prost, p. 65.
Franche-Comté (Lutte des gouverneurs de) et des parlements, par M. Philippe Perraud, p. 64.
Franche-Comté (Les états, les parlements de) et la conquête de 1668, par M. Philippe Perraud, p. 64.

G

Gabrielle d'Estrées. — Lettre relative aux habitants de Vendôme, p. 88.
Gard (Testament en vers du chevalier du), par M. Pouy, p. 8.
Gardin, à Bernay (Eure). — Première partie du journal de l'abbé Pipelard, p. 4.
Gardin. — Étude sur Judith de Bretagne, épouse de Richard II, p. 12.
Garnier. — Description de sceaux des cures de Becquigny et de Méricourt, p. 48.
Garnier (Joseph). — Notice sur les deux premiers hôtels de ville de Dijon, p. 359.
Gaultier du Mottay. — Essai d'iconographie et d'hagiographie bretonnes, p. 40.
Lettres inédites de la duchesse Anne de Bretagne, p. 46.
Gauthier. — Sceau inédit des exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel, p. 18.
Note sur la chasuble de Saint-Didier, évêque de Langres, p. 22.
Épreuves de gravure typographique et photographique, d'après le procédé Gillet, p. 25.
Note sur la porte de l'église de Leugney (Doubs), p. 222.
Note sur un calice en plomb découvert à Besançon, p. 346.
Fragments de tissus trouvés dans un reliquaire de Saint-Didier, évêque de Langres, p. 486.
Note sur un sceau inédit des exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel, p. 280.
Gautier. — Mémoires sur les souterrains du château de Loches, p. 124.
Géographie ancienne du sud de la Numidie, par M. Ragot, p. 58, 59.
Géographie de la partie de la Brie où se trouve Château-Thierry, par M. Corlieu, p. 352.
George. — Monuments attribués à l'époque antéhistorique, p. 126.
Germer-Durand. — Estampages d'inscriptions romaines de la vallée de Vidourle (Gard), p. 23.
Communication d'une inscription découverte à Nîmes, p. 266.

Digitized by Google

Girard. — Un diplomate franc-comtois sous Marguerite d'Autriche, p. 63.
L'instruction primaire dans le Jura, p. 68.
Girard (Aimé) et Giry. — Proposition de publication d'un *Corpus* de textes sur la technique des arts du moyen âge, p. 23.
Girardot (Baron de). — Estampages de dalles funéraires de l'ancienne abbaye de Ferrières-en-Gâtinais, p. 18, 25.
Hache de silex trouvée à Escoublac (Loire-Inférieure), p. 237.
Estampages et copies d'inscriptions, p. 339.
Giry et Aimé Girard. — Documents relatifs à l'histoire et la technique de l'art au moyen âge, p. 29.
Goëllo (Monstres des nobles du comté de), p. 40.
Gomat. — L'abbaye royale de Mozat, p. 43.
Gomer (Comte de). — Le moyen âge et la renaissance comparés aux temps modernes, p. 374.
Gomer (Notice sur la famille de), par M. Hennebert, p. 375.
Gorgue Rosny (De la). — L'État ancien du Boulonais, p. 8.
Gougeon. — Estampage d'une inscription chrétienne trouvée aux environs d'Hippone, p. 340.
Grandville, commune de Janville (Découvertes faites à), p. 406.
Granier de Cassagnac. — Proposition d'une carte philologique de la France, p. 335.
Grasset. — Notice sur un cadran solaire en plomb au musée de Varzy, p. 218.
Gravier. — Publication du Canarien, p. 91.
Grellet-Balguerie. — Découverte d'un sarcophage du ive au ve siècle, p. 340.
Les deux églises. Emplacement et vestiges de la ville de Cassinogilo, p. 342.
Grenoble (Élection d'un doyen de l'église de), en 1445, p. 3.
Gréoulx [Basses-Alpes] (Les cavernes de), par M. le docteur Jaubert, p. 204.
Grésy. — Description du retable de l'église de Recloses, p. 400.
Grimot (Abbé). — Extrait du livre journal du monastère des Carmélites de Pontoise, p. 10, 145.
Gross (Abbé), curé de Levignon. — Médaille attribuée à Henri Ier, roi de Navarre, au xiie siècle, p. 29.
Grottes de fées (Les) à la Ferté-Gaucher et à Crouy-sur-Ourcq, p. 400.
Guéroult (E.). — Note sur les antiquités gauloises de Caudebec-en-Caux, p. 128.
Guesclin (Figure et armoiries de Bertrand du), représentées dans une verrière de Sens, p. 334.
Gui, seigneur de la Perrière (Épitaphe de), dans le prieuré de Mesvres, p. 420.
Guigues. — Notice sur le pont de Lyon, sur le Rhône, et la fondation du grand Hôtel-Dieu de Lyon, p. 80.
Polyptique de Saint-Paul de Lyon, p. 81.
Guilhermy (Baron de). — Chargé de l'examen de documents, p. 18, 22, 23, 27, 339, 345, 346.
Rapport verbal sur les dalles funéraires de l'abbaye de Ferrières-en-Gâtinais, p. 26.
Rapport sur des inscriptions communiquées par MM. de Backer, Chassaing, Vinay et de Richemond, p. 30.
Rapport sur des communications de MM. Barbier de Montault, Tremey, Vallentin, Brun-Durand, Charvet et autres, p. 193.

Digitized by Google

Rapport sur une communication de M. l'abbé Auvergne, p. 240.
Rapport sur des communications de MM. Vinay, de Richemond, de Backer et Chassaing, p. 284.
Notice sur M. Mérimée, p. 296.
Rapport sur diverses communications de M. le baron de Girardot, p. 350.
Rapport sur une visite faite au musée d'artillerie par plusieurs membres de la section d'archéologie, p. 344.
Rapport sur une communication de M. Barbier de Montault, p. 517.
Guillaume. — Proposition relative aux chroniques latines de l'abbé Rodolphe et de Dom de Blasi, p. 328.
Guimard (Ch.). — Histoire des évêques de Saint-Brieuc, p. 40.
Guy Fulcodi, évêque du Puy (Statuts donnés aux lépreux de la maladrerie de Brive par), p. 435.

H

Hache de silex découverte à Escoublac (Loire-Inférieure), p. 237.
Haches de pierre polie découvertes à Hermont (Puy-de-Dôme), p. 237.
Hamy (E. T.). — Fouilles du tumulus dit la Tombe Fourdaine, p. 107.
Hancourt [Marne] (Étude sur le tumulus de), par M. A. Nicaise, p. 28, 529.
Harcigny (Notice sur Guillaume de), par M. le docteur Penant, p. 384.
Hardouin. — Réponse aux questions relatives au régime des établissements pénitentiaires, p. 357.
Harold de Fontenay. — Mémoires de Claude Jacques et N. Dusson, p. 56.
Haudicquier de Blancourt. — Nobiliaire de Picardie, annoté par Pierre d'Hozier, p. 48.
Hautecloque (G. de). — Arras et l'Artois sous le gouvernement des archiducs Albert et Isabelle-Claire-Eugénie, p. 36.
Hennebert. — Notice sur la famille de Gomer, p. 375.
Henocque (Abbé). — Annales de l'abbaye royale de la ville de Saint-Riquier, p. 47.
Observations à propos de l'étude sur Nithard, de l'abbé Carlet, p. 51.
Henri IV (Lettre de) du 20 novembre 1589, communiquée par M. Bertrand, p. 4.
Henri IV (Lettre de) relative aux habitants de Vendôme, p. 88.
Henri IV. — Lettres écrites en 1558 pendant son séjour à la Rochelle, p. 75.
Henri IV (Envoi de trois lettres inédites de), par M. Roman, p. 12.
Henri VI, comte de Grandpré (Note sur un sceau de), p. 241.
Hermont [Puy-de-Dôme] (Haches de pierre polie découvertes à), p. 237.
Heure (Contestation de la paroisse de l') et de Mme de Melmont, dame d'Orcher, p. 79.
Hippeau. — Chargé de l'examen de documents, p. 327.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, p. 3, 6, 11, 325, 333.
Rapport sur le projet de publication du Dictionnaire topographique des Deux-Sèvres, par M. Beauchet-Filleau, p. 4.
Rapport sur le recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, p. 73.

Digitized by Google

Rapport sur les Annales de l'Académie des sciences naturelles et belles-lettres de la Rochelle, p. 74.
Rapport sur les Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg, p. 75.
Rapport sur le Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion, p. 77.
Hippone [Algérie] (Inscription chrétienne trouvée aux environs d'), p. 340.
Histoire du Conseil d'État (Projet de publication d'une), par M. Aucoc, p. 335.
Hiver (Le grand) de 1789 à Vendôme, par M. E. Nouel, p. 86.
Hofberg (D'). — Vestiges de l'âge de pierre en Égypte, p. 109.
Hommes libres dans l'Orléanais au xiie siècle (Condition des), par M. René de Maulde, p. 34.
Hôpital de Saint-Jean d'Angers (*Lavatorium* de l'), p. 489.
Hôtel-Dieu de Paris (Chartes relatives à l'histoire de l'), communiquées par M. Briel, p. 7, 152.
Hôtels de ville de Dijon (Les deux premiers), par M. J. Garnier, p. 359.
Houdoy. — Recherches sur les tombeaux des comtes de Flandre, Baudouin V et Louis de Male, p. 198.
Copie de deux lettres du xve siècle, p. 326.
Copie d'une ordonnance de police de 1546, p. 326.
Houssaye. — Le cardinal de Bérulle et les Carmélites de France, p. 52.
Hubert. — Communication d'un charte de Chagny (Ardennes) de 1218, p. 3, 10.
Hucher. — Découverte de monuments des dernières années du xiie siècle, p. 18.
Monnaies du xie siècle à Vallon (Sarthe), p. 29.
Huynes (Dom). — Histoire du Mont-Saint-Michel, publiée par M. E. de Beaurepaire, p. 91.

I

Iconographie et hagiographie bretonnes (Essai d'), par M. Gaultier du Mottay, p. 40.
Imbert. — Envoi de documents tirés du chartrier du château d'Aron (Deux-Sèvres), p. 11.
Ingrandes [Indre] (Note archéologique sur), par M. l'abbé Voisin, p. 24.
Incursions des Anglais et des grandes compagnies en Bourgogne à la fin du xve siècle, par M. J. Finot, p. 377.
Inscription d'une cloche du Soissonnais relevée par M. de la Prairie, p. 394.
Inscription chrétienne trouvée aux environs d'Hippone, p. 340.
Inscription découverte à Nîmes (Note de M. Germer-Durand relative à une), p. 266.
Inscription latine du xie siècle trouvée au Puy-en-Velay, p. 23.
Inscription romaine trouvée dans le canton de Samatan (Gers), p. 345.
Inscription romaine trouvée sur le territoire de Vitrey (Haute-Saône), p. 345.
Inscription romaine de la fontaine de la Herse, forêt de Bellême (Orne), p. 23.
Inscriptions des Alpes-Maritimes (Noms romains des), par M. l'abbé Tisserand, p. 346.

Digitized by Google

Inscriptions funéraires de l'église de Saint-Maclou de Pontoise, p. 286.
Inscriptions diverses (Estampages et copies d'), par M. le baron de Girardot, p. 339.
Inscriptions latines du xie au xve siècle, copiées à Bénévent par M. le chanoine Barbier de Montault, p. 27, 517.
Inscriptions latines sur la voie romaine de Sétif à Djidjelli, p. 19.
Inscriptions relatives à des princes et à des princesses de la maison de Bourbon, p. 22.
Inscriptions du xiie siècle, signalées par M. l'abbé Auvergne, p. 240.
Inscriptions latines inédites (Copies d'), envoyées par M. le commandant Payen, p. 340.
Inscriptions romaines recueillies à Bougie par M. Cherbonneau, p. 338.
Inscriptions romaines du musée d'Avignon (*Fac-simile* d'), p. 338.
Inscriptions romaines inédites de la vallée de Vidourle (Gard), p. 23.
Instruction primaire dans le Jura, par M. Girard, p. 68.
Intendant (Un) de Champagne en 1620, communication de M. A. Babeau, p. 154.
Intendants (Lettres relatives à la publication des Mémoires des), p. 5.
Intendants (Remise du premier fascicule des Mémoires des), par M. de Boislisle, p. 13.
Intendants (Observations et décisions relatives à l'orthographe à suivre ponr la publication des Mémoires des), p. 330.
Invasion allemande de 1870-1871 (Proposition d'un recueil de documents relatifs à l'), p. 90.
Invasion allemande à Mondoubleau et la Bastonnade d'Épuisay, par M. Gohier, p. 90.
Inventaire du château des Baux, communiqué par M. le docteur Barthélemy d'Aubagne, p. 23.
Inventaire des ornements de soie de la reine Éléonore d'Autriche, fait au château de Plessis-les-Tours, p. 252.
Inventaire du trésor de Saint-Maximin [Var] (Copie de l'), par M. l'abbé Albanès, p. 338.
Izarn. — Notice historique sur Saint-Germain-lès-Evreux, p. 73.

J

Jacques-Cœur (Traité avec les Anglais, relatif à des avances faites par), p. 76.
Janvier. — Découverte d'un bas-relief de 1501, p. 140.
Histoire de Boves et de ses seigneurs et de la fondation de l'abbaye du Paraclet, p. 48.
Jargeau (Étude historique sur la ville de), par M. de Monvel, p. 34.
Jaubert (D^r). — Les cavernes de Gréoulx (Basses-Alpes), p. 204.
Jeanne d'Arc à Wiége, par M. Mennesson, p. 387.
Jeanne d'Arc (Communication relative à), par M. de Marsy, p. 327.
Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne (Étude sur), par Dom Placide, bénédictin de l'abbaye de Ligugé, p. 41.
Jersey (Communauté de l'île de), par M. Dubois, p. 369.
Jetons de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Savoie (Notice sur des), p. 130.

Digitized by Google

Jeu de l'arc (Statuts et règlements inédits du), par M. Prost, p. 69.
Jeu de cartes datant de l'époque de la Restauration, donné au musée de Cluny, p. 24.
Joly-Leterme. — Sépulture préhistorique de Brézé (Maine-et-Loire), p. 30, 287, 288.
Jouin (Henry). — Statue de marbre de Bernard Palissy, à Saintes, p. 165.
Documents pour servir à l'histoire de David d'Angers, p. 105.
Jourdain. — Chargé de l'examen de documents, p. 329, 334.
Désigné comme commissaire de la publication de l'ouvrage sur les états généraux sous Philippe le Bel, p. 4.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, p. 34.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie d'Arras, p. 36.
Rapport sur les Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, p. 82.
Rapport sur le cartulaire de Saint-Vaast d'Arras, par M. le chanoine Van Drival, p. 84.
Rapport sur des communications relatives à l'instruction publique, p. 331.
Rapports sur des communications de MM. Vinay, Godard-Faultrier et de Marsy, p. 332.
Rapport sur les recherches de M. Armingaud dans les archives de Tours, p. 336.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, p. 357.
Rapport sur les Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 359.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras, p. 361.
Rapport sur diverses communications relatives à l'instruction publique, par MM. Grandmaison, Edmond Blanc, Rigaud et Beauchet-Filleau, p. 432.
Rapport sur une communication de M. Henri Vinay, p. 435.
Journal de François Lattron, vigneron au Bois-aux-Moines, paroisse de Naveil, p. 88.
Jousset (Dr). — Envoi d'un dessin de l'inscription romaine de la fontaine de la Herse, forêt de Bellême (Orne), p. 23.
Joyeux (Abbé), curé de Vic (Haute-Vienne). — Fouilles au mont Gargant et au mont Cey, p. 19.
Judith de Bretagne, épouse de Richard II (Étude historique sur), p. 12.
Julliot. — Découverte d'une mosaïque polychrome à Sens, p. 347.

K

Kerviler (René). — Ogier de Gombauld, étude biographique et littéraire, p. 8.
Lefebvre de Caumartin, étude historique et biographique, p. 8.
La presse politique sous Richelieu et l'Académie de Jean Sirmond, p. 8.
Chapitre inédit de l'histoire de Saint-Nazaire du xve au xviiie siècle, p. 335.
Kervyn de Lettenhove. — Opinion sur Robert d'Artois, p. 38.

Digitized by Google

L

Laborde. — Introduction des paratonnerres à Tananarive, p. 78.
Lacordaire-Logerot. — Demande d'une subvention pour des fouilles à pratiquer sur l'emplacement de Coiffy-le-Châtel, p. 341.
Lacroix. — Documents relatifs à l'histoire de la musique, p. 200.
Laforêt (A.). — Le bâton considéré comme signe d'autorité et de puissance, p. 121.
Lagnes (Convention entre les consuls de la commune de) et un boucher, p. 449.
La Grange (Notice sur M. le marquis de), par M. Ed. de Barthélemy, p. 28, 300.
La Herse, forêt de Bellême [Orne] (Inscription romaine de la fontaine de), p. 23.
La Joye (Félix). — Note sur une statuette du xve siècle et les nourriciers des enfants de saint Louis, p. 484.
Collection d'antiquités à Melun, p. 485.
Lalande (Philibert). — Empreinte d'une monnaie gauloise trouvée au Puy-du-Chalard, p. 342.
Lalanne (Ludovic). — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 329.
Rapport sur diverses communications manuscrites, p. 337.
Rapport sur divers documents de l'époque de la Ligue, communiqués par M. Dupré, p. 452.
Lamothe (De). — Documents relatifs à l'*Abbé de la jeunesse*, p. 327.
Rétractation d'un curé de Beaucaire, p. 334.
Langue maya (Analyse d'un texte en), par M. de Charencey, p. 79.
Langues anciennes (Rôle des) dans l'enseignement moderne, p. 358.
La Prairie (De). — Travail sur les Commentaires de César, p. 394.
La Rochelle (Lettres de Henri IV pendant son séjour à), p. 75.
La Rochelle (Documents divers relatifs à la ville de), communiqués par M. de Richemond, p. 16.
Lascoux (Notice nécrologique sur M.), par M. Georges Picot, p. 8.
Lasteyrie (Robert de). — Proposition relative à la publication du manuscrit d'Adémar de Chabannes, p. 8.
Lattron (François), vigneron au Bois-aux-Moines, paroisse de Naveil (Journal de), p. 88.
Laugier (Abbé). — Mémoire historique sur le monastère de la Visitation de Draguignan, p. 357.
Laugier. — Notice sur des monnaies et médailles du musée de Marseille, p. 120.
Laurondeau. — Mémoire sur la voirie romaine dans l'intérieur de Soissons, p. 392.
Le Blant (Edmond). — Chargé de l'examen de documents, p. 21, 340, 341.
Projet de publication des sarcophages chrétiens d'Arles, p. 21.
Note sur un sarcophage chrétien du Louvre, p. 29, 282.
Rapport sur des communications de M. Cherbonneau, p. 343.
Rapport sur une communication de M. Cherbonneau, p. 480.
Lecesne (E.). — Administrations municipales des campagnes dans les derniers temps de l'empire romain, p. 36.

Digitized by Google

Trahison de Robert d'Artois, p. 36.
Le congrès d'Arras en 1435, p. 362.
Le Clerc (Colonel). — Chargé de l'examen de documents, p. 347.
Costumes français depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV, à l'Hôtel des Invalides, p. 344.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère, p. 403.
Lecocq. — Notice sur un tableau du musée de la ville de Chartres, p. 407.
Fresques récemment découvertes à l'ancien Hôtel-Dieu de Chartres, p. 409.
Excursion archéologique à Chartres à travers les tranchées, p. 416.
Curiosité chartraine du xie siècle, p. 415.
Ledouble. — Note sur la commune de Saint-Eugène ou Sainte-Eugénie, p. 353.
Lefebvre de Caumartin, étude historique et biographique par M. René Kerviler, p. 8.
Lefèvre-Marchand. — Notes sur diverses localités des cantons de Chaulnes, de Nesle et de Rosières, p. 47, 137.
Legrand. — Étude sur Juvénal, p. 352.
Le Mercier, recteur de l'Université de Paris au xviie siècle (Notice sur Jean), p. 352.
Lenoir (A.) — Chargé de l'examen de documents, p. 340, 341, 346.
Note relative à l'inscription funéraire du numismate Foy-Vaillant, p. 25.
Rapport sur le Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, p. 136.
Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, p. 99.
Rapport sur les Annales de la Société académique d'architecture de Lyon, p. 126.
Lépinois (G. de). — Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont-en-Beauvoisis, p. 82.
Lépinois (Indication de plusieurs ouvrages de M. G. de), p. 83.
Leroy (Abbé), curé de Valognes. — Le vieux Cherbourg, d'après les archives des xvie, xviie et xviiie siècles, p. 76.
Le Roy (Dr). — Notice sur les ossements fossiles trouvés dans la Varenne de Meaux, à Villenoy et à Monthyon, p. 401.
Leroy (G.). — Ordinaire des gardes de Louis XIV, en subsistance chez les particuliers, p. 6.
Fontaines et regards de la ville de Paris et de la campagne en 1730, p. 6.
Envoi de plusieurs documents relatifs à la ville de Melun, p. 31.
Note sur une statuette de l'église de Féricy, arrondissement de Melun, p. 22.
Collection d'antiquités et de curiosités de M. Félix La Joye, à Melun, p. 485.
Lettres adressées à Thomas Blanc, historiographe de Savoie, p. 382.
Leugney [Doubs] (La porte de l'église de), par M. Gauthier, p. 222.
Levavasseur. — Trois versions; trois thèmes, p. 375.
Lhuillier (Th.) — Note sur l'hypogée de Crécy, p. 400.
La famille des Dubois, peintres du roi, à Fontainebleau, p. 400.
Recherches sur les plus anciens artistes de la Brie, p. 401.
Liébert (Eug.). — Description des verrières de l'église collégiale de Champeaux, 401.
Lille (Ordonnance réglant le prix du gibier en 1546, dans la ville de), p. 326.
Livre journal des Carmélites de Pontoise (Extrait du), par M. l'abbé Grimot, p. 145.

Digitized by Google

Livres brûlés à Paris pendant l'insurrection de 1871, par M. Charles Desmaze, p. 46.
Loches (Notice sur les souterrains du château de), p. 124.
Longpré-lez-Amiens et les Du Gard, seigneurs dudit lieu, par M. Pouy, p. 8.
Lons-le-Saunier (Réforme en 1563 des Cordeliers de), p. 65.
Louandre (Ch.). — Nommé membre honoraire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, p. 2.
Louis XI (Une campagne de) contre la ligue du Bien public en Bourbonnais, p. 70.
Louis XIII (Lettre de) relative aux habitants de Vendôme, p. 88.
Louis XIV (Table de la correspondance administrative de), p. 4.
Louis XIV (Lettres de) relatives aux habitants de Vendôme, p. 88.
Louis XVI (Voyage de) à Cherbourg, en 1786, p. 76.
Lubière-du-Rouchet, évêque de Comminges (Testament de), p. 6.
Luçay (Comte de), chargé de l'examen de documents, p. 7, 11, 333, 335.
Rapport sur le projet de publication du Dictionnaire topographique de l'Oise de MM. Mathon et Deladreue, p. 4.
Rapport sur une communication de M. Fontanille, instituteur communal à Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), p. 16.
Rapport sur les publications de la Société havraise d'études diverses, p. 78.
Rapport sur les comptes de la maison de Louis de la Trémoille pendant son séjour en Italie, p. 16.
Rapport sur des communications de MM. Ed. de Barthélemy et Fontanille, p. 174.
Lucot (Abbé). — Notice sur Sainte-Hélène, p. 391.
Lunay (Histoire de l'église et des chapelles de la commune de), p. 86.
Lyon (Le pont sur le Rhône et la fondation du grand Hôtel-Dieu de), par M. Guigues, p. 81.

M

Madagascar (Étude sur l'île de), par M. Vinson, p. 78.
Magnier (Édouard). — Boulogne pendant la première moitié du XVIIIe siècle, p. 106.
Maître (Léon). — Projet de publication du dictionnaire topographique de la Mayenne, p. 13, 151.
Tablettes chronologiques et historiques de la succession des seigneurs de Laval, de Mayenne et de Château-Gonthier, p. 335.
Mandrin (Note relative à), par M. V. de Saint-Genis, p. 17, 183.
Manuscrits et extraits des bibliothèques et des archives de Pise et de Gênes, p. 10, 46.
Marbode, évêque de Rennes au XIe siècle (Epigrammes de), par M. Ropartz, p. 40.
Marchant, mesureur juré. — Arpentage des places à bâtir de Vitry-le-François, p. 351.
Marchegay. — Choix de documents sur l'Anjou, p. 8.
Les anciens seigneurs de Tiffauges, p. 102.
Documents inédits sur le département des Deux-Sèvres, p. 335.
Le sabre de l'école de Mars du musée archéologique de Nantes, p. 347.

Digitized by Google

Marcillac-sur-Lot (Note sur les archives de l'abbaye de), p. 7.
Mareuil-lès-Meaux (Description de l'église de), par M. Ridan, p. 401.
Marguerite d'Autriche (Un diplomate franc-comtois sous), par M. Girard, p. 63.
Marguerite de Bourgogne, duchesse de Savoie (Notice sur les jetons de), p. 130.
Maricourt (De). — Histoire de la mobile de Vendôme, p. 90.
Marion (Jules). — Envoi de sa démission de membre de la section d'archéologie, p. 21.
Marmoutiers (Donations faites aux moines de), p. 11.
Marnotte. — Rapport sur la restauration de l'arc de triomphe dit *Porte-Noire*, à Besançon, p. 117.
Marseille (Monnaies et médailles du musée numismatique de), p. 120.
Marseille (Lettre relative à la représentation d'un mystère à), p. 333.
Marseille (Compliment adressé en 1470 aux syndics de), p. 325.
Marsy (De). — Liste des chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem et de Notre-Dame du Mont-Carmel, 1610-1736, p. 13.
Une sépulture aux Cordeliers de Compiègne, p. 24.
Essai de bibliographie tunisienne, p. 59.
Observation au sujet d'une communication relative à Jeanne d'Arc, p. 327.
Les possessions de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne dans la Thiérache, p. 387.
Fragments d'un cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne, p. 458.
Martin (Henri). — Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille, p. 120.
Martin-Marville. — Essai sur les châteaux royaux des rois mérovingiens et carlovingiens, p. 101.
Marty-Laveaux, chargé de l'examen de documents, p. 4, 333, 335.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'émulation du Jura, p. 63.
Notice sur M. Patin, p. 294.
Chargé comme commissaire responsable de la surveillance de la publication des lettres de Chapelain, p. 329.
Rapport sur le Dictionnaire historique et archéologique du Pas-de-Calais, p. 369.
Rapport sur les Mémoires de la Société des antiquaires du Centre, p. 366.
Mas Latrie (De), chargé de l'examen de documents, p. 326, 328, 333.
Rapport verbal sur les documents relatifs aux expéditions militaires et commerciales de la France et de Venise au moyen âge, p. 5.
Rapport sur une communication de M. Pouy, p. 10.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique de Constantine, p. 58.
Indication d'ouvrages à consulter sur les vies des saints, p. 61.
Rapport sur une communication de M. Pouy, p. 150.
Massy de Latour. — Demande d'une subvention pour un ouvrage sur les voies romaines, p. 342.
Hommage de trois dissertations, p. 342.
Mathon et Deladreue. — Dictionnaire topographique du département de l'Oise, p. 4.
Matton. — Diverses communications manuscrites, p. 530.

Digitized by Google

Maulde (René de). — Mémoire sur la condition des hommes libres dans l'Orléanais au XIIe siècle, p. 34.
Proposition de publication du procès du maréchal de Retz, p. 328.
Médailles antiques et du moyen âge, appartenant à M. Rouzand, p. 19.
Médailles dauphinoises, par M. Gustave Vallier, p. 95, 97.
Médailles romaines (Liste de), envoyée par Mme veuve Poupart, p. 28.
Médecine (Origine, enseignement et pratique de la) en France, et particulièrement à Orléans, p. 42.
Mélin (Abbé). — Historique de l'Académie de musique fondée à Moulins, par M. Pallu, intendant du Bourbonnais, p. 71.
Mellet (Comte de). — Épitaphe de Louis Bacon, religieux de l'abbaye de Pontlevoy, p. 198.
Fouilles de la grotte de Saint-Léon-de-l'Isle (Dordogne), p. 237.
Indication de documents et particulièrement de trois lettres de Richelieu, p. 327.
Melun (Collection de M. Félix La Joye à), p. 485.
Melun (Lettres de Louis XIV aux habitants de), communication de M. G. Leroy, p. 11.
Mémoires de Trévoux (Projet de publication de la table des), par M. Briquet, p. 12.
Mémoires d'un bourgeois des XVIIe et XVIIIe siècles, par M. Dupré, p. 13.
Mennesson. — Jeanne d'Arc à Wiége, en 1430, p. 387.
Étymologies des noms de lieux de l'arrondissement de Vervins, p. 387.
Mercœur (Duc de), cardinal de Vendôme, gouverneur de Provence. — Son séjour à Aix, p. 87.
Merimée (Notice nécrologique sur M.), par M. de Guilhermy, p. 296.
Mesnil-Simon (Lettres relatives à la famille des Du), par M. Bouchet, p. 88.
Mesures de pierre au musée d'Amiens, par M. E. Borély, p. 122.
Mesvres en Bourgogne et ses dépendances, par M. Anatole de Charmasse, p. 53.
Mesvres (Annales historiques du prieuré de), par M. A. de Charmasse, p. 420.
Meubles et joyaux de Charles V, roi de France (Inventaire des), p. 21.
Meubles, ornements religieux, etc. empruntés par le pape Félix V à l'hôtel de la maison de Savoie, p. 132.
Meyer (Paul), chargé de l'examen de documents, p. 11, 333, 334.
Communication relative à la publication d'un dictionnaire en patois béarnais, publié par MM. Raymond et Lespy, p. 10.
Rapport sur un spécimen de ce dictionnaire, p. 141.
Miannay (Seille en bois découverte dans le village de), p. 138.
Michelant. — Rapport sur diverses communications de M. l'abbé Tisserand, p. 336.
Mien. — Montcornet, Rozoy-sur-Serre et leurs environs pendant la période révolutionnaire, p. 386.
Million (Abbé). — Lettres des ducs de Bavière et de la duchesse de Savoie à Thomas Blanc, historiographe de Savoie, p. 382.
Rectification de quelques erreurs historiques concernant la Tarentaise, p. 382.
Minutes historiques d'un notaire de Vervins (Mémoire sur les), par M. Ed. Piette, p. 386.
Mireur. — Privilége du pape Innocent III, en faveur de la chartreuse de Montrieux, p. 7.

Digitized by Google

Missel de Tarentaise (Mémoire sur le), par M. l'abbé Fleury, p. 380.
Mission en Asie Mineure de MM. Duchesne et Collignon (Lettre sur la), p. 28.
Mobile de Vendôme (Histoire de la), par M. de Maricourt, p. 90.
Mofras (De), chargé de l'examen de documents, p. 6.
Rapports sur des communications de MM. Francis Molard et Duhamel, p. 10.
Rapport sur deux communications relatives à la colonie génoise de Chiavari, p. 16.
Rapport sur les Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 31.
Rapport sur des communications de M. Molard, p. 142.
Rapport sur une communication de M. Duhamel, p. 151.
Rapport sur une communication de M. Charvet, p. 151.
Rapport sur une communication de M. Duhamel, p. 173.
Molard (Francis). — Manuscrits et extraits des bibliothèques et archives de Pise et de Gênes, p. 10, 142.
Monastère de la Visitation de Draguignan (Mémoire sur le), par M. l'abbé Laugier, p. 357.
Monastère des dominicains de Sainte-Catherine à Poitiers, p. 364.
Mondoubleau (Invasion allemande à), par M. Gohier, p. 90.
Monnaies du xiie siècle, découvertes à Vallon (Sarthe), par M. Hucher, p. 18, 29.
Monnaies et médailles du musée de Marseille, par M. Laugier, p. 120.
Monnier (Désiré). — Souvenirs d'un octogénaire de province, p. 64.
Montaiglon (A. de). — Nommé commissaire pour la publication de MM. Giry et Aimé Girard, p. 29.
Chargé de l'examen de documents, p. 338.
Note sur un manuscrit du moine Théophile, trouvé à Londres, p. 344.
Rapport sur plusieurs communications de M. Matton, p. 530.
Rapport sur l'Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée, p. 102.
Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, p. 105.
Montarel (De). — Topographie militaire de la frontière des Alpes, p. 41.
Mont Beuvray (Exploration à la Come-Chaudron, au), p. 18.
Mont Beuvray (Fouilles exécutées au), p. 421.
Montcornet, Rozoy-sur-Serre et leurs environs, pendant la période révolutionnaire, par M. Mien, p. 386.
Montée. — Notes sur la philosophie pythagoricienne, p. 357.
Mont Gargant et au Mont Cey (Fouilles au), par M. l'abbé Joyeux, curé de Vic (Haute-Vienne), p. 19.
Montrieux (Privilége du pape Innocent III, en faveur de la chartreuse de), p. 7.
Mont-Saint-Michel (Histoire du), par M. D. Huynes, publiée par M. E. de Beaurepaire, p. 91.
Monuments attribués à l'époque antéhistorique (Mémoire sur les), par M. George, p. 126.
Monvel. — Étude historique sur la ville de Jargeau, p. 34.
Morel, curé de Sampigny (Meuse). — Notice sur l'Œnochoé de Sommebionne, p. 204.
Notice sur une urne funéraire découverte à Saint-Remy-sur-Bussy (Marne), p. 350.

Digitized by Google

Détails sur les objets trouvés dans le lieu de sépulture d'un chef gaulois, à Sommebionne, p. 389.
Urne découverte à Saint-Remy-sur-Bussy (Marne), p. 535.
Mosaïque polychrome trouvée à Sens, p. 347.
Moulenq (François). — Coutumes et priviléges accordés aux habitants d'Auvillars, p. 9.
Moutié (A.). — Tableaux généalogiques et sceaux des seigneurs de Chevreuse, p. 24.
Mowat (Commandant). — Description de trois tombes épiscopales de Saint-Malo, p. 198.
Moyen âge (Le) et la Renaissance comparés aux temps modernes, par M. le comte de Gomer, p. 374.
Musée d'Amiens (Note sur des mesures de pierre au), p. 122.
Musée d'Avignon (Inscriptions romaines du), p. 27.
Musée Calvet, à Avignon (Pierres sculptées conservées au), p. 206.
Musée de Cluny (Don fait au) d'un jeu de cartes de l'époque de la Restauration, p. 24.
Musée de Riom (Publication de la Société du), p. 42.
Musée numismatique de Marseille (Monnaies et médailles du), p. 120.
Musée de Varzy (Notice sur un cadran solaire en plomb au), p. 218.
Musique. — Documents relatifs à l'histoire de la musique, par M. Lacroix, p. 200.

N

Naveil (François Lattron, vigneron au Bois-aux-Moines, paroisse de), p. 88.
Nécrologie. — Notice sur M. Mérimée, par M. de Guilhermy, p. 296.
Nécrologie. — Notice sur M. le marquis de la Grange, par M. E. de Barthélemy, p. 300.
Nécrologie. — Notice sur M. Patin, par M. Marty-Laveaux, p. 294.
Nemours (Stations de l'âge de la pierre dans les environs de), p. 401.
Nesle (Notes sur le canton de), par M. Lefebvre-Marchand, p. 47, 137.
Neuilly-Saint-Front (Notice historique sur), par M. Nusse, p. 353.
Nicaise (Auguste). — Étude sur le tumulus de Hancourt (Marne), p. 28, 529.
La chambre de justice, épisode du XVIIIe siècle, p. 329.
Étude sur les puits funéraires de Tours-sur-Marne, p. 388.
Nîmes (Communication relative à une inscription découverte à), p. 266.
Nithard (Étude sur), par M. l'abbé Carlet, p. 51.
Nobiliaire de Picardie, de Haudicquier de Blancourt, décrit par M. de Bracquemont, p. 48.
Notes sur les cantons de Chaulnes, Nesles et Rosières, p. 137.
Nouel (E.). — Étude sur le grand hiver de 1709 à Vendôme, p. 86.
Journal de François Lattron, vigneron au Bois-aux-Moines, p. 88.
Nouvion (De). — Registre en forme de journal fait par un domestique du chancelier Du Prat, p. 328.
Nozot. — Requête des régents du collége de Sedan à Mgr le Prince souverain, p. 17.
Ordonnance de Henri de la Tour, prince de Sedan, 1618, p. 17.

Digitized by Google

Documents relatifs à la principauté de Sedan, p. 187.
Notice sur les paroisses de Sorbon et de Wadelincourt, p. 198.
Rapport sur un sceau de Henri VI, comte de Grandpré, p. 241.
Communication au sujet des démolitions de l'enceinte fortifiée de la ville de Sedan, p. 339.
Pièces diverses relatives à la principauté de Sedan, p. 334.
Notices sur diverses communes des Ardennes, p. 346.
Nusse. — Notice historique sur Neuilly-Saint-Front, p. 353.

O

Oasis de Negrine (Étude sur l'), par M. Baudot.
Objets antiques de bronze (Note de M. Tholin sur des), p. 19.
Ogier de Gombauld. — Étude biographique et littéraire, par M. René Kerviler, p. 8.
Œnochoé de Sommebionne (Note sur l'), par M. Morel, p. 204.
Ordinaire des gardes de Louis XIV en subsistance chez des particuliers, p. 6.
Ordres religieux et militaires en bas Poitou, par M. de la Boutetière, p. 102.
Orgues de la cathédrale d'Amiens (Origine des), par MM. Dubois et Darsy, p. 49.
Orléans (Origine, enseignement et pratique de la médecine à), p. 42.
Orléans (Élection de Thibault d'Aussigny au siége épiscopal d'), p. 32.
Ossements fossiles trouvés dans la Varenne de Meaux, à Villenoy et à Monthyon, p. 401.

P

Pages (Mme la baronne de). — Indication de deux monuments existant à Cadenet et à Cucurron (Vaucluse), p. 341.
Paillet [Gironde] (Vasque de marbre de l'époque romaine signalée à), p. 338.
Pallu, intendant du Bourbonnais (Ancienne académie de musique, fondée à Moulins par M.), p. 71.
Parassis (Lettres relatives à la famille des Du Mesnil-Simon, seigneurs de), p. 88.
Paris-Jollabert (Abbé). — Note sur l'épitaphe du cardinal de Fleury, p. 199.
Notes sur les anciennes croix processionnelles, p. 426.
Paratonnerres établis à Tananarive, par M. Laborde, p. 78.
Parrot (A.). — Mémoire relatif à la découverte du *lavatorium* de l'ancien hôpital de Saint-Jean d'Angers, p. 188.
Patin (Notice nécrologique sur M.), par M. Marty-Laveaux, p. 54, 29.
Pavie (Victor). — Vie et opinions de David d'Angers, p. 105.
Paten (Commandant). — *Fac-simile* d'inscriptions latines découvertes sur le parcours de la voie romaine de Sétif à Djidjelli, p. 19.
Envoi de deux inscriptions latines inédites et de la photographie d'une tête de marbre blanc, p. 339.
Pécheur (Abbé). — Excursion aux Creuttes, près Craonne, p. 395.
Penant (Docteur). — Notices sur les médecins Nicolas de la Framboisière et Guillaume de Harcigny, p. 384.
Péquegnot (F.), ancien curé de Couches. — Notice historique sur cette paroisse, p. 56, 423.

Digitized by Google

Perraud (Philippe). — Lutte entre les gouverneurs de Franche-Comté et le Parlement, p. 63.
Philbert de Vaudray (Charte accordée par), aux habitants de Champvans-lez Gray, p. 6.
Philippe le Bel (Publication de l'ouvrage sur les états généraux sous), p. 4.
Philippe le Bel (Note sur la mort de), par M. Douët d'Arcq, p. 277.
Philippe le Bel (Sceau des exécuteurs testamentaires de), p. 18.
Philippe de Valois (Doléances des marchands et des échevins de Paris au roi), p. 326.
Picot (Georges). — Notice nécrologique sur M. Lascoux, p. 8.
Chargé de l'examen de documents, p. 6, 328, 329, 330.
Rapport sur la publication de l'ouvrage sur les états généraux sous Philippe le Bel, p. 4.
Désigné comme éditeur de cet ouvrage commencé par M. de Stadler.
Annonce d'envois de documents relatifs aux états généraux, p. 330.
Pièces d'or aux effigies du roi Jean, d'Édouard III et du prince Noir, découvertes à Courpiac (Gironde), p. 341.
Pierres mystérieuses et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné, p. 95.
Pierres découvertes au village de Broyes, p. 139.
Pierres sculptées de l'époque gauloise, conservées au musée Calvet, à Avignon, p. 206.
Pierres Folles de Follet (Les), à Rosnay-sur-Yon, p. 103.
Piette (E.). — Mémoires sur les minutes historiques d'un notaire de Vervins, p. 386.
Description du château et du prieuré de Saint-Lambert, p. 394.
Pipelard, ancien curé de Ferrière-Atout-Clocher [Eure] (Journal de l'abbé), p. 4.
Piré, évêché de Rennes (Extrait du *Deal* de la paroisse de), p. 327.
Plaine (Dom), bénédictin de Ligugé. — Étude sur Jeanne de Penthièvre, duchesse de Bretagne, p. 41.
Pline (Mémoires sur les lettres de), par M. E. Fabre, p. 35.
Poiré (Abbé). — Découverte d'un cimetière mérovingien à Argœuves, p. 138.
Poitiers (Monastère des dominicaines de Sainte-Catherine à), p. 364.
Polyptique de Saint-Paul de Lyon, édité par M. Guigues, p. 81.
Pontoise (Inscriptions des xvie et xviie siècles de l'église de Saint-Maclou de), p. 22.
Poquet (Abbé). — Épitaphe de l'église de Nampcel (Oise), p. 199.
Compte rendu d'une excursion dans diverses localités du Soissonnais, p. 393.
Port (Célestin). — Note relative au projet de vente de la châsse de Saint-Maxenceul, p. 19.
Poteries en terre cuite trouvées dans l'Adour, devant Dax, p. 346.
Pouillé historique du diocèse de Die, par M. Brun-Durand, p. 13.
Poupart (Mme veuve). — Envoi d'une liste de médailles romaines, p. 28.
Pouy. — Ordonnance de Saint-Pol, gouverneur de Picardie, p. 7.
Longpré-lez-Amiens et les Du Gard, p. 8.
Traduction d'une bulle du pape Alexandre III, concernant l'abbaye de Valoires, p. 10.
Envoi de deux dessins représentant les fonts baptismaux et un écusson sculpté de l'église de Fouencamps, p. 27.

Digitized by Google

Communication relative à un éperon de l'époque romaine trouvé à Tiepval (Somme), p. 30.
Sceau du XIIIe siècle de l'ancienne abbaye de Berthaucourt, p. 22, 30.
Description de diverses empreintes de sceaux, p. 48.
Épreuves de sceaux prises sur des matrices en bronze, p. 139.
Traduction d'une bulle du pape Alexandre III, p. 150.
Médaille de pèlerinage de la Sainte-Larme de Selincourt (Somme), p. 215.
Communication d'une empreinte de sceau, p. 291.
Communication relative à la cuve baptismale découverte dans l'église de Fouencamps (Somme), p. 343, 516.
Presse politique (La) sous Richelieu, par M. René Kerviler, p. 8.
Prix proposés pour 1877 par la Société des antiquaires de Picardie, p. 321.
Prix proposés par la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, p. 592.
Procès-verbaux des séances de la section d'archéologie, par M. Chabouillet, secrétaire de la section, p. 18, 21, 27, 338, 344.
Procès-verbaux des séances de la section d'histoire et de philologie, par M. Hippeau, secrétaire de la section, p. 3, 6, 11, 325, 333.
Promis (Vincent). — Notice sur des jetons de Marguerite de Bourgogne, duchesse de Savoie, p. 130.
Emprunts d'ornements à l'hôtel de la maison de Savoie, par le pape Félix V, p. 132.
Prost. — Documents inédits relatifs à la Franche-Comté, p. 65.
Essai historique sur les origines de Baume-les-Moines, p. 65.
Statuts et règlements du jeu de l'arc, p. 69.
Compte du fondeur de la grosse cloche de Saint-Anatholle de Salins, p. 226.
Inventaire du mobilier d'une chapelle de l'église de Poligny, p. 227.
Protestantisme (Extinction du) dans les diocèses de Saint-Brieuc, Tréguier et Quimper, p. 40.
Puits funéraires de Tours-sur-Marne (Étude sur les), par M. Auguste Nicaise, p. 388.
Puy-du-Chalard, commune d'Yssandon [Corrèze] (Monnaie gauloise trouvée au), p. 342.
Puy-en-Velay (Inscription latine trouvée au), p. 23.
Pythagore et la philosophie pythagoricienne, par M. Chaignet, p. 358.

Q

Quantin. — Dépêches envoyées par Charles IX, Henri III et Catherine de Médicis, p. 334.
Quesnet. — Extrait des registres de la maison commune de Rennes, p. 17.
Entrée de Henri IV dans la ville de Rennes en 1598, p. 185.
Procès-verbal de la rupture d'une verrière de l'église de Sens, p. 334.
Envoi d'un tableau des états de Bretagne, p. 327.
Extrait du *Deal* de la paroisse de Piré, p. 327.
Quicherat (Jules). — Chargé de l'examen de documents, p. 18, 19, 338, 339, 340, 345, 346, 347.
Rapports sur des communications de MM. Gros et Bulliot, p. 26.

Digitized by Google

Rapport sur une communication de M. Joly-Leterme, p. 30, 287.
Rapport sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, p. 109.

R

Rabut (Fr.). — Envoi de dessins d'objets gaulois, p. 22.
Méreaux de la Sainte-Chapelle de Chambéry et de l'église de Belley, p. 127.
Ragot (Capitaine). — Étude sur la géographie ancienne du sud de la Numidie, p. 58, 59.
Raison du Cleuziou (Hippolyte). — Histoire du couvent des Cordeliers de Saint-Brieuc, p. 40.
Rapports sur des communications manuscrites :
Bellaguet, p. 185, 186, 187.
Bertrand (Al.), p. 204, 237, 529, 535.
Bertrand (Gustave), p. 200.
Boislisle (De), p. 154, 157, 159.
Chéruel, p. 145.
Clément de Ris, p. 215, 218, 516.
Darcel, p. 220, 222, 227, 244, 252, 343, 483, 484, 485, 486, 488, 537.
Desjardins, p. 163.
Desnoyers, p. 152, 440.
Douët d'Arcq, p. 241, 291, 518.
Guilhermy (Baron de), p. 240, 284, 517.
Jourdain, p. 432.
Le Blant (Ed.), p. 343, 480.
Mas Latrie (De), p. 150.
Mofras (De), p. 142, 151, 173.
Montaiglon (A. de), p. 530.
Maury (Alfred), p. 152.
Meyer (Paul), p. 141.
Quicherat, p. 287.
Tardif (J.), p. 151.
Rapports sur les mémoires des Sociétés savantes :
Bertrand (Alex.), p. 121, 122, 419.
Barthélemy (A. de), p. 1, 4, 39, 42, 43, 351, 352, 354.
Barthélemy (Éd. de), p. 117, 388, 392, 396.
Bellaguet, p. 85, 364, 384.
Clément de Ris (Comte), p. 95, 124.
Desjardins (C.), p. 80, 81.
Darcel, p. 106.
Desnoyers, p. 44, 53.
Douët d'Arcq, p. 127, 425.
Hippeau, p. 73, 74, 75, 77.
Jourdain, p. 34, 36, 82, 84, 357, 359, 361.

Digitized by Google

Leclerc, p. 388, 403.
Lenoir (Albert), p. 99, 126, 136.
Luçay (Comte de), p. 78.
Martin (Henri), p. 120.
Marty-Laveaux, p. 63, 366, 368.
Mas Latrie (De), p. 58.
Mofras (De), p. 31.
Montaiglon, p. 102, 105.
Quicherat, p. 109.
Sommerard (Du), p. 407.
Théry, p. 69, 70, 71, 355.
Wey (Fr.), p. 369, 377, 379.

Raymond, maître des maisons du Temple en Auvergne et en Limousin (Charte de), p. 335.

Raymond et Lespy. — Dictionnaire en patois béarnais, p. 10, 141.

Reboul (Robert). — Publication d'une notice historique sur la Roque-Brussanne (Var), p. 355.

Documents divers recueillis sous le nom de *cartons d'un ancien bibliothécaire*, p. 356.

Recloses (Description du retable de l'église de), par M. Gresy, p. 400.

Refuge sur la cime du petit Salève (Haute-Savoie), exploré par M. J. Chevrier, p. 339.

Reliquaire de M. Didier, évêque de Langres, p. 486.

Remoulins (Cartulaire de), envoyé par M. Charvet, p. 4.

Renier (Léon). — Chargé de l'examen de documents, p. 19, 23, 27, 338, 339, 340, 345, 346.

Rennes (Extrait des registres de la maison commune de) en 1598, p. 17.

Répertoire des sources historiques du moyen âge, par M. l'abbé Ulysse Chevalier, p. 326.

Réserves de l'armée en Poitou sous l'ancien régime, p. 366.

Retable de l'église de Recloses (Description du), par M. Grésy, p. 400.

Retz (Demande de publication du procès du maréchal de), p. 328.

Richard (Abbé). — Recueil de dictons ou proverbes populaires usités dans la Franche-Comté, p. 337.

Richelieu (Indication de trois lettres de) dans les archives de M. le marquis de Boutillier, p. 327.

Richemond (Meschinet de). — Documents relatifs à la ville de la Rochelle, p. 16.

Pierres funéraires trouvées dans les ruines de l'abbaye de Notre-Dame-des-Châtelliers, p. 23.

Archives départementales de la Charente-Inférieure, p. 74.

Documents concernant diverses transactions au moyen âge, p. 160.

Découverte de dalles funéraires à l'île de Ré, p. 285.

Testament d'Alexandre Aufrédi, p. 328.

Ridan. — Description de l'église de Mareuil-lès-Meaux, p. 401.

Riffé (Paulin). — Essais généalogiques sur les anciennes familles du Berry, p. 367.

Robert (Charles). — Chargé de l'examen de documents, p. 18.

Robert d'Artois (Trahison de), par M. E. Lecesne, p. 36.

Robert de Thorigny (Chronique de), par M. L. Delisle, p. 91.

Digitized by Google

Rochambeau (A. de). — Documents historiques sur le Vendômois, p. 87.
Lettre de recommandation pour Ronsard, adressée à Charles IX, p. 89.
Proposition de réunir les documents relatifs à l'invasion allemande de 1870-1871, p. 90.
Rochas d'Aiglun (De). — Édition de la topographie militaire du Dauphiné, par M. de Montarel, p. 41.
Rochefort (Monument romain de), par M. l'abbé Voisin, p. 19.
Rois mérovingiens et carlovingiens (Essai sur les châteaux royaux, etc., des), p. 101.
Roman. — Envoi de trois lettres inédites de Henri IV, p. 12.
Roman de la Rose (Fragment d'un manuscrit du), communiqué par M. Clément Simon, p. 7.
Romorantin (Recherches historiques sur), par M. Dupré, p. 31.
Rondeau (Louis). — Découverte de bains romains à Angers, p. 106.
Ronsard (Relations de) avec Torquato Tasso, p. 89.
Ronsard (Lettre de recommandation pour), adressée à Charles IX, p. 89.
Ropartz (Sigismond). — Notes et correspondances du marquis de la Coste, p. 40.
Épigrammes de Marbode, évêque de Rennes au xie siècle, p. 40.
Analyse de l'histoire de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Méen, p. 40.
Roque-Brussanne [Var] (Notice sur la), par Brémond, p. 355.
Roquemont (De). — Mutilations exercées sur les monuments de Champlieu, p. 136.
Rosières (Note sur le canton de), par M. Lefèvre-Marchand, p. 47, 137.
Rosnay-sur-Yon. — Les Pierres Folles de Follet, p. 103.
Rouffach [Afrique] (Inscription trouvée à), p. 480.
Rouzand. — Note sur des médailles antiques et du moyen âge, p. 19.
Rouzand, instituteur à Peyriac-de-Mer (Aude). — Communications relatives à des médailles antiques et du moyen âge, p. 30.
Roze (Abbé). — L'église d'Amiens de 1734 à 1856, p. 48.
Rozière (De). — Rapport verbal sur une communication de M. François Moulenq, p. 8.
Ruffelet (Correspondance et travaux inédits du chanoine), par M. Dubois de la Villerabel, p. 41.

S

Sabatier. — Séjour du duc de Mercœur, cardinal de Vendôme, dans la ville d'Aix, p. 87.
Sabre de l'école de Mars du musée archéologique de Nantes (Notice sur le), p. 347.
Sahara (Le) de la province de Constantine, par M. Ragot, p. 58.
Saint-Algise, abbé en Thiérache, par M. l'abbé Corblet, p. 387.
Saint-Amour (Tablettes historiques de la ville de), par M. Corneille-Saint-Marc, p. 65.
Saint-Anatholle de Salins (Cloche de l'église collégiale de), p. 220.
Saint-André de Chelles (Châsses de l'église de), p. 400.
Saint-Brieuc (Histoire des Cordeliers de), par M. Hippolyte Raison du Cleuziou, p. 40.

Digitized by Google

Saint-Brieuc (Histoire des évêques de), par M. Ch. Guimard, p. 40.
Saint Célidoine (Services rendus à *Vesontio* par un évêque, successeur de), par M. le vicomte de Chiflet, p. 72.
Saint-Corneille de Compiègne (Possessions de), dans la Thiérache, p. 387.
Saint-Corneille de Marseille (Fragments du cartulaire de), p. 460-479.
Saint Didier, évêque de Langres (Note sur la chasuble de), p. 22.
Saint Didier, évêque de Langres (Tissus trouvés dans un reliquaire de), p. 486.
Saintes. — Statue de marbre de Bernard Palissy, p. 105.
Saint-Genis (De). — Récit du siége de Châtellerault par le duc d'Anjou, en 1569, p. 3.
Incident diplomatique auquel donna lieu l'arrestation de Mandrin, p. 17.
Rapport sur une note relative à Mandrin, p. 183.
Envoi de plusieurs documents, p. 328.
Découverte du cartulaire de l'abbaye de la Merci-Dieu, p. 334.
Note sur des fouilles exécutées dans l'église des Cordeliers de Châtellerault, p. 346.
Saint-Germain-lès-Évreux (Notice sur), par M. Izarn, p. 73.
Saint-Gilles-sur-Vie. — Notice par M. Delidon, p. 104.
Sainte Hélène et son culte en Champagne, par M. l'abbé Lucot, p. 391.
Saint-Hippolyte de Bourges (Notes et procès à propos des murs de), p. 366
Saint-Lambert (Description du château et du prieuré de), p. 394.
Sainte-Larme de Sélincourt [Somme] (Médaille de pèlerinage de la), p. 215.
Saint-Laurent de Beauvais (Église collégiale de), par M. Deladreue, p. 83.
Saint-Laurent de Montoire (Documents sur l'église de), par M. Dupré, p. 87.
Saint-Léon-de-l'Isle [Dordogne] (Fouilles de la grotte de), p. 237.
Sainte-Marie (De). — Bibliographie carthaginoise, p. 59.
Saint Martial (Corps de), martyr, conservé à la cathédrale d'Angers, p. 28.
Saint Maxenceul (Projet de vente de la châsse de), p. 19.
Saint-Maximin [Var] (Copie de l'inventaire du trésor de), p. 338.
Saint-Méen (Sécularisation de l'abbaye de), par D. Germain Morel, p. 40.
Saint-Nazaire (Chapitre inédit de l'histoire de), par M. René Kerviler, p. 335.
Saint-Paul-Trois-Châteaux (Employés de la ville de), en 1575, p. 16.
Saint-Pol, gouverneur de Picardie (Ordonnance de), relative au costume des échevins d'Amiens, p. 7.
Saint-Remy-sur-Bussy [Marne] (Urne funéraire découverte à), p. 350.
Saint-Riquier (Annales de l'abbaye royale de), par M. l'abbé Hénocque, p. 47.
Saint-Sernin et son dernier prieur, par M. l'abbé Sébille, p. 57.
Saint-Vaast d'Arras (Cartulaire de), par M. l'abbé Van Drival, p. 84.
Salagnac (Note sur un ambon du grand bourg de), p. 339.
Salies. — Observations au sujet des têtes automatiques existant autrefois dans quelques églises, p. 397.
Salignac-Fénelon (J.-B. Augustin de), dernier prieur de Saint-Sernin-du-Bois, p. 57.
Salins (Cahiers de doléances du bailliage de), p. 64.
Salins (Huit ans de l'histoire de), par M. Vayssière, p. 69.
Salins (Lettres inédites provenant du couvent des Capucins de), p. 69.
Salles (De). — Monographie historique et archéologique de Troo (Loir-et-Cher), p. 34.

Digitized by Google

Salmon (Ch.). — Analyse d'un ouvrage de l'abbé Rose, p. 48.
Trois reines chez les Carmélites d'Amiens, p. 51.
Salon [Corrèze] (Notice sur un bas-relief de l'église de), p. 346.
Samatan [Gers] (Inscription romaine trouvée dans le canton de), p. 345.
Sarcophage chrétien du Louvre (Note sur un), par M. Éd. Le Blant, p. 29, 282.
Sarcophage en marbre blanc (Note sur un), par M. Grellet-Balguerie, p. 340.
Sarcophages chrétiens d'Arles (Projet de publication des), p. 21.
Saulcy (De). — Proposition de publication d'un *corpus* de documents relatifs aux monnaies fabriquées depuis Philippe-Auguste jusqu'à François Ier, p. 348.
Sauvage (Abbé). — Rapport sur une mission en Belgique, p. 329.
Sauzel. — Épée présumée d'origine espagnole, p. 139.
Sceau du XIIIe siècle trouvé dans l'ancienne abbaye de Berthaucourt, p. 22.
Sceau inédit des exécuteurs testamentaires de Philippe le Bel, p. 18, 280.
Sceaux (Épreuves de) prises sur des matrices en bronze, p. 139.
Schœpflin (Correspondance de) avec Gérard, avocat fiscal du duc de Mazarin, à Belfort, p. 354.
Sculptures gravées sur une pierre en granit dans le village de Burg (Corrèze), p. 345.
Sebille (Abbé). — Saint-Sernin-du-Bois et son dernier prieur, J.-B. Augustin de Salignac-Fénelon, p. 57.
Sécularisation de l'abbaye de Saint-Méen, par D. Germain Morel, p. 40.
Sedan (Requête des régents du collége de) à Mgr le Prince souverain, p. 17.
Sedan (Ordonnances diverses relatives à la principauté de), 1573 à 1650, p. 17.
Sedan (Documents relatifs à la principauté de), p. 187.
Sedan (Pièces diverses relatives à la principauté de), envoyées par M. Nozot, p. 334.
Sedan (Commencement de démolition de l'enceinte fortifiée de la ville de), p. 339.
Seille en bois découverte à Miannay, arrondissement d'Abbeville, p. 138.
Selincourt [Somme] (Médaille de pèlerinage de la Sainte-Larme de), p. 215.
Senanques (Nom d'un abbé commendataire de), p. 17.
Senlis (Demande d'une subvention pour continuer des fouilles à), p. 23.
Sens (Rupture d'une verrière de l'église de), p. 334.
Sépulture gallo-romaine sur le glacis sud de la ville de Soissons, p. 394.
Sépulture préhistorique à Brézé (Note sur une), par M. Joly Leterme, p. 30.
Sépultures antiques découvertes en Tarentaise (Note de M. Borrel sur les), p. 403.
Sépultures de l'époque romaine à Amiens, signalées par MM. Dusevel et Pony, p. 338.
Servaux. — Communication de la liste des Sociétés savantes auxquelles la commission propose qu'il soit donné des subventions, p. 28.
Sociétés savantes des départements :
Amiens. Société des antiquaires de Picardie, p. 34, 44, 99, 136.
Amiens. Académie des sciences, lettres et arts, p. 369.
Amiens. Société linnéenne du nord de la France, p. 322.
Angers. Société nationale d'agriculture, sciences et arts, p. 105, 578, 579.
Angoulême. Société archéologique et historique de la Charente, p. 568.
Arras. Académie des sciences, lettres et arts, p. 36, 361.
Autun. Société éduenne, p. 53, 419, 586.
Auxerre. Société des sciences historiques et naturelles, p. 591.

Digitized by Google

Avesnes. Société archéologique de l'arrondissement, p. 582.
Bar-le-Duc. Société des lettres, sciences et arts. p. 582.
Beauvais. Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, p. 82, 583.
Belfort. Société belfortaine d'émulation, p. 354.
Besançon. Académie des sciences, lettres et arts, p. 71, 117.
Béziers. Société archéologique, scientifique et littéraire, p. 576.
Boulogne-sur-Mer. Société académique, p. 106.
Bourges. Société des antiquaires du Centre, p. 336.
Brest. Société académique, p. 574.
Caen. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres, p. 567.
Caen. Société des antiquaires de Normandie, p. 568.
Cambrai. Société d'émulation, p. 583.
Châlons-sur-Marne. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, p. 388.
Chalon-sur-Saône. Société d'histoire et d'archéologie, p. 587.
Chambéry. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, p. 127, 587.
Chartres. Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 407, 572, 573.
Château-Thierry. Société historique et archéologique, p. 352, 562.
Cherbourg. Société nationale académique, p. 75.
Clermont-Ferrand. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 34.
Compiègne. Société historique, p. 321.
Constantine. Société archéologique, p. 58.
Dijon. Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 570.
Dijon. Commission des antiquités de la Côte-d'Or, p. 359.
Douai. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 357.
Draguignan. Société des études scientifiques et archéologiques, p. 355.
Évreux. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres, p. 73.
Grenoble. Académie delphinale, p. 41.
Grenoble. Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, p. 121, 577.
Havre. Société havraise d'études diverses, p. 78, 122, 321, 588.
Laon. Société académique, 561.
La Rochelle. Académie des sciences, arts et belles-lettres, p. 74.
Limoges. Société archéologique et historique du Limousin, p. 590.
Lons-le-Saunier. Société d'émulation du Jura, p. 63.
Lyon. Société académique d'architecture, p. 126.
Lyon. Société littéraire, historique et archéologique, p. 80.
Mâcon. Académie, p. 81.
Mâcon. Société des arts, sciences, belles-lettres et agriculture, p. 586.
Marseille. Académie des sciences, belles-lettres et arts, p. 120.
Melun. Société d'archéologie, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne, p. 398.
Metz. Académie, p. 580, 581.
Montauban. Société archéologique de Tarn-et-Garonne, p. 588.
Montpellier. Académie des sciences et belles-lettres, p. 575.
Montpellier. Société archéologique, p. 575.
Moulins. Société d'émulation du département de l'Allier, p. 70, 565.

Digitized by Google

Moutiers-en-Tarentaise. Académie de la Val d'Isère, p. 379, 403.
Nancy. Académie de Stanislas, p. 580.
Nîmes. Académie du Gard, p. 574.
Orléans. Société archéologique et historique de l'Orléanais, p. 31, 577.
Orléans. Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, p. 42.
Poligny. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 69.
Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest, p. 323, 364.
Reims. Académie nationale, p. 579.
Rennes. Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, p. 425, 576.
Réunion (Île de la). Société des sciences et arts, p. 77.
Rodez. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, p. 566.
Riom. Société du Musée, p. 43.
Roche-sur-Yon (La). Société d'émulation de la Vendée, p. 102.
Rouen. Société de l'histoire de Normandie, p. 91.
Saint-Brieuc. Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, p. 39, 571.
Saint-Étienne. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, p. 577.
Saintes. Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, p. 320, 569.
Soissons. Société archéologique, historique et scientifique, p. 392, 563.
Saint-Omer. Société des antiquaires de la Morinie, p. 585.
Senlis. Comité archéologique, p. 584, 585.
Toulon. Société académique du Var, p. 590.
Tours. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, p. 320.
Tours. Société archéologique de la Touraine, p. 124, 576.
Troyes. Société académique d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, p. 566.
Valence. Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, p. 95, 571.
Valenciennes. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 584.
Vannes. Société polymathique du Morbihan, p. 109, 582.
Vendôme. Société d'agriculture, scientifique et littéraire du Vendômois, p. 85.
Vervins. Société archéologique, p. 384, 563, 564.
Vesoul. Société d'agriculture, sciences et arts, p. 377.
Vitry-le-François. Société des sciences et arts, p. 351.
Soissons (Voirie romaine dans l'intérieur de), par M. Laurondeau, p. 392.
Sommebionne (Sépulture d'un chef gaulois à). — Détails nouveaux, p. 389.
Sommerard (Du). — Chargé de l'examen de documents, p. 25.
Collection des comptes rendus des expositions françaises à Vienne et à Londres, p. 342.
Rapport sur la Société archéologique d'Eure-et-Loir, p. 407.
Sourdeval (De). — Donation faite en l'an 1040, par Geoffroy, vicomte de Thouars, p. 11.
Prise de possession du duché de Retz, 1780, p. 328.

Digitized by Google

Souvenirs d'un octogénaire de province, par M. Désiré Monnier, p. 64.
Stadler (De). — Ouvrage sur les états généraux sous le règne de Philippe le Bel, p. 4.
Statue de Bernard Palissy à Saintes, p. 104.
Statue funéraire de Notre-Dame de Bas-Pontscorff, p. 116.
Statuette en bois du xiiie siècle, provenant de l'église de Féricy, p. 22.
Statuette du xve siècle, communication de M. G. Leroy, p. 483.
Stations de l'âge de la pierre dans les environs de Nemours, p. 401.
Subventions accordées aux Sociétés savantes (section d'archéologie), p. 24, 28.

T

Tailliar. — Défense du territoire de la Gaule au ve siècle, p. 358.
Taluet (Ferdinand). — Statue de marbre de Bernard Palissy, à Saintes, p. 105.
Tamizey de Larroque. — Envoi du manuscrit du premier volume des lettres de Chapelain, p. 329.
Tananarive, île de Madagascar (Introduction des paratonnerres à), p. 78.
Tapisseries historiées dans une église du Mans (Note sur deux), par M. Barbier de Montault, p. 345.
Tapisseries de haute lisse à Arras (Document relatif à des), p. 244.
Tardieu (Ambroise). — Haches de pierre polie découvertes à Hermont (Puy-de-Dôme), p. 237.
Tardif (J.). — Chargé de l'examen de documents, p. 3, 325, 326, 327, 329, 334.
Rapport sur des communications de MM. Hubert et de Sourdeval, p. 10.
Rapport sur deux chartes des xiie et xiiie siècles, relatives à l'histoire de l'Hôtel-Dieu de Paris, p. 14.
Rapport sur le projet de publication du Dictionnaire topographique de la Mayenne, par M. Maître, p. 13, 151.
Rapport sur les publications de la Société de l'histoire de Normandie, p. 91.
Tarentaise (Rectification d'erreurs historiques concernant la), par M. l'abbé Million, p. 382.
Tartufe (La seconde interdiction du), par M. Ed. Thierry, p. 75.
Tasse (Relations du) avec Ronsard, p. 89.
Teillo-Hernandez, général espagnol (Estampage de la pierre funéraire de), p. 345.
Teissier (O.). — Compliment en vers français adressé aux syndics de Marseille, 1470, p. 325.
Lettre relative à la représentation d'un mystère à Marseille, p. 333.
Envoi de quinze lettres inédites du P. L. Vacher, consul de France à Alger, p. 333.
Terrat. — Le rôle des langues anciennes dans l'enseignement moderne, p. 358.
Terrier du grand fief d'Aulnis, publié par M. A. Bardonnet, p. 364.
Terrier de Loray (Marquis de). — La croisade de 1366, p. 72.
Théophile (Note sur un manuscrit du moine) trouvé à Londres, par M. de Montaiglon, p. 344.

Digitized by Google

Théry. — Rapport sur les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny, p. 69.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier, p. 70.
Rapport sur l'Académie des sciences, lettres et arts de Besançon, p. 71.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan, p. 355.
Thibaut d'Aussigny (Élection de), au siége épiscopal d'Orléans, p. 32.
Thiérache (Possessions de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne dans la), p. 387.
Thierry (Édouard). — La seconde interdiction du Tartufe, p. 75.
Tholin. — Note sur trois objets antiques de bronze, p. 19.
Thouars (Sépulture d'un écuyer poitevin dans une église de), p. 328.
Tiboudet. — Documents tirés des procès-verbaux des états de la Franche-Comté, p. 63.
Tiepval [Somme] (Éperon de l'époque romaine trouvée en 1819 à), p. 30.
Tiffauges (Les anciens seigneurs de), par M. P. Marchegay, p. 102.
Tisserand (Abbé). — Communication de lettres relatives à Masséna et à plusieurs autres personnages du temps, p. 335.
Communication diverses à déposer à la Bibliothèque nationale, p. 337.
Dictionnaire des noms romains des inscriptions des Alpes-Maritimes, p. 346.
Tombe Fourdaine (Fouilles du tumulus dit de la), par M. le Dr Hamy, p. 107.
Tombes gauloises découvertes à Flavigny, canton d'Avize, p. 237.
Topographie militaire de la frontière des Alpes, par M. de Montanel, p. 41.
Torchet (Abbé). — Description des châsses de l'église de Saint-André de Chelles, p. 400.
Toubeau de Maisonneuve. — Notes et procès à propos des murs de Saint-Hippolyte de Bourges, p. 366.
Toubin. — Cadastre des communes du Jura, p. 65.
Tour (Henri de la), prince souverain de Sedan, ordonnance relative à un étudiant de la ville, p. 17.
Tourdéon (Démolition du quartier de), à Valence, p. 95.
Tour de Sabran (Mise en possession du fief de la), p. 17.
Tours-sur-Marne (Étude sur les puits funéraires de), par M. A. Nicaise, p. 388.
Toustain de Billy. — Histoire des évêques de Coutances, publiée par M. F. Dolbet, p. 91.
Traité passé pour l'évacuation des montagnes d'Auvergne, p. 163.
Tréguier (Monstres de l'évêché de), en 1441, p. 40.
Tremey (Abbé). — Documents divers sur la Tarentaise, p. 159.
Inscriptions des deux derniers siècles, p. 195.
Notes sur une statue de chevalier dans le cimetière de Séez, p. 200.
Dessins de plusieurs objets d'art trouvés en Savoie, p. 347.
Trémault (A. de). — Histoire de l'église et des chapelles de la paroisse de Lunay (Loir-et-Cher), p. 86.
Trémoille (Comptes de Louis de la) pendant son séjour en Italie, p. 16.
Triguères. — (Note sur une collection d'objets antiques découverts à), par MM. Dusevel et Pouy, p. 345.
Troo [Loir-et-Cher] (Monographie de), par M. de Salles, p. 34.

Digitized by Google

Tumulus de Hancourt (Marne), dit le *Tumois*, p. 28, 529.
Tumulus de la Tombe Fourdaine, par M. le Dr Hamy, p. 107.

U

Urne funéraire découverte à Saint-Remy-sur-Bussy (Marne), p. 350.
Uzerche (Histoire de la ville et du canton d'), par M. Combet, p. 8.

V

Vacher, consul de France à Alger (Quinze lettres du P. L.), p. 333.
Valence (La citadelle de), par M. Dupré de Loire, p. 95.
Valentin. — Épreuve photographique de l'épitaphe de Gaucerand, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, p. 197.
Vallier (Gustave). — Médailles dauphinoises, p. 95, 97.
Vallon [Sarthe] (Monnaies du xie siècle découvertes à), p. 18, 29.
Van Drival. — Cartulaire de Saint-Vaast d'Arras, p. 84.
Notice sur des tapisseries de haute lisse, p. 244.
Van Robais. — Notices sur trois deniers des comtes de Ponthieu, p. 49.
Découverte d'une seille en bois au village de Miannay, p. 138.
Varzy (Notice sur un cadran solaire en plomb du musée de), p. 218.
Vaschalde. — Recherches sur les pierres mystérieuses et merveilleuses du Vivarais et du Dauphiné, p. 95.
Vase romain (Note sur un), par M. Bourdet, p. 123.
Vayssière. — Huit ans de l'histoire de Salins, p. 69.
Vence (Lettres du procureur de la commune de), relatives à l'attentat de Damiens, 1757, p. 335.
Vendée (Antiquités celtiques de la), par M. l'abbé Baudry, p. 103.
Vendôme (Le grand hiver de 1709 à), par M. E. Nouel, p. 86.
Vendôme (Session du Congrès archéologique de France à), p. 396.
Vendômois (Pièces historiques sur le), par M. A. de Rochambeau, p. 87.
Verneilh (Baron de). — Note sur les anciennes forges du Périgord, p. 340.
Note sur un bas-relief de l'église de Salon (Corrèze), p. 346.
Les anciennes forges du Périgord et du Limousin, p. 350, 537.
Verrières de l'église collégiale de Champeaux (Description des), p. 401.
Vervins (Mémoire sur les minutes historiques d'un notaire de), p. 386.
Vibert (Abbé). — Mémoire sur l'église de Celliers, p. 380.
Vidourle (Inscriptions provenant de deux villages de la vallée de), p. 23.
Vie de château en Artois au commencement du xviiie siècle (La), p. 362.
Vieillard (Léon). — Documents relatifs à Belfort, p. 354.
Vignat. — Acquisition par un bourgeois de Bourges de certaines seigneuries, p. 335.
Villaret (Mlle de Foulques de). — Mémoire relatif à l'élection de Thibaut d'Aussigny au siége épiscopal d'Orléans, p. 32.
Étude sur l'enseignement des lettres et des sciences dans l'Orléanais, p. 33.
Vinay. — Estampage d'une inscription trouvée au Puy-en-Velay, p. 23.
Note sur une épitaphe en mémoire de Nicecius, chanoine de Saint-Pierre au Puy, p. 284.

Digitized by Google

Statuts donnés par Gustave Fulcodi, évêque du Puy, aux lépreux de la maladrerie de Brive, p. 435.
VINSON. — Étude sur l'île de Madagascar, p. 78.
VITREY [Haute-Saône] (Inscription romaine trouvée sur le territoire de), p. 345.
VITRY-LE-FRANÇOIS (Arpentage des places à bâtir à), par Étienne Marchant, mesureur juré, p. 351.
VITRY-LE-FRANÇOIS (Introduction et exercice de l'imprimerie à), par M. A. Denis, p. 352.
VITRY-LE-FRANÇOIS (Les communautés laïques de), par M. A. Denis, p. 352.
VOIRIE romaine dans l'intérieur de Soissons, par M. Laurondeau, p. 392.
VOISIN (Abbé), curé de Douadic. — Mémoire sur le monument romain de Rochefort, p. 19.
Note archéologique sur Ingrandes (Indre), p. 24.
Notre-Dame de la Mer-Rouge et le château du Bouchet, p. 24.

W

WERLY (Léon). — Monnaies antiques trouvées au château de Boviolles, p. 389.
WEY (Francis). — Chargé de l'examen de documents, p. 6, 335.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Amiens, p. 369.
Rapport sur les Mémoires de l'Académie de la Val d'Isère, p. 379.
Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône, 377.
WEISS et ses amis (Notice de M. Estignard sur), p. 72.
WIÉGE, commune de l'arrondissement de Vervins (Jeanne d'Arc à), par M. Mennesson, p. 387.
WISMES (Baron de). — Fouilles de monuments antiques dans la Loire-Inférieure, p. 205.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google